HAL
open science

Les Ecoles Normales Supérieures d'Education Physique et Sportive et l'Institut National des Sports : étude comparée des établissements, du régime de Vichy à la création de l'I.N.S.E.P. (1977)

Éric Levet-Labry

▶ **To cite this version:**

Éric Levet-Labry. Les Ecoles Normales Supérieures d'Education Physique et Sportive et l'Institut National des Sports : étude comparée des établissements, du régime de Vichy à la création de l'I.N.S.E.P. (1977). Histoire. Université de Marne la Vallée, 2007. Français. NNT : . tel-00740433

HAL Id: tel-00740433

https://theses.hal.science/tel-00740433v1

Submitted on 10 Oct 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE MARNE LA VALLEE

U.F.R de Sciences humaines et sociales

THESE POUR LE DOCTORAT D'HISTOIRE

Présentée et soutenue publiquement le 19 janvier 2007
par

Eric Levet-Labry

Les Ecoles Normales Supérieures d'Education Physique et Sportive et l'Institut National des Sports : étude comparée des établissements, du régime de Vichy à la création de l'I.N.S.E.P. (1977).

Tome 1

Thèse dirigée par Madame Fabienne BOCK, Professeur des Universités,
Université Marne-la-Vallée

JURY

Madame Cécile Collinet, Maître de conférences, Université Marne-la-Vallée
Monsieur Jacques Defrance, Professeur des Universités, Paris X
Monsieur Bertrand During, Professeur des Universités, Paris V
Madame Rebecca Rogers, Professeur des Universités, Paris V

Remerciements

Je souhaite exprimer ma profonde gratitude à l'égard de Fabienne Bock. Son écoute, sa disponibilité m'ont permis de mener à bien ce travail universitaire. Sa rigueur et son sens critique m'ont profondément transformé en m'ouvrant à la recherche.

Je remercie tous ceux qui m'ont aidé et conseillé dans l'élaboration de ce travail. Je tiens à rendre un hommage particulier à Auguste Listello qui ne pourra plus nous faire partager sa passion pour la vie.

Je remercie également ma famille qui tout au long de cette recherche m'a soutenu, préservé et encouragé. Merci à Isabelle et à nos trois enfants Julien, Romain et Adrien.

Principales abréviations adoptées dans le texte.

A.S.	Association sportive.
A.S.S.U.	Association du Sport Scolaire et Universitaire.
A.D.I.R.E.P.S.	Association pour le Développement de l'Information et de la Recherche en Education Physique et Sportive
A.E.E.P.S	Association des Enseignants en Education Physique et Sportive.
A.I.E.S.E.P.	Association Internationale des Ecoles Supérieures d'Education Physique.
C.E.J.A.	Centre d'Enseignement des Jeunes Athlètes.
C.F.E.S.	Centre de Formation des Educateurs Sportifs.
C.G.E.G.S.	Commissariat Général à l'Education Générale et aux Sports.
C.I.E.P.S.	Conseil International pour l'Education Physique et Sportive.
C.N.M.A.	Collège National des Moniteurs et Athlètes.
C.R.E.G.S.	Centre Régional d'Education Générale et Sportive.
C.R.E.P.	Centre Régional d'Education Populaire.
C.R.E.P.S.	Centre Régional d'Education Physique et Sportive.
E.G.S.	Education Générale et Sportive.
E.N.E.P.	Ecole Normale d'Education Physique.
E.N.E.P.S	Ecole Nationale d'Education Physique et Sportive.
E.N.S.E.P.	Ecole Normale Supérieure d'Education Physique.
E.N.S.E.P.S.	Ecole Normale Supérieure d'Education Physique et Sportive.
E.P.	Education physique.
E.P.S.	Education physique et sportive.
E.S.	Education sportive
F.N.S.U.	Fédération Nationale du Sport Universitaire.

F.S.G.T.	Fédération Sportive et Gymnique du Travail.
H.C.J.S.	Haut Commissariat à la Jeunesse et aux Sports.
I.N.S.	Institut National des Sports.
I.N.S.E.P.	Institut National du Sport et de l'Education Physique.
I.R.E.P.	Institut Régional d'Education Physique.
I.R.E.P.S.	Institut Régional d'Education Physique et Sportive.
O.S.U.	Office du Sport Universitaire.
O.S.S.U.	Office du Sport Scolaire et Universitaire.
P.O.	Préparation Olympique.
S.N.E.P.	Syndicat National de l'Education Physique.
S.T.A.P.S.	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives.
U.E.R.	Unité d'Enseignement et de Recherche.
U.F.R.	Unité de Formation et de Recherche.
U.S.S.U.	Union du Sport Scolaire et Universitaire.

Sommaire

Remerciements 2

Principales abréviations adoptées dans le texte. 3

Tome 1

Introduction 10

1ère partie : 1940-1944 : La formation au service du régime. 22

Chapitre 1 : Mise en place des structures de formation, un traitement différent. 30

L'organisation des écoles de formation. 30
L'E.N.S.E.P.S.. 30
Le C.N.M.A. 35
Le centre national d'E.G.S.. 40

Le personnel enseignant. 43

Les budgets. 52

Bilan. 57

Chapitre 2 : L'enseignement comme révélateur des confusions. 63

Des élèves différents, des statuts différents. 63

Organisation pédagogique. 71
Un enseignement différent pour des tâches différentes. 79

Les pratiques enseignantes : les contenus des stages pédagogiques. 87

Former le tissu sportif. 93

Bilan. 98

Conclusion. 101

2ème partie : 1945-1960 La "sportivisation" des formations. 107

Chapitre 3 : Une mise en place laborieuse. 117

Mise en place des structures de formation. 120
Les E.N.S.E.P.S. 121
L'Institut National des Sports. 128

Le personnel enseignant. 137
Les professeurs des E.N.S.E.P.S.. 138
L'affaire Mérand. 140
Les enseignants de l'I.N.S. 147

Les budgets et conditions matérielles. 153
Des conditions difficiles. 153
Un budget sous contrôle de l'administration centrale. 158
Des crédits pour la reconstruction. 160

Chapitre 4 : Les aspects pédagogiques, opposition dans les contenus. 166

Le débat sur la doctrine. 166
La 3ème année d'E.N.S.E.P.S.. 166
La méthode sportive. 170
La Lingiade de 1949 : état des lieux de l'E.P. en France. 176

Un enseignement différent pour des tâches différentes. 180
Les contenus de formation de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens. 180
Le développement des stages sportifs de l'I.N.S.. 187

Mettre en place la formation universitaire et la recherche. 191
Le désir d'universitarisation. 191
La recherche dans les E.N.S.E.P.S.. 194
La recherche à l'I.N.S.. 200

Conclusion. 206

Tome 2

3ème partie : 1960-1975 Des "établissements de Joinville" à l'I.N.S.E.P.. 214

Chapitre 5 : Rationaliser l'organisation de l'E.P.S. et du sport. 217

Les établissements de formation. 217
Les "*établissements de Joinville*". 217
Les E.N.S.E.P.S. 226
La nouvelle E.N.S.E.P.S. 234
L'I.N.S. 240

Le personnel enseignant. 250
Les professeurs des E.N.S.E.P.S. 250
Les enseignants de l'I.N.S. 255

Les budgets et conditions matérielles. 260
Une réfection à marche forcée. 261
La rationalisation budgétaire. 268

Chapitre 6 : Les aspects pédagogiques. 274

L'organisation pédagogique. 274
Les E.N.S.E.P.S.. 274
La nouvelle E.N.S.E.P.S. 279
L'Institut National des Sports. 283

L'enseignement, entre formation et entraînement sportif. 286
Les contenus de formation dans les E.N.S.E.P.S.. 286
Le développement des stages pour sportifs de haut niveau à l'I.N.S.. 291

La formation universitaire et la recherche. 295
La constitution d'un cursus universitaire. 296
Les colloques de réflexions sur les U.E.R. E.P.S. 299
La recherche dans les E.N.S.E.P.S.. 307
La recherche à l'I.N.S.. 319

Chapitre 7 : La création de l'I.N.S.E.P. 325

Conclusion. 335

Conclusion générale. 341

Tome 3

Annexes 353

Sources et bibliographie 435

Les sources. 436
Archives de l'I.N.S.E.P.. 436
Entretiens. 442
Sources imprimées. 443
Sources diverses. 449

Bibliographie. 450
Histoire générale. 450
Histoire de l'éducation physique et sportive. 452

Table des illustrations. 460

Tableaux. 461

Index. 462

Introduction

L'histoire de l'éducation physique et sportive "*c'est la source de la tradition, c'est le ciment qui relie le passé au présent en assurant la continuité, et c'est pourquoi écrire l'histoire d'une discipline, comme la nôtre, avec ses aspects multiples, c'est contribuer à la défendre en établissant ses origines et son développement, et en ne la réduisant pas à un épiphénomène éphémère*"[1]. Cette histoire ne peut s'envisager sans rendre compte des tensions, des oppositions et des rapprochements existants entre l'éducation physique et le sport.

De nombreux aspects de cette histoire ont été étudiés mais paradoxalement peu de travaux existent sur les établissements nationaux de formation et notamment sur les relations entre les Ecoles normales supérieures d'éducation physique et sportive (E.N.S.E.P.S.) et l'Institut national des sports (I.N.S.) et leur influence sur la constitution de la discipline universitaire.

L'éducation physique présente la particularité d'être enseignée par du personnel géré par le ministère à la Jeunesse et aux Sports (terme employé ici dans son sens le plus générique) dans les établissements secondaires de l'Education nationale. De cette particularité naissent oppositions, revendications, conflits et

[1] Thibaut, Jacques, *Recherche historique et activités physiques et sportives*, revue S.T.A.P.S., N°3, Volume 2, avril 1981, pages 33 à 38.

espoirs relatifs à la représentation qu'ont les acteurs de leur place dans le champ de l'éducation physique et du sport.

Les établissements bien que fer de lance de l'éducation physique et du sport en France, s'opposent et se concurrencent pour asseoir leur sphère d'influence. Les E.N.S.E.P.S. et l'I.N.S. offrent des formations différentes puisque les unes s'axent essentiellement sur la formation des professeurs d'éducation physique et sportive de l'enseignement secondaire alors que l'autre, même s'il forme des enseignants, voit ses missions se centrer sur le développement de l'encadrement et l'entraînement sportif.

Fort de ce constat, il apparaît que le champ de friction était relativement étroit, chacun ayant des compétences propres, et ne devait pas engendrer de crise ni de conflit. Cependant, comme le montre Bertrand During, l'éducation physique (E.P.) semble présenter des caractéristiques particulières liées à la constitution même de la discipline :

> *"La crise en E.P. apparaît à un premier niveau comme le résultat de conflits multiples qui constituent le moteur du développement même de cette discipline. A un second niveau elle semble résulter d'une sorte de faiblesse constitutive dont témoignent la diversité des points de vue qui permettent d'éclairer le devenir de l'E.P. et le fait qu'ils renvoient à une opposition de la théorie et des pratiques."*[1]

Ainsi, les oppositions entre les établissements peuvent être envisagées comme constituants de la discipline mais aussi, et cela est significatif en ce qui concerne ces établissements de formation, comme l'opposition entre des praticiens et des théoriciens. La transformation de la discipline passe, non seulement par la confrontation de logiques de développement d'établissements de formation mais aussi par la constitution de territoires pédagogiques par les enseignants. Ces enseignants s'identifient à un groupe, à une famille défendant des valeurs liées à une vision de l'éducation physique et du sport. En cela cette analyse rejoint celle de

[1] During, Bertrand, *La crise des pédagogies corporelles*, Paris, ed. Scarabée, 1990, pages 73-74.

Claude-Marcel Prevost lorsqu'il avance que les professeurs constituent un groupe quasi fermé, quasi isolé[1] qui vit sur des mythes constitutifs[2].

Un détour par la sociologie permet d'appréhender les lignes de fracture entre les deux catégories d'enseignants. Bernard Michon, dans *Esquisse d'une histoire sociale de la formation des enseignants en E.P.S.*, identifie la lutte que semble se livrer les praticiens et les théoriciens :

> *"Les oppositions du concret et de l'abstrait, du professionnel et de l'universitaire, du geste et de la parole, de la solution pédagogique et de la recherche scientifique… témoignent certes aujourd'hui d'une problématique articulation entre un effectif hier et un possible demain, mais attestent surtout de rapports sociaux pour le moins différenciés aux formations et à leurs publics pouvant être l'expression d'un conflit, dont l'objet serait la définition légitime de l'éducation physique et du sport moderne à perspective éducative, mais aussi la définition légitime des formations, de leurs fonctions, de leurs contenus… et donc de ce que devrait être l'agent qu'elles contribuent à produire."*[3]

Ainsi, une histoire explicative des E.N.S.E.P.S. et de l'I.N.S. passe non seulement par une histoire institutionnelle mais essaie de pénétrer la nature de l'objet en étendant l'analyse à l'histoire politique, l'histoire militaire, l'histoire des sciences et de la médecine, l'histoire des idées, l'histoire des arts et des techniques[4]. C'est dans les liens qui se tissent entre les structures et les hommes que l'on peut décrypter, comprendre, analyser et ainsi se rapprocher de la vérité historique.

L'objet de la recherche

Les établissements analysés ne sont plus seulement envisagés comme des structures de formation atomisées mais participent, à leur manière, aux

---

[1] Prevost, Claude-Marcel, Essai d'anthropologie humaniste, P.U.F., 1991, page 32.
[2] Ibid, page 21.
[3] Michon, Bernard, *Esquisse d'une histoire sociale de la formation des enseignants en E.P.S.*, in Arnaud P., Clément J-P., Herr M., *L'éducation physique et le sport de 1920 à 1980*, A.F.R.A.P.S., Clermont-Ferrand, 1989, page 208.
[4] Andrieu, Gilbert, *L'éducation physique au XXème siècle une histoire des pratiques*, A.C.T.I.O., 1993, page 11.

transformations des champs disciplinaires et culturels constitués par l'éducation physique et le sport. Ainsi, il peut être envisagé d'étendre à notre objet le propos de Cécile Collinet lorsqu'elle soutient que l'objet éducation physique "*est constitué d'un corpus de savoirs enchevêtrés mêlant des données institutionnelles, pratiques, techniques et scientifiques*"[1]. La mise en tension des connaissances relatives aux deux types d'établissements nationaux, dédiés à l'éducation physique pour les uns et au sport pour l'autre, par comparaison, permet d'éclairer les relations qu'ils entretiennent avec la politique sportive française mais aussi avec la formation des cadres de l'éducation physique et du sport, la constitution disciplinaire et son universitarisation.

Puisqu'il ne peut y avoir d'histoire sans acteurs[2], l'étude et l'analyse des relations qu'entretiennent les cadres et enseignants avec ces différentes champs font émerger des positions consensuelles, contradictoires ou conflictuelles. Dans ces relations tout est fait pour qu'un "*groupe organisé au centre du système de productions, de représentations et de pratiques*" essaie d'imposer une domination et "*obtienne le pouvoir d'institutionnaliser cette domination dans les textes officiels ou des productions*"[3].

Ainsi, au-delà de l'histoire administrative des institutions de formation en éducation physique et sportive, notre propos vise à comprendre comment ces établissements s'organisent, se renforcent, rayonnent ou s'affaiblissent. Comme le montre Jacques Defrance, les établissements sont "*confrontés à des choix politiques pour se stabiliser, se développer et gagner en légitimité*"[4]. Dans ce processus dynamique les acteurs ont toute leur place. En s'organisant en groupes constitués aux intérêts divergents, tels que les enseignants, l'administration centrale, les militants syndicaux, ils vont renforcer, infléchir voire combattre les orientations

---

[1] Collinet, Cécile, *Education physique et sciences : épistémologie, histoire, sociologie*, P.U.F., 2001, page 9.
[2] Prost, Antoine, *Les acteurs dans l'histoire*, in Ruano-Borbalan, J-C., *L'histoire aujourd'hui : nouveaux objets de recherche, courants et débats, le métier d'historien*, Auxerre, Ed. Sciences Humaines, 1999, pages 413-420.
[3] Clément, Jean-Paul, *L'enjeu identitaire*, in Clément J-P., Herr M., *L'identité de l'éducation physique scolaire au XXème siècle : entre l'école et le sport*, A.F.R.A.P.S., Clermont-Ferrand, 1993, page 15.
[4] Defrance, Jacques, "Les activités physiques et les sports face à l'Etat", in Clément Jean-Paul, Defrance Jacques, Pociello Christian, *Sport et pouvoirs au XXème siècle : enjeux culturels, sociaux et politiques des éducations physiques, des sports et des loisirs dans les sociétés industrielles années 20-années 90*, Grenoble, ed. P.U.G., 1994, page 33.

souhaitées par le pouvoir politique. Des stratégies se mettent en place à travers ces conflits pour, in fine, faire émerger et positionner la discipline scolaire dans le champ institutionnel.

Ainsi, "*la préoccupation identitaire toujours institutionnellement située est un des moteurs de la dynamique concurrentielle*"[1]. A travers l'histoire des E.N.S.E.P.S. et de l'I.N.S. il est possible de rendre compte de l'évolution des conceptions de l'E.P.S. mais aussi de la réelle volonté d'intégration universitaire de cette discipline alors que dans le même temps, par réaction ou complémentarité, le secteur sportif organise ses formations. Cette vision de l'objet permet de traiter indirectement des rapports qu'entretient l'administration centrale avec ses écoles de formation et d'entrevoir les stratégies mises en place pour qu'un ministère puisse conserver le contrôle de la formation de ses cadres lui permettant par la même occasion de conserver les moyens de développer sa politique sportive.

L'objet étudié se trouve au croisement de plusieurs stratégies d'acteurs donnant du sens à l'analyse. Au premier abord apparaît la concurrence entre deux types d'écoles, l'un orienté vers l'E.P. et l'autre vers le sport. Une étude des relations qu'entretiennent les établissements avec l'administration permet d'éclairer ce débat. Cependant, rapidement, l'opposition se déplace et se focalise sur la prééminence pédagogique et doctrinale d'un établissement par rapport à l'autre. La conception de l'éducation physique et du sport est au centre des polémiques.

Cette extension du problème oblige à se pencher sur les volontés de conformité, d'indépendance et d'intégration de chaque établissement vis-à-vis de la sphère scolaire et universitaire pour comprendre les conflits. Les conflits tournent autour de la détention du savoir et sa reconnaissance. Il s'agit de passer d'un enseignement défini et finalisé par les militaires et les médecins[2], utilitaire, centré sur la santé, à un enseignement soucieux d'efficience motrice ayant la performance sportive comme unité de mesure. Les particularités des formations proposées par les établissements quant à la part de théorie et de pratique accentuent les divergences et marquent de nettes oppositions entre les enseignants. Le débat entre théoriciens

---

[1] Ibid., page 13.

[2] Andrieu, Gilbert, *Enjeux et débats en éducation physique et sportive (1886-1966)* suivi de *La démocratisation de l'E.P. entre désir et réalité (1967-1997)*, ed. A.C.T.I.O., page 9.

et praticiens reste vivace. Cependant, et pour paraphraser Antoine Prost[1], derrière ces querelles pour le contrôle idéologique des formations en éducation physique et en sport, on devine un accord très large des enseignants sur les fins et les moyens à employer. Il s'agit bien d'éduquer grâce à l'activité physique et/ou sportive. Enfin, dernier point de friction apparent, la recherche sur les activités physiques et sportives se développe de façon différente et caractérise chaque école. Une complémentarité voire une concurrence naît de la mise à jour des champs de recherche.

Ainsi, l'objet de cette recherche ne se limite pas à une comparaison institutionnelle entre les Ecoles normales supérieures d'éducation physique et sportive et l'Institut national des sports, bien qu'il faille s'y attarder, mais nécessite le décryptage des influences qu'ont eu ces établissements sur l'évolution des formations à l'éducation physique scolaire et au sport. Il s'agit bien d'étudier le rôle des établissements dans le développement du sport et l'intégration scolaire et universitaire de l'E.P.S..

Pour ce faire il est indispensable de suivre le cheminement parallèle des établissements au travers de leur reconnaissance institutionnelle et de leur dynamique interne. Le croisement de données purement administratives permet de rendre compte de leur importance au sein du ministère en ce qui concerne la politique sportive et la politique de formation mais aussi dans leur participation à cette évolution et aux propositions qu'ils pourraient faire dans le champ de l'éducation physique et du sport. Il est envisagé dans cette histoire comparée de faire apparaître les rapports de domination / soumission consécutifs aux choix politiques et ministériels et à l'importance tant quantitative que qualitative que prennent les établissements dans le champ de l'éducation physique et du sport.

En traitant de l'évolution des établissements de formation nationaux et de leurs sphères d'influence le débat autour des conditions d'intégration du sport dans les contenus de formation est posé. Pierre Arnaud soutient que trois facteurs conditionnent l'intégration du sport dans les contenus de l'éducation physique : politique, culturel et pédagogique[2]. Ces facteurs, sans être formellement explicités

---

[1] Prost, Antoine, *Histoire de l'enseignement en France 1800-1967*, Ed. Armand Colin, 1970, page 8.
[2] Arnaud, Pierre, *Les deux voies d'intégration du sport dans l'institution scolaire* in Arnaud P., Terret T., *Education et politique sportives aux XIXème et XXème siècles*, C.T.H.S., Paris, 1995, pages 12-13.

dans l'argumentation, aident à l'appréhension de l'objet et articulent la réflexion. Ainsi, la compréhension de l'objet renvoie en première analyse à une comparaison de plusieurs structures ayant leur propre logique de développement, pouvant s'opposer entre-elles ou se compléter.

Ensuite, dans une approche plus fine, il s'agit de décrypter les relations qu'entretiennent les acteurs dans et hors de ces structures en vue de les renforcer ou d'affirmer leur position ou celle de leur groupe dans le champ de l'éducation physique et du sport. Ce modèle compréhensif et explicatif permet d'établir des interactions entre des établissements de formation qui sont des entités administratives régies par la sphère du politique et des acteurs qui, bien que soumis aux contraintes de leur statut de fonctionnaire, peuvent faire preuve d'initiative, d'innovation, de proposition ou de retenue dans leurs positions au sein de ces structures. Cette vision est proche du courant sociologique de Raymond Boudon prônant un individualisme méthodologique dans lequel, même intégré dans une structure, "*l'individu est un être agissant dont l'action possède une finalité ou plus précisément une rationalité*"[1].

La période d'étude

Il est aisé de voir dans le changement une série d'ajouts et d'additions successives mais il semble plus satisfaisant, comme le démontre Georges Vigarello[2], de considérer le changement comme un phénomène de rupture. En reprenant cette thèse il s'agit de "*découper des lieux de modification, de relever des points de focalisation" dans un champ totalement ouvert de théories et de pratiques. Les facteurs du changement doivent être identifié comme les éléments permettant de "passer d'un "temps" à l'autre*". Caractériser ces changements suppose la définition de réorientations, de mutations dans la définition de l'objet.

Ainsi, si certains de ces facteurs sont externes comme les données institutionnelles, politiques et économiques, d'autres sont plus intrinsèques et influent directement sur la représentation et la conception de l'objet d'étude. Les

---

[1] Durand, Jean-Pierre, Weil Robert, Sociologie contemporaine, Vigot, 1997, page 165.
[2] Vigarello Georges, *Changement et objet de changement en éducation physique et sportive, revue S.T.A.P.S.*, N°8, volume 4, octobre 1983, pages 5-11.

transformations liées aux changements de paradigmes scientifiques ou aux conceptions pédagogiques de l'éducation physique font parti de ceux-ci.

Si des activités de formation d'enseignants se mettent en place depuis la fin du XIXème siècle, ce n'est qu'à partir des années 1930 que des structures éducatives pérennes voient le jour. En 1927, l'Institut Régional d'Education Physique (I.R.E.P.) de Bordeaux est créé au sein de la faculté de Médecine pour former les futurs professeurs d'éducation physique. Les autres suivront de 1928 à 1932. Il faut attendre 1933 et la création de l'Ecole Normale d'Education Physique pour qu'une formation nationale apparaisse. Dans le même temps se met en place une formation au C.A.P.E.P.S en deux ans. Mais c'est surtout la politique de Jean Borotra à la tête du Commissariat général à l'éducation générale et sportive (C.G.E.G.S.), sous le gouvernement de Vichy, qui impulse une action en faveur du développement des formations nationales. La nécessité va imposer la création en 1941 du Centre national de moniteurs et d'athlètes (C.N.M.A.) d'Antibes. Ainsi, même si des formations de professeurs d'E.P.S. sont déjà en place, c'est le développement des formations de moniteurs d'E.P.S. qui va révéler les tensions sur le devenir de l'éducation physique et sportive. La période de Vichy se caractérise en ce qui concerne les formations par une politique volontariste d'embrigadement de la jeunesse et, à ce titre, peut être considérée comme une période particulière, finalisant la mise en place des structures.

De l'immédiat après-guerre au début de la Vème République les structures de formation nationales sont reconstruites et se développent. L'E.N.E.P.S. se scinde en deux Ecoles normales supérieures d'E.P.S. (E.N.S.E.P.S.) non mixtes. Le C.N.M.A. se transforme en Institut national des Sports (I.N.S.) et prend ses quartiers dans le bois de Vincennes non loin de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens. L'E.N.S.E.P.S. jeunes filles s'installe à Châtenay-Malabry. Les lieux d'implantation proches, les missions superposées et les différents statuts du personnel enseignant constituent les ingrédients de la concurrence, de la rivalité ou de l'opposition entre les établissements nationaux de formation. D'autre part, outre leur changement de nom et leur installation problématique, ces institutions doivent faire face aux difficultés conjoncturelles liées à la reconstruction de l'Etat après la guerre. Le sport et l'éducation physique ne sont pas une des priorités dans un Etat exsangue. Cependant, grâce à l'œuvre des militants tant pédagogiques que sportifs les

établissements prennent leur essor dans des conditions délicates et deviennent des références nationales et même mondiales.

L'avènement de la Vème République marque une rupture dans le développement des établissements. La rationalisation des structures administratives impose un regroupement, en 1960, de l'I.N.S. et de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens au sein des "*établissements de Joinville*". Il s'agit bien de répartir les missions et éviter les chevauchements de compétence entre les deux établissements. Il y a une réelle volonté politique de "*sportiviser*" la France et de lui permettre, dans le contexte d'affrontement des blocs issu de la seconde guerre mondiale et de décolonisation, d'apparaître dans le concert des nations comme une puissance de première importance. Compte tenu de l'internationalisation des valeurs sportives et du développement des médias et de l'information, la pratique sportive compétitive est le moyen idéal pour y parvenir. Ainsi, le sport, en l'emportant sur l'éducation physique, modifie massivement les contenus de formation et clarifie les relations entre les établissements. Cependant des questions restent posées quant à la particularité de l'éducation physique par rapport au sport, débat mis en lumière par le développement spécifique de l'E.N.S.E.P.S. jeunes filles de Châtenay-Malabry.

La création d'un cursus universitaire en éducation physique et sportive met un terme à la confrontation entre les établissements provoquant la disparition des E.N.S.E.P.S. et la mise en place de l'Institut National des Sports et de l'Education Physique (I.N.S.E.P.) en 1977.

Les sources

Les sources sont essentiellement constituées de documents encore inexplorés, les archives administratives et pédagogiques des établissements. Ces archives sont quasiment toutes localisées à l'Institut National des Sports et de l'Education Physique qui en assure la conservation. Les cartons et dossiers ne sont ni indexés, ni répertoriés, ni classés. Seul un regroupement approximatif par établissement est réalisé. Il est impossible de se fier aux indications inscrites sur les cartons d'archives car les documents insérés ne font pas forcément parti du champ désigné sur le carton. En fait il semble que le dépôt des documents dans les cartons d'archives se soit fait à partir des dossiers contenus dans les armoires de rangement

des bureaux du personnel administratif sans réelle conception archivistique du classement.

Compte tenu de la difficulté à faire émerger les documents importants il a été nécessaire, avant de débuter la recherche, d'identifier le contenu réel des archives en explorant la grande majorité des cartons pour en connaître le contenu. Face à ce travail de dépouillement important il est nécessaire de faire des choix car comme le remarque Jean-Baptiste Duroselle, cité par Fabienne Bock[1], "*l'hypertrophie croissante des archives pour l'histoire contemporaine oblige à poser quelques principes. Car quiconque prétend avoir tout consulté commet le péché d'hypocrisie, pour ne pas dire plus*". Ainsi, seuls les cartons d'archives qui reprennent dans leur intitulé général les grand champs d'étude de notre recherche (archives administratives, archives pédagogiques, budgets, politique générale) ont été traités systématiquement. Ces cartons sont regroupés dans les secteurs réservés à l'E.N.E.P.S., au C.N.M.A., à l'E.N.S.E.P.S., à l'I.N.S. ainsi que dans le secteur "*direction*". Les autres cartons ont été dépouillés en fonction de leur utilité pour cette recherche. Les cartons traitant de l'organisation pratique des stages (intendance, transport, modalité d'inscription, …) et contenant les listes de stagiaires ont été écartés. Il en est de même pour les cartons liés au secteur "*recherche*" contenant des données sociologiques sur les pratiquants ou des données médicales.

Fort de cette somme de documents et pour les valider il a été fait appel à d'autres sources. La presse syndicale tant des professeurs que des maîtres d'E.P.S. a été consultée. L'analyse de Mickaël Attali[2], complétée par des données syndicales propres aux E.N.S.E.P.S. et à l'I.N.S., a rendu possible la compréhension des positions et enjeux disciplinaires. De même, les revues professionnelles telles que la revue *Education physique et sport* et les *Bulletins de l'I.N.S.* apportent un éclairage particulier à notre propos, notamment en ce qui concerne l'importance des propositions des enseignants des établissements tant en pédagogie qu'en recherche. Des appels sporadiques aux grands quotidiens nationaux (*Le Figaro, L'Humanité, L'Equipe*) permettent de contextualiser le discours au regard des évènements

[1] Bock Fabienne, Histoire de la Grande guerre, La France et les Français (1914-1920), ed. Richelieu, 1972, page 13.
[2] Attali Mickaël, *Syndicalisme et professionnalisation des enseignants d'éducation physique entre 1945 et 1981*, thèse de 3ème cycle sous la direction de Jacques Defrance et Fabienne Bock, soutenue à Paris X Nanterre, 20 décembre 2002.

politiques et sportifs relatifs aux différentes écoles. Enfin, des entretiens menés auprès d'anciens stagiaires ou enseignants corroborent ou infirment les hypothèses et les données administratives et pédagogiques.

Les sources administratives des établissements telles que les comptes-rendus des différents conseils d'administration, les documents financiers et les courriers des directeurs sont utilisées pour analyser les transformations. En ce qui concerne la dynamique interne des établissements il s'est agi de décrypter les forces et faiblesses des propositions pédagogiques. Il fut nécessaire dans ce cadre de comprendre les enjeux pédagogiques pour positionner chaque groupe d'acteurs dans l'organisation pédagogique des établissements. Il convenait aussi d'identifier les enjeux personnels et collectifs qui influaient sur les choix pédagogiques. Le recours à des données directes telles que les comptes-rendus des différents conseils et commissions pédagogiques s'est révélé aussi indispensable que les références aux emplois du temps et aux options pédagogiques prises lors de la construction des formations. Ce cadre d'analyse ne pouvait faire l'économie d'une confrontation aux actions menées en vue du développement de la recherche dans ces institutions et de l'universitarisation des formations. Ceci est venu confirmer ou infirmer les orientations prises tant du point de vue institutionnel que du point de vue pédagogique.

Les limites

Malgré cet effort de croiser des sources multiples, cette recherche à ses limites. Ainsi, et pour reprendre le dernier point, les souvenirs des acteurs sont passés au crible de leur propre censure, de leur propre sélectivité des évènements que ce soit volontairement ou involontairement. Leur positionnement passé et actuel entraîne réserve, circonspection, dissimulation ou surestimation lors de l'évocation des faits. Il est donc nécessaire de relativiser l'apport des entretiens et dans tous les cas de les lire à l'aulne des archives. Cependant ces entretiens permettent de confronter et de moduler le discours du groupe dominant. En effet, les archives sont des archives administratives et à ce titre rendent compte de la volonté, de la part de la hiérarchie, de conserver des documents. Par exemple, les "*courriers arrivée départ*" ont été expurgés, la compilation de ces courriers fait apparaître plusieurs pages arrachées lors des évènements de la libération de Paris en 1944. Ainsi, il

s'agit bien d'une histoire d'un groupe dominant qui est faite, celle des responsables administratifs et pédagogiques des établissements. A ce titre les entretiens peuvent nuancer le propos, rendant de l'humanité à l'inhumanité administrative.

Les limites des sources viennent aussi de leur discontinuité. En effet, sur un même thème, il est difficile d'avoir une série continue. L'exemple des emplois du temps est significatif. Non seulement les documents qui leurs sont relatifs ne reprennent pas toutes les années mais ne sont pas unifiés, dans leur forme, entre les établissements. Tout ceci rend difficile les comparaisons permettant seulement de se rapprocher de la vérité.

Enfin et pour être complet sur la critique des sources, il faut être conscient que la recherche présentée met en avant une vision macroscopique des établissements. Chaque établissement est considéré dans sa globalité gommant les relations internes entre les différentes structures qui le composent. Ainsi, en ce qui concerne l'I.N.S., l'école d'escrime, le C.E.J.A., l'école nationale de voile, …, n'ont pas été analysés. Il en est de même du centre de rééducation physique Pierre Madeuf intégré à l'E.N.S.E.P.S.. L'analyse microscopique n'a pas été retenue pour ne pas rajouter de la complexité à une évolution déjà tourmentée. Un travail important reste à faire quant à la participation de ces structures à la politique générale de chaque établissement.

1ère partie : 1940-1944 : La formation au service du régime.

En 1940, la victoire rapide des Allemands sur les forces françaises questionne le système de formation de la jeunesse. Les militaires, pour ne pas avoir à rendre compte de leurs propres erreurs, s'accordent à dire que les instituteurs n'ont pas su imposer l'esprit de sacrifice et de patriotisme à la jeunesse française[1]. Ce sentiment est largement partagé par le pouvoir puisque Pétain déclare en juillet 1940 à l'ambassadeur américain William Bullit que "*la France a perdu la guerre parce que les officiers de réserve* (ont) *eu des maîtres socialistes*"[2]. Les généraux, dont de Lattre de Tassigny et de la Porte du Theil, pensent qu'il est nécessaire de créer une nouvelle éducation pour le renouveau français.

Vichy met rapidement en place une politique de formation de la jeunesse. La restauration de l'autorité et la "*révolution nationale*" constituent les piliers de ce nouveau régime. Il s'agit de former un homme nouveau, homme d'action imprégné de vertus morales nécessaire au relèvement de l'Etat Français et propre à "*attirer l'indulgence de l'occupant qui ne réalisa jamais la moindre rafle à l'occasion d'une rencontre* (sportive) *sur un stade ou un gymnase*"[3]. Jean Borotra[4] est chargé de "*donner au pays une jeunesse robuste, à l'âme bien trempée*"[5]. Il dirige dès le 7 août 1940[6] le Commissariat Général à l'Education Générale et aux Sports[7] qui prend ses quartiers à Paris et à Vichy du fait de l'occupation partielle de la France. Il va se consacrer[8] au développement d'une doctrine d'éducation, des centres de formation

---

[1] Handourtzel, Remy, *Vichy et l'école 1940-1944*, Paris, ed. Noêsis, 1997, pages 61-79.
[2] Ibid. pages 61-79.
[3] Piard, Claude, *Où va la gym : l'éducation physique à l'heure des "S.T.A.P.S."*, Paris, ed. L'Harmattan, 2000, page 65.
[4] Né en 1898, Jean Borotra, un des "mousquetaire" qui conquit, à 6 reprise la coupe Davis de 1926 à 1931, est une figure emblématique du tennis français. Il a une carrière d'une longévité exceptionnelle et est encore finaliste de Roland-Garros en double avec Brugnon en 1939. Polytechnicien, licencié en droit, Jean Borotra mène une carrière d'ingénieur et d'homme politique. Il met son prestige au service du maréchal Pétain dès 1940. Il est nommé Commissaire général à l'Éducation Générale et aux Sports par le maréchal Pétain. En 1942 il est arrêté par la Gestapo et déporté jusqu'en 1945. Il reste néanmoins partisan du maréchal Pétain et préside pendant de nombreuses années l'association pour la défense de la mémoire du maréchal Pétain. Il meurt en 1994.
[5] Déclaration de Jean Borotra, journal *L'Auto*, 1er janvier 1941.
[6] Simonet, Pierre, *L'I.N.S.E.P. : de la gymnastique joinvillaise aux sports contemporains*, Woippy, ed. Klopp, 1998, page 288.
[7] Pour une meilleur lisibilité nous emploierons le sigle C.G.E.G.S. pour commissariat général à l'éducation générale et aux sports
[8] Dufour, Pierre, *Ecole Interarmées des Sports : bataillon d'Antibes, Bataillon de Joinville, sportifs militaires*, Paris, ed. Ambre bleu, 1997.

de cadres de l'E.G.S.[1] et à la création d'installations sportives. Rapidement ses services vont réorganiser et contrôler le mouvement sportif. Il met en place une éducation générale et sportive dont le but est de former des "*Français capables d'assumer les lourdes tâches de l'avenir*[2]". Cette éducation s'adresse non seulement aux scolaires mais aussi à la jeunesse française regroupée dans les chantiers de la jeunesse créés par le général de la Porte du Theil. La participation du C.G.E.G.S. à cette mission va l'amener à développer les formations de moniteurs d'E.P.S. notamment au sein du Collège national de moniteurs et athlètes (C.N.M.A.) d'Antibes.

Pour comprendre cette volonté de développer l'E.G.S. il ne peut être fait abstraction de ce qui se passe en Allemagne. Le colonel Beaupuis, directeur du C.N.M.A., fait un exposé à Jean Borotra en octobre 1941 sur l'organisation de l'éducation physique et du sport dans ce pays et sur la formation de l'encadrement. Il apparaît que l'Allemagne a formé 285000 moniteurs d'Etat depuis 1937, ces formations se poursuivant durant la guerre[3]. Même s'il n'envisage pas une action d'une telle ampleur en France, Borotra ne peut pas être insensible à la politique de formation de la jeunesse conquérante allemande lorsqu'il prend les rênes du 1er commissariat. Néanmoins, comme le montre Gay-Lescot dans sa thèse[4], il y a, en ce domaine comme en beaucoup d'autres, continuité voire accentuation plus que rupture. Bref, il existe une véritable politique sportive de Vichy, délibérée et généreusement financée et assez largement efficace. Le commissariat général met en place en quelques mois les structures de formation tant au plan national que régional et local. Il se sert de l'existant et le complète. Ainsi "*Jean Borotra et ses auxiliaires pouvaient présenter un bilan très positif qui a révélé un spectaculaire gonflement de la pratique sportive : l'O.S.S.U. rassemble 1253 associations, contre 542 au début 1939, et a triplé le nombre de licenciés, tout proche des 50000*"[5].

---

[1] Nous emploierons le sigle "E.G.S." pour "Education Générale et Sportive".

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Antibes documentation 1941-1942 : C.G.E.G.S., "Instituteurs de France… vous répondrez à leur appel : auprès de chaque école, un terrain de jeux", plaquette de présentation,page 24.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1941-1942 Antibes : courrier départ direction, listes élèves, courrier 1942-1943 : lettre du 9 octobre 1941 adressée par le colonel Beaupuis au commissaire général de l'E.G.S..

[4] Gay-Lescot, Jean-Louis, *L'éducation générale et sportive de l'Etat français de Vichy (1940-1944)*, thèse soutenue le 29 avril 1988 à l'université de Bordeaux III.

[5] Hubscher Ronald, Durry Jean, Jeu Bernard, *L'histoire en mouvement : le sport dans la société française (19ème - 20ème siècle)*, Paris, ed. Armand Colin, 1992, page 197.

Dès 1941, le C.G.E.G.S., placé sous la tutelle du Secrétariat d'Etat à l'Instruction Publique, met sur pied une organisation[1] lui donnant les moyens de ses ambitions. L'administration centrale comprend trois directions[2] :

- La direction de l'E.G.S. s'intéresse à la formation de la jeunesse dans les établissements scolaires. Elle s'occupe également de la formation et de la gestion des professeurs et de leurs adjoints et des moniteurs dont le corps vient d'être créé;

- La direction des sports et des activités de plein air est chargée principalement des relations avec les associations et les fédérations sportives;

- La direction de l'équipement sportif lance un vaste programme de construction de stades et gymnases. Deux milliards de francs sont à sa disposition dans le cadre des grands travaux contre le chômage.

Toutes les structures sont en place pour permettre le développement d'une politique d'éducation instituée en Doctrine Nationale prônant "*l'acquisition de la santé, la formation du caractère et de l'énergie morale et physique, le goût de l'action et le sens de l'altruisme*"[3].

Pour voir son œuvre se réaliser le commissariat prévoit, également en 1941[4], la création d'un centre national de l'éducation générale et des sports qui doit fonctionner à Paris. Ce centre se subdivise en :

- Un Institut national d'éducation générale et sportive où seront organisés les stages de formation pour les inspecteurs de l'éducation générale et des sports et les maîtres de l'éducation générale;

---

[1] La loi du 12 novembre 1940 organise les services extérieurs du secrétariat d'Etat à l'instruction publique (C.G.E.G.S.).
[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Antibes documentation 1941-1942 : Education Générale et Sports, feuille d'information, ed. Commissariat Général, n° 1, janvier 1941, pages 2-3. Voir annexe 27.
[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Antibes documentation 1941-1942 : Education Générale et Sports, feuille d'information, ed. Commissariat Général, n° 1, janvier 1941, page 5.
[4] Loi du 21 mars 1941 portant création de centres de formation des cadres du secrétariat d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse (commissariat général à l'éducation générale et aux sports), journal officiel de l'Etat Français du 26 mars 1941.

- Une Ecole Nationale d'Education Physique et Sportive (E.N.E.P.S.) formant les professeurs d'E.P.S.. Héritière de l'ancienne Ecole normale, elle est rapidement dotée d'un encadrement puisque, dès le 1er janvier 1941, quatre postes fléchés E.N.E.P.S. sont créés au centre national[1] .

- Un Collège national de moniteurs et d'athlètes (C.N.M.A.), ouvert dès le 12 janvier 1941 à Antibes, formera les moniteurs d'éducation physique et sportive, les moniteurs chefs, moniteurs et entraîneurs nationaux.

D'autre part, 15 centres régionaux d'E.G.S. sont mis en place permettant la formation des instituteurs et, parfois, des moniteurs.

La mise en place de ces structures est calquée sur l'organisation du second degré de l'enseignement public[2]. Déjà apparaît une situation qui persistera jusque sous la Vème République : la création et la gestion de ces établissements nationaux s'effectuent sur le modèle de l'enseignement secondaire comme si l'éducation physique et le sport ne pouvaient pas s'inscrire dans un modèle universitaire. Néanmoins, l'organisation administrative de ces établissements prend forme avec l'arrêté du 3 septembre 1941[3] qui met en place un fonctionnement étroitement contrôlé par le C.G.E.G.S..

Cette orientation favorable aux activités physiques et sportives est soumise aux lois générales de Vichy fortement influencées par les valeurs maurrassiennes : dénonciation de l'intellectualisme, de l'individualisme, de l'égalitarisme[4]. D'ailleurs, selon Jacques Thibault, l'E.N.E.P.S. n'échappe pas à ces reproches puisqu'elle était

---

[1] Arrêté du 30 avril 1941, signé par délégation Verrier, directeur de cabinet délégué du secrétaire d'Etat pour la zone occupée.
[2] Loi du 3 septembre 1941 relative aux centres de formation des cadres du secrétariat d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse (commissariat général à l'éducation générale et aux sports), Journal officiel de l'Etat Français du 5 octobre 1941.
[3] Arrêté du 3 septembre 1941, centres d'éducation générale et sportive, journal officiel de l'Etat Français, 16 septembre 1941. Le conseil d'administration est composé de 6 fonctionnaires d'autorité, de 3 professeurs dont l'un est adjoint technique au directeur et du médecin. Ce conseil d'administration voit son rôle se limiter à donner des avis et à entériner les décisions prises par le directeur qui est en contact direct avec le C.G.E.G.S.
[4] Baruch, Marc Olivier, *Le régime de Vichy*, Paris, ed. La Découverte, Coll. Repères, 1996, page 20.

considérée "*comme un bastion intellectualiste… prônant une pseudo-culture purement livresque*"[1].

C'est dans ce cadre que sont intégrées, dans les emplois du temps scolaire, certaines activités complémentaires aux disciplines intellectuelles. Elles sont regroupées sous le vocable "*Education Générale et Sportive*" (E.G.S.) et ont pour objet de "*former par l'action l'individu tout entier, corps, caractère et cœur, aussi bien qu'intelligence*"[2]. Outre l'éducation physique et sportive, cette E.G.S. comprend des enseignements pratiques orientés vers l'hygiène, le chant choral, certains travaux manuels, la préparation à la vie de plein air, l'initiation à la vie collective à travers les équipes sportives, les ateliers et les associations. Borotra a la volonté de développer l'E.G.S. dans tous les degrés de l'enseignement, du primaire à l'université.

Les instituteurs des écoles primaires sont formés à ces nouvelles tâches par le C.G.E.G.S.. Ils obtiennent le diplôme élémentaire et éventuellement complémentaire d'E.G.S. après avoir suivi un stage de quelques jours. Dans une plaquette, qui leur est destinée, Jean Borotra insiste sur l'importance de leur rôle dans la réussite de cette mission :

> *"Elle (la France) a besoin de caractères droits et fermes, d'esprits justes, d'âmes insensibles aux appels du mensonge et de l'intérêt. Il lui faut une jeunesse vigoureuse, ardente, courageuse, animée d'un noble idéal.*
>
> *Qui lui formera cette jeunesse ?*
>
> *Vous-mêmes. Comme aux temps les plus rudes de notre histoire, une tâche pleine de grandeur échoit aux éducateurs. C'est une lourde tâche. Elle n'est pas au-dessus de leur dévouement."*[3]

Dans cet appel aux instituteurs, Borotra se garde bien de rompre officiellement avec les pratiques enseignantes antérieures, il avance que c'est avant tout l'état

---

[1] Thibault Jacques, Bouet Michel, *Itinéraire d'un professeur d'éducation physique, un demi siècle d'histoire et d'éducation physique en France*, A.F.R.A.P.S., 1992, page 76.
[2] Ibid. page 4.
[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Antibes documentation 1941-1942 : C.G.E.G.S., plaquette de présentation, "Instituteurs de France… vous répondrez à leur appel : auprès de chaque école, un terrain de jeux", appel de Jean Borotra, ed. Grands établissements de l'imprimerie générale, Grenoble, 1941, page 5.

d'esprit entourant l'enseignement qu'il faut transformer. Il indique qu'il n'y a pas de nouvelles matières dans l'E.G.S., mais que les moyens d'agir, qui manquaient, seront enfin donnés.

Dans les établissements du secondaire et primaire supérieur et technique, les activités d'E.G.S. sont sous la responsabilité des maîtres d'éducation générale qui sont professeurs de disciplines intellectuelles. Ils s'adjoignent les services d'autres enseignants de disciplines intellectuelles et des professeurs d'E.P.S.[1]. Ces derniers, secondés par des moniteurs, développent la méthode nationale d'E.P.S. dans les établissements scolaires.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur trois demi-journées par semaine doivent être consacrées à la pratique des activités d'E.G.S. sous la responsabilité d'un maître d'E.G.S.. Dans la pratique l'incidence de cette mesure est quasiment nulle.

L'éducation générale et sportive est donc organisée de l'enseignement primaire à l'université d'autant que ses activités sont sanctionnées dans la plupart des examens et concours. Le but ultime est "*l'appréciation de qualités qui sont essentielles chez l'homme d'action et le Chef*"[2].

Avec le retour de Laval au gouvernement, le 16 avril 1942, l'importance de cette politique éducative, qui souffre déjà des restrictions budgétaires et alimentaires, diminue. L'E.G.S. apparaît comme désuète et inadaptée aux circonstances. Borotra n'étant pas assez zélé[3], le commissariat aux sports est confié, le 18 avril 1942, à un militaire de carrière le colonel Pascot. Le C.N.M.A. d'Antibes s'installe à Paris. Rien ne sera plus comme avant, l'élan est rompu, le temps des réformes est révolu.

> *"L'opinion, si chaleureuse au début, enthousiaste même, devînt ombrageuse, susceptible, méfiante, enfin peu à peu hostile. Le divorce se fît lentement à partir de 1941, imperceptible d'abord*

[1] Nous utiliserons le sigle E.P.S. pour "éducation physique et sportive"
[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Antibes documentation 1941-1942 : Education Générale et Sports, feuille d'information, ed. Commissariat Général, n° 1, janvier 1941, page 4.
[3] Amar, Marianne, "Sport, Education et redressement national : du Front Populaire à la Libération", in Arnaud, Clément, Herr, *Education physique et sport en France 1920-1980*, ed. A.F.R.A.P.S., 1995, page 122.

comme une fêlure, puis à partir de 1942 de plus en plus brutal et évident."[1]

En avril 1943, Abel Bonnard, ministre de l'éducation nationale, change la dénomination de l'E.G.S., elle s'appelle désormais "*l'Education Générale (physique et morale)*". Elle intègre l'enseignement hebdomadaire d'action morale[2] qui auparavant avait des horaires spécifiques. La ration alimentaire journalière, réduite à 1500 calories en 1943, ne permet plus une pratique physique ou sportive intense. L'enseignement de l'E.G.S., auquel est ajouté un enseignement de morale, reste cependant obligatoire mais amputé sensiblement : les horaires de l'E.G.S. passent de 9 heures en 1941 à 7heures 30 dans les établissements secondaires masculins (6 heures pour les filles)[3], l'E.P.S. étant présente à hauteur de 3 heures hebdomadaires dans le secondaire[4]. Il faut attendre la fin de la guerre pour voir la suppression de l'éducation générale[5].

---

[1] Bouthillier, Yves, *Le drame de Vichy*, Paris, ed. Plon, 1951, tome 2, page 1051.
[2] Arrêté du 20 avril 1943 relatif à l'éducation générale (enseignement secondaire).
[3] Arrêté du 10 septembre 1942 : arrêté relatif aux horaires d'éducation générale et sportive dans les lycées, collèges, cours secondaires et établissements d'enseignement technique. "*Observation du ministre : Je tiens à préciser qu'il est bien entendu que les heures consacrées à l'Education Générale ne doivent pas être uniquement réservées à l'Education Physique, bien loin de là, en ce moment où la nourriture insuffisante des enfants et la faiblesse qui en résulte pour eux nous imposent l'obligation de ne pas les surmener.*"
[4] Lettre du commissaire général aux sports à messieurs les recteurs, ref. n°1716/E.G.S.V3, 5 septembre 1942.
[5] Arrêté du 21 septembre 1944.

Chapitre 1 : Mise en place des structures de formation, un traitement différent.

L'organisation des écoles de formation.

Dans le cadre de sa politique d'éducation générale, le gouvernement de Vichy veut regrouper trois établissements au sein d'un centre national d'éducation générale et sportive[1] qui, en fait, ne voit le jour qu'en 1943[2]. Néanmoins les trois établissements sont présents dès 1941. Le premier, l'Institut national d'E.G.S. est chargé de la formation des inspecteurs et maîtres d'E.G.S., il a une importance non négligeable dans le développement et l'encadrement administratif de la réforme de l'enseignement, mais présente peu d'intérêt quant au débat sur l'E.P.S.. Par contre, l'étude des deux autres établissements, l'Ecole nationale d'E.P.S. et le collège national de moniteurs et athlètes, chargés respectivement de la formation des professeurs d'E.P.S. et des moniteurs d'E.P.S. des établissements d'enseignement, permet de rendre compte de l'évolution de la politique de Vichy. La position de ces deux structures dans les débats sur la formation et l'évolution de la discipline se définit par l'héritage et leurs représentations dans le champ de l'E.P. et du sport et par les principes qui ont prévalu à leur création.

L'Ecole Nationale d'Education Physique et Sportive.

Dans les années 30, le ministère de l'Education nationale recherche un lieu d'implantation pour l'Ecole normale d'éducation physique. Envisagée dans un premier temps dans le bois de Vincennes[3], l'Ecole normale d'E.P., créée en 1933,

[1] Loi du 21 mars 1941 portant création de centres de formation des cadres du secrétariat d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse (commissariat général à l'éducation générale et aux sports).
[2] Arrêté du 22 novembre 1943.
[3] Annexe 5 : plans d'ensemble des établissements

prend finalement ses quartiers à l'université de Paris[1] lors de la transformation du cours de perfectionnement et de l'entrée en vigueur de la réforme du professorat.

La première partie du C.A.P.E.P.[2] est préparée dans les Instituts régionaux d'éducation physique (I.R.E.P.) rattachés aux facultés de médecine[3]. Les étudiants préparent la deuxième partie du professorat à l'E.N.E.P. ou dans les I.R.E.P.. La création de l'Ecole normale d'éducation physique introduit une confusion[4] car les instituts sont des centres universitaires à part entière alors que l'E.N.E.P. se construit sans véritable attache universitaire, sa mission unique est de former des professeurs d'éducation physique[5]. Ainsi dès sa création, l'E.N.E.P., confrontée à des difficultés de positionnement, voit son utilité contestée :

- Dès juillet 1935 un rapport, adressé au ministre de la Santé publique et de l'Education physique[6], laisse entrevoir les difficultés futures de cette Ecole normale étant donné "*le petit nombre des admissions* (26 inscrits en 1ère année et 18 en 2ème année[7] en 1935)*…* (et les) *possibilités* (limitées) *de placement des futurs professeurs à la fin de leurs études*".

- Le fonctionnement relève plus d'une "*organisation de fortune au lieu de l'organisation rationnelle et administrative des autres écoles normales*"[8]. Cette organisation de fortune transparaît aussi en ce qui concerne le

[1] Le décret du 23 juin 1933 porte création de l'E.N.E.P., il sera abrogé par le décret du 5 octobre 1933 qui transforme le cours de perfectionnement en école normale de l'éducation physique. L'école est placée sous l'autorité directe du sous-secrétariat d'Etat chargé de l'éducation physique, sa gestion est assurée par l'université de Paris qui perçoit un budget spécifique. Les élèves sont recrutés parmi les candidats reçus au certificat d'aptitude au professorat de l'éducation physique 1ère partie.
[2] Décret du 31 juillet 1933, journal officiel de la République Française du 12 août 1933.
[3] Institut Régional d'Education Physique. Le premier s'installe à Bordeaux le 10 décembre 1927. Son implantation trouve son origine dans la longue tradition d'innovation en matière d'Education Physique et de gymnastique caractéristique de cette région, et qui a toujours prôné, par la voie de ses promoteurs (par exemple P. Tissié), la nécessité d'une recherche dans ce domaine. De 1928 à 1932, treize autres instituts sont créés et tous rattachés aux Facultés de Médecine.
[4] Levet-Labry Eric, Attali Michaël, "Les fondements historiques de la recherche en S.T.A.P.S.", in Collinet Cécile, *La recherche en S.T.A.P.S.*, Paris, ed. PUF, 2003, page 50.
[5] Article 2 du décret du 05 octobre 1933.
[6] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1931 à 1970 E.N.E.P.-E.N.S.E.P., textes officiels, création, organisation, courrier : rapport à monsieur le ministre de la santé publique et de l'E.P., service de l'éducation physique, le 10 juillet 1935.
[7] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1933-1972 E.N.E.P.-E.N.S.E.P. documentation, convention, classification, projet, statut, personnels : note de présentation de l'école normale d'éducation physique.
[8] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1931 à 1970 E.N.E.P.-E.N.S.E.P., textes officiels, création, organisation, courrier : rapport à monsieur le ministre de la santé publique et de l'E.P., service de l'éducation physique, le 10 juillet 1935.

personnel enseignant et administratif : il ne perçoit pas de salaire mais des indemnités, souvent des vacations, et est nommé pour une année. Le directeur est soumis aux mêmes règles. Cette instabilité du corps enseignant entraîne une indiscipline chronique[1].

- La confusion de dénomination entre l'E.N.E.P. et l'I.R.E.P. de Paris repose sur l'organisation administrative. Le directeur, le docteur Chailley-Bert, dirige les deux établissements. Il est impossible de les séparer tant du point de vue administratif que du point de vue des locaux.

Il faut attendre 1935 pour voir l'école prendre son autonomie par rapport à l'I.R.E.P. de Paris[2]. Dirigée par Ernest Loisel[3], à compter du 1er novembre 1935, l'E.N.E.P. va fonctionner avec un budget propre, un corps professoral distinct et des locaux définitifs[4].

Mais les débuts sont difficiles puisqu'en février 1936, un article de D. Strohl dans L'Intransigeant[5] lance une "*humble prière à notre nouveau ministre : il faut régler la situation de notre Ecole normale d'éducation physique… aucune décision ferme n'a été prise, aucun crédit n'a été régularisé*". Dès mars 1936, les services de l'éducation physique envisagent des mesures transitoires en attendant l'installation

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1931 à 1970 E.N.E.P.-E.N.S.E.P. : textes officiels, création, organisation, courrier : une lettre du recteur de l'académie de Paris au ministre de l'éducation nationale, daté du 27 juin 1935, confirme ces propos.

[2] Décret du 20 décembre 1935

[3] Amicale des anciens élèves de l'E.N.S.E.P.S., hommage à Ernest Loisel, discours prononcés lors de la cérémonie commémorative du 7 janvier 1946 : Ernest Loisel est directeur de l'école normale d'E.P. puis de l'école nationale d'éducation physique et sportive du 1er novembre 1935 au 18 octobre 1941. Il a obtenu l'agrégation d'allemand en 1909 et enseigne aux lycées de Lorient (1909 à 1912) et de Bordeaux (1912 à 1914). Il fonde le 1er groupe d'"éclaireurs de France" à Lorient en 1911. Il est nommé au lycée Buffon quand éclate la 1ère guerre mondiale. Interprète pendant la guerre, il obtient plusieurs décorations. En 1919 il est nommé Inspecteur d'Académie à Aurillac puis à la Rochelle et en Bretagne. Il quitte sa Bretagne natale où il a aussi professé à l'Institut d'E.P. de l'université de Rennes pour prendre la direction de l'école normale d'E.P. le 1er novembre 1935. Hébertiste convaincu, il est aussi partisan d'un certain éclectisme, pensant que le sport est un jeu sérieux qui prépare à la vie et intègre une morale en action. Il va développer l'école. Il va permettre la popularisation du hand-ball en traduisant ses règles et dès 1937 il autorise la F.S.G.T. à organiser ses premiers stages d'éducateurs à l'intérieur de l'E.N.E.P. Il ne veut pas renier ses convictions sous Vichy. Il est déclaré démissionnaire d'office, le 18 octobre 1941, selon la loi sur les sociétés secrètes. Il meurt le 19 octobre 1943.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1931 à 1970 E.N.E.P.-E.N.S.E.P. : textes officiels, création, organisation, courrier : ministère de la santé publique et de l'éducation physique, services de l'éducation physique, note sur la réorganisation de l'école normale d'éducation physique, Paris le 30 janvier 1936.

[5] *L'Intransigeant* du 6 février 1936.

définitive dans les locaux prévus à Joinville[1]. L'Ecole normale s'implante provisoirement à la cité universitaire de Paris. La Fondation nationale de la cité universitaire de Paris met à disposition de l'E.N.E.P., au 40 boulevard Jourdan, des salles de cours, des logements pour les élèves, "*le gymnase, la piscine, les douches, la salle d'escrime, et d'autres installations de culture physique…*"[2]. Ainsi, à la veille de la guerre, l'E.N.E.P. fonctionne dans des installations provisoires.

La loi du 21 mars 1941 portant création de centres de formation des cadres remplace l'E.N.E.P. par l'Ecole nationale d'éducation physique et sportive (E.N.E.P.S.). Ce changement de terminologie ne résout pas les problèmes de l'école d'autant qu'elle se dote d'un internat dès son ouverture, en novembre 1941[3]. Des conventions sont passées entre le commissariat et différents bailleurs, propriétaires d'hôtels. Un avenant[4] au contrat de location est signé avec la fondation nationale de la cité universitaire pour proroger le contrat d'utilisation jusqu'à la fin des hostilités. En ce qui concerne les logements, des recherches sont effectuées non loin du 40 boulevard Jourdan pour ne pas obliger les élèves à des déplacements trop importants. Compte tenu des risques de réquisition par les autorités allemandes et de la difficulté de trouver des lits[5], le commissariat choisit rapidement deux hôtels à Paris : l'hôtel Terminus Orléans, 133 boulevard Brune[6] et l'hôtel Nicaud, 144 rue de la Tombe Issoire[7]. Dès juin 1942 il apparaît nécessaire de trouver des locaux

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1931 à 1970 E.N.E.P.-E.N.S.E.P. : textes officiels, création, organisation, courrier : ministère de la santé publique et de l'éducation physique, services de l'éducation physique, rapport à monsieur le ministre, 2 mars 1936.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1933-1972 E.N.E.P.-E.N.S.E.P. documentation, conventions, classification, projets, statut, personnels : contrat de mise à disposition de locaux entre M. Dezarnaulds sous-secrétaire d'état de l'éducation physique et M. André Honnorat et Jean Branet, président et secrétaire général de la fondation nationale de la cité universitaire de Paris, 13 novembre 1936.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : (E.N.E.P.S.) 1941-1942 E.N.E.P. Joinville : courrier, rentrée, effectifs : lettre du directeur de l'E.N.E.P.S. au directeur du ravitaillement général de la Seine, 22 octobre 1941.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1934 à 1947 E.N.E.P., divers établissements, cité universitaire, bld Jourdan, hôtel Terminus, hôtel de Tombe Issoire, courrier, contrat de location, inventaire : avenant à la convention du 13 novembre 1936 entre le ministre de l'éducation nationale et André Honnorat et Jean Branet, président et secrétaire général de la fondation nationale de la cité universitaire de Paris, 30 mai 1940.

[5] I.N.S.E.P. boîte d'archives : (E.N.E.P.S.) 1941-1942 E.N.E.P. Joinville : courrier, rentrée, effectifs : compte rendu des recherches d'un hôtel pouvant recevoir les élèves hommes de l'école nationale d'éducation physique et sportive, le 11 octobre 1941.

[6] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1934 à 1947 E.N.E.P., divers établissements, cité universitaire, bld Jourdan, hôtel Terminus, hôtel de Tombe Issoire, courrier, contrat de location, inventaire : contrat de location entre l'Etat Français et M. Maries, hôtelier, le 19 décembre 1941. Voir règlement annexe 31.

[7] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1934 à 1947 E.N.E.P., divers établissements, cité universitaire, bld Jourdan, hôtel Terminus, hôtel de Tombe Issoire, courrier, contrat de location, inventaire : contrat du

supplémentaires pour loger les élèves et entreposer du matériel[1]. L'hôtel Gauthier, 4 rue du parc Montsouris est loué par le commissariat général à l'E.G.S. pour la rentrée scolaire 1942[2].

Les conditions de vie sont loin d'être confortables, les élèves s'entassent dans les chambres, utilisent avec parcimonie l'électricité et partagent souvent les locaux avec les gérants, le personnel de l'école et les services administratifs. La situation devient plus difficile à partir de la fin 1942, lorsque les Allemands augmentent les réquisitions de l'économie française pour leur effort de guerre. Le commissariat à la mobilisation des métaux non ferreux va jusqu'à prélever le "*dessus et la bordure du comptoir en étain de l'hôtel Nicaud… siège de notre internat de jeunes filles*"[3].

Ainsi, en 1942, l'Ecole nationale d'E.P.S. est disséminée dans plusieurs lieux : les locaux d'enseignement et l'administration au 40 boulevard Jourdan dans le 14ème arrondissement, un internat pour les hommes à l'hôtel Terminus et un internat pour les filles rue de la Tombe-Issoire et rue du parc Montsouris. Un règlement général strict encadre les élèves "*naturellement divisés en deux promotions qui sont répartis en équipes masculines et féminines à l'intérieur de chaque promotion. Dans chaque promotion sont désignés des chefs de promotion*"[4].

Cependant l'école reste provisoirement et pauvrement installée. L'occupation des locaux ou des terrains par les troupes allemandes[5], l'insuffisance de gymnase, le manque de matériel pédagogique, la fermeture des piscines et la non désignation de professeurs pour certains cours importants rendent difficile la formation des élèves professeurs[6]. Malgré cela, elle compte 120 élèves pendant toute la guerre et reçoit

---

29 octobre 1941 entre Borotra, commissaire général à l'E.G.S. et les époux Nicaud, propriétaires des locaux à usage d'hôtel meublé, bar et salle de café.

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1931 à 1970 E.N.E.P.-E.N.S.E.P. : textes officiels, création, organisation, courrier : rapport sur la vie et l'enseignement de l'école nationale d'éducation physique et sportive pendant l'année 1941-1942.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : (E.N.E.P.S.) 1941-1942 E.N.E.P. Joinville : courrier, rentrée, effectifs : lettre aux établissements Valette, 30 novembre 1942.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1934 à 1947 E.N.E.P., divers établissements, cité universitaire, bld Jourdan, hôtel Terminus, hôtel de Tombe Issoire, courrier, contrat de location, inventaire : lettre de l'économe de l'E.N.E.P.S. au propriétaire de l'hôtel, 30 décembre 1942.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1942-1959 E.N.S.E.P.S. Châtenay règlement intérieur : E.N.E.P.S. règlement général pour l'année 1942-1943.

[5] Jean Zoro se rappelle que les troupes allemandes s'entraînaient sur le stade de l'E.N.E.P.S..

[6] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1931 à 1970 E.N.E.P.-E.N.S.E.P. : textes officiels, création, organisation, courrier : rapport sur la vie et l'enseignement de l'école nationale d'éducation physique et sportive pendant l'année scolaire 1941-1942.

des stagiaires pendant les vacances scolaires[1]. Ainsi, le début de la guerre n'est pas très favorable à cet établissement qui se trouve confronté à la concurrence d'un nouvel établissement qui vise la formation rapide des cadres de l'éducation, de la jeunesse et des sports : le Collège national des moniteurs et d'athlètes d'Antibes.

Le Collège National des Moniteurs et d'Athlètes.

La création du Collège national des moniteurs et d'athlètes d'Antibes relève d'une nécessité politique : l'encadrement de la jeunesse, la formation des moniteurs et cadres de l'E.G.S. et l'organisation de la propagande sportive de Vichy. L'efficacité de l'équipe, chargée de sa mise en place, permet au collège de devenir rapidement une référence en ce qui concerne l'éducation physique et le sport.

Le stade du Fort Carré[2] d'Antibes, inauguré par le président de la République Paul Deschanel le 6 avril 1920 accueillait le centre régional d'instruction et d'éducation physique (C.R.I.E.P.) des 13ème et 15ème corps d'armée[3]. En août 1940 des négociations se tiennent entre la direction de l'éducation générale et sportive et l'armée pour créer à Antibes le Collège national des moniteurs et d'athlètes[4]. "*L'autorisation de principe de transformer le centre d'instruction physique militaire en centre d'éducation physique civil*"[5] est donnée en novembre 1940. Borotra charge le colonel Beaupuis, ex-légionnaire, de mettre en place l'établissement. Le C.N.M.A.[6] est créé en décembre 1940. Il s'installe dans l'urgence et à titre précaire. "*La caserne*

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1941 à 1960 E.N.S.E.P.S. Joinville : courrier arrivée départ intendant : lettre de l'inspecteur de l'E.G.S. à l'inspecteur chargé du service des charbons, 15 mai 1942.
I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1933-1972 E.N.E.P.-E.N.S.E.P., documentation, conventions, classification, projet, statut, personnels : 4 feuillets dactylographiés de présentation de l'école nationale d'éducation physique et sportive, 1942 : "il y a des stages de formation de maîtres d'éducation générale, …, ainsi que des stages de diverses fédérations.", page 4.

[2] La construction du Fort Carré débute en 1506, date à laquelle les fortifications d'Antibes sont relevées et la Tour Saint Jacques (Saint Jaume, aujourd'hui) édifiée. En 1553, la tour semble insuffisante pour protéger le port, elle va constituer le centre de la forteresse. La construction du fort actuel s'est terminée vers 1585. Vauban (1633-1707) va poursuivre la fortification de la ville et renforcer les remparts. Le Fort Carré est classé monument historique en 1938.

[3] Mairie d'Antibes "Antibes Juan les Pins, vendredi 26 juin 1998, Stade du Fort Carré", fascicule de présentation imprimé pour l'inauguration de l'ouverture au public du Fort Carré.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1941-1942 Antibes : courrier départ direction, listes élèves, courrier 1942-1943 : lettres du secrétaire d'état à la guerre au commissaire général à l'E.G.S., ref. n°512 EMA/3/C du 29 août 1940 et n°2324/2/SDG du 11 novembre 1940.

[5] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1941-1942 Antibes : courrier départ direction, listes élèves, courrier 1942-1943 : lettre du commissaire général aux sports à monsieur le général d'armée, secrétaire d'état à la guerre, ref. n°2530/E.G.S. V.2., 22 octobre 1942.

[6] La création du Collège National de Moniteurs et d'Athlètes est effective par la loi du 21 mars 1941 portant création des centres de formation des cadres du secrétariat d'état à l'éducation nationale et à la jeunesse.

Reille et le stade du Fort Carré à Antibes, ainsi que le fort lui-même et les glacis qui l'environnent"[1] constituent son infrastructure.

Beaupuis s'entoure d'anciens de l'école de Joinville[2] pour l'aider dans cette tâche. Ramadier, Battesti, Le Hanvic, fraîchement démobilisés, se laissent convaincre et occupent respectivement les emplois de secrétaire particulier du directeur, de moniteur général du cadre, de directeur des études[3]. Ils vont découvrir un lieu à l'abandon, l'armée l'ayant laissé dans un état déplorable. Aidés par des groupes de chômeurs de la ville d'Antibes, pas toujours motivés, ces hommes, et quelques autres, vont aménager de façon spartiate l'établissement pour qu'il puisse accueillir rapidement ses premiers stagiaires. Cette installation sommaire est confirmée dans un article complaisant d'Henry Fleury dans le journal *L'effort* du 22 mai 1942 :

> *"Quand je franchis à nouveau la grille du Collège, le soleil est déjà haut. Les cours sont presque désertes, et je profite de la pause de l'après-midi pour visiter à l'improviste une chambre.*
>
> *Six lits, trois armoires, deux tables, des bancs en constituent l'ameublement sommaire mais suffisant."*

Le 12 janvier 1941 le C.N.M.A. ouvre ses portes. Les premières promotions de moniteurs vont parfaire les installations et construisent sur le stade, "*une piste de*

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1941-1942 Antibes : direction, courrier arrivée : lettre du secrétaire d'état à la guerre à monsieur le général commandant la 15ème division militaire, objet : Antibes cession temporaire d'immeubles au commissariat général aux sports, ref. n°09.924-B/BAT, 29 juin 1942.

I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1941-1942 Antibes : direction, courrier arrivée : lettre de M. Courriere, ingénieur principal du génie à monsieur le directeur du collège national des moniteurs d'Antibes, ref. n°2668, 22 juillet 1942.

[2] L'école normale de gymnastique de Joinville a été créée en 1852 sous l'égide de l'armée. Elle utilise les redoutes de la Faisanderie et de Gravelle dans le bois de Vincennes. En 1872 elle s'adjoint une section escrime et devient l'école normale de gymnastique et d'escrime toujours sous la direction de l'armée. Elle forme des officiers et hommes de troupe de l'infanterie et de la marine. La formation a un caractère utilitaire et vise la formation du soldat. En 1901, la création du laboratoire de physiologie dirigé par Demenÿ va provoquer un changement : l'enseignement théorique va prendre une place prépondérante. Fermé pendant la guerre, l'école reprend son activité dès 1919. Il s'agit de former les cadres de l'éducation physique de l'armée et de l'Instruction publique sur des bases rationnelles. En 1925 elle devient école supérieure d'éducation physique. Elle est à la base de la parution de la méthode française d'éducation physique. Mais l'université conteste son rôle dans la formation des professeurs d'éducation physique et obtient la création des I.R.E.P. dans les facultés de médecine.

[3] Le Hanvic Moïse, Ramadier Pierre, "Le collège national de moniteurs et d'athlètes d'Antibes 1941-1943", in Les anciens de Joinville, *Joinville : livre d'or, Ecole supérieure d'éducation physique, Collège national des moniteurs et athlètes, Institut national des sports, Bataillon de Joinville*, ed. Snoeck-Ducaju, 1969, pages 25-34.

course à pied…, les plateaux d'entraînement, les terrains de basket-ball, les sautoirs, etc., une piste d'obstacles variés…"[1].

Les personnes recrutées au démarrage de l'établissement reflètent l'héritage militaire de l'école de Joinville qui dépasse la simple localisation du collège. Le film de Jean d'Esme[2] sur les "*Moniteurs d'Antibes*", montre les similitudes entre la vie de caserne et la vie au C.N.M.A.. A leur arrivée, les élèves sont "*incorporés*", passent une visite médicale et se précipitent au rassemblement. La journée commence par une cérémonie des couleurs sous le regard protecteur du poilu de la Grande Guerre. Les déplacements en dehors du collège se font en chantant, au pas cadencé, en séparant les colonnes de garçons et de filles.

"Discipline, devoir, sûrs d'eux, ce sont les moniteurs d'Antibes"

Cependant, les cadres de Joinville doivent faire face à des difficultés d'ordre pédagogique. Leur formation militaire et leur passage à l'école de Joinville ne les ont pas préparés à se trouver face à des stagiaires destinés à enseigner dans les établissements du secondaire.

> *"La conduite de cette formation n'était pas sans problèmes; si les techniques n'avaient pas beaucoup évolué et restaient assez facilement accessibles aux cadres du Collège, il était évident que la pédagogie, au moins pour les ex-moniteurs de "Joinville", devait procéder d'une manière assez différente. Nous étions face, non de militaires, mais de futurs maîtres civils qui auraient à enseigner des enfants et des adolescents. Avec le recul, il nous faut reconnaître que la pédagogie du moment était très directive et ceci malgré les efforts déployés pour l'imposer moins."* [3]

L'organisation de l'école ne peut faire oublier les conditions matérielles de l'installation. Le collège est doté d'un "*laboratoire*" qui ressemble dans les faits à un

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Antibes documentation 1941-1942 : commissariat général à l'E.G.S., documentation à l'occasion de la visite de Jean Borotra des 6-7 mars 1941, page 1.

[2] Film "Moniteurs d'Antibes", produit et réalisé par Jean d'Esme en 1942, immatriculé le 15 février 1946 au registre des œuvres cinématographiques sous le n°1307, 21 minutes.

[3] Le Hanvic Moïse, Ramadier Pierre, "Le Collège national de moniteurs et d'athlètes d'Antibes 1941-1943", in Les anciens de Joinville, *Joinville : livre d'or, Ecole supérieure d'éducation physique, Collège national des moniteurs et athlètes, Institut national des sports, Bataillon de Joinville*, ed. Snoeck-Ducaju, 1969, pages 30.

service médical permettant de faire passer un examen biologique (poids, taille, spiromètrie) aux stagiaires. C'est dans ces conditions que les docteurs Ruffier et Gaston poursuivent leurs recherches sur l'entraînement des athlètes et des stagiaires. En ce qui concerne les enseignements théoriques, outre les salles de cours, un amphithéâtre de plein air permet de donner les leçons d'anatomie générale. Les pratiques sportives se déroulent dans les anciens dortoirs transformés en salles de lutte, boxe et escrime (l'héritage de Joinville est bien présent) auxquels s'ajoute un stade conçu autour des terrains de sports collectifs et des plateaux d'évolution sur lesquels se pratique la méthode naturelle d'Hébert renommée méthode nationale sous Vichy. Les terrains sont dotés de portiques, de fosses de saut et autres installations nécessaires à l'enseignement de l'éducation physique et des sports. Le stade comprend aussi une piste d'athlétisme et des aires de lancer. Ces installations permettent aux athlètes (Valmy, Omnes, Gardien, Sapin, Bazennerye, etc.) de s'entraîner tout en démontrant leur savoir-faire.

Prévu pour un effectif de 400 moniteurs et athlètes (les effectifs seront parfois dépassés), le collège forme les moniteurs nationaux et moniteurs pour l'enseignement secondaire, l'aviation, la marine, la police et les chantiers de jeunesse. Les premiers pensionnaires du centre sont "*140 moniteurs chefs, 130 moniteurs et monitrices d'éducation physique et de sports et 70 moniteurs de sports. En outre, 30 élèves professeurs et 10 élèves femmes professeurs qui n'ont pu rejoindre l'Ecole nationale de Paris, reçoivent leur instruction au collège d'Antibes*"[1]. Dès 1942 le collège fonctionne correctement et accueille 10 à 12 groupes de travail. Vichy utilise "*le C.N.M.A. comme une vitrine*"[2]. Les démonstrations de ses cadres en font un élément important de la propagande du commissariat général à l'E.G.S.. Ses apparitions sont appréciées dans toutes les manifestations importantes du régime de Vichy. Le collège va même jusqu'à entamer une grande tournée en Afrique du Nord.

La fin de l'année 1942 marque le destin du Collège national des moniteurs et d'athlètes d'Antibes. Le colonel Beaupuis est nommé directeur des sports auprès du commissaire général, il est remplacé par le colonel Desroys du Roure. Mais plus encore que ce changement de direction, c'est le transfert de l'établissement à Paris

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Antibes documentation 1941-1942 : commissariat général à l'E.G.S., documentation à l'occasion de la visite de Jean Borotra des 6-7 mars 1941, page 3.
[2] Gay-Lescot, Jean-Louis, *Sport et éducation sous Vichy (1940-1944)*, Lyon, ed. P.U.L., 1991, page 97.

et le changement de politique du 2ème commissariat général à l'E.G.S. qui va couper l'élan d'Antibes.

Ainsi, les établissements sont, dès le départ, forts différents. L'E.N.E.P.S. poursuit sa constitution sur des bases fragiles sans un réel soutien du pouvoir politique si ce n'est le développement de l'E.G.S. dans les établissements scolaires. La confidentialité de ses promotions d'élèves ne permet pas de créer un réseau de soutien suffisant pour la voir devenir le fer de lance de l'éducation physique et sportive en France. Par contre le Collège national des moniteurs et d'athlètes s'organise sur des bases militaires, avec un chef dévoué et omniprésent qui insuffle à ses collaborateurs un esprit nouveau, un esprit de pionnier. L'établissement participe à la promotion de l'E.G.S. à travers l'image complaisante que donnent différents articles et films de propagande, à l'exemple du film "*Moniteurs d'Antibes*", de Jean d'Esme, qui met en scène une journée des moniteurs au C.N.M.A.. Les valeurs, véhiculées par ce film, incitent clairement à un renouveau de la jeunesse française. Outre la discipline, le devoir, est mis en avant le respect de la tradition et du sacrifice des Français pour leur pays. A ce titre, il est fait référence, de façon explicite, à la statue du poilu de la Grande Guerre qui domine le stade du Fort Carré d'Antibes. D'ailleurs l'une des dernières scènes du film montre les moniteurs rassemblés sur le stade, sous la statue et sous le drapeau français, avec la Marseillaise en musique de fond, scandant la phrase "S*ervir France, toujours France*", en effectuant le salut de l'athlète[1].

On peut se demander si deux visions des formations en éducation physique ne s'opposent pas : l'une, centrée sur elle-même, se focalisant sur ses problèmes et son devenir et l'autre ouverte sur l'extérieur, ayant les faveurs du commissariat général. Cette situation rend compte, aussi, d'une opposition entre le doute universitaire et la certitude militaire, une opposition entre la théorisation, la suffisance des professeurs et le pragmatisme, le modernisme des moniteurs, et peut-être l'opposition entre l'éducation physique et le sport. Quoiqu'il en soit le Collège national des moniteurs et d'athlètes est la création de Vichy alors que l'Ecole nationale porte en elle son héritage et sa méfiance vis-à-vis de l'endoctrinement et de la formation physique militaire. Ainsi, naturellement, le C.N.M.A. devient le fer de lance de la

[1] Film "Moniteurs d'Antibes", produit et réalisé par Jean d'Esme en 1942, immatriculé le 15 février 1946 au registre des œuvres cinématographiques sous le n°1307, 21 minutes.

politique sportive de Vichy du moins sous le 1er commissariat à l'E.G.S. dirigé par Borotra.

Le centre national d'E.G.S..

Le colonel Pascot, commissaire général du deuxième commissariat général à l'E.G.S., décide la création[1], le 1er janvier 1943, du centre national d'éducation générale et sportive[2] prévu aux termes de la loi du 21 mars 1941 permettant de coordonner les actions des différents établissements tant au niveau "*de l'organisation, de l'enseignement et de la discipline générale*".

La construction du centre national doit permettre d'obtenir des conditions correctes d'installation[3]. Ce projet de construction d'un centre national d'éducation physique date de 1932. En 1934 un premier programme de construction donne lieu à un concours d'architectes. Le projet architectural de M. Bovet, premier second grand prix de Rome, assisté de Berthelot et Cuzols, est retenu par le jury[4]. Les plans anticipent les formes actuelles de l'I.N.S.E.P., en ce qui concerne les infrastructures administratives et l'hébergement. Relevant d'abord de l'autorité militaire, la construction, sur un terrain de 32 hectares, dépend du service de l'éducation physique rattaché au ministère de la santé. En 1935 le ministre de la santé, M. Nicolle, chargé des services du secrétariat d'état à l'éducation physique et aux Sports, donne les premiers ordres de travaux. En 1937 la première pierre est posée officiellement. La construction est en marche[5] avec l'aide du Centre National d'Equipement Sportif. En 1939, l'école militaire de Joinville ferme ses portes (elle ne sera pas reconstituée après la Libération), alors que les travaux avaient à peine commencé.

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1941-1942 Antibes : courrier départ direction, listes élèves, courrier 1942-1943 : note de service n°25/CAB.V., création d u centre national d'E.G.S., 8 janvier 1943.
[2] Le centre national d'E.G.S. regroupe l'institut national d'E.G.S., l'E.N.E.P.S. et le C.N.M.A.
[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1933-1972 E.N.E.P.-E.N.S.E.P., documentation, conventions, classification, projet, statut, personnels : 4 feuillets dactylographiés de présentation de l'école nationale d'éducation physique et sportive, 1942.
[4] Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, service de presse, janvier 1964.
[5] I.N.S.E.P., boîte d'archives : I.N.S. 1936, plans, projets.

Les plans reflètent l'influence des administrations de tutelle[1] et se transforment en fonction des tâches assignées à l'éducation physique. Le projet du commissariat général à l'E.G.S. regroupe au sein du centre national d'éducation physique de Joinville[2] l'école nationale, l'Institut national, l'école des moniteurs, le collège d'athlètes et des laboratoires. En 1940-1941 les travaux reprennent, sur 32 hectares, conformément au plan de masse envisagé par les architectes en 1934[3]. Cependant les bâtiments subissent les outrages de la guerre : occupation par les troupes allemandes, pillage des archives, destruction du laboratoire et saccage des autres bâtiments. En 1944, le centre national n'est toujours pas installé au bois de Vincennes, il faut attendre encore quelques années pour le voir prendre ses quartiers définitifs.

Cependant le regroupement des structures de formation au sein du centre national va imposer des transformations importantes. Dans cette nouvelle entité dirigée par Marty, le directeur de l'E.N.E.P., Bonnet, et la directrice adjointe, Melle Dubois[4], luttent pour que les élèves aient des conditions d'hébergement et d'enseignement à la hauteur des espérances d'une école nationale de formation. Leur intervention se fait pressante à partir de fin 1943, date à laquelle ils essaient de réduire la place occupée par certains services administratifs dans les locaux de l'école[5]. Le commissariat à l'E.G.S. soutient l'initiative et intervient pour que des conditions décentes d'hébergement soient trouvées lorsque la situation politique devient difficile[6]. Le C.N.M.A., quant à lui, voit éclater son unité avec pour conséquence la séparation des formations de moniteurs et d'athlètes. Dès janvier

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Marché courrier 1932-1939, dossier plan de masse, rapport et devis estimatif du Génie 1932 : centre nationale d'éducation physique du camp de Saint-Maur à Vincennes, plan de masse, croquis n°1 joint au rapport n°195 d u chef du Génie en date du 10 septembre 1932. Le plan fait état de bâtiments pour loger des militaires, de locaux disciplinaires et d'un laboratoire.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1933-1972 E.N.E.P.-E.N.S.E.P., documentation, conventions, classification, projet, statut, personnels : centre national d'éducation physique de Joinville plan d'ensemble.

[3] Secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports, service de presse, janvier 1964, Etablissements de Joinville.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1942-1968 Châtenay, règlement intérieur, conseils d'administration, discipline intérieure jeunes filles : ces noms apparaissent en écriture manuscrite sur l'arrêté du 22 novembre 1943.

[5] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1963-1973, 1943 à 1969 E.N.S.E.P.S. Joinville courrier arrivée I.N.S., logement : lettre du directeur de l'école nationale d'E.P.S. à M. le directeur du centre national d'éducation générale, ref. n°1545, 16 novembre 1943 .

[6] I.N.S.E.P. boîte d'archives : (E.N.E.P.S.) 1941-1942 E.N.E.P. Joinville : courrier, rentrée, effectifs : Direction des affaires de réquisition et d'occupation, lettre du préfet de la Seine à monsieur le commissaire à l'E.G.S., réquisition d'un hôtel 197 boulevard Brune, 19 août 1943.

1943 le départ du C.N.M.A. pour Joinville est envisagé[1]. Touché par l'ordre général d'évacuation des centres de la Côte d'Azur, "*il va se réfugier aux redoutes militaires du bois de Vincennes et dans plusieurs immeubles de Joinville loués ou réquisitionnés*"[2]. La section des moniteurs du collège est transférée à la redoute de la Faisanderie, au plateau de Gravelle, sur l'ex-école de Joinville. La villa "*Lapointe*" héberge les stagiaires du C.N.M.A. à partir du 1er octobre 1943[3]. La section masculine y restera jusqu'en 1951. La section féminine, détachée du Collège, loge dans les locaux du centre régional d'E.G.S. à Châtenay-Malabry[4]. La section féminine deviendra, après la Libération, une section d'élèves monitrices à l'Ecole normale supérieure de jeunes filles. En octobre 1946, les immeubles utilisés à Châtenay sont insuffisants, la section des élèves monitrices, prendra le titre d'Ecole normale des maîtresses et sera transférée dans une propriété de Seine-et-Marne à Avon. Enfin, "*le Collège national d'athlètes s'installe au camp de Saint-Maur, sous la direction de René Bazennerye pour la partie administrative et de Paul Mathiotte pour la partie technique*"[5]. Il deviendra un établissement à part entière à la Libération et prendra officiellement le nom de Collège national d'athlètes[6] avant de devenir l'Institut national des sports le 1er janvier 1946[7]. "*L'ensemble des trois composantes*

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1941-1942 Antibes : direction, courrier arrivée : lettre de l'économe du C.N.M.A. d'Antibes à M. le directeur, fabrique de meubles métalliques, ref. n°5528 C.N.M.A./Education physique et sportive, 30 janvier 1943.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1946 à 1975 : historique du camp de Saint-Maur, historique des établissements de Joinville, historique de l'I.N.S. n°1, notes, documentation, le livre d'or des anciens de Joinville : inspection générale des services administratifs, rapport d'inspection n°44 de l'école normale de maîtres redoute de la Faisanderie, 9 juin 1948.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1941-1955 centre national des moniteurs et athlètes, Paris, courrier départ économe, inventaire, cours conférences, arrêtés, dossier d'instance collège national d'athlètes :rapport de monsieur l'économe sur la villa "Lapointe", 6 février 1951.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1946 à 1975 : historique du camp de Saint-Maur, historique des établissements de Joinville, historique de l'I.N.S. n°1, notes, documentation, le livre d'or des anciens de Joinville : inspection générale des services administratifs, rapport d'inspection n°146 de l'école normale de maîtresses d'Avron Seine et Marne, 27 mai 1947.

I.N.S.E.P. boîte d'archives : (E.N.E.P.S.) 1941-1942 E.N.E.P. Joinville : courrier, rentrée, effectifs : lettre de l'inspecteur des services administratifs du commissariat général à l'E.G.S. au chef de service de la sous-direction des approvisionnements section textiles, 10 novembre 1941 : le centre de Châtenay ouvre ses portes le 1er décembre 1941.

[5] Simonet, Pierre, *L'I.N.S.E.P. : de la gymnastique joinvillaise aux sports contemporains*, Woippy, ed. Klopp, 1998, page 175.

[6] Arrêté du 25 janvier 1946 :
"Article 4 : Le Collège National d'Athlètes prévu par l'ordonnance du 30 décembre 1944 susvisée est ouvert provisoirement à compter de la même date."

[7] Arrêté du 28 janvier 1946 :
"Article 1 : L'Institut National des Sports est ouvert à compter du 1er janvier 1946.
Article 2 : La comptabilité de l'Institut National des Sports continuera celle du Collège National d'Athlètes."

du collège, disloqué, dispersé sur trois sites, demeure sous l'autorité du colonel Desroys du Roure"[1] jusqu'à la Libération.

Le personnel enseignant

Le personnel enseignant marque aussi la différence entre les deux établissements et reflète les orientations assignées aux deux écoles. Tout semble fonctionner sur la base de la reproduction des différents corps enseignants mais aussi d'un assujettissement aux orientations politique de Vichy, les écoles ayant des rôles différents à jouer.

Le personnel de l'E.N.E.P.S. est constitué d'anciens enseignants de l'Ecole normale d'E.P.S.. Quatre postes de professeurs sont mis à la disposition de l'E.N.E.P.S. à compter du 1er janvier 1941[2]. En août 1941, le personnel de l'E.N.E.P.S. comprend Ernest Loisel comme directeur, Maurice Baquet professeur d'éducation physique et directeur technique, madame Billerach secrétaire, messieurs David, Ricard et mesdames André et Surrel comme professeurs, messieurs Gajan, Le Men comme moniteurs et cinq auxiliaires. Cependant l'école, installée dans l'urgence et le dénuement, doit faire face aux problèmes de recrutement et d'encadrement. D'ailleurs, Loisel intervient auprès de Borotra pour faire état de ces difficultés et obtenir l'amélioration des conditions des enseignants :

> "*Il ressort que la presque totalité du personnel de l'école est privé des indemnités de direction et prime d'enseignement, que les professeurs d'éducation physique et sportive n'ont pas la situation qui corresponde à leurs titres, que monsieur Baquet directeur technique occupe une fonction qui n'est plus prévue par la loi, que monsieur Gajan, moniteur, reçoit une indemnité insignifiante, que les enseignements scientifiques fondamentaux sont donnés par un personnel extérieur à l'école*." [3]

---

[1] Simonet, Pierre, *L'I.N.S.E.P. : de la gymnastique joinvillaise aux sports contemporains*, Woippy, ed. Klopp, 1998, page 175.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1950-1970 E.N.S.E.P.S. jeunes filles programmes cours théoriques sujet de contrôle écrit-oral : arrêté du 30 avril 1941 portant création de 4 postes de professeurs d'éducation physique à l'E.N.E.P.S. à compter du 1er janvier 1941.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1940-1972 E.N.S.E.P.S. Joinville tous personnels, listes, textes, courrier : lettre de l'inspecteur général, directeur de l'école nationale d'éducation physique et sportive à monsieur le commissaire général à l'éducation générale et aux sports, 5 août 1941.

Loisel se préoccupe à la fois de la stabilisation de son équipe d'encadrement et de sa pérennité. L'intervention de Loisel porte ses fruits puisque, malgré son départ forcé le 18 octobre 1941, son successeur, Henry Marty, obtient la régularisation de la situation[1].

La constitution de l'équipe pédagogique encadrant l'E.N.E.P.S. montre les orientations éclectiques prises en matière d'enseignement. Baquet, ancien directeur technique de l'école normale avant la guerre, est professeur de pédagogie sportive. David, hébertiste convaincu, forme les élèves à l'éducation physique par la méthode naturelle, tandis que Gonce et Le Men s'occupent de la gymnastique aux agrès et Schoebel de la natation. Ricard, premier président de l'Amicale des anciens élèves de l'Ecole nationale d'éducation physique fondée en 1936, est professeur de sports collectifs et Gajan moniteur d'athlétisme. Mesdames André et Surrel enseignent respectivement la danse et l'éducation physique. Ainsi les bases sont jetées pour un enseignement équilibré entre l'éducation physique et le sport qu'une lecture attentive des emplois du temps pourra confirmer ultérieurement.

Les enseignants, présents en 1943, sont relativement jeunes, leur âge moyen est de 36 ans, et pourvus d'un diplôme d'éducation physique même si parfois leur formation est relativement ancienne. Par contre il est à noter que le personnel de direction n'est pas issu de l'éducation physique, puisque le directeur, Henry Marty, est licencié ès lettres, et la directrice adjointe, Marthe Dubois, récente lauréate de l'agrégation d'histoire[2]. Cette organisation ne reste pas stable très longtemps : dès 1943, le centre national d'éducation générale prend de l'importance, Baquet y dirige l'enseignement des techniques sportives avec l'aide de professeurs et de moniteurs[3].

Cependant les tâches des enseignants de l'E.N.E.P.S. ne sont pas modifiées. Ils forment les futurs professeurs d'éducation physique et sportive et, en plus, sont régulièrement sollicités pour encadrer des stages de formation dans les écoles de

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1940-1972 E.N.S.E.P.S. Joinville tous personnels, listes, textes, courrier : lettre du directeur de l'E.N.E.P.S. à monsieur le commissaire général à l'éducation générale et aux sports, ref. JB/HM n°219, 24 novembre 1941.

[2] Annexe 23 : Enseignants de l'E.N.E.P.S. 1942-1943.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1931 à 1970 E.N.E.P.-E.N.S.E.P. : textes officiels, création, organisation, courrier : lettre du directeur du centre national d'éducation générale à Baquet, ref. n°119 CN/DE, 9 novembre 1943.

cadres[1], participant ainsi à la formation des moniteurs d'E.P. tout en véhiculant vers l'extérieur les fondements de la méthode nationale. Cependant le nombre restreint de professeurs d'E.P.S., leur formation élitiste, ne permettent pas à l'école d'occuper une place centrale comme c'est le cas du C.N.M.A. et de ses moniteurs qui constituent le fer de lance de la politique éducative et sportive de Vichy.

Les cadres du C.N.M.A. sont d'anciens joinvillais auxquels s'adjoignent des sportifs français reconnus tels que Spitzer (athlétisme), Tondeur (basket), Vianney (boxe), Weingand (gymnastique), etc. Des sportifs étrangers sont aussi sollicités : le champion japonais de jiu-jitsu, M. Toshio Takiyasu, qui bénéficie de l'appui du consul du Japon M. Hiroshi Takawa[2] intègre le collège en novembre 1941[3].

Seulement deux professeurs d'éducation physique[4], formés à l'Ecole normale d'éducation physique sont présents et participent essentiellement à la formation des élèves professeurs restés dans le sud de la France après l'établissement de la ligne de démarcation : il s'agit de Lorrain, chargé de la pédagogie et de l'hébertisme, et de Mathiotte, chargé de l'athlétisme. Néanmoins les contacts entre la zone occupée et la zone libre ne sont pas rompus, des relations existent puisque Lorrain se rend à Paris pour rédiger les cours du collège en collaboration avec les professeurs de l'E.N.E.P.S.[5].

Les recrutements de moniteurs, moniteurs chefs et moniteurs nationaux sont importants, mais très rapidement le gouvernement de Vichy tente de les limiter. Les congés d'Armistice, octroyés par le secrétariat d'Etat à la Guerre, ont permis à bon nombre de militaires et de sportifs de suivre les formations qualifiantes courtes de moniteurs et, ainsi, de se voir attribuer des postes d'encadrement dans les écoles du commissariat général à l'éducation générale et aux sports. Mais, dès janvier 1941, la remise en cause de ces congés va obliger le commissariat à rationaliser les postes

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Bagatelle 40-47 circulaires, traitements : lettre du directeur de l'école de Bagatelle à monsieur le commissaire général aux sports, ref. n°I973 PJ/OW, 11 octobre 1943.
[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1941-1942 Antibes : direction, courrier arrivée : lettres du consul du Japon à Beaupuis, 10 novembre 1941, et à Desroys du Roure, directeur du C.N.M.A., 24 août 1942.
[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1941-1942 Antibes : direction, courrier arrivée : lettre du consul du Japon à monsieur le directeur, 29 août 1942.
[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1941-1942 Antibes : courrier départ direction, listes élèves, courrier 1942-1943 : lettre du directeur du C.N.M.A. au commissariat général à l'E.G.S., bureau du personnel extérieur, ref. n°4256 C.N./D, 28 avril 1942.
[5] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1941-1942 Antibes : courrier départ direction, listes élèves, courrier 1942-1943 : lettre du directeur du C.N.M.A. au commissaire général à l'E.G.S., ref. n°4208, 20 avril 1942.

de moniteurs du C.N.M.A. pour sauvegarder ses intérêts tout en donnant "*satisfaction au Département de la Guerre*"[1]. Il donne des consignes claires au colonel Beaupuis concernant toutes les catégories de moniteurs :

> *"Préciser pour chaque catégorie quels sont ceux de ces moniteurs dont vous avez absolument besoin pour le fonctionnement du centre"*[2].

La limitation du recrutement est liée aux problèmes budgétaires, aux besoins d'encadrement ainsi qu'à la nécessité de réserver des postes pour les prisonniers de guerre. La situation n'est pas très claire : alors que la partie nord de la France est occupée, que le gouvernement de Vichy donne des garanties aux Allemands, la zone libre continue à recruter des prisonniers évadés des camps allemands, bien que cela pose quelques problèmes[3]. Cependant la baisse des recrutements se confirme en 1942, même si le commissariat général s'intéresse à la formation des moniteurs des centres de jeunesse[4] pour organiser l'éducation physique dans les chantiers[5]. En, janvier 1943 le recrutement des moniteurs nationaux est stoppé (sauf en ce qui concerne Emile Allais pour l'Ecole nationale de ski et Gajan pour l'E.N.E.P.S.). Le nombre maximum des moniteurs chefs est atteint, par contre il "*sera nécessaire, provisoirement, de désigner des monitrices qui en feront fonction… au collège national*" mais l'effectif des prochains stages de formation des moniteurs du commissariat sera réduit. Le commissaire général à l'E.G.S. insiste, s'il en est besoin, sur le gel des recrutements pour l'E.G.S. et indique la possibilité d'envisager la formation de moniteurs de clubs sportifs :

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1941-1942 Antibes : direction, courrier arrivée : lettre du commissaire général à l'E.G.S. au directeur du collège national d'athlètes et de moniteurs d'Antibes, ref. n°4/FA/T, objet : au sujet des stagiaires, 11 janvier 1941.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1941-1942 Antibes : direction, courrier arrivée : lettre du commissaire général à l'E.G.S. au directeur du collège national d'athlètes et de moniteurs d'Antibes, ref. n°4/FA/T, objet : au sujet des stagiaires, 11 janvier 1941.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1941-1942 Antibes : courrier départ direction, listes élèves, courrier 1942-1943 : lettre du directeur du C.N.M.A. au commissariat général à l'E.G.S., ref. n°664, 12 février 1941.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1941-1942 Antibes : direction, courrier arrivée : lettre du commissaire général à l'E.G.S. à monsieur Pasteau, chef du centre de jeunesse de la marine de Narbonne, ref. n°152/E.G.S./V.2, 30 avril 1942.

[5] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1941-1942 Antibes : courrier départ direction, listes élèves, courrier 1942-1943 : lettre du commissaire général aux sports à messieurs les directeurs régionaux, le directeur du C.N.M.A., les directeurs des centres régionaux, objet : demande de volontaires pour servir dans les chantiers, ref. n°5837 PE/2, 8 octobre 1942.

"Nous étudions actuellement la possibilité de faire des stages pour les moniteurs de sociétés.

Il y a lieu d'être, en conséquence, très réservé quant aux indications que vous pourriez être appelés à donner pour l'engagement de moniteurs, dans l'avenir."[1]

Ainsi, après un recrutement massif de cadres dans les établissements de formation et notamment au collège national, le commissariat commence, dès 1942, à rationaliser son action pour développer la méthode nationale auprès des sportifs et de la jeunesse. Cet effort de rationalisation doit permettre une organisation cohérente, des différents établissements responsables de cette politique mais aussi de fédérer autour d'un projet commun ce nouveau corps créé, les moniteurs, tout en les identifiant pour favoriser les actions de propagande. Ces actions se font en référence à l'organisation, déjà éprouvée, de l'Ecole nationale d'éducation physique et sportive, comme nous le montre une lettre adressée au colonel Beaupuis, le 1er février 1941, par le commissariat général à l'E.G.S. :

"Je pense que vous avez déjà songé à la question des insignes à établir pour notre corps de moniteurs…

Les élèves de l'Ecole normale d'éducation physique (sic) *ont déjà leur insigne qui pourrait sans doute servir de base pour les professeurs d'éducation physique. Il serait donc utile d'étudier l'insigne qui sera donné en même temps que le brevet, à l'issue de l'examen."*[2]

Pour parfaire cette organisation le docteur Ruffier[3] est recruté au C.N.M.A. pour organiser une préparation au contrôle médical[1]. Il donne son avis sur la

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1941-1942 Antibes : direction, courrier arrivée : note pour M. le colonel Beaupuis, à Antibes, ref. n°522/EG-2 : recrutement des moniteurs de différentes catégories, 28 janvier 1943.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1941-1942 Antibes : direction, courrier arrivée : lettre du commissariat général à l'éducation générale et aux sports au directeur du C.N.M.A. d'Antibes, 1er février 1941.

[3] Le Dr Jean Edouard Ruffier, médecin et éducateur, né à Mèze (34) le 24 juillet 1875, mort à Cannes en 1964, a accompli l'essentiel de sa carrière à Paris, principalement à son gymnase 35, rue Notre Dame des victoires. Il a appliqué et mis au point progressivement la doctrine et la méthode de culture physique fondamentale basée sur la règle physiologique simple que tout organe qui fonctionne à plein se développe au maximum, tout organe qui fonctionne peu, se dégénère et s'atrophie. Il est connu pour son test d'aptitude à l'effort.

répartition des horaires, notamment l'échelonnement des activités au long de la journée, et doit porter une attention particulière à l'alimentation des stagiaires. Le commissariat général cherche à diffuser sur le territoire français la nécessité d'un contrôle médical efficace :

> *"Je vous prie de vous entendre avec le colonel Beaupuis pour "initier" les stagiaires tour à tour à la partie du contrôle médical qu'ils auront à assurer quand ils seront en place. Ils ont en effet à tenir à jour une "fiche de croissance", comportant les indications suivantes : taille, poids, périmètre axillaire, xiphoïdien et abdominal, spiromètre, ainsi que l'aptitude sportive….*
>
> *Il faudra ajouter à ces mensurations la recherche de la perméabilité nasale (épreuve Rosenthal) et le dépistage grossier des anomalies vertébrales."*[2]

Dans le même temps des médecins prennent voix avec le commissariat général pour participer à la préparation de la deuxième partie du professorat comme c'est le cas du docteur Marc Romieu, directeur de l'I.R.E.P. de Marseille[3] alors que le C.N.M.A. reste méfiant par rapport à la Faculté de médecine et à l'intellectualisme de l'université.

Borotra se dote donc d'un outil efficace, le C.N.M.A., pour mettre en œuvre sa politique sportive et en faire la propagande. D'ailleurs les fonctionnaires du commissariat en visite à Antibes félicitent régulièrement le colonel Beaupuis, comme l'indique la lettre du colonel Branca :

> *"J'ai pu constater une fois de plus que le Français et le sportif français si décrié savaient "rendre" lorsqu'il était bien commandé !*
>
> *L'ambiance de l'école est parfaite.*

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1941-1942 Antibes : direction, courrier arrivée : lettre du docteur Henri Diffre au directeur du C.N.M.A. d'Antibes, ref. n°4 97/EG5, 22 février 1941.
[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1941-1942 Antibes : direction, courrier arrivée : lettre du docteur Henri Diffre au docteur Ruffier, ref. n°496/EG5, 22 février 1941.
[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1941-1942 Antibes : direction, courrier arrivée : lettre du directeur de l'I.R.E.P. de Marseille à monsieur Lafitte, inspecteur général de l'E.G.S., 22 juin 1941.

Je crois du reste que Borotra s'en est rendu compte."[1]

Malgré la mise en place rigoureuse de cette organisation, Beaupuis est confronté à plusieurs problèmes :

- La partition des services administratifs entre Vichy et Paris ne lui permet pas toujours d'avoir connaissance des décisions du commissariat. Souvent c'est à la lecture du journal *L'Auto*[2] qu'il prend connaissance des nouvelles instructions du commissariat, la presse étant plus prompte à transmettre ces informations que les services administratifs.

- Le commissariat, ayant conscience de la qualité de l'encadrement de l'école, veut envoyer régulièrement les moniteurs du cadre d'Antibes diffuser la méthode nationale dans les colonies française et dans les villes de province. Beaupuis doit faire preuve de la plus grande fermeté pour ne pas voir partir ses cadres[3].

- L'éloignement de Vichy et les restrictions engendrent des difficultés dans l'organisation des manifestations du C.N.M.A. Ces déplacements obligent l'école à prévoir le transport de deux tonnes de matériel pour 50 moniteurs du cadre d'Antibes, aidés parfois par deux cents stagiaires[4].

- Les moniteurs sont de plus en plus utilisés dans des tâches administratives et sont moins disponibles pour les démonstrations et compétitions[5], actions nécessaires pour mettre en avant la doctrine nationale.

Contrairement à l'E.N.E.P.S., le collège national a un encadrement assez étoffé du fait des missions particulières qu'il doit remplir. Le recrutement du

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1941-1942 Antibes : direction, courrier arrivée : lettre du colonel Branca au colonel Beaupuis, 13 mars 1941.
[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1941-1942 Antibes : direction, courrier arrivée : lettre du directeur du C.N.M.A. au commissaire à l'E.G.S., ref. n°1099 C.N ./D, 29 mars 1941.
[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1941-1942 Antibes : courrier départ direction, listes élèves, courrier 1942-1943 : lettre du directeur du C.N.M.A. au commissariat général à l'E.G.S., ref. n°1567 C.N./D.
[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1941-1942 Antibes : courrier départ direction, listes élèves, courrier 1942-1943 : lettre du directeur du C.N.M.A. au chef du 8ème arrondissement d'exploitation de la société nationale des chemins de fer, ref. n°2288C. N./D, 23 août 1941.
[5] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1941-1942 Antibes : courrier départ direction, listes élèves, courrier 1942-1943 : lettre du directeur du C.N.M.A. au commissariat à l'E.G.S., ref. n°4187 C.N./D, 16 avril 1942.

personnel s'effectue plus sur les qualités physiques qu'intellectuelles, bien que certains moniteurs nationaux théorisent la pratique physique. C'est le cas de Battesti qui met au point une "*doctrine uniforme de l'escrime dans les écoles magistrales de Paris et d'Antibes*" et de Ramadier qui étudie "*l'organisation du berceau de l'hébertisme à Lorient en vue de l'application de la méthode Hébert au Collège national des moniteurs et d'athlètes d'Antibes*"[1]. Ainsi le nombre de professeurs d'éducation physique et sportive intégrés au cadre de l'école est peu élevé[2], le cadre du C.N.M.A. est avant tout constitué d'enseignants issus des formations nouvelles du commissariat général.

De prime abord, une analyse quantitative (figure 1) montre la disparité importante entre professeurs et moniteurs puisque le rapport est de 1 professeur pour 9 moniteurs. D'autre part, les moniteurs chefs sont plus nombreux que les moniteurs. Cependant une analyse par sexe permet d'affiner ces données : les femmes sont, proportionnellement, surreprésentées chez les professeurs puisqu'elles atteignent 50% de ces cadres alors qu'elles ne sont que 17% de l'effectif des moniteurs. Globalement les hommes représentent 83% des effectifs des moniteurs avec une présence accrue dans les postes de moniteurs nationaux et moniteurs chefs[3].

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1941-1942 Antibes : courrier départ direction, listes élèves, courrier 1942-1943 : lettre du directeur du C.N.M.A. au chef de cabinet du commissariat général à l'E.G.S., ref. n°1895 CN/ D, 15 juillet 1941.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1941-1942 Antibes : courrier départ direction, listes élèves, courrier 1942-1943 : arrêté du 29 septembre 1942 portant constitution du cadre du collège national d'Antibes, signé Pascot.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1941-1942 Antibes : sécurité sociale, répertoire des auditeurs libres, répertoire moniteurs : Collège National des Moniteurs et d'Athlètes, situation d'encadrement du collège à la date du 7 novembre 1942, ref. n°5183 C .N./D., 7 novembre 1942.

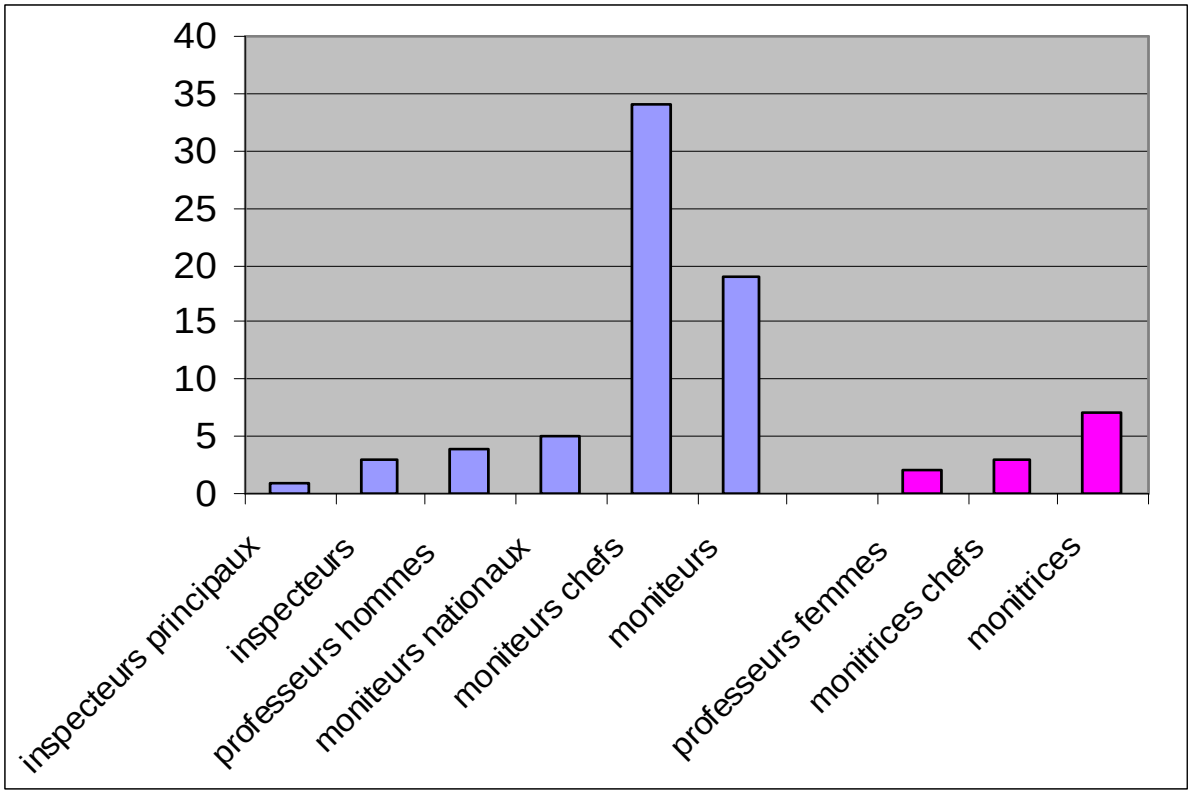

Figure 1 : Répartition des enseignants au C.N.M.A., novembre 1942.

Même si la grande majorité des stagiaires est de sexe masculin et que l'héritage militaire est prégnant tout se passe comme si la crédibilité du C.N.M.A. ne pouvait être l'affaire que des hommes et des moniteurs. La répartition des effectifs indique que les femmes sont présentes dans les postes de moindre importance (monitrices) ou dans des postes qu'il est souhaitable d'affaiblir (professeurs). Pour être complet il convient de noter que les professeurs s'occupent principalement de l'éducation physique générale (pédagogie, corrective, plein air, danses rythmiques et folklore, pédagogie pratique et sports de base) alors que les moniteurs se retrouvent dans l'enseignement des spécialités sportives. Mathiotte est le seul professeur à être chargé de l'enseignement d'une spécialité sportive, l'athlétisme[1]. Cette situation n'évolue pas jusqu'à la fin de la guerre puisque la structure de l'encadrement reste la même et continue à prendre largement appui sur le corps des moniteurs[2].

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1941-1942 Antibes : sécurité sociale, répertoire des auditeurs libres, répertoire moniteurs : encadrement technique du C.N.M.A. pour l'année scolaire 1942-1943.
[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1941-1946 E.N.S.E.P.S. Châtenay courrier arrivée-départ 1941-1946 : lettre de la directrice du collège national de monitrices au directeur général de l'E.P. et des sports, ref. 90/CNM, 8 janvier 1945 : état récapitulatif du personnel du collège national de monitrices (année scolaire 1945-1946).

Les budgets.

Les budgets des deux établissements ne peuvent pas être approchés de manière exhaustive. Les données sont éparses et discontinues. Les archives indiquent que des conseils d'administration se sont tenus pendant la période de Vichy à partir de 1944 mais les comptes rendus sont succincts et ne font état d'aucune décision d'importance. Ils ne font état, tout au plus, que des comptes financiers et, encore, seulement pour le C.N.M.A.. Le budget de l'E.N.E.P.S. ne peut être analysé qu'en se penchant sur les sources indirectes représentées par les courriers du directeur et des notes venant de différents services du commissariat général. En fait, les conseils d'administration du centre national d'éducation générale en date du 22 mars 1944 et du 1er décembre 1944 rendent compte des actions entreprises de 1941 à 1943 au sein des deux établissements que sont l'E.N.E.P.S. et le C.N.M.A., les comptes sont validés a posteriori, le centre national ne voyant le jour qu'en 1943 :

> *"Compte d'administration, budget additionnel, compte de deniers et modes d'approvisionnement pour les années 1941, 1942 et 1943 ne sont présentés qu'à ce conseil d'administration puisqu'il a été fixé par l'arrêté du 22 novembre 1943."*[1]

Mais, plus que les comptes financiers se sont les priorités budgétaires qui permettent de comprendre cette période. Ainsi en ce qui concerne l'E.N.E.P.S., les effectifs sont restreints puisque seulement 77 élèves[2] sont présents en juin 1943, et les enseignants sont peu nombreux. Même si aucune donnée n'apparaît dans les archives, le budget propre de l'établissement se trouve relativement limité d'autant que le commissariat prend en charge les stages de formation organisés pour les personnels des établissements scolaires. Les restrictions financières et alimentaires transparaissent lorsqu'il est demandé aux stagiaires de se munir de leurs cartes de ravitaillement pour bénéficier de la cantine[3]. Les enseignants et administratifs de

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1942-1968 Châtenay : règlement intérieur, conseils d'administration, discipline intérieure jeunes filles : centre national d'éducation générale, conseil d'administration, extrait du procès-verbal de la séance du 22 mars 1944.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1943-1970 E.N.S.E.P. Joinville : notes de service, direction, censeur, économat : note sur les effectifs du 21 juin 1943.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : (E.N.E.P.S.) 1941-1942 E.N.E.P. Joinville : courrier, rentrée, effectifs : lettre de l'économe au directeur des services du ravitaillement du département de la Seine, 1er juillet 1942.

l'école subissent aussi cet état de fait y compris dans la gestion de leur carrière puisqu'ils sont privés des indemnités de direction et des primes d'enseignement[1], comme le montre une lettre de 1941 adressée par le directeur de l'E.N.E.P.S. au commissaire général. La situation est précaire. Jean Zoro[2] signale que les locaux sont exigus, le stade du boulevard Jourdan est partagé avec les troupes d'occupation, l'hébergement et la cantine laissent à désirer.

En ce qui concerne le C.N.M.A.[3] la situation est autre : les comptes financiers[4] font état de la volonté du gouvernement de Vichy de mettre en place sa politique sportive. Ils rendent compte des différentes orientations et les "*dépenses hors budget*" indiquent le rôle joué par cet établissement en ce qui concerne l'aisance financière du commissariat (Figure 2).

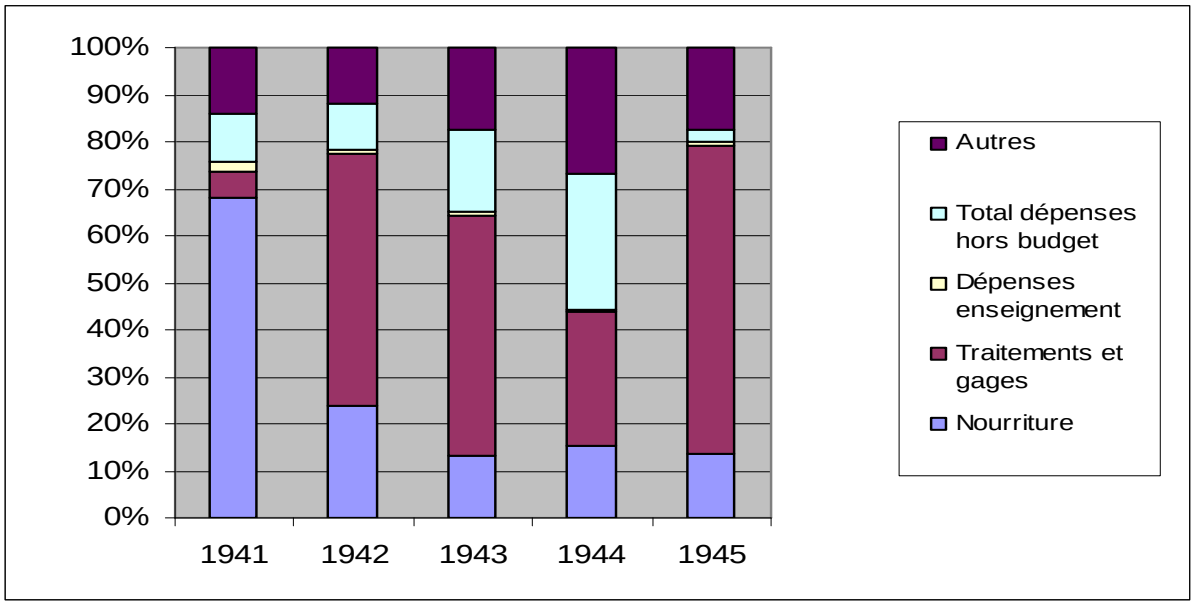

Figure 2 : Structure du budget du C.N.M.A. 1941-1945 (en %).

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1940-1972 E.N.S.E.P.S. Joinville : tous personnels, listes, textes, courrier : lettre de l'inspecteur général, directeur de l'école nationale d'éducation physique et sportive à monsieur le commissaire général de l'E.G.S., 5 août 1941.
[2] Entretien avec Jean Zoro, le vendredi 13 juin 2003. Jean Zoro est élève de l'E.N.E.P.S. de 1941 à 1943, il est l'auteur de " *Images de 150 ans d'E.P.S. : l'éducation physique et sportive à l'école, en France*, ed. A.E.E.P.S., 2002.
[3] Voir annexe 6 : comptes financiers C.N.M.A. puis I.N.S. 1941-1949.
[4] Voir annexe 7 : comptes financiers du Collège National des Moniteurs et d'Athlètes 1941-1945.

L'année 1941 représente un cas particulier[1] puisque le C.N.M.A. se met en place avec un encadrement limité et doit subvenir aux besoins des élèves. Les frais de nourriture représentent 68% du budget alors que les gages des enseignants[2] n'y participent qu'à hauteur de 6%. Les enseignants ne sont rémunérés que par vacation. La situation semble s'assimiler à celle de l'E.N.E.P.S. qui fonctionne sur un budget d'heures de "*cours, de conférences et de travaux pratiques laissant les professeurs, peu nombreux, dans une situation ne correspondant pas à leurs titres*"[3]. Mais cette situation ne dure pas, en 1942 des moyens humains importants sont mis à disposition du C.N.M.A. pour former les moniteurs. L'augmentation des traitements est significative en 1942 et stagne en 1943 pour se réduire fortement en 1944.

Pour en revenir au budget général, il est à noter l'importance des "*dépenses hors budget*", ce poste passe de 10% en 1941 à 29% en 1944. Il est un fourre-tout dont se sert le commissariat pour mettre en place sa politique. En 1941 il est utilisé pour subventionner les fédérations, gérer les dépôts des élèves et comme "*caisse de secours pour les moniteurs*". A partir de 1942 ce poste sert aussi à subventionner les chantiers de jeunesse, l'Ecole d'escrime, l'école de Bagatelle et à rémunérer les maîtres d'éducation générale. En plus il est utilisé pour faire de la "*cavalerie budgétaire*" permettant au commissariat général d'engager des dépenses sur le budget futur. Les dépenses relatives à l'exercice précédent représentent en 1941 21% du poste "*dépenses hors budget*", puis à partir de 1942 elles avoisinent les 30%. L'année 1944 est particulière puisque les dépenses de l'exercice précédent représentent 94% du poste budgétaire. Ainsi le commissariat général utilise-t-il le budget du C.N.M.A. pour mener à bien ses actions de propagande, il vit au-dessus de ses moyens en engageant de plus en plus fréquemment des dépenses non budgétisées. Cette pratique budgétaire, va à l'encontre des règles de la comptabilité publique, elle est à l'image de cette période troublée et montre un volontarisme sans lendemain espérant bénéficier d'une immunité politique. Néanmoins, l'aisance financière du collège est toute relative. Une lettre de Desroys du Roure, directeur du

[1] Ibid.
[2] Ibid.
[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1940-1972 E.N.S.E.P.S. Joinville : tous personnels, listes textes, courrier : lettre du directeur de l'E.N.E.P.S. au commissaire général à l'E.G.S., 5 août 1941.

Collège national des moniteurs et d'athlètes en 1944, montre la situation difficile de l'approvisionnement[1] :

> "*Le Collège national des moniteurs et d'athlètes compte un effectif moyen de 380 élèves internes et un personnel fonctionnaire et auxiliaire de 120 personnes environ. Les personnels sont amenés à se déplacer fréquemment : camp de Saint-Maur 12ème, section masculine - redoute de la Faisanderie, chantier de jeunesse - redoute de Gravelle, Ecole d'escrime - quai de Polangis - Joinville le pont, section " Sports " - villa Lapointe - Joinville le pont, ce qui représente un parcours de 12 kilomètres par jour et personne*."

Ce courrier, outre le fait d'argumenter la nécessité d'obtenir des pneumatiques de vélos, indique l'importance des effectifs du collège et les différentes structures (chantier de jeunesse, section "*sports*", escrime) intégrées.

La différence de traitement entre les deux établissements apparaît de façon criante dans l'octroi du ravitaillement. Dès 1941 plusieurs courriers informent l'administration des difficultés de mise en place de la restauration et de la nécessité d'obtenir des cartes de travail de force. L'internat de l'E.N.E.P.S. se trouve privé de bons de démarrage permettant un fonctionnement satisfaisant du réfectoire. Les élèves de province mettent plusieurs jours à obtenir l'échange de leur carte de ravitaillement pour qu'elle soit utilisable à Paris. La même difficulté apparaît pour le centre de Châtenay. Le centre national d'éducation générale n'est pas reconnu comme établissement d'enseignement spécifique pouvant bénéficier de rations supplémentaires. Ainsi, considérant que la plupart des élèves de l'E.N.E.P.S. ont plus de 20 ans, les services du ravitaillement des collectivités, rue Mabillon, refusent les rations complémentaires accordées aux établissements d'enseignement[2]. Le commissariat intervient auprès des services du ravitaillement. Rapidement, réponse est donnée, et, bien que ne recevant pas de suppléments de biscuits caséinés, les

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : C.N.M.A., Joinville, St Maur : dossiers des moniteurs, stage chantiers de jeunesse (43-44), arrêtés nomination 1945, certificats d'exercices : lettre de l'inspecteur principal Desroys du Roure, directeur du Collège National des Moniteurs et d'Athlètes à monsieur l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées du département de la Seine, objet : demande de pneumatiques pour les vélos, 3 mai 1944.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : (E.N.E.P.S.) 1941-1942 E.N.E.P. Joinville : courrier, rentrée, effectifs : lettre du gérant intérimaire au directeur de l'E.N.E.P.S., 5 novembre 1941.

élèves de l'Ecole nationale obtiennent la carte de "*travailleurs de force*" (carte T) [1] dès 1942 alors que le centre de Châtenay se la voit refuser[2] dans un premier temps. Il faut attendre février 1943 pour que les élèves de l'E.N.E.P.S. bénéficient des suppléments alimentaires prévus pour les "*travailleurs de force – 2ème catégorie*"[3].

Alors que l'E.N.E.P.S. fonctionne avec des tickets de rationnement T.F.2ème catégorie, le C.N.M.A. d'Antibes perçoit, grâce à une intervention du commissaire général à l'E.G.S. auprès du ministre du ravitaillement[4], depuis sa création, des "*rations militaires*" pour ses stagiaires[5]. En 1945, cette question récurrente préoccupe l'économe de l'E.N.E.P.S. qui établit un comparatif entre les deux types de rations[6] :

Rations journalières (en grammes)	"*Travailleurs de force 2ème catégorie*"	Rations militaires
Pain	350	450
Viande	23	140
Fromages	3	20
Matières grasses	15	18
Sucre	17	17
Café	5	7,5
Confiture	8	15
Sel	8	20
Vin	0,07 litre	0,50 litre
Pommes de terre	135	350
Pâtes	25 (exceptionnellement)	40
Légumes secs	néant	20

Tableau 1 : Comparaisons de rations alimentaires journalières.

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : (E.N.E.P.S.) 1941-1942 E.N.E.P. Joinville : courrier, rentrée, effectifs : lettre de l'économe du centre national au commissaire général à l'E.G.S., 13 mars 1942.
[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : (E.N.E.P.S.) 1941-1942 E.N.E.P. Joinville : courrier, rentrée, effectifs : décision de l'inspecteur divisionnaire du travail du 16 février 1942.
[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : (E.N.E.P.S.) 1941-1942 E.N.E.P. Joinville : courrier, rentrée, effectifs : E.N.E.P.S., rapport sur l'approvisionnement en nourriture de l'école normale supérieure d'éducation physique depuis l'ouverture de l'internat (novembre 1941), 15 mai 1946.
[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : (E.N.E.P.S.) 1941-1942 E.N.E.P. Joinville : courrier, rentrée, effectifs : lettre de l'économe de l'E.N.E.P.S. au directeur du centre national, ref. n°YC/994, 24 août 1943.
[5] I.N.S.E.P. boîte d'archives : (E.N.E.P.S.) 1941-1942 E.N.E.P. Joinville : courrier, rentrée, effectifs : lettre du gérant intérimaire au directeur de l'E.N.E.P.S., 5 novembre 1941.
[6] I.N.S.E.P. boîte d'archives : (E.N.E.P.S.) 1941-1942 E.N.E.P. Joinville : courrier, rentrée, effectifs : état comparatif des rations militaires et des rations Travailleurs de Force 2ème catégorie au 1er février 1945.

La différence est significative lorsque l'on fait appel au calcul des calories fournies par rapport aux calories dépensées. Il est nécessaire d'apporter, à un sujet d'une vingtaine d'année ayant une activité intense, environ 3500 calories. Les élèves de l'E.N.E.P.S., compte tenu de la carte T.F. ne bénéficient que de 1363 calories alors que ceux du C.N.M.A. s'en voient proposer 2605[1].

La différence entre les deux établissements existe donc bien jusque dans l'approvisionnement et de ce point de vue le C.N.M.A. est nettement plus favorisé que l'Ecole nationale. La question de l'E.N.E.P.S. n'est pas de savoir si le ravitaillement est suffisant (Jean Zoro indique que l'on mange à sa faim à cette époque, même si l'économe détourne une partie de la nourriture pour fournir son restaurant parisien[2]), mais plutôt d'obtenir les mêmes avantages que le C.N.M.A..

> *"Nous avons obtenu satisfaction en ce qui concerne les cartes T.F. mais notre but est d'obtenir les rations militaires qui sont accordées aux élèves des collèges de moniteurs et d'athlètes."*[3]

Bilan.

L'E.N.E.P.S. et le C.N.M.A. ont des trajectoires différentes. L'Ecole normale, en se détachant de l'université en 1935, perd tout espoir d'acquérir un statut d'établissement d'enseignement supérieur. Elle va se cantonner dans la formation des enseignants d'éducation physique. Cette place va marquer son devenir et donne une image de l'importance de l'éducation physique lorsqu'elle n'est pas un objet de recherche et d'application pour les médecins. Le régime de Vichy, en valorisant l'exercice physique et le sport, laisse penser, dans un premier temps, que l'E.N.E.P.S. a une place de choix dans l'organisation de l'éducation physique et sportive. Force est de constater, que les budgets ne suivent pas, que les recrutements sont peu importants au regard des créations de poste de moniteurs d'E.P.S.. Les conditions de fonctionnement ne sont pas dignes d'une Ecole nationale.

---

[1] Annexe 32 : nombre de calories dans les rations alimentaires pendant la guerre. Les calculs sont effectués sur le site internet : www.tabledescalories.com .
[2] Jean Zoro, vendredi 13 juin 2003, Croissy (78).
[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : (E.N.E.P.S.) 1941-1942 E.N.E.P. Joinville : courrier, rentrée, effectifs : E.N.E.P.S., rapport sur l'approvisionnement en nourriture de l'Ecole normale supérieure d'éducation physique depuis l'ouverture de l'internat (novembre 1941), 15 mai 1946.

L'E.N.E.P.S., centrée sur la formation des professeurs d'E.P.S., n'est qu'un instrument au service de la politique sportive du régime de Vichy. Elle demeure une structure précaire qui tente de se développer.

Le Collège national des moniteurs et d'athlètes entre en concurrence avec l'E.N.E.P.S. dans le champ de la pratique physique et sportive. Fer de lance du commissariat général à l'E.G.S. et malgré des difficultés d'installation, il voit son importance s'accroître tant qu'il se situe à Antibes. Le renouveau de la jeunesse française est la tâche qui lui est assignée. Ses cadres sont sollicités par le régime comme faire valoir. Les moniteurs nationaux et moniteurs d'E.P.S. formés à Antibes vont répandre la doctrine nationale d'E.P.S. L'établissement se trouve au sommet d'une organisation pyramidale dont la base se trouve dans les centres régionaux et départementaux du commissariat aux sports et du commissariat de la jeunesse.

La différence de traitement entre les deux établissements révèle une certaine incompréhension, voire une opposition entre les moniteurs et les professeurs. Cette opposition est plus liée aux corps de rattachement de ces enseignants qu'à leur affectation dans l'un ou l'autre des établissements. Une vision caricaturale va opposer pendant plusieurs années les théoriciens aux praticiens, les intellectuels aux sportifs, la formation longue à la formation courte, l'élite des enseignants d'éducation physique aux applicateurs sportifs. Déjà, en 1942, les prises de position de Beaupuis, directeur du C.N.M.A., concernant les salaires et les charges horaires de ces deux corps sont significatives :

> *"J'ai l'honneur de demander si ce n'est pas par suite d'une erreur d'imprimerie que les professeurs d'éducation physique ne sont astreints qu'à 20 heures de travail pour le traitement reçu, alors que les moniteurs doivent fournir 30 heures.*
>
> *Si le texte était cependant correct, il y aurait lieu, à notre avis, notre sens ne pouvant absolument pas comprendre, d'y apporter au plutôt un modificatif.*
>
> *S'il était bien dans la pensée du commissaire général de n'imposer que 20 heures de travail aux professeurs d'éducation physique, il*

faudrait alors considérer que ceux-ci ont des traitements beaucoup trop élevés pour le travail donné à l'Etat."[1]

Compte tenu de la virulence de ses propos Beaupuis doit certainement faire face à des reproches de la part du commissariat général car un second courrier modère les propos de sa première lettre mais indique tout de même que cette situation lui paraît d'autant plus intolérable que les professeurs enseignant à Antibes perçoivent le traitement de Paris "*alors qu'on ne le donnait pas aux moniteurs chefs enseignant au même titre que les professeurs*"[2].

Néanmoins, le développement du corps des moniteurs est certainement dépendant du fait qu'ils perçoivent des salaires inférieurs à ceux des professeurs tout en effectuant un service d'enseignement supérieur de moitié. Cela représente une charge nettement moins importante pour le budget de l'Etat. D'autre part, les moniteurs, contrairement aux professeurs, sont recrutés dans des couches sociales peu favorisées et menacées par le chômage ou l'inactivité due à la guerre et sont d'autant plus motivés pour mettre en place une méthode nationale favorisant le concret, le sport au détriment du théorique, de l'abstrait.

Au même titre que les locaux et le personnel d'enseignement, les budgets des deux établissements rendent bien compte de la mise en place d'une politique sportive volontariste, même s'il existe quelques arrangements avec les règles de la comptabilité publique. L'aspect le plus intéressant est certainement l'évolution du budget du C.N.M.A. puisqu'il est mis en place par le gouvernement de Vichy. Cet établissement participe directement au maillage sportif de la population et à la divulgation de la méthode nationale tant à l'école que dans les chantiers de la jeunesse et les clubs sportifs. L'E.N.E.P.S., du fait de ses petites promotions d'élèves, a une importance moindre en ce qui concerne le développement quantitatif de l'encadrement.

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1941-1942 Antibes : courrier départ direction, listes élèves, courrier 1942-1943 : lettre du directeur du C.N.M.A. au commissariat général à l'E.G.S., direction de l'E.G.S., ref. n°4335 C.N./D., 7 mai 1942.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1941-1942 Antibes : courrier départ direction, listes élèves, courrier 1942-1943 : lettre du directeur du C.N.M.A. au commissariat général à l'E.G.S., direction de l'E.G.S., ref. n°4408 C.N./D., 20 mai 1942.

Cependant quelque soit l'établissement, les personnels statutaires sont peu représentés alors qu'un nombre important de vacataires participe aux formations. Cette caractéristique permet d'avoir, au niveau budgétaire, une souplesse dans la gestion de la politique de recrutement sans soulever de tollé chez les titulaires. D'autant que le 1er commissaire à l'E.G.S., Borotra, se donne les moyens de sa politique sportive et augmente de façon importante le budget des établissements. Le budget est le reflet de la politique sportive de Vichy.

Les budgets des deux structures rendent compte de leur importance et des choix du commissariat en terme de politique sportive. Malgré une augmentation sensible entre 1941 et 1942 ils restent soumis aux contraintes économiques et politique liées à la guerre même si le C.N.M.A. est mieux doté que l'E.N.E.P.S.. Cependant tout est fait pour maintenir la continuité du service public même lorsque la France commence à être libérée par les alliés[1].

A partir de 1943 la politique éducative et sportive s'infléchit. Une gestion plus centralisée regroupe, autour du centre national, les enseignants des différents établissements (Institut national d'éducation générale, Ecole nationale d'éducation physique et sportive, Collège national des moniteurs et athlètes). La forte disparité des recrutements des années précédentes apparaît dans l'état du personnel enseignant. Il indique l'importance prise par le C.N.M.A. sur l'E.N.E.P.S. dans le développement de la politique éducative et sportive du commissariat général, et la prépondérance des moniteurs dans sa mise en œuvre.

Cependant la lune de miel entre le régime de Vichy et le C.N.M.A. est de courte durée. L'arrivée du colonel Pascot à la tête du 2ème commissariat à l'E.G.S., le 18 avril 1942, sous le gouvernement Laval, va entraîner une réorganisation et une gestion rigoureuse. L'essoufflement de la Révolution nationale, l'occupation totale de la France par les Allemands et les Italiens, le manque de produits de première

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1943-1945 1954-59-63 E.N.S.E.P.S. Châtenay emploi du temps horaires : Secrétariat d'état à l'éducation nationale, commissariat général à l'éducation générale et aux Sports, n°1394 - A F/2, le 22 juillet 1944.
Note pour messieurs les directeurs régionaux et de messieurs les directeurs des centres : monsieur le ministre secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et des finances vient de prendre de nouvelles mesures afin d'assurer le paiement des soldes dans l'éventualité où les intéressés se trouveraient simultanément dans l'impossibilité de communiquer avec l'ordonnateur habituel ainsi qu'avec le préfet.
Signé Pourtau directeur adjoint du collège national des moniteurs et athlètes.

nécessité et le S.T.O. mettent à mal la relative liberté dont jouissaient les centres et les écoles du commissariat, d'autant que, comme le fait remarquer Gay-Lescot, l'alignement du commissariat sur la politique de Vichy est quasi militaire[1]. Le déménagement du collège à Paris et son éclatement sur plusieurs sites casse l'esprit d'innovation et de militantisme qui y régnait. Il reste cependant l'établissement phare du régime de Vichy en ce qui concerne la formation sportive de la jeunesse mais le vent du renouveau national ne souffle plus.

Les années 1943 et 1944 sont effectivement difficiles du point de vue budgétaire. La France est soumise au détournement de son économie au profit de l'effort de guerre allemand, le pouvoir central perd son influence et sa crédibilité auprès de la population. Cette situation a des conséquences directes sur la gestion des établissements du commissariat. Les fournisseurs n'acceptent plus de passer des marchés publics et les achats doivent s'effectuer au comptant. Faute de crédits, les gages du personnel employé à l'entretien des terrains de l'école et du collège ne sont pas inscrits dans le budget, ce sont les demandes de crédits supplémentaires qui permettent de payer les gages[2].

Les établissements vont essayer par tous les moyens d'améliorer l'ordinaire. Le centre de Bagatelle et l'école de Châtenay cultivent des légumes ou engraissent des animaux sur leur propriété[3]. Malheureusement, l'E.N.E.P.S. et le C.N.M.A., n'ayant pas de terrains et locaux adéquats, ne peuvent obtenir cette dérogation de la part du directeur des services agricoles, ils s'en remettent à leur hiérarchie pour

---

[1] Gay-Lescot Jean-Louis, *L'éducation générale et sportive de l'Etat Français de Vichy (1940-1944)*, Thèse de 3ème cycle soutenue à l'université de Bordeaux III le 29 avril 1988, page 307.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1942-1968 Châtenay, règlement intérieur, conseils d'administration, discipline intérieure jeunes filles : centre nationale d'éducation générale, conseil d'administration, extrait du procès verbal de la séance du 22 mars 1944.

[3] Plusieurs lettres autorisation sont données aux demandes émanant du centre de Châtenay-Malabry et de l'école de moniteurs de Bagatelle pour obtenir l'autorisation de jouir du jardin potager dépendant du domaine de la Roseraie à Châtenay et d'élever des porcs et vaches laitières à l'école spécialisée de cadres de Bagatelle :
I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1941-1946 E.N.S.E.P.S. Châtenay courrier arrivée-départ 1941-1946 : lettre du commissaire général à l'E.G.S. au directeur du centre de Châtenay, ref. n°1832 ES BP n°97, 20 avril 1942.
I.N.S.E.P. boîte d'archives : Bagatelle courrier arrivée voir au dos : lettres du directeur de l'école de Bagatelle au directeur des services agricoles, ref. RM/JV n°262 et n°272, datées respectivement du 11 et 18 février 1944.

fonctionner correctement. L'E.N.E.P.S. essaie vainement[1] de "*toucher les rations militaires*" pour les élèves alors que le C.N.M.A. en profite depuis sa création à Antibes.

L'E.N.E.P.S. et le C.N.M.A. ont suivi des voies différentes et ont été porteurs d'espoirs en ce qui concerne le sport et l'éducation physique mais on peut s'interroger sur leur développement et leur importance. L'importance donnée aux établissements est-elle liée à leur position géographique ? Le gouvernement de Vichy, avant l'occupation de l'ensemble du territoire semble avoir mené sa politique de formation de cadres sportifs à partir du sud de la France. L'occupation de la zone sud met un terme à toute tentative d'innovation dans le domaine de l'E.P.S., les établissements sont au service de la politique du gouvernement. L'importance attribuée au C.N.M.A. répond à la docilité de ses cadres, à leur statut et aux actions de propagande sportive qu'ils effectuent dans le cadre de leurs missions. Ainsi le commissariat général à l'E.G.S. bénéficie d'un outil performant et efficace pour mener à bien sa politique sportive. Il met en avant l'établissement le plus récent, le plus proche de son idéologie tant par son encadrement à base militaire que par les valeurs qu'il véhicule au travers du dévouement de ses moniteurs pour impulser un renouveau de la jeunesse française. L'E.N.E.P.S., en se cantonnant à la formation des professeurs d'éducation physique et sportive, voit son importance passer au second plan. Mais l'E.P.S. peut-elle être une priorité dans ces années noires ? N'est-ce pas les actions de propagande et les formations de masse qui valorisent une école ? Dans ce cadre le C.N.M.A. demeure le mieux placé pour répondre aux demandes du régime mais ces constatations sont-elles corroborées par les pratiques pédagogiques des deux établissements ?

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1942-1968 Châtenay, règlement intérieur, conseils d'administration, discipline intérieure jeunes filles : centre nationale d'éducation générale, conseil d'administration, extrait du procès verbal de la séance du 22 mars 1944.

Chapitre 2 : L'enseignement comme révélateur des confusions.

Au regard de l'ampleur de la politique sportive voulue par Borotra, les effectifs de l'E.N.E.P.S. et C.N.M.A. sont peu importants en ce qui concerne les formations normales de professeurs et moniteurs d'éducation physique destinés à être recrutés dans l'enseignement public. Néanmoins, un esprit de promotion et une âme de pionnier unissent les enseignants formés dans ces deux établissements.

Des élèves différents, des statuts différents.

Une grande solidarité continue à exister entre les professeurs d'E.P.S. ayant fait leurs études entre 1941 et 1945. Ils se retrouvent régulièrement, encore aujourd'hui, lors de stages sportifs réunissant les anciens élèves[1]. Certains vont occuper des postes stratégiques dans le développement de l'éducation physique de l'après guerre. Ils seront présents dans les structures de formation (Robert Mérand, Jacques Sapin, Robert Joyeux, Jean Pinturault, Auguste Listello, …), dans les organes de réflexion sur l'E.P.S. (Jean Vivès, Jean Zoro, Jacques Personne, Pierre Parazols…) et à l'inspection générale de l'éducation nationale (Roger Delaubert).

Cependant, le devenir des élèves des deux établissements n'est pas similaire. Dans l'ensemble les étudiants issus de l'E.N.E.P.S. vont occuper des postes à responsabilité au sein des instances de l'E.P.S. alors que ceux formés par le C.N.M.A. ont du mal à faire reconnaître leur valeur pédagogique et professionnelle. Ils sont, au mieux, intégrés dans les structures de formation en tant que spécialistes

[1] Le stage de 2003 réunit Eliane Aumarchand, Pierre Halvick, Pierre Imberty, Didier Leduc, Suzette Maury, Céline et Jean Lyet, Jean Zoro du 6 au 13 septembre 2003 sur la commune des Issambres (83).

sportifs. Seul l'Institut national des sports, créé à la sortie de la guerre, leur permet de faire des propositions concrètes en ce qui concerne l'organisation et le développement de l'E.P.S. Les moniteurs, formés par Vichy dans les centres du commissariat général à l'E.G.S., restent marqués par leur formation courte et pratique. Ce manque de reconnaissance par les "*théoriciens*" de l'E.P.S. influence les relations qui s'établissent entre les deux établissements. Auguste Listello formé au C.N.M.A., dira plus tard, en parlant de Mérand et Lagisquet, enseignants à l'Ecole normale supérieure, avec lesquels il lui était difficile d'avoir des relations de travail : "*C'était des seigneurs !*"[1]. Suzanne Jaulin, élève monitrice au C.N.M.A. en 1941, fait la même remarque lorsqu'elle parle de sa vie professionnelle :

> *"Il y avait toujours cette supériorité ! Madame Surrel me disait de faire le professorat mais je ne pouvais pas, je n'avais pas le bac, j'avais le brevet industriel."*[2]

Ainsi ces hommes, formés à la même époque mais dans des établissements différents, dont les niveaux de recrutement ne sont pas similaires, prennent conscience très rapidement de leurs particularités : à l'E.N.E.P.S. la théorisation de l'E.P.S. et au C.N.M.A. la mise en pratique d'une éducation sportive.

Dès 1941, la place des professeurs et moniteurs dans l'enseignement rend compte de cette séparation des compétences. Le professeur d'E.P. est le collaborateur technique du maître d'E.G.S. et non son subordonné[3], tandis que le moniteur est placé, dans certaines conditions, sous la direction du professeur d'éducation physique qui contrôle son travail :

> *" 2- Le moniteur est-il un simple auxiliaire du professeur d'E.P. ou peut-il enseigner seul l'E.P.?*
>
> *En principe, le moniteur est placé sous la direction générale du professeur d'E.P., ce dernier doit être considéré comme le collaborateur technique du maître d'éducation générale qui dirige,*

[1] Entretien avec Auguste Listello le 4 novembre 1999.
[2] Entretien avec Suzanne Jaulin le 3 novembre 1999.
[3] Circulaire sur les rapports du maître d'éducation générale d'établissement avec les chefs d'établissement et avec ses collègues dans les établissements d'enseignement secondaire et les écoles primaires supérieures, ref. n°324/E.G.S./P3, 29 octobre 1941.

sous l'autorité du chef d'établissement les activités d'éducation générale.

Dans l'organisation des activités d'éducation générale, en attendant l'application intégrale des horaires et programmes d'E.G.S. dans l'enseignement secondaire, le moniteur d'E.P. peut très bien assurer seul l'enseignement d'éducation physique. Le professeur d'E.P. se bornera à contrôler son travail et à en suivre la progression. Le moniteur ne pourra être vraiment considéré comme l'assistant du professeur d'éducation physique que lorsque les leçons seront données par groupes importants d'élèves (jusqu'à 400), sous la direction du maître d'éducation générale. Pour le moment, la présence simultanée du professeur et du moniteur n'apparaît indispensable que pour les classes dépassant 50 élèves." [1]

Une hiérarchie apparaît entre ces deux corps de fonctionnaires, conséquence des différences de formation, et débouche sur une concurrence, voire une opposition explicite. Ainsi, malgré la supériorité numérique des élèves moniteurs formés au C.N.M.A. et au centre de Châtenay (zone occupée) par rapport aux élèves en formation à l'E.N.E.P.S., Beaupuis, directeur du C.N.M.A. estime nécessaire de défendre les intérêts de son école. Dès 1941, dans une lettre au commissaire général à l'E.G.S., il fait part de son étonnement quant au recrutement d'élèves professeurs mettant en avant des qualités qui, pour lui, sont discutables, même si, dans le même temps, les stages du C.N.M.A. ne durent que quelques semaines et se reproduisent à l'identique[2] :

"Drevet (élève moniteur du C.N.M.A.)*, athlète de décathlon,... c'est un remarquable athlète complet comme la France en a rarement possédé. Il a en outre les deux parties du baccalauréat et a une valeur intellectuelle exceptionnelle.*

---

[1] Archives personnelles de Jean-Jacques Dupaux : lettre du commissaire général à l'E.G.S. au délégué du commissariat général à l'E.G.S. de Besançon, ref. n°6188/E.G.S./V3, 4 juin 1941.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1941-1942 Antibes : courrier départ direction, listes élèves, courrier 1942-1943 : lettre du directeur du C.N.M.A. au commissaire général à l'E.G.S., ref. n°2640 C.N./D, 3 octobre 1941 : concernant le stage de formation des moniteurs chefs, d'une durée de 3 mois et demi à 4 mois et demi, "*le programme de formation est celui qui a été utilisé pour les deux premiers stages*".

Et c'est ce Français de grande valeur qui a été recalé à l'écrit de l'examen d'entrée de l'E.N.E.P.S. parce qu'un examinateur dont je ne veux pas rechercher l'origine a trouvé bon de lui donner 4/20 en pédagogie, donnant ainsi un camouflet non à l'intéressé, mais à l'école où il s'instruisait."[1]

L'intervention de Beaupuis marque non seulement le territoire du C.N.M.A. mais va beaucoup plus loin. En faisant état du camouflet que subit le collège, lors de l'échec d'un de ses élèves au concours d'entrée de l'E.N.E.P.S., le directeur du collège d'Antibes remet en cause l'existence même de l'Ecole nationale, établissement, pour lui, désuet, incapable de s'adapter à la révolution nationale, au renouveau national, puisqu'elle ne serait pas apte à intégrer et à sélectionner un sportif de valeur internationale pouvant servir l'Etat français. Dans cette remarque de Beaupuis, tout est posé. La divergence, l'incompréhension entre les deux établissements sont mises à jour et viennent conforter les objectifs différents qui leurs sont assignés. L'E.N.E.P.S. poursuit une formation d'enseignants élitiste, alors que le C.N.M.A. organise sa formation autour de la politique sportive du gouvernement et tend à mettre en avant ses formations dans les actions de propagande. Beaupuis se sent soutenu par le commissariat qui valorise les formations courtes, nombreuses et pratiques au détriment des écoles normales représentant, pour Vichy, l'échec de l'enseignement. C'est dans ce cadre qu'il faudra comprendre les velléités de suprématie du C.N.M.A. dans les années 40-45.

Cette orientation quantitative ne se dément pas puisque au 1er décembre 1945 le total des moniteurs d'Etat en service dans l'administration est de 1076 dont 242 moniteurs chefs[2] et se trouve nettement plus important que celui des professeurs[3] malgré des effectifs en formation initiale sensiblement identiques.

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1941-1942 Antibes : courrier départ direction, listes élèves, courrier 1942-1943 : lettre du directeur du C.N.M.A. au colonel Pascot, directeur du service des sports du CGEGS, ref. n°2356 C.N./D.
[2] Bulletin du syndicat national des maîtres d'E.P.S., janvier 1946, page 3.
[3] Bulletin du Syndicat national de l'éducation physique, n°9, juin 1947.

	1940-1941	1941-1942	1942-1943	1943-1944[1]
E.N.E.P.S.	127 (dont 29 en zone libre) [2]	137 (dont 57 en zone libre)[3]	122[4]	138 (dont 19 élèves libérés du S.T.O.)[5]
C.N.M.A.		43 (27 filles, 16 garçons)[6] : stage 10/11/41 au 31/7/42	135[7]	56[8]

Tableau 2 : Comparaison des effectifs E.N.E.P.S. et C.N.M.A. 1940-1944.

Comme le montre le tableau, les effectifs des élèves en formation sont très en deçà des enseignants en poste en 1945, cela suppose que les voies d'accès à la carrière d'enseignants d'E.P.S., du moins de moniteurs, sont diverses. En effet, il faut prendre en compte l'intégration des militaires bénéficiant de congés d'Armistice, les prisonniers libérés, etc., qui suivent un stage de formation rapide de moniteur au C.N.M.A..

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1963-1973, 1943 à 1969 E.N.S.E.P.S. Joinville courrier arrivée I.N.S., logement : direction de l'équipement sportif, conférence du 10 janvier 1944.

[2] Zoro, Jean, *Images de 150 ans d'E.P.S. : l'éducation physique et sportive à l'école, en France*, ed. A.E.E.P.S., 2002, page 312, indique que la promotion de 1941 comprend 44 élèves. Le rapport sur la vie et l'enseignement de l'école nationale d'E.P.S. pendant l'année scolaire 1941-1942 fait apparaître une promotion 1940 de 83 élèves (I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1931 à 1970 E.N.E.P.-E.N.S.E.P. : textes officiels, création, organisation, courrier).

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : (E.N.E.P.S.) 1941-1942 E.N.E.P. Joinville : courrier, rentrée, effectifs : la lettre du commissaire général à l'E.G.S. à la direction de l'éducation générale, ref. n°4154/E.G.S.V.2 ., 15 septembre 1941, prévoit 124 élèves dont 44 admis en 1ère année. Les effectifs réels sont supérieurs, ils s'élèvent à 137 élèves professeurs comme l'indique la liste des élèves au mois de novembre 1941 (I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1941-1946 E.N.S.E.P.S. Châtenay courrier arrivée-départ 1941-1946 : liste des élèves envoyée au commissariat général à l'E.G.S.).

[4] 79 en 1ère année (Zoro Jean, page 312) et 43 en 2ème année (I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1931 à 1970 E.N.E.P.-E.N.S.E.P. : textes officiels, création, organisation, courrier : rapport sur la vie et l'enseignement de l'école nationale d'E.P.S. pendant l'année scolaire 1941-1942).

[5] I.N.S.E.P. boîte d'archives : (E.N.E.P.S.) 1941-1942 E.N.E.P. Joinville : courrier, rentrée, effectifs : E.N.E.P.S., effectifs mai 1944.

[6] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1941-1942 Antibes : courrier départ direction, listes élèves, courrier 1942-1943 : bordereaux d'envoi des lettres du directeur du C.N.M.A. au commissaire général à l'E.G.S., ref. n°2981/C.N./S et 2982/C.N./S du 20 novembre 1941. Stage du 10 novembre 1941 au 31/7/42.

[7] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1941-1942 Antibes : courrier départ direction, listes élèves, courrier 1942-1943 : lettre du commissaire général aux sports au directeur du C.N.M.A., ref. n°2456/E.G.S.V.2., 14 octobre 1942.
Le même chiffre apparaît dans l'arrêté du 15 décembre 1942, signé Pascot, concernant la formation normale de moniteurs d'E.P.S.

[8] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1963-1973, 1943 à 1969 E.N.S.E.P.S. Joinville courrier arrivée I.N.S., logement : Direction de l'équipement sportif, procès verbal de la conférence du 10 janvier 1944

Cependant l'opposition entre les deux établissements a ses limites. Les difficultés rencontrées par les élèves imposent une adaptation des centres de formation. Ainsi, l'occupation de la zone nord ne permet pas à tous les élèves professeurs de réintégrer l'E.N.E.P.S. au 40 boulevard Jourdan à la rentrée scolaire 1941. Vingt-neuf élèves restent en zone libre et sont accueillis au C.N.M.A.. Après être passé devant le docteur Ruffier, médecin du collège, ils effectuent leur scolarité à Antibes[1]. Cette situation perdure jusqu'en novembre 1942, date de l'invasion de la côte d'Azur par les troupes italiennes. A la rentrée de 1942, tous les élèves déménagent et se tournent vers Paris pour poursuivre leurs études. Les élèves professeurs de l'E.N.E.P.S. sont regroupés à Paris, 40 boulevard Jourdan et logent dans les différents hôtels loués par le commissariat général aux sports[2]. Les loyers élevés, les bâtiments éloignés et les difficultés économiques rendent difficile l'aménagement des locaux. Le directeur de l'équipement sportif, conscient des difficultés, enjoint le directeur de l'E.N.E.P.S., de faire tout son possible pour satisfaire les élèves sans dépenses excessives :

> *"Les circonstances actuelles imposant plus que jamais de réduire au minimum les dépenses de l'Etat, il conviendra de rechercher une solution aussi économique que possible.*
>
> *Vous voudrez bien examiner, en particulier, si, moyennant quelques aménagements peu coûteux, certains locaux de l'école elle-même ou des hôtels loués pour le logement des élèves ne pourraient pas être transformés en salles de réunion… il importe de tirer tout le parti possible des dits immeubles."*[3]

Les mêmes causes ayant les mêmes effets, le C.N.M.A. est installé à Paris, début 1943. Ses locaux sont transférés aux redoutes militaires du bois de Vincennes et dans plusieurs immeubles de Joinville loués ou réquisitionnés. Le collège éclate en plusieurs sections : la section féminine de monitrices prend ses quartiers à

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1941-1942 Antibes : courrier départ direction, listes élèves, courrier 1942-1943 : lettre du directeur du C.N.M.A. au commissaire général de l'E.G.S., ref. n°780 C.N./D., 25 février 1941.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1942-1959 E.N.S.E.P.S. Châtenay règlement intérieur : règlement général pour l'année 1942-1943. Les hommes logent 197 boulevard Brune, les femmes 144 rue de la Tombe-Issoire et 4 rue du Parc Montsouris.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : (E.N.E.P.S.) 1941-1942 E.N.E.P. Joinville : courrier, rentrée, effectifs : lettre du commissaire général aux sports au directeur de l'E.N.E.P.S., ref. n°10654/ES/BP, 7 janvier 1943.

Châtenay-Malabry avec la section féminine d'escrime, les élèves moniteurs sont logés à la redoute de la Faisanderie, les escrimeurs à l'hôtel de "*la Pomme d'Api*" tandis que la section sportive intègre la "*Villa Lapointe*"[1]. Les autres stagiaires (chantiers de la jeunesse, armée, fédérations) sont hébergés en fonction des places disponibles à la redoute de Gravelle[2] et dans les différents hôtels.

Ainsi à partir de 1943, les problèmes d'hébergement des élèves sont communs aux deux établissements. Les élèves s'entassent dans les chambres des hôtels loués, les lits sont enlevés et remplacés par de plus petits pour augmenter les capacités d'accueil. Les logements du personnel et les bureaux du commissariat installés dans les hôtels voient leur surface se réduire. Le commissariat général à l'E.G.S. cherche par tous les moyens à réduire les frais.

Les conditions de vie sont difficiles. Les élèves sont soumis à la surveillance des gérants et des enseignants et ne peuvent pas trop s'écarter des règlements des hôtels et de l'école. Un contrôle régulier des élèves est effectué et tout manquement est sanctionné. Melle Bouchez est ainsi rappelée à l'ordre lorsqu'elle rentre " *en compagnie d'un individu ivre avec qui elle plaisantait familièrement*"[3]. Une attention particulière est portée aux bonnes mœurs que ce soit à l'E.N.E.P.S. ou au C.N.M.A..

Les conditions de vie difficiles n'en demeurent pas moins attrayantes pour les élèves des centres de formation. Outre la possibilité d'échapper au S.T.O. en encadrant la jeunesse française dans les clubs, colonies[4], mais aussi dans les centres de formation du secrétariat général à la jeunesse, les élèves bénéficient d'un contexte favorable. Les élèves sont mis en avant lors des cérémonies officielles et manifestations diverses. Les salaires du commissariat général à l'E.G.S. sont nettement plus élevés que ceux des autres administrations. Mais c'est certainement les élèves de l'E.N.E.P.S. qui ont le sentiment de vivre dans le monde privilégié des élites françaises. Des stages réguliers sont organisés pendant la guerre permettant

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1941-1955 centre national des moniteurs et athlètes, Paris, courrier départ économe, inventaire, cours conférences, arrêtés, dossier d'instance : collège national d'athlètes : rapport de monsieur l'économe sur la villa "Lapointe", 6 février 1951.
[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1963-1973, 1943 à 1969 E.N.S.E.P.S. Joinville courrier arrivée I.N.S., logement : commissariat général aux sports, direction de l'équipement sportif, conférence du 10 janvier 1944.
[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P.S. conseil des professeurs 1942-1949 : conseil des professeurs du 25 mai 1944.
[4] Entretien avec Jean Zoro, 13 juin 2003.

aux élèves de s'initier aux activités de plein air. Les élèves bénéficient d'un stage d'hiver et d'un stage d'été. Ces stages sont subventionnés par le commissariat général en ce qui concerne les frais généraux et les frais de voyage et d'hébergement[1]. Ainsi, en 1941 un camp de plein air est organisé à La Luzière du 15 au 30 juillet 1941. Supprimé sur ordre du médecin suite à une épidémie d'oreillons[2] , il se renouvellera les années suivantes.

Ces stages se poursuivent et se développent pendant toute la guerre. Pour 1943, un budget confortable de 200000 francs (37684 euros ou 247190 francs 2002) est accordé à l'école pour l'organisation de ses stages de plein air[3]. Le stage de ski est organisé au col des Gêts. Les professeurs de l'école aidés par 2 moniteurs chefs et 10 moniteurs de ski constituent l'encadrement. Les élèves suivent les conférences des moniteurs chefs et les démonstrations de ski. Ces stages constituent, pour les élèves, une opportunité de formation aux sports de plein air et sont vivement soutenus par le commissariat général. Le service de propagande met en place la logistique et organise la publicité auprès des journalistes, photographes et cinéastes qui rendrent compte, dans les organes de presse, de la participation et des démonstrations de grands champions tels que Emile Allais.

Cependant ces stages, même s'ils représentent une aubaine pour les élèves de l'école, se déroulent dans des conditions spartiates : le ravitaillement et l'hébergement constituent les problèmes essentiels (l'accueil des clients restant une priorité des hôteliers) : un changement de station est envisagé pour réduire les frais, le Mont Doré est proposé; il est conseillé, par exemple, aux élèves de regrouper leurs tickets de ravitaillement pour avoir une ration suffisante de pain.

Ces activités de plein air inscrites au programme de formation doivent permettre de développer et propager la doctrine nationale :

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : (E.N.E.P.S.) 1941-1942 E.N.E.P. Joinville : courrier, rentrée, effectifs : subvention pour l'organisation du camp des élèves de l'E.N.E.P.S., renseignement donnés par M. Gourguet, contrôleur des dépenses engagées, 1941 : Le chapitre 199 du budget 1941 permet d'imputer les frais généraux et l'article 6 les bourses et frais de voyage (la zone occupée est dotée de 15000 francs au 1er trimestre 1941).

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : (E.N.E.P.S.) 1941-1942 E.N.E.P. Joinville : courrier, rentrée, effectifs : lettre du directeur de l'E.N.E.P.S. au commissaire général à l'E.G.S., ref. JB/PL n°12, 17 juillet 194 1.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : (E.N.E.P.S.) 1941-1942 E.N.E.P. Joinville : courrier, rentrée, effectifs : organisation du stage de ski de 1943, compte rendu de M. Santraud, sous-économe.

"Ce séjour leur procurera, dans le cadre de la doctrine Nationale, une formation pratique de la vie de plein air et de la vie de camp ainsi que des connaissances indispensables pour l'organisation des colonies de vacances. Il leur permettrait par la suite de propager en connaissance de cause une forme d'activité inusitée jusqu'à de jour."[1]

Une différence supplémentaire entre les formations de moniteurs et de professeurs, entre le C.N.M.A. et l'E.N.E.P.S. est marquée. Ces stages permettent à Henri Marty, directeur de l'école, d'avancer l'idée que le professeur d'E.P.S. est aussi responsable des activités dans les colonies de vacances. Les moniteurs semblent bien être sous la direction des professeurs dans toute la sphère de l'éducation physique et sportive du commissariat général.

Ainsi, les élèves des deux établissements ont un statut différent. Les élèves moniteurs, fer de lance de la politique du gouvernement, sont mis en avant par le service de propagande du commissariat général alors que les élèves professeurs de l'E.N.E.P.S. luttent pour garder leurs prérogatives en ce qui concerne la responsabilité dans l'enseignement. Mais il convient de s'interroger sur l'importance de l'influence des établissements sur les élèves c'est-à-dire de questionner les modèles que transmettent les habitudes, règles et contraintes imposées par les écoles. L'organisation pédagogique des établissements peut être à la fois initiatrice et révélatrice des différents statuts d'élèves.

Organisation pédagogique.

L'organisation de la scolarité passe par le règlement intérieur qui définit les relations entre l'établissement et les élèves. Déjà une corrélation apparaît au sein de l'enseignement dans les écoles de cadres : la maîtrise du règlement intérieur est une constante dans les instances politiques de l'E.P.S. [2].

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : (E.N.E.P.S.) 1941-1942 E.N.E.P. Joinville : courrier, rentrée, effectifs : lettre du directeur de l'E.N.E.P.S. au commissaire général de l'E.G.S., 1er juillet 1941.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1931 à 1970 E.N.E.P.-E.N.S.E.P. : textes officiels, création, organisation, courrier : arrêté du 12 mars 1937, signé par le sous-secrétaire d'état à l'éducation physique : cet arrêté définit la tenue, les insignes, les absences des élèves, les sanctions et la constitution du conseil des professeurs.

En 1941 l'E.N.E.P.S. et le C.N.M.A. mettent en place un règlement intérieur ou général. Les deux règlements sont sensiblement les mêmes en ce qui concerne l'accès à la scolarité, la discipline et la correction. Cependant des différences fondamentales apparaissent dans les objectifs et la formation des stagiaires. Le règlement de l'E.N.E.P.S. insiste sur la mission de l'école, il s'agit "*de former des professeurs destinés à l'Université,* [l'école] *a le devoir de préparer non seulement des techniciens éprouvés, mais encore des éducateurs dévoués, moralement irréprochables. Le présent règlement s'appuie à la fois sur les traditions libérales de l'Université et sur la nécessité d'une discipline collective; il fait constamment appel au sentiment de la dignité personnelle et de l'honneur de l'école, ainsi qu'au respect des futurs élèves*"[1]. A cette vision fondée sur "*la confiance et la loyauté entre élèves d'une part, entre élèves, professeurs et administration d'autre part* " s'oppose celle du C.N.M.A., qui, influencé par l'armée, met en avant "*une discipline stricte, acceptée de plein gré et avec bonne humeur. Cette vie doit être faite d'honneur, de loyauté, de droiture, d'entraide, de fraternité réelle et spontanée*"[2]. La hiérarchie est très présente au collège tout comme le vocabulaire militaire :

> *"Les professeurs, les moniteurs du cadre, les stagiaires sont placés sous l'autorité du ~~Colonel Beaupuis,~~ directeur du Collège national des moniteurs et d'athlètes. Tous les moniteurs sont sous les ordres du moniteur national, chef des moniteurs, qui assume la transmission, l'exécution des ordres, veille à la discipline générale, à la mise en état et entretien du matériel."* [3]

La même remarque peut être faite en ce qui concerne l'organisation des élèves en groupes et en équipes. De ce point de vue l'E.N.E.P.S. utilise ce moyen pédagogique pour la première fois en 1941-1942, la même année que le C.N.M.A.. Les groupes de l'Ecole nationale et d'Antibes réunissent entre 20 et 30 élèves.

> *"[Par stage, au C.N.M.A.,] les stagiaires sont répartis entre 3 et 5 groupes de 25 élèves au minimum et 30 au maximum… Chaque*

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1942-1959 E.N.S.E.P.S. Châtenay règlement intérieur : règlement général pour l'année 1943-1944.
[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Antibes documentation 1941-1942 : C.N.M.A., règlement, 1941-1942.
[3] Ibid.

groupe est commandé par un moniteur chef qui est le chef conducteur, le responsable, le modèle, l'âme de son groupe."[1]

Mais l'esprit libéral de l'E.N.E.P.S. permet une mise en place et une organisation plus souple. A un contrôle hiérarchique important par le C.N.M.A. se substitue à l'Ecole nationale une relative démocratie qui permet aux élèves de constituer un conseil d'équipe, un conseil de promotion[2] et un conseil des chefs d'équipe qui étudie périodiquement avec le directeur et certains professeurs les questions d'ordre administratif, matériel, moral. Ces trois conseils ont pour objet d'assurer la cohésion et la confiance des élèves entre eux et avec la direction.

"A la tête de la promotion, du groupe et de l'équipe, il y a un chef. En ce qui concerne le groupe et l'équipe, ce chef est désigné par roulement."[3]

Ainsi la notion de chef, de responsable est présente mais ce chef est l'émanation du groupe et il semble important, pour la formation des élèves, que cette tâche soit partagée par tous. L'autonomie reste, cependant, relative puisque les enseignants contrôlent la nomination des responsables mais un véritable effet de corps est créé puisque les élèves professeurs se reconnaissent encore aujourd'hui par leurs devises :

"Les élèves étaient naturellement répartis en deux promotions. Dans chacune d'elles, un groupe masculin et un groupe féminin. Dans chaque groupe : des équipes en nombre variable (3 à 6) selon l'importance du groupe.

Pour chaque équipe[4] *un chef fut choisi par les élèves et ces choix furent ratifiés par le conseil des professeurs. Chaque équipe choisit un nom,…, ajouta une devise, cri de ralliement et symbole d'action."*[5]

---

[1] Ibid.
[2] Le conseil de promotion se réunit deux fois par trimestre sur l'initiative du chef de promotion ayant le meilleur classement d'entrée. Cet élève fixe un ordre du jour après entente avec les autres chefs d'équipe.
[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1942-1959 E.N.S.E.P.S. Châtenay règlement intérieur : E.N.E.P.S., règlement général pour l'année 1943-1944.
[4] Chaque équipe de l'E.N.E.P.S. comprend entre 6 et 8 élèves.
[5] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1931 à 1970 E.N.E.P.-E.N.S.E.P. : textes officiels, création, organisation, courrier : rapport sur la vie et l'enseignement de l'école nationale d'éducation physique et sportive pendant l'année scolaire 1941-1942.

En 1941-1942, les équipes de première année prennent des noms d'animaux et de fleurs tandis que les élèves de 2ème année se retrouvent autour d'un nom rappelant un Français ou une Française célèbre ou un personnage mythologique. L'observation des noms et des devises[1] n'est pas sans rappeler la volonté de renouveau national.

Cette tradition de constituer, de nommer les équipes d'élèves est commune aux deux établissements. Suzanne Jaulin, stagiaire au C.N.M.A. d'Antibes en 1941, se remémore cette tradition[2]. Mais les équipes du C.N.M.A. sont soumises à la rigueur militaire du Fort Carré d'Antibes. Les élèves doivent se fondre dans le groupe qui leur permet de se transcender grâce à une saine émulation :

> *"Pour saluer le directeur, … ils pousseront le cri du groupe en signe de respect."*[3]

Le salut est significatif de la différence entre les deux établissements. Les différentes moutures du règlement intérieur de l'E.N.E.P.S. indiquent que les élèves doivent effectuer le "*petit salut*"[4] en signe de politesse lorsqu'ils croisent le directeur ou un enseignant. Jean Zoro relate que les élèves, s'ils sacrifient uniquement le matin au rituel du salut au couleurs, s'en dispensent pendant la journée et refusent de faire le grand salut en dehors des manifestation officielles pour qu'il n'y ait pas "*d'amalgame entre le salut sportif et le salut hitlérien*"[5]. Ce rituel disparaît assez rapidement des habitudes des élèves professeurs de l'E.N.E.P.S.. Par contre, le règlement du C.N.M.A. codifie le salut des élèves envers le personnel de la direction ou le personnel enseignant :

> *"Les stagiaires en ville (ou la première fois qu'ils les rencontrent au collège) saluent de la façon suivante :*
>
> *En enlevant leur coiffure s'ils en ont une.*
>
> *En portant la main à la hauteur de l'épaule (comme indiqué dans le salut au drapeau)."*[6]

---

[1] Annexe 33 : les noms et devises des promotions de l'E.N.E.P.S. de 1941-1942.
[2] Entretien avec Suzanne Jaulin le 3 novembre 1999.
[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Antibes documentation 1941-1942 : C.N.M.A., règlement, 1941-1942.
[4] Main droite paume vers le sol à hauteur de l'épaule.
[5] Jean Zoro, entretien téléphonique du 18 novembre 2003.
[6] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Antibes documentation 1941-1942 : C.N.M.A., règlement, 1941-1942.

Ce salut est empreint d'un certain respect et d'une certaine solennité. Il se réfère au salut aux couleurs qui se tient deux fois par jour sous la responsabilité du groupe du jour. Cette cérémonie représente un hommage rendu aux anciens et un "*acte de foi envers la patrie*". La tradition militaire marque, de ce point de vue, le collège d'Antibes. La cérémonie est réglée précisément, comme le montre le film "*Moniteurs d'Antibes*" de Jean d'Esme. L'organisation est la suivante :

> *"Cérémonie : Le groupe se rend au pas cadencé à l'emplacement réservé, face au drapeau, il demeure en station droite.*
>
> *Commandement préparatoire : Par trois fois à l'appel de "Toujours" fait par le chef de groupe, les élèves répondent "France".*
>
> *Exécution et forme de salut : à la troisième réplique, le chef de groupe et les élèves portent la main droite ouverte face en avant, doigts joints, à la hauteur de l'épaule droite. Le bras sensiblement parallèle au corps, l'avant-bras fléchis sur le bras.*
>
> *Cette attitude, signe d'entraide, est gardée dans le plus grand recueillement. La durée est réglementée par la sonnerie de la cloche. A cet appel tous les autres moniteurs, stagiaires et personnel où qu'ils soient, se mettent en station droite en gardant l'immobilité".*[1]

La description du salut revêt une importance différente en fonction des établissements. L'E.N.E.P.S., éclatée entre les cours au 40 boulevard Jourdan et le logement dans les différents hôtels loués, est moins formaliste, alors que le collège en annexant un ancien fort de l'armée se trouve dans des locaux permettant un contrôle des populations, des rassemblements et des mouvements d'ensemble. Manifestement les élèves professeurs montrent une plus grande indépendance que les moniteurs vis à vis des contraintes règlementaires. Leur analyse critique s'oppose à la docilité militaire des moniteurs. Cependant cette explication n'est pas suffisante. Suzanne Jaulin fait remarquer que les professeurs du collège sont tous d'anciens militaires, moniteurs d'E.P., qui s'attachent à reproduire la vie de caserne :

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Antibes documentation 1941-1942 : C.N.M.A., règlement 1941-1942.

"Nous avions la même vie que les garçons, une vie très sévère, très militaire…Le matin, lever des couleurs, le soir descente du drapeau… J'ai été formée par les militaires."[1]

Néanmoins, quelle que soit leur origine scolaire, les élèves enseignants participent à des démonstrations[2] et au serment de l'athlète[3] à Vichy. Ces voyages sont l'occasion de débordements vite sanctionnés : plusieurs élèves dont Robert Mérand[4] partent en vacances avec une fausse permission lors du trajet menant à Vichy pour la démonstration du 5 septembre 1941 devant le maréchal Pétain.

Ainsi, les deux établissements sont régis par un règlement intérieur sensiblement identique. Les différences sont essentiellement dues aux populations auxquelles ils s'adressent. Le C.N.M.A. pour faire face à un public difficile, d'un niveau culturel hétérogène, se dote d'un règlement contraignant fortement influencé par l'armée. L'E.N.E.P.S., qui recrute des jeunes ayant le brevet supérieur ou le baccalauréat, compte sur l'éducation de ses élèves pour que la scolarité s'effectue en bonne harmonie.

Mais la situation n'est pas aussi tranchée. Arrivé à l'école le 18 octobre 1941, Marty note que les retards sont nombreux et qu'une certaine tolérance permet de les accepter. Fort de ce constat, il veut remettre de l'ordre et applique rigoureusement le règlement intérieur lorsqu'il s'aperçoit que, à la rentrée des vacances de Pâques, 40% des élèves arrivent en retard (certaines élèves avec plus d'une semaine de retard). Bonnet, dès sa nomination à la direction de l'école, le 1er mai 1943, poursuit cette politique :

"M. le Directeur rappelle également l'atmosphère de laisser-aller de la Maison au moment où il a pris la Direction."[5]

---

[1] Entretien avec Suzanne Jaulin le 3 novembre 1999.
[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1941-1942 Antibes : courrier départ direction, listes élèves, courrier 1942-1943 : rapport sur des délits relatifs au voyage en chemin de fer par un certain nombre de moniteurs actuellement au Collège National des Moniteurs et d'Athlètes d'Antibes, ref. n°2450/C.N.,15 septembre 1941.
[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1943-1970 E.N.S.E.P. Joinville : notes de service, direction, censeur, économat : distribution d'équipement pour le serment de l'athlète, 10 mai 1944.
[4] Robert Mérand est professeur à l'E.N.S.E.P.S. de 1946 à 1973.
[5] I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P.S. conseil des professeurs 1942-1949 : conseil des professeurs du 9 juin 1943.

Les élèves sont présentés devant le conseil de discipline dès qu'un manquement au règlement est observé. Afin de contrôler les absences, les chefs d'équipes et de promotion sont sollicités pour aider les professeurs à faire l'appel et contrôler les absences. Le conseil de discipline est régulièrement sollicité pour statuer sur des cas de différente nature :

- Des élèves s'absentent sans autorisation pour participer à des rencontres sportives. Le cas Fontaine est significatif. Cet élève s'absente régulièrement de l'école pour se reposer avant les championnats d'Académie d'athlétisme organisé par l'U.S.S.U.. Or, il profite de ce repos pour "*obéir aux ordres du P.U.C. et non à ceux de ses chefs universitaires*" et participe à une compétition à La Roche-sur-Yon. En faisant cela, Fontaine n'œuvre pas pour le "*bon renom de l'école qui doit donner l'exemple en matière de loyauté sportive*", même si Duboisset, professeur à l'école, fait remarquer que jusqu'à présent aucun enseignant ni administrateur ne s'est occupé de "*l'association sportive fantôme*" de l'E.N.E.P.S.. Cependant cette attitude remet en cause les relations de l'école avec les clubs : "*L'entraînement des élèves en tant qu'athlètes et champions, dans un organisme extérieur à l'école, leur participation à des compétitions sous les couleurs d'un club universitaire ou civil, ne doivent en aucun cas entraîner la désobéissance aux ordres de l'école. Il faut que nos élèves sachent qu'ils sont d'abord élèves de l'école et que, d'abord, ils se doivent à elle.*"[1]

- Une grande attention est donnée à l'image véhiculée par l'E.N.E.P.S.. Une partie des décisions prises par le conseil de discipline concerne des actes mettant à mal l'image des élèves de l'école. Certains de ces actes sont relatifs à des vols, d'autres intéressent les mœurs des élèves. L'élève Fontaine vole les chaussures à pointes d'un élève et la "*carte de travail*" d'un autre sachant les risques auxquels il l'expose *(amende, prison, départ immédiat pour l'Allemagne)*[2]. Il est exclu définitivement de l'école. En ce qui concerne le respect des bonnes mœurs, les filles sont

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P.S. conseil des professeurs 1942-1949 : conseil des professeurs du 9 juin 1943.
[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P.S. conseil des professeurs 1942-1949 : conseil des professeurs du 11 juin 1943.

surtout concernées : Melle Delon s'absente de nuit pour rejoindre son fiancé[1], Melle Bouchez se rend le soir dans la chambre d'un moniteur de ski lors d'un stage aux Gêts, s'entretient familièrement avec des soldats allemands à proximité de l'hôtel Terminus.

Ainsi, les élèves sont sévèrement contrôlés par la direction et les enseignants. Non seulement ils doivent se soumettre au règlement de l'école mais sont également surveillés dans leur vie privée, au même titre que les élèves du C.N.M.A.[2] qui se voient interdire les bars d'Antibes ainsi que les relations autres qu'amicales. Le commissariat veut que ces centres paraissent irréprochables vis à vis de la population, que ces regroupements de jeunesse ne passent pas pour des lieux de débauche.

Le règlement intérieur a une grande importance dans la vie de l'E.N.E.P.S. et surtout du C.N.M.A.. Ces règlements ont la même structure même si celui d'Antibes est plus contraignant, plus proche d'un règlement de l'armée, du fait de la présence dans l'équipe enseignante de nombreux anciens militaires. Cependant, les deux textes permettent l'apparition d'un esprit de corps en identifiant l'élève à un groupe, à l'école, à un drapeau créant ainsi une saine émulation et le respect de la patrie. Ils permettent aussi une prise en main réelle des élèves qui avaient tendance, notamment pour l'E.N.E.P.S., à s'affranchir des règles régissant l'école du fait de son installation précaire. D'autre part, les règlements garantissent le commissariat général de la bonne conduite des élèves qui représentent l'avenir de la France. Il s'agit de couper court à toute critique et de montrer une jeunesse saine et obéissante, prête à relever le pays. Cette jeunesse est un exemple pour la nation. Néanmoins, cette vision n'est pas totalement partagée par les potaches qui, comme tous les élèves se glissent dans les failles du règlement et de l'organisation. Ces comportements posent des problèmes puisque le directeur est saisi régulièrement de demandes et plaintes venant des élèves eux-mêmes comme des autorités d'occupation. Ainsi, comme l'indique Jean Zoro[3], le stade a été interdit aux élèves de l'E.N.E.P.S. car un soldat allemand s'est fait voler son revolver dans les vestiaires lors d'un entraînement. De même, le directeur adjoint du C.N.M.A. doit intervenir le 7

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P.S. conseil des professeurs 1942-1949 : conseil des professeurs du 10 mars 1944.
[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Antibes documentation 1941-1942 : C.N.M.A., règlement 1941-1942.
[3] Jean Zoro, entretien du 13 juin 2003.

juillet 1943 auprès du chef de poste allemand pour qu'il n'avertisse pas la Feldkommandantur de l'intrusion supposée des élèves dans les bâtiments allemands. En effet, une corde permettant de pénétrer dans les bâtiments a été retrouvée pendante le long d'un mur[1].

Cependant, l'intérêt de ses règlements intérieurs ne se limite pas à l'encadrement des relations entre les élèves et l'institution, ils sont le révélateur d'une organisation fortement hiérarchisée et soumise à la règle. Les valeurs véhiculées rendent compte des objectifs de ces écoles et du commissariat général à l'E.G.S.. Les deux établissements participent à la propagande en faveur du régime de Vichy, même si le C.N.M.A. semble plus impliqué que l'E.N.E.P.S.. Il ne faut pas leur attribuer une volonté collaborationniste mais plutôt un respect des directives du régime et un opportunisme de circonstance permettant la reconnaissance et le développement d'une éducation physique et sportive. C'est la première fois que l'éducation physique et sportive s'adresse à l'ensemble de la jeunesse française.

D'autre part les directeurs de l'E.N.E.P.S. et du C.N.M.A. essaient d'aplanir les difficultés relationnelles avec les autorités allemandes pour ne pas mettre en danger les élèves et les établissements dans cette période difficile.

Un enseignement différent pour des tâches différentes.

Si la partie visible des formations est constituée de défilés ordonnés, démonstrations et du serment de l'athlète[2], les emplois du temps des élèves indiquent que les enseignements sont différents et rendent compte des différents objectifs assignés aux deux établissements. L'approche des archives se fait à partir des textes définissant les maquettes de formation et les contenus de formation réellement enseignés[3]. Les sources sont éparses mais nombreuses[4]. Le

[1] I.N.S.E.P. boîtes d'archives : 1941-1955 : centre national des moniteurs et athlètes, Paris, courrier départ économe, inventaire, cours conférences arrêtés, dossier d'instance collège national d'athlètes : C.N.M.A., section masculine, Faisanderie-Gravelle : compte rendu de l'inspecteur Pourtau directeur adjoint à monsieur le directeur, 1943.

[2] Bernard Villemot, *Le serment de l'athlète*, affiche, 1943, musée national du sport, Paris : "Je promets sur l'honneur de pratiquer le sport avec désintéressement, discipline, et loyauté, pour devenir meilleur, et mieux servir ma Patrie."

[3] Voir annexe 10 : emplois du temps E.N.E.P.S. et C.N.M.A. 1941-1944.

[4] I.N.S.E.P. boîtes d'archives :

recoupement des informations est difficile car il y a une distorsion entre les contenus prévus dans les maquettes de formation et les emplois du temps mis en place. L'exemple de la formation des jeunes filles de l'E.N.E.P.S. en 1944, dans la figure 3, est à ce titre significatif.

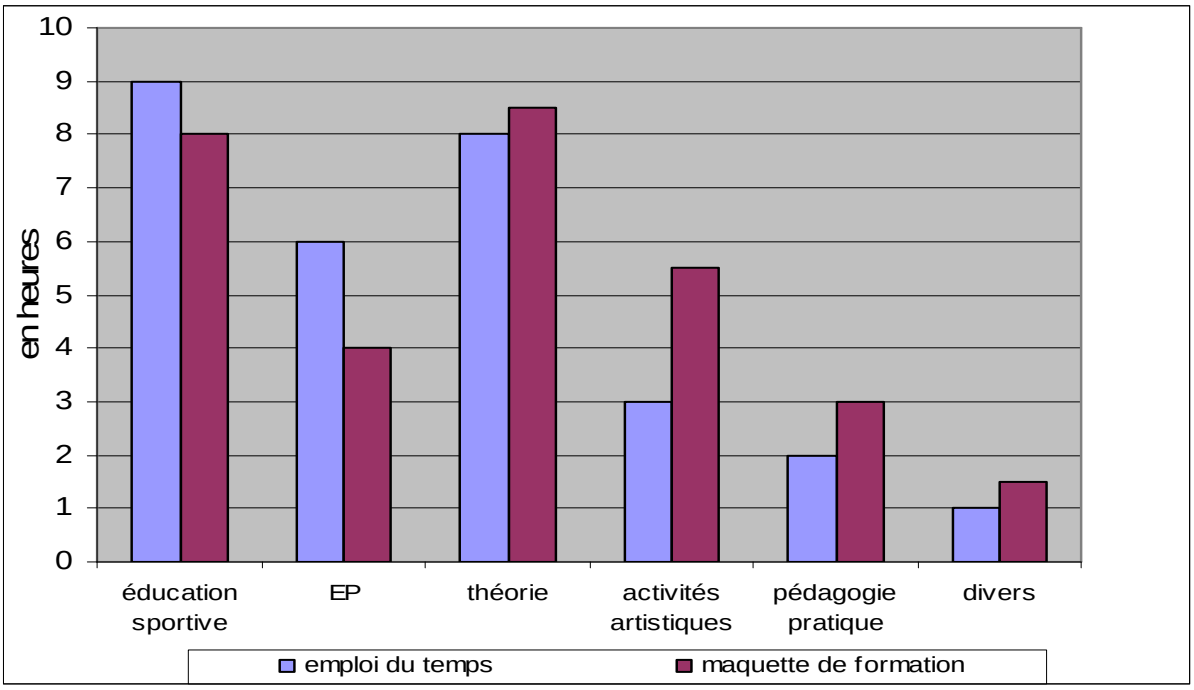

Figure 3 : E.N.E.P.S. filles 2ème année 1944 : différence entre l'emploi du temps et la maquette de formation.

L'emploi du temps montre une importance accrue des pratiques sportives et d'éducation physique au détriment des activités artistiques et de la pédagogie pratique. L'augmentation du ratio pratique réelle sur pratique théorique est nettement favorable à l'éducation physique puisqu'il augmente de 50% contre 12,5 en éducation sportive alors que l'emploi du temps fait apparaître une baisse de 45% des activités artistiques et de 33% de la pédagogie pratique. Il y a donc une réelle différence entre les disciplines annoncées dans les maquettes de formation et les activités

---

1943-1954-1959-1963 E.N.S.E.P.S. Châtenay, emploi du temps, horaires (Collège National des Moniteurs et d'Athlètes).
1932-1944 E.N.S.E.P.S. Joinville emplois du temps élèves.
1936-1945 E.N.S.E.P.S. Joinville pédagogie pratique.
Bagatelle 1941 à 1945 voir liste au dos.
1944-1965 E.N.S.E.P.S. Joinville emplois du temps.
Antibes documentation 1941-1942

effectivement enseignées dans les centres du Commissariat. Les enseignants sont à l'origine d'un rééquilibrage des enseignements permettant d'infléchir les orientations sportives des formations, du moins pour les filles de l'E.N.E.P.S..

La lutte autour de la gymnastique harmonique[1] relève du même souci pédagogique. Il s'agit d'offrir aux élèves une formation complète et équilibrée. Soutenue par le commissariat à partir de 1942, elle disparaît quasiment des contenus de formation au profit de la rythmique et de la danse folklorique en 1945. En juillet 1942, le colonel Pascot, commissaire général aux sports, nomme Irène Popard chargée de mission[2] avec comme tâche la direction, l'organisation et la surveillance technique des cours de gymnastique harmonique et rythmique tant dans les stages des écoles nationales du commissariat que dans ceux de la direction des sports et activités de plein air[3]. Cette nomination montre qu'Irène Popard fait un travail remarqué depuis plusieurs années en faveur de la danse et qu'elle bénéficie d'appuis importants au sein du commissariat puisqu'elle arrive à imposer que l'encadrement des cours, dans des structures publiques, soit réservé aux professeurs et monitrices ayant suivi des stages dans sa fondation privée de gymnastique harmonique. Cela n'emporte pas l'enthousiasme du directeur de l'E.N.E.P.S. puisqu'il fait remarquer au colonel Pascot qu'en l'absence "*des instructions particulières* (prévues dans la note du 31 juillet 1942) *… données par le directeur de l'éducation générale et sportive*" les professeurs de l'école continuent à assurer les cours de gymnastique rythmique[4]. La réponse ne se fait pas attendre, le 10 novembre, M. Caron, sous-directeur de la direction de l'E.G.S., confirme qu'Irène Popard dirige l'enseignement de la gymnastique rythmique et harmonique de l'E.N.E.P.S.[5]. A compter de novembre 1942 cet enseignement se développe dans

---

[1] Irène Popard (1894-1950), adepte de l'école de danse d'Isadora Duncan, associe la gymnastique de Georges Demenÿ (1850-1917), la rythmique de Jacques Dalcroze pour fonder une " gymnastique harmonique ".La méthode Irène POPARD, créée en 1917, est la première méthode française et féminine d'éducation physique ouverte sur le sport, la gymnastique et la danse. Cette bibliographie est tirée de l'ouvrage collectif, "*Cette gymnastique qui est aussi de la danse, Irène Popard aujourd'hui*", Chiron, association Danse-Sorbonne, Paris, 1987.

[2] Arrêté du 22 juillet 1942.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P.S. JG, courrier, brochures, 1935 à 1970, amicales, associations : note de service n°67 cab/V, 31 juill et 1942.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P.S. JG, courrier, brochures, 1935 à 1970, amicales, associations : lettre du directeur de l'E.N.E.P.S. au commissaire général de l'E.G.S., ref. HM/JB/n°856, 16 octobre 1942.

[5] I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P.S. JG, courrier, brochures, 1935 à 1970, amicales, associations : lettre du directeur de l'E.N.E.P.S. à M. Caron, direction de l'E.G.S., ref. JB/HM/n°921 , 11 novembre 1942.

toutes les formations du commissariat. Néanmoins, Caron en fixe les limites : 2 cours d'une heure et demie sont donnés à l'E.N.E.P.S., une seule séance au centre de Châtenay et il demande au directeur du C.N.M.A. s'il lui semble opportun de développer cet enseignement. D'autre part, Caron relève que l'horaire proposé par Popard (8 heures par jour ou au moins 3 heures chaque matin) est incompatible avec l'organisation des centres régionaux d'E.G.S.. La direction de l'E.G.S. prend conscience de la situation exorbitante ainsi créée puisque les stages proposés par Irène Popard, dans son école, 10 avenue de la Grande Armée, ne seront que conseillés et non obligatoires[1]. Cependant elle jouit d'une situation enviable puisque sa méthode est choisie comme méthode officielle d'éducation rythmique pour les jeunes filles. Ses monitrices, "*même si elles n'appartiennent pas aux cadres du commissariat général, se voient confier des élèves des établissements officiels*"[2]. Le commissaire général ne transige pas avec la mise en place des séances de gymnastique harmonique. Henri Marty, le directeur de l'E.N.E.P.S., est convoqué dès que les élèves s'absentent d'une répétition même si c'est pour la préparation à la fête de l'école Popard du 11 avril 1943[3]. Cette situation va durer jusqu'à la fin de la guerre. Ainsi la gymnastique harmonique marque la formation des jeunes filles des centres nationaux et perdure après guerre sous le vocable gymnastique rythmique. Cette activité est révélatrice de la volonté politique du commissariat et du peu de liberté laissée aux établissements nationaux.

Pour aller plus loin dans l'analyse des contenus il convient de se pencher sur l'importance de différents secteurs de formation. Pour faciliter cette étude, les regroupements d'activités ont été effectués de la façon suivante :

- Le groupe éducation sportive comprend l'éducation sportive proprement dite, la natation, les agrès, le combat et les jeux et sports collectifs.

- Le groupe éducation physique comprend l'éducation physique et la corrective.

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P.S. JG, courrier, brochures, 1935 à 1970, amicales, associations : bordereau d'envoi du commissaire général au directeur de l'E.N.E.P.S., n° 5371/E.G.S. 3.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P.S. JG, courrier, brochures, 1935 à 1970, amicales, associations : lettre du directeur de l'E.N.E.P.S. au cabinet du commissariat général des sports, ref. JB/HM/n°1166, 23 mars 1943.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P.S. JG, courrier, brochures, 1935 à 1970, amicales, associations : rapport de la sous-directrice de l'E.N.E.P.S. au commissaire général, 14 avril 1943.

- Le groupe activités artistiques comprend la gymnastique harmonique, la danse folklorique, la rythmique, l'art dramatique, le chant et l'initiation musicale.

L'importance prise par les différents groupes d'enseignement dans les emplois du temps rend compte des stratégies de formation. Tant en ce qui concerne l'E.N.E.P.S. que le C.N.M.A. l'éducation sportive est plus représentée que l'E.P. dans une proportion de 2/3 – 1/3, mais les pratiques sportives des filles sont moins importantes que celles des garçons, le différentiel est réparti au profit de l'E.P. et des activités artistiques[1].

Il faut néanmoins noter que les pratiques physiques sont plus représentées au C.N.M.A. qu'à l'E.N.E.P.S. au détriment de la théorie. D'ailleurs, Suzanne Jaulin se rappelle que sa formation du C.N.M.A. intégrait des cours physiques et des cours théoriques :

> *"Le matin nous avions des cours physiques : une leçon éducation physique méthode Hébert, des exercices sportifs et un peu de corrective, c'était la suédoise, ensuite tout le monde allait à l'eau quelque soit le temps. Les cours théoriques, assez simples, avaient lieu l'après-midi, anatomie, physiologie. Nous avions aussi des cours de spécialités sportives, des travaux manuels, du dessin, du chant et des sorties de plein air"*[2]

Ces constatations rejoignent les objectifs différents assignés aux deux établissements : une formation courte et pratique pour les moniteurs et une formation longue et plus théorique pour l'E.N.E.P.S..

Cette analyse ponctuelle doit être complétée par une connaissance de l'évolution des contenus au cours des années. Sont-ils stables ou reflètent-ils d'autres préoccupations ? Les sources concernant le Collège National des Moniteurs et d'Athlètes étant incomplètes il est souhaitable, sur ce sujet, de travailler sur les données de l'E.N.E.P.S., les emplois du temps du Collège national de moniteurs révélant les mêmes orientations lorsque les sources sont disponibles.

---

[1] Voir annexe 11 : contenus de formation E.N.E.P.S. 1ère année et C.N.M.A. en 1943.
[2] Entretien avec Suzanne Jaulin le 3 novembre 1999.

L'étude des contenus d'enseignement de 1ère et 2ème année de l'E.N.E.P.S.[1] montre une relative stabilité des pratiques physiques entre 1941 et 1942. L'éducation sportive représente en fonction des sexes et des années entre 27 et 42% de la formation, l'éducation physique entre 13 et 21% et les activités artistiques entre 12 et 23% avec une baisse sensible à 7% chez les élèves masculins de 2ème année. La proportion de théorie, supérieure en 1941, tourne au alentour des 20%. Cette situation marque l'influence de l'évolution des examens et concours de recrutement des professeurs d'E.P.S. sur les formations :

> *"Les services du commissariat général à l'E.P.S. et aux sports achèvent l'étude du projet de réforme du recrutement et de la formation des professeurs d'E.P.S.. Il sera rendu officiel par décret, très prochainement. Son application sera effective dès 1942.*
>
> *Pour l'année 1941-1942, les dispositions ci-après seront appliquées."*[2]

Le concours du certificat d'aptitude à l'enseignement de l'éducation physique et d'admission à l'Ecole nationale se substitue à la 1ère partie du professorat. Les candidats titulaires de ce concours peuvent se présenter au concours du professorat d'E.P.S., remplaçant la deuxième partie du professorat (la dernière session se déroule en 1942). L'E.N.E.P.S. calque ses contenus sur la préparation au concours. Les cours théoriques sont calés sur l'épreuve "*de sciences appliquées*" qui comporte "*un exposé scientifique d'où sera déduite l'application à l'éducation physique*". Les épreuves de pédagogie pratique, en présence d'élèves, comprennent trois séries d'épreuves (une leçon de méthode naturelle, une série d'exercices correctifs et la direction d'un exercice sportif avec une interrogation sur les techniques sportives et les règles des grands jeux). Les épreuves techniques regroupent quatre séries d'exercices : une épreuve de valeur physique sous forme de parcours lié à la méthode naturelle, une épreuve d'assouplissements préparatoires au sport, une épreuve d'exécution de dix exercices sportifs choisis dans une liste et, enfin, pour les candidates, une épreuve relative à l'éducation par le rythme (exercices de rythmique et exécution d'une danse folklorique.

---

[1] Voir annexe 12 : contenus de formation 1ère et 2ème année à l'E.N.E.P.S., par sexe.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Bagatelle 41-42-43-44 stage, nominations : information relative aux examens et concours du recrutement des professeurs d'éducation physique et sportive (session 1942), non daté mais probablement 3ème trimestre 1941.

Les années suivantes ne se ressemblent pas. A la rentrée de septembre 1943 les activités physiques sont en nette régression et notamment les activités sportives, les cours théoriques augmentent et représentent 30% de la formation. Le contexte explique cette transformation des formations. La baisse de la ration alimentaire, les alertes fréquentes[1], les tirs de D.C.A, les bombardements et l'éloignement des abris[2] entravent régulièrement la formation à tel point que certains directeurs d'école refusent que leurs élèves se déplacent sur les terrains de l'école nationale pour les séances de pédagogie pratique de l'E.N.E.P.S..

> "*L'Ecole Normale d'Education Physique est mitoyenne avec d'importants dépôts de matériels installés par les autorités d'occupation.*
>
> *En face de l'Ecole se trouvent les pavillons de la Cité Universitaire où des troupes sont souvent hébergées.*
>
> *Depuis quelque temps, les troupes d'occupation font des exercices de tir ou des manœuvres militaires à l'intérieur du Parc Montsouris.*
>
> *En cas d'alerte, les abris les plus proches sont les tranchées du Parc Montsouris. Les enfants ne pourraient s'y trouver à l'abri que 7 minutes au moins après le signal d'alerte.*"[3]

Compte tenu de cette situation, l'année scolaire 1944 -1945 devrait ressembler à celle de 1943 -1945, or il n'en est rien ! Les pratiques sportives augmentent et n'ont jamais été aussi importantes, elles représentent entre 31 et 48% des besoins de formation. L'augmentation des pratiques sportives se fait au détriment des activités artistiques et de la pédagogie pratique. L'éducation physique, quant à elle, reste dans la lignée des années précédentes. Les causes de ces transformations sont à chercher dans les contraintes liées à l'occupation mais aussi

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1936-1945 E.N.S.E.P.S. Joinville pédagogie pratique : lettre de la directrice de l'école primaire du 89 boulevard Arago, Paris, au directeur de l'E.N.E.P.S., 18 mars 1944.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1936-1945 E.N.S.E.P.S. Joinville pédagogie pratique : lettre de la directrice de l'école primaire de la rue Sarette, Paris 16ème, au directeur de l'E.N.E.P.S., 11 février 1944.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1936-1945 E.N.S.E.P.S. Joinville pédagogie pratique : lettre de l'inspecteur primaire du XVIème arrondissement au directeur de l'E.N.E.P.S., 9 novembre 1943.

dans le nouveau décret concernant le professorat d'éducation physique et sportive[1]. Les pratiques sportives sont valorisées.

Ainsi, à la veille de la Libération, les formations des deux écoles, semblent s'équilibrer lorsque l'on analyse les pourcentages réservés à chaque regroupement de disciplines. Cependant, une étude approfondie des horaires montre que, contrairement à toute attente, l'E.N.E.P.S. rattrape le retard en ce qui concerne la "*sportivisation*" de ces contenus pendant que le C.N.M.A. augmente la formation théorique de ses moniteurs. Ainsi les études à l'E.N.E.P.S. deviennent plus sportives alors que celles au C.N.M.A. deviennent plus théoriques[2].

De même, les activités artistiques sont plus représentées en 1944 au Collège national des moniteurs et d'athlètes car la gymnastique harmonique continue d'être une pratique inscrite dans la méthode nationale.

La cause essentielle de ces transformations des maquettes de formation est à chercher dans le fonctionnement réel du centre national d'E.G.S.. La décision du directeur du centre national de réorganiser les établissements du centre national et d'unifier les contenus est prise le 4 janvier 1944 :

> *"Les emplois du temps devront être établis d'une manière uniforme dans les divers établissements du centre national."*[3]

Le directeur recadre les enseignements et ordonne le respect de ses directives. Il impose un nombre d'heures dans chaque discipline au profit de la formation théorique et de la formation sportive. Maurice Baquet[4], chargé de la

---

[1] Le décret du 31 décembre 1943 transforme totalement le C.A.P.E.P.S. et institue un examen préliminaire comportant, en ce qui concerne les épreuves pratiques, des épreuves préliminaires sportives permettant d'entrer à l'E.N.E.P.S. et dans les I.R.E.P.S., puis à la sortie des épreuves pratiques sportives obligatoires (athlétisme, gymnastique, natation) plus une épreuve au choix du candidat.

[2] Voir annexe 13 : contenus de formation E.N.E.P.S. 1ère année et C.N.M.A..

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1943-1945 1954-59-63 E.N.S.E.P.S. Châtenay emploi du temps horaires : lettre du directeur du centre national d'E.G.S. à messieurs les chefs d'établissement, ref. n°17 C.N./D.E., 7 janvier 1944.

[4] Maurice Baquet, né le 10 mars 1897, à Pont l'Evêque dans le département de l'Oise. Il est nommé au lycée Hoche de Versailles, comme professeur de gymnastique, du 1er octobre 1931 au 30 septembre 1935 puis au lycée Buffon de Paris jusqu'au 31 décembre 1935. Il se voit proposer un poste de professeur d'éducation physique à l'E.N.E.P. de Paris (arrêté ministériel du 5 février 1936) le 1er janvier 1936 et y restera jusqu'au 31 décembre 1941, il en devient le directeur technique le 1er janvier 1938.
Nommé à l'E.N.E.P.S. de Paris en tant que professeur d'éducation physique (arrêté ministériel du 1er janvier 1943) à compter du 1er janvier 1942 jusqu'au 31 décembre 1943, membre du comité

direction de l'enseignement sportif, l'aide dans sa tâche. Il est responsable de la pédagogie sportive, de son organisation et de son contrôle. Les cours sportifs comprennent un horaire annuel de 420 heures (dont 60 heures de théorie) sur les 914 heures dispensées[1]. Cette orientation s'adresse plus au C.N.M.A. qu'à l'E.N.E.P.S. puisque les annexes à la lettre du directeur du centre national d'E.G.S., mettant en œuvre ces orientations, concernent exclusivement le collège de moniteurs et vont amener les moniteurs à revendiquer, à partir de 1945, une augmentation de la durée de formation et un "*statut des moniteurs*", car s'il "*n'a pas de diplômes universitaires, …il affirme son autorité par l'expérience qu'il a de l'enseignement sportif par une grande habileté et beaucoup de conscience professionnelle*"[2]. Donc, à la veille de la Libération, les formations tendent à se rapprocher, même si les niveaux de recrutement et la durée des formations sont différents.

Les pratiques enseignantes : les contenus des stages pédagogiques.

Pour se rendre compte de l'influence de chaque discipline sur la formation il convient de se pencher sur les enseignements que les élèves dirigent durant leurs stages pédagogiques. Les sources disponibles sont peu nombreuses et concernent

---

d'élaboration de la doctrine nationale, il poursuit sa carrière au centre national d'éducation générale du 1er janvier 1944 au 31 décembre 1944. Il organise l'enseignement des techniques sportives au centre national.
A la fin de la guerre, il est nommé à l'I.N.S. et chargé à titre provisoire des fonctions d'inspecteur d'éducation physique et sportive et des fonctions de directeur adjoint du 1er janvier 1945 au 31 décembre 1949.
Il est détaché d'office à l'I.N.S. à compter du 1er janvier 1950 jusqu'au 30 septembre 1960, date à laquelle il sera admis à la retraite.
Propagandiste de qualité, conseiller technique de la Fédération française de football, de la Fédération française athlétisme, de la Fédération sportive et gymnique du travail, il interviendra en France et à l'étranger pour diffuser la méthode sportive.
Il meurt en juillet 1965.
Il est l'auteur de nombreuses publications dont *L'Education Sportive, initiation et entraînement* en 1942 et *Précis d'initiation sportive* en 1943.

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1943-1945 1954-59-63 E.N.S.E.P.S. Châtenay emploi du temps horaires : lettre du directeur du centre national d'E.G.S. à messieurs les chefs d'établissement, ref. n°17 C.N./D.E., 7 janvier 1944 : les séances pratiq ues se décomposent, sur l'année, de la façon suivante : 30 séances d'agrès, 60 heures de natation, 60 heures de gymnastique harmonique, 60 heures d'entraînement par spécialité, 40 heures de course, 22 heures de saut, 50 heures de lancer, 38 heures de sports collectifs. Les cours sportifs théoriques sont relatifs aux courses, sauts, lancers, sports collectifs, agrès, natation, sports de combat, gymnastique harmonique et conférences diverses.

[2] *Bulletin du syndicat national des maîtres*, novembre 1944 : vœux particuliers.

uniquement des rapports de stage des élèves filles de l'E.N.E.P.S.[1]. Ces sources permettent de faire un état des pratiques enseignantes dans certains lycées et collèges modernes parisiens des 6ème, 9ème et 16ème arrondissements et en proche banlieue[2]. Ces établissements sont choisis par la direction départementale de l'éducation générale de la Seine en fonction de leur facilité d'accès, des emplois du temps des mardis et vendredis ainsi que du nombre d'élèves théoriquement présents. Il ne semble pas que des critères autres que fonctionnels participent aux choix des établissements d'application. Les établissements choisis, pourvus de conditions matérielles favorables pour la pratique de l'éducation physique permettent un déroulement satisfaisant des stages pédagogiques.

La responsabilité des "*classes d'application*" est confiée aux enseignants des "*établissements d'application*"[3] sous le contrôle des maîtres d'éducation générale et sportive[4]. La figure 4 rend compte de la répartition des activités dans les cinq établissements étudiés à partir l'analyse de 16 rapports, représentant 194 heures de cours entre le 1er février et le 9 mai 1944. Une observation rapide mais attentive indique que deux grands domaines se partagent 60% de l'horaire : l'initiation sportive et la méthode naturelle.

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1936-1945 E.N.S.E.P.S. Joinville pédagogie pratique : 16 rapports émanent des différents lycées d'application.
[2] Les stages étudiés se situent à Saint-Maur des Fossés, au collège moderne et technique et à Paris aux lycées Fénelon (6ème), Condorcet (9ème), Jules Ferry (9ème) et Janson de Sailly (16ème).
[3] Etablissement dans lequel se déroule le stage pédagogique.
[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1936-1945 E.N.S.E.P.S. Joinville pédagogie pratique : lettre du directeur de l'E.N.E.P.S. au directeur départemental de l'E.G.S., ref. n°1663, 12 janvier 1944.

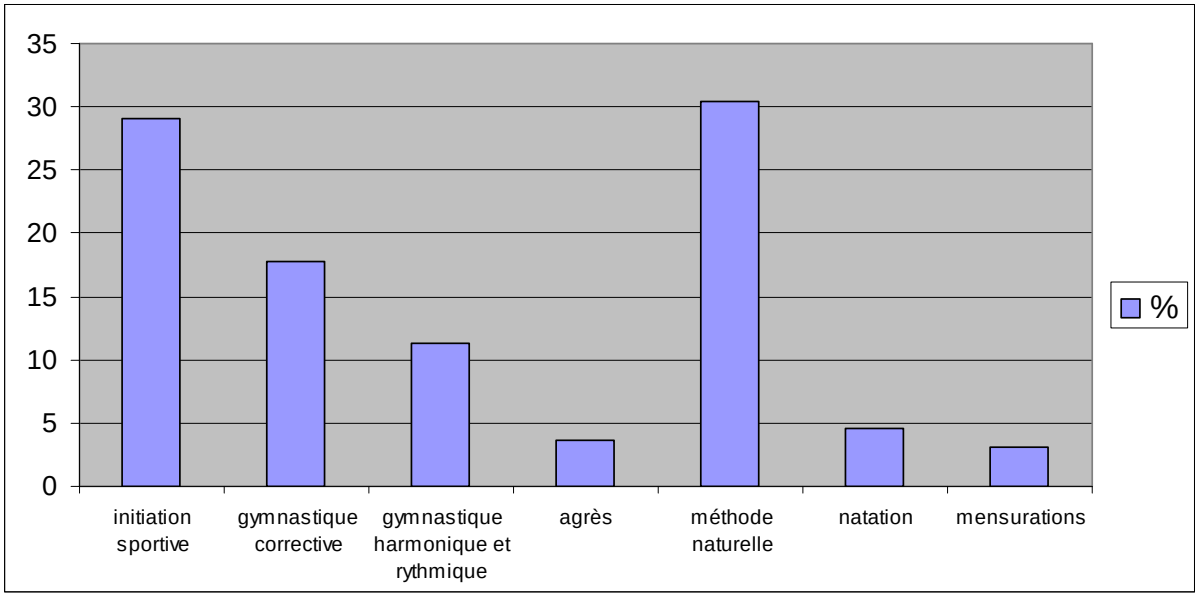

Figure 4 : Stages pédagogiques E.N.E.P.S. 1944 : activités enseignées.

L'initiation sportive comprend des séances d'étude préparant aux sports individuels et aux sports collectifs ainsi que des séances d'entraînement. Les séances d'étude consistent en un apprentissage méthodique des gestes sportifs alors que "*les séances d'entraînement ont pour but de familiariser l'élève à la pratique même du sport*"[1]. La répartition des séances est relativement équilibrée avec un léger avantage pour les séances d'entraînement concernant la préparation aux épreuves sportives du baccalauréat. En général, l'initiation sportive s'adresse aux classes terminales de mathématiques élémentaires et de philosophie ainsi qu'aux classes de première. Les classes de seconde et troisième sont sous représentées (1/3 des classes bénéficiant de l'initiation sportive). En dessous de la classe de troisième, l'initiation sportive est quasi inexistante, seulement une cinquième participe à une leçon d'initiation sportive dans l'ensemble des seize rapports étudiés.

En ce qui concerne la méthode naturelle, elle comprend la leçon d'éducation physique et la séance d'étude[2] et constitue la formation de base de la jeunesse scolaire. La leçon d'E.P. prend trois aspects différents :

[1] Instructions officielles du 1er juin 1941.
[2] Instructions officielles du 1er juin 1941.

- La leçon complète sur terrain aménagé[1] comportant un équipement approprié et permettant la pratique de tous les genres d'exercices naturels.

- La leçon en parcours varié dans laquelle les élèves doivent faire face à des situations imprévues les obligeant à collaborer pour réussir.

- La leçon sur plateau ou en salle : elle est appelée la leçon réduite et se déroule sur un plateau sans aménagement, un terrain plat en général, ou en salle par temps de pluie.

La séance d'étude, elle, a pour but "*d'étudier ou de perfectionner les gestes naturels*", elle se déroule en principe en plein air.

Cette formation de base utilisant la méthode naturelle est constituée pour les 3/5 de leçons d'E.P.. Dans les leçons d'éducation physique, la leçon complète prédomine largement, elle représente 90% des leçons. Elle s'adresse essentiellement aux élèves des classes allant de la sixième à la seconde (2/3 des leçons concernent ces classes). Elle a des visées soit récréatives soit utilitaires. Inversement, la séance d'étude est enseignée aux classes de premières, de mathématiques élémentaires, de philosophie, de lettres et lettres supérieures. Les autres classes des établissements ne représentent que 35% de la totalité des séances d'étude.

En ce qui concerne la gymnastique corrective et la gymnastique harmonique, la répartition est un peu différente puisque les classes représentées sont essentiellement celles de la sixième à la seconde. Les classes de fin d'étude de lycée ne bénéficient que de façon marginale de ces enseignements.

Ainsi, il apparaît, au regard des archives traitées, que l'initiation sportive est fortement représentée dans les enseignements des classes de fin d'étude du lycée alors que les autres disciplines sont l'objet d'enseignement dans le reste des classes. D'autre part les leçons sont plus présentes dans les petits niveaux de classes et les séances restent l'attribut des classes de première, mathématiques élémentaires et philosophie. Ces conclusions semblent confirmer que, globalement, les instructions

[1] Voir annexe 34 : le plateau d'E.P.S..

officielles de 1941 concernant l'E.P. sont appliquées même si des disparités existent entre les différents établissements. De même, un rapprochement entre les contenus de formation de l'E.N.E.P.S. et les enseignements effectués lors des stages de pédagogie pratique semble indiquer qu'il existe une corrélation. Cette analyse prend en compte, dans la maquette de formation des jeunes filles de 2ème année en 1944, les enseignements pratiques et théoriques directement liés à une activité physique. Il apparaît que les enseignements de l'E.N.E.P.S. sont en phase avec les pratiques de terrain malgré quelques distorsions. La figure 5 est à ce titre révélatrice.

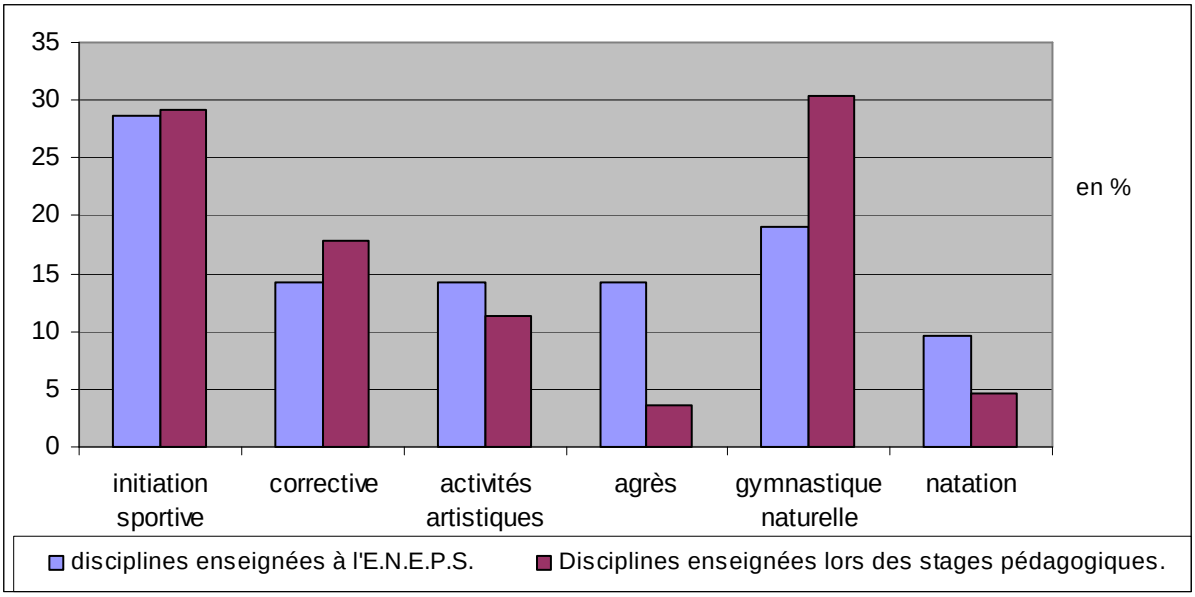

Figure 5 : Disciplines enseignées à l'E.N.E.P.S. et dans les établissements du secondaire en 1944.

L'importance de l'initiation sportive ne se dément pas. Les volumes horaires (en pourcentage) consacrés à la corrective et à la gymnastique harmonique sont quasiment identiques tant dans la formation initiale des élèves professeurs que dans les établissements secondaires. Par contre une disparité importante apparaît en ce qui concerne les agrès, la gymnastique naturelle et la natation.

L'observation de la figure 5 montre qu'il y a un équilibre parfait, dans la formation, entre la corrective, la gymnastique harmonique et les agrès, chaque discipline représentant 14,3% des pratiques physiques enseignées. Les agrès sont sous la responsabilité de Auguste Gonce, professeur, avec comme assistant le

moniteur Gustave Le Men. Les seules explications cohérentes de la présence importante de cette discipline ont trait à l'influence de Gonce sur la formation de l'E.N.E.P.S.. Il est âgé de 57 ans et finit sa carrière. Il est aisé de penser qu'il est peu adaptable aux nouvelles directives du commissariat.

En ce qui concerne la gymnastique naturelle aucune explication valable ne peut être trouvée à l'E.N.E.P.S., par contre il apparaît clairement que les établissements d'enseignement du secondaire appliquent strictement les instructions officielles de 1941. Le problème de la natation est d'une autre nature : le nombre de piscines étant réduit, les établissements scolaires pouvant en bénéficier sont peu nombreux.

L'E.N.E.P.S. au début en retrait du fait de son héritage, développe une formation laissant une large place à l'initiation sportive qui se retrouve dans les contenus enseignés par les élèves lors de leurs stages pédagogiques. En apparence similaires, les formations de professeurs et de moniteurs n'en sont pas moins différentes lorsqu'elles sont confrontées à l'enseignement.

Les élèves professeurs sont formés pour construire et organiser une E.P.S. dans les établissements de formation supérieure et dans le secondaire alors que les élèves moniteurs ont pour tâche de transmettre ce qu'ils ont appris soit dans l'enseignement secondaire soit dans les organes de formation de la jeunesse ou dans les entreprises. Les moniteurs, du fait de leur formation courte, transmettent les fondements de la doctrine nationale au sein des établissements, en conformité avec les directives du commissariat. Fortement marqués par la méthode naturelle d'Hébert, ils la prolongent rapidement par l'étude des gestes sportifs visant à la pratique future d'une initiation sportive[1]. Cependant, en 1944 les différences s'atténuent entre les élèves moniteurs et les élèves professeurs. L'E.N.E.P.S. prend le "*train*" de l'initiation sportive avec du retard mais lui laisse une place prépondérante.

Néanmoins les formations ne sont pas similaires comme l'indique le rapport de stage de M. Jabalot, professeur d'E.P.S. au lycée Janson de Sailly :

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Antibes documentation 1941-1942 : *Les séances d'étude*, conférence de M. Lavergne, 18 décembre 1941.

"Je me permets à présent, monsieur le directeur, de vous donner une appréciation d'ensemble sur tous les stagiaires venus à Janson.

Je ne puis que vous rapporter les paroles de monsieur le proviseur : "Tous ces jeunes gens se tiennent parfaitement et me font une excellente impression. Quelle différence avec les moniteurs, et même avec beaucoup de professeurs que j'ai été appelé à connaître ! Techniquement, vous pouvez mieux les juger que moi-même, mais ils m'ont l'air de bien s'occuper des élèves."[1]

Former le tissu sportif.

Cependant les activités de l'E.N.E.P.S. et du C.N.M.A. ne s'arrêtent pas à la formation initiale des professeurs et moniteurs d'E.P.S.. Les deux établissements participent à la mise en place de la méthode nationale d'E.P. à l'école et dans le tissu associatif sportif français. Ils sont sollicités par différents organismes et interviennent tant pour informer que former les cadres sportifs du pays. Ainsi, outre la formation initiale, les deux établissements voient leurs missions se développer autour de trois axes :

- La formation "*continue*" des personnels de l'Education nationale
- La formation des cadres des chantiers de jeunesse
- La formation des cadres des clubs sportifs

Les compétences des deux établissements sont différentes, et cela s'avère d'autant plus exact après le transfert du C.N.M.A. à Paris. Les archives montrent, qu'à partir de 1943, les stages organisés par l'E.N.E.P.S. sont essentiellement réservées aux professeurs d'E.P. et maîtres de l'E.G.S., tandis que le C.N.M.A. et les centres régionaux mettent en place des stages de formation pour les moniteurs, les cadres des chantiers de la jeunesse et les dirigeants des clubs sportifs et les athlètes.

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1936-1945 E.N.S.E.P.S. Joinville pédagogie pratique : lettre de M. Buisson, proviseur au lycée Janson de Sailly, au directeur de l'E.N.E.P.S., 6 mai 1944.

Ainsi, pour mettre en place sa politique sportive le commissariat initie des stages de formation en direction des cadres de l'enseignement dès 1940 et les développe à partir de 1942. Les deux établissements vont participer à la formation continue des enseignants d'éducation physique. Il s'agit de "*mettre* [les enseignants d'E.P.S.] *au courant des nouvelles méthodes de sport et d'éducation physique*"[1]. Lors de ces stages, mis en place pendant les vacances scolaires, la formation théorique est complétée par des séances pratiques "*d'entraînement sportif, de pédagogie et de direction de leçons*". Ces actions se poursuivent et en 1942 une formation importante est organisée. Sur les 351 professeurs titulaires (180 sont sortis de l'E.N.E.P. depuis 1935) et les 47 instituteurs délégués[2] en fonction en zone occupée, 200 suivent un stage de formation (soit environ 50%). De même, sur 286 moniteurs et professeurs délégués, 150 suivent une formation au centre de Châtenay-Malabry pendant l'été 1942[3]. Les stages de l'E.N.E.P.S. concernent les personnels titulaires alors que le centre de Châtenay s'occupe des personnels non titulaires d'un poste, chargés d'une suppléance, d'une délégation ou d'un intérim. Ces formations permettent à des instituteurs d'obtenir une nomination de moniteur après un engagement décennal[4].

Mais l'ambition du commissariat général à l'E.G.S. impose d'étendre ces formations. Le commissariat, pour mettre en œuvre sa conception de l'éducation générale, se tourne vers l'information et la formation des maîtres d'éducation générale et les chefs d'établissement[5]. Des stages se déroulent à l'E.N.E.P.S. et au C.N.M.A. d'Antibes. Le rapport d'Henri Cormary, agrégé de l'Université, maître

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1940 à 1972 E.N.S.E.P.S. Joinville : stage divers : lettre du directeur de l'E.N.E.P.S. au directeur des sports, de l'éducation physique et des activités sociales, 27 avril 1940. Cette lettre traite de la mise en place du stage d'été qui se déroule du 16 au 21 septembre 1940.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1941-1946 E.N.S.E.P.S. Châtenay courrier arrivée-départ 1941-1946 : lettre de l'économe de l'E.N.E.P.S. au commissaire général aux sports, 8 avril 1942 : ce document indique qu'un instituteur délégué exerce les fonctions de professeur ou moniteur d'E.P. tout en continuant à percevoir son traitement d'instituteur.

[3] Plusieurs documents d'archive font état de l'organisation de ces stages de formation :
I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1940 à 1972 E.N.S.E.P.S. Joinville : stage divers : lettre du directeur de l'E.N.E.P.S. au commissaire général à l'E.G.S., ref. JB/OB/n°768, 23 juillet 1942.
I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1941 à 1960 E.N.S.E.P.S. Joinville : courrier arrivée départ intendant : lettre du directeur du centre national au directeur des services du ravitaillement du département de la seine, 25 juillet 1942.
I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1941-1946 E.N.S.E.P.S. Châtenay courrier arrivée-départ 1941-1946 : lettre du commissaire général aux sports aux directeurs régionaux, ref. EG/2/n°997, 6 août 1942.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1941-1942 Antibes : direction, courrier arrivée : lettre du secrétariat d'état à l'instruction publique au commissaire général à l'E.G.S., ref : 3-97/4B, 30 janvier 1941.

[5] I.N.S.E.P. boîte d'archives : (E.N.E.P.S.) 1941-1942 E.N.E.P. Joinville : courrier, rentrée, effectifs : 2 stages de se déroulent à l'E.N.E.P.S. entre le 17 août et le 19 septembre 1942 et concernent à chaque fois 125 maîtres d'éducation générale et 50 chefs d'établissement.

d'éducation générale au lycée national de Foix est révélateur de l'engouement du public :

> *"Les stagiaires ont été frappés de l'esprit d'équipe qui se manifeste en chaque circonstance et à toute heure de la vie du collège. Ils en retiendront l'exemple et la leçon….*
>
> *Les stagiaires sont pleinement satisfaits de la formule adoptée pour ce stage d'information et d'initiation sportive…Le seul inconvénient de cette formule est d'avoir été, vu la courte durée du stage, un peu panoramique. Educatifs généraux et spéciaux, décomposition et exécution des gestes sportifs, se sont succédés à une cadence un peu précipitée. Il a pu en résulter un souvenir un peu confus des diverses techniques démontrées…*
>
> *Les stagiaires présentent les observations et vœux suivants pour l'organisation des stages futurs :*
>
> *Le programme intégral des démonstrations et séances pratiques du stage d'août 1942 doit être conservé. Certaines séances pratiques, …, ont été pour les stagiaires une véritable révélation d'aptitudes insoupçonnées.*
>
> *Le maître d'éducation générale devant essentiellement connaître la technique des sports les plus accessibles aux scolaires, il y aurait intérêt à augmenter le nombre de séances pratiques consacrées aux sports athlétiques individuels de base (courses, sauts, lancers). Ces sports sont d'ailleurs inscrits aux programmes de divers examens auxquels le maître d'éducation générale est appelé à participer*

comme jury, ainsi qu'au B.S.N.[1]. Il doit donc en avoir une connaissance plus complète."[2]

Ce rapport montre l'intérêt suscité par ces formations pour un public de néophytes qui est amené à impulser la politique éducative et sportive. Ces stages vont se renouveler en 1943. En 5 jours, les stagiaires voient les différentes possibilités de formation qu'offrent l'E.P. et le sport[3]. Dans le même temps, des exposés leurs permettent de comprendre l'organisation de l'E.P. et du sport scolaire[4]. Ces stages ont une réelle valeur pédagogique et doivent permettre de sortir l'E.P. et le sport de l'anonymat dans lequel ils se trouvent. Ainsi le commissariat, pour développer sa politique, met en œuvre une série de formations s'adressant à tous les échelons locaux de l'éducation nationale. Il pense se garantir des freins structurels au développement de l'E.G.S.. L'engouement pour l'E.G.S. est certain, mais, rapidement, les contraintes conjoncturelles et l'arrivée du colonel Pascot à la tête du commissariat vont mettre un terme à cette politique scolaire volontariste.

Ainsi la formation des cadres de l'Education nationale est l'œuvre des deux établissements qui ont chacun leurs particularités et leurs domaines d'intervention. Si la remise à niveau des enseignants d'E.P. est dédiée aux deux établissements avec une préférence marquée pour l'E.N.E.P.S., la formation des cadres des chantiers de la jeunesse et du mouvement sportif est le fait du C.N.M.A. et des centres régionaux.

Le C.N.M.A. voit son aura s'affirmer entre 1941 et 1942. Il devient le référent pour moult organismes s'occupant de la jeunesse et désirant la former à l'éducation physique et sportive. A côté de stages lourds concernant la formation initiale, des

---

[1] Le brevet sportif national, règlement provisoire 1943 : "Le Brevet Sportif National constitue le témoignage et la sanction de l'entraînement physique de base, nécessaire au développement de tout individu. Il est réservé aux jeunes gens et aux jeunes filles des catégories minimes, cadets et junior…Le B.S.N. comporte une liste d'épreuves, …, relatives à l'athlétisme et la natation, sports de base. Tout échec à l'une quelconque des épreuves est éliminatoire". L'obtention du brevet sportif national est la condition nécessaire pour être licencié dans un club et avoir accès aux compétitions sportives.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : historique I.N.S. n°1 1946-1975 : rapport de monsieur Henri Cormary, agrégé de l'Université, maître d'éducation générale au Lycée national de Foix, sur le stage des maîtres d'éducation générale du 12 au 23 août 1942.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1940 à 1972 E.N.S.E.P.S. Joinville : stage divers : note de service non datée intitulée : un stage d'information pour les chefs d'établissement aura lieu à l'école nationale du 30 mars au 3 avril 1943 (environ 100 stagiaires).

[4] Voir annexe 19 : stage d'information pour les chefs d'établissement, du 30 mars au 3 avril 1943.

stages courts permettent de diffuser rapidement la méthode nationale[1]. Cependant ces formations rapides ne permettent pas aux chefs de groupement des chantiers de la jeunesse d'être autonomes et de mettre en place des stages de formation d'aides moniteurs. Le commissaire Bozon-Liaudet, chef du groupement n°33, en fait d'ailleurs la remarque :

> *"Les stagiaires, arrivés profanes ou à peu près, sont repartis dans leur groupement avec des renseignements bien précieux qui seront pour beaucoup dans la bonne marche future de l'éducation physique aux Chantiers. Le moniteur national Trotton, …, a su, par sa connaissance approfondie de la méthode naturelle, montrer aux stagiaires que l'éducation physique bien comprise était un plaisir et parfois même un délassement. Ses deux adjoints, Tesse et Massinot, ont fait montre de connaissances très sûres en initiation sportive… Nous ne devons regretter qu'une chose : le stage fut bien trop court".*[2]

En ce qui concerne la formation des cadres des clubs sportifs, une note concernant le "*développement et le perfectionnement de la technique sportive en France*"[3] expose les objectifs et l'organisation de l'enseignement du sport. Ayant conscience que le budget ne permet pas le recrutement d'un nombre suffisant de moniteurs pouvant être mis à disposition des fédérations et des clubs pour développer et perfectionner la technique sportive en France, le commissariat général à l'E.G.S. préfère organiser les centres régionaux pour "*qu'ils puissent assurer la formation et le perfectionnement des moniteurs bénévoles choisis par les sociétés*". Le C.N.M.A. se voit confier la double mission de former des formateurs dans ses locaux et d'intervenir directement dans les fédérations et les clubs. Pendant ce

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1941-1942 Antibes : courrier départ direction, listes élèves, courrier 1942-1943 : lettre du commissaire général aux sports au directeur du C.N.M.A., stages pour la période octobre 1942-mars 1943, ref. n°2456/E.G.S./ V.2., 14 octobre 1942.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1941-1942 Antibes : direction, courrier arrivée : lettre du commissaire Bozon-Liaudet, chef du groupement n°33 à Nyons au directeur du C.N.M.A. d'Antibes, ref. n°741/éducation, 30 septembre 1942.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1941-1942 Antibes : direction, courrier arrivée : note du commissariat général à l'E.G.S., n°844 EG/1 du 25 février 1941.

temps, l'E.N.E.P.S. organise, durant les vacances et de façon marginale[1], des stages de formation pour les cadres des sociétés sportives.

La publicité faite autour des moniteurs et athlètes du C.N.M.A. permet aux sociétés sportives de participer à la propagande de Vichy tout en montrant leur dynamisme auprès de la population. La remarque de M. Cros-Auger, président de la Hautpouloise, est significative :

> *"La participation de pareils athlètes a donné à notre réunion un éclat tout particulier et nous espérons avoir ainsi fait œuvre de bonne propagande en faveur de l'éducation physique et de la gymnastique.*
>
> *Qu'il me soit permis de vous signaler la parfaite tenue de vos champions qui ont fait grosse impression auprès du public."*[2]

Bilan.

Pour diffuser la méthode nationale le commissariat général à l'E.G.S. utilise les deux établissements nationaux en fonction de leurs compétences. L'enseignement est un des révélateurs de la distance séparant les deux structures. Une opposition naît dès la création des écoles, cantonnant essentiellement l'E.N.E.P.S. à la formation des cadres et professeurs d'éducation physique et sportive alors que le C.N.M.A., tout en participant à la formation des moniteurs, étend son influence aux cadres des chantiers de la jeunesse et des clubs sportifs.

Tout le pôle pédagogique rend compte des orientations différentes des deux établissements. Les élèves sont issus de milieux différents et vont être éduqués en fonction de leur origine scolaire. Les élèves professeurs, recrutés avec le baccalauréat, intègrent des contenus mettant en valeurs la réflexion, la formalisation tandis que les élèves moniteurs, de niveau scolaire inférieur, participent à des cours plus pratiques dans lesquels la reproduction de connaissances est un élément important. La durée des formations initiales n'est pas étrangère à cette caractéristique. Alors que les études se prolongent pendant deux ans à l'E.N.E.P.S., le C.N.M.A. forme ses moniteurs en 10 mois. Une concurrence voit le jour entre les

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1941 à 1960 E.N.S.E.P.S. Joinville : courrier arrivée départ intendant : lettre du directeur de l'E.N.E.P.S. au directeur de l'approvisionnement, 19 août 1942.
[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1941-1942 Antibes : direction, courrier arrivée : lettre du président de l'Hautpouloise, société d'éducation physique, au directeur du C.N.M.A., 7 juillet 1942.

deux établissements, qui s'opposent quant aux prérogatives des formations et à l'importance accordée, par le commissariat général, à chaque école. L'E.N.E.P.S. n'aura de cesse de vouloir maintenir une distance vis à vis des formations de moniteurs en mettant en avant la qualité de la formation alors que le C.N.M.A. utilise l'engouement de la population pour le sport et la légitimité implicite que lui fournit le commissariat pour faire reconnaître les siennes.

La distinction entre les deux formations se retrouve dans les contenus mais aussi dans l'organisation pédagogique. Les élèves moniteurs sont beaucoup plus soumis à la règle, à la discipline que les élèves de l'E.N.E.P.S.. La localisation du collège au Fort Carré d'Antibes influe considérablement les décisions prises en matière de contrôle de la population des élèves moniteurs : l'armée impose sa conception de la règle sur la formation.

D'autre part, la distinction s'établit aussi quant aux contenus d'enseignement. Le collège propose, dès sa création des enseignements sportifs et hébertistes alors que l'E.N.E.P.S. valorise encore considérablement l'E.P. et la gymnastique suédoise. Cependant, dès 1943 un rapprochement s'effectue : le C.N.M.A. augmente la part de la théorie dans ses contenus de formation alors que l'E.N.E.P.S. sportivise ses pratiques.

Force est de constater que le virage sportif est pris pendant la guerre même si le C.N.M.A. semble plus avancé que l'E.N.E.P.S. et surtout plus reconnu notamment grâce à ses nombreuses participations aux actions de propagande du régime de Vichy. La propagande utilise les deux établissements avec une prédilection pour le collège des moniteurs qui, il est vrai, peut mobiliser un nombre important de stagiaires pour les démonstrations de masse. Il profite aussi de la défiance du gouvernement vis à vis des enseignants. Soutenu par le commissariat à l'E.G.S., il assoit sa notoriété grâce aux démonstrations de ses cadres et à l'engouement des militaires et responsables de la formation de la jeunesse. D'ailleurs, son directeur, le colonel Beaupuis, a su créer un réseau efficace de relation tant dans l'enseignement que dans l'armée. L'abondant courrier de soutien qu'il reçoit de la part de stagiaires et visiteurs en est la preuve. La lettre d'un militaire de l'école militaire d'instruction de cadres de Salammbo, en Tunisie, donne le ton :

"J'ai bien l'intention de garder un contact étroit avec le collège et de profiter d'une prochaine permission pour m'y rendre.

Soyez assuré d'autre part que tous mes efforts tendront auprès du général de Lattre à lui faire apprécier les méthodes d'Antibes."[1]

De même, le chef de bataillon Fouque, chargé, par le général François, président de la Légion Française des Combattants, d'établir un programme d'éducation physique générale, s'adresse au colonel Beaupuis pour obtenir des progressions pédagogiques sommaires d'éducation physique pour former ses jeunes de 16 à 21 ans[2]. Le C.N.M.A. est bien au centre du développement de la méthode nationale d'E.P.S..

Néanmoins, les deux établissements nationaux ne sont pas isolés, ils sont au contact des cadres et pratiquants. Leurs stages en direction des enseignants en poste, des cadres des chantiers et des moniteurs de sociétés sportives font l'unanimité. Leurs propositions en matière d'enseignement correspondent aux demandes des différents organismes qui sollicitent l'E.N.E.P.S. ou le C.N.M.A. pour encadrer la jeunesse. Comme l'indique Jean Zoro[3] la propagation de la politique éducative du commissariat est aussi l'œuvre des élèves professeurs de l'E.N.E.P.S. et des élèves moniteurs du C.N.M.A., qui, pendant les vacances scolaires, encadrent des colonies.

Ainsi le rayonnement de la méthode nationale ne passe pas uniquement par les établissements du commissariat mais est aussi l'œuvre des hommes, pionniers de l'E.G.S., militants sportifs heureux de présenter au public une méthode de formation rompant avec les traditionnelles gymnastiques.

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1941-1942 Antibes : direction, courrier arrivée : lettre de Nicolas Lamsdorff au colonel Beaupuis, 11 décembre 1941.
[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1941-1942 Antibes : direction, courrier arrivée : lettre du chef de bataillon Fouque, comité central de la Légion Française des Combattants de l'Afrique du Nord, au directeur du C.N.M.A., ref. n°8544/A.S., 19 novembre 1941.
[3] Entretien avec Jean Zoro, le 13 juin 2003.

Conclusion.

L'E.N.E.P.S. et le C.N.M.A. ont des destins parallèles et parfois opposés. Ces deux établissements participent à la formation des cadres de l'éducation physique et sportive mais aussi au développement d'une politique sportive. Une hiérarchie s'établit entre les deux structures : à l'E.N.S.E.P.S. la reconnaissance intellectuelle et au C.N.M.A. la reconnaissance sportive. Ce manichéisme s'appuie sur plusieurs facteurs :

- Borotra met en place une nouvelle structure, dirigée par des militaires, le C.N.M.A.. La création de cet établissement entre dans la logique qui préside à l'organisation du gouvernement de Vichy. Méfiant vis à vis de l'université, il veut remettre au goût du jour l'effort, la rigueur, l'abnégation et l'amour pour la Patrie. Ainsi, le C.N.M.A., sollicité régulièrement par Borotra puis par Pascot, participe aux actions de propagande du commissariat général.

- Le dynamisme des cadres du C.N.M.A. s'oppose à l'habitude et au positionnement "*intellectualiste*" de l'E.N.E.P.S.. Tout est à créer au collège des moniteurs et athlètes où les enseignants, quels que soient leurs corps d'origine, se retrouvent autour du sport. Bien souvent la qualité d'enseignant est une promotion inespérée pour des moniteurs recrutés sans le baccalauréat. La situation n'est pas la même à l'E.N.E.P.S., les enseignants, issus de la tradition universitaire, mettent en avant la formation intellectuelle des élèves professeurs qui doivent implanter l'E.P.S. dans les établissements. Ce constat marque les deux types d'enseignants, et amène à voir des situations cocasses dans les

établissements scolaires. Suzanne Jaulin raconte sa première expérience dans un collège :

"Dans mon premier poste, j'ai été confrontée à un professeur qui enseignait en jupe, moi j'étais en survêtement. Elle faisait des cours de suédoise."[1]

- Cette situation, même si elle est réelle, ne reflète pas l'E.P.S. dans les établissements scolaires. Cependant, force est de constater, qu'entre tradition et innovation les deux établissements semblent s'opposer.

- L'implantation des établissements sous le premier commissariat a aussi de l'importance. En effet, le C.N.M.A. est en zone libre, alors que l'E.N.E.P.S. est mal installée dans la zone occupée. Il semble logique, dans ces conditions, que Borotra utilise fréquemment le collège comme pôle central de sa politique sportive. D'ailleurs, lorsque les conditions deviennent plus difficiles (occupation de la zone sud, transfert sur Paris, restrictions alimentaires, …) l'écart entre les deux établissements se réduit.

Cependant ces différences, bien que fondamentales, sont à appréhender avec circonspection puisque l'analyse des emplois du temps et des maquettes de formation rend compte d'une orientation vers une uniformisation des intitulés de cours. L'E.N.E.P.S. à partir de 1943 "*sportivise*" sa formation alors que le C.N.M.A. porte l'accent sur la théorie. Néanmoins, compte tenu des durées différentes de formation les caractéristiques premières des deux établissements restent ancrées : la pratique au C.N.M.A. et la réflexion à l'E.N.E.P.S..

Le bilan de cette période est relativement mitigé. L'orientation sportive voulue par Vichy est réelle, elle est entrée dans les formations. Le C.N.M.A., à la pointe de l'innovation en 1941, a bénéficié de son statut et de sa situation géographique pour faire valoir ses particularités. Les formations de moniteurs, moins coûteuses, se sont développées et ont participé à l'essaimage de l'E.G.S. dans toute la France. Cependant, dès leur création, elles semblent intimement liées à l'œuvre de Vichy du

[1] Entretien avec Suzanne Jaulin, le 3 novembre 1999.

fait de l'utilisation de l'établissement à des fins de propagande. Cette avance sur la vision traditionnelle de l'E.N.E.P.S. fait long feu puisque dès 1943 tous les organismes de formation du commissariat prennent le virage sportif, mais il est vrai à un moment où la France n'est plus en mesure de soutenir cette politique éducative.

En 1944, une brochure[1] du Centre régional d'éducation générale de Paris, après avoir rappelé les différentes structures de formation, rend compte des orientations pédagogiques. Dans ce recueil pratique, mis en forme à l'instigation de Jean Guimier, adjoint technique du Centre régional d'éducation générale de Paris, les enseignants, auteurs des articles, font référence aux manuels et mémentos de Georges Hébert, créateur de la méthode naturelle, et à Maurice Baquet, initiateur de la méthode sportive. Donc, à la veille de la Libération, l'influence de l'initiation sportive est une réalité, même si les enseignants ne s'y cantonnent pas uniquement.

La Libération transforme le paysage de l'éducation physique et des sports. A l'heure où le général de Gaulle est chef du gouvernement provisoire, c'est-à-dire entre le 3 juin 1944 et le 20 novembre 1945, Maurice Baquet, directeur technique de l'Ecole nationale d'éducation physique, intervient pour que soient mis en place les structures et les hommes de l'éducation physique permettant le renouveau de la nation française à travers l'éducation physique et le sport[2].

Baquet élabore une note concernant l'organisation de l'éducation physique et sportive en France (daté de 1944 sous le Gouvernement provisoire de la République Française) dans laquelle il édicte les principes généraux de l'éducation physique et du sport :

> *"Il faut par l'éducation physique et le sport donner le goût et l'habitude de l'effort à ceux qui nous suivent, et qui sont présentement abandonnés.*

---

[1] C.R.E.G. Académie de Paris, *Notes techniques à l'usage des stagiaires* (à l'intérieur article C.R.E.G.S. de l'Académie du Paris Reims) 2ème trimestre 1944. Cette brochure rend compte de l'état des centres de formation nationaux concernant l'E.P. :

- centre national d'éducation générale, 14 bis rue Cassini, Paris
- institut national d'éducation générale, 14 rue de l'Odéon, Paris
- école nationale d'éducation physique et sportive, 40 boulevard Jourdan, Paris
- Collège national des moniteurs et athlètes, redoute de la Faisanderie, Paris 12ème.

[2] I.N.S.E.P., boîte d'archives : E.N.S.E.P.S. jeunes gens : Courier avec divers ministères de 1938 à 1972, avec les universités. Voir annexe 16 : note de Maurice Baquet.

Il faut que demain les équipes sportives françaises soient présentes sur les stades des grandes capitales du monde ".

Il envisage aussi, dès 1944, l'importance que prendra le sport dans les années à venir :

" Demain, dans la paix revenue, les victoires sportives remportées devant 100000 spectateurs démontreront la vigueur, le courage, et la valeur des nations en présence ".

Visionnaire, il nous montre que le sport va devenir un enjeu idéologique pour les grandes puissances. De même, Maurice Baquet milite pour un éclectisme mettant fin à la guerre des méthodes. Dans cette note il propose la nomination d'un directeur du sport français capable de dominer la situation et ayant la confiance des sportifs.

Deux hommes ont, à son avis, le profil pour une telle fonction : le commandant Clayeux et Elie Mercier.

Le sectarisme en sport ou en éducation physique est dangereux, il prouve une méconnaissance absolue de la psychologie et des besoins des individus, il interdit toute clairvoyance, toute vue d'ensemble, empêche l'élaboration et la réalisation de tout projet grandiose donnant satisfaction à la masse du pays.

" Le gouvernement provisoire de la république française,..., a le devoir d'agir d'extrême urgence en désignant parmi les sportifs, (dirigeants ou éducateurs) un directeur du sport français capable de dominer la situation ayant la confiance des sportifs ".

"Le directeur du sport en France doit être un éclectique, connaissant bien l'immense valeur éducative du sport ainsi que les questions relatives à l'éducation physique dans le cadre scolaire, jeune ouvrier ou adulte. Ce genre d'homme existe, exemple monsieur Clayeux et Elie Mercier".

A-t-il été entendu ou est-ce le fruit du hasard ? Est-ce la reconnaissance de son militantisme sportif (il est membre de la F.S.G.T.) dans une période où le gouvernement fait preuve d'ouverture ? Est-il opportuniste ? Pense-t-il profiter de

ces nominations à des fins personnelles ? Désire-t-il voir apparaître de réels changements pédagogiques ? Ne rend-il pas compte d'un avis partagé par tout le mouvement sportif ?

Aucune réponse affirmative à ces questions ne peut être donnée, néanmoins le commandant Clayeux est nommé à la direction des sports et Elie Mercier à la direction de l'Institut national des sports. Cette réorganisation s'effectue parallèlement à la mise en place de nouvelles structures administratives touchant la direction de l'éducation physique et des sports ainsi que la réorganisation des services extérieurs du sous-secrétariat à l'Education Nationale[1].

S'appuyant sur le passé, des hommes prennent les commandes avec une volonté de rénovation et d'ouverture. Le Centre national d'E.G.S. et l'Institut national d'E.G.S. sont fermés[2] à compter du 1er janvier 1945. L'E.N.E.P.S. retrouve sa dénomination d'Ecole normale et devient supérieure. En fait, l'Ecole normale supérieure d'éducation physique se divise en deux sections, l'une masculine s'établit au boulevard Jourdan, l'autre féminine s'installe à Châtenay-Malabry et intègre l'Ecole normale des maîtresses d'E.P.S.. Le Collège national des moniteurs et d'athlètes se transforme en Collège national d'athlète puis en Institut national des sports, et a la charge du développement d'une doctrine sportive et de l'entraînement des athlètes nationaux. La mise en place est confuse au même titre que les autres

---

[1] Décret n°45-1882 du 18 août 1945 portant organisation de la direction de l'éducation physique et des sports. J.O. du 23/8/45
Décret du 27 novembre 1946 portant organisation des services extérieurs du Sous-secrétariat d'Etat à l'Education Nationale (Jeunesse et Sports). J.O. du 1/12/46.

[2] Arrêté du 25 janvier 1945 : Ministère de l'éducation nationale, direction de l'éducation physique, 2ème bureau, le ministre de l'éducation nationale vu l'ordonnance du 30 décembre 1944 portant fixation des crédits applicables aux dépenses du budget des services civils pour les trois premiers mois de l'exercice 1945 arrête :
article premier: le centre national d'éducation générale et sportive créé par la loi provisoirement applicable du 21 mars 1941 est fermée provisoirement à compter du 1er janvier 1945,
Article 2 : l'école normale supérieure d'éducation physique de jeune fille prévue par l'ordonnance du 30 décembre 1944 susvisée est ouverte provisoirement à compter de la même date.
Article 3 : l'institut national d'éducation générale et sportive créé par la loi provisoirement applicable du 21 mars 1941 est fermé provisoirement à compter du 1er janvier 1945.
Article 4 : le collège national d'athlètes prévu par l'ordonnance du 30 décembre 1944 susvisé est ouvert provisoirement à compter de la même date.
Article 5 : le directeur général de l'éducation physique et des sports est chargé de l'exécution du présent arrêté.
Fait à Paris, le 25 janvier 1945, pour le ministre et par délégation, le directeur général de l'éducation physique et des Sports signée Sarrailh.

structures administratives de l'après-guerre, d'autant qu'il s'agit de reconstruire rapidement l'ordre républicain et l'autorité de l'Etat[1].

Au terme de cette analyse il apparaît que le C.N.M.A. est l'établissement phare de cette période. Il est l'outil pédagogique et politique du pouvoir. Son influence est importante dans toutes les structures liées au sport et à l'E.P. Il permet au régime de Vichy de lancer une vaste politique sportive. Cependant la faible qualification de ses cadres, leur marginalisation dans le système scolaire pose des problèmes de positionnement de l'E.P. dans le champ scolaire. Seule l'E.N.E.P.S. serait en mesure de relever ce défi mais elle vit encore une conception de l'éducation physique qui ne semble plus en phase avec la société. Ce n'est que lorsque le régime de Vichy ne peut plus supporter l'effort de guerre qu'elle tente de prendre en compte la "*sportivisation*" des contenus de formation. Son manque de souplesse, sa conformité aux examens professionnels, les habitudes de ses enseignants en font un établissement désuet, fier de lui-même, qui a des difficultés à se remettre en cause pour s'adapter.

Il semble que l'adaptation, le dynamisme, l'innovation, le militantisme pédagogique, le prosélytisme permettent au C.N.M.A. d'être la structure de référence en ce qui concerne l'enseignement sportif. Cependant l'E.N.E.P.S. tente de surmonter ses archaïsmes et d'orienter sa formation vers une éducation sportive. Mais sera-t-elle capable de se libérer des contraintes du concours de recrutement des professeurs d'E.P.S. pour mettre en place des propositions innovantes ? Saura-t-elle les diffuser comme l'a fait le C.N.M.A. sous le régime de Vichy ? Restera-t-elle un bel outil dans un bel écrin, que rien ne semble pouvoir changer ?

[1] Rioux Jean-Pierre, *La France de la Quatrième République, l'ardeur et la nécessité 1944-1952*, coll. Points Histoire : Nouvelle Histoire de la France contemporaine - 15, Paris, ed. Seuil, 1980, page 68-69.

2ème partie : 1945-1960 La "*sportivisation*" des formations.

La guerre a aggravé les déséquilibres des années 30 : "un marché disloqué, une industrie désintégrée, des goulets d'étranglement dans les transports et le charbon, l'épuisement des travailleurs et une très forte poussée sociale vers le mieux-être"[1]. Ils engendrent une transformation et une adaptation de la société. Le sport et l'éducation physique n'échappent pas à cette situation.

Dès 1945, les acteurs de l'éducation physique et du sport reconnaissent la difficulté à faire table rase du passé. Il semble y avoir, dans un premier temps, un consensus pour oublier le passé :

> *"Nous sommes absolument d'accord sur la nécessité de construire une maison neuve en supprimant tout ce qui existe encore du passé."*[2]

"*A la Libération le monde du sport et de l'éducation physique n'échappe pas à l'épuration que connaît le pays*"[3] mais en ce qui concerne les cadres de l'E.P. et du sport, la "*liquidation de tout le personnel nommé par Vichy*"[4], n'a pas l'ampleur souhaitée par les syndicats. Les bulletins syndicaux s'en font l'écho :

> *"EPURATION POLITIQUE.- L'épuration politique au sein de l'Administration centrale visait à éliminer tous les gens qui sous Vichy s'étaient rendus coupables d'entraver la bonne marche de l'E.P. et du sport français. Peu à peu tous ces gens là rentrent au sein de l'administration et se serrent les coudes, ce qui fait qu'à l'heure actuelle, sous diverses formes, nous sommes encore sous les lois de Vichy.*
>
> *EPURATION TECHNIQUE.- Lorsqu'il s'est agit de l'épuration technique, Petit et Lefranc qui faisaient partie de la Commission au*

---

[1] Rioux Jean-Pierre, *La France de la Quatrième République, tome 1 : l'ardeur et la nécessité 1944-1952*, coll. Points Histoire : Nouvelle Histoire de la France contemporaine - 15, Paris, Seuil, 1980, page 36.

[2] *Bulletin des syndicats de professeurs, moniteurs d'E.P.S. et du personnel de l'administration* : compte rendu du conseil national des 28 et 29 décembre 1944, page 6, avril 1945.

[3] Terret Thierry, "L'éducation physique en France sous la Quatrième République (1945-1959)", *Sport History Review*, 2002, volume 33, page 52.

[4] *Bulletin des syndicats des professeurs, moniteurs d'E.P.S. et du personnel de l'administration*, avril 1945, pages 8.

sein de l'Administration Centrale, ont constaté que le travail était commencé par ladite Administration en se basant surtout sur la valeur des diplômes universitaires. Petit … a été en droit de se demander si ce n'était pas à cause de fins politiques et, devant ce cas de conscience, a obtenu que tout le monde serait maintenu en place."[1]

Borotra, commissaire général du 1er commissariat général à l'E.G.S., n'est pas inquiété. Responsable politique mesuré, il avait continué à recevoir les représentants syndicaux de l'éducation physique malgré la dissolution officielle de l'organisation syndicale. Orjollet s'en était fait l'écho dans le bulletin syndical des professeurs et moniteurs d'E.P.S. :

" En résumé M. BOROTRA nous a permis de lui dire ce que nous pensions de son organisation; il n'a pas tenu compte de nos critiques sauf pour réaliser le reclassement de notre catégorie et nous lui avons fourni la documentation nécessaire.

ORJOLLET a toujours fait ses demandes d'audience au nom du Syndicat et BOROTRA l'a reçu. Le Syndicat n'existait plus officiellement et le S.G. l'avait déclaré lui-même, en réponse à une lettre du Préfet de la Seine en date du 8-2-41, demandant "la liste, les noms, prénoms et adresses des Membres du Bureau par les autorités d'occupation."[2]

Borotra, déporté en 1942, reste en captivité jusqu'en 1945, date à laquelle il réintègre la vie politique. Ce n'est pas le cas du colonel Pascot, commissaire général à l'E.G.S. à partir de 1942, qui voit son avenir politique compromis. Il est condamné par la Haute Cour de Justice le 26 mai 1949 à cinq ans d'indignité nationale mais sa peine est suspendue pour faits de résistance. Cette peine met un terme à sa vie politique. Cependant, ces cas ne sont qu'un des reflets de la réalité puisque dans leur grande majorité les responsables de l'E.P. et des sports à partir de 1945 ont fait

---

[1] *Bulletin des syndicats de professeurs, moniteurs d'E.P.S. et du personnel de l'administration* : procès-verbal de l'Assemblée Générale du Syndicat National des Moniteurs d'Etat d'Education Physique et Sportive, mardi 22 mai 1945, page 2.

[2] *Bulletin des syndicats des professeurs, moniteurs d'E.P.S. et du personnel de l'administration*, avril 1945, pages 3.

carrière sous le Front Populaire et sous Vichy. Cette continuité s'installe avec l'assentiment des syndicats et des enseignants qui ne mettent à l'index que les personnalités et responsables ayant commis des actes de collaboration notoires.

Dans l'immédiat après guerre, les syndicats réussissent à influencer les nominations à la tête de l'administration centrale. Un vœu du bureau permanent du syndicat des professeurs est remis le 4 octobre 1944 au ministre de l'Education Nationale. Il défend la création d'une direction générale de l'E.P.S. au sein du ministère et la nomination d'un universitaire à sa tête. Cette direction générale contrôlerait la direction de l'éducation physique et du sport scolaire, la direction de l'éducation physique et du sport extra scolaire et la direction des sports de l'adulte. Ce souhait est rapidement exaucé puisque l'ex-commissariat général à l'E.G.S. est remplacé par une direction générale de l'éducation physique et des sports intégrée au ministère de l'Education Nationale de René Capitant[1]. Fin octobre le syndicat obtient satisfaction, Jean Sarrailh, recteur d'Académie sous le régime de Vichy, est nommé directeur général de l'E.P.S., Jules Coulon[2] occupe la fonction de directeur de l'E.P. et des sports scolaires et universitaires et le commandant Clayeux, formé à l'école de Joinville, celle de directeur des sports[3]. Ces nominations semblent faire l'unanimité puisque, déjà, sous le gouvernement provisoire en 1944, Baquet, directeur technique de l'E.N.E.P.S., membre de la F.S.G.T.[4], faisait des propositions

---

[1] René Capitant est né le 19 août 1901 en Isère à la Tronche. Docteur et agrégé des Facultés de Droit, il est nommé en 1930 à l'université de Strasbourg. Pendant la guerre il participe à la fondation, à Clermont-Ferrand, d'un mouvement de résistance qui deviendra Combat. Il intègre l'université d'Alger en février 1941 en tant que professeur de droit. Il accueille de Gaulle à Alger le 30 mai 1943 et est nommé par celui-ci commissaire à l'Instruction publique du Comité français de la Libération, puis ministre de l'Education nationale du gouvernement provisoire de 1944 à 1945. Député gaulliste, il devient professeur à la Faculté de Droit de Paris en 1951. Garde des Sceaux et ministre de la Justice en 1968, il donne sa démission dés l'annonce du départ du général de Gaulle. Il meurt le 23 mai 1970.

[2] Jules Coulon, titulaire du degré supérieur d'E.P., participe activement à l'élaboration des Instructions officielles de l'E.P. de 1923. Il est l'un des créateurs de l'E.N.E.P. en 1933. Il devient ensuite inspecteur général en 1936, puis directeur de l'E.P. à l'Education nationale en 1944. Il meurt le 18 octobre 1949. (Bulletin des syndicats des professeurs, moniteurs d'E.P.S. et du personnel de l'administration, février mars 1949, n°19).

[3] *Bulletin des syndicats de professeurs, moniteurs d'E.P.S. et du personnel de l'administration* : compte rendu du conseil national des 28 et 29 décembre 1944, page 7, avril 1945.

[4] L'origine de la F.S.G.T. remonte à la création des premiers clubs ouvriers, en 1908, sa constitution, dans sa forme actuelle date du 24 décembre 1934 à partir de la réunification des deux fédérations sportive ouvrières, la FST (Fédération Sportive du Travail) et l'U.S.S.G.T. (Union des Sociétés Sportives et Gymnique du Travail).La F.S.G.T. est la fédération sportive multisports liée du monde du travail qui se préoccupe de l'activité sportive pour tous. "*Ce que l'on met au centre c'est la préoccupation de l'être humain, de l'individu, (pour la F.S.G.T.) c'est le travailleur*." Entretien avec

dans ce sens. Il y a un consensus des enseignants d'éducation physique et sportive autour des nominations des responsables de l'éducation physique et du sport. Aucune voix ne s'élève contre ces choix.

Ces nominations s'effectuent parallèlement à la mise en place de nouvelles structures administratives touchant la direction générale de l'éducation physique et des sports ainsi que la réorganisation des services du ministère de l'Education Nationale[1]. Dès février 1946, Jean Sarrailh est remplacé par le socialiste et ancien directeur de cabinet de Léo Lagrange, Gaston Roux[2]. Dès sa prise de fonction, il pense que "*l'Etat ne doit intervenir dans le sport que pour orienter, conseiller et aider*"[3]. Il veut donner un nouvel élan au mouvement sportif français, tout en sachant que le budget de l'éducation physique et du sport est limité et qu'il ne représente pas une priorité dans cette période de reconstruction :

> *"L'E.P.S. reste encore une toute petite préoccupation dans la pensée des chefs de ce pays, malgré les efforts de persuasion de la direction générale".*[4]

> *"Le souhait (du gouvernement) est de privilégier des installations sommaires, à caractère provisoire mais qui auront le mérite d'exister."* [5]

C'est dans ce contexte qu'il soutient l'organisation du congrès national du sport et du plein air qui se déroule à Chaillot du 19 au 23 juin 1946. Réunis pendant 3 jours à Chaillot[6], les congressistes militent pour une augmentation des équipements,

---

René Moustard, président de la F.S.G.T., effectué en novembre 1999 par des étudiantes de licence N. Lemoine et I. Galey.

[1] Décret n°45-1882 du 18 août 1945 portant organisation de la direction de l'éducation physique et des sports. J.O. du 23/8/45
Décret du 27 novembre 1946 portant organisation des services extérieurs du Sous-secrétariat d'Etat à l'Education Nationale (Jeunesse et Sports). J.O. du 1/12/46.

[2] Gaston Roux, "*socialiste et ancien directeur de cabinet de Léo Lagrange, mais aussi militaire à l'école de Joinville dont on connaît le rôle joué pendant trois quarts de siècle comme principale instance de formation des maîtres de gymnastique et responsable de la rédaction de la méthode française d'éducation physique entre 1925 et 1930, restera en effet en poste jusqu'en 1958*", in Terret Thierry, L'éducation physique en France sous la Quatrième République (1945-1959), in Sport History Review, 2002, volume 33, page 52.

[3] Oger Marcel, journal *L'Equipe* du 29 mai 1946.

[4] Oger Marcel, "L'Education Nationale fait des économies !", journal *L'Equipe*, 16 mai 1946.

[5] Journal *L'Equipe*, "Sommaires s'il le faut mais qu'on nous en donne !", rubrique L'esprit d'Equipe, 13 mars 1946.

[6] Journal *L'Equipe* du 19/6/46.

une augmentation des crédits permettant la démocratisation du sport. Il s'agit de créer une vague de fond en faveur du sport. Le congrès est présidé par Raoul Wimard, juriste, membre de la F.S.G.T. et vice président du Stade Français. Le secrétaire général est Jean Guimier, inspecteur de l'E.P. et des Sports, chef du service des écoles et du centre de l'E.P. à la direction générale de l'E.P.S.. Gaston Roux participe aux débats, ainsi que Maurice Baquet, l'inspecteur principal de l'éducation populaire Joffre Dumazedier[1], Robert Joffret, etc.[2]

Ce congrès a pour but de mobiliser "*tous ceux qui s'intéressent aux activités sportives et de plein air, et d'étudier les problèmes que pose la pratique sportive moderne en rapport avec tous les aspects de la vie nationale*"[3]. Il s'agit de faire comprendre que "*l'éducation physique et les activités physiques de plein air ont une importance de premier plan en ce qui concerne le relèvement physique et moral de la nation française*"[4].

Malgré la mobilisation des syndicats des professeurs et moniteurs d'éducation physique et sportive, de la F.S.G.T. et des différents acteurs du secteur sportif [l'exposition du sport et du plein air est inaugurée, au parc des expositions de la porte de Versailles par le général de Lattre de Tassigny, Gaston Roux, le colonel Beaupuis, le commandant Clayeux et les principaux dirigeants des fédérations], le congrès réunit moins de 300 personnes sur les 1200 attendues. Néanmoins, le travail est fructueux et permet de faire état des besoins en éducation physique et en sport. Il oriente la réflexion sur l'importance du sport dans les années à venir. Guimier, le secrétaire général du congrès, cite les bienfaits qu'il peut apporter : amélioration de la santé, éducation de l'homme, performance du soldat, accroissement du rendement de l'ouvrier dans son travail et distraction des masses[5]. Tout est dit quant à l'utilité des activités physiques et sportives ! Bienfaits qui, à priori,

---

[1] Nommé, inspecteur principal de l'éducation populaire, par Jean Guéhenno, en 1945, Joffre Dumazedier crée, avec des amis résistants, un mouvement national et indépendant d'éducation populaire, le mouvement Peuple et Culture. Chercheur français en sociologie du temps libre et du loisir, il devient professeur des universités et fonde la première chaire de socio-pédagogie des adultes à la Sorbonne- René Descartes (Paris V).

[2] "Le congrès national du sport et du plein air juin 46", interview de Raoul Gattegno, revue *Sport et plein air*, n°348, novembre 1990, page 37.

[3] *Bulletin des syndicats des professeurs, moniteur d'éducation physique et sportive et du personnel de l'administration*, n°5, avril - mai 1946.

[4] *Bulletin des syndicats des professeurs, moniteur d'éducation physique et sportive et du personnel de l'administration*, n°5, avril - mai 1946.

[5] Journal *L'Equipe*, 21 juin 1946.

pourraient questionner quant à la volonté politique de cette manifestation puisque sont mis sur le même plan le bien-être de l'homme (santé, éducation), l'utilité sociale du sport (formation du soldat et de l'ouvrier) et son aspect hédoniste (distraction). Ces trois conceptions vont influencer les orientations à venir du sport.

De même, pour les congressistes, l'Etat doit se charger de l'équipement du territoire et de la formation du personnel enseignant car "*si l'on veut que le sport prenne dans une usine, s'implante dans un village, conquiert des jeunes, il faut qu'il y ait à la base un animateur, un technicien de l'effort physique*"[1]. Ces considérations sont reprises en août 1946 par Georges Peeters, dans le journal *L'Equipe*[2], lorsque, dans une enquête sur les stades et les terrains de sport, il montre le "*prodigieux bilan des sports aux U.S.A.*".

Les pouvoirs publics sont sensibilisés. Dès le lendemain de la clôture du congrès, le nouveau chef de gouvernement, Georges Bidault[3], annonce la nomination d'Andrée Viénot, députée des Ardennes, à la tête du sous-secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports[4]. Elle va tout mettre en œuvre pour résoudre les problèmes d'équipement. sous les deux gouvernements Bidault et Blum, jusqu'au 22 janvier 1947, date de la chute du gouvernement Léon Blum[5].

La question récurrente des équipements sportifs reste un souci sous les gouvernements suivants. Mais il apparaît rapidement, au travers des différentes interventions et revendications liées à l'encadrement et au développement des activités sportives, que les ministères ou sous-secrétariats fonctionnent sans réelle continuité politique en terme d'éducation. C'est l'action de Gaston Roux qui sera déterminante.

> *"Les directions de l'enseignement sont cloisonnées verticalement. Elles sont étanches et ne communiquent que par le sommet. Il en est de même pour la direction de l'éducation physique et des sports*

---

[1] Oger Marcel, "Deux tâches essentielles incombent à l'Etat : équipement sportif du territoire, formation du personnel enseignant", journal l'*Equipe*, 22 juin 1946.

[2] L'*Equipe* du 16/8/1946

[3] Georges Bidault est chef du gouvernement du 24 juin 1946 au 16 décembre 1946.

[4] Création le 25/6/46 du Sous-secrétariat à la Jeunesse et aux Sports. En fait l'annonce officieuse est faite le 22 juin comme le rapporte *Le Figaro* du 23 juin 1946 dans un article de Maurice Capelle, "La clôture du congrès" : *M. Bidault, qui a reçu hier matin une délégation du congrès a, en effet, déclaré qu'on pouvait espérer voir bientôt la création d'un sous-secrétariat de l'E.P. et des sports.*

[5] Léon Blum est chef du gouvernement du 16 décembre 1946 au 22 janvier 1947.

scolaires et universitaires…. Chaque direction prend des initiatives en dehors des autres, elle a sa vie propre du fait qu'elle a son indépendance budgétaire. La direction des sports (Clayeux) et la direction de l'éducation physique et des sports scolaires et universitaires (Coulon) ne communiquent pas horizontalement. Les nécessaires échanges se font par l'intermédiaire du directeur général (Roux) comme il se ferait par le ministre de l'éducation nationale si cet échelon n'existait à part."[1]

L'éducation physique et les sports ont un statut enviable du fait de la cohérence induite par la nomination de Gaston Roux à la tête de la direction générale de l'éducation physique et des sports. Ainsi, plus que tel ou tel ministre ou secrétaire d'Etat, la politique de l'éducation physique et du sport français est avant tout le fait de Gaston Roux qui reste à la direction générale de l'éducation physique et des sports jusqu'en 1958, ce qui constitue un réel exploit compte tenu de l'instabilité politique chronique de la IVème République. Sa succession est assurée par Maurice Herzog, qui prendra les rênes du Haut commissariat à la Jeunesse et aux Sports du 27 septembre 1958 à 1966.

En ce qui concerne les techniciens de l'éducation physique et sportive, les structures mises en place dans l'immédiat après guerre sont les héritières du passé. Si le gouvernement provisoire licencie certains cadres, les hommes qui arrivent au pouvoir ne sont pas des inconnus et ont pour la plupart le soutien de la masse des enseignants et des sportifs. Jacques Flouret, directeur de l'O.S.S.U[2], dans un article

---

[1] *Bulletin des syndicats des professeurs, moniteur d'éducation physique et sportive et du personnel de l'administration*, n°7, décembre 1946.

[2] Office du Sport Scolaire et Universitaire. Le sport scolaire commence à s'organiser lorsque, le 10 janvier 1934, les étudiants de l'U.N.E.F. créent l'O.S.U. (Office du Sport Universitaire). En 1938, Jean Zay et Léo Lagrange transforment l'O.S.U. (organisme de droit privé) en O.S.S.U. (Office du Sport Scolaire et Universitaire). Le président est Léo Lagrange et le secrétaire général J. Petitjean, R. Boisset est adjoint pour le sport universitaire et J. Flouret pour le sport scolaire. Cet organisme agréé, régi par la loi de 1901, avec un personnel permanent, a seul qualité pour traiter des questions du sport scolaire et universitaire.
L'O.S.S.U. est remplacé dès 1942 par l'U.S.S.U. (Union du Sport Scolaire et Universitaire) contrôlé étroitement par le ministère. Jacques Flouret est responsable de la zone nord et Robert Cassou de la zone sud.
Le 12 octobre 1945 l'O.S.S.U. est rétabli, il est reconnu d'utilité publique. Flouret en devient le directeur. Le 7 mars 1962, la création de l'Association du Sport scolaire et Universitaire (A.S.S.U.), remplaçant l'O.S.S.U., marque une orientation claire vers le sport civil et la compétition.

de décembre 1946, fait état de cette continuité dans l'organisation du sport et de l'éducation physique :

> *"Après la Libération, la réaction, qui devait normalement tendre à supprimer toute institution apparaissant comme une création de l'autorité de fait, dite "Etat Français", sut épargner les services auxquels est confié une mission dont la réussite nous apparaît comme une condition importante du Relèvement du Pays."*[1]

Cette continuité transparaît dans les nominations au sein des structures de l'éducation physique et du sport : Maurice Baquet, directeur technique de l'E.N.E.P.S. pendant la guerre, devient directeur adjoint de l'Institut national des sports; Louis Petit, secrétaire du C.N.M.A. d'Antibes pendant la guerre, devient secrétaire général du syndicat national des maîtres d'E.P.S.; Bazennerye, professeur au C.N.M.A. en 1942, apparaît dans l'organigramme du ministère de l'Education nationale[2]; Orjollet, présent dans les relations syndicales pendant la guerre, s'occupe, dès 1944, de la liaison entre l'ancien bureau permanent du syndicat et le nouveau conseil d'administration tout en étant mis à disposition de l'administration centrale et devient inspecteur général, Jean Guimier[3], enseignant d'E.P. et militant communiste, est chargé de mission à l'Education nationale, etc.

Cependant il ne faut pas se méprendre sur les prises de positions de ces acteurs. Leur présence au sein de l'éducation physique sous le régime de Vichy est rarement liée à des accointances politiques, c'est leur statut de fonctionnaire de l'éducation nationale et de militant pédagogique qui les place dans les structures

---

La loi Mazeaud du 29 octobre 1975 scinde l'A.S.S.U. en 2 organismes, l'U.N.S.S. pour l'enseignement secondaire et la F.N.S.U. pour le supérieur (d'après Luc Corneloup, C.L. Gallien in Zoro Jean, *Images de 150 ans d'E.P.S.*, ed. A.E.E.P.S., 2002, page 174).

[1] Flouret Jacques," L'Armée et l'Université seules maîtresses chez elles mais seulement chez elles : essai de réorganisation de l'administration de l'éducation physique et des sports", journal *L'O.S.S.U.*, organe officiel de l'office du sport scolaire et universitaire, n°16, 15 décembre 1946.

[2] Bazennerye est chef du 2ème bureau de la direction des sports dirigée par le lieutenant colonel Clayeux, il s'occupe des écoles de sport et de l'enseignement sportif.

[3] Jean Guimier est né en 1913. Enseignant d'E.P. issu de la 1ère promotion de l'E.N.E.P., il adhère au parti communiste en 1933 et participe parallèlement à l'élaboration du programme présenté par la F.S.G.T. avant les élections de 1936. Mobilisé en 1939, il est fait prisonnier en 1940 et organise des activités sportives dans son stalag. Libéré pour raisons de santé, il rejoint le mouvement "Sport Libre". En 1944 il participe au ministère de l'Education nationale en tant que chargé de mission puis de vient inspecteur de l'E.P.S.. Il milite ensuite dans différentes organisations (P.C.F., F.S.G.T., S.N.E.P., F.N.O.M.S.) en faveur du renouveau du sport français. Il meurt le 14 août 1975. (d'après Couturier Gérard, *Jean Guimier 1913-1975 une vision politique et culturelle pour l'éducation physique et le sport*, Paris, ed. L'Harmattan, 2001).

éducatives. L'exemple d'Orjollet est, à ce titre, significatif. En 1941, il continue, au nom du syndicat des professeurs d'éducation physique, à être reçu par Borotra, alors que le syndicat est dissout[1].

Ainsi, le renouvellement des cadres n'est pas aussi important qu'il y paraît. Il semble que nous soyons loin du licenciement du tiers des cadres comme l'indique Thierry Terret dans son article *L'éducation physique en France sous la quatrième République* (2002). Comme il ne s'agit pas de "*faire table rase de la grande majorité des serviteurs de l'Etat*"[2], "*l'épuration, loin d'être l'application brutale d'une "justice populaire" de classe, fut plus clémente pour les cadres de la société que pour les "lampistes", pour les personnes installées que pour les jeunes*"[3]. D'ailleurs, Gay-Lescot montre dans sa thèse que la grande majorité des cadres est maintenue après la Libération, même si certains font l'objet de mutations :

> *"En fait, ce qui nous semble devoir être retenu à propos de cette période qui suit la dissolution du Commissariat demeure le maintien à leurs postes de la majeure partie de ses cadres et, par conséquent, l'absence de promotion à des postes, qu'ils pensent devoir leur revenir, d'enseignants qui œuvrèrent dans la Résistance."*[4]

La confrontation à la réalité fait perdre leurs illusions aux militants et résistants présents en E.P.S. pendant la guerre.

---

[1] *Bulletin des syndicats des professeurs, moniteurs d'E.P.S. et du personnel de l'administration*, avril 1945 : A l'inverse de Borotra, le colonel Pascot a toujours refuser les contacts avec les représentants syndicaux.

[2] De Gaulle cité par Rioux Jean-Pierre, *La France de la Quatrième République, 1. L'ardeur et la nécessité 1944-1952*, coll. Points Histoire : Nouvelle histoire de la France contemporaine-15, Paris, ed. Seuil, 1980, page 58.

[3] Rioux Jean-Pierre, *La France de la Quatrième République, 1. L'ardeur et la nécessité 1944-1952*, coll. Points Histoire : Nouvelle histoire de la France contemporaine-15, Paris, ed. Seuil, 1980, page 58.

[4] Gay-Lescot, Jean-Louis, *L'éducation générale et sportive de l'Etat français de Vichy (1940-1944)*, thèse soutenue à l'Université Bordeaux III le 29 avril 1988, page 410.

Chapitre 3 : Une mise en place laborieuse.

Pour répondre à la demande de qualification des cadres de l'éducation physique et des sports, Gaston Roux va s'appuyer sur l'existant tout en l'adaptant aux impératifs de la reconstruction. Comme l'écrit un professeur d'E.P.S., "*le renouveau de l'éducation physique en France n'est pas si rapide qu'on pourrait le souhaiter et plusieurs raisons sont incriminées :*

- manque de matériel nombreux, adaptés, résistants
- manque d'installations adéquates
- manque d'éducateurs qualifiés.

Il y a toujours une opposition entre les partisans de méthodes dites synthétiques qui prétendent détenir le monopole de la pédagogie et les partisans des méthodes dites scientifiques qui reprochent aux premiers de confondre très souvent qualité et quantité de travail".[1]

Les difficultés d'après-guerre sont multiples. Plusieurs articles entre 1945 et 1949 mettent en avant les enjeux d'une organisation moderne du sport français en considérant que seule une politique volontariste et démocratique permet un développement des structures sportives.

Le commandant Clayeux, directeur des Sports déclare, lors d'une conférence le 25 janvier 1945, qu'il compte rénover le sport en définissant les pouvoirs de l'administration sur les instances sportives mais aussi en mettant en place une réelle

[1] Académie de Lille, *bulletin du centre régional d'éducation physique et sportive*, décembre 1946, n° 1, page 4 : "la gymnastique moderne suédoise" (écrit par un professeur d'éducation physique).

politique sportive et en développant une doctrine permettant une unité de conception[1].

> *"La suppression de la Charte des Sports[2] rend nécessaire l'élaboration d'un nouveau texte, d'un statut du sport... , beaucoup plus libéral qui définira les pouvoirs de la Direction Générale de l'Education Physique et des Sports, précisera le rôle du Comité National des Sports, des fédérations et des associations sportives, et tendra à assurer l'unité de la doctrine et l'exécution pour éviter le désordre"*

Ce texte est révélateur d'une reprise en main de la politique sportive face aux différents partenaires issus du Conseil National de la Résistance, des partis politiques et des associations sportives corporatives, telles que la F.S.G.T.. Cette volonté politique de la Direction Générale de l'Education Physique et des Sports se trouve confrontée à d'autres priorités de la reconstruction nationale. Il faut réorganiser la production industrielle, reconstruire le pays : le sport n'entre pas dans les priorités nationales immédiates. D'ailleurs, à une question de la F.S.G.T. relative aux équipements, le Commandant Clayeux confirme les difficultés en matière de biens manufacturés :

> *" Vous n'ignorez pas que la fabrication de chaussures de basket-ball est interdite pour de nombreux mois "[3].*

Ainsi, si le Ministère reconnaît la nécessité de refondre l'organisation du sport, il fait état des difficultés auxquelles il est confronté en matière d'équipements sportifs. Ce constat est repris à partir de 1946 par Robert Joffret, dans une longue série d'articles de la revue Héraclès (du n°4 au n°14). A près avoir fait un état des lieux des équipements, il donne des conseils sur les travaux à effectuer, notamment en terme de normalisation des équipements, affirmant qu'il "*n'y aura pas d'extension de la pratique d'éducation physique, des sports et des activités de plein air tant que l'on ne disposera pas d'aménagements appropriés en quantité suffisante*"[4]. La France n'a

---

[1] *La vie de la F.S.G.T.*, février 1945

[2] Loi du 20 décembre 1940 consacrée aux sports. Elle encadre les rapports entre l'Etat et les associations, les clubs et fédérations en instaurant un contrôle important de l'Etat.

[3] *La vie de la F.S.G.T.*, op. Cit.

[4] Joffret Robert, "L'équipement sportif de la France", revue *Héraclès,* n°4, 1946, page 6.

pas encore, à cette époque, une vue précise de ce que doit être l'éducation complète de la jeunesse. Il faut trouver des locaux et réparer les dégâts de guerre comme l'indique Jean-Paul Mazot, secrétaire général de l'Association des Ecrivains Sportifs dans un article de la revue E.P.S. :

> *"Au lendemain de la Libération, le Camp de Saint-Maur est en piteux état. Certains bâtiments ont souffert à la fois de l'occupation allemande et des bombardements alliés. Le premier directeur de l'I.N.S., Elie Mercier, s'atèle à une tâche immense, les installations sportives existantes sont rudimentaires".*[1]

Pierre Simonet, dans son ouvrage sur *L'I.N.S.E.P.*[2], confirme cette information puisqu'il indique que "*les installations sportives sont encore embryonnaires*". L'organisation des établissements est confuse, au même titre que les autres structures administratives de l'après-guerre, d'autant qu'il s'agit de reconstruire rapidement l'ordre républicain et l'autorité de l'Etat[3]. La mise en place des établissements de formation se fait donc à partir des structures antérieures mais aussi avec une certaine improvisation qui ne permet pas alors d'envisager une pérennité des écoles et des missions. Bien que les archives aient été expurgées de juillet et août 1944[4], il apparaît une continuité administrative et fonctionnelle des établissements dans l'immédiat après-guerre.

La mise en place et l'organisation des structures de formation ne se clarifient qu'en 1946. Sous la responsabilité de Jules Coulon, la direction de l'éducation physique et des sports scolaires et universitaires au Ministère de l'Education Nationale réorganise l'Ecole normale supérieure d'éducation physique jeunes gens, l'Ecole normale supérieure d'éducation physique jeunes filles et les collèges de moniteurs et monitrices d'E.P.. Il en est de même des écoles de la direction des sports dirigée par Clayeux.

---

[1] Mazot Jean-Paul, "Il y a 50 ans l'I.N.S.", revue *E.P.S.,* n°253, mai juin 1995, page 22.

[2] Simonet Pierre, *L'I.N.S.E.P.*, Woippy, éd. Gérard Klopp, 1998, page 181

[3] Rioux Jean-Pierre, *La France de la Quatrième République, l'ardeur et la nécessité 1944-1952*, coll. Points Histoire : Nouvelle Histoire de la France comtemporaine - 15, Paris, ed. Seuil, 1980, page 68-69

[4] Par exemple, dans les fascicules "*courriers arrivée-départ*", les pages concernant les courriers écrits en juillet et août 1944 ont été déchirées, il ne reste plus que les souches de ces pages.

Ainsi, dans un premier temps, le centre national d'éducation générale et sportive, créé par la loi du 21 mars 1941 est fermé et remplacé, à compter du 1er janvier 1945[1], par les Ecoles normales supérieure d'éducation physique et par le Collège national d'athlètes (lui-même remplacé le 1er janvier 1946 par l'Institut national des sports[2]). Le Collège national des moniteurs se transforme en deux Ecoles normales de maîtres et maîtresses d'E.P.S.. Naturellement le Collège national d'athlètes puis l'I.N.S. s'installent au camp de Saint-Maur dans les redoutes de Gravelle et de la Faisanderie tandis que les autres établissements de formation sont à la recherche d'une installation définitive.

Mise en place des structures de formation.

Cette organisation contient les ferments des rivalités, des concurrences, des oppositions entre l'E.P.S. et l'éducation sportive, entre la direction de l'E.P.S. et la direction des sports, entre les E.N.S.E.P.S. et l'Institut national des sports. D'abord, l'éducation physique se voit dotée d'Ecoles normales supérieures au même titre que les autres disciplines, mais n'a ni formation universitaire validante, ni agrégation. Ensuite, la Libération entraîne une transformation importante des structures de formation des enseignants d'E.P., elle sonne le glas de la mixité ce qui, compte tenu du manque de locaux, provoque une confusion géographique des structures de formation : l'Ecole normale de monitrices d'E.P. s'installe dans l'enceinte de l'E.N.S.E.P. filles à Châtenay-Malabry, et l'Ecole normale des moniteurs dans l'enceinte de l'I.N.S., non loin de l'E.N.S.E.P. garçons. Les Ecoles normales de maîtres et de maîtresses ont une importance toute relative quant au devenir de la discipline, elles se contentent de préparer les élèves aux concours et appliquent les directives des établissements d'accueil. Elles interviennent peu dans une rénovation et une conceptualisation de l'E.P.S., laissant le champ libre à l'I.N.S. et à aux E.N.S.E.P.. Les Ecoles normales de maîtres et maîtresses, du fait de leur statut et surtout de celui de leurs cadres restent les témoins muets de cette confrontation. Les proximités géographiques et administratives vont tendre à mêler les formations aux sports et formations d'E.P.S. même si les compétences liées à l'enseignement de

[1] Arrêté du 25 janvier 1945, signé par Sarrailh, directeur général de l'éducation physique et des sports.
[2] Arrêté du 28 janvier 1946, signé par Sarrailh, directeur général de l'éducation physique et des sports.

l'éducation physique et sportive scolaire et celles liées à l'enseignement des sports sont différentes. Tout est en place pour que des luttes d'influences s'instaurent surtout lorsque les contenus de l'E.P. scolaire vont se sportiviser.

Les Ecoles Normales Supérieures d'Education Physique et Sportive.

L'immédiat après guerre est assez complexe en ce qui concerne la dénomination et la localisation des écoles de formation. Les appellations de ces structures relèvent plus de l'optatif, de l'habitude, de la revendication ou de l'aspiration que de la réalité administrative. Après quelques atermoiements, les désignations des établissements se stabilisent. Ainsi, dans un premier temps, et dès janvier 1945, l'Ecole nationale créée sous Vichy est transformée en deux Ecoles normales supérieures d'éducation physique[1]. L'E.N.S.E.P. jeunes gens continue de fonctionner au 40 boulevard Jourdan et les élèves sont logés dans les hôtels réquisitionnés pendant la guerre[2]. Il faut attendre la rentrée 1946-1947 pour la voir s'installer au bois de Vincennes. Ce déménagement provisoire se fait contre l'avis des enseignants[3] mais avec l'espoir de voir aboutir un projet de regroupement des Ecoles normales supérieures au camp de Saint-Maur :

> *"L'installation actuelle de l'E.N.S.E.P. jeunes gens à la Redoute de Gravelle depuis le 20 octobre 1946 est provisoire. Un projet de reconstruction est à l'étude au ministère de l'Education nationale pour grouper les Ecoles Normales Supérieurs d'Education Physique au camp de Saint-Maur."* [4]

Cette installation provisoire va engendrer des désagréments pour les élèves et amputer d'un tiers le temps de travail du fait des déplacements. Néanmoins, dès le 20 octobre 1946, le directeur de l'E.N.S.E.P., Michel Poirion[5], accueille les élèves garçons dans les logements de la redoute de Gravelle jusque là occupée par l'armée

---

[1] Arrêté du 25 janvier 1945.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1963-1973, 1943 à 1969 E.N.S.E.P.S. Joinville courrier arrivée I.N.S., logement : rapport de monsieur Poirion, directeur de l'Ecole Normale Supérieure d'Education Physique de jeunes gens, affaire du Parc Montsouris, 10 mars 1950.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P.S. conseil des professeurs 1942-1949 : conseil des professeurs du 1er octobre 1946.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1933-1972 E.N.E.P. –E.N.S.E.P. documentation, convention, classification, projet, statut, personnels : note de présentation de l'école normale supérieure d'éducation physique, 1947.

[5] Michel Poirion est né le 30 août 1897. Il prend la direction de l'E.N.E.P. le 1er février 1945 et restera directeur de l'établissement jusqu'au 31 décembre 1950

américaine[1], et organise les pratiques physiques à la redoute de la Faisanderie, distante d'un kilomètre. Les conditions de vie et d'enseignement[2] provoquent le mécontentement des enseignants et des élèves. Les propos du docteur Leboulch, alors en formation, rapportés par Pierre Simonet, sont instructifs :

> *"Nous sommes arrivés par une température hivernale dans des dortoirs non chauffés…. Bien qu'habitués aux rigueurs de la période d'occupation, nous avions décidé de nous mettre en grève pour protester contre les conditions qui nous étaient imposées."* [3]

L'administration centrale fait des efforts financiers pour permettre aux élèves de vivre dans des conditions décentes mais ils sont insuffisants et ne permettent pas une réfection convenable de la redoute de Gravelle. Les terrains extérieurs semblent donner satisfaction mais certains travaux sont nécessaires : il manque un second gymnase, les sols des classes et de la salle des professeurs et des dortoirs sont inachevés, les logements de fonction sont inexistants ou inadaptés, les douches fonctionnent mal et les évacuations des eaux sont à prévoir pour pallier les fréquentes inondations[4]. De même, les cours se déroulent dans des conditions déplorables comme en témoigne la discussion ayant lieu durant le conseil des professeurs du 20 décembre 1946 :

> *"M. Dutartre : Je voudrais simplement attirer l'attention. Nous sommes des éducateurs mais il y a aussi quelque chose qui s'appelle l'hygiène… moi je travaille dans des conditions que je ne peux pas qualifier… Le lundi et le samedi j'arrive, je trouve les tapis de lutte avec une épaisseur de poussière… je demande aux élèves d'aller chercher un balai et pendant ½ heure nous balayons… C'est une ½ heure de perdue. Malgré ce balayage ce n'est pas propre. On se met la figure sur ces tapis. J'ai demandé une première fois sur un ton amical que le ménage soit fait, suite n'a pas été donnée… Il est*

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : historique I.N.S. n°1 1946-1975 : lettre de Vivès, économe de l'I.N.S. au directeur général de la jeunesse et des sports, 14 mars 1950.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1947 à 1970 E.N.S.E.P.S. Joinville jeunes gens : notes, P.V., réunions, programmes : E.N.S.E.P. Gravelle, rapport d'activité annuelle, année 1946-1947.

[3] Simonet Pierre, *L'I.N.S.E.P.*, Woippy, éd. Gérard Klopp, 1998, page 208.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P.S. JG correspondance administration centrale, arrivée départ 1946-1976 : rapport du directeur, ref. n°4709, Travaux d'aménagement restant à exécuter à la redoute de Gravelle pour un fonctionnement normal de l'E.N.S.E.P.S., 27 juillet 1947.

évident que la direction se trouve dans une situation délicate, mais il faut faire quelque chose.

M. le directeur : La question est délicate parce que nous ne sommes pas chez nous… Il manque de personnel.

M. Ryon : Nous sommes invités….

M. Dutartre : M. Ryon vient de dire nous sommes invités… L'école a été fondée depuis 13 ans, si elle n'existe pas c'est quelque chose d'énorme… On s'accommode des conditions qu'on nous donne c'est lamentable….

M. Rubellin : M. Vervialle m'a dit que les terrains sont tracés par les moniteurs, les élèves n'ont qu'à les tracer eux-mêmes…"[1]

Ainsi, l'installation définitive de l'E.N.E.P.S. ne pourra se faire que dans le cadre d'un rapprochement avec l'I.N.S. et le camp de Saint-Maur car les frais de réfection et d'entretien de la redoute de Gravelle sont trop élevés. Mais, à ces difficultés matérielles s'associent des problèmes relationnels avec l'Institut national des sports qui occupe en partie la redoute de la Faisanderie et bénéficie de conditions plus favorables. D'ailleurs, M. Dutartre, professeur à l'E.N.S.E.P., en fait état lors du conseil des professeurs du 20 décembre 1946 :

"En ce qui concerne la cohabitation avec le collège [I.N.S.], je m'élève contre toutes données sentimentales, à ce sujet il nous faut opérer avec des œillères, nous devons suivre notre chemin. Nous ne pouvons pas avoir une position déshéritée vis à vis du Collège, nous sommes prioritaires."[2]

Ainsi, dès l'installation de l'E.N.S.E.P. au bois de Vincennes se pose le problème de ses relations avec l'I.N.S. en ce qui concerne les locaux mais aussi les enseignements et la prééminence de l'une ou l'autre des structures sur le site du camp de Saint-Maur. Durant cette période, la confrontation et l'opposition des formations d'E.P. et de sport semblent organiser les relations entre les deux

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P.S. conseil des professeurs 1942-1949 : conseil des professeurs du 20 décembre 1946.
[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P.S. conseil des professeurs 1942-1949 : conseil des professeurs du 20 décembre 1946.

établissements. Cependant cette explication se révèle vite insuffisante pour expliquer la concurrence voire l'opposition entre les deux établissements car, dès fin 1946, l'E.N.S.E.P. se voit affublée d'un "S" représentant le sport éducatif intégré à l'E.P.[1]. Cet ajout qui peut paraître anecdotique constitue un réel enjeu et tend à indiquer que le sport devient aussi une préoccupation de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens. C'est sur sa qualification, sa définition que la lutte va se centrer. Qui, de l'E.N.S.E.P.S. ou de l'I.N.S., détient la légitimité de la formation à l'E.P. et au sport ? Quelle formation sportive pour quels cadres, quels enseignants ? Quelle éducation physique et sportive pour les établissements scolaires ?

Ces questions sont récurrentes pendant toutes les années 1950. Les directeurs de l'E.N.S.E.P.S. ont pour préoccupations principales l'installation définitive de l'établissement et sa reconnaissance en tant que structure de formation universitaire permettant la reconnaissance d'un statut particulier pour les enseignants. Les comptes rendus du conseil d'administration de l'E.N.S.E.P.S. garçons confirment ces propos. La situation de l'établissement est difficile, d'ailleurs, en 1949, l'équipement de l'internat est insuffisant, le matériel est essentiellement constitué des surplus de la guerre et les bâtiments sont en mauvais état[2]. Jacques Flouret, directeur de l'E.N.S.E.P.S. garçons à partir de janvier 1951, œuvre pour la réinstallation de l'école au camp de Saint-Maur[3]. Mais en attendant des jours meilleurs, il porte l'accent sur une réhabilitation des locaux de la redoute de la Faisanderie avec l'installation d'une infirmerie rudimentaire et une cabine cinématographique[4]. Ces constructions constituent la base du projet d'organisation du centre d'études et de documentation qu'il a envisagé et proposé au directeur général de l'éducation physique et des sports, Gaston Roux. Celui-ci approuve le

---

[1] Le décret du 27 novembre 1946 portant organisation des services extérieurs du sous-secrétariat à l'éducation nationale (Jeunesse et Sports) transforme la dénomination des écoles normales supérieures en E.N.S.E.P.S. (école normale supérieure d'éducation physique et sportive) ainsi que les écoles normales de maîtres et maîtresses d'éducation physique et sportive. (J.O. 1er décembre 1946 page 10232).

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Procès verbaux des conseils d'administration de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens 1947-1976 : conseil d'administration du 18 février 1949.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Procès verbaux des conseils d'administration de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens 1947-1976 : conseil d'administration du 10 février 1951.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Procès verbaux des conseils d'administration de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens 1947-1976 : conseil d'administration du 9 juillet 1951.

projet et promet de le financer[1]. Le financement se fera a minima et ne permettra pas de réels développements.

C'est à Raymond Boisset[2], directeur de l'E.N.S.E.P.S. en 1955, qu'incombe la tâche du transfert de l'E.N.S.E.P.S. au camp de Saint-Maur[3], dans des locaux qui jouxtent ceux de l'I.N.S. Les deux établissements installés sur le même site utilisent les mêmes équipements mais conservent leur personnalité civile et leur autonomie financière récemment acquise[4]. Ce transfert se fait sans que l'école ait obtenu un statut d'établissement d'enseignement supérieur comme le souhaitait le syndicat des professeurs d'éducation physique et sportive[5]. En 1957, Maurice Lorrain, directeur nouvellement nommé, est satisfait de l'état de l'E.N.S.E.P.S. qui "*semble être arrivée à maturité tant sous l'angle des ses installations qu'à celui de ses effectifs*"[6], même si des constructions sont encore en réhabilitation ou en projet. Cet optimisme est vite tempéré. Après une première impression positive, il est confronté à la lenteur de l'exécution des travaux et n'a de cesse de mettre en avant la nécessité d'achever l'installation de l'école et de la doter d'installations dignes de son importance. Il souhaite aussi donner un statut à l'école permettant au personnel d'être reconnu tant administrativement que financièrement. Critique vis-à-vis de l'inaction ministérielle en ce qui concerne le développement de l'E.N.S.E.P.S., il a le soutien du conseil d'administration[7] lors des votes de motions. Il quitte ses fonctions en 1959 et laisse la place à Raymond Gratereau[8] qui continue à militer pour l'achèvement des installations de l'école et essaie, aussi, de développer la recherche.

La problématique de l'E.N.S.E.P. jeunes filles n'est pas la même. Dès le 1er janvier 1945, l'école s'installe au domaine dit de "*la Roseraie*" à Châtenay-Malabry.

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Procès verbaux des conseils d'administration de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens 1947-1976 : conseil d'administration du 5 mars 1953 : il s'agit de regrouper un service d'études, un service de recherche et un service de documentation au sein du centre d'études et de documentation.

[2] Raymond Boisset est directeur de l'E.N.S.E.P.S. garçons du 16 novembre 1954 au 30 septembre 1956.

[3] Le transfert est fixé au 1er octobre 1955 par le conseil d'administration du 8 juillet 1955.

[4] La loi n°54-405 du 10 avril 1954. L'article 11attribue la personnalité civile et l'autonomie financière aux établissements de la direction générale de la jeunesse et des sports.

[5] *Bulletin national du S.N.E.P.*, n°35, octobre novembre 1953.

[6] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Procès verbaux des conseils d'administration de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens 1947-1976 : conseil d'administration du 30 janvier 1957. Intervention du directeur.

[7] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Procès verbaux des conseils d'administration de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens 1947-1976 : conseil d'administration du 4 mars 1958 et du 3 juillet 1958.

[8] Raymond Gratereau est directeur de l'E.N.S.E.P.S. garçons du 20 mars 1959 au 15 mars 1966.

Elle est dirigée provisoirement par Mademoiselle Michel jusqu'au 3 septembre 1946. L'éloignement géographique du camp de Saint-Maur donne à la directrice une certaine autonomie dans la gestion et les orientations. Poirion, directeur de l'E.N.S.E.P.S. garçons, le reconnaît implicitement lorsqu'il fait remarquer à la direction générale de l'E.P. et des sports que les relations avec Châtenay sont rares mais courtoises[1]. Cette situation donne plus de latitude à la direction de Châtenay puisqu'elle est moins soumise à la concurrence de l'I.N.S. comme le montrent les relations que l'école entretient avec l'Ecole normale de maîtresses d'E.P.. Accueillie à l'E.N.S.E.P.S. jeunes filles lors de sa création, l'Ecole de maîtresses, faute de locaux suffisants[2], est transférée, en octobre 1946, au domaine des Fougères à Avon puis au Château de Quincy sous Sénart. Elle y restera jusqu'au 30 septembre 1950, date de sa fermeture[3]. Ce court intermède montre la différence de traitement entre les formations féminines et masculines. Tandis que les filles sont regroupées à Châtenay, l'Ecole normale de maîtres, installée à Joinville est sous la coupe de l'I.N.S. et non de l'E.N.S.E.P.S. garçons. Ainsi, contrairement à ce qui peut être pensé au premier abord, il semble que la réunion des établissements réponde plus à une volonté de séparer les filles des garçons que de différencier les pédagogues (les élèves professeurs de l'E.N.S.E.P.S.) et les techniciens (les élèves maîtres de l'Ecole normale des maîtres) comme semblent le penser les professeurs de l'E.N.S.E.P.S..

Le 1er octobre 1946 Yvonne Surrel est nommée directrice de l'E.N.S.E.P. jeunes filles et reste à ce poste pendant plus de 20 ans jusqu'au 31 octobre 1967. Son influence est grande puisqu'elle oriente son établissement vers l'éducation physique féminine et semble se méfier d'une "*sportivisation*" excessive des contenus. Ainsi, malgré le décret du 27 novembre 1946, transformant les E.N.S.E.P. en E.N.S.E.P.S., l'établissement conserve son ancienne dénomination. Yvonne Surrel, refuse d'accoler le "S" au sigle de son école pensant ainsi mettre l'E.P. au centre de son établissement. Pendant toute cette période, l'Ecole normale supérieure d'E.P. de jeunes filles sera connue, de l'administration et du public, sous cette appellation. Elle

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1947 à 1970 E.N.S.E.P.S. Joinville jeunes gens : notes, P.V., réunions, programmes : E.N.S.E.P.S. jeunes gens, rapport d'activité annuelle, année scolaire 1948-1949.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : historique I.N.S. n°1 1946-1975 : rapport d'inspection de l'école normale de maîtresses d'éducation physique à Avon, inspection générale des services administratifs, n°146, 27 mai 1947.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Avon Quincy 1941-1947 : liquidation + listes 41-47 : arrêt de la 4ème chambre de la Cour des comptes du 18 février 1954.

fonctionne avec peu d'installations sportives et ne constitue pas, pour la direction générale, une priorité par rapport à l'E.N.S.E.P.S. garçons. D'ailleurs Eliane Aumarchand conforte cette opinion :

> *"Les garçons c'était les rois. Nous étions loin du camp de Saint-Maur, on ne s'occupait pas de nos conditions de travail qui étaient lamentables : pas de stade, pas de terrain de sports collectifs sauf pour le basket. Les salles de gymnastique étaient trop petites, on travaillait par demi groupe."*[1]

La construction des locaux est le problème majeur de cet immédiat après guerre. Cette difficulté est d'autant plus criante que les travaux sont retardés dans l'attente d'une certitude sur le devenir de l'E.N.S.E.P.S. de Châtenay[2]. Ce n'est qu'en 1949 que des travaux d'ampleur sont envisagés mais les crédits affectés sont réduits au profit de l'I.N.S.. La question de l'aménagement de l'école se pose de façon aiguë en octobre 1955 lorsqu'il est envisagé de faire passer les effectifs de 165 à 190 élèves[3]. Ce problème est en partie réglé lorsqu'en 1958 l'école est rattachée au service des *Bâtiments civils* et qu'un architecte s'occupe des menues réparations tandis qu'un autre dirige les grosses réparations.

La direction générale de la Jeunesse et des sports, en partie pour des raisons d'économie, restructure l'organisation des établissements nationaux en leur confiant des missions complémentaires. En 1950[4], l'I.N.S. est un établissement de recherche et d'application dirigé vers les techniques d'E.P.S. et le perfectionnement de l'encadrement sportif alors que les E.N.S.E.P.S. restent sur leur mission traditionnelle c'est-à-dire la formation des professeurs d'E.P.S. bien qu'une orientation vers la recherche soit envisagée. Mais que l'on ne s'y trompe pas, la priorité est l'enseignement comme l'indique sans ambiguïté la plaquette de présentation de l'E.N.S.E.P.S. jeunes filles de 1955 :

---

[1] Entretien du 22 novembre 2004 avec Eliane Aumarchand, promotion 1945-1947.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Registre des délibérations du conseil d'administration de l'E.N.S.E.P. de jeunes filles 1947-1970 : séance du 10 juin 1948.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Registre des délibérations du conseil d'administration de l'E.N.S.E.P. de jeunes filles 1947-1970 : séances du 8 février et du 11 mai 1955.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1942-1959 E.N.S.E.P.S. Châtenay règlement intérieur : lettre du secrétaire d'état à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports à messieurs les recteurs d'académie, objet : réorganisation des établissements relevant de la direction générale de la jeunesse et des sports, ref. DG/S n°1812 bis, 1 er octobre 1950.

"L'Ecole Normale Supérieure d'Education Physique de jeunes filles a mission de former les professeurs d'éducation physique destinés à enseigner dans les divers établissements féminins du second degré, de l'enseignement technique, de l'enseignement supérieur et dans les écoles normales d'institutrices."[1]

Le projet de décret de 1956 concernant le statut des E.N.S.E.P.S. renforce cette position tout en allant à l'encontre des demandes du Syndicat national des professeurs d'E.P. de l'enseignement public qui souhaite voir la mise en place d'un cursus de cinq ans permettant d'aligner les formations E.P.S. sur les autres disciplines scolaires[2]. Demande qui peut paraître légitime au regard du profil culturel et social des professeurs E.P.S. qui, malgré leur titre de certifié, sont beaucoup plus proches des instituteurs que des enseignants du secondaire[3].

L'Institut National des Sports.

Le Ministre de la Défense Nationale ne rouvre pas l'école de Joinville d'avant-guerre. Seuls les cadres et les locaux rappelleront l'héritage de l'école de Joinville dans la première décennie de son fonctionnement. Elie Mercier, ancien capitaine instructeur de Joinville, prend la tête du Collège national d'athlètes [4] le 1er janvier 1945, il y reste jusqu'en 1948. Cet établissement est l'émanation directe du Collège national de moniteurs et d'athlètes, scindé en trois organismes :

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1945-1970 E.N.S.E.P.S. JG, courrier avec Châtenay, administration universitaire, réunion directeur. : note de présentation de l'E.N.S.E.P. jeunes filles, 1955.

[2] *Bulletin du S.N.E.P.*, juin-juillet 1956, page 9-10.

[3] During Bertrand, *La crise des pédagogies corporelles*, Paris, ed. Scarabée, 1990, page 82.

[4] Ministère de l'éducation nationale, direction de l'éducation physique, 2ème bureau, le ministre de l'éducation nationale vu l'ordonnance du 30 décembre 1944 portant fixation des crédits applicables aux dépenses du budget des services civils pour les trois premiers mois de l'exercice 1945 arrête :
Article 1er : le centre national d'éducation générale et sportive créé par la loi provisoirement applicable du 21 mars 1941 est fermé provisoirement à compter du 1er janvier 1945,
Article 2 : l'école normale supérieure d'éducation physique de jeune fille prévue par l'ordonnance du 30 décembre 1944 susvisée est ouverte provisoirement à compter de la même date.
Article 3 : l'institut national d'éducation générale et sportive créé par la loi provisoirement applicable du 21 mars 1941 est fermé provisoirement à compter du 1er janvier 1945.
Article 4 : le collège national d'athlètes prévu par l'ordonnance du 30 décembre 1944 susvisé est ouvert provisoirement à compter de la même date.
Article 5 : le directeur général de l'éducation physique et des sports est chargé de l'exécution du présent arrêté. Fait à Paris, le 25 janvier 1945, pour le ministre et par délégation, le directeur général de l'éducation physique et des Sports signé Jean Sarrailh

- Le Collège national d'athlètes, qui prend possession de certains bâtiments du camp de Saint-Maur et sert de base à la constitution[1] de l'Institut national des sports. Louis Petit, secrétaire au C.N.M.A., militant communiste, devient censeur de l'établissement et sera "*l'homme de liaison entre le directeur et le personnel enseignant*"[2]. Créé le 1er janvier 1946, l'I.N.S. est sous contrôle de la direction des Sports (commandant Clayeux)[3] et intègre dans ses locaux une section d'escrime dirigée par Paul Battesti.
- Le collège de moniteurs conserve à sa disposition, dans un premier temps, les deux redoutes militaire puis se replie sur la redoute de la Faisanderie. Il prend le nom d'Ecole Normale des Maîtres d'E.P.. Cette Ecole Normale de Maîtres est peu éloignée de l'Institut national des sports[4].
- La section féminine de monitrices, rattachée à l'Ecole Normale Supérieure d'Education Physique de jeunes filles à Châtenay prend le titre d'Ecole Normale des Maîtresses lorsqu'elle est transférée dans une propriété d'Avon en Seine-et-Marne.

Compte tenu de la répartition des écoles de formation au sein des différentes directions du ministère, l'opposition, la concurrence entre le sport et l'E.P.S. a des répercussions sur les relations qu'entretiennent les E.N.S.E.P.S., dépendant de la direction de l'E.P.S. et l'I.N.S. sous la coupe de la direction des sports.

Comme l'indique Marc Godichau dans la revue *Héraclès*, l'I.N.S. est confronté à des difficultés conjoncturelles qui empêchent une mise en place rapide malgré un

---

[1] Secrétariat d'Etat, ministre éducation nationale, direction des sports, deuxième bureau, référence D.S.3/n°..., le ministre l'éducation nationale vu l a loi de finances du 31 décembre 1945 arrête :
Article 1 : l'institut national des sports est ouvert à compter du 1er janvier 1946.
Article 2 : la comptabilité de l'institut national des Sports continuera celle du collège national d'athlètes.
Article 3 : le directeur des sports est chargé de l'exécution du présent arrêté.
Fait à Paris, le 28 janvier 1946, pour le ministre, le directeur général de l'éducation physique et des sports de, signé Jean Sarrailh.

[2] Entretien avec Auguste Listello du 4 novembre 1999.

[3] *La vie de la F.S.G.T.*, mars 1945.

[4] I.N.S.E.P., boîte d'archive : 1946 à 1975 : Historique du camp de Saint-Maur, historique des établissements de Joinville, historique de l'I.N.S. n°1, notes, documentation. Le livre d'or des ancie ns de Joinville : rapport d'inspection de l'école normale de Maîtres redoute de la Faisanderie, Inspection générale des services administratifs, n°44, Paris le 9 juin 1948.

intérêt certain de la part de l'Etat. "*La construction de l'I.N.S. a été abandonnée pendant l'occupation, cette construction est en cours depuis une dizaine d'années. Il doit faire face à des conditions défavorables, ouvert à tous les vents, pas de chauffage. Des difficultés de ravitaillement apparaissent d'autant que séjournent quotidiennement plus de 70 athlètes dont environ 40 moniteurs*"[1].

Loin de baisser les bras, les enseignants et les stagiaires participent à la rénovation et à la reconstruction de l'I.N.S.. Ils construisent, par exemple, une piste de tourbe pour les besoins de l'entraînement avec l'aide d'un ouvrier d'entretien surnommé Malgane , passé à la postérité à cause de sa mauvaise prononciation du mot amalgame (mélange de terre et de tourbe dont il gardera jalousement le secret)[2]. Mais, malgré ce militantisme pédagogique et sportif, la reconstruction de l'Institut national des sports a surtout été à la charge de la Direction des Sports du Ministère. Il s'agit de doter rapidement la France d'un outil de formation et d'entraînement pour les sportifs et de remettre en état les installations sportives endommagées durant la guerre. La localisation du camp de Saint-Maur ne prête pas à discussion car le nom de Joinville est connu dans toute la France, l'Etat en est déjà propriétaire et la proximité de Paris facilite l'établissement de liens entre la recherche scientifique et le sport. Les moyens sont octroyés pour que la reconstruction se termine en 1952[3] (le transfert de l'I.N.S. s'organise à partir de juillet 1951[4]). Vincent Auriol, président de la République, inaugurera les premières installations le 6 juin 1952 mais il faut attendre les années 1960 pour voir l'achèvement des travaux. Dans l'attente de jours meilleurs, les garçons logent dans la redoute de la Faisanderie tandis que les filles prennent leurs quartiers au Parc à fourrage.

Cette installation difficile va de pair avec une imprécision des missions qui lui sont assignées. Elles ne relèvent pas uniquement du sport, elles ont un lien étroit avec l'éducation physique. Dès 1945, plusieurs orientations sont envisagées :

---

[1] Godichau Marc, enseignant, "L'Institut National des Sports, laboratoire du Sport français, abandonné à lui-même", revue *Héraclès*, n°6, août 1946, page 3.

[2] Entretien avec Joseph Mercier le 23 mars 2000.

[3] Archives du Parti communiste français : archives Jean Guimier, carton n°2 : *Esquisse d'un rapport sur l'organisation du centre national d'E.P.S. du camp de Saint-Maur*, 1948.

[4] I.N.S.E.P., boîte d'archive : 1941-1955 : centre national des moniteurs et athlètes, Paris, courrier départ économe, inventaire, cours conférences, arrêtés, dossiers d'instance : collège national d'athlètes : réunion du 1er juillet 1951 concernant la transfert de la Faisanderie à l'I.N.S..

perfectionnement des sportifs, tant au niveau des performances[1] que des capacités d'encadrement, développement de la recherche en matière de techniques sportives (un laboratoire de recherche est créé), élaboration d'une doctrine sportive nationale. Donc, l'I.N.S. est un instrument au service des fédérations sportives leur permettant de former des athlètes et un encadrement sportif à la pointe des dernières recherches en matière d'entraînement. Il doit aussi se préoccuper de la formation des cadres à une doctrine sportive.

Cette affirmation est confirmée par Auguste Listello[2] qui, plus tard, fera avec Maurice Baquet, des propositions concernant l'Education Physique Sportive :

> *"En 1945 l'I.N.S. est un lieu d'accueil des stages fédéraux et un point d'entraînement pour les bons sportifs. Cependant il est confronté à deux problèmes :*
>
> *- il est nécessaire d'avoir un corps d'enseignants pour recevoir des athlètes.*
>
> *- comment recevoir dans l'état des locaux ?"*

Il faut garder à l'esprit que Auguste Listello, nommé en 1946 à l'I.N.S., était moniteur chef avant de devenir maître d'E.P. et à ce titre plus proche de l'enseignement que les entraîneurs. Son avis est contrebalancé par celui de Joseph Mercier[3], entraîneur de football, qui considère que l'I.N.S. avait uniquement pour mission l'acquisition de techniques sportives pour les athlètes et les cadres français et étrangers. Ces deux conceptions du rôle de l'Institut national des sports sont la base du développement de l'établissement et sont reprises par la Direction Générale à la Jeunesse et aux Sports en 1948 :

> *"Considérant les nombreuses défaites sportives, qui accréditaient l'état de dégénérescence (du peuple français), constatant l'insuccès et le manque de pénétration dans la masse de nos méthodes*

---

[1] *La vie de la F.S.G.T.* de mars 1945 indique que l'établissement propose des stages à des athlètes regroupés par spécialités.
[2] Entretien avec Listello Auguste du 4 novembre 1999.
[3] Entretien avec Joseph Mercier du 23 mars 2000.

éducation physique, il fallait faire évoluer certaines idées et conceptions."[1]

Deux orientations sont définies : l'une axe les efforts vers une éducation de la masse tandis que l'autre doit permettre à une élite de s'épanouir. Ces deux conceptions sont au centre d'un conflit entre les défenseurs d'une Education Sportive et leurs opposants, militant souvent à l'Ecole normale supérieure d'éducation physique et sportive, voulant développer une Education Physique et Sportive. D'ailleurs, cette confusion des missions est reprise par Marc Godichau, lorsqu'il fait remarquer que le but de l'I.N.S. "*est d'enseigner et de perfectionner une EP basée sur le respect de l'individu et de ses qualités propres*."[2]:

"On étudie les sportifs par rapport à leur mode de vie et les méthodes d'entraînement. Les résultats sont communiqués aux professeurs et moniteurs afin d'obtenir que l'EP soit comprise dans sa forme vivante, c'est-à-dire changeante, évoluant."

Dans cette vision, le rôle de l'I.N.S. s'étend au delà du simple encadrement des athlètes de haut niveau et va être à l'origine de l'opposition avec l'E.N.S.E.P.S.. L'Institut national des sports envisage d'être à la base d'une réflexion sur le sport et l'éducation physique :

"C'est dans ce but que fut crée l'Institut national des sports. Ce dernier n'entend pas travailler en vase clos, mais se trouver en relation constante avec les organismes précités : école normale de professeurs d'éducation physique, écoles normales de maître, centres régionaux d'éducation physique et sportive, dirigeants de mouvements de jeunesse, grandes entreprises nationalisées, mais aussi tous ceux qui sont aux prises avec les réalités de la vie. L'I.N.S. veut être à la fois un centre spécialisé et un organisme de synthèse."[3]

---

[1] Secrétariat d'Etat à l'enseignement technique, à la Jeunesse et aux Sports, direction générale de la jeunesse et des sports, *L'institut national des sports* (plaquette de présentation année 1948 - 1949).

[2] Godichau Marc, "L'Institut National des Sports, laboratoire du Sport français, abandonné à lui-même", revue *Héraclès*, n°6, août 1946, page 3.

[3] Secrétariat d'Etat à l'enseignement technique, à la Jeunesse et aux Sports, direction générale de la jeunesse et des sports, *L'institut national des sports*, plaquette de présentation, année 1948 - 1949.

Son organisation interne structurée en plusieurs services ou commissions (service médical, service ciné-photo-dessin, Ecole d'escrime, commission technique, commission sportive, commission sports individuels, commission sports collectifs, commission sports de combat, commission pédagogie sportive[1]) lui permet d'avoir les moyens de ses ambitions. Cette organisation de l'établissement reste relativement stable de 1949 à 1960. Les missions évoluent peu, même si, de par l'adjonction de structures administratives (Ecole des maîtres, centre de recherche, C.R.E.P.S., Ecole de ski, etc.) elles se précisent.

> *"L'I.N.S. doit être le foyer où non seulement s'élaboret des techniques sportives plus efficaces, où se préparera la représentation française dans les compétitions internationales, où nos éducateurs, viendront parfaire et spécialiser leurs connaissances. Il doit être surtout un foyer intellectuel et scientifique où les activités sportives - disons plus largement les " disciplines corporelles " - seront mieux dégagées de l'empirisme, mesurées et orientées pour qu'elles servent au mieux au bonheur des hommes."*[2]

Ainsi, Robert Jacquet[3], directeur de l'I.N.S. à partir de 1949, considère que l'établissement se trouve au carrefour de l'entraînement et de la pédagogie sportive. En cela il entre en concurrence directe avec l'Ecole normale supérieure d'éducation physique et sportive qui s'installe en 1953 dans l'enceinte du camp de Saint-Maur[4]. En 1955, l'I.N.S. a pour missions de :

- entreprendre, orienter et coordonner les recherches scientifiques de tous ordres appliquées à la pratique des exercices corporels ;
- assurer la formation d'éducateurs spécialisés dans les diverses activités sportives ;

---

[1] Ibid.

[2] I.N.S.E.P., Boîte d'archives : 1947-1953, I.N.S., Conseils d'Administration : Procès-verbal du conseil d'administration de l'I.N.S. du 2 février 1950.

[3] Le docteur Robert Jacquet est directeur de l'I.N.S. du 1er janvier 1949 au 30 juin 1959.

[4] I.N.S.E.P., Boîte d'archives : 1947-1953, I.N.S., Conseils d'Administration : Procès-verbal du conseil d'administration de l'I.N.S. du 30 septembre 1952.

– contribuer au perfectionnement et à la préparation des athlètes et pratiquants civils et militaires devant représenter la France dans les compétitions sportives internationales.[1]

Ces missions sont définies par le ministère en fonction des organismes présents sur le site. Elles permettent aux différents établissements de fonctionner sans qu'aucune politique d'établissement soit envisagée. Il y a donc une forte demande de la part du directeur de l'I.N.S. pour que soit défini un statut de l'établissement lui indiquant ses missions, ses modalités de fonctionnement et sa réglementation comptable.

> *"En vérité, l'I.N.S. est une sorte de " confédération ", de " combinat " d'organismes, qui ont certes, des affinités, qui ont, sans doute, à utiliser des moyens communs, mais qui n'en demeurent pas moins distincts quant à leur but et qui doivent donc être distingués du point de vue de comptable".* [2]

L'Institut national des sports est un établissement de recherche appliquée à l'éducation physique et aux sports, un collège d'athlètes recevant en stage les meilleurs athlètes nationaux, une Ecole supérieure d'escrime, un établissement d'enseignement des élèves maîtres d'éducation physique et sportive, une "*maison des sportifs* " assurant un service d'hôtellerie aux sportifs français et étrangers, un "*externat* " ouvert aux sportifs de la région parisienne et aux militaires du bataillon de Joinville, une "*unité cadre* " qui assure la rémunération de fonctionnaires ou de contractuels mis à la disposition d'administrations, de services, d'organismes, de fédérations, gestionnaire du C.R.E.P.S. de l'Académie de Paris, gestionnaire des installations et services généraux utilisés par les établissements implantés dans l'enceinte de l'ancien camp de Saint-Maur.

> *"Il faut absolument mettre un ordre à ce pêle-mêle d'autant que l'I.N.S. en attente de statut est toujours soumis à la réglementation comptable des lycées et collèges".*[3]

---

[1] I.N.S., *L'institut national des sports*, publication I.N.S., 1955.

[2] I.N.S.E.P., Boîte d'archives : 1955-1966, I.N.S., Conseils d'Administration : conseil d'administration du 21 février 1956 : rapport du directeur sur la gestion économique de l'I.N.S. pendant l'année 1955.

[3] I.N.S.E.P., Boîte d'archives : 1955-1966, I.N.S., Conseils d'Administration : conseil d'administration du 21 février 1956 : rapport du directeur sur la gestion économique de l'I.N.S. pendant l'année 1955.

L'optimisation des moyens passe par une réorganisation administrative des établissements nationaux du sport et de l'éducation physique. En 1959 il est envisagé de gérer de façon uniforme les établissements de formations de Joinville (I.N.S. et E.N.S.E.P.) et de les confier à un administrateur civil. Cette nomination apparaît comme une injure envers les chefs d'établissement et une vexation pour l'intendant dont le poste sera supprimé :

> *"Réformes de structures : un administrateur doit être nommé qui s'occupera des services généraux de l'I.N.S. - E.N.S.E.P.. J'ai dit au Haut commissaire que cela était inutile onéreux et ne servirait à rien en raison de ce que la gestion des deux établissements fonctionne bien... Il s'agit surtout de caser quelqu'un".* [1]

Le directeur de l'I.N.S. pense que l'intervention d'un administrateur civil dans le domaine pédagogique est une erreur et qu'il vaudrait mieux recruter un "*technicien de travaux*" chargé d'achever la reconstruction de l'établissement. D'ailleurs, les prises de position défendues lors du conseil d'administration de l'I.N.S. du 8 juin 1959 montrent que ce projet est avancé puisque le directeur, jusque-là relativement respectueux du pouvoir hiérarchique, n'hésite pas à critiquer Maurice Herzog, haut commissaire à la Jeunesse et aux Sports du gouvernement Couve de Murville :

> *"Tous, nous sommes sans mission, sans statut, sans moyen. ... Il est temps que cela cesse. Rien de construit ; Rien dans l'ordre administratif, les initiatives me paraissent prises dans un esprit de démolition. C'est trop. Nous sommes sûrs qu'il s'agit surtout de combinaison ou d'erreurs graves.*
>
> *Quant le nouveau Haut-Commissaire est venu, nous l'avons accueilli avec enthousiasme. Il est tombé du ciel : il venait de l'Annapurna... Nous espérions la réalisation des vœux souvent exprimés. Rien n'est encore fait. Nous ne sommes pas loin d'être au bout de nos bonnes volontés !"*[2]

---

[1] I.N.S.E.P., Boîte d'archives : 1955-1966, I.N.S., Conseils d'administration : conseil d'administration du 8 juin 1959.

[2] I.N.S.E.P., Boîte d'archives : Conseils d'administration 1955-1966 : conseil d'administration de l'I.N.S. du 8 juin 1959

C'est donc avec beaucoup de réticence que les chefs d'établissements s'engagent dans la réorganisation des établissements de Joinville des années 1960.

Pour résumer, les E.N.S.E.P.S. se trouvent mal loties. L'E.N.S.E.P.S. filles intègre un établissement sans installations sportives et l'E.N.S.E.P.S. garçons, lors de son implantation à Gravelle fonctionne dans des conditions très difficiles. Même si cette organisation est provisoire puisqu'il est envisagé de regrouper l'I.N.S., les E.N.S.E.P.S. et Ecoles normales de maîtres et maîtresses sur le site de Joinville[1], il apparaît dès 1945 un déséquilibre dans le traitement des établissements. Force est de constater que les acteurs n'ont pas les mêmes préoccupations face aux difficultés d'installation. L'E.N.S.E.P.S. attend impatiemment une reconstruction alors que l'I.N.S., pendant ce temps, essaie d'optimiser ses stages et le potentiel humain, avec l'aide des personnels ouvriers, en initiant des travaux d'aménagement. Il semble que la hiérarchie intellectuelle existant entre l'E.N.S.E.P.S. et l'I.N.S. se retrouve dans la mobilisation face à l'adversité. L'E.N.S.E.P.S. est plus attentiste alors que les enseignants de l'I.N.S. n'ont pas peur de transpirer, de se salir pour améliorer leurs conditions de travail. Il faut dire aussi que la longue tradition militaire favorise l'obéissance aux ordres des cadres de l'I.N.S..

Il faut attendre le milieu des années 1950 pour voir s'organiser la politique des établissements : la reconstruction est en marche, l'organisation administrative se met en place et les missions se précisent. Cependant des différences apparaissent entre les établissements :

L'I.N.S. bénéficie d'un regard plus complaisant de la part de la direction générale de l'E.P.S. et des sports lui permettant de participer à la mise en œuvre de la politique sportive française d'entraînement et de recherche.

Les E.N.S.E.P.S. se cantonnent à la formation des enseignants même si, profitant du décret de 1953, elles ont quelques velléités en termes de recherche. La proximité de l'E.N.S.E.P.S. garçons avec l'I.N.S. force les enseignants à travailler sur la conception de l'E.P. sportive et la recherche en sciences médicales alors que l'E.N.S.E.P.S. filles, installée à Châtenay, peut développer ses propres orientations

[1] Archives du Parti communiste français : archives Jean Guimier, carton n°2 : *Esquisse d'un rapport sur l'organisation du centre national d'E.P.S. du camp de Saint-Maur*, 1948.

vers une éducation physique féminine et une recherche plus proche de l'enseignement.

Le modèle sportif masculin, dominant, véhiculé au camp de Saint-Maur laisse du champ à l'E.N.S.E.P. jeunes filles pour une formation à la gymnastique féminine et à la danse. Tout se fait comme s'il existait une partition entre le camp de Saint-Maur et Châtenay, une opposition entre la force et la grâce, entre le sport et la danse, entre le masculin et le féminin, entre le sérieux et le futile, entre la physiologie et la psychologie.

Ainsi, des rapports de domination sont lisibles entre les établissements. Ces relations opposent les pôles sportifs et pédagogiques et semblent montrer une prééminence du sport sur l'E.P.. De même, la situation géographique est un marqueur important dans les relations qu'entretiennent les hommes des établissements : de l'installation première de l'I.N.S. au camp de Saint-Maur naissent rancœur et jalousie qui vont induire des comportements d'opposition entre les professeurs de l'E.N.S.E.P.S. et les maîtres de l'I.N.S. puisque l'importance donnée aux établissements ne semblent pas respecter la hiérarchie universitaire. Enfin, il existe une domination sans concurrence entre les établissements de garçons et Châtenay, l'E.N.S.E.P.S. jeunes filles ne présentant manifestement que peu d'intérêt pour Gaston Roux, directeur général de l'E.P. et des sports. Ses présences aux conseils d'administration des E.N.S.E.P.S. sont significatives : de 1947 à 1954 il préside personnellement 7 des 13 conseils de l'E.N.S.E.P.S. garçons contre une séance de l'E.N.S.E.P.S. filles. Après 1954 il est systématiquement représenté par monsieur Beffaras, sous directeur de la jeunesse et des sports ou un chef de bureau. A titre indicatif Gaston Roux préside rarement le conseil d'administration de l'I.N.S. laissant cette prérogative au colonel Desroys du Roure, inspecteur général des sports, qui connaît bien le fonctionnement de l'établissement puisqu'il était le directeur du C.N.M.A. durant la guerre.

Le personnel enseignant.

Marcel Oger dans le journal *l'Equipe* du 22 juin 1946 note dans un compte rendu du congrès national du sport et du plein air que l'une des tâches essentielles de l'Etat est de mettre en place la formation du personnel enseignant. Pour cela il est

suggéré d'établir un diplôme supérieur d'E.P. (sorte de doctorat en E.P.) qui permettrait de créer un corps de spécialistes. En attendant, la structure du corps enseignant des écoles de formation évolue peu même si le renouvellement des cadres est plus important à l'I.N.S. qu'à l'E.N.S.E.P.S..

Les professeurs des E.N.S.E.P.S.

Le personnel enseignant des E.N.S.E.P.S. intègre une partie des anciens formateurs de l'E.G.S. et de l'E.N.E.P.S.. Sur les 16 enseignants des l'E.N.S.E.P.S. en 1946, la moitié était déjà en poste pendant la guerre[1]. D'autre part, il est à noter que la structure de l'équipe enseignante se caractérise par une majorité de professeurs (11 professeurs pour 5 moniteurs). Cependant les deux E.N.S.E.P.S. ne sont pas à égalité de traitement comme le relève Eliane Aumarchand[2], professeur E.P.S., ancienne élève de l'E.N.E.P.S. jeunes filles en 1945-1947. D'abord, la majorité des professeurs (7 sur 11) fait la totalité de son service à l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens. Ce sont tous des enseignants de sexe masculin. Les professeurs restant (2 hommes et 2 femmes) font une partie de leur service à l'E.N.S.E.P.S. jeunes filles. Les hommes consacrent la moitié de leur service à Châtenay alors que les deux femmes, déjà en poste pendant la guerre, font quasiment la totalité de leur emploi du temps dans l'établissement féminin. Ensuite, il apparaît que l'équipe pédagogique de l'E.N.S.E.P.S. filles est essentiellement constituée de femmes et de moniteurs (certains faisant un complément de service à l'E.N.S.E.P.S. garçons). Enfin, les professeurs masculins en service partagé sur les deux établissements font en priorité leur service dans l'établissement de garçons. L'inverse est de mise pour les moniteurs masculins, ils font l'essentiel de leur emploi du temps à l'E.N.S.E.P.S. jeunes filles. Les femmes, qu'elles soient professeurs ou monitrices sont responsables des enseignements dans l'école de filles.

Tout se passe comme s'il y avait une hiérarchie entre les deux établissements, l'E.N.S.E.P.S. de garçons, plus sérieuse s'adjoindrait les enseignants considérés comme les plus compétents, les professeurs hommes, tandis que l'E.N.S.E.P.S. filles

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1946-1970 E.N.S.E.P.S. Joinville, programmes horaires, emplois du temps professeurs : lettre du directeur de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens au directeur général de l'E.P. et des sports, ref. n°4334, 12 avril 1946.

[2] Entretien du 22 novembre 2004 avec Eliane Aumarchand, promotion 1945-1947.

se cantonnerait dans un statut subalterne, secondaire avec comme enseignants les professeurs femmes et les moniteurs hommes.

Outre ces caractéristiques, les établissements nationaux bénéficient d'un régime de faveur par rapport aux autres établissements de la direction générale de l'E.P. et des sports. En effet, les enseignants de ces Ecoles normales supérieures semblent passer au travers des plans de réduction des effectifs, que ce soit la "*commission de la hache*" (1947), de "*la guillotine*" (1948) ou la "*commission nationale des économies*" (1950)[1]. Même si Gaston Roux enjoint les directeurs des écoles de lui faire part des suppressions de poste à envisager[2], il prend en considération la situation difficile des E.N.S.E.P.S. en terme d'encadrement. La demande du directeur de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens est à ce titre significative d'autant que la durée des études est portée à trois ans à compter du 1er octobre 1948[3] :

> *"Il nous apparaît souhaitable d'augmenter les effectifs des professeurs d'éducation physique et l'effectif des professeurs d'éducation sportive c'est-à-dire 3 professeurs d'éducation physique foncière, un professeur de corrective, un professeur de sport de combat, un professeur de natation, un professeur et un maître d'agrès et d'acrobatie, quatre professeurs d'athlétisme et sports."*[4]

D'ailleurs, dans les Ecoles normales supérieures et Ecoles normales de maîtres, tous les postes, dont il a été envisagé la suppression, sont remis au

---

[1] *Bulletin du syndicat des maîtres d'E.P.S.*, n°16, juin 1950, page 33 : "M. le Directeur Général commence par informer les représentants des syndicats qu'ils peuvent faire état du fait que la Commission des Economies ne touchera pas un seul poste budgétaire d'enseignant."
Cependant, la commission, pour des raisons budgétaire propose la fermeture des écoles normales de maîtres. Aucun recrutement de maître ne sera effectué dans l'enseignement public à partir du 1er janvier 1951. Le 10 juin 1951 Morice édicte une circulaire liquidant le corps des maîtres d'E.P.S.. La formation se poursuit à l'I.N.S. pour pourvoir des emplois dans le péri et post scolaire. Fin 1959 les élèves sont répartis dans différents C.R.E.P.S., c'est la fin de cette formation.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1950-1970 E.N.S.E.P.S. jeunes filles, programmes, cours théoriques, sujet de contrôle écrit -oral :
Lettre du directeur général de l'E.P. et des sports aux directeurs des écoles et des centres, ref. n°1950, 14 juin 1947.
Lettre du directeur général de l'E.P. et des sports aux directeurs des écoles et des centres régionaux d'E.P., ref. n°804, 10 mars 1948.

[3] Décret du 19 juillet 1948.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1950-1970 E.N.S.E.P.S. jeunes filles, programmes, cours théoriques, sujet de contrôle écrit -oral : rapport du directeur de l'E.N.S.E.P.S., 23 juin 1947.

concours pendant l'été 1947[1]. Cependant les effectifs des enseignants restent modestes puisque les professeurs affectés à l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens varient peu. Compte tenu de départs à la retraite importants[2], ils sont au nombre de treize en novembre 1951[3] malgré l'affectation de sept nouveaux professeurs[4].

A partir de 1950, l'organisation syndicale en vue de l'obtention d'un statut spécifique caractérise l'action des enseignants des E.N.S.E.P.S. (surtout chez les garçons). Robert Mérand[5], professeur E.P.S. proche du parti communiste, reconnu par les enseignants et les élèves, en est la figure emblématique. Militant pédagogique et politique il a une influence importante sur ses collègues et sur les élèves. La mobilisation autour de son éviction temporaire en 1950 est révélatrice.

L'affaire Mérand.

Alors que mécontentement social se développe au sein des E.N.S.E.P.S.[6], que la tendance communiste essaie d'accroître son influence au sein du syndicat des professeurs d'éducation physique et sportive et que les élèves s'organisent[7] en

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1950-1970 E.N.S.E.P.S. jeunes filles, programmes, cours théoriques, sujet de contrôle écrit -oral : direction de l'E.P., troisième bureau, circulaire, été 1947.

[2] *Bulletin du S.N.E.P.*, intervention de Robert Mérand au nom de la "fraction de la tendance communiste du syndicat C.G.T.", n°22, avril mai 1950 .

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1946-1970 E.N.S.E.P.S. Joinville, programmes, horaires, emplois du temps professeurs. : lettre du directeur de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens à monsieur le directeur général de la jeunesse et des sports, objet : rémunération des heures d'interrogation, ref. n°321, 19 novembre 1951.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Procès-verbaux des conseils d'administration de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens, 1947-1976 : conseil d'administration du 13 février 1952.

[5] Robert Mérand, sportif éclectique (sauteur en longueur, international universitaire de basket-ball, sélectionné dans l'équipe de France de handball) poursuit des études en éducation physique à l'E.N.E.P.S. où il rentre en 1940. Il devient professeur en 1942. Nommé à l'E.N.S.E.P.S. de 1946 à 1973, puis à l'U.E.R. E.P.S. de Paris V., il fait parti du courant sportif de l'éducation physique et sportive. Membre du syndicat national des professeurs d'éducation physique et sportive il milite au sein de la tendance communiste. Il est, aussi, membre militant de la F.S.G.T., il devient président de son conseil pédagogique et scientifique. Il s'occupe de la formation continue des enseignants d'E.P.S. et intègre l'I.N.R.P. en 1984 où il est chargé de la recherche en E.P.S..

[6] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1945-1970 Châtenay conseil des profs, 1968-1970 conseils intérieurs : réunion du conseil des professeurs du 1er octobre 1949 : "*Monsieur Gratereau fait remarquer que les avantages des professeurs des écoles et des centres diminuent chaque jour, d'où la nécessité de fonder un syndicat.*"
I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1940-1972 E.N.S.E.P.S. Joinville, tous personnels, listes textes, courrier : Fédération autonome de l'Education nationale, Syndicat national autonome du personnel de bureau des écoles et centre d'éducation physique et de culture populaire : lettre proposant la constitution rapide d'un syndicat.

[7] I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P.S. JG correspondance, administration centrale, arrivée départ 1946-1976. : lettre du directeur de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens au directeur général de la jeunesse et des sports, ref. n°49, 28 mars 1950. La première ré union se tient à la mairie de Joinville le 15 mars 1950. Les élèves de l'E.N.S.E.P.S. peuvent adhérer au syndicat à partir de 1951.

section syndicale avec l'aide de Mérand et Guimier, un arrêté du Secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la Jeunesse et aux Sports, sur proposition du directeur général de la jeunesse et des Sports, impose une ancienneté de 5 ans dans l'enseignement avant toute nomination à l'E.N.S.E.P.S.[1]. Ce texte touche Edith Pléchot, Marie Rose Roussarie de l'E.N.S.E.P.S. filles et Robert Mérand de l'E.N.S.E.P.S. garçons. Ces enseignants, titulaires de leur poste, sont placés en stage dans des établissements du second degré, Robert Mérand est nommé au lycée Buffon à Paris. Tous considèrent cela comme une sanction.

La mesure ne fait pas grand bruit à Châtenay mais soulève un tollé à Gravelle. Les élèves de l'E.N.S.E.P.S., par l'intermédiaire de leur représentant syndical, Robert Castagnac demandent un retour inconditionnel de Mérand. Le syndicat considère que ces mesures couvrent, en fait, une discrimination politique[2].

Jacques Flouret, nommé à la direction de l'E.N.E.P.S. en janvier 1951 hérite de cette situation tendue et très politisée (les élèves créent "*le cartel des Ecoles normales supérieures*" et s'organisent autour des deux tendances politiques du syndicat. Ils ont une représentation au congrès syndical des 10 et 11 mai 1952)[3] dans une période où tous les protagonistes attendent la parution du statut des E.N.S.E.P.S..

En 1953 l'affectation de Mérand au lycée Buffon de provisoire devient définitive[4]. La mobilisation syndicale et les pressions effectuées auprès de Gaston Roux et auprès du Secrétaire d'Etat permettent la suspension de la mesure[5]. Mérand réintègre l'E.N.S.E.P.S. garçons en 1955 alors qu'elle est transférée au camp de Saint-Maur. Malgré le retour de Mérand l'opposition ne faiblit pas. Le directeur Raymond Boisset, qui n'est pas issu du champ de l'éducation physique[6] doit faire face à certaines craintes de la part des enseignants d'autant que paraît un arrêté

---

[1] Cet arrêté du 13 octobre 1950, 6ème bureau, ref. n°646/6P, confirme la décision prise le 7juillet 1950 après avis du comité technique paritaire. (Dans le n°23 octobre novembre du bulletin du S.N.E.P. le syndicat soutient que la question n'a pas été étudiée). Il est réactualisé le 29 septembre 1955.

[2] *Bulletin syndical du S.N.E.P.*, n°24, décembre 1950 janvier 1951.

[3] *Bulletin syndical du S.N.E.P.*, n°30, mai juin 1952.

[4] Arrêté du 9 janvier 1953.

[5] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1950-1970 E.N.S.E.P.S. jeunes filles : programmes, cours théoriques, sujets de contrôle écrit –oral : lettre du directeur de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens au directeur général de la jeunesse et des sports, ref. n°355, 26 octobre 1 953.

[6] *Bulletin syndical du S.N.E.P.*, n°45, octobre 1955.

limitant à 10 le nombre d'enseignants titulaires dans chaque E.N.S.E.P.S.[1]. Il s'agit de "*distinguer le cadre permanent des professeurs d'éducation physique à l'école, polyvalent, et les professeurs d'éducation physique spécialistes d'une discipline*"[2] qui seront recrutés temporairement en fonction des besoins. Boisset pense d'ailleurs, pour une gestion optimum des moyens, que "*les professeurs spécialistes n'ont pas leur place parmi les professeurs à plein temps*"[3].

A l'E.N.S.E.P.S. filles, cette mesure ne provoque pas trop de remous car la directrice, Yvonne Surrel, "*donne l'assurance aux professeurs que, bien que trois d'entre eux recevant une nouvelle affectation, ils continueront en fait à enseigner à l'école et rien ne sera changé dans l'organisation de l'établissement*"[4]. Par contre, les enseignants de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens se mobilisent contre ce texte qui aurait pour conséquence "*l'éviction de 7 des professeurs sur les 16 actuellement en poste*"[5]. Plusieurs appels à la grève perturbent le travail des écoles[6]. Les enseignants demandent une suspension de la mesure et obtiennent satisfaction puisque les professeurs concernés retrouvent leur affectation antérieure[7]. Forts de ce recul de l'administration, Mérand et Dessendier continuent de porter le fer contre la direction de l'établissement mais aussi, implicitement contre la tendance "*Néaumet*"[8] du syndicat qui est proche de la S.F.I.O.. Contestant la légalité des arrêtés du 29

---

[1] Arrêté du 29 septembre 1955.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1940-1972 E.N.S.E.P.S. Joinville : tous personnels, listes, textes, courrier : observations du directeur au sujet de la circulaire du syndicat national des professeurs d'éducation physique, 1955.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1940-1972 E.N.S.E.P.S. Joinville : tous personnels, listes, textes, courrier : observations du directeur au sujet de la circulaire du syndicat national des professeurs d'éducation physique, 1955.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1945-1970 Châtenay conseil des profs 1968-1970 conseils intérieurs : réunion du conseil des professeurs du 4 octobre 1955.

[5] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1940-1972 E.N.S.E.P.S. Joinville : tous personnels, listes, textes, courrier : observation du directeur au sujet de la lettre adressée à monsieur le ministre de l'éducation nationale par monsieur Teissié, 1955.

[6] Les enseignants se mettent en grève les 18 et 19 octobre et 16 et 17 novembre 1955. Les élèves participent aux mouvements de grève les 31 octobre et 16 novembre 1955.

[7] Arrêté du 5 novembre 1955 signé Berthoin : "Article 1 : à titre provisoire les professeurs d'éducation physique inscrit sur la liste d'aptitude à l'enseignement dans les écoles normales supérieures d'éducation physique et dont l'affectation à l'un de ces établissements n'avaient pas été maintenues en exécution des dispositions de l'arrêté du 29 septembre 1955 conserveront leurs affectations antérieures."

[8] Philippe Néaumet est secrétaire général du syndicat national des professeurs d'E.P.S.. Il est aussi membre de la S.F.I.O. et utilise le nom de Gaston Jacques pour signer les articles qu'il écrit dans les revues de ce parti politique. (Attali Michaël, Saint-Martin Jean, *L'éducation physique de 1945 à nos jours : les étapes d'une démocratisation*, Paris, ed. Armand Colin, coll. Dynamiques, 2004, page 60-61).

octobre et 9 novembre 1955 et désirant leur abrogation, ils profitent de la mobilisation syndicale pour pousser l'administration dans ses retranchements. Dessendier n'assure pas les 3 heures trente de cours dont il a la charge. Mérand affirme à l'inspecteur général Orjollet, venu faire une enquête sur les évènements, qu'il "*n'est plus capable d'enseigner les agrès et le basket-ball* (sic !)*, son désir est de rester au lycée Buffon où en qualité de professeur de l'école il serait chargé de la formation pédagogique des élèves de troisième année*"[1] et propose sa propre organisation des études qui paraît inacceptable tant au directeur qu'aux représentants syndicaux mis devant le fait accompli. Il obtient une audience auprès de Gaston Roux et lui soumet des propositions sur une tâche de coordination entre l'E.N.S.E.P.S. et le lycée Buffon[2]. Il souhaite que son service comprenne 2 heures de cours théoriques à l'Ecole normale et 15 heures de direction du travail des élèves de 3ème année au lycée Buffon[3]. De même, il adresse, fin novembre, un projet détaillé à la direction générale de la jeunesse et des sports concernant "*la formation des élèves professeurs à l'E.N.S.E.P.S.*" sans que ses collègues participent à son élaboration[4] et sans consulter le syndicat, reconnaissant par la suite que ses propositions ne sont pas réalisables.

Cet épisode mouvementé de la vie de l'E.N.S.E.P.S. a permis à Mérand de tester la résistance de l'administration face au mécontentement des collègues quant à leur situation professionnelle. Il est apparu aussi comme le fédérateur de la contestation au sein des E.N.S.E.P.S. mais aussi plus largement au sein du syndicat où il a implicitement fait remarquer que la tendance *"Néaumet"* faisait le jeu du pouvoir en cherchant à négocier avec le gouvernement au lieu de revendiquer fermement. Enfin, grâce à son action, les élèves se sont organisés en force syndicale et politique, ils ont investi le syndicat et sont en partie responsables du basculement de tendance au sein du syndicat dans la fin des années 1960. En fait le cas Mérand est révélateur des oppositions et divergences des années 1950, il montre les antagonistes présents à l'E.N.S.E.P.S. et dans la profession des

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1940-1972 E.N.S.E.P.S. Joinville : tous personnels, listes, textes, courrier : enquête à l'E.N.S.E.P.S. de l'inspecteur général Orjollet, en mission les 16 et 17 novembre 1955. Rapport transmis au directeur le 4 décembre 1955.

[2] *Bulletin syndical du S.N.E.P.*, n°47, janvier 1956 : la situation à l'E.N.S.E.P.S .

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1940-1972 E.N.S.E.P.S. Joinville : tous personnels, listes, textes, courrier : lettre du directeur de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens au directeur général de la jeunesse et des sports, ref. n°297, 1er décembre 1955.

[4] *Bulletin syndical du S.N.E.P.*, n°47, janvier 1956 : la situation à l'E.N.S.E.P.S .

enseignants d'E.P.S. entre le courant socialiste et le courant communiste, entre une E.P. sportive adossée à la pratique fédérale mais expurgée des valeurs capitalistes (Mérand) et une E.P. intégrant un sport éducatif découplé des déviances dues à la compétition. Néanmoins, bien que marquant nombre de jeunes enseignants de la décennie suivante, Mérand est remis en cause au sein de l'école pour ses vues trop doctrinales. Le rapport concernant l'organisation de l'enseignement dans les deux E.N.S.E.P.S., fait par Ricard pour le syndicat, est clair sur ce point :

> *"Il serait regrettable que par la suite de deux ou trois cas litigieux sur trente professeurs, notre Direction Générale adopte une politique de contrainte et de désorganisation… Les professeurs des deux E.N.S.E.P.S. rejettent la conception présentée par Mérand à Mr. le Directeur Général. Après discussion, notre camarade Mérand se déclare d'accord avec nous".*[1]

Cette page se tourne avec la parution de l'arrêté du 13 avril 1956 qui fixe le programme des études dans les E.N.S.E.P.S. et annule les arrêtés du 29 septembre et 9 novembre 1955 qui limitaient le nombre d'enseignants dans les E.N.S.E.P.S.. La nomination de Maurice Lorrain à la direction de l'E.N.S.E.P.S., ancien professeur à l'E.N.S.E.P.S. et inspecteur de la jeunesse et des sports, apaise, dans un premier temps, les esprits à l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens. Cependant la question de la situation des enseignants dans les E.N.S.E.P.S. reste posée notamment en ce qui concerne l'obtention d'une agrégation. En effet, les professeurs d'E.P.S. enseignant dans les E.N.S.E.P.S. ne bénéficient pas des mêmes avantages que leurs collègues exerçant dans les autres établissements de l'enseignement supérieur puisqu'il "*n'existe pas encore, pour l'éducation physique, de diplôme d'enseignement supérieur qui permette de reconnaître par une agrégation ou un doctorat des hautes qualités, à la fois pédagogiques et techniques*"[2]. Cette question est discutée dès le 17 janvier 1957 lors d'une audience du syndicat des professeurs d'E.P. auprès du ministre d'Etat chargé de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, René Billières.

---

[1] Bulletin syndical du S.N.E.P. n°48, mars 1956 : or ganisation de l'enseignement à l'E.N.S.E.P.S., fait par le rapporteur de deux E.N.S.E.P., Ricard.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1940-1972 E.N.S.E.P.S. Joinville, tous personnels, listes, textes, courrier : lettre du ministre de l'éducation nationale au ministre des finances, des affaires économiques et du plan, secrétariat d'état au budget, objet : situation du personnel enseignant dans les écoles normales supérieures d'éducation physique et sportive, novembre 1957.

Elle fait aussi l'objet d'une réflexion du syndicat depuis 1947[1] et apparaît régulièrement dans les préoccupation du conseil des professeurs de l'E.N.S.E.P.S. jeunes filles dès 1954, date à laquelle Yvonne Surrel a une entrevue avec le recteur de l'académie de Paris concernant le doctorat d'éducation physique[2]. Le conseil des professeurs de Châtenay sélectionne d'ailleurs tous les ans des candidates pour cette hypothétique 4ème année.

Fin 1957, la direction générale de la jeunesse et des sports présente un projet de décret et le défend devant le ministre des Finances en vue d'obtenir les mêmes conditions de revalorisation que celles octroyées à l'enseignement technique c'est-à-dire la création de postes de professeurs agrégés ou assimilés. Cette mesure concernerait les 26 enseignants des E.N.S.E.P.S. et ne coûterait au budget que 8614 francs en 1958 pour l'ensemble des enseignants (soit 127 € équivalent 2003)[3]. Malgré le très faible coût de la mesure, la mobilisation des enseignants des E.N.S.E.P.S., une suspension des cours théoriques et des interrogations pendant l'année universitaire 1957-1958[4], seule une revalorisation des indices est obtenue. Les enseignants des deux E.N.S.E.P.S. reprennent la totalité des cours le 16 avril 1958 en se sentant lâchés par le syndicat :

> *"Prétendre asseoir et faire progresser une corporation sans asseoir les cadres qui la forment est un leurre. Abandonner ses cadres et refuser de leur donner la place qui leur revient soit par jalousie soit par incompréhension est une faiblesse. Je devrais dire une maladresse impardonnable qui, tôt ou tard, nous entraînera dans l'ornière de laquelle nous avons eu tant de mal à sortir."*[5]

---

[1] *Bulletin syndical du S.N.E.P.*, n°12, décembre 1947 janvier 1948 : compte rendu d'audience du 5 janvier 1948 avec le directeur général sur la formation des cadres, la possibilité d'un futur doctorat et d'une agrégation.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1945-1970 Châtenay conseil des profs 1968-1970 conseils intérieurs : réunion du 4 mai 1954.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1940-1972 E.N.S.E.P.S. Joinville, tous personnels, listes, textes, courrier : projet revalorisation enseignant EP en 1957, état relatif à l'effet financier pour l'enseignement de l'E.P. dans les E.N.S.E.P.S. par des professeurs agrégés ou assimilés.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1945-1970 E.N.S.E.P.S. JG, courrier avec Châtenay, administration universitaire, réunion directeur. : Lettre du directeur de l'E.N.S.E.P.S. au directeur général de la jeunesse et des sports, ref. n°206, cours théoriques d'éducation physique et sportive, 22 avril 1958.

[5] *Bulletin syndicat du S.N.E.P.*, n°61, mars avril 1958, propos de Ricard mandaté par ses camarades des E.N.S.E.P.S..

Les négociations autour de la création d'une quatrième année d'étude à l'E.N.S.E.P.S., d'un diplôme supérieur d'éducation physique et d'une agrégation semblent présenter un enjeu plus important d'autant que les structures ministérielles changent. Un haut commissariat à la jeunesse et aux sports est mis en place la 27 septembre 1958 avec à sa tête Maurice Herzog.

A l'E.N.S.E.P.S., le directeur continue à faire face à l'opposition des enseignants qui refusent d'assister à certaines réunions[1], rejoints en cela par les élèves qui refusent de composer lors des examens[2]. En fait, les actions des enseignants, soutenus par l'Intendant, le censeur, le surveillant général et le médecin de l'E.N.S.E.P.S., marquent "*l'absence totale de confiance caractérisant leurs rapports de collaboration avec monsieur le directeur, rapports qui s'avèrent absolument nécessaires au bon fonctionnement de l'E.N.S.E.P.*"[3].

Le remplacement de Maurice Lorrain par Raymond Gratereau le 20 mars 1959 à la tête de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens va calmer les esprits alors qu'il est question de regrouper l'E.N.S.E.P.S. et l'I.N.S. dans une structure appelée "*les établissements de Joinville*" sous le contrôle administratif et financier d'un administrateur civil, André Dufort. Cette période mouvementée laisse penser que l'administration centrale a pris conscience de la nécessité de créer un statut spécifique pour les enseignants des écoles de formation d'éducation physique et sportive mais on est en droit de se demander si certaines des mesures envisagées ne sont pas mises en place pour limiter l'influence communiste au sein des E.N.S.E.P.S.. De même, il semble que la demande d'adossement des concours sur ceux des autres disciplines (agrégation) va à l'encontre de la création d'un cursus universitaire complet qui mettrait l'E.N.S.E.P.S. en situation défavorable par rapport aux universités. Un tel cursus laisserait l'E.N.S.E.P.S. orpheline, elle ne serait plus la

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P.S. JG correspondance, administration centrale, arrivée départ 1946-1976. : lettre de Maurice Lorrain, directeur de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens au haut commissaire de la jeunesse et des sports, ref. n°3, 13 janvier 1959.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1945-1970 E.N.S.E.P.S. JG, courrier avec Châtenay, administration universitaire, réunion directeur. : lettre de Maurice Lorrain, directeur de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens au haut commissaire de la jeunesse et des sports, ref. n°109, 27 février 1959.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P.S. JG correspondance, administration centrale, arrivée départ 1946-1976. : lettre des professeurs d'E.P. de l'E.N.S.E.P. jeunes gens au directeur général de la jeunesse et des sports, 3 octobre 1958.

référence ultime en éducation physique et sportive, elle risquerait de disparaître ou de voir son rôle minimisé dans le champ de l'éducation physique.

Les enseignants de l'I.N.S.

Le corps enseignant de l'I.N.S. est différent. L'établissement se structure autour d'une équipe issue de l'ancienne école de Joinville, du C.N.M.A. et du centre national d'E.G.S.[1], comprenant d'anciens cadres devenus inspecteurs (Pierre Ramadier, Paul Battesti, Maurice Baquet, Georges Verreaux, etc.). L'équipe de direction[2] constituée autour d'Elie Mercier est composée uniquement de personnels déjà présents pendant la guerre (Baquet directeur technique, Ramadier chef du bureau des études, Verreaux programmes et relations extérieures, Petit censeur, ancien secrétaire de Desroys du Roure, Maigrot surveillant général, Battesti directeur de la section escrime). Ces anciens sont présents dans toutes les structures de décision : 5 membres sur 8 de la commission technique, 1 responsable sur 2 dans les autres commissions. La seule commission qu'ils ne contrôlent pas est celle de "*pédagogie sportive*" dirigée par Auguste Listello, moniteur et ancien militaire. Ces responsables sont aidés par de nombreux autres enseignants, spécialistes sportifs venant du secteur fédéral ou privé qui se joignent à eux. Ces hommes sont les cadres de l'I.N.S..

> *"Lors de la création de l'I.N.S. on n'a pas cherché à recruter des professeurs d'éducation physique. Cependant les trois quarts des enseignants sont des professeurs d'éducation physique et un quart vient du milieu du travail ou du milieu sportif (boxe, haltérophilie, natation).*
>
> *Il n'y a donc pas de politique de recrutement mais on recherchait un encadrement optimal qui était pris où il était. Les affectations se sont faites par rapport au sport civil, il n'y avait pas d'autre critère c'est-à-dire pas de critère de compétence d'enseignement."*[3]

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Personnel du centre national d'éducation générale 1944 : Centre National d'E.G.S., état du personnel, 7 juillet 1944.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : historique I.N.S. n°1 1946-1975 : brochure de présentation de la direction générale de la jeunesse et des sports, l'Institut National des Sports, 1948.

[3] Entretien avec Auguste Listello du 4 novembre 1999.

Ces nouveaux arrivants représentent environ 80% de l'effectif de 1948 (61 enseignants). L'importance de cette équipe pédagogique est liée au mode de sélection car le recrutement n'est pas ou mal contrôlé. D'abord, à partir de janvier 1945, plusieurs arrêtés affectent les moniteurs d'Education Physique du Centre national d'éducation générale et sportive au Collège national d'athlètes[1]. Puis, en fonction des besoins, le directeur embauche un enseignant et le met en situation ; s'il fait l'affaire il le conserve dans son personnel. Cette gestion approximative des ressources humaines provoque des distorsions entre les compétences des enseignants et les besoins de l'I.N.S. incapable de répondre aux nouvelles missions qui lui sont assignées. Des ajustements de personnel sont nécessaires à chaque période de mutation. Ce problème de personnel est récurrent sur toute la période étudiée.

Il existe aussi une catégorie "*d'athlètes démonstrateurs*"[2], pris en charge par l'Etat pendant leur entraînement. Ces athlètes sont souvent de haut niveau et doivent aider l'enseignant, l'entraîneur lors des démonstrations. Il ne faut pas oublier qu'après la Deuxième Guerre Mondiale l'enseignement sportif fait référence au "*geste juste conforme à la technique sportive de référence*"[3] c'est-à-dire au geste le plus efficace, celui de l'athlète de haut niveau. L'utilisation des athlètes comme démonstrateurs à l'Institut national des sports sert de faire valoir aux méthodes de l'I.N.S. mais permet, aussi, de proposer un emploi de moniteur délégué à des athlètes qui sont sans avenir dans l'administration et dont la reconversion est difficile. Les athlètes d'Etat sont donc *institutionnalisés*[4], les athlètes de classe mondiale peuvent "*gagner leur pain*" tout en s'entraînant[5]. L'équipe d'encadrement est

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : C.N.M.A., Joinville, St Maur : dossiers des moniteurs, stage chantiers de Jeunesse(43-44), arrêtés nomination 1945, certificats d'exercices : Ministère de l'Education Nationale, Direction Générale de l'Education Physique et des Sports, Direction de l'Education Physique et des Sports Scolaire et Universitaire, 3ème bureau, référence n° .../P E 2, le ministre de l'Education Nationale, sur la proposition du Directeur Général de l'Education Physique, arrête, article unique : Sont affectés au Collège National d'Athlètes, à compter du 1er janvier 1945, les moniteurs d'éducation physique de l'ex Centre national d'éducation générale dont les noms suivent : ..., fait à Paris le 25 janvier 1945, le directeur général de l'éducation physique des sport scolaire et universitaire, signé Jean Sarrailh.

[2] Ces athlètes s'entraînent à l'I.N.S.. Ils sont payés par l'Etat. Les enseignants de l'I.N.S. les utilisent pour démontrer le "geste juste" aux élèves.

[3] Arnaud Pierre, "La revue E.P.S. et l'innovation pédagogique", revue *E.P.S.*, n°200-201, juillet à octobre 1986, page182.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1955-1966, I.N.S., Conseils d'administration : conseil d'administration du 8 juin 1959.

[5] *L'Equipe*, 28 octobre 1951, Vive l'I.N.S., page 7.

complétée par un médecin qui a la charge de surveiller les athlètes et les entraînements mais, aussi, d'élaborer des techniques sportives modernes.

Les cadres techniques mettant en place l'enseignement font preuve d'une motivation et d'un dévouement qui est peu récompensé par une évolution de carrière. Le cadre de l'I.N.S., comprenant les enseignants et entraîneurs, soumis au statut des enseignants du second degré, est inadapté aux missions de l'établissement :

> *"Nous avons, rassemblé à l'I.N.S., indiscutablement une élite de spécialistes qui mérite assurément une autre rémunération que celle du grade dont ils sont présentement titulaires. En effet, ces spécialistes ne sont plus réellement des professeurs d'éducation physique, ni des maîtres d'éducation physique et sportive. Ce sont des professeurs et des maîtres de* ***sports****. On souhaite que ce grade, (cette spécialisation ?) soit comme il l'est à l'étranger, reconnu et inséré dans les tableaux indiciaires avec des coefficients adéquats."* [1]

Malgré ces difficultés, les meilleurs sportifs, entraîneurs et enseignants sont fiers d'appartenir à l'établissement. Les effectifs croissent rapidement puisqu'au 1er janvier 1950, date à laquelle l'I.N.S. a dans ses murs 10 professeurs, 48 maîtres et 26 contractuels (athlètes démonstrateurs, entraîneurs et moniteurs nationaux[2]). L'observation attentive des profils de recrutement renseigne assez précisément sur les missions de l'I.N.S. : permettre un perfectionnement des sportifs et cadres du milieu fédéral mais aussi permettre l'émergence d'une *Education Physique Sportive* que Maurice Baquet et Auguste Listello tentent d'élaborer à partir d'une réflexion pragmatique issue des expériences de terrain. Elle s'oppose aux velléités théoriques entourant les travaux sur l'E.P.S. de l'E.N.S.E.P.S.. Cependant même si l'éducation physique est présente, la priorité est le perfectionnement et l'entraînement des

---

[1] I.N.S.E.P., boîte d'archives : 1947-1953, I.N.S., Conseils d'administration : Conseil d'administration du 2 février 1950, propos de Robert Jacquet, directeur de l'I.N.S.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1941 à 1971 E.N.S.E.P.S. Joinville, plein air, circulaires, compte rendu, courrier. : Note de service déterminant les fonctions des moniteurs nationaux, direction générale de la jeunesse et des sports, 2ème bureau, ref. E.P.S./2 n°451, 13 février 1950 : "*Les moniteurs nationaux constituent en matière sportive le personnel technique supérieur de la direction générale de la jeunesse et des sports …. Il peuvent être utilisé dans ses établissements pour des cours et des démonstrations et, éventuellement, pour le perfectionnement technique des cadres*".

athlètes et des cadres sportifs en s'aidant des études et travaux du laboratoire. De même, les enseignants doivent préparer les élèves aux examens de la maîtrise d'E.P.S. et au Cadre de l'Ecole d'escrime (bien que la section escrime soit gérée comme une section relativement autonome)[1] formant les maîtres d'arme pouvant enseigner dans les établissements du second degré. Ces deux formations débouchent donc, après un concours, à un emploi dans l'Education Nationale. Ces prérogatives vont permettre aux maîtres de l'I.N.S. de faire des propositions pédagogiques en éducation physique et sportive. Ils entrent en concurrence avec l'E.N.S.E.P. au niveau des contenus des enseignements sportifs.

L'arrêt du recrutement des maîtres destinés aux établissements secondaires réoriente la formation vers le post et périscolaire au grand soulagement des professeurs d'éducation physique et sportive qui voient dans cette formation un risque de marginalisation[2] et de déqualification de la profession avec la présence "*au sein de l'université de deux catégories d'éducateurs de valeurs différentes*"[3], même si Robert Mérand, au niveau syndical, tente de justifier la poursuite du recrutement des maîtres par les départs à la retraite et les besoins d'enseignants pour les cinq heures hebdomadaires d'E.P.S. obligatoires[4] dans les établissements du second degré. Suite à la fermeture des Ecoles nationales des maîtres, plusieurs postes sont supprimés même si les suppressions les plus importantes ont lieu en 1955 pour des raisons d'économie budgétaire. Neuf postes d'enseignants sont touchés[5] (un professeur et 8 maîtres), ce qui a une implication sur les orientations éducatives de l'établissement. La réduction du nombre des enseignants d'E.P.S. a pour conséquence d'accentuer l'orientation sportive et compétitive de l'établissement. Ces suppressions de postes ne provoquent pas de grèves d'ampleur car le syndicat des professeurs voit d'un regard plutôt positif la suppression des Ecoles de maîtres et le syndicat des maîtres cherche, parallèlement, à obtenir le statut de chargés d'enseignement pour les maîtres en activité[6]. Enfin, la revendication n'est pas dans la tradition des maîtres. Cependant cela à des conséquences à l'I.N.S., Auguste Listello

---

[1] I.N.S.E.P., boîte d'archives : 1947-1953, I.N.S., conseils d'administration : Conseil d'administration de l'I.N.S. du 4 mars 1953.
[2] En 1948 il y a 1800 moniteurs titulaires pour 1420 professeurs.
[3] *Bulletin syndical du S.N.E.P.*, n°9, juin 1947.
[4] *Bulletin syndical du S.N.E.P.*, n°22, avril mai 1950.
[5] *Bulletin syndical du S.N.E.P.*, n°41 mars 1955.
[6] *Bulletin du syndicat national des maîtres*, n°26, mars 1953.

demande sa réintégration dans le secondaire en 1958 tandis que Maurice Baquet termine sa carrière et prend sa retraite. Ces départs marquent la fin de l'éducation sportive généralisée dans les stages nationaux et ouvre la voie à une réorganisation et une spécialisation de l'établissement vers le sport de haut niveau.

Ainsi, les établissements se reconstruisent avec un encadrement essentiellement issu des années de guerre. Les enseignants des E.N.S.E.P.S. sont moins nombreux que ceux de l'I.N.S. (16 contre 61). Ils sont répartis sur deux sites éloignés l'un de l'autre et ne constituent pas en eux-mêmes une unité puisque les femmes et les moniteurs attachés à l'E.N.S.E.P.S. sont excentrés à Châtenay-Malabry. D'autre part, l'ensemble des profils des enseignants montre encore une conformité aux textes et à l'histoire de l'E.P.. Bien que Ricard enseigne les techniques sportives et Schoebel la natation, les autres professeurs intégrés à l'établissement pendant la guerre continuent à professer la gymnastique naturelle, la suédoise, la corrective, la gymnastique aux agrès et l'acrobatie. Les femmes, quant à elles, se cantonnent à former les élèves à la danse (folklorique et rythmique) et au chant. Par contre, les professeurs nouvellement nommés et les moniteurs (hormis Le Men qui est un spécialiste des agrès) dispensent essentiellement des cours de "*techniques sportives*"[1]. Les caractéristiques de l'équipe enseignante des E.N.S.E.P.S. indiquent que les changements et l'adaptation aux évolutions de la jeunesse se feront lentement au gré des départs et remplacements des professeurs. Les E.N.S.E.P.S. ne sont pas assez structurées, les enseignants pas assez unis pour s'engager dans une opposition ferme face à l'I.N.S. qui présente une organisation symptomatique des établissements de combat. Les maîtres d'E.P.S., assistants du professeur pendant la guerre, "*sont effectivement chargés des fonctions de professeurs d'E.P.S. depuis la Libération*"[2] date à laquelle il a fallu recruter massivement pour satisfaire les besoins en E.P.S.. Ainsi, une concurrence oppose les deux corps dans la définition de l'E.P.S. d'autant que les E.N.S.E.P.S. et l'I.N.S. travaillent à la rénovation de la discipline.

D'autre part, l'organisation syndicale des enseignants de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens tranche avec le conformisme de l'I.N.S. et de l'E.N.S.E.P.S. jeunes filles qui

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1944-1965 E.N.S.E.P.S. Joinville, emplois du temps : emplois du temps de 1945 à 1948.
[2] *Bulletin du syndicat national des maîtres d'E.P.S.*, n°28, janvier 1954, page 7.

revendiquent beaucoup moins. La présence de Mérand dans l'établissement de garçons oriente largement les prises de position de l'équipe enseignante. Mais plus politiques que corporatistes elles induisent des relations conflictuelles avec la direction de l'établissement et le ministère qui ne permettent pas une gestion sereine des problèmes liés au statut des enseignants de l'E.N.S.E.P.S. et de l'établissement. La position de l'E.N.S.E.P.S. filles semble plus constructive en ce qui concerne le devenir de la profession d'éducateur physique car, loin des polémiques syndicales, les enseignants de l'établissement essaient de construire une formation universitaire leur permettant par la suite d'intégrer un statut d'enseignant reconnu. Le personnel de l'I.N.S. semble regarder d'assez loin les demandes des professeurs qui sont peu compréhensibles aux maîtres et entraîneurs nationaux. En effet, les enseignants de l'I.N.S. ont des contraintes importantes. Ils doivent encadrer de multiples stages se déroulant tout au long de la semaine et le week-end[1]. Ces stages sont destinés aux fédérations sportives, aux C.R.E.P.S., au milieu scolaire et notamment à l'Organisation du Sport Scolaire et Universitaire (O.S.S.U.), à la S.N.C.F. et aussi pour le Haut Comité de la Sarre[2], etc.

Ainsi, quelque soit l'établissement, les enseignants sont à la recherche d'un statut spécifique à leurs missions, les professeurs en quête d'une reconnaissance universitaire tandis que les maîtres ne désirent qu'être reconnus comme professeurs de sports. Cependant, une hiérarchie s'opère entre les professeurs et les maîtres. D'ailleurs, Yvonne Surrel le fait remarquer implicitement lorsqu'elle désire que les professeurs participent activement au stage de ski de 1947 :

> *"Stage de ski : la directrice demande une large participation des professeurs. Elle désirait un par cordée. Ils en auraient la responsabilité morale. Mais les moniteurs seront-ils d'accord pour accepter la présence de ce professeur par cordée ?"*[3]

Auguste Listello, maître d'E.P.S., la rejoint dans son analyse des rapports entre professeurs et maîtres lorsqu'il fait remarquer qu'il n'était pas possible d'avoir

---

[1] Entretien avec Joseph Mercier le 23 avril 2000.

[2] I.N.S.E.P., boîte d'archives : 1947-1953, I.N.S., Conseils d'administration : conseil d'administration de l'I.N.S. du 4 mars 1953.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1945-1970 Châtenay conseil des profs 1968-1970 conseils intérieurs : réunion du 28 janvier 1947.

des relations professionnelles avec Mérand et Lagisquet, professeurs à l'E.N.S.E.P.S. car "*c'était des seigneurs*"[1].

Cette hiérarchie semble défavorable aux enseignants de l'I.N.S.. Compte tenu des difficultés à gérer le personnel enseignant de l'E.N.S.E.P.S., du développement du sport dans la société française et de l'importance qu'il prend au niveau des relations internationales et enfin de la volonté de rationalisation des moyens de la fin des années 1950, la question reste posée quant à la prééminence des professeurs sur les maîtres dans le cadre des établissements de Joinville, d'autant que l'I.N.S. va être capable de répondre rapidement à une demande extérieure lui permettant de valoriser le savoir faire de ses cadres en terme d'E.P. et de sport.

Les budgets et conditions matérielles[2].

Bien que les données soient éparses dans l'immédiat après guerre, les comptes financiers[3] montrent que les E.N.S.E.P.S. et l'I.N.S. sont confrontés aux mêmes difficultés. De gros efforts sont fournis par l'administration centrale pour pallier les problèmes d'installation mais les moyens financiers sont limités et les conditions de vie des élèves sont difficiles.

Des conditions difficiles.

Les établissements, pour clore leur année doivent utiliser les excédents budgétaires et parfois ont recours à des emprunts auprès d'autres établissements de

---

[1] Entretien avec Listello le 4 novembre 1999.

[2] En ce qui concerne la gestion des établissements il est impossible de rapprocher les comptes financiers des trois établissements. Les comptes rendu des conseils d'administrations permettent de prendre connaissance des budgets et comptes financiers de l'E.N.S.E.P.S. garçons et de l'I.N.S. (l'I.N.S. fait paraître un compte financier relativement précis) alors que les conseils d'administration de l'E.N.S.E.P.S. jeunes filles n'inscrivent aux comptes rendus que les résultats des comptes financiers (en général l'établissement dépense moins qu'il ne reçoit !). L'analyse des comptes financiers se fait essentiellement à partir des dépenses. Les données relatives aux recettes ne sont utilisées que lorsque les autres sont manquantes. Cela ne concerne que l'I.N.S. en 1949, 1958 et 1959. Il n'y a pas d'unité de présentation des comptes financiers dans les conseils d'administration et seules les données financières de l'Ecole normale supérieure de garçons et de l'I.N.S. peuvent être utilisées. Les conseils d'administration de l'E.N.S.E.P.S. filles donnent des informations sur les orientations et l'évolution de l'établissement. Une présentation en francs de l'époque et en euros 2003 permet d'avoir une vision plus réaliste des variations de budget tout en gommant les effets de l'inflation.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : I.N.S., conseils d'administration 1947-1953 (secteur intendance)

I.N.S.E.P. boîte d'archives : registre des délibérations du conseil d'administration, E.N.S.E.P. jeunes filles

I.N.S.E.P. boîte d'archives : Procès verbaux des délibérations du conseil d'administration E.N.S.E.P. jeunes gens Joinville, 1947-1970.

la direction de l'éducation physique et des sports. Gaston Roux, le directeur général, ne semble pas s'embarrasser des règles de la comptabilité publique. Il cautionne ces irrégularités et permet ainsi aux établissements de se développer sans une contrainte comptable excessive. Monsieur Masarati, économe de l'E.N.S.E.P.S. garçons s'en fait l'écho dans le conseil d'administration du 21 décembre 1948 :

> *"M. Masarati signale au conseil d'administration les difficultés de trésorerie qu'il éprouve chaque année en fin d'exercice et demande à M. le Président (Gaston Roux) … de bien vouloir prendre des dispositions pour … éviter le recours à des procédés irréguliers".*[1]

Il s'agit avant tout de mettre en place une politique de formation de cadres malgré les contraintes budgétaires liées à la reconstruction dans un contexte inflationniste induit par la guerre et la majoration des salaires[2].

Les comptes financiers font apparaître ces restrictions budgétaires.

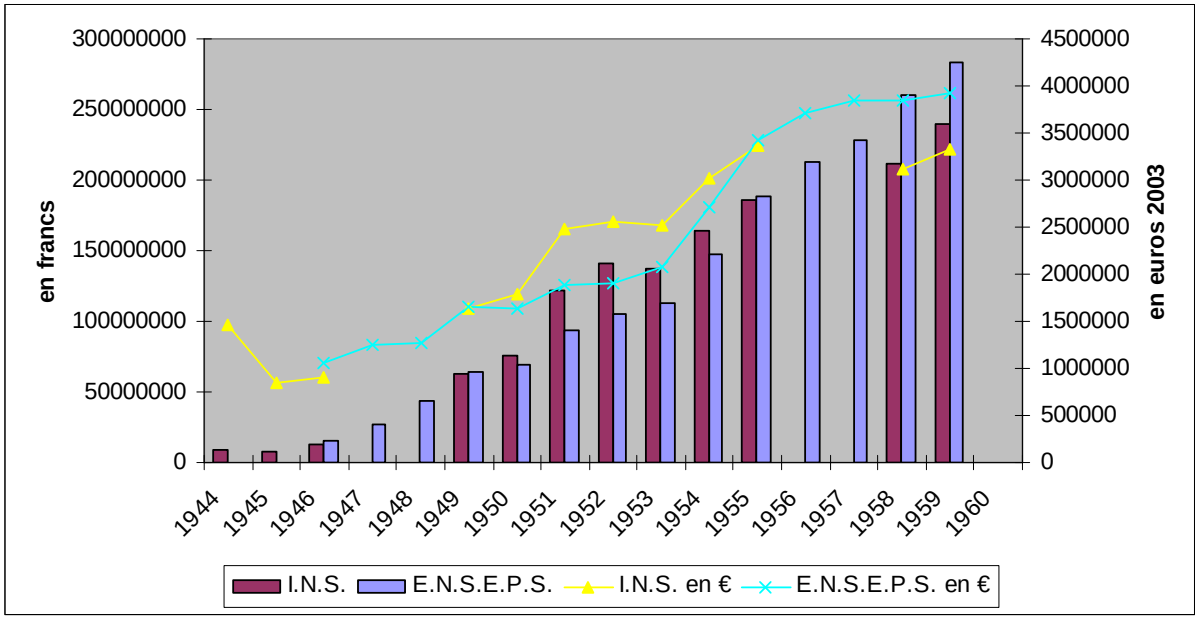

Figure 6 : Comptes financiers I.N.S.E.P. et E.N.S.E.P.S..

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : procès verbaux des conseils d'administration de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens 1947-1976, conseil d'administration du 21 décembre 1948.

[2] Rioux Jean-Pierre, *La France de la Quatrième République, tome 1 : l'ardeur et la nécessité 1944-1952*, coll. Points Histoire : Nouvelle Histoire de la France contemporaine - 15, Paris, Seuil, 1980, pages 120 et suivantes.

La figure 6 indique que les données sur les comptes financiers sont irrégulières, la difficulté de rapprocher les comptabilités des deux établissements ne permet qu'une discussion sur les grandes masses budgétaires c'est-à-dire sur les grandes orientations des établissements. Une première approche chiffrée met en avant une augmentation importante des budgets sur cette période qu'une analyse en euros constants relativise puisque les budgets diminuent en valeur absolue entre 1944 et 1948. Il faut attendre 1949 pour retrouver l'aisance budgétaire de 1944 tout étant encore très en deçà des sommes allouées au C.N.M.A. en 1942 (environ l'équivalent de 3 millions d'euros 2003, chiffre atteint en 1954).

Les conseils d'administration insistent sur la nécessité de rénover les locaux. Grâce au soutien de M. Naegelen, ministre de l'Education nationale, et malgré les difficultés économiques, les crédits pour les équipements sportifs[1] augmentent début 1946. La ligne budgétaire pour l'éducation physique passe de 32 à 75 millions de francs, ce qui laisse supposer une réhabilitation du centre de Joinville. Cependant dès le mois de mai 1946 le Gouvernement annule 60 millions de crédits considérés comme secondaires[2], en fait ceux destinés à la construction et l'aménagement du centre d'E.P.S. de Joinville. Cette coupe budgétaire à des conséquences sur le développement des E.N.S.E.P.S. et de l'I.N.S.. L'E.N.S.E.P.S. garçons qui s'installe à la redoute de Gravelle en 1946 (cf. supra) ne peut proposer que des conditions de vie spartiates aux internes[3] (pas de chauffage dans les douches, matériel obsolète, …) et l'I.N.S. ne peut pas mettre en œuvre ses projet de reconstruction et doit limiter le nombre de ses stages[4]. Marcel Oger, journaliste à *L'Equipe*, s'en émeut et fait remarquer, à propos de l'I.N.S., "*pauvre instituteur, il n'est pas encore prêt d'être achevé*"[5] , étant sous-entendu que l'I.N.S. ne peut pas, et pour longtemps, accueillir les enseignants et les former, ils doivent attendre !

Les établissements fonctionnent avec un matériel souvent insuffisant et de mauvaise qualité, récupéré dans les surplus militaires. Les directeurs et économes

---

[1] *L'Equipe* du 29 avril 1946.
[2] *L'Equipe* du 16 mai 1946.
[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P.S. conseil des professeurs 1942-1949 : conseil des professeurs du 12 octobre 1946.
[4] Le nombre des stages diminue de 30% entre 1946 et 1948. Il faut attendre 1949 pour voir le nombre de stages atteindre celui de 1946 avec un budget encore légèrement inférieur à 1946.
[5] *L'Equipe* du 16 mai 1946.

demandent d'ailleurs à la direction générale de l'éducation physique et des sports de mettre en place une planification de la production de matériel sportif :

> *" Les maisons spécialisées étant trop peu nombreuses et ne donnant pas toujours satisfaction, la Direction Générale pourrait peut être tenter des démarches auprès des Etablissements nationaux tels que Manufactures et Arsenaux en vue de fabrication en série de barres parallèles, barres fixes, tremplins."*[1]

Il est indispensable de mettre en place des procédures de production de masse et un contrôle de la qualité des produits. En fait, la standardisation des équipements et la massification de la production deviennent une nécessité. Il est envisagé d'avoir recours, comme au lendemain de la Première Guerre Mondiale, à des coopératives pour se doter en matériel sportif comme le souligne Raymond Cormantagne :

> *"Dans une France appauvrie, l'organisation coopérative rend possible l'équipement sportif du pays"*[2]*.*

Dans le même esprit le centre national d'équipements sportifs, installé à l'I.N.S., travaille sur la composition des sols[3] et, par la suite, s'intéresse à l'amélioration des équipements, à la maîtrise d'ouvrage et à la standardisation des installations sportives[4]. Il s'agit de se doter d'outils permettant une modernisation rapide du pays. Dans ce cadre, l'I.N.S. est plus en pointe que les E.N.S.E.P.S. du fait de son organisation et des missions qui lui sont confiées.

Ainsi, jusqu'au début des années 1950 les établissements nationaux de la direction générale de la Jeunesse et des Sports gèrent la pénurie. Les difficultés sont criantes en ce qui concerne l'approvisionnement. Les économes, même s'ils

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1940 à 1972 E.N.S.E.P.S. Joinville : stage divers : réunion de travail des directeurs et économes des établissements de formation des cadres, 7mai-11mai 1947, C.R.E.P.S. de Dinard.

[2] Cormantagne Raymond, "Coopératives pour l'équipement", revue *Héraclès* n°3, 1946.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : I.N.S. 46-47plans et projets : brochure du ministère de l'Education nationale, sous secrétariat à la jeunesse et aux sports, notice sur l'exécution des sols sportifs, Paris, Imprimerie nationale, 1946.

I.N.S.E.P. boîte d'archives : I.N.S. 1936, plans projets

[4] D.G.J.S., "Création du centre national d'équipement sportif", revue *Héraclès*, n°41, décembre 1949, page 15.

reçoivent des suppléments alimentaires pour les élèves[1], doivent faire face au mécontentement car les rations alimentaires sont incomplètes ne correspondent pas aux cartes de rationnement[2]. Pour résoudre en partie ce problème, l'E.N.S.E.P.S. garçons continue de demander l'attribution de rations militaires à la place de la carte "T" qui ne donne plus aucun avantage tandis que l'E.N.S.E.P.S. filles bénéficie, dans le parc de Châtenay, de trois potagers[3] lui permettant d'améliorer l'ordinaire des élèves professeurs.

Cette période d'après guerre est marquée par une organisation administrative chaotique des établissements. L'administration centrale, de par sa présence aux conseils d'administration, met tout en œuvre pour que les établissements s'installent rapidement malgré des conditions difficiles. Cependant, l'incertitude quant à l'affectation des locaux retarde les grosses réparations et la programmation de nouvelles constructions[4]. Gérées comme des établissements d'enseignement[5] du second degré, ces structures nationales au statut provisoire ne mettent réellement en place leur conseil d'administration qu'à la suite d'une décision de Gaston Roux en 1949[6].

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : (E.N.E.P.S.) 1941-1942 E.N.E.P. Joinville : courrier, rentrée, effectifs : E.N.S.E.P., rapport sur l'approvisionnement en nourriture de l'E.N.S.E.P.S. depuis l'ouverture de l'internat (novembre 1941), 15 mai 1946.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1941-1955 : centre national des moniteurs et athlètes, Paris, courrier départ économe, inventaire, cours conférences, arrêtés, dossier d'instance : collège national d'athlètes : lettre de l'économe à monsieur le directeur, 24 juillet 1945.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P. de jeunes filles, registre des délibérations du conseil d'administration, séance du 4 juin 1947.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : registre des délibération du conseil d'administration de l'E.N.S.E.P. de jeunes filles, 1947-1970 : séance du 15 juin 1951.

[5] Direction Générale de la Jeunesse et des Sports : décision :
Jusqu'à la promulgation d'un statut définitif régissant les conditions de fonctionnement de l'Institut National des Sports, le conseil d'administration de cet établissement est composé comme suit :
- Monsieur le directeur général de la Jeunesse et des Sports, président
- Monsieur l'inspecteur général des Sports
- un inspecteur général des services administratifs.
- messieurs les sous-directeurs de la direction générale de la Jeunesse et des Sports
- Monsieur le chef du service de l'équipement sportif.
- Monsieur le directeur de l'Institut National des Sports
- Monsieur le directeur adjoint de l'Institut National des Sports
- Monsieur d'économe de l'Institut National des Sports
- Monsieur le médecin de l'Institut National des Sports
- Monsieur le surveillant général de l'Institut National des Sports
- Monsieur le représentant élu du cadre de l'Institut National des Sports.
Paris, le 5 mars 1949, signé Gaston Roux, directeur général de la Jeunesse et des Sports.

[6] I.N.S.E.P. boîte d'archives : I.N.S., conseils d'administration 1947-1953 : décision de Gaston Roux concernant la constitution d conseil d'administration de l'I.N.S., 5 mars 1949.

Un budget sous contrôle de l'administration centrale.

Les budgets des établissements sont sous le contrôle étroit de la direction générale à la Jeunesse et aux Sports. Nécessitant un budget important d'installation, de réparation et d'entretien, ces établissements présentent une certaine opacité financière quant à l'affectation des sommes dépensées même si les deniers publics sont toujours gérés au plus près de l'intérêt de l'Etat sous l'œil attentif de Gaston Roux comme l'indique un compte rendu du conseil d'administration de l'E.N.S.E.P.S. garçons :

> *"Le conseil d'administration approuve le projet de budget présenté par M. le directeur, sauf en ce qui concerne l'achat d'un piano, M. le directeur général envisageant l'attribution à l'école d'un piano provenant des Ecoles de maîtres et de maîtresses d'E.P. récemment dissoutes."*[1]

Cependant, le budget de l'I.N.S. est noyé dans la masse budgétaire des établissements nationaux. La direction générale à la Jeunesse et aux Sports peut s'en servir à loisir pour payer le personnel de l'administration centrale sur les fonds de l'établissement sans aucune transparence et contrepartie pour l'Institut. D'ailleurs, Robert Jacquet, directeur de l'I.N.S., souhaite se décharger de la gestion administrative et financière des cadres qui ne sont pas effectivement en service dans l'établissement[2]. Le conseil d'administration de 1952 indique le nombre et les fonctions de ces cadres[3] :

> *"Questions diverses : affectation pour ordre à l'institut national des sports : le directeur et l'intendant de l'I.N.S. signalent qu'ils continuent d'être mis dans l'obligation d'assurer la rémunération de personnels qui ne figurent sur les contrôles de l'I.N.S. que pour ordre.*
>
> *L'institut rémunérant, par exemple : quatre professeurs d'éducation physique qui sont affectés à l'E.N.S.E.P. ou à l'administration centrale ; un maître d'escrime qui est affecté à l'assemblée nationale;*

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : procès verbaux des conseils d'administration de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens 1947-1976, conseil d'administration du 10 février 1951.

[2] I.N.S.E.P., boîte d'archives : 1947-1953, I.N.S., Conseils d'Administration : Procès-verbal du conseil d'administration de l'I.N.S. du 28 mars 1951.

[3] I.N.S.E.P., boîte d'archives : 1947-1953, I.N.S., Conseils d'administration : Procès-verbal du conseil d'administration de l'I.N.S. du 30 septembre 1952.

plusieurs moniteurs nationaux qui n'ont aucune charge de service à l'I.N.S., un professeur d'escrime qui est secrétaire de l'Académie d'arme d'Ile de France ; un professeur de ski dont l'emploi est inconnu ; un médecin qui est utilisé par la direction régionale de Paris, etc."

L'établissement "*tend de plus en plus à jouer auprès de notre administration centrale le rôle d'unité - cadre*"[1]. Jacquet pense qu'il "*faut absolument mettre un ordre à ce pêle-mêle*"[2]. Cette situation ne fait que s'aggraver, puisque existent, en 1959, "des fonctionnaires fantômes (mademoiselle Faucher), les conseillers techniques nationaux payés par l'I.N.S. ne peuvent être identifiés malgré les démarches du directeur auprès de divers services"[3].

La demande de clarification de la situation budgétaire est un leitmotiv jusqu'en 1960. L'attribution de la personnalité civile et financière des établissements en 1954[4] n'y changera rien. L'opacité de la gestion des personnels et de certaines lignes budgétaire montre la dépendance étroite de l'établissement vis-à-vis de la Direction Générale de la Jeunesse et des Sports qui utilise largement le budget de l'établissement pour faciliter sa propre gestion administrative et financière. Le rapport du directeur de l'I.N.S. sur la gestion économique de l'année 1955 illustre cette situation lorsqu'il indique que des sommes dues par la direction générale restent à recouvrer : un déjeuner de presse présidé par le secrétaire d'Etat et un déjeuner de personnalités diverses présidées par le Ministre de l'Education Nationale[5]. Une partie de ces sommes est donc bien à la discrétion de l'administration centrale et leur remboursement est difficile à obtenir[6]. Ainsi, l'administration centrale décide du budget sans consultation des gestionnaires de l'I.N.S.[7]. Ce budget est soumis au

---

[1] I.N.S.E.P., Boîte d'archives : 1947-1953, I.N.S., Conseils d'Administration : Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de l'I.N.S. du 28 mars 1951.

[2] I.N.S.E.P., boîte d'archives : 1955-1966, I.N.S., Conseils d'Administration : Conseil d'administration du 21 février 1956 : Rapport du directeur sur la gestion économique de l'I.N.S. pendant l'année 1955.

[3] I.N.S.E.P., boîte d'archives : 1955-1966, I.N.S., Conseils d'Administration : Conseil d'administration du 8 juin 1959.

[4] Loi n°54-405 du 10 avril 1954.

[5] I.N.S.E.P., boîte d'archives : 1955-1966, I.N.S., Conseils d'Administration : Conseil d'administration du 21 février 1956 : rapport du directeur.

[6] I.N.S.E.P., boîte d'archives : 1947-1953, I.N.S., Conseils d'Administration : Procès-verbal du conseil d'administration de l'I.N.S., du 3 juin 1953.

[7] I.N.S.E.P., Boîte d'archives : 1947-1953, I.N.S., Conseils d'Administration : Procès-verbal du conseil d'administration de l'I.N.S. du 30 septembre 1952 : budget 1953.

conseil d'administration sans qu'il ait été examiné par les commissions budgétaires du Parlement. En fait, le conseil d'administration ne fait qu'entériner un état de fait. L'ordre du jour du conseil d'administration du 28 mars 1951 est révélateur :

> *"Ordre du jour : réglementairement limité à l'examen du compte financier 1949 et au budget 1951. Il est souligné qu'il ne s'agit là que d'une formalité puisque le compte 1949 est déjà signé et approuvé par le directeur Général. Quant au budget, le projet est déjà déposé entre les mains du chef du 7ème bureau. Ce bureau a peut-être même déjà établi la répartition.*[1]"

La situation est la même au sein des E.N.S.E.P.S., les conseils d'administration sont de simples chambres d'enregistrement qui valident les choix faits antérieurement. Ils font valoir surtout des demandes d'aménagement de locaux et d'équipement. Les décisions sont peu discutées et toujours approuvées. La constitution des conseils induit cet état de fait, les représentants de l'administration centrale, les fonctionnaires d'autorité et les cadres administratifs des établissements représentent environ 60 à 70% des voix. Les discussions sont réduites au strict minimum et ne remettent pas en cause les choix effectués par les directeurs. Par exemple, Maurice Lorrain vivement critiqué par les enseignants soutenus par l'Intendant, le censeur, le surveillant général et le médecin de l'E.N.S.E.P.S. en 1958, n'est jamais confronté à une opposition à l'intérieur de son conseil d'administration.

Des crédits pour la reconstruction.

Cependant, la Direction Générale a toujours un regard bienveillant et accorde facilement des crédits exceptionnels et extraordinaires sachant que la gestion sérieuse et rigoureuse n'est jamais remise en cause. Alors que l'E.N.S.E.P.S. fonctionne avec le budget qui lui est alloué (les dépenses excèdent les recettes seulement en 1955 lors du transfert de la Faisanderie au camp de Saint-Maur), l'I.N.S. est souvent en déficit mais son budget a toujours été abondé pour faire face aux dépenses supplémentaires : le compte financier fait, parfois, apparaître un écart de plus de 50% entre les recettes prévues et les dépenses réelles. Ainsi, le contrôle de l'administration centrale, bien que pesant, permet à cette structure de bénéficier

[1] I.N.S.E.P., boîte d'archives : 1947-1953, I.N.S., Conseils d'Administration : Procès-verbal du conseil d'administration de l'I.N.S. du 28 mars 1951.

de certaines largesses par rapport aux autres établissements nationaux, mais pose certains problèmes d'organisation matérielle. En 1950, les locaux sont insuffisants et, même si "*c'est difficile et coûteux d'entretenir du provisoire au milieu d'un chantier*"[1]. Ils constituent une structure importante disséminée sur 32 hectares comprenant des logements pour les élèves, un bâtiment administratif, un service médical, un service cinématographique et photographique, une bibliothèque, une Ecole d'escrime, une Ecole normale de maîtres d'E.P.S., une base nautique à Nogent sur marne, une base de voile à Montesson et accueille l'E.N.S.E.P.S. garçons dans ses redoutes. L'état lamentable des locaux engendre d'importants coûts de gestion malgré les aménagements effectués. Les responsables de l'I.N.S. gèrent la pénurie : les installations sanitaires et électriques sont provisoires et ont été établies vers 1945 pour une durée d'une à deux années[2], la chaudière installée en 1951[3] n'est pas suffisante pour l'ensemble des locaux, l'intendant doit acheter des couvertures, les terrains de sports mis en service en 1952 ne sont plus engazonnés pour ne pas augmenter les dépenses d'eau[4], un stade couvert en bois est mis en service, etc. Les travaux de rénovation et de construction s'amplifient pour permettre l'inauguration des premières installations par Vincent Auriol en 1952, inauguration qui commémore aussi le centenaire de l'Ecole spéciale militaire de gymnastique et d'escrime de Joinville le Pont, fondée en 1852 par Napoléon Laisné et le commandant d'Argy :

> *"Le vendredi 6 juin, monsieur Vincent Auriol, président de la république, entouré de René Pleven, ministre de la défense nationale, de André Marie[5], ministre de l'éducation nationale, de André Morice, ministre des transports, de Jean Masson, Secrétaire d'Etat à l'Enseignement Technique à la Jeunesse et aux Sports,*

---

[1] I.N.S.E.P., boîte d'archives : 1947-1953, I.N.S., Conseils d'Administration : Conseil d'administration du 2 février 1950.

[2] I.N.S.E.P., boîte d'archives : 1947-1953, I.N.S., Conseils d'Administration : Conseil d'administration du 2 février 1950.

[3] I.N.S.E.P., boîte d'archives : 1947-1953, I.N.S., Conseils d'Administration : Conseil d'administration du 28 mars 1951, rapport du directeur.

[4] I.N.S.E.P., boîte d'archives : 1947-1953, I.N.S., Conseils d'Administration : Conseil d'administration du 4 mars 1953, intervention de M. Lysensoone, ingénieur en chef de l'équipement sportif.

[5] André Marie (1897-1974) fils d'instituteur devenu avocat à Rouen, écrivain et dramaturge, il entre en politique en 1928 comme député-maire radical socialiste de Barentin (Seine-Maritime). Plusieurs fois ministre, déporté en 1943, il est élu président du Conseil en 1948 (1 mois) avant de reprendre une carrière ministérielle.

inaugurait les premières installations de l'institut national des sports et le musée provisoire du sport."[1]

Malgré ces aménagements la situation n'évolue guère. Le gouvernement doit faire face en 1953 à des difficultés financières qui l'amènent à supprimer 115 millions de francs de crédits à la Direction Générale de la Jeunesse et des Sports[2]. La stagnation des budgets ne permet pas de mener à bien les aménagements envisagés (amphithéâtre, équipement des salles, chauffage du grand gymnase, etc.) d'autant que l'I.N.S. accueille, à moyens constants[3], le C.R.E.P.S. de Reims.

De 1949 à 1954 l'I.N.S. est mieux doté financièrement que l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens. L'accent est mis sur la reconstruction et l'aménagement des locaux ainsi que sur une pluralité de missions dont les principales sont l'entraînement et la formation des athlètes, la formation des éducateurs sportifs ainsi que le développement de la recherche sur les pratiques corporelles[4]. Un rapprochement entre les budgets de l'I.N.S. et le nombre de stages en internat permet de parfaire cette analyse. De 1945 à 1948, alors que les traitements représentent entre 50 et 65% du budget et que le nombre de stage se situe dans une fourchette comprise entre 60 et 83, les augmentations budgétaires rendent compte d'une amélioration des locaux. De 1949 à 1956 le nombre annuel de stages se stabilise autour de 100, l'augmentation budgétaire est induite par une inflation des charges en personnel, qui représentent entre 65 et 75% du budget, et part une amélioration des infrastructures et des conditions de vie.

A partir de 1955, année du transfert de l'E.N.S.E.P.S.[5] sur le site du camp de Saint-Maur, le budget devient plus favorable à l'Ecole normale qui doit faire face à la réhabilitation des locaux et une augmentation du nombre d'élèves. Jusqu'alors le

---

[1] I.N.S.E.P., boîte d'archives : 1947-1953, I.N.S., Conseils d'Administration : Procès-verbal du conseil d'administration de l'I.N.S. du 4 mars 1953.

[2] Guimier Jean, "Le gouvernement contre les sportifs", revue *L'ami de la nature*, n°15, automne 1953.

[3] I.N.S.E.P., boîte d'archives : 1955-1966, I.N.S., Conseils d'administration : Procès-verbal du conseil d'administration de l'I.N.S. du 8 juin 1959.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1945-1970 E.N.S.E.P.S. JG courrier avec Châtenay, administration universitaire, réunion directeur : secrétariat d'Etat à l'enseignement technique, à la Jeunesse et aux Sports, direction générale de la Jeunesse et des Sports : présentation du centre national d'éducation physique et des sports, vers 1950.

[5] Le transfert de l'E.N.S.E.P.S. est envisagé le 1er octobre 1953, puis le 1er octobre 1954, à Pâques 1955. Il est enfin définitivement acté le 1er octobre 1955.

budget ne lui permettait que d'aménager la redoute de la Faisanderie pour une utilisation précaire :

> *"M. Masarati, intendant, présente ensuite son rapport sur sa gestion. Il rend compte des aménagements réalisés et de ceux qui restent à réaliser pour une réalisation correcte de l'internat, plus spécialement : l'aménagement d'une infirmerie rudimentaire, la pose de persiennes aux fenêtres des dortoirs, l'aménagement de la cuisine, l'installation d'une cabine cinématographique, l'achèvement de l'entrée de la redoute."*[1]

A partir de 1955 les directeurs des E.N.S.E.P.S. ont plus de latitude budgétaire et l'I.N.S. peut augmenter fortement le nombre de ses stages de formation (environ 120) puisque son budget a moins de charges de reconstruction à prendre en compte. Le provisoire s'éloigne même si les budgets sont encore insuffisants. Il semble que les E.N.S.E.P.S. bénéficient de la démocratisation du système éducatif. En effet, la demande d'étude impose à l'Etat de former des enseignants pour élever le niveau scolaire de la jeunesse. Les budgets sont débloqués pour permettre une formation rapide de l'encadrement. Les effectifs d'élèves professeurs augmentent rapidement, de 130 jusqu'en 1952 ils passent, pour l'E.N.S.E.P.S. garçons[2], à 192 en 1955 puis à 230. Les effectifs de l'E.N.S.E.P.S. jeunes filles sont légèrement inférieurs mais augmentent dans les mêmes proportions[3] (166 en 1954, 182 en 1956, 219 en 1959). Ainsi, lorsque les budgets permettent enfin une installation définitive, les E.N.S.E.P.S. doivent faire face à une augmentation des effectifs qui les confronte à de nouvelles dépenses pour accueillir ces nouveaux élèves[4]. Le transfert de l'E.N.S.E.P.S. au camp de Saint-Maur permet de proposer un hébergement adapté compte tenu des locaux dont la superficie est trois fois supérieure à celle de la redoute de la Faisanderie. Les effectifs se stabilisent à partir de 1957 et les rénovations semblent pouvoir être menées à leur

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Procès-verbaux des conseils d'administration de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens, 1947-1976 : conseil d'administration du 9 juillet 1951.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P. JG courrier avec ministères de 1938 à 1972, avec les universités. Lettre de l'inspecteur général chargé de mission à l'E.N.S.E.P.S. au chef du service central des statistiques et de la conjoncture, ref. SG/SCSC/HM/NTV/3719 n°511, 29 décembre 1965.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P. jeunes filles : registre des délibérations du conseil d'administration 1947-1970 : séance du 8 février 1955.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Procès-verbaux des conseils d'administration de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens, 1947-1976 : conseil d'administration du 18 mars 1955.

terme ce qui permet à Maurice Lorrain, directeur de l'E.N.S.E.P.S. garçons de 1956 à 1959, de dire :

> *"L'E.N.S.E.P.S. semble donc être arrivée à maturité tant sous l'angle de ses installations qu'à celui de ses effectifs."*[1]

Cependant cet optimisme est de courte durée. Les vœux émis ultérieurement par les conseils d'administration de tous les établissements en rendent compte. En effet, alors que la première tranche des travaux est en passe d'être terminée, une seconde est envisagée, elle permettra aux établissements de Joinville de bénéficier dans les années 1960 d'une piscine et d'un stade couvert. Les travaux de finition traînent et deviennent une préoccupation récurrente des conseils d'administration jusqu'en 1960. Plusieurs interventions des directeurs éclairent ce propos mais c'est certainement la remarque du docteur Jacquet, directeur de l'I.N.S., qui est la plus représentative :

> *"L'I.N.S. de Leipzig a été terminé en quatre ans et je refuse les invitations qui me sont faites pour ne pas avoir à faire visiter ensuite notre I.N.S. qui est encore en construction depuis quatorze ans...."*[2]

Ainsi, l'installation des établissements nationaux est en passe de se réaliser mais cette organisation coûte cher. Chaque établissement possède ses propres locaux et installations. Des installations communes sont envisagées mais n'ont pas encore pris corps, en fait les moyens ne sont pas optimisés, d'autant que les E.N.S.E.P.S. sont écartelées entre Joinville et Châtenay et que leurs budgets sont relativement importants au regard du nombre d'élèves concernés. Mais déjà apparaît une répartition des missions, aux E.N.S.E.P.S. la formation des professeurs d'E.P.S. et à l'I.N.S. l'encadrement des stages de formation en direction des athlètes et cadres sportifs. Enfin, il convient de signaler que de 1945 à 1960, l'E.N.S.E.P.S. garçons se positionne plus par rapport à l'évolution de l'I.N.S., c'est-à-dire essaie de trouver sa place au sein du camp de Saint-Maur. Pendant ce temps, l'E.N.S.E.P.S. filles, loin de ce jeu d'influence, se tourne vers l'extérieur en cherchant à recruter des

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Procès-verbaux des conseils d'administration de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens, 1947-1976 : conseil d'administration du 30 janvier 1957.

[2] I.N.S.E.P., boîtes d'archives : 1955-1966, I.N.S., Conseils d'administration : conseil d'administration de l'I.N.S. du 8 juin 1959.

chercheurs[1] pour mettre en place un laboratoire et en fait appel à des personnalités extérieures pour assurer les cours palliant ainsi le nombre restreint d'enseignants titulaires[2].

[1] I.N.S.E.P., boîtes d'archives : 1955-1966, I.N.S., Conseils d'administration : conseil d'administration de l'I.N.S. du 18 mars 1960.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P. jeunes filles : registre des délibérations du conseil d'administration 1947-1970 : séance du 21 avril 1959.

Chapitre 4 : Les aspects pédagogiques, opposition dans les contenus.

La fin des années 1940 voit s'instaurer un débat entre les partisans de l'éducation physique et ceux de l'éducation sportive. Les contenus des écoles nationales de formation se sont sportivisés mais les missions confiées, qui dépassent largement la formation des futurs enseignants, vont marquer les relations concurrentielles entre les E.N.S.E.P.S. et l'I.N.S.. Il s'agit non seulement de tenir la formation des cadres mais aussi d'orienter la conception de la discipline.

Le débat sur la doctrine.

La lutte d'influence entre les E.N.S.E.P.S. et l'I.N.S. passe par une redéfinition des contenus de l'E.P.S. et un positionnement national et international de chaque établissement dans le champ de l'E.P. et du sport.

La 3ème année d'E.N.S.E.P.S..

Les E.N.S.E.P.S. ont pour mission essentielle la formation des enseignants d'éducation physique. Dès 1945, la question d'une 3ème année de formation est évoquée aux conseils des professeurs[1]. Il s'agit d'élever le niveau des enseignants d'E.P.S. mais aussi de corréler le cursus des E.N.S.E.P.S. à ceux des Ecoles normales supérieures des autres disciplines[2] pour obtenir une reconnaissance scolaire et universitaire. Un débat s'engage quant à son contenu.

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P.S. conseil des professeurs 1942-1949 : conseil des professeurs du 6 janvier 1945.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P.S. conseil des professeurs 1942-1949 : conseil des professeurs du 4 octobre 1947, intervention de M. Ricard.

A l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens, certains, considèrent que cette troisième année doit permettre l'acquisition d'un diplôme complémentaire en gymnastique médicale alors que pour d'autres elle doit être réservée à une spécialisation dans une des disciplines de l'école. Dans tous les cas la discussion autour de la 3ème année divise les enseignants : d'une part, comme le dit Allemandon[1], enseignant à l'E.N.S.E.P.S., l'augmentation de la durée des études risque de décourager certains candidats et de tarir les recrutements et, d'autre part, cette troisième année pose la question de la redéfinition des contenus enseignés au cours de la formation. Le débat est tel que le directeur, Michel Poirion, doit intervenir et mettre les enseignants devant leurs responsabilités en leurs demandant s'ils considèrent la troisième année comme nécessaire[2]. Un consensus s'établit rapidement pour considérer qu'elle doit permettre d'ouvrir la formation vers le haut avec pour objectif à moyen terme la création d'une agrégation et d'un doctorat[3]. Dessendier, enseignant à l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens, en jette les bases. Les élèves doivent être préparés à l'enseignement et aux postes de cadres administratifs[4]. Les élèves professeurs doivent acquérir une culture supérieure, "*une formation conçue comme une œuvre synthétique, englobant les enseignements essentiels du passé, les précisions scientifiques récentes, les vue philosophiques et religieuses les plus larges*"[5] pour qu'ils puissent édifier une doctrine dans le cadre d'une éducation intégrale des élèves. Il s'agit de mettre les professeurs E.P.S. au centre des structures pédagogiques et administratives de la direction générale de la Jeunesse et des Sports pour contrebalancer l'influence des maîtres d'E.P.S..

A l'E.N.S.E.P.S. jeunes filles, la question des contenus de la 3ème année est débattue au sein du conseil des professeurs à partir de novembre 1946. Une majorité des enseignants, emmenée par A. Gonce, refuse toute spécialisation considérant qu'en trois ans un professeur doit pouvoir égaler n'importe quel

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P.S. conseil des professeurs 1942-1949 : réunion du conseil des professeurs du 3 décembre 1946.
[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P.S. conseil des professeurs 1942-1949 : réunion du conseil des professeurs du 3 décembre 1946, intervention du directeur.
[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P.S. conseil des professeurs 1942-1949 : réunion du conseil des professeurs du 20 décembre 1946.
[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1947 à 1970 E.N.S.E.P.S. Joinville jeunes gens : notes, P.V., réunions, programmes : note transmise par le directeur au service Ecoles et Centres, 19 février 1947.
[5] I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P.S. conseil des professeurs 1942-1949 : réunion du conseil des professeurs du 20 décembre 1946.

spécialiste. La réflexion sur les contenus pousse les enseignants, comme chez les garçons, à réfléchir sur l'organisation de la formation. Yvonne Surrel, la directrice, résume les principes retenus :

> *"Première année : dominante technique et initiation à la pédagogie; deuxième année : dominante entraînement, pédagogie plus suivie et méthodique; troisième année : professeur complet avec ou sans information poussée dans les branches particulières, l'entraînement conduit vers le style et non la performance."*[1]

En 1948 la durée des études est portée à 3 ans[2] pendant lesquels les élèves sont boursiers[3]. Pour le syndicat des professeurs cela représente une avancée importante qui permet d'envisager, à terme, une préparation au professorat conçue comme une licence et une reconnaissance de la formation par l'Université[4]. Les enseignants des E.N.S.E.P.S. voient aboutir leurs revendications. Ils considèrent désormais que leurs établissements constituent les organes de réflexion en E.P.S. et qu'ils pourront faire des propositions cohérentes pour contrebalancer celles de l'I.N.S.. En effet, ces deux écoles mettent en avant leur volonté de définir une doctrine d'E.P. (doctrine d'éducation intégrale pour l'E.N.S.E.P.S. garçons, doctrine d'E.P. féminine pour l'E.N.S.E.P.S. filles) pour se préserver des velléités supposées d'hégémonie de la part de l'I.N.S.. La 3ème année est consacrée à la formation professionnelle pédagogique et pratique[5].

En fait, la troisième année est conçue comme une formation pédagogique pointue. Les qualités attendues de l'enseignant d'E.P.S. indiquent les objectifs assignés à cette année complémentaire :

> *"Sur le plan physique l'éducateur doit être et rester un **démonstrateur**. Pour l'enseignement courant le professeur*

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1945-1970 Châtenay, conseil des profs, 1968-1970 conseils intérieurs : réunion du 29 novembre 1946.

[2] Décret du 19 juillet 1948 entrant en application le 1er octobre 1948.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1947 à 1959 E.N.S.E.P.S. Joinville, rentrée listes élèves, courrier, convocations : lettre du directeur général de la Jeunesse et des Sports au directeur de l'E.N.S.E.P.S., ref. n°2129, 1er juillet 1948.

[4] *Bulletins du syndicats des professeurs, moniteurs d'E.P.S. et du personnel de l'administration*, n°12 décembre 1947 janvier 1948 et n°13 mars avril 1948.

[5] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1947 à 1970 E.N.S.E.P.S. Joinville jeunes gens : notes, P.V., réunions, programmes : modification du service du personnel d'enseignement de l'E.N.S.E.P.S. consécutives à la prolongation de la durée des études, document non daté.

"complet" offre des garanties bien supérieures à celle du spécialiste.... L'éducateur doit ici dominer son enseignement non seulement du point de vue physique mais également par ses ***connaissances générales****... Cette culture générale peut-être élargie avec profit vers le développement du* ***sens artistique****... Seule une* ***culture générale suffisante*** *permet de placer l'éducation physique sur son vrai plan, de la situer par rapport aux autres enseignements et dans la vie elle-même... Indispensable pour l'enseignement en lui-même elle doit permettre aux professeurs de recevoir la considération que sa fonction lui confère et de trouver, dans l'université, la place qui ne lui a pas encore été fait.*

Mais la valeur technique et la culture générale dont nous soulignons l'importance ne pourront être utilisées aux fins d'éducation sans les ***qualités pédagogiques*** *indispensables à tout enseignant...*

Nos centres doivent s'installer près des villes de la faculté où nos élèves resteront dans le milieu de leurs camarades étudiants et trouveront les enseignements théoriques les plus autorisée."[1]

Ainsi, la troisième année, bien que spécialisée vers l'enseignement de l'E.P., doit permettre aux élèves professeurs de se hisser au niveau culturel des autres enseignants formés par l'Université. Pour Yvonne Surrel, sensibilisée par son mari membre du bureau du syndicat des professeurs d'E.P.S., cette troisième année doit permettre à l'E.P. de gagner en crédibilité au sein de l'école. Elle est conçue comme une année complémentaire, permettant l'acquisition d'une culture générale et pédagogique importante. L'élévation du niveau de formation doit permettre aux enseignants et à la discipline d'être reconnus au sein de l'enseignement secondaire. Du point de vue strictement pédagogique cette troisième année doit mettre le professeur en situation de juger et analyser les différentes conceptions de l'éducation physique avant de choisir une doctrine particulière. Cette orientation, commune aux deux E.N.S.E.P.S., se retrouve dans les propositions de Yvonne Surrel qui, avec

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1945-1970 Châtenay conseil des profs, 1968-1970 conseils intérieurs : réunion du 23 janvier 1948 :

l'aide des enseignants, souhaite élaborer une doctrine d'éducation physique féminine[1] mettant en avant les qualités esthétiques et l'harmonie des mouvements.

La méthode sportive

L'Institut propose, depuis plusieurs années, une méthode sportive, référence dans le domaine de l'éducation physique et sportive, qui légitime l'action des maîtres d'E.P.S. dans l'enseignement sportif et leur permet de s'émanciper "*du tutorat professoral hérité de l'E.G.S. mise en place par Vichy*". "*L'éducation méthodisée traditionnelle*"[2] des Ecoles normales est remise en cause. Cette prise de conscience est assez tardive car, par exemple, il faut attendre 1948 et la prise en compte de l'initiation sportive dans le concours de recrutement au professorat[3] pour voir les enseignants de l'E.N.S.E.P.S. filles s'intéresser aux travaux de l'I.N.S. :

> *"Education sportive : Gratereau et Saint-André sont désignés pour prendre contact avec la commission qui étudie la nouvelle méthode de l'initiation sportive de l'I.N.S.."*[4]

La mise en place de la méthode sportive de l'I.N.S. bénéficie de la conjonction de plusieurs facteurs. Elle prend sa source en 1942 dans les travaux de Maurice Baquet. Nommé à l'Ecole nationale d'éducation physique et sportive pendant la guerre, il est chargé[5] des cours pratiques de méthode naturelle, de sports collectifs et d'athlétisme. Il publie, en 1944, un "*Précis d'initiation sportive a l'usage de l'enseignement primaire et des organisations de jeunesse*"[6], ouvrage de référence servant de base au développement de sa méthode d'éducation sportive à partir de 1945. L'I.N.S., dont l'une des missions est l'élaboration d'une doctrine sportive

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1945-1970 Châtenay conseil des profs, 1968-1970 conseils intérieurs : réunion du 15 octobre 1948.

[2] Attali Michaël, Saint-Martin Jean, *L'éducation physique de 1945 à nos jours : les étapes d'une démocratisation*, Paris, ed. Armand Colin, 2004, pages 77- 82.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1945-1970 Châtenay conseil des profs, 1968-1970 conseils intérieurs : réunion du 18 novembre 1948.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1945-1970 Châtenay conseil des profs, 1968-1970 conseils intérieurs : réunion du 4 février 1949.

[5] I.N.S.E.P., boîte d'archives : E.N.S.E.P.S. 1932-1944 emplois du temps élèves.

[6] Baquet Maurice, *Précis d'initiation sportive a l'usage de l'enseignement primaire et des organisations de jeunesse*, Paris, ed. Bourrelier, 1944, 112 pages.

nationale, lui permet de la diffuser auprès des enseignants grâce à différents stages et aux revues *I.N.S.* et *Héraclès*[1] de 1947 à 1955.

D'autre part, la méthode sportive répond aux vœux de la Direction générale à la Jeunesse et aux Sports qui, en 1948, constate les carences du système de formation en ce qui concerne le développement de l'initiation sportive :

> "*Le seul établissement officiel chargé de la formation des professeurs (20 à 30 élèves par promotion) était l'Ecole Normale d'Education Physique et Sportive, tandis que, dans quelques académies, un institut régional préparait de rares candidats au professorat. Ces derniers devaient être pourvus du baccalauréat ou du brevet supérieur pour se présenter aux difficiles examens d'entrée de l'Ecole Normale d'Education Physique Sportive.*
>
> *L'utilisation de méthodes parfois périmées ou inadaptées, le manque d'éducateurs spécialisés, interdisait la diffusion d'une bonne éducation physique sportive et ne permettait pas une amélioration des résultats de notre élite sportive. La France n'a pas encore aujourd'hui une vue précise de ce que doit être éducation complète de la jeunesse...*
>
> *L'établissement d'une véritable doctrine d'éducation, à la fois nationale et humaine, s'impose de toute urgence. Il faut savoir ce que l'on veut faire des Français de demain. Il faut compléter l'organisation administrative de l'éducation physique sportive par des directives tenant compte de l'évolution des idées."*[2]

L 'I.N.S. va être un lieu d'élaboration de techniques sportives[3] mais aussi de synthèse entre l'enseignement d'une méthode sportive, d'une éducation physique sportive développée pour la masse des pratiquants[4] et l'acquisition de techniques

---

[1] La revue *Héraclès*, créée en 1946, milite pour le développement de l'éducation physique et des sports et leur intégration à l'école.

[2] Secrétariat d'Etat à l'enseignement technique, à la Jeunesse et aux Sports, direction générale de la jeunesse et des sports, *L'institut national des sports*, plaquette de présentation, année 1948 - 1949.

[3] Décret du 27 novembre 1946

[4] Entretien avec Listello Auguste du 4 novembre 1999. Nommé en 1946 à l'I.N.S., moniteur chef avant de devenir maître d'E.P., il est plus proche de l'enseignement que de l'entraînement.

sportives réservées aux athlètes et aux cadres français et étrangers[1]. Ces deux orientations sont confirmées par les propos de Marc Godichau dans la revue *Héraclès* :

> *"Le but de l'I.N.S. est d'enseigner et de perfectionner une EP basée sur le respect de l'individu et de ses qualités propres. On étudie les sportifs par rapport à leur mode de vie et les méthodes d'entraînement. Les résultats sont communiqués aux professeurs et moniteurs afin d'obtenir que l'EP soit comprise dans sa forme vivante, c'est-à-dire changeante, évoluant."* [2]

Enfin, l'élaboration de la méthode sportive répond à une demande sociale de plus en plus forte en faveur du sport. Il faut former rapidement des cadres sportifs pour promouvoir les activités physiques. Le développement des stages de formation à la doctrine sportive semble être le meilleur moyen pour y parvenir. Ces stages s'adressent à différents publics. En 1946, 32 stages sont organisés en faveur de 1410 stagiaires en athlétisme, gymnastique, natation, basket-ball, tennis, mais aussi à destination de l'O.S.S.U., l'U.F.O.L.E.P. et la F.S.G.T. [3]. Ils s'adressent également aux enseignants d'E.P.S., professeurs et maîtres en activité, qui désirent parfaire leurs connaissances en matière d'enseignement sportif[4]. La première partie du stage est toujours réservée à l'éducation physique généralisée ce qui traduit une volonté d'envisager d'autres finalités que des finalités compétitives. Maurice Baquet, militant à la F.S.G.T., pense que le sport permet d'atteindre des objectifs sociaux et culturels :

> *"Le sport moderne, avec toutes ses répercussions sur la vie de l'individu et de la société, du fait qu'il est simultanément action du corps, de l'esprit et de la volonté, doit contribuer, plus que toute autre discipline, à la formation des citoyens"*[5].

---

[1] Entretien avec Joseph Mercier, entraîneur de football, 23 mars 2000.

[2] Godichau Marc, "L'Institut National des Sports, Laboratoire du Sport français, abandonné à lui-même", revue *Héraclès*, n°6, août 1946, page 3.

[3] Académie de Lille, *bulletin du centre régional ainsi d'éducation physique et sportive*, mai 1947, n° 2, page 3.

[4] Entretiens avec Auguste Listello et Joseph Mercier.

[5] "Ce qu'est l'Institut National des Sports", Revue *I.N.S.*, n°1, 1947, page 2.

Ce consensus permet de faire avancer l'idée de *Doctrine Sportive*. Plusieurs réunions se tiennent de 1948 à 1949, sous l'égide du Secrétariat d'Etat, en vue de discuter du projet de l'I.N.S. Il est à noter que l'on passe en 1948[1] d'un projet de *doctrine* d'éducation sportive, à des *principes*[2] d'éducation sportive en 1949. Ce glissement sémantique montre tout l'intérêt que portent les acteurs de l'éducation physique et du sport à cette question. Elle cristallise des oppositions entre les défenseurs de l'éducation physique et les militants de l'éducation sportive. Cette doctrine met en avant une éducation sportive basée sur le jeu et une initiation sportive dans les disciplines fondamentales (athlétisme, natation) pouvant être mises en œuvre sans beaucoup de matériel. La compétition est considérée comme source de motivation. Auguste Listello[3], chargé de la pédagogie à l'I.N.S., sans remettre en cause les contenus de l'éducation sportive, pense qu'il faut employer le terme de *conception* à la place de celui de *doctrine*, car "*il appelle une évolution constante*". Si cette critique est fondamentale quant au positionnement théorique de la proposition, elle ne remet pas en cause le travail effectué concernant l'éducation sportive. Le docteur Jacquet, directeur de l'I.N.S., rejoint l'opinion de Listello dès 1949 et réoriente le travail de réflexion :

> *"L'I.N.S., établissement de recherche, ne promulgue, ne préconise ou ne recommande aucune doctrine éducative ni aucune méthode pédagogique en matière d'éducation physique et sportive ; il les accueille toutes pour les expérimenter et les étudier."* [4]

Il intervient auprès de Maurice Baquet, en janvier 1951, suite à un article paru dans la revue *I.N.S.*[5] pour indiquer que les enseignants n'ont pas à prendre une

---

[1] Listello : archives personnelles : lettre n° .../E .P.S. 3, Secrétariat d'Etat. Enseignement technique et jeunesse et sports (référence I.N.S. n° 2146, du 22 novembre 1948). Ordre du jour : **Examen du projet de doctrine d'éducation sportive élaborée par l'I.N.S.**, etc., Signé Gaston Roux.

[2] Listello : archives personnelles : lettre n° 93 E. P.S./3, du 12 décembre 1949, Secrétariat d'Etat à l'enseignement technique et à la Jeunesse et aux Sports : Ordre du jour : **étude des principes d'éducation sportive (suite)**, etc.

[3] Entretien avec Auguste Listello du 4 novembre 1999.

[4] I.N.S.E.P., boîte d'archives 1941 - 1955 : centre national des moniteurs et athlètes, Paris, courrier départ économe, inventaire, cours conférences, arrêtés. Dossier d'instance : collège national d'athlètes : note de service n° 16/51 : Directives générales.

[5] "Principes d'Education Physique Sportive Généralisée", Revue *I.N.S.*, n°13, page 11.

position doctrinale au nom de l'établissement[1]. La question reste posée quant à la volonté de Baquet d'élaborer une doctrine. N'emploie-t-il pas les termes de principes et de système dans son article, sans jamais parler de doctrine ? N'est-ce pas un moyen pour le directeur de faire des reproches à un enseignant qui s'est beaucoup investi dans le sport affinitaire (F.S.G.T.) et dans les voyages d'études dans les pays de l'Est ? Position que semble confirmer A. Listello[2] lorsqu'il considère que Baquet ne représentait plus l'I.N.S. dans les stages qu'il encadrait. Cependant, les deux hommes collaborent et s'entendent sur quelques principes régissant la méthode sportive qui sera appelée l'"*éducation physique généralisée*"[3] dans les stages de formation. Leurs propositions paraissent à partir de 1948 dans plusieurs articles. L'éducation physique généralisée "*sera orientée vers toutes les autres activités physiques (préparation militaire, éducation, entretien) et spécialisée c'est-à-dire que l'entraînement conduit à un plus haut niveau. Les moyens sont le sport ou toute autre chose*"[4]. D'ailleurs, Baquet indique que "*l'initiation sportive est le prolongement de l'éducation physique de base. Son but est de continuer le développement corporel général tout en améliorant les qualités techniques et morales* "[5]. Les principes sont assez proches de ceux transmis par les entraîneurs : la démonstration, l'imitation, la répétition et le résultat comme motivation. L'orientation sportive se retrouve également dans les propositions de Listello[6]. La référence au sport comme moyen d'éducation va libérer l'I.N.S. de la tutelle pédagogique de l'E.N.S.E.P.S.. Même si le déroulement de la séance est similaire de celui de la séance d'éducation physique proposée à l'E.N.S.E.P.S., les contenus mis en avant s'opposent. C'est dans ces conditions que se développe un conflit larvé entre les deux établissements, opposition pédagogique très forte entre les professeurs et les maîtres d'E.P.S.. Qui des professeurs ou maîtres d'E.P.S. verra sa méthode reconnue par l'Etat ? Quel corps d'enseignants représentera la profession auprès du Ministère ? Le but principal

---

[1] I.N.S.E.P., boîte d'archives 1941 - 1955 : centre national des moniteurs et athlètes, Paris, courrier départ économe, inventaire, cours conférences, arrêtés. Dossier d'instance : collège national d'athlètes : note de service n°16/51 : Directives générales.

[2] Entretien avec Auguste Listello du 4 novembre 1999.

[3] Entretien avec Joseph Mercier du 23 avril 2000.

[4] Entretien avec Listello du 4 novembre 1999.

[5] Maurice Baquet, *Précis d'initiation sportive*, Paris, ed. Bourrelier, 1950, 3ème édition (à la mémoire d'Ernest Loisel), page 3.

[6] Listello, Crenn (cadres de l'I.N.S.), "Education physique généralisée : modèle de séance", revue *Héraclès,* n°28, août sept. 1948, page 16-17.

de l'E.P.S. est-il de concourir au maintien et au rétablissement de la santé ? Doit-on y parvenir par la gymnastique ou par les sports ?

Les critiques les plus virulentes viennent des défenseurs de la gymnastique suédoise à l'E.N.S.E.P.S.. Plusieurs articles de Maurice Cassagne, directeur du centre de rééducation physique de Paris et président de l'amicale des élèves et ancien élève de l'E.N.S.E.P.S. mettent en avant la formation donnée en Suède et le fait qu'il existe une cohabitation entre les différents aspects de la gymnastique suédoise[1]. Il souhaite ainsi intégrer l'initiation sportive à la gymnastique et donc met en avant la possibilité pour l'E.N.S.E.P.S. d'être le maître d'œuvre de l'éducation sportive, partie de la gymnastique. Ce même avis est partagé, en 1948, par Lagisquet[2], professeur à l'E.N.S.E.P.S. qui montre que les différents aspects peuvent se développer sans qu'aucun ne soit élevé au rang de doctrine :

> *"Les trois aspects de l'E.P.S. en Suède sont : naturel fait d'exercices fonctionnels et fonciers, artificiel fait d'exercices construits ou de forme définie, technique fait d'exercices éducatifs et sportifs spéciaux. Il n'existe pas de guerre entre ces trois genres, ils ne prétendent pas à la suprématie comme détenant toute la vérité."*[3]

Mais il ne faut pas s'y tromper, c'est bien une remise en cause de la possibilité donnée aux maîtres de proposer une conception novatrice de l'éducation physique et sportive. Ces articles ne constituent que le début d'une opposition violente entre la gymnastique et le sport, les professeurs et les maîtres, l'E.N.S.E.P.S. et l'I.N.S. qui atteint son paroxysme dans les années 70. Pour l'instant, l'E.N.S.E.P.S. ne peut, faute de proposition concrète, qu'occuper le terrain de l'innovation pédagogique pour limiter l'aura des maîtres. D'ailleurs, Robert Mérand le reconnaît lorsqu'il dit que les enseignants de l'E.N.S.E.P.S., sans travail collectif, ne peuvent concevoir qu'un enseignement analytique qui manque d'unité. L'argument est repris par Poirion, le directeur de l'E.N.S.E.P.S. :

---

[1] Maurice Cassagne, "Ce que j'ai vu un Suède", *Notes techniques et pédagogiques de l'E.N.S.E.P.*, décembre 1946.

[2] Maurice Lagisquet a reçu une formation de gymnastique suédoise au Royal Gymnastics Central Institute de Stockholm en 1946. Il a transposé ses connaissances pour les diffuser en France au sein de l'E.N.S.E.P.S..

[3] Lagisquet, Maurice, "L'éducation physique et sportive en Suède", *Notes techniques et pédagogiques l'E.N.S.E.P.*, mars 1948 et mai 1948.

"Il y a Education Physique et Education Sportive. Et bien, l'éducation sportive est en train de s'en aller par spécialités. C'est à l'Ecole que l'on a "torpillé" l'éducation sportive."[1]

Néanmoins, le courant sportif, minoritaire à l'E.N.S.E.P.S., fait paraître plusieurs articles relatifs aux techniques sportives dans *Les notes techniques et pédagogiques de l'E.N.S.E.P.*"[2] . Cependant il faut bien reconnaître que cette revue s'intéresse essentiellement à la gymnastique suédoise.

La Lingiade de 1949 : état des lieux de l'E.P. en France.

La Lingiade de 1949 permet de lire précisément les rapports qu'entretiennent l'éducation physique et l'éducation sportive, les E.N.S.E.P.S. et l'I.N.S.. Lors de ce deuxième rassemblement mondial de l'éducation physique, le phénomène sportif fait son apparition.

Une première "*fête mondiale de la gymnastique*" se déroula en 1939 à l'occasion du 100ème anniversaire de la mort de Ling[3]. Elle a rassemblé 7339 participants de 37 pays. Le succès a été tel que la Fédération suédoise de gymnastique décide de la renouveler tous les dix ans. Dès 1946 il est envisagé d'organiser une deuxième Lingiade à Stockholm du 27 juillet au 13 août 1949. Elle comprendra une fête mondiale de la gymnastique, un congrès international et un camp de gymnastique suédoise[4]. Le congrès, ayant pour thème "*le souci de la forme dans la gymnastique de Ling*"[5], vise à faire l'état de développement de la gymnastique suédoise dans le monde. Il s'agit aussi de "*réunir dans une manifestation de dimension olympique les professeurs volontaires de gymnastique mais aussi les responsables de l'E.P. de chaque nation*"[6].

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P.S. conseil des professeurs 1942-1949 : conseil des professeurs du 3 novembre 1947.

[2] A titre d'illustration : *Les notes techniques et pédagogiques* :,Carmen Santer, élève à l'E.N.S.E.P. et Raymond Catteau "Le water-polo sport éducatif délaissé" ; Raymond Guilbert fait paraître plusieurs articles sur le plongeon dans les n°28 de juillet 1 949, n°31 de janvier 1950 et n°33 de mars 1950.

[3] Per Henrick Ling (1776-1839) crée la gymnastique suédoise conçue comme hygiénique et corrective. Ces exercices sont pratiqués à mains libres (le premier outil de l'homme est le corps) ou avec l'aide d'appareils.

[4] "Renseignements sur le Lingiade à Stockholm en 1949", *F.I.G.L. Bulletin*, n°1, 1948.

[5] "La Lingiade", *Les notes techniques et pédagogiques de l'E.N.S.E.P.*, n°30, novembre 1949.

[6] Direction Générale de la Jeunesse et des Sports, "Lingiade 1949", revue *Héraclès*, n°37, été 1949.

La participation française, avec l'aval de Gaston Roux, directeur général de la Jeunesse et des Sports, va présenter devant les autres nations la conception française de l'E.P.S.. L'E.N.S.E.P.S. jeunes gens est chargée des démonstrations de séances préparatoires et d'exercices d'application aux tapis et aux agrès, l'E.N.S.E.P.S. jeunes filles propose une leçon d'exercices naturels, une leçon de rythmique et des danses folkloriques alors que l'I.N.S. est chargée de faire vivre une leçon d'éducation sportive et une séance d'escrime[1].

Cette manifestation, en 1949, à la sortie de guerre, se veut un moment de paix, de joie et de réflexion pour les cinq continents[2]. Elle connaît un succès spectaculaire. 22000 spectateurs sont présents dans les gradins, 13000 sont sur la pelouse et 22000 attendent vainement une entrée lors de la cérémonie d'ouverture[3]. La France est représentée par une centaine de participants comprenant les cadres, les élèves professeurs et élèves maîtres des écoles de formation[4]. Au regard du programme des démonstrations[5], il apparaît que l'E.N.S.E.P.S. jeunes filles et l'I.N.S. ont une place prépondérante par rapport à l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens. Sur les onze démonstrations françaises deux sont effectuées par l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1949-1955 E.N.S.E.P.S. Joinville 1949 Lingiade, 1953 Congrès E.P.S., 1954 Congrès sociologie, 1954-55 Commission femmes : note de service de Gaston Roux, directeur général de la Jeunesse et des Sports, ref. E.P.S./2 n°214, 17 décembre 1948.

[2] *Lingiaden 1949 : the lingiad 1949 and Idla Gymnastics*, Örebro, ed. Tryck-centralen, 1949 : "*It was like a hymn of peace in a trouble world. A symphony in color, joy and spirituality*", page 4.

[3] Ibid, "Bilan de la Lingiade", page 95.

	1939	1949
Nombre de participants	7339	15500
Nombre de pays	37	64
Equipes étrangères	35	77
Equipes suédoises	17	26
Démonstrations	120	192
Membres du comité	199	585
Public	62000	170000
Public du "Lights Festival"		Environ 50000
Centres de logement	15	39
Hôtels et maisons louées	46	120
Lits (location)	6800	12400
Nombre de cantines	11	28
Nombre de repas		120000
Journalistes, photographes	291	647

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1949-1955 E.N.S.E.P.S. Joinville 1949 Lingiade, 1953 Congrès E.P.S., 1954 Congrès sociologie, 1954-55 Commission femmes : lettre de Gaston Roux au directeur de l'E.N.S.E.P.S., ref. E.P.S./2 n°787, 11 avril 1949.

[5] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1949-1955 E.N.S.E.P.S. Joinville 1949 Lingiade, 1953 Congrès E.P.S., 1954 Congrès sociologie, 1954-55 Commission femmes : programme des démonstrations de gymnastique de la Lingiade.

(gymnastique suédoise), quatre sont dévolues à l'E.N.S.E.P.S. jeunes filles (danse rythmique et méthode naturelle) et cinq encadrées par l'I.N.S. (éducation sportive généralisée, danse populaire, escrime). Même si le compte rendu de Lagisquet et Mérand est élogieux[1] en ce qui concerne la présence française à la Lingiade, les articles parus dans les revues françaises[2] ne relatent que le déroulement de la manifestation. Pour comprendre l'importance des présentations il est plus judicieux de se pencher sur l'ouvrage suédois faisant le bilan de la Lingiade[3]. Les démonstrations de l'E.N.S.E.P.S. jeunes filles et de l'I.N.S. sont remarquées notamment en ce qui concerne les danses folkloriques et surtout l'éducation sportive généralisée emmenée par Auguste Listello[4]. La délégation de l'I.N.S. présente sa conception d'éducation sportive, éloignée des considérations des gymnastes suédistes. Elle obtient une récompense à l'ouverture de la manifestation :

> *"Awards at the opening : Manliest : the French contingent from the Institut national des sports : dark-tanned athlètes."*[5]

A la suite de ces manifestations, et en dépassant le débat franco-français, plusieurs constatations peuvent être faites sur l'importance de la gymnastique suédoise ou du sport dans l'éducation physique :

- La démonstration de l'I.N.S. sur l'éducation sportive généralisée est très appréciée par un public pourtant acquis à la cause de la gymnastique suédoise. L'éducation sportive est un élément reconnu de la formation physique des individus.
- Les E.N.S.E.P.S. n'ont reçu aucune récompense bien que les propositions concernant la gymnastique rythmique soient remarquées. Les 18 élèves professeurs de l'E.N.S.E.P.S. et les 6 élèves maîtresses

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1949-1955 E.N.S.E.P.S. Joinville 1949 Lingiade, 1953 Congrès E.P.S., 1954 Congrès sociologie, 1954-55 Commission femmes : lettre du directeur de l'E.N.S.E.P.S. eu directeur régional de l'E.P.S., ref. n°164, 26 octo bre 1949.

[2] Direction générale de la Jeunesse et des Sports, *Lingiade 1949*, revue *Héraclès*, n°37, été 1949. Collectif, *La Lingiade*, revue *Les notes techniques et pédagogiques de l'E.N.S.E.P.*, n°30, novembre 1949.

[3] *Lingiaden 1949 : the lingiad 1949 and Idla Gymnastics*, Örebro, ed. Tryck-centralen, 1949.

[4] Auguste Listello a remplacé Maurice Baquet qui n'avait pu obtenir son passeport à temps

[5] *Lingiaden 1949 : the lingiad 1949 and Idla Gymnastics*, Örebro, ed. Tryck-centralen, 1949.

sélectionnées en mai 1949 se sont entraînées quotidiennement depuis le 1er juillet pour présenter un programme abouti[1].

- La gymnastique suédoise évolue et propose dans ses programmes des jeux et des sports[2].
- Des échanges fructueux permettent d'envisager la tenue de congrès et rencontres sur l'évolution de l'E.P.S. dans les différents pays.
- Les démonstrations représentant plus des "*tours de force, d'adresse et d'audace*" que des gestes "*simples et purs exécutés sur des rythmes variés*"[3] sont décriées par les suédistes convaincus comme M. Dehoux.
- Une exposition intégrée à cette manifestation, permet de faire connaître l'industrie suédoise des équipements sportifs[4]. Elle permet de répondre aux demandes d'information sur les installations couvertes.

Ainsi cette manifestation, au bilan très positif en terme de participation, montre qu'il est possible d'envisager une éducation physique restant au contact du public et qu'il est utile de concevoir un lien entre les différents pôles de l'activité physique. Les participants se rendent compte qu'il est possible de fédérer les différentes formes des activités physiques éducatives dans le but de former l'individu. En fait, suite à cette Lingiade, la question de la doctrine d'éducation physique devient obsolète compte tenu de la diversité des propositions faites à Stockholm. Les participants sont face à différentes évolutions, conceptions de l'éducation physique, les unes n'étant pas exclusives des autres.

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1945-1970 Châtenay conseil des profs, 1968-1970 conseils intérieurs : réunion du 27 mai 1949.

[2] Icher Georges, "La gymnastique suédoise", in "La Lingiade", *Les notes techniques et pédagogiques de l'E.N.S.E.P.*, n°30, novembre 1949, page 18

[3] "La Lingiade", *Les notes techniques et pédagogiques de l'E.N.S.E.P.*, n°30, novembre 1949, page 5.

[4] "Lingiade : Stockholm 1949 (d'après le Bulletin d'information publié par le Comité d'Organisation de la Lingiade de Stockholm de 1949, n°2, octobre 1948)", *Notes techniques et pédagogiques de l'E.N.S.E.P.*, documentation, janvier 1949 :

" La Lingiade de 1949 organisent la première exposition mondiale de l'éducation physique.
Exposition pour montrer le développement des sports, de la gymnastique et de l'éducation physique :

- évolution historique de l'éducation physique
- occasion de créer simultanément une exposition à caractère commercial sur les fabrications d'équipements sportifs et des appareils de gymnastique. En Suède la fabrication des équipements sportifs est une industrie florissante occupant 100000 personnes."

Un enseignement différent pour des tâches différentes.

En France, les retombées sont très différentes en fonction des écoles. Les E.N.S.E.P.S. souhaitent asseoir leur pôle théorique en développant la recherche et en participant à de nombreux congrès[1] jetant les bases d'une organisation mondiale de l'E.P.S.[2]. Dans les faits, il faut attendre la fin des années 1960 pour voir aboutir cette politique de développement. Pour l'heure il s'agit de réaliser un état des lieux des centres de formations, de développer des échanges et de mettre en place les structures internationales de réflexion.

Les contenus de formation de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens.

Cependant, même si le courant suédiste est encore très présent dans les E.N.S.E.P.S., force est de constater que les emplois du temps[3] laissent une large place à l'apprentissage des activités sportives. Les emplois du temps de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens, indiquent une augmentation des activités sportives dans les contenus dans l'immédiat après-guerre, ces enseignements se stabilisent ensuite jusqu'en 1960 autour des 40% de l'horaire hebdomadaire des élèves de première et deuxième année. La figure 7, concernant la répartition des enseignements en 1ère année d'E.N.S.E.P.S. jeunes gens est révélatrice des priorités de la formation car, même si les volumes hebdomadaires consacrés aux sciences humaines, aux sciences biologiques, à l'E.P. et aux sports restent différents de 1945 à 1960, les grandes orientations restent pérennes notamment en ce qui concerne l'importance des sciences humaines sur le médical et du sport par rapport à l'E.P..

---

[1] Entre autres : *1er congrès latin d'E.P.* à Bordeaux en juillet 1952; *2ème congrès international d'E.P.S. féminine* à Paris en juillet 1953; *Congrès international d'E.P.* (étude de la formation des professeurs d'E.P.) à Rome en juin 1954, *International congress on the essentials of physical education for youth* en avril 1954 au Connecticut Valley Colleges (U.S.A.), etc.

[2] Il est envisagé, en 1954, lors de l'*International congress on the essentials of physical education for youth*, de faire appel à l'U.N.E.S.C.O. et à l'O.M.S. pour mettre en place une politique de recherche et de formation de cadres dans le domaine de l'E.P.S..

[3] Annexe 14 : E.N.S.E.P.S. jeunes gens les emplois du temps 1945-1960.

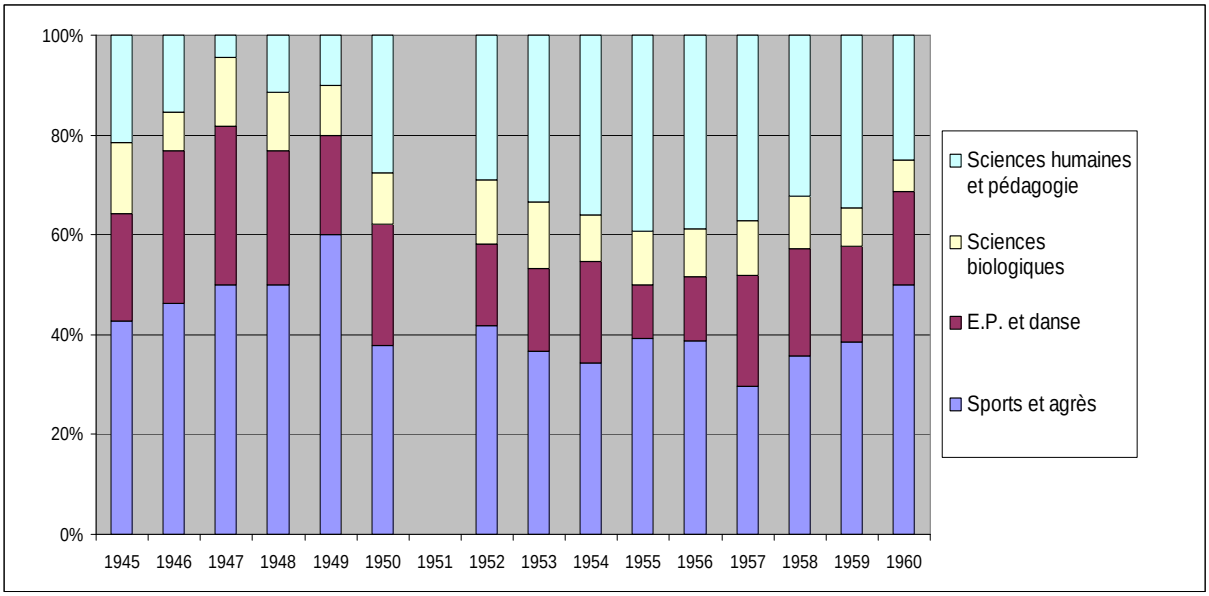

Figure 7 : E.N.S.E.P.S. jeunes gens : répartition des enseignements de 1ère année en %.

Ainsi, les contenus sportifs augmentent sensiblement dans les trois années de formation de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens. Les professeurs de l'école reconnaissent les limites de leurs compétences en la matière et envisagent, dès 1947, de faire appel aux enseignants, spécialistes sportifs de l'I.N.S., pour les aider dans cette tâche[1]. Ces mises à disposition d'enseignants attachés à l'enseignement pratique d'une spécialité sportive[2] se font plus nombreuses au fil des années[3] d'autant que l'I.N.S., est nettement mieux dotée en personnel que l'E.N.S.E.P.S.. Les professeurs souhaitant le recrutement de spécialistes sportifs issus de leur rang. Ainsi, l'école, soumise aux programmes de préparation du C.A.P.E.P.S., voit ses contenus d'enseignement s'infléchir et favoriser l'éducation sportive qui prend peu à peu la place de l'éducation physique au grand dam de Michel Poirion, directeur de l'E.N.S.E.P.S. en 1947 :

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1942-1948 E.N.S.E.P.S. Joinville conseil des professeurs : conseil des professeurs du 7 novembre 1947.
[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1947 à 1970 E.N.S.E.P.S. Joinville jeunes gens : notes, P.V., réunions, programmes : Rapport d'activité annuelle, année 1949-1950 : les maîtres de l'I.N.S. interviennent en football et volley-ball.
[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1963-1973, 1943 à 1969 E.N.S.E.P.S. Joinville courrier arrivée I.N.S., logement : lettres du directeur de l'E.N.S.E.P.S. au directeur de l'I.N.S. des 25 septembre, 26 octobre et 7 novembre 1951 et du directeur général de la Jeunesse et des sports du 3 octobre 1951 indiquent la mise à disposition partiel ou totale de 8 enseignants de l'I.N.S..

"L'éducation sportive tend à augmenter son horaire au détriment de l'éducation physique doctrinale et cela amplifie simplement l'exercice de tel ou tel sport. Le professorat justifie cet assaut de la performance par les épreuves d'athlétisme. La notion du sportif continue à effacer celle du professeur, c'est à mon sens une erreur."[1]

Cette orientation se confirme avec la réforme du professorat proposée en 1948. *"L'initiation sportive a la même importance que la gymnastique de maintien au niveau des coefficients"*[2]. L'E.N.S.E.P.S. jeunes filles[3] suit le mouvement car, d'abord envisagée en troisième année de formation, l'initiation sportive prend de l'importance puisque l'étude du geste sportif est au programme du professorat[4].

Les enseignements liés à l'éducation physique et à la danse représentent environ 20% du volume total hebdomadaire avec une représentation supérieure entre 1945 et 1949. En fait, il semble qu'à partir de 1950 ces enseignements se stabilisent autour d'un tiers des pratiques physiques contre deux tiers pour les pratiques sportives. On note cependant, surtout en deuxième année, une baisse sensible des horaires liés à l'éducation physique entre 1953 et 1956 au profit des cours théoriques de sciences humaines et pédagogie.

Les cours théoriques, quant à eux, sont regroupés en deux catégories, les cours de sciences humaines et pédagogie et les cours de sciences biologiques. Ces derniers ont un horaire relativement stable tout au long de la période quelle que soit l'année de formation, entre 5 à 10% de l'horaire hebdomadaire. Leur importance est nettement moindre que les enseignements liés aux sciences humaines et à la pédagogie qui représentent environ 30-40% de l'horaire hebdomadaire des élèves de 1950 à 1960. Cette importance est surtout due à l'augmentation des heures de pédagogie comme le montre les enseignements de la 3ème année à partir de 1950[5].

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1947 à 1970 E.N.S.E.P.S. Joinville jeunes gens : notes, P.V., réunions, programmes : Rapport d'activité annuelle, année 1946-1947.
[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1945-1970 Châtenay conseil des profs, 1968-1970 conseils intérieurs : réunion du 18 novembre 1948.
[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1945-1970 Châtenay conseil des profs, 1968-1970 conseils intérieurs : réunion du 24 juin 1949.
[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1945-1970 Châtenay conseil des profs, 1968-1970 conseils intérieurs : réunion du 28 avril 1952.
[5] Annexe 15 : E.N.S.E.P.S. jeunes gens : répartition des enseignements 1945-1960.

On constate d'ailleurs à cette date une stabilisation des différents champs disciplinaire.

Ainsi, les pratiques sportives représentent la majorité des heures d'enseignement des deux premières années, suivies ensuite, surtout à partir des années 1950, par les enseignements de sciences humaines et de pédagogie. L'éducation physique et la danse perdent de l'importance au cours des années (à un degré moindre à l'E.N.S.E.P.S. jeunes filles) et l'horaire dévolu aux sciences biologiques reste faible. La troisième année d'E.N.S.E.P.S., après quelques flottements, voit ses contenus se stabiliser autour des pratiques sportives et surtout des sciences humaines et de la pédagogie. Il s'agit bien de former les enseignants d'E.P.S. du secondaire. L'organisation du C.A.P.E.P.S. dans les locaux de Joinville[1] ne fait que renforcer les liens étroits entre la formation et le concours.

Cependant l'évolution des contenus de formation ne se fait pas sans réticence. Les discussions de 1951 à propos de l'examen de passage de la 1ère à la 2ème année sont révélatrices des résistances des chefs d'établissement des deux E.N.S.E.P.S. quant aux changements des contenus de la formation :

*"**Epreuves écrites** :*

Un devoir de psychologie (coef. 1, durée : trois ou quatre heures)

Un devoir d'anatomie (coef. ½, durée : une heure)

Un devoir de physiologie (coef. ½, durée : une heure)

Un devoir de technique sportive (coef. 1, durée : une heure)...

***Epreuves orales** :*

Une interrogation sur la gymnastique corrective et de maintien (coef.2)

Sur l'éducation physique (coef.1)

Sur la technique sportive (coef.1)

***Epreuves pratiques** :*

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1963-1973, 1943 à 1969 E.N.S.E.P.S. Joinville courrier arrivée I.N.S., logement : lettre du directeur de l'E.N.S.E.P.S. au directeur de l'I.N.S., ref. n°310, 3 juillet 1956.

E.P. et danse (coef.3)

Agrès (coef.2)

Athlétisme style et performance (coef.3)

Sports collectifs démonstration de gestes (coef.2)

Natation et sauvetage (coef.3)"[1]

D'une part ces examens sont fortement influencés par les épreuves de l'examen probatoire que les élèves subissent en fin de 2ème année ce qui tend à prouver que la formation est calquée sur les programmes du C.A.P.E.P.S. et, d'autre part, il convient de noter que malgré l'important volume horaire réservé aux activités sportives et aux sciences humaines, les examens, de par les coefficients des épreuves, font l'objet d'un grand conservatisme. En effet, il y a un équilibre entre les sciences humaines et les sciences biologiques contrairement à ce qui apparaît dans les emplois du temps. De même les examens mettent en avant les épreuves orales l'éducation physique et la gymnastique corrective, et laissent une prévalence aux activités sportives dans les épreuves pratiques. Tout se passe comme si ces activités n'étaient pas assez sérieuses pour avoir une place de choix dans la sélection des élèves des E.N.S.E.P.S. ou est-ce le signe d'un manque de formalisation des contenus sportifs enseignés ? Rapidement ces oppositions se lèvent d'elles-mêmes puisque l'examen de passage disparaît en 1952[2], remplacé par un livret scolaire reprenant les notes des deux premières années. C'est ce livret que l'élève doit présenter lors de l'examen probatoire[3]. Cependant, l'importance des enseignements physiques par rapport aux enseignements théoriques nuit à la reconnaissance de l'E.P.S. au sein du second degré comme le note Roger Allègre, professeur agrégé de l'Université dans son projet de réforme du professorat d'éducation physique en 1956 et comme le reconnaît implicitement Raymond Boisset, le directeur de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens :

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1947 à 1970 E.N.S.E.P.S. Joinville jeunes gens, notes, PV, réunions, programmes. : lettre de la directrice de l'E.N.S.E.P.S. jeunes filles au directeur de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens, ref. n°759/E.N.S.E.P., 5 février 1951.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1947 à 1970 E.N.S.E.P.S. Joinville jeunes gens, notes, PV, réunions, programmes. : lettre du directeur général de la Jeunesse et des Sports au directeur de l'E.N.S.E.P.S., ref. n°1263/.E.P.S., 5 novembre 1951.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1947 à 1970 E.N.S.E.P.S. Joinville jeunes gens, notes, PV, réunions, programmes. : Lettre du directeur de l'E.N.S.E.P.S. au directeur général de la Jeunesse et des Sports, ref. n°224, 7 juillet 1951.

"Si les épreuves physiques semblent avoir actuellement une importance excessive par rapport aux épreuves intellectuelles, le simple jeu des coefficients peut rétablir l'équilibre souhaité."[1]

Mais que l'on ne s'y trompe pas, le débat ne se limite pas aux rapports entre la pratique physique et les cours théoriques mais s'ouvre sur la place et le rôle qu'occupe l'E.P.S. au sein de l'école et notamment sur sa *"sportivisation"*. Ce débat se poursuit[2] après 1960 lorsqu'il s'agit de répartir les compétences entre l'E.N.S.E.P.S. et l'I.N.S.. Maurice Herzog, Haut commissaire à la Jeunesse et aux Sports renvoie chacun à ses prérogatives. "*Les techniques d'éducation physique, les techniques sportives, les méthodes, les problèmes d'enseignement et la discipline des élèves*" sont gérés par chacun des directeurs de chacun des deux établissements[3]. Cette position prudente renvoie aux discussions autour d'une réforme de l'enseignement de l'E.P.S. qui se déroulent à partir de 1959. La parution des Instructions officielles de l'éducation physique du 20 juin 1959, loin de mettre un terme à la polémique, ne fait que renforcer l'opposition entre une E.P. et une éducation sportive. Dès mars 1959, le docteur Jacquet, directeur de l'I.N.S. intervient auprès de M. Bazennerye, directeur de l'E.P.S., pour lutter contre "*l'opposition larvée aux activités sportives assortie d'un scientisme décevant*"[4] d'une partie des professeurs d'E.P.S.. Le débat anime la classe politique et mobilise les instances pédagogiques. Le cercle des étudiants communistes de l'E.N.S.E.P.S. fait paraître un opuscule sur le projet de réforme dans lequel il rejette la "*désintellectualisation*" de la formation et le fait que "*l'enseignement des techniques* [sportives] *passe à l'I.N.S.*"[5]. Le syndicat national de l'éducation physique de l'enseignement public intervient pour refondre complètement les instructions officielles de juin 1959, unifier les formations de cadres et éduquer la masse des jeunes entrant dans le système

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P.S. JG correspondance, administration centrale, arrivée départ 1946-1976. : lettre du directeur de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens à M. Corsy, ref. n°94, 13 février 1956.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1959-1960 projet de réforme de l'E.P.S. : lettre du directeur de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens à Bazennerye, directeur de l'E.P.S., ref. n°D477, 23 mars 1959.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : historique I.N.S. n°1 1946-1975 : note de service du 23 juin 1960 concernant le fonctionnement de l'Institut National des Sports et de l'E.N.S.E.P.S. de garçons.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1959-1960 projet de réforme de l'E.P.S. : lettre du docteur Jacquet à Bazennerye, directeur de l'E.P.S., ref. n°D477, 23 mars 1959.

[5] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1960-1970 E.N.S.E.P. réforme de l'EP, réorganisation des E.N.S.E.P.S., textes officiels E.P.S., les écoles élémentaires, Métoudi. : Le projet de réforme, journal édité par le cercle des étudiants communistes de l'E.N.S.E.P.S., octobre novembre 1959.

scolaire avant de perfectionner les meilleurs[1]. Le débat tourne autour de la "*sportivisation*" de l'E.P.S. qui devient un phénomène important dans la formation de la jeunesse française au regard des enjeux politiques nationaux et internationaux. Les interventions du député Pierre Comte-Offenbach[2], qui participera à la rédaction de *l'Essai de doctrine du sport* en 1964, sont significatives :

> *"Dans le monde moderne, le sport est non seulement devenu un phénomène social, mais encore un phénomène politique. On sait assez quel prestige mondial les grands athlètes donnent à leur pays par leurs victoires....Il faut créer, inventer une méthode nationale d'éducation sportive qui rejette les formules périmées et fastidieuses de l'éducation physique telle qu'elle est actuellement conçue."*[3]

A la veille des années 1960 l'opposition persiste entre les établissements de Joinville et met dos à dos les partisans de l'éducation sportive et de l'éducation physique, de la formation de masse et de la formation de l'élite, de l'E.P. scolaire et du sport civil. Cependant la place de l'activité physique dans les contenus n'est plus sujette à discussion dans les instances administratives. D'ailleurs, Maurice Herzog, s'en fait l'écho auprès des professeurs lors d'une audience avec le S.N.E.P. :

> *"Il va falloir définir les conditions d'une E.P. moderne. C'est un des points pour lesquels votre aide me sera précieuse car vous êtes évidemment parmi les mieux qualifiés pour ce travail. Il faudra, je crois, rechercher plus l'adhésion que la contrainte et pour cela rendre les leçons plus attrayantes et s'orienter vers une initiation aux sports et aux activités de plein air."*[4]*.*

Mais, force est de constater que l'influence des E.N.S.E.P.S. dépasse largement leur importance numérique puisque leurs directeurs sont régulièrement

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1960-1970 E.N.S.E.P. réforme de l'EP, réorganisation des E.N.S.E.P.S., textes officiels E.P.S., les écoles élémentaires, Métoudi. : S.N.E.P., étude critique du projet de réforme, circulaire n°5, 6 novembre 1959.

[2] Pierre Comte-Offenbach, député sous la IVème et Vème République, participe au Haut Comité des Sports, avec entre autres, Bazennerye et Borotra, qui a pour mission d'établir un *Essai de doctrine du sport*. Ce sera chose faite le 23 décembre 1964. Il est également Président du Comité français Pierre de Coubertin. Il meurt le 30 novembre 1990.

[3] *Journal Officiel de l'Assemblée Nationale*, 3ème séance du 21 novembre 1959, page 2783.

[4] *Bulletin du S.N.E.P.*, n°65, novembre décembre 1958, page 3.

sollicités, dans les années 1950, pour donner leurs avis sur l'évolution et le développement de l'éducation physique et sportive.

Le développement des stages sportifs de l'I.N.S..

Ainsi, il faut quinze ans aux E.N.S.E.P.S. et la volonté affirmée d'un ministre pour que l'extension du phénomène sportif soit prise en compte par les enseignants. Cette lente évolution des mentalités est à opposer à la prise de conscience précoce de l'I.N.S.. Bénéficiant pleinement de sa présence à la Lingiade en 1949, cet établissement est utilisé pour accueillir, entre autres, des stages de perfectionnement des professeurs et maîtres d'E.P.S. en ce qui concerne l'éducation sportive. Ces stages permettent de former et perfectionner rapidement les enseignants d'E.P.S. :

> *"Education sportive :*
>
> *Conférences 12 heures : principes d'Education Sportive, but et caractéristique de la séance d'E.S., relevé des séances d'Education Sportives, relevés des procédés pédagogiques et commentaires.*
>
> *Séances pratiques 18 heures : séances d'Education Sportive, procédés pédagogiques."*[1]

Ces stages de formation se poursuivent jusqu'à la fin des années 1950. L'I.N.S. se pose comme le noyau autour duquel se développe une réflexion sur l'éducation sportive car son directeur, relayé par le directeur général de la Jeunesse et des Sports, Gaston Roux, propose une collaboration à l'E.N.S.E.P.S. en vue d'une unification de l'enseignement sportif :

> *"Afin de permettre des échanges de vue entre spécialistes qualifiés d'établissements différents et de faciliter une unification dans l'enseignement de ces spécialités sportives, je vous serai obligé de bien vouloir désigner pour suivre chacun de ces stages le professeur ayant le plus de connaissances dans la spécialité choisie."*[2]

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1963-1973, 1943 à 1969 E.N.S.E.P.S. Joinville courrier arrivée I.N.S., logement : programme des stages de perfectionnement pour le personnel titulaire du 7 juillet au 7 août 1949, direction générale de la Jeunesse et des Sports.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1963-1973, 1943 à 1969 E.N.S.E.P.S. Joinville courrier arrivée I.N.S., logement : lettre du secrétaire d'Etat à l'Enseignement Technique, à la Jeunesse et aux Sports au directeur de l'E.N.S.E.P.S., ref. E.P.S./2 n°2742, 10 novembre 1951, signée Gaston Roux, directeur général de la Jeunesse et des Sports.

Le directeur de l'E.N.S.E.P.S. fait remarquer que certains stages sont déjà co-dirigés par des enseignants des deux établissements, il préfèrerait, aussi, que les réunions d'information sur la méthode sportive se déroulent à l'E.N.S.E.P.S.[1] ce qui permettrait aux professeurs de ne pas perdre la maîtrise des contenus de l'enseignement sportif. Cependant il semble que Gaston Roux ait tranché, l'I.N.S. est le lieu où s'élabore l'enseignement sportif :

> *"J'ai l'honneur de vous tenir informé du stage d'information qui groupe à l'Institut national des sports du 2 au 8 octobre les professeurs d'éducation physique affectés à l'Enseignement supérieur."*[2]

Mais, bien au-delà de l'enseignement dans le second degré, l'I.N.S. diffuse l'éducation sportive à travers de nombreux stages et envoie ses cadres dans différents pays à la demande des gouvernements par l'intermédiaire du Ministère des Affaires Etrangères. Ces stages longs (2 ans) permettent de former les entraîneurs nationaux des équipes étrangères[3]. En 1952 des représentants du Gabon, de l'Uruguay, de la Yougoslavie, du Liban, de l'Espagne, de la Suisse et du Chili sont présents[4]. De même, plusieurs gouvernements envoient des représentants pour connaître l'organisation du sport en France : professeurs d'éducation physique américains, dirigeants sportifs norvégiens, attaché militaire d'Israël, Mexique et Finlande.

> *"Les gens venaient de l'extérieur pour savoir ce que pouvait leur apporter l'I.N.S…. La valeur pédagogique des enseignants était reconnue car ils étaient tous des spécialistes… c'était l'Institut national **des** sports et non du sport."*[5]

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1963-1973, 1943 à 1969 E.N.S.E.P.S. Joinville courrier arrivée I.N.S., logement : lettre du directeur de l'E.N.S.E.P.S. au secrétaire d'Etat à l'Enseignement Technique, à la Jeunesse et aux Sports, ref. n°322, 23 novembre 195 1.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P.S. JG correspondance, administration centrale, arrivée départ 1946-1976. : lettre du Ministre de l'Education Nationale au directeur de l'E.N.S.E.P.S., ref. S.E.I./1045, 1 octobre 1958, signé Gaston Roux, directeur général de la Jeunesse et des Sports.

[3] Entretien avec Mercier Joseph le 23 avril 2000.

[4] I.N.S.E.P., boîte d'archives : 1947-1953, I.N.S., Conseils d'administration : conseil d'administration de l'I.N.S. du 4 mars 1953.

[5] Entretien avec Mercier Joseph le 23 avril 2000.

Parallèlement, les cadres de l'I.N.S. proposent leur vision du sport à l'étranger à partir de 1946 mais c'est surtout à partir de 1949 que se développe cette coopération. Après la Lingiade, les enseignants de l'I.N.S. sont sollicités mais c'est surtout à partir de 1952 que les stages d'encadrement à l'étranger se développent :

- Maurice Baquet, à la demande de la fédération française de football, contribue à l'encadrement d'un stage de football à Alger avec Listello en 1949.
- le département de l'éducation physique de l'Etat de Sao Paulo invite Auguste Listello à prendre part à l'encadrement du 2ème stage international de perfectionnement de ses cadres enseignants du 5 juin au 6 juillet. Il se rendra plusieurs fois au Brésil de 1952 à 1980 pour mettre en place l'éducation physique de ce pays et transmettre la méthode d'éducation physique généralisée[1].
- Marcel Mathore dirige et entraîne l'équipe nationale de volley-ball aux championnats mondiaux de volley-ball qui se déroulent à Moscou, du 17 au 29 août 1952.[2]
- Joseph Mercier participe à un stage en Roumanie en 1954.

Ces stages à l'étranger se poursuivent les années suivantes dans les mêmes directions. Au terme de la Quatrième République, l'I.N.S. est reconnu dans le monde grâce à la méthode sportive que ses cadres diffusent au travers de nombreux stages de formation concernant l'enseignement sportif et l'entraînement des athlètes comme le montre la figure 8.

[1] "Um trabalho do professor Auguste Listello revoluciona a educaõ fisica em todo o mondõ", Journal *A Gazeta Esportiva*, 11 septembre 1953.

[2] I.N.S.E.P., boîte d'archives : 1947-1953, I.N.S., Conseils d'administration : conseil d'administration de l'I.N.S. du 30 septembre 1952 : rapport d'activité 1952.

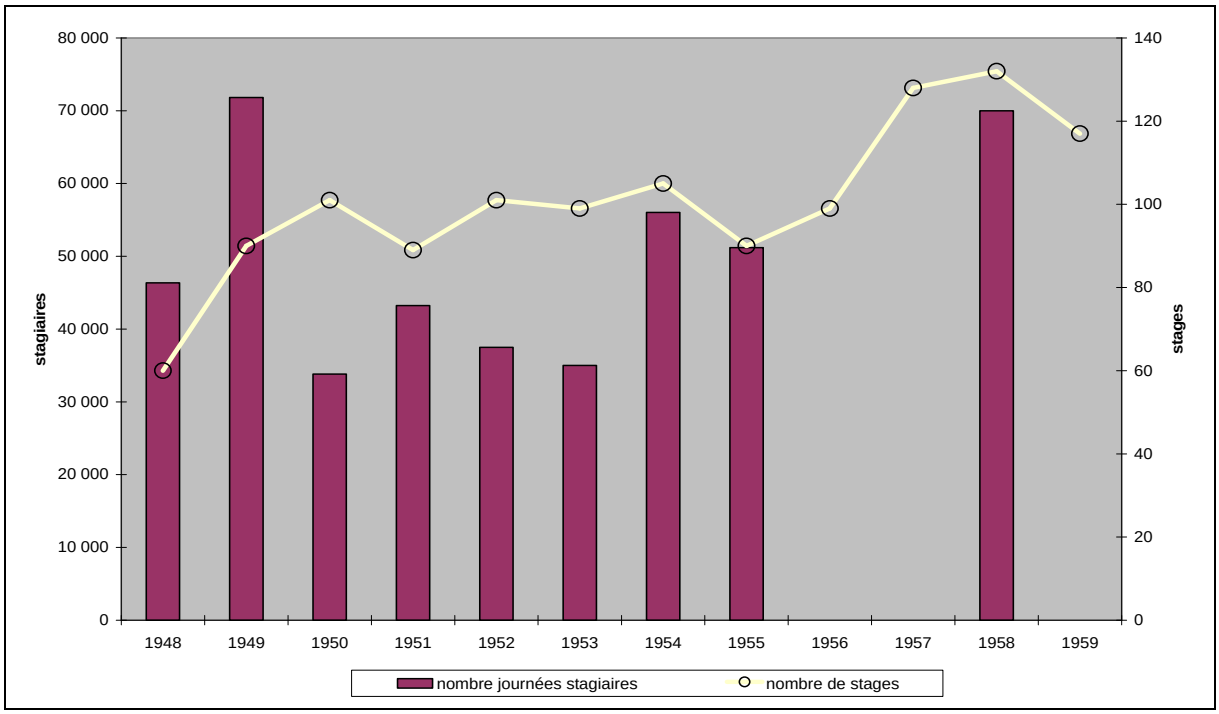

Figure 8 : I.N.S. Stages et stagiaires en internat 1948-1949.

L'*éducation physique généralisée* disparaît des stages de l'I.N.S. vers 1958-1959 lors des départs de Listello et de Baquet et de l'Ecole normale des maîtres d'éducation physique qui était abritée à l'I.N.S. depuis 1945[1]. L'établissement confirme, alors, son orientation vers l'entraînement et la formation des sportifs de haut niveau. Reconnu dans le monde entier dans ces deux principaux secteurs d'activités, l'I.N.S., au moment où il est question de réunir les établissements de Joinville, peut faire valoir d'une part des compétences et d'autre part un volume d'activité appréciable à travers l'organisation de ses stages qui sont en augmentation malgré la disparition de l'Ecole nationale des maîtres.

La question de la formalisation de l'enseignement sportif reste posée à la veille des années 1960. L'E.N.S.E.P.S. et l'I.N.S. ont chacun des atouts à faire valoir dans la réorganisation envisagée par Maurice Herzog.

[1] Simonet Pierre, *L'I.N.S.E.P.*, Woippy, éd. Gérard Klopp, 1998, page 192-193.

Mettre en place la formation universitaire et la recherche.

La période 1945-1960 est marquée par l'émergence de la recherche dans les établissements de formation à l'éducation physique et aux sports. Cette orientation apparaît dès 1946 dans les textes officiels et concerne essentiellement l'I.N.S. :

> *"Un Institut national des sports destiné à l'enseignement, au perfectionnement des cadres sportifs… est chargé des études scientifiques permettant l'élaboration de techniques sportives idéales…"* [1]

Le désir d'*universitarisation*[2].

Les E.N.S.E.P.S. se cantonnent à la formation des professeurs d'éducation physique et sportive, mais cette mission unique ne permet pas, aux yeux des enseignants des E.N.S.E.P.S. et de certains membres du syndicat des professeurs d'E.P.S. d'envisager un développement durable de l'éducation physique, aligné sur les autres disciplines scolaires. Pour cela il est envisagé de calquer la formation sur celle des Ecoles Normales Supérieures de Lettres et de Sciences[3], c'est-à-dire de prolonger la durée des études à quatre années pour permettre la création d'un diplôme supérieur et d'une agrégation et ainsi d'obtenir une reconnaissance universitaire. D'ailleurs, Dessendier, professeur à l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens, intervient dans ce sens lors d'un conseil des professeurs, seulement un mois après

---

[1] Décret du 27 novembre 1946 portant organisation des services extérieurs du sous-secrétariat d'Etat à l'Education nationale, J.O. du 1er décembre 1946, page 10232.

[2] Michon, Bernard, "Vers une analyse de l'espace STAPS, Sciences sociales et sports : états et perspectives", in *Actes des journées d'études de Strasbourg 13 et 14 novembre 1987*, 1988, p. 354-363.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1942-1959 E.N.S.E.P.S. Châtenay règlement intérieur : Ecole Normale Supérieure, règlement général, 11 octobre 1945, signé René Capitant. : "*Art. 3 : La durée régulière des études est de quatre ans, nécessaires pour préparer la licence, le diplôme d'études supérieures et l'agrégation."*
Art. 5 : Chaque laboratoire de l'Ecole est dirigé par le maître délégué pour l'enseignement auquel se rattache le laboratoire… Chaque laboratoire à un budget propre.
Art. 6 et 7 : …. Des postes d'agrégés répétiteurs sont confiés à des agrégés ayant fait preuve d'aptitudes spéciales pour la recherche.
Art. 14 : Les professeurs de l'Université de Paris délégués à l'Ecole, sont chargés, chacun dans sa spécialité, de l'initiation pédagogique et professionnelle en même temps que de l'initiation à la recherche et au travail personnel."

la parution du décret sur l'organisation du sous secrétariat d'Etat à l'Education nationale[1].

Certes, l'E.N.S.E.P.S. veut entrer en concurrence avec l'I.N.S. et avec les I.R.E.P.S. qui forment les enseignants à l'université, mais plus qu'un développement de la recherche en éducation physique c'est l'obtention d'un statut d'enseignant universitaire pour les cadres des E.N.S.E.P.S. qui est souhaité. C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre les interventions concernant la recherche dans les E.N.S.E.P.S.. D'ailleurs, monsieur Surrel, représentant du syndicat des professeurs d'E.P.S., se rapproche du directeur général, dès le 5 janvier 1948 pour envisager dans le futur un doctorat et une agrégation. Philippe Néaumet, secrétaire général du syndicat défend ce point de vue :

> *"Il faut penser à former des cadres supérieurs pourvus de diplômes supérieurs (agrégation, doctorat)."*[2]

Cette question de l'*universitarisation* de la formation est récurrente de 1945 à 1960. Les demandes émanent du syndicat mais surtout des enseignants des E.N.S.E.P.S.. La question de la création d'une quatrième année de formation et d'un doctorat apparaît comme centrale dans les années 1950. Yvonne Surrel, directrice de l'E.N.S.E.P.S. jeunes filles intervient dès 1952 auprès du ministère pour obtenir l'ouverture "*d'une licence en quatre certificats, avec la possibilité d'ouvrir un doctorat … et dans l'avenir une agrégation*"[3]. Elle intervient ensuite auprès du rectorat et obtient l'assurance que dans un avenir proche il soit envisagé la création d'un diplôme supérieur universitaire d'E.P. sanctionnant une quatrième année de scolarité et des travaux personnels de recherche[4]. D'ailleurs, tout est prêt pour accepter les élèves en quatrième année comme l'indique le règlement intérieur des écoles :

> *"Après leur réussite au concours, le séjour des élèves à l'Ecole peut, sur leur demande revêtue de l'avis favorable du Chef d'Etablissement, être prolongé d'un an afin de leur permettre de*

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P.S. conseil des professeurs 1942-1949 : conseil des professeurs du 20 décembre 1946.

[2] *Bulletin du syndicat des professeurs, moniteurs d'E.P.S.*, n°13, mars avril 1948.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1945-1970 Châtenay conseil des professeurs, 1968-1970 conseils intérieurs : réunion du conseil des professeurs du 19 décembre 1952.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1945-1970 Châtenay conseil des professeurs, 1968-1970 conseils intérieurs : réunion du conseil des professeurs du 4 mai 1954.

poursuivre des travaux de recherche en vue de la présentation d'une thèse." [1]

Malheureusement, faute de texte réglementaire, la directrice doit se résoudre à supprimer ce paragraphe du règlement intérieur de 1955. Face à l'optimisme d'Yvonne Surrel, le syndicat des professeurs d'E.P.S. est plus réservé puisqu'en 1957 Philippe Néaumet note :

> *"On peut douter que notre direction générale de la Jeunesse et des Sports ait la réelle volonté de voir s'instaurer cette quatrième année pourtant capitale pour l'avenir de nos E.N.S.E.P.S. et de notre corporation."*[2]

Cependant Yvonne Surrel ne désarme pas. A partir de mai 1957 elle enjoint les élèves désirant effectuer une quatrième année de déposer des dossiers de candidature[3] sous réserve de la parution du texte. Malgré l'avancée des discussions ministérielles sur la licence et l'agrégation[4] le texte ne paraît pas en 1958. En 1959 les élèves professeurs se joignent à Yvonne Surrel pour demander une année d'étude supplémentaire[5], aidées en cela par la position du congrès national et de la direction du syndicat national des professeurs d'E.P.S. qui, en 1958, se prononce pour la création d'une quatrième année et l'institution d'un doctorat[6]. La victoire semble proche puisque un accord de principe est donné en 1959 par le Haut commissaire à la Jeunesse et aux Sports, Maurice Herzog, et son chef de Cabinet pour que 2 élèves professeurs de l'E.N.S.E.P. jeunes filles puissent effectuer une quatrième année[7]. Cependant cet accord n'est pas suivi d'effet au grand dam des enseignants de l'école qui continuent à sélectionner des étudiants pour cette

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1945-1970 E.N.S.E.P.S. JG, courrier avec Châtenay, administration universitaire, réunion directeur : projet de règlement général de l'E.N.S.E.P. filles transmis au directeur de l'E.N.S.E.P.S. garçons en vue de l'établissement d'un texte officiel, juillet 1955.

[2] *Bulletin du syndicat des professeurs d'E.P.S.*, n°58, juillet-août 1957, septembre octobre 1957.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1945-1970 Châtenay conseil des professeurs, 1968-1970 conseils intérieurs : réunion du conseil des professeurs du 28 mai 1957.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1945-1970 Châtenay conseil des professeurs, 1968-1970 conseils intérieurs : réunion du conseil des professeurs du 18 mars 1958.

[5] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1945-1970 Châtenay conseil des professeurs, 1968-1970 conseils intérieurs : réunion du conseil des professeurs du 25 mai 1959.

[6] Bulletins du S.N.E.P. n°60 de janvier-fevrier 1958 , n°62-64 de mai-octobre 1958 et n°68 de mai-juin 1959.

[7] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1945-1970 Châtenay conseil des professeurs, 1968-1970 conseils intérieurs : réunion du conseil des professeurs du 28 septembre 1959.

quatrième année hypothétique[1]. Il faut se rendre à l'évidence, en 1960, le cursus reste ancré sur trois années d'étude et la reconnaissance des enseignants d'E.P.S. ne passe pas par l'universitarisation de la formation. Cette voie est pour l'instant sans issue.

La recherche dans les E.N.S.E.P.S..

Parallèlement à cette volonté d'obtenir un cursus universitaire, les directeurs des E.N.S.E.P.S. tentent de développer la recherche pour, faire preuve de compétences nouvelles mais aussi entrer en concurrence avec l'I.N.S.. Dans cette stratégie de contournement, toute la difficulté est d'encadrer et de développer une recherche mise en place en dehors de l'université. Loin des déclarations d'intention, il convient de se centrer sur les apports réels des deux E.N.S.E.P.S. dans ce nouveau domaine. Car si les intentions existent, leur confrontation aux moyens financiers et aux productions des laboratoires relativise les ambitions des écoles de formation.

Dans un premier temps, les enseignants prennent conscience que pour être reconnu au niveau scientifique, il faut publier des travaux et participer à des conférences internationales. Dessendier, professeur à l'E.N.S.E.P.S. garçons, propose, dès 1947, l'organisation d'un centre de documentation permettant de rendre compte de l'activité de l'école et d'être informé des avancées de la recherche en E.P.S. :

> *"On m'a confié la documentation des "Notes Techniques"[2]. Nous pouvons mettre au point quelque chose d'extrêmement important avec les "Notes Techniques". Il serait souhaitable que soit constitué par un texte le Centre de Documentation de l'Ecole pour effectuer un travail sur les méthodes* [d'E.P.]*."*[3]

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1945-1970 Châtenay conseil des professeurs, 1968-1970 conseils intérieurs : réunion du conseil des professeurs du 28 juin 1960.

[2] La revue *Les Notes Techniques et Pédagogiques* paraît en 1942 à l'initiative des élèves de l'E.N.E.P.S. qui publient les cours des professeurs.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Réunions du conseil des professeurs 1942-1949 : conseil des professeurs du 17 janvier 1947.

Cette proposition est reprise par Jean Vivès[1] qui veut, au nom de l'Amicale de l'E.N.S.E.P.S., regrouper les efforts et créer une grande revue à partir des *Notes Techniques et Pédagogiques*[2]. En 1950, une nouvelle revue lui succède, la *Revue EP.S.*, publiée par le Comité d'Etudes et d'Informations Pédagogiques de l'E.P.S. (C.E.I.P.E.P.S.) fondé par l'Amicale de l'E.N.S.E.P.S. sous le patronage du secrétariat d'Etat à l'Enseignement technique de la Jeunesse et des Sports[3].

Les enseignants des E.N.S.E.P.S. peuvent, dès lors, publier des comptes rendus d'activités dans un domaine encore inorganisé du point de vue de la recherche et qui ne possède pas de revues scientifiques. La *Revue EP.S.* rend compte des travaux des enseignants des E.N.S.E.P.S. mais force est de constater que les publications sont plus proches des mises en œuvre pédagogiques et de la didactique que de la recherche à proprement parler comme le soulignent dans une série d'articles Pierre Arnaud[4] et Cécile Collinet[5]. D'ailleurs une étude des revues *Les Notes Techniques et Pédagogiques* et la *Revue EP. S.* de janvier 1947 à mai 1960 montre que sur un total de 758 articles (115 dans *Les Notes Techniques et Pédagogiques* et 643 dans la *Revue EP.S.*) 62 concernent des aspects théoriques et/ou scientifiques de l'éducation physique et du sport. Les articles scientifiques représentent la moitié de ces articles (31), le reste étant des essais de théorisation de professeurs d'E.P.S.. Cependant les 31 articles scientifiques ne révèlent pas un dynamisme de la recherche dans les E.N.S.E.P.S. : la plupart sont écrits par des scientifiques extérieurs ou par des vacataires, 6 articles seulement sont le fait du personnel scientifique des E.N.S.E.P.S. et de l'I.N.S. dont deux sont produits par Hiriartborde, responsable du laboratoire d'étude du comportement psychomoteur de l'E.N.S.E.P.S. de Châtenay. Les 4 autres articles sont écrits par les médecins du service médical de l'I.N.S. auxquels s'est joint Pierre Dumas, le médecin de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens. Ainsi, il apparaît que les parutions liées à l'E.P. relèvent

---

[1] Jean Vivès (1921-1999) a participé à la création, pendant l'occupation, de la revue *Les Notes Techniques et Pédagogiques*. Cette revue, devenue la revue *EP.S* en 1950 s'adresse à tous les intervenants du domaine de l'E.P.S.. Jean Vivès en reste le directeur honoraire jusqu'à sa mort.

[2] *Bulletin des syndicats des professeurs, moniteurs d'éducation physique et sportive et du personnel de l'administration*, n° 17, février-mars 1949, page 25.

[3] *Bulletin des syndicats des professeurs, moniteurs d'éducation physique et sportive et du personnel de l'administration*, n°23, octobre-novembre 1950.

[4] Arnaud Pierre, "La Revue E.P.S. et l'innovation didactique 1950-1982", Revue *E.P.S*, n° 192, 194, 198, 200-201,1985-1986.

[5] Collinet Cécile, "Recherche : E.P.S.; problème d'identité à partir de 1950", Revue *E.P.S.*, n°250, 1994.

plus du discours à partir de connaissances théoriques que de travaux de recherches scientifiques, comme l'indique le docteur Roger Haure en 1959 :

> *"Faute d'avoir assis l'E.P. sur des faits scientifiquement observés et étudiés, on a abouti à un fatras d'idées, de techniques et de systèmes placés, pour faire illusion, à côté des notions tirées principalement de l'anatomie, de la physiologie et de la psychologie, mais sans qu'il soit possible, le plus souvent, de discerner un lien quelconque entre ces notions et l'E.P.."*[1]

Cette situation permet aux enseignants de l'E.N.S.E.P.S. de se prévaloir de compétences scientifiques leur permettant d'envisager la création d'un laboratoire de recherche. Cependant, faute de crédits, de locaux satisfaisants, et de personnel qualifié l'E.N.S.E.P.S. garçons doit patienter. Le directeur, Flouret, insiste et veut monter un laboratoire médical axé sur l'anatomie et la physiologie[2] pour concurrencer celui de l'I.N.S.. Dès 1951 il envisage d'acheter un appareillage médical[3] et de créer, en 1953, une section recherche[4]dans le Centre d'étude et de documentation. Ce Centre d'études et de documentation traite essentiellement des questions relatives au programme de formation[5]. Il se pose en concurrent du travail effectué à l'E.N.S.E.P. jeunes filles puisque les professeurs refusent un élargissement des membres aux enseignants de Châtenay[6] qui développent une structure de la recherche de manière indépendante. Le docteur Dumas prend en charge le secrétariat de la section recherche en sciences appliquées à l'E.P. à partir de 1952[7]. Il s'occupe essentiellement de diffuser des cours d'anatomie, intégrant l'équipe de l'I.N.S. lorsqu'il s'agit de faire de la recherche en physiologie.

---

[1] Docteur Haure R., "Réflexions sur la recherche en éducation physique", Revue *E.P.S.*, n°47, novembre 1959, page 7.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1945-1970 Châtenay conseil de professeurs 1968-1970 conseils intérieurs : réunion du 29 octobre 1952.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Procès verbaux des conseils d'administration de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens 1947-1976 : conseil d'administration du 10 février 1951.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Procès verbaux des conseils d'administration de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens 1947-1976 : conseil d'administration du 5 mars 1953.

[5] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1947 à 1970 E.N.S.E.P.S. Joinville jeunes gens, notes, PV, réunions, programmes : Intervention du directeur, Cercle d'études de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens, séance des 9 et 10 novembre 1951.

[6] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1947 à 1970 E.N.S.E.P.S. Joinville jeunes gens, notes, PV, réunions, programmes : séance du 8 décembre 1951.

[7] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1947 à 1970 E.N.S.E.P.S. Joinville jeunes gens, notes, PV, réunions, programmes : séance du 17 décembre 1952.

Fin 1952, Gaston Roux, directeur général de la Jeunesse et des Sports, approuve le principe et les modalités de création dans chacune des Ecoles normales supérieures d'éducation physique et sportive d'un laboratoire d'études. "*L'organisation de la section littéraire s'ébauchera dans le cadre de l'école de Châtenay et celle de la section scientifique dans le cadre de l'école de Gravelle*"[1]. Il faut attendre 1953 pour voir les enseignants et la direction des E.N.S.E.P.S. envisager de créer un pôle de recherche en profitant de la parution d'un nouveau décret stipulant que "*les établissements assurent l'enseignement des disciplines et activités ainsi que l'ensemble des recherches se rapportant à l'éducation physique, au sport….*"[2]. Le grand projet d'organisation d'un Centre d'étude et de documentation permettant d'établir un lien avec la recherche, bien que soutenu par Gaston Roux, n'aura jamais le développement escompté. Finalement c'est en 1958 que l'installation du laboratoire de physiologie est inscrit au projet de budget pour une somme de 3.000.000 de francs[3]. Raymond Gratereau, qui prend la direction de l'E.N.S.E.P.S. en mars 1959, veut développer ce laboratoire de travaux pratique en se servant du centre d'étude et de documentation créé en 1953 et il envisage l'insertion de ce laboratoire dans une organisation nationale pour initier des recherches dans la lignée des travaux effectués par Georges Demenÿ à l'école de Joinville entre 1902 et 1907[4]. Ce but louable n'est pas dénué d'arrières pensées puisque l'E.N.S.E.P.S. n'a toujours pas de personnel à intégrer dans ce laboratoire. Gratereau le reconnaît lorsqu'il dit que "*le principal est d'avoir "l'homme". J'ai demandé un poste d'agrégé, mais un professeur d'éducation physique, docteur en médecine, s'il obtient un indice supérieur à 510, l'accepterait et serait doublement qualifié*"[5].

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1945-1970 E.N.S.E.P.S. JG, courrier avec Châtenay, administration universitaire, réunion directeur : lettre de la directrice de l'E.N.S.E.P. à monsieur le directeur général de la Jeunesse et des Sports, 26 novembre 1952.

[2] Décret n°53.824 du 5 septembre 1953 portant organisation des services d'enseignement de la direction générale de la jeunesse et des sports, dans le cadre de la politique d'économie que le gouvernement s'est tracé, article 2.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Procès verbaux des conseils d'administration de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens 1947-1976 : conseil d'administration du 4 mars 1958.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Procès verbaux des conseils d'administration de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens 1947-1976 : conseil d'administration du 7 juillet 1959.

[5] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Procès verbaux des conseils d'administration de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens 1947-1976 : conseil d'administration du 7 juillet 1959.

Cependant aucun moyen n'est affecté à la création du laboratoire, les financements vont vers l'infirmerie, le centre de documentation et la bibliothèque[1]. Le bilan des travaux est assez mince. D'ailleurs Gratereau le reconnaît dans une lettre, en 1960, lorsque le Haut-commissaire à la Jeunesse et aux Sports lui demande la liste des publications de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens :

> *"J'ai le regret de vous faire connaître que les seules recherches qui ont pu être entreprises ... sont le fruit du travail personnel des professeurs dans leur spécialité respective. Une partie de ces travaux originaux a fait l'objet de publications dans la revue "Education Physique et Sport". D'autre part le docteur Dumas, médecin-chef de l'école, a contribué à la réalisation d'un certain nombre de travaux..."*[2]

Il faut chercher la justification de cette orientation vers la recherche dans la volonté de positionner l'E.N.S.E.P.S. garçons par rapport à l'I.N.S. et de le concurrencer puisqu'il est envisagé de consacrer la recherche à l'anatomie fonctionnelle, à l'analyse du mouvement et à la physiologie de l'effort, objets d'étude traditionnels du service médical de l'Institut national des sports. Il s'agit aussi, pour l'E.N.S.E.P.S. garçons, de conserver une prééminence symbolique sur l'E.N.S.E.P.S. filles qui a mis en place le premier laboratoire français de psychologie dans le domaine de l'E.P.

Ainsi, seule l'E.N.S.E.P. filles, sous l'impulsion d'Yvonne Surrel, obtiendra les moyens nécessaires à l'émergence et au fonctionnement du "*laboratoire d'études des comportements moteurs*"[3]. D'ailleurs Edmond Hiriartborde, chargé de recherche, est reconnu par les enseignants de Châtenay puisqu'il obtient un siège au conseil d'administration en 1958[4].

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Procès verbaux des conseils d'administration de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens 1947-1976 : conseil d'administration du 2 février 1960.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1941 à 1971 E.N.S.E.P.S. Joinville, plein air, circulaires, compte rendu, courrier : lettre du directeur de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens au haut commissaire à la Jeunesse et aux Sports, 9 mai 1960.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P. jeunes filles : registre des délibérations du conseil d'administration 1947-1970 : séance du 2 février 1953.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P. jeunes filles : registre des délibérations du conseil d'administration 1947-1970 : séance du 21 mars 1958.

Yvonne Surrel est très sensible au développement des relations internationales. Très tôt elle envisage des échanges avec les centres de formation étrangers et en ce sens elle emprunte la même politique que l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens. *Les Notes Techniques et pédagogiques* rendent compte des différentes organisations de l'enseignement dans les pays européens et en U.R.S.S.. Après 1950, des échanges universitaires d'enseignants et d'étudiants sont mis en place mais concernent uniquement l'enseignement. Yvonne Surrel prend conscience qu'il est nécessaire de constituer un laboratoire de recherche consacré aux questions psychologiques et à l'analyse du mouvement[1]. Malgré les difficultés, la stabilité de l'équipe de direction et l'éloignement géographique du camp de Saint-Maur (E.N.S.E.P.S. et I.N.S.) vont permettre à l'E.N.S.E.P. jeunes filles de développer sa propre cohérence au regard de l'évolution de l'E.P.. La directrice peut impulser une politique de recherche au moment où cette orientation est juste évoquée chez les élèves professeurs masculins. Ainsi, dès 1953, la création d'un laboratoire d'études des comportements moteurs est envisagée et Edmond Hiriartborde[2], psychologue, en prend la responsabilité en 1954[3] lorsque les crédits sont débloqués. En 1958 un deuxième poste de chercheur est demandé avec un profil d'agrégé en physiologie[4] et en 1960 la directrice fait valoir la nécessité de recruter un collaborateur technique[5] pour permettre au directeur du laboratoire de se consacrer exclusivement à ses recherches sur "*la compréhension et les conséquences de l'activité physique sur l'individu et sur le groupe dans lequel il s'insère ainsi que sur la place et le rôle de*

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1945-1970 Châtenay conseil de professeurs 1968-1970 conseils intérieurs : réunion du 29 octobre 1952.

[2] Edmond Hiriartborde, né le 18 avril 1925, est attaché de recherche à mi-temps au centre national de recherche scientifique et recruté par contrat comme chargé de recherche à l'école normale supérieure d'éducation physique de jeunes filles à compter du 1er septembre 1954. Il démissionne du CNRS le 1er janvier 1955 pour se consacrer au laboratoire d'étude du comportement psychomoteur. Licencié de psychologie, diplômé de l'institut de psychologie, docteur de troisième cycle avec équivalence de la thèse complémentaire en décembre 1964.
Travaux scientifiques : recherche en psychologie sur les aptitudes et l'apprentissage dans le cadre de l'éducation physique. Fin de contrat le 30 septembre 1972. Il devient maître assistant titulaires (emploi principal) à Université Paris 10 Nanterre en 1972.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1945-1970 Châtenay conseil de professeurs 1968-1970 conseils intérieurs : réunion du 4 mai 1954.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P. de jeunes filles, registre des délibération du conseil d'administration 1947-1970 : séance du 21 mars 1958.

[5] I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P. de jeunes filles, registre des délibération du conseil d'administration 1947-1970 : séance du 18 mars 1960.

l'activité physique dans la société"[1]. Ce laboratoire est le seul laboratoire réellement reconnu en éducation physique puisque les recherche sont centrées sur des problématiques liées à l'enseignement comme le montrent les parutions dans la *Revue EP.S.*[2] alors que celles de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens, sous l'influence de l'I.N.S., mettent en avant des données relatives à la performance sportive. D'ailleurs, le laboratoire de l'E.N.S.E.P. jeunes filles est le seul à bénéficier d'un personnel scientifique puisque le poste de chargé de recherche attribué en 1954 à l'E.N.S.E.P.S. de garçons a été supprimé en 1955, le directeur cherchant à le récupérer en 1957 en le profilant en psychopédagogie[3]. Ainsi, l'établissement féminin, par ses choix et son éloignement du camp de Saint-Maur, a développé un laboratoire original et reconnu contrairement à l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens qui, après avoir voulu concurrencer le laboratoire de l'I.N.S. en anatomie et physiologie, se rend compte de la voie sans issue dans laquelle il s'est engagé.

La recherche à l'Institut National des Sports.

> *"A l'Institut national des sports, installé au camp de Saint-Maur, en plein bois de Vincennes, la Direction Générale de la Jeunesse et des Sports a voulu réaliser un centre scientifique de recherche axé sur le sport et l'exercice corporel en général. Il s'agit d'étudier les répercussions que pouvaient avoir ces activités sur l'individu du point de vue physique et technique mais aussi moral, caractériel, social et humain. Il fallait envisager la création d'un organisme destiné à la recherche scientifique et systématique des procédés susceptibles de conquérir et d'éduquer la masse, d'une part, perfectionner et améliorer l'élite, d'autre part."* [4]

Dès la création de l'I.N.S., les missions de la recherche sont clairement définies. Elle doit favoriser le développement du sport et permettre l'augmentation

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1958-1970 Châtenay, accident de travail, grèves, foyer socio-éducatif, comité d'entraide, gym volontaire : dossier labo de recherche, réunion du 13 novembre 1959.

[2] En 1956 et 1957 Hiriartborde fait paraître deux articles dans la *Revue EP.S*, l'un sur *La construction de l'espace* et l'autre, avec l'aide des enseignants d'E.P.S. de Châtenay, sur *Les parcours*.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1945-1970 E.N.S.E.P.S. JG, courrier avec Châtenay, administration universitaire, réunion directeur : lettre du directeur de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens au directeur général de la Jeunesse et des Sports, n°376, 5 juillet 1957 .

[4] Secrétariat d'Etat à l'enseignement technique, à la Jeunesse et aux Sports, direction générale de la jeunesse et des sports, *L'institut national des sports* (plaquette de présentation année 1948 - 1949).

des performances sportives. Les enseignants et entraîneurs de l'I.N.S. s'appuient sur un service médical doté d'un appareillage moderne et sur un service de recherche scientifique appliqué intégrant un laboratoire de biochimie. Dans le même temps, le laboratoire de recherche pour l'équipement sportif[1] continue à se consacrer à l'étude des sols et au perfectionnement des installations sportives[2] permettant un développement de la pratique sportive comme l'indique, à partir de 1946, Robert Joffret, dans une longue série d'articles de la revue Héraclès (du n°4 au n°14) :

> *"Il n'y aura pas d'extension de la pratique d'éducation physique, des sports et des activités de plein air tant que l'on ne disposera pas d'aménagements appropriés en quantité suffisante"*[3].

Ainsi, dès la fin de la Deuxième Guerre Mondiale, l'établissement est orienté vers le perfectionnement des athlètes de toutes les fédérations, mais aussi des dirigeants et des arbitres[4]. L'I.N.S. est un instrument au service des fédérations sportives leur permettant de former leurs athlètes mais aussi l'encadrement sportif qui pourrait ainsi être à la pointe des dernières recherches en matière d'entraînement. Mais son organisation ne reflète pas la constitution d'un pôle de recherche. En effet, la plupart des structures relève de la pédagogie sportive, seuls le service médical et le service cinéma sont au service de la performance[5].

Naturellement, la recherche s'organise à partir des travaux qu'effectuent les médecins du service médical en toute indépendance par rapport à l'E.N.S.E.P.S. toute proche. D'ailleurs, Raymond Gratereau le regrette lorsqu'il signale le manque

---

[1] I.N.S.E.P., boîte d'archives : I.N.S. 1946-1947 plans et projets : Le Centre National d'Equipement Sportif prend ses quartiers à l'Institut National des Sports à partir de 1946. Il se penche, alors, sur l'exécution des sols sportifs (sols stabilisés, en cendrée, engazonnés, courts de tennis et drainage). Ce Centre National se voit confier comme missions d'établir une documentation à usage des techniciens, architectes et ingénieurs, de procéder à des études pour améliorer les équipements sportifs et de conseiller les maîtres d'œuvre dans leur travail

[2] I.N.S.E.P., Boîte d'archives : 1955-1966, I.N.S., Conseils d'Administration : conseil d'administration du 21 février 1956 : rapport du directeur sur la gestion économique de l'I.N.S. pendant l'année 1955.

[3] Joffret Robert, "L'équipement sportif de la France", revue *Héraclès*, n°4, 1946, page 6.

[4] *La vie de la F.S.G.T.* mars 1945.

[5] Secrétariat d'Etat à l'enseignement technique, à la Jeunesse et aux Sports, direction générale de la jeunesse et des sports, *L'institut national des sports*, plaquette de présentation, année 1948 - 1949. Les différentes structures sont les suivants : service médical, service ciné-photo-dessin, commission technique, commission sportive, commission sports individuels, commission sports collectifs, commission sports de combat, commission pédagogie sportive.

de coordination entre le laboratoire de l'I.N.S. et son établissement[1]. En fait tout se passe comme s'il y avait une concurrence entre les établissements situés dans le bois de Vincennes. L'E.N.S.E.P.S. désire accéder à la recherche et l'I.N.S. cherche à préserver ses prérogatives en la matière. En 1949, "*l'I.N.S. veut être à la fois un centre spécialisé et un organisme de synthèse*"[2] : un centre spécialisé mettant en place des recherches sur le sport et l'exercice corporel visant l'éducation de l'ensemble de la population mais aussi la progression de l'élite, un organisme de synthèse élaborant une doctrine sportive, en concertation avec d'autres organismes de formation. Il doit non seulement permettre l'amélioration des résultats de l'élite mais aussi l'éducation complète (intégrale) de l'individu.

> *"Il doit être surtout un foyer intellectuel et scientifique où les activités sportives - disons plus largement les "disciplines corporelles" - seront mieux dégagées de l'empirisme, mesurées et orientées pour qu'elles servent au mieux au bonheur des hommes."*[3]

Alors que l'I.N.S. n'est pas encore installé dans des locaux définitifs et n'est pas en mesure de loger certains enseignants[4], le directeur de l'I.N.S., veut développer la recherche, une des missions essentielles de l'établissement. L'I.N.S. oriente ses recherches sur le geste technique sportif et sur la recherche scientifique. De 1949 à 1959 cette orientation prend de plus en plus d'importance. L'I.N.S. fait le choix de l'entraînement sportif et oriente les recherches en ce sens. Il fait appel à Gaston Roux en 1950 pour obtenir le recrutement de chercheurs qualifiés. L'année 1952 est marqué par les premiers résultats des travaux de recherche : plusieurs monographies paraissent dans la revue I.N.S. et le Congrès International de Médecine Sportive, organisé à Paris du 30 mai au 1er juin 1952, permet à un grand nombre de médecins étrangers ou français, spécialistes des problèmes posés par la

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1945-1970 Châtenay conseil des profs, 1968-1970 conseils intérieurs : réunion du 4 mai 1954.

[2] Secrétariat d'Etat à l'enseignement technique, à la Jeunesse et aux Sports, direction générale de la jeunesse et des sports, *L'institut national des sports*, plaquette de présentation année 1948 - 1949.

[3] I.N.S.E.P., Boîte d'archives : 1947-1953, I.N.S., Conseils d'Administration : Procès-verbal du conseil d'administration de l'I.N.S. du 2 février 1950.

[4] I.N.S.E.P., boîte d'archives : Conseils d'Administration 1947-1953 : Conseil d'administration de l'I.N.S. du 9 mars 1949 : Le docteur Jacquet donne lecture de son rapport de présentation du budget de 1949 : question sur l'occupation de la villa Lapointe. : les maîtres d'éducation physique et sportive Pujazon, Cros et Coste qui habitent la villa Lapointe reversent intégralement le montant du loyer à l'économe de l'I.N.S..

physiologie sportive, de se rencontrer[1]. Indépendamment de ces publications, de nombreuses expériences ont lieu au sein du service médical, avec le concours de champions, d'élèves, de stagiaires, de membres du Cadre. "*Environ 1000 électrocardiogrammes ont été effectué en 1952 et constituent une documentation de premier ordre pour l'avenir*"[2].

Le docteur Jacquet, directeur de l'I.N.S. jusqu'en 1960, accorde une grande importance aux recherches effectuées par le laboratoire. Les productions pédagogiques adressées aux éducateurs sportifs et entraîneurs se développent (l'Ecole supérieure d'escrime produit en 1952 un important traité de 300 pages qui est remis à la fédération d'escrime) mais ce n'est qu'à partir de 1953 que l'établissement pourra mettre à la disposition de ses personnels les premiers services et laboratoires nécessaires à leurs recherches[3]. Cette priorité, compte tenu des difficultés budgétaires, se fait au détriment de certains travaux et a pour objectif l'équipement convenable des services médicaux et de recherche. Les résultats sont là : les cadres de l'I.N.S. font paraître dans *Les monographies de l'I.N.S.* des études techniques. Ces études prennent en compte les conditions précaires de la pratique et avancent des propositions réalisables à peu de frais. Par exemple, à partir de la confection de sacs de sable pesant de 15 à 25 kg, il est proposé une utilisation pédagogique facile à mettre en œuvre[4].

En 1958, *Les monographies de l'I.N.S.* mettent en avant la nécessité d'établir des relations entre les médecins, les sportifs et les entraîneurs[5]. Ces publications sont classées en trois séries différentes. La série A comprend treize parutions traitant de sujets médicaux liés aux échanges gazeux, au rythme cardiaque avec

---

[1] Revue *I.N.S.* :
Docteur Andrivet, "Dans quelle mesure la compétition sportive peut-elle être pratiquée par la femme ?", n°19, janvier février 1952, page 24-25.
Docteurs Leclercq et Andrivet, "Regards sur la recherche scientifique médico-sportive aux U.S.A.", n°21, mai juin 1952, page 9-11.
Lachenal et docteur Andrivet, "Vertige et mal d'altitude", n°21, juillet-août 1952, page 11-13.
Etc.

[2] I.N.S.E.P., boîte d'archives : 1947-1953, I.N.S., Conseils d'administration : conseil d'administration de l'I.N.S. du 4 mars 1953.

[3] I.N.S.E.P., boîte d'archives : 1947-1953, I.N.S., Conseils d'administration : conseil d'administration de l'I.N.S. du 4 mars 1953.

[4] Maigrot Joseph, "L'entraînement des sprinters : amélioration de la résistance", *Monographie de l'I.N.S.*, n°1 série B, mars 1958.

[5] Baquet Maurice, "Principes de l'entraînement sportif", *Monographie de l'I.N.S.*, n°2 série B, 1958, page 2.

électrocardiogramme, aux tests de valeur physique, modification de tension. Ces monographies sont le fait du corps médical de l'I.N.S.. Les docteurs Leclercq, maître de recherche, Andrivet médecin chef de l'I.N.S., Corsy, pharmacien à l'I.N.S., Mazeyrat sont à l'origine de la majorité des parutions. La série B comprend deux parutions relatives à l'entraînement. La série C, écrite par les ingénieurs du service technique de l'équipement, se préoccupe des surfaces d'installations sportives (sols engazonnés, sol et cendrée, courts de tennis).

La lecture de ces parutions de 1958-1959 montre l'orientation sportive que prend l'établissement. Il est ainsi possible d'observer de 1949 à 1959 une inflexion des missions allant de l'éducation à l'entraînement. L'I.N.S. marque son territoire par rapport à l'E.N.S.E.P.S., ses domaines de compétence tournent autour de l'activité sportive et de la performance, ils dépassent le cadre pédagogique scolaire. Il s'agit de donner aux champions et à leurs entraîneurs un "*arsenal scientifique eu service du muscle*"[1] conditionnant les réussites sportives. *L'Express* s'en fait l'écho dans son numéro de novembre 1959 :

> *"Electrocardiogrammes, appareils pour l'étude du temps de réaction, psycho-galvanomètres, appareils pour l'étude du métabolisme de base, engins mystérieux... On a tout prévu à l'I.N.S., où une section médicale profite de la présence de sujets d'élites pour servir la recherche pure, où une autre section est chargée du contrôle clinique et psychologique des sportifs. Tous les athlètes sont "fichés" et il ne se passe pas de semaine sans que les médecins aient avec les entraîneurs des entretiens poussés. La "forme" est étudiée scientifiquement".*[2]

Ainsi, à la veille des années 60, la recherche se répartit essentiellement autour de deux centres : d'une part l'E.N.S.E.P.S. de Châtenay et le laboratoire d'étude du comportement, dirigé par Hiriartborde, qui conduit des recherches dans les domaines de la psychologie, de la psychosociologie et de la psychologie sociale avec pour objets "*l'organisation du mouvement, les processus d'apprentissage, les aptitudes*

---

[1] Ambroise-Rendu Marc, "L'I.N.S. une usine à champions", revue *Lectures pour tous*, n°70, octobre 1959, pages 26-30.
[2] J.C., "Quand la France court plus vite", *L'Express*, n°440, 19 novembre 1959, page 31.

physiques et les facteurs du comportement en éducation"[1] et, d'autre part, le laboratoire de l'I.N.S. rattaché au service médical qui poursuit des recherches en anatomie et physiologie de la performance. L'E.N.S.E.P.S. jeunes gens, faute de choix judicieux et du fait de la proximité de l'I.N.S., n'a pas su ou pu développer une recherche autour d'un objet spécifique.

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1958-1970 Châtenay, accident de travail, grèves, foyer socio-éducatif, comité d'entraide, gym volontaire : dossier labo de recherche, réunion du 13 novembre 1959.

Conclusion.

Le bilan de cette période est relativement mitigé en ce qui concerne les relations et les conflits entre les E.N.S.E.P.S. et l'I.N.S.. L'après guerre montre que la reconstruction des structures et des locaux ainsi que l'encadrement et l'organisation de l'E.P. et du sport se fait sur le modèle du passé. La volonté de rénovation se heurte aux difficultés budgétaires d'un pays en reconstruction. Cependant des efforts importants sont initiés pour développer les activités physiques et sportives. Gaston Roux, directeur général de l'éducation physique et des sports, présent à ce poste durant toute cette période, a une action déterminante tant auprès de l'administration centrale que des écoles de formation. Néanmoins la différence de traitement des établissements quant à leur installation définitive engendre des rivalités, des craintes, entre les E.N.S.E.P.S. (surtout l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens) et l'I.N.S.. Alors que l'Institut s'installe rapidement dans un camp de Saint-Maur en piteux état (le transfert dans les locaux rénovés s'effectue en juillet 1951), l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens prend provisoirement ses quartiers à la redoute de Gravelle tout en utilisant les installations de la redoute de la Faisanderie appartenant à son rival. Parallèlement l'E.N.S.E.P.S. jeunes filles s'installe à Châtenay-Malabry et accueille dans ses murs l'Ecole normale de monitrices d'E.P.S.. Ainsi, dès le départ, la confusion des lieux [l'E.N.S.E.P.S. garçons se rapproche géographiquement de l'Institut national des sports et de son collège de moniteurs tandis que l'E.N.S.E.P.S. filles accueille le collège des monitrices] induit un manque de lisibilité de la part du ministère provoquant une assimilation les établissements notamment en matière budgétaire mais aussi dans la définition des missions. A la fin des années 1940, l'E.N.S.E.P.S., qui devait avoir un rôle de conceptualisation de l'enseignement, se cantonne à la formation des professeurs d'E.P.S. alors que l'I.N.S. essaie de développer une doctrine d'E.P.S. même si sa vocation première concerne la formation des athlètes. Il faut toutefois

remarquer que faute d'une localisation stable, d'un corps enseignant suffisant et d'un nombre important d'élèves, l'E.N.S.E.P.S. n'a pas les moyens matériels et humains d'engager une réflexion sur les contenus de l'éducation physique et sportive. Elle ne peut le faire que lorsque les problèmes d'installation se résolvent c'est-à-dire à partir de 1955. Néanmoins, la situation est contrastée car l'E.N.S.E.P.S. de Châtenay, sous la houlette de Yvonne Surrel sa directrice, loin des enjeux de pouvoir du camp de Saint-Maur, se construit autour de l'E.P. en refusant, pendant longtemps la "*sportivisation*" des contenus. N'ayant pas à se positionner de façon systématique dans le débat sur la "*sportivisation*" opposant l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens et l'I.N.S., Yvonne Surrel peut mettre en œuvre une politique originale orientant l'établissement vers une reconnaissance internationale axée sur les participations de ses enseignants à différents colloques et sur le développement du laboratoire de recherche sur le comportement humain. Ainsi, force est de constater que l'opposition quant à la répartition des compétences entre E.N.S.E.P.S. et I.N.S. ne se limite pas à une lutte entre les deux établissements localisés au camp de Saint-Maur. Manifestement, compte tenu des difficultés budgétaires liées à la reconstruction et au coût de l'aménagement du camp de Joinville, l'administration centrale souhaite plus une complémentarité entre les établissements qu'une concurrence sur des missions similaires.

Les années 1950 permettent aux établissements de s'organiser autour de leurs pôles d'excellence tout en essayant d'empiéter sur celui de l'école voisine. Ce n'est qu'avec le départ des Ecoles de moniteurs et monitrices d'E.P.S. que les missions se précisent. Ainsi, à la veille des années 1960, il semble qu'une partition des compétences émerge : les E.N.S.E.P.S. organisent leur cursus autour de la formation des professeurs d'E.P.S. et développent une recherche en sciences humaines (même si l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens continue à vouloir développer un laboratoire de physiologie) et l'I.N.S. se préoccupe de l'entraînement et de l'encadrement sportif en s'appuyant sur les travaux d'un laboratoire orienté vers les sciences médicales. Cependant, ces orientations ne sont pas encore très claires, les personnels des établissements n'en n'ont pas encore conscience puisqu'ils restent sur des positions tranchées. Les enseignants de l'E.N.S.E.P.S. considèrent qu'ils sont les seuls à pouvoir formaliser l'enseignement et la recherche sur les activités physiques et sportives et ceux de l'I.N.S. mettent en avant la nécessité de

l'expérience de terrain pour traiter des A.P.S. mais tous s'accordent sur le fait que le sport intègre l'enseignement et devient un fait de société. La *Revue E.P.S.* est le témoin de l'évolution des mentalités en ce qui concerne les contenus sportifs. Alors que Listello fait paraître une série d'articles sur *L'éducation physique pour TOUS*[1] dans lesquels il rappelle les objectifs de l'éducation physique et de la spécialisation sportive, que Maurice Lagisquet, fervent défenseur de la gymnastique suédoise, resitue la gymnastique formative par rapport à la gymnastique sportive[2] et que plusieurs voix s'élèvent pour mettre en place une réforme de l'enseignement et des Instructions Officielles de l'E.P.S.[3], Justin Teissié permet enfin, en 1959, à l'E.N.S.E.P.S. de faire des propositions de rénovation de l'enseignement de l'E.P.S.. Dans une longue série d'articles[4] s'étalant sur plus d'une année, Justin Teissié va théoriser l'activité sportive et la rendre assimilable par l'E.P.. Il propose une analyse de l'éducation physique et sportive qui part de la réalité sociale qui caractérise le phénomène sportif et propose une lecture de la discipline à partir des effets en terme de maîtrise du corps, des déplacements, des engins et de l'opposition. Cette analyse marque profondément les esprits des éducateurs physiques et oriente durablement l'éducation physique jusque dans la rédaction des instructions officielles de l'E.P.S. de 1967[5].

Ainsi, jusqu'à la fin des années 1950, l'I.N.S. constitue le pôle essentiel de l'innovation pédagogique en terme d'éducation sportive. L'E.N.S.E.P.S., encore ancrée dans la tradition et subissant une forte influence des enseignants du courant suédiste, peine à développer une orientation sportive. Sous l'action de Mérand l'éducation sportive trouve sa place. Mais ce n'est que lorsque le sport devient un élément important de la culture et un enjeu politique qu'une formalisation des contenus est proposée par Justin Teissié. Du point de vue pédagogique l'I.N.S. a pratiquement occupé le devant de la scène jusqu'en 1958, date du départ de Listello,

---

[1] Listello Auguste, "L'éducation physique pour TOUS", revue *E.P.S.*, n°40, mai 1958, pages 9-13.

[2] Lagisquet Maurice fait paraître 17 articles dans la *Revue E.P.S.* sur la gymnastique entre janvier 1958 et janvier 1962. Ces articles théorisés à leur début deviennent au fil du temps des répertoires d'exercices visant une gymnastique sportive.

[3] Plusieurs articles paraissent dans la Revue E.P.S. entre 1958 et 1960 concernant la refonte des programmes d'E.P.S..

[4] Teissié Justin, "Education Physique et sportive essai de systématique", revue *E.P.S.*, n° 37, 38, 39, 40, 41 et 43, novembre 1947 à janvier 1959.

[5] La circulaire du 19 octobre 1967 classe les activités physiques et sportives selon des finalités de maîtrise du milieu, du corps et de l'amélioration des qualités psychologiques et des rapports à autrui.

pour s'orienter ensuite vers la formation des athlètes de haut niveau à la veille des Jeux Olympiques de 1960. Ces glissements augurent une partition des compétences en matière d'éducation physique et de sport dans les années 1960 : l'E.N.S.E.P.S. se préoccupe de l'enseignement de l'Education physique et sportive alors que l'I.N.S. développe le sport sous toutes ses formes dans les différents milieux de la société française.

L'opposition entre les différents établissements doit aussi se lire dans la volonté de voir émerger une éducation physique et sportive, discipline scolaire à part entière, assise sur la construction d'un cursus similaire aux autres disciplines. La mobilisation et la volonté des enseignants de démarquer la formation des E.N.S.E.P.S. par rapport à celle de l'I.N.S. permettent de spécifier l'orientation scolaire de l'E.P.S. opposée à une éducation sportive extrascolaire. Ainsi les propositions émanant de l'E.N.S.E.P.S. seraient les seules à investir le champ scolaire de l'E.P.S. et lui permettraient ainsi d'obtenir une reconnaissance institutionnelle au même titre que les autres Ecoles normales supérieures tout en ouvrant la voie à une formation universitaire couronnée par une agrégation et un doctorat. En fait, les revendications des enseignants de l'E.N.S.E.P.S. et du syndicat de l'E.P. militent in fine pour une redéfinition des compétences ministérielles en ce qui concerne l'E.P. et le sport. Il s'agit d'universitariser la formation pour que l'E.P.S. soit gérée par le ministère de l'Education Nationale au même titre que les autres disciplines. Le développement de la recherche à l'E.N.S.E.P.S. de Châtenay va dans ce sens. Ainsi, les E.N.S.E.P.S. situent leur combat pour l'obtention d'une agrégation et d'un doctorat par rapport à une prévalence ou non sur l'I.N.S.. Sur ce point l'avancée obtenue par la création de la 3ème année d'étude en 1948 se heurte au développement de la méthode sportive de l'I.N.S. qui lui permet d'arguer d'une reconnaissance internationale notamment après la Lingiade de 1949. L'orientation sportive soutenue par le ministère, ne permet pas à l'E.N.S.E.P.S. de se démarquer de l'I.N.S. qui se trouve être le pivot autour duquel s'organise la politique sportive du gouvernement. Les enseignants des E.N.S.E.P.S., fiers de leur histoire et imbus de leur statut, n'ont pas réussi à faire valoir leur spécificité dans le champ de l'E.P. et du sport. De même, les moniteurs et entraîneurs de l'I.N.S., bien que reconnus tant au niveau national qu'international, ne peuvent, de part leur statut et leur niveau de formation, espérer représenter les cadres de la direction générale de l'E.P. et du

sport. Les enseignants de ces deux établissements, en ce début de Vème République, craignent pour leur avenir. Alors qu'ils ont pris le virage sportif, le projet de réforme de l'éducation physique et sportive de 1959 laisse peu de place au sport et soulève plusieurs problèmes quant au devenir des centres de formation.

Cependant, et malgré l'intervention à l'Assemblée Nationale du député Pierre Comte-Offenbach qui prend la défense du système sportif et milite pour une méthode nationale d'éducation sportive[1], l'I.N.S. et les E.N.S.E.P.S. se retrouvent dans l'incertitude quant à leur avenir. La volonté du ministre de réunir les établissements du camp de Saint-Maur au sein d'une nouvelle entité nommée "*les établissements de Joinville*" gérée par un administrateur civil questionne les chefs des établissements qui se demandent si l'on ne cherche pas à faire disparaître leurs établissements[2].

[1] *Journal Officiel* : Assemblée Nationale, 3ème séance du 21 novembre 1959, page 2783.
[2] I.N.S.E.P., boîte d'archives : 1959-1960 : projet de réforme de l'E.P.S. : lettre référence D477 de Jacquet à Bazennerye, directeur de l'E.P.S., 23 mars 1959.

UNIVERSITE MARNE LA VALLEE

U.F.R de Sciences humaines et sociales

THESE POUR LE DOCTORAT D'HISTOIRE

Présentée et soutenue publiquement le 19 janvier 2007
par

Eric Levet-Labry

Les Ecoles Normales Supérieures d'Education Physique et Sportive et l'Institut National des Sports : étude comparée des établissements, du régime de Vichy à la création de l'I.N.S.E.P. (1977).

Tome 2

Thèse dirigée par Madame Fabienne BOCK, Professeur des Universités,
Université Marne-la-Vallée

JURY

Madame Cécile Collinet, Maître de conférences, Université Marne-la-Vallée
Monsieur Jacques Defrance, Professeur des Universités, Paris X
Monsieur Bertrand During, Professeur des Universités, Paris V
Madame Rebecca Rogers, Professeur des Universités, Paris V

Table des matières

Tome 2

3ème partie : 1960-1975 Des "établissements de Joinville" à l'I.N.S.E.P.. 214

Chapitre 5 : Rationaliser l'organisation de l'E.P.S. et du sport. 217

Les établissements de formation. 217
Les "*établissements de Joinville*". 217
Les E.N.S.E.P.S. 226
La nouvelle E.N.S.E.P.S. 234
L'I.N.S. 240

Le personnel enseignant. 250
Les professeurs des E.N.S.E.P.S. 250
Les enseignants de l'I.N.S. 255

Les budgets et conditions matérielles. 260
Une réfection à marche forcée. 261
La rationalisation budgétaire. 268

Chapitre 6 : Les aspects pédagogiques. 274

L'organisation pédagogique. 274
Les E.N.S.E.P.S.. 274
La nouvelle E.N.S.E.P.S. 279
L'Institut National des Sports. 283

L'enseignement, entre formation et entraînement sportif. 286
Les contenus de formation dans les E.N.S.E.P.S.. 286
Le développement des stages pour sportifs de haut niveau à l'I.N.S.. 291

La formation universitaire et la recherche. 295
La constitution d'un cursus universitaire. 296
Les colloques de réflexions sur les U.E.R. E.P.S. 299
La recherche dans les E.N.S.E.P.S.. 307
La recherche à l'I.N.S.. 319

Chapitre 7 : La création de l'I.N.S.E.P. 325

Conclusion. 335

Conclusion générale. 341

3ème partie : 1960-1975 Des *"établissements de Joinville"* à l'I.N.S.E.P.[1].

[1] L'Institut National du Sport et de l'Education Physique est crée par le décret du 31 décembre 1976 et l'arrêté du 2 février 1977.

Serge Berstein[1] emploie les termes de "*révolution copernicienne de la culture politique française*" lorsqu'il analyse la Constitution du 5 octobre 1958. En effet, la Vème République transforme profondément l'organisation administrative. Le général de Gaulle, élu président de la République en décembre 1958, se charge de restaurer l'Etat, d'affirmer l'indépendance nationale, de moderniser et refondre les structures administratives, politiques et économiques de la France[2]. Arnaud Teyssier, dans son ouvrage sur *La Vème République*, montre que, pour de Gaulle, "*la France a un devoir de grandeur, imposé par son histoire et par sa culture qui lui permettent d'exercer une influence beaucoup plus large que ne l'autoriseraient ses moyens matériels*"[3]. La prise de conscience de la faiblesse du sport français, incompatible avec cette politique de prestige, entraîne la volonté de traiter le mal à la racine c'est-à-dire à l'école[4]. Même si, comme le montre Jean-Luc Martin[5], le domaine des activités physiques n'a qu'une importance relative aux yeux du général de Gaulle, la création du Haut commissariat à la Jeunesse et aux Sports, intégré au ministère de l'Education Nationale, va dans ce sens. Pour Maurice Herzog, le Haut commissariat participe pleinement à cette politique de grandeur. Lors de la présentation des vœux pour l'année 1959, il en fait part à ces collaborateurs :

> *"…Ce nouveau sigle au fronton de notre Maison signifie qu'un idéal l'habite. Un grand sursaut national au cours de l'année écoulée, a empêché que la République ne sombre dans le néant. Des hommes nouveaux, décidés à instaurer des mœurs nouvelles ont la charge de l'Etat. Interprètes de la volonté unanime de redressement incarnée par le Général de Gaulle, ils désirent seulement travailler pour le bien de leur Pays."*[6]

---

[1] Berstein, Serge, *Histoire du gaullisme*, Paris, ed. Perrin, coll. Tempus, 2002, pages 227-232.

[2] Trotignon, Yves, *La France au XXème siècle, tome 1 : jusqu'en 1968*, Paris, ed. Bordas, coll. Etudes, 1976, 2ème éd., page 262.

[3] Teyssier, Arnaud, *La Vème République 1958-1995 de de Gaulle à Chirac*, Paris, ed. Pygmalion, 1995, page 99.

[4] Piard, Claude, *Où va la gym : l'éducation physique à l'heure des "S.T.A.P.S."*, Paris, ed. L'Harmattan, 2000, page 73.

[5] Martin, Jean-Luc, *La politique de l'éducation physique sous la Vème République, enseignement secondaire*, thèse de doctorat de l'I.E.P. de Paris, 1998, page 20.

[6] I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P.S. JG correspondance, administration centrale, arrivée départ 1946-1976 : lettre du Haut commissaire aux Recteurs, ref. CAB n°225, 31 décembre 1958.

En fait, Maurice Herzog, nommé Haut-commissaire à la Jeunesse et aux Sports le 27 septembre 1958, cumule les fonctions jusqu'alors imparties à Gaston Roux en ce qui concerne l'éducation physique et les sports et Georges Galichon pour ce qui est de la jeunesse[1]. Il bénéficie d'une grande liberté pour organiser le sport et établir une politique en faveur de la jeunesse. Homme politique habile, Maurice Herzog, s'éloigne du mode de gestion "*familial*"[2] de Gaston Roux mais n'en demeure pas moins efficace. Il obtient des pouvoirs publics, dans le cadre du "*plan de modernisation et d'équipement*"[3] puis du IVème plan[4], 70 millions de francs pour 1961 et 575 millions entre 1962 et 1965 dont 345 millions pour l'équipement sportif proprement dit. Ce sont donc 645 millions qui au total sont engagés pour ce premier plan quinquennal[5] qui permet de réaliser la construction de 2300 terrains de sports, 1140 gymnases et 550 piscines.

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P.S. JG correspondance, administration centrale, arrivée départ 1946-1976 : lettre du Haut-commissaire à la Jeunesse et aux Sports à MM. Les Le décret n°58-912 du 27 septembre 1958 remplace la Direction générale de la Jeunesse et des Sports par un Haut-commissariat à la Jeunesse et aux Sports

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P.S. JG correspondance, administration centrale, arrivée départ 1946-1976 : lettre de Gaston Roux directeur général de la Jeunesse et des Sports à messieurs les inspecteurs généraux de la Jeunesse et des Sports, 4 octobre 1958.

[3] Pérès, Rémi, *Chronologie de la France au XXème siècle, Histoire des faits économiques, politiques et sociaux*, Paris, ed. Vuibert, coll. Les chronos, 2000, page 113.

[4] Le IVème plan (1962-1965) met en avant une volonté de "*développement économique et social*" en insistant "sur la mise en place des équipements collectifs principalement dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'urbanisation".

[5] Martin, Jean-Luc, *La politique de l'éducation physique sous la Vème République, enseignement secondaire*, thèse de doctorat de l'I.E.P. de Paris, 1998, page 65.

Chapitre 5 : Rationaliser l'organisation de l'E.P.S. et du sport.

Cet élan permet de doter les établissements nationaux d'infrastructures modernes et performantes dans le cadre de lois de programme d'équipement sportif et socio-éducatif. Le regroupement des établissements situés au camp de Saint-Maur est envisagé pour permettre une rénovation rapide des locaux et une application efficace des décisions politiques concernant l'E.P. et le sport alors que l'E.N.S.E.P.S. jeunes filles demeure à Châtenay-Malabry. Ainsi, à compter du 1er juillet 1960, André Dufort, administrateur civil, est chargé, par le Premier Ministre, de la direction de l'établissement national de la Jeunesse et des Sports[1] appelé "*centre national de Joinville*"[2] situé dans le bois de Vincennes. Il sera responsable de la gestion administrative et financière de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens et de l'I.N.S.[3].

Les établissements de formation.

Les "*établissements de Joinville*".

Ce n'est que par l'arrêté du 22 août 1960 que les établissements situés 11 avenue du Tremblay prennent le nom d'"*établissements de Joinville*". Cette nomination ne se fait pas sans heurt. En effet, dès que cette question est évoquée au ministère, les conseils d'administration de l'E.N.S.E.P.S. et de l'I.N.S. en discutent le bien fondé. D'ailleurs, à l'image du docteur Jacquet, directeur de l'I.N.S., les directeurs ne comprennent pas qu'une personne étrangère au champ du sport et de

[1] Arrêté du 4 juillet 1960. Journal Officiel du 6 août 1960.
[2] I.N.S.E.P., Boite d'archives : boîte n°1 1946-1975 historique I.N.S. : Note de présentation de l'institut national des Sports, fait par le Haut commissariat à la Jeunesse et aux Sports, mai 1960.
[3] Décret n°60-292 du 28 mars 1960.

l'éducation physique puisse être chargée de questions relevant du domaine pédagogique[1].

Malgré leurs interventions, André Dufort va gérer les établissements de Joinville avec l'aide de M. Masarati, ancien intendant de l'Ecole normale d'éducation physique et sportive de jeunes gens. Son pouvoir s'étend sur l'Ecole normale d'éducation physique et sportive de garçons, l'Institut national des sports, le C.R.E.P.S. de l'Académie de Paris et le Centre National de Recherche Scientifique de la Jeunesse et des Sports[2]. Les directeurs de l'E.N.S.E.P.S. et de l'I.N.S. conservent leurs prérogatives en ce qui concerne l'enseignement (pédagogie et personnel)[3] mais sont dépossédés de toute autonomie financière. Une partition des responsabilités apparaît à la tête des établissements de Joinville entre un administrateur civil, relais de l'administration centrale a la charge de la gestion administrative et financière, et des directeurs qui tiennent à conserver leurs prérogatives dans le champ pédagogique[4]. En fait, cette organisation permet de regrouper et de traiter les problèmes liés à la rénovation du domaine. Il s'agit d'engager un vaste chantier de construction d'installations et de moderniser la gestion en conformité aux règles de la comptabilité publique[5] pour pallier les retards pris en ce qui concerne les constructions et l'organisation pédagogique à cause de la rivalité entre l'Institut national des sports et Ecole normale d'éducation physique et sportive.

> *"A noter qu'avant 1960, du fait des divergences entre I.N.S. et l'Ecole Normale d'Education Physique et Sportive, "les bâtiments civils" en étaient arrivés à ne plus rien donner."* [6]
>
> *Il est temps de "réunir en une seule main les nombreux problèmes communs à des établissements situés sur le même domaine, utilisant*

---

[1] I.N.S.E.P., boîte d'archives : 1955-1966, I.N.S., Conseils d'administration : conseil d'administration de l'I.N.S. du 8 juin 1959.

[2] Arrêté du 22 août 1960.

[3] Arrêté du 6 septembre 1960.

[4] Arrêté du 16 juin 1960.
Note de service du 23 juin 1960, cabinet n° 308 3, Haut commissariat à la Jeunesse et aux Sports. Le courrier intéressant ses questions est directement adressé aux directeurs de l'I.N.S. et de l'E.N.S.E.P.S..

[5] I.N.S.E.P., boîte d'archives : 1971-1972, I.N.S., Conseils d'administration: Note rappelant les principaux points de l'exposé des motifs de décret interministériel du 28 mars 1960, présentée aux finances par Galmot, conseiller d'Etat le 21 juin 1968.

[6] I.N.S.E.P., boîte d'archives : 1971-1972, I.N.S., Conseils d'administration: Idées développées au cours d'une intervention présentée lors d'une réunion du mois de mai 1968 sur les problèmes que poserait un retour à la situation antérieure à 1960, fait le 21 juin 1968.

pour partie les mêmes installations, et de soulager en même temps les directeurs de ces établissements d'un nombre important de tâches administratives, financières et d'équipement pour les aider à étendre, à approfondir et a moderniser les domaines essentiels de l'enseignement, de la pédagogie, de la recherche, de la documentation, des moyens audiovisuels, etc. ".[1]

Il s'agit bien de rationaliser les ressources tant humaines que financières pour que le Haut-commissariat se dote d'un outil de formation efficace lui permettant de mettre en œuvre sa politique éducative et sportive. Dès que les "*établissements de Joinville*" sont créés Maurice Herzog demande à l'administrateur Dufort d'amender un texte relatif à la mise en place des conseils d'administration de l'E.N.S.E.P.S. et de l'I.N.S.[2]. Après quelques discussions et remarques[3], l'arrêté promulgué[4] normalise la composition des conseils d'administration tout en laissant une grande latitude au Haut commissariat et peu d'autonomie à ces établissements. En effet, sur les 20 membres du conseil d'administration 16 sont nommés (dont 8 fonctionnaires d'autorité ou fonctionnaires de l'administration centrale). Ainsi, le Haut commissaire en contrôlant les établissements de formation peut mettre en place une politique éducative et sportive volontariste.

Cependant cette politique n'est pas toujours cohérente et a ses limites. Ainsi, compte tenu des contraintes budgétaires ou fonctionnelles, le Haut-commissariat est amené à intégrer d'autres établissements à l'intérieur de l'I.N.S.. Le C.R.E.P.S., par exemple, considéré comme une "*excroissance*" de l'I.N.S.[5], fonctionne sans budget affecté et prend son autonomie en 1965. Les implantations de l'Ecole de voile de

---

[1] Les anciens de Joinville, *Joinville : livre d'or : Ecole supérieure d'éducation physique, Collège national des moniteurs et athlètes, Institut national des Sports, Bataillon de Joinville*, 1969, Bruxelles, ed. Snoeck - Ducaju, page 51.

[2] I.N.S.E.P., boîte d'archives : Intendance I.N.S.1955-1966 : lettre de l'administrateur des établissements de Joinville à monsieur le Haut commissaire de la Jeunesse et des Sports, 29 août 1960.

[3] I.N.S.E.P., boîte d'archives : Intendance I.N.S.1955-1966 : lettre du directeur de l'I.N.S., ref. n°1541/SEC.G, 30 novembre 1960.

[4] Arrêté du 12 décembre 1960 fixant la composition des conseils d'administration des établissements d'enseignement relevant du Haut commissariat à la Jeunesse et aux Sports.

[5] I.N.S.E.P., boîte d'archives : 1955-1966, I.N.S., Conseils d'administration : conseil d'administration de l'I.N.S. du 12 décembre 1961.

Beg Rohu[1] intégrée en 1966 et du Centre Régional d'Education Populaire en 1971 relèvent du même constat.

Néanmoins, force est de constater que la politique d'aménagement du camp de Saint-Maur prend de l'ampleur dans le cadre du IVème Plan. Au début des années 1960 "*les établissements de Joinville*" se dotent d'infrastructures performantes. A côté de la construction du complexe nautique qui comporte deux bassins couverts de 50 et 33 mètres et un plongeoir de haut vol, la réalisation la plus impressionnante est certainement la construction du stade couvert d'athlétisme qui débute en mars 1961[2]. En décembre 1961 la couverture est posée. Les travaux sont réceptionnés le 23 janvier 1963[3] par Georges Bovet, architecte en chef des Bâtiments Civils et Palais Nationaux. Ce stade couvert d'un hectare, permet l'entraînement pour toutes les disciplines athlétiques. Les choix techniques de construction[4] mettent en avant le savoir-faire français. La technique innovante d'une charpente en lamellé collé[5] permet de battre le record du monde de la plus grande portée c'est-à-dire 89 mètres[6]. Sa confection nécessite 375 kilomètres de planches de pin et 30 tonnes de colle[7]. La mise en service, en janvier 1964, du "*plus grand stade couvert d'athlétisme en bois du monde suscite un intérêt considérable* [et constitue] *pour notre pays un atout de premier plan*"[8]. De nombreux articles paraissent dans la presse spécialisée pour rendre compte de cette innovation technologique[9]. Le bloc nautique et le stade

---

[1] L'école de voile de Beg Rohu devient l'Ecole nationale de voile en 1971 (décret du 5 janvier 1970). Le C.R.E.P., prévue dès 1964, ne sera créé qu'à la fin de l'année 1970 et quitte l'établissement 3 ans plus tard pour s'installer à Marly le Roi.

[2] I.N.S.E.P., boîte d'archives : conseils d'administration 1955-1966 : conseil d'administration de l'I.N.S. du 23 janvier 1961.

[3] I.N.S.E.P., boîte d'archives : 1946-1975 : historique du camp de Saint-Maur, historique des établissements de Joinville, historique de l'I.N.S., n°1, notes, documentation. Le livre d'or des anciens de Joinville : procès verbal de réception provisoire du 23 janvier 1963.

[4] I.N.S.E.P., boîte d'archives : 1946-1975 : historique du camp de Saint-Maur, historique des établissements de Joinville, historique de l'I.N.S., n°1, notes, documentation. Le livre d'or des anciens de Joinville : note de présentation de l'I.N.S., Haut Commissariat à la Jeunesse et aux Sports, mai 1960.

[5] Dufort, "Le stade couvert d'athlétisme", revue *E.P.S.*, n°54 mars 1961 page 38.

[6] I.N.S.E.P., boîte d'archives : 1946-1975 : historique du camp de Saint-Maur, historique des établissements de Joinville, historique de l'I.N.S., n°1, notes, documentation. Le livre d'or des anciens de Joinville : Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, service de presse, les établissements de Joinville, 1964.

[7] Simonet Pierre, *L'I.N.S.E.P. : de la gymnastique joinvillaise aux sports contemporains*, Woippy, ed. Klopp, 1998, page 217.

[8] I.N.S.E.P., boîte d'archives : conseils d'administration 1955-1966 : conseil d'administration de l'I.N.S. du 5 décembre 1963 : rapport de l'administrateur.

[9] Revue *Equipement, Jeunesse, Sports*, n°1 novembre décembre 1962 et n°6 septembre octobre 1963.

Revue *Engrenage*, revue des élèves ingénieurs E.C.L., n°55, octobre 1963.

couvert sont présentés comme le *temple et la cathédrale du sport moderne*[1]. Parallèlement à ces opérations, et dès 1962[2], deux gymnases gonflables, les "*Bessonneau*"[3] et un hall en bois sont réalisés[4]. Ils permettent la pratique des sports collectifs pendant l'hiver et l'entraînement des athlètes en attendant l'achèvement du stade couvert[5]. Cependant, ces structures provisoires doivent être remplacées par des installations définitives dont la construction se trouvera sans cesse reportée[6].

Maurice Herzog, nommé secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports[7] en 1963, marque, ainsi, de façon irréversible[8], son action en faveur du développement du sport et de l'E.P.. Une note de présentation[9] rend compte en 1963 de l'organisation du secrétariat d'Etat, de ses missions et des priorités qui lui sont assignées. Une lecture rapide renseigne sur l'importance respective de chaque structure. Au niveau national, l'I.N.S., "*une des plus importantes réalisations d'enseignement sportif*", est décrit en termes plus élogieux et complets que les E.N.S.E.P.S., considérées uniquement comme des établissements formant au professorat d'E.P.. De même, au niveau régional, le document s'attarde sur la description des C.R.E.P.S., qui "*revêtent une grande importance surtout en considération de la politique de décentralisation*", alors que peu de place est réservée aux Instituts régionaux d'éducation physique qui relèvent des facultés de médecine tout en dépendant du secrétariat d'Etat.

---

[1] Ministère de l'Education Nationale, *L'I.N.S.*, 1965.

[2] Simonet Pierre, *L'I.N.S.E.P., de la gymnastique joinvillaise aux sports contemporains*, Woippy, ed. Gérard Klopp, 1998, page 220.

[3] Les gymnases "*Bessonneau*" sont des structures gonflables réalisées en tissus nylon recouvert de chlorure de polyvinyle maintenu gonflés par une légère différence de pression entre l'intérieur et l'extérieur. Ces structures sont importantes puisque la plus grande fait 64 mètres X 44 mètres et a 18 mètres de hauteur.

[4] I.N.S.E.P., boîte d'archives : 1946-1975 : historique du camp de Saint-Maur, historique des établissements de Joinville, historique de l'I.N.S., n°1, notes, documentation. Le livre d'or des anciens de Joinville : note du 26 avril 1963 présentant l'I.N.S.

[5] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1933-1972 E.N.E.P.-E.N.S.E.P. documentation, convention, classification, projet, statut personnel : note du service de presse du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, *Etablissements de Joinville*, février 1965.

[6] I.N.S.E.P., boîte d'archives : conseils d'administration 1969-1970 : conseil d'administration de l'I.N.S. du 22 mai 1969.

[7] Le secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, dirigé par Maurice Herzog, est créé le 11 juin 1963. Il est remplacé le 8 janvier 1966 par le ministère de la Jeunesse et des Sports avec à sa tête François Missoffe.

[8] Martin, Jean-Luc, *La politique de l'éducation physique sous la V*^{ème} *République, enseignement secondaire*, thèse de doctorat de l'I.E.P. de Paris, 1998, page 110 (note bas de page).

[9] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1975 à 1989 historique de l'I.N.S. et l'I.N.S.E.P., Héraclès, Archer : note de présentation du secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, 1963.

Cette organisation est la conséquence d'une politique de déconcentration[1], engagée à partir de 1958, qui décharge l'administration centrale et responsabilise l'échelon local. Les lois-programmes permettent à la fois une déconcentration financière et technique et une standardisation des équipements sportifs. Cette politique renforce le pouvoir de l'exécutif local en laissant émerger des initiatives. Ainsi, même si les établissements nationaux restent de la compétence de l'administration centrale, une plus grande autonomie leur est conférée. D'ailleurs, la lecture de la composition des conseils d'administration montre que l'on passe d'une gestion centralisée en 1958 à une gestion participative à partir de 1968. Cette politique, rapprochant l'Etat de la vie locale, est critiquée par le Syndicat National des Professeurs d'Education Physique et Sportive (S.N.E.P.) qui craint que son échelon académique ne prenne trop d'importance, d'indépendance, par rapport au bureau national[2].

Convaincu que le développement du sport de haut niveau passe par le développement du sport de masse, Maurice Herzog crée le Conseil National des Sports le 13 décembre 1960 qui devient le Haut comité des sports le 24 juillet 1961. Cet organisme dont la tâche essentielle est "*d'aider le ministre de l'Education Nationale à élaborer une politique sportive*"[3] travaille sur la définition d'une doctrine du sport. Il s'agit d'introduire le sport, phénomène social, à tous les niveaux du système éducatif. L'*Essai de doctrine du sport* paraît en 1965 et différencie le sport de haut niveau du sport de masse tout en développant l'idée nouvelle d'un sport loisir pour tous. Dans ce contexte, la politique en faveur des "*établissements de Joinville*" prend tout son sens. Il s'agit bien de mettre en place les structures de formation des cadres de l'éducation physique et du sport ainsi que des athlètes et de leur donner les moyens de leur développement.

Alors que les travaux d'élaboration du Vème plan de modernisation[4] avancent, Maurice Herzog défend les réalisations de son secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports. Le 4 octobre 1965, accompagné du docteur Héraud, directeur de l'I.N.S., du

---

[1] Herzog, Maurice et Philipp, Olivier, *Rapport sur une réforme administrative : la gestion déconcentrée et prévisionnelle au secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports*, ed. I.N.S., Paris, 1964.

[2] Ibid.

[3] Martin, Jean-Luc, *La politique de l'éducation physique sous la Vème République, enseignement secondaire,* thèse de doctorat de l'I.E.P. de Paris, 1998, page 68.

[4] Le Vème plan (1966-1970) poursuit la modernisation des équipements collectifs et vise à améliorer la compétitivité économique dans un contexte favorisant la participation des salariés.

colonel Crespin directeur des Sports, de M. Laboureau, directeur de l'A.S.S.U., du préfet de police Maurice Papon et du préfet de la Seine M. Hass-Picard, il accueille le général de Gaulle lors d'une visite de l'I.N.S.[1]. Visiblement impressionné le général de Gaulle "*n'imaginait pas que l'I.N.S. était aussi important et aussi bien organisé*". Cette visite permet, à Maurice Herzog, non seulement de faire état des travaux récemment réalisés dans le cadre du IVème plan de modernisation mais aussi de faire valoir la nécessité de l'obtention d'un budget conséquent pour terminer l'aménagement du camp de Saint-Maur à la veille des Jeux olympiques de 1968. L'E.N.S.E.P.S. jeunes filles n'est pas en reste puisqu'il est envisagé, dès 1965, un important programme de construction d'installations sportives sur le site de la faculté de Pharmacie voisine pour accueillir tous les étudiants. Outre les terrains de plein air et les gymnases couverts, la construction d'une piscine semble s'imposer[2].

Ainsi, il s'agit bien de doter la France, dans le domaine de l'éducation physique et du sport, d'un équipement de prestige permettant de valoriser son rayonnement à l'étranger et notamment auprès des anciennes colonies et des pays en voie de développement qui cherchent à former leurs futurs cadres. Traditionnellement les établissements nationaux ont toujours accueilli des stagiaires étrangers, mais, si dans les années 1950, il s'agissait, pour les directeurs, de ne pas en faire des "*autonomistes*"[3] de retour dans leur pays, dans les années 1960, il s'agit de les inciter à retourner s'installer et à transmettre leurs connaissances dans leur région d'origine sans pour cela être les suppôts d'une "*colonisation intellectuelle*"[4] française. Le secrétariat d'Etat et les cadres de la Jeunesse et des Sports ont bien intégré le fait que le sport est un élément important de la transmission des valeurs liées aux démocraties occidentales et qu'il participe à l'élaboration de la politique internationale de la France.

---

[1] I.N.S.E.P., boîte d'archives : 1946-1975 : historique du camp de Saint-Maur, historique des établissements de Joinville, historique de l'I.N.S., n°1, notes, documentation. Le livre d'or des anci ens de Joinville : Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, service de presse : le général de Gaulle à l'Institut National des Sports, 5 octobre 1965.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1942-1968 Châtenay règlement intérieur, conseils d'administration, discipline intérieure jeunes filles : lettre de la sous direction de l'équipement du secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, bureau E1 n°499, 2 février 1965.

[3] I.N.S.E.P., boîte d'archives : 1955-1966, I.N.S., Conseils d'administration : conseil d'administration de l'I.N.S. du 9 mai 1958 : Le docteur Jacquet pense la formation des étrangers peut représenter un danger pour la France et notamment pour la stabilité politique des colonies : "*Il faut revoir la politique des stages. Surtout ne pas amener d'Africains à Paris. Excellents garçons lorsqu'ils arrivent, mais pris en mains par divers organismes, ils repartent comme autonomistes*"

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P.S. JG correspondance, administration centrale, arrivée départ 1946-1976 : lettre du directeur de l'E.N.S.E.P.S. au secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, courrier confidentiel, ref. n°374, 7 octobre 1965.

La nomination, en 1966, de François Missoffe[1] à la tête du nouveau ministère de la Jeunesse et des Sports se fait dans la continuité apparente[2] même si l'attention du nouveau ministre est plus accaparée par la définition d'une politique de la jeunesse que par le développement d'une politique sportive[3]. A ce titre, Robert Joyeux, directeur de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens en 1966, participe à la réflexion en ce qui concerne le chapitre du "*Livre blanc*" pour la jeunesse traitant des activités physiques et du plein air[4]. Il s'agit, compte tenu de "*l'accroissement numérique de la jeunesse, …de la remise en cause des valeurs de leurs aînés et… de la place qui est faite aux jeunes*" dans la société, d'analyser la situation pour mettre en place une politique d'ensemble de la jeunesse.

Parallèlement, la discussion sur la réforme de l'enseignement supérieur[5] laisse augurer une intégration universitaire des E.N.S.E.P.S. en tant qu'I.U.T., intégration que Robert Joyeux appelle de tous ses vœux alors que les I.R.E.P.S. sont reconnus comme des instituts universitaires et constituent "*des centres d'études et de recherches scientifiques relatives aux A.P.S.*"[6]. Cette revendication est reprise par le syndicat[7] qui demande une véritable promotion des E.N.S.E.P.S. au rang des établissements d'enseignement supérieur et obtient la promesse de création des I.P.E.S. pour l'E.P.S. qui sera effective fin 1966[8].

A la même époque, les directeurs de l'E.N.S.E.P.S. et de l'I.N.S., opposés à l'administrateur des "*établissements de Joinville*", demandent un changement de structure administrative permettant aux deux établissements de retrouver leur liberté d'action administrative et financière. La suppression du poste de l'administrateur, qui

---

[1] François Missoffe dirige le ministère de la Jeunesse et des Sports du 8 janvier 1966 au 31 mai 1968. Il sera remplacé après les évènements de mai 1968 par Roland Nungesser qui restera un mois et demi à ce poste, du 31 mai 1968 au 10 juillet 1968.

[2] Le fascicule de présentation de l'*I.N.S.* publié par le Ministère de l'Education Nationale en 1965 présentant le nouveau ministre est préfacé par Maurice Herzog, ancien Haut commissaire à la Jeunesse et aux Sports .

[3] Déclaration du club Jean Moulin reproduite par le journal *Combat* du 21 juin 1966 : "*Le sport n'intéresse pas le ministre*", cité par Martin, Jean-Luc, *La politique de l'éducation physique sous la Vème République, enseignement secondaire*, thèse de doctorat de l'I.E.P. de Paris, 1998, page 117.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P.S. JG correspondance, administration centrale, arrivée départ 1946-1976 : lettre de René Haby, directeur de Cabinet à Robert Joyeux, directeur de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens, ref. CAB/1/n°882, 22 novembre 1966.

[5] Fouchet, M., "Réforme des Enseignements Supérieurs", conférence de presse du 24 février 1966, revue *L'enseignement Public*, n°6, mars 1966, pages 7-9.

[6] Décret 66-792 du 14 octobre 1966

[7] *Bulletin du S.N.E.P.*, n°112, septembre -octobre 1966.

[8] Décrets du 14 octobre 1966, du 22 décembre 1966 (journal officiel du 23 décembre 1966) et du 31 juillet 1967.

ne peut juguler les conflits entre l'E.N.S.E.P.S. et l'I.N.S.[1], est proposée lors d'une réunion[2] des directeurs avec les représentants du ministère de la Jeunesse et des Sports. Cette solution a l'aval du colonel Crespin, le directeur des Sports, mais se heurte aux problèmes de la réintégration de l'administrateur Dufort qui ne trouve pas de poste disponible et de l'éventuel changement d'emplacement de l'E.N.S.E.P.S.. Cependant, la question de l'avenir de l'I.N.S. et de l'E.N.S.E.P.S. est au centre de toutes les réflexions. En juin 1968, André Dufort, dans une note de présentation des "*établissements de Joinville*" conclut en s'interrogeant sur l'avenir de la structure existante et des établissements qui la composent :

> *"Quel est l'avenir des Etablissements de Joinville, de l'Institut national des sports, de l'Ecole Normale Supérieure d'Education Physique et Sportive? La vocation de l'I.N.S. évoluera-t-elle ? L'E.N.S.E.P.S. s'installera-t-elle en province ? Les structures des Etablissements, parentes des structures universitaires, changeront-elles ?"*[3]

L'arrivée, en 1968, de Joseph Comiti[4] à la tête du secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports n'apaise pas les inquiétudes quant au devenir des E.N.S.E.P.S. dans un contexte de réduction budgétaire. La directrice de Châtenay intervient pour lui faire part de ses inquiétudes[5] en ce qui concerne la situation des établissements et des personnels. Le déplacement du secrétaire d'Etat à l'E.N.S.E.P.S. jeunes filles et sa proposition de réorganisation de la formation en E.P.S. n'y changeront rien[6]. La lutte syndicale s'organise[7] malgré les efforts de

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : I.N.S. dossier intendance, conseil d'administration 1971-1972 : *note concernant ma position d'intendant aux établissements de Joinville*, signée Hippolyte, 15 janvier 1971.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1975 à 1989 : historique de l'I.N.S. et I.N.S.E.P., Héraclès Archer : réunion du mercredi 27 mars 1968 au ministère de la Jeunesse et des Sports, objet : évolution de l'Institut National des Sports, statut du personnel, équipements sportifs.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : historique I.N.S. n°1 1946-1975 : André Dufort, note de présentation, *Les établissements de Joinville*, juin 1968.

[4] Joseph Comiti sera secrétaire d'Etat auprès du 1er ministre chargé de la Jeunesse et des Sports (et des Loisirs à partir de 1969) du 12 juillet 1968 au 28 mars 1973.

[5] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1942-1968 Châtenay règlement intérieur, conseils d'administration, discipline intérieure jeunes filles : lettre de la directrice de l'E.N.S.E.P. jeunes filles à monsieur le directeur de l'éducation physique et des sports, Châtenay-Malabry le 29 novembre 1968.

[6] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1942-1968 Châtenay règlement intérieur, conseils d'administration, discipline intérieure jeunes filles : entretien de monsieur le secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports et du colonel Crespin avec les élèves et professeurs de l'E.N.S.E.P.S. filles, mardi é décembre 1968.

[7] Yvon Adam, "Menace sur les E.N.S.E.P. ?", *Bulletin du S.N.E.P.*, n°1 (nouvelle série) juin 1969, page 15.

communication du secrétaire d'Etat qui n'hésite pas à envoyer une lettre d'information à tous les enseignants pour défendre sa réforme :

> *"Au sein de l'Université, les Unités d'enseignement et de recherche dispenseront un enseignement moderne permettant de se préparer à la fois au professorat ou aux carrières que l'évolution de notre civilisation offrira de plus en plus, entre autres l'animation des activités physiques et sportives dans le cadre des loisirs.*
>
> *Cette réforme répond également au désir de certains d'entre vous de recevoir une formation supérieure complémentaire qu'ils pourront acquérir dans la nouvelle E.N.S.E.P.S. destinée à former notamment le corps enseignant des U.E.R.."*[1]

En ce qui concerne les investissements et rénovations et ce, malgré une consultation élargie et l'élaboration d'un *"plan ambitieux et réaliste"*[2] de construction dans le cadre de la 3ème loi-programme, les infrastructures évolueront peu. Il était envisagé d'augmenter de près de 60% les équipements sportifs[3] pendant la période 1971-1975 pour faire de la France une nation sportive et aussi de reconstruire les équipements provisoires tels que les "*Bessonneau*" de l'I.N.S. qui ne sont que des "*manifestations archaïques*"[4] du passé. Ces *"objectifs ne seront pas réalisés en raison de la récession économique de 1975*"[5] conséquence du choc pétrolier de 1973.

Les E.N.S.E.P.S.

La création des "*établissements de Joinville*" engendre un traitement différent entre l'Ecole de garçons et l'Ecole de filles de Châtenay. Cependant leur mission est commune, former les professeurs d'éducation physique du secondaire et par la suite

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1969-1971 E.N.S.E.P.S. Joinville, maîtrise, professeurs d'E.P.S., textes, courrier, listes : lettre du secrétaire d'Etat auprès du 1er ministre chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, 6 avril 1970.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P.S. JG correspondance, administration centrale, arrivée départ 1946-1976 : lettre du secrétaire d'Etat auprès du 1er ministre chargé de la Jeunesse, des sports et des loisirs à MM. Les directeurs d'établissements, ref. CAB.5 n°71-54-B, 2 mars 1971.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P.S. JG correspondance, administration centrale, arrivée départ 1946-1976 : lettre du secrétaire d'Etat auprès du 1er ministre chargé de la Jeunesse, des sports et des loisirs aux directeurs des établissements nationaux, ref. CAB n°2930, 9 juillet 1970.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : historique I.N.S. n°1 1946-1975 : rapport de stage de Michel Besson inséré dans la lettre de l'administrateur des établissements de Joinville à Michel Besson, 9 juillet 1970.

[5] Pérès, Rémi, *Chronologie de la France au XXème siècle, histoire des faits économiques, politiques et sociaux*, col. Les chronos, Vuibert, 2000, page 129.

les cadres des formations universitaires des U.E.R. E.P.S.. En effet, le regroupement de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens et de l'I.N.S. au sein des établissements de Joinville va focaliser les tensions sur ces deux établissements et laisser l'E.N.S.E.P.S. jeunes filles se développer avec une certaine autonomie.

Cependant, le début des années 1960 ne marque pas une rupture par rapport aux demandes récurrentes[1] de rénovation et de reconstruction de la décennie précédente. Toutes les énergies concourent à l'installation correcte des différentes écoles au niveau matériel pour "*satisfaire les besoins de l'enseignement et de la pédagogie*"[2]. Bien qu'il soit envisagé de l'implanter à Boulouris[3], l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens aménage son centre de documentation et la salle de travaux pratiques pour l'anatomie et la physiologie[4] mais manque cruellement de personnel enseignant et d'assistants[5]. Paradoxalement, les travaux de reconstruction et d'aménagement des "*établissements de Joinville*" [il leur manque encore des locaux et il serait souhaité leur répartition rationnelle entre l'E.N.S.E.P.S. et l'I.N.S.] permettent à l'E.N.S.E.P.S. de remplir et d'étendre ses missions c'est-à-dire "*dispenser l'enseignement, promouvoir l'éducation physique et le sport grâce au service de documentation et assurer une large diffusion de cet enseignement*"[6].

Cependant, il apparaît que les E.N.S.E.P.S. ont un problème de positionnement par rapport à l'I.N.S. mais aussi par rapport aux I.R.E.P.S. et C.R.E.P.S. qui forment aussi au professorat d'éducation physique. Plusieurs réunions se tiennent en 1963 dans le but de réformer les E.N.S.E.P.S.. En janvier 1964, Raymond Gratereau fait part des discussions qu'il a avec les enseignants. Il ne fait aucun doute que les E.N.S.E.P.S. sont envisagées comme des établissements

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Procès verbaux des conseils d'administration de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens 1947-1976 : conseil d'administration du 3 juillet 1958, conseil d'administration du 7 juillet 1959, conseil d'administration du 2 février 1960.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Historique de l'I.N.S. 1946-1975 : conseil d'administration de l'E.N.S.E.P.S. de garçons, rapport de l'administrateur, 21 novembre 1961.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1960-1970 E.N.S.E.P. réforme de l'EP, réorganisation des E.N.S.E.P.S., textes officiels E.P.S., les écoles élémentaires, Métoudi : lettre de l'inspecteur général Gratereau au ministre de la Jeunesse et des Sports, ref. n°67, 28 janvier 1966.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Procès verbaux des conseils d'administration de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens 1947-1976 : conseil d'administration du 11 janvier 1961.

[5] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Procès verbaux des conseils d'administration de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens 1947-1976 : conseil d'administration du 21 novembre 1961.
I.N.S.E.P. boîte d'archives : Procès verbaux des conseils d'administration de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens 1947-1976 : conseil d'administration du 27 novembre 1963.

[6] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Procès verbaux des conseils d'administration de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens 1947-1976 : conseil d'administration du 27 novembre 1963 : intervention de Gratereau, directeur de l'E.N.S.E.P.S..

formant des enseignants destinés à l'enseignement supérieur[1]. Il insiste pour que "*l'éducation physique et sportive ait son E.N.S.*" au même titre que les autres disciplines. C'est dans ce contexte que l'incertitude sur le devenir des E.N.S.E.P.S. grandit. En 1965 le ministre de la Jeunesse et des Sports charge Raymond Gratereau, en tant qu'inspecteur général, d'étudier une nouvelle implantation pour l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens[2]. Raymond Gratereau arrive à la conclusion qu'il faut maintenir l'E.N.S.E.P.S. dans ses locaux tout en établissant réellement des synergies avec sein des "*établissements de Joinville*". Ainsi, l'E.N.S.E.P.S. serait prête à faire cause commune avec l'I.N.S. pour conserver ses prérogatives de formation. Cette position n'est pas celle de Philippe Néaumet, secrétaire général du S.N.E.P. jusqu'en 1969, qui pense que, si les E.N.S.E.P.S. ne peuvent pas se transformer à l'image de l'E.N.S.E.T. de Cachan ou de celles de Saint Cloud et de Fontenay, il faut "*les supprimer pour que notre formation entre de plain-pied dans l'enseignement supérieur*"[3]. D'ailleurs, Robert Joyeux[4], en prenant la direction de l'établissement en septembre 1966, fait part des difficultés des E.N.S.E.P.S. et ouvre les voies d'une intégration universitaire au sein des I.U.T. :

> *"L'E.N.S.E.P.S. n'a pas encore de place dans les structures universitaires traditionnelles. M. Joyeux espère que les I.U.T. sont une forme possible d'engagement et de dégagement de l'enseignement de l'éducation physique et sportive : la faculté sportive demeurant l'idéal, un idéal que M. Joyeux ne désespère pas d'atteindre."*[5]

Mais au-delà de vœux de circonstance, il s'agit bien de faire valoir une spécificité pour conserver un espace de formation autonome au regard des I.R.E.P.S. et C.R.E.P.S. tout en obtenant une reconnaissance scientifique et universitaire. Parallèlement à ces prises de positions une interrogation subsiste quant

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1960-1970 E.N.S.E.P. réforme de l'EP, réorganisation des E.N.S.E.P.S., textes officiels E.P.S., les écoles élémentaires, Métoudi : lettre du directeur de l'E.N.S.E.P.S. au secrétaire d'Etat à le Jeunesse et aux Sports, ref. n°14, 9 janvier 1964.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1960-1970 E.N.S.E.P. réforme de l'EP, réorganisation des E.N.S.E.P.S., textes officiels E.P.S., les écoles élémentaires, Métoudi : lettre de l'inspecteur général Gratereau au ministre de la Jeunesse et des Sports, ref. n°67, 2 8 janvier 1966.

[3] Philippe Néaumet cité par Jean-Luc Martin, *Histoire de l'éducation physique sous la Vème République, La conquête de l'Education Nationale 1969-1981*, Paris, ed. Vuibert, 2002, page 17.

[4] Robert Joyeux est directeur de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens du 1er septembre 1966 au 1er septembre 1970. Il devient directeur de l'E.N.S.E.P.S. nouvelle du 1er décembre 1970 au 30 novembre 1978.

[5] Mourgeon, Jacques, "L'E.N.S.E.P.S. foyer interdisciplinaire", revue *L'Education Nationale*, n°842, 30 novembre 1967, page 14.

au rôle de Robert Joyeux. N'aurait-il pas pour mission de réunir les deux E.N.S.E.P.S. ? Son intervention auprès du conseil d'administration de décembre 1966 laisse planer le doute lorsqu'il fait état de sa "*volonté de préparer et d'aborder une mutation qui s'avère inéluctable et la nécessité de développer la recherche pédagogique fondamentale*"[1]. D'ailleurs, dès 1968, Robert Joyeux prend les premiers contacts pour mettre en place la nouvelle E.N.S.E.P.S.. Un comité de réflexion regroupant les enseignants "*fondateurs*"[2] se réunit épisodiquement et de façon confidentielle pour définir les contours du nouvel établissement. Ses membres vont constituer l'ossature administrative et pédagogique du futur établissement[3] et désirent organiser la recherche. Cette mutation va se préciser avec la parution du décret du 5 juin 1969[4] qui, comme le dit Roland Chauffier, professeur E.P.S. représentant des enseignants au conseil d'administration de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens, "*n'a pas été sans provoquer un émoi dans les différentes corporations des E.N.S.E.P.S.*"[5] puisqu'il prévoit la fusion des deux E.N.S.E.P.S.. Ce décret reprend dans ses grandes lignes les conclusions de la "*commission ministère de la Jeunesse et des Sports/E.N.S.E.P.S.*" qui s'est tenue lors des évènements de mai 1968 à initiative des enseignants et étudiantes de l'établissement de jeunes filles[6], conclusions validées devant les mêmes interlocuteurs[7], le 2 décembre 1968, par

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Procès verbaux des conseils d'administration de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens 1947-1976 : conseil d'administration du 5 décembre 1966.

[2] Zoro, Jean, *Images de 150 ans d'E.P.S. : l'éducation physique et sportive à l'école, en France*, ed. A.E.E.P.S., 2002, p. 318 : En 1970 le comité des fondateurs de la *nouvelle E.N.S.E.P.S.* est constitué de Robert Joyeux, Yves Bonneau, Jean Vivès, Pierre Parazols, Gabriel Boigegrain, Guy Azémar, Pierre Danse, Georges Vigarello. En 1971 René Chauvier intègre ce comité et Alain Conan et Claude Larcher en 1973.

[3] Entretien avec Georges Vigarello, le 6 novembre 2006.

[4] Le décret interministériel n°69-536 du 5 juin 1969 "confie aux I.R.E.P.S. devenus des U.E.R. les missions de préparer aux diplômes et concours jusqu'au niveau du C.A.P.E.P.S., d'assurer la formation permanente des enseignants, …, et d'organiser, au niveau de la région, les études et la recherche en ce qui concerne les sciences appliquées à l'éducation physique, à la pédagogie et à certaines activités sportives".
L'objet d'inquiétude se situe dans l'article 4 du décret qui prévoit la fusion des deux E.N.S.E.P.S. en une seule, nouvelle, dont les missions sont de donner une formation permettant aux professeurs d'accéder aux fonctions d'enseignement dans les établissements régionaux et nationaux, d'assurer la formation permanente et de développer la recherche.

[5] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Procès verbaux des conseils d'administration de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens 1947-1976 : conseil d'administration du19 juin 1969.

[6] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1968-1974 E.N.S.E.P.S. Châtenay, compte rendu réunion direction intendance département : commission relations étudiants, professeurs et administration, 21 mai 1968.

[7] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1942-1968 Châtenay règlement intérieur, conseils d'administration, discipline intérieure jeunes filles : entretien du secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports avec les élèves et professeurs de l'E.N.S.E.P. filles, 2 décembre 1968 à 16 heures. Joseph Comiti était accompagné du colonel Crespin, directeur de l'éducation physique et des sports, M. Dibie, sous-directeur de l'E.P.S., M. Augustin, conseiller technique du Cabinet et Robert Joyeux, directeur de l'E.N.S.E.P.S. garçons.

Joseph Comiti, le secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports et le colonel Crespin, directeur de l'éducation physique et des sports. Joseph Comiti ne fait pas mystère de la volonté gouvernementale. Lors de la rentrée solennelle de novembre 1968 il intervient pour clarifier sa politique :

> *"Pour ma part, je verrai très bien, ici à l'E.N.S.E.P.S., une école de niveau supérieur dans laquelle on puisse former des professeurs qui à leur tour enseigneront dans les C.R.E.P.S.. Ce serait un Institut supérieur si vous le voulez, se serait une Super Faculté. A l'E.N.S.E.P.S., qui changera peut être de nom, serait joint un Institut de Recherche de l'Education Physique et des Sports. En même temps, à l'E.N.S.E.P.S. viendrait, dans le cadre de la promotion permanente, se recycler de façon périodique tous les professeurs qui enseignent dans les lycées et collèges. Il faudra aussi harmoniser les C.R.E.P.S. et les I.R.E.P.S.. Nous voudrions qu'il y ait une structure cohérente de formation des professeurs."* [1]

Les grandes orientations de la politique de formation du secrétariat et la place réservée à la future nouvelle E.N.S.E.P.S.[2] sont tracées. A l'échelon national, une école unique réunissant l'E.N.S.E.P.S. filles et l'E.N.S.E.P.S. garçons est créée avec pour missions la formation de professeurs de haut niveau chargés d'enseigner dans les instituts régionaux, le recyclage permanent de professeurs et de maîtres dans un but de promotion sociale et le groupement de tous les moyens de recherche, médicale et pédagogique, offerts à tous ceux qui sont intéressés par cette question. Les professeurs E.P.S. des collèges et lycées seront formés dans les I.R.E.P.S. [3].

Le S.N.E.P., opposé officiellement à l'unification des deux E.N.S.E.P.S., fait valoir son projet syndical "*E.N.S.E.P.S. horizon 80*"[4] permettant aux enseignants

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1966-1969 E.N.S.E.P.S. Joinville rentrées solennelles, discours, organisations, presse : allocution de monsieur Joseph Comiti, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre chargé de la Jeunesse et des Sports, cérémonie de rentrée solennelle de l'E.N.S.E.P.S., jeudi 14 novembre 1968.

[2] Cette dénomination est utilisée, comme en 1970, pour clarifier le propos. Les textes officiels ne rendent compte que de l'E.N.S.E.P.S. mais l'usage dissocie ancienne et *nouvelle E.N.S.E.P.S.*. Ce terme de *nouvelle E.N.S.E.P.S.* est encore utilisé par les acteurs de l'époque.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1942-1968 Châtenay règlement intérieur, conseils d'administration, discipline intérieure jeunes filles : entretien de monsieur le secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports et du colonel Crespin avec les élèves et professeurs de l'E.N.S.E.P.S. filles, 2 décembre 1968 à 16 heures.

[4] "E.N.S.E.P.S. horizon 80 – contribution à la rénovation pédagogique des études en éducation physique, loisir récréation, hygiène santé, danse expression corporelle à l'E.N.S.E.P.S.", *Bulletin du S.N.E.P.*, n°128, mars avril 1969, p.IX-XIV.

d'E.P.S. "*l'acquisition d'un statut du supérieur (et proposant) un cursus complet menant aux études doctorales associée à l'acquisition d'un professorat supérieur*"[1]. Cependant le contexte syndical n'est pas favorable à une discussion sereine avec les instances politiques. La tendance "*Néaumet*" du S.N.E.P., proche du courant socialiste, est mise en minorité par la tendance "*Unité Action*" proche du parti communiste. Le nouveau bureau national, élu le 29 mai 1969, est averti le lendemain, jour de sa prise de fonction, de la parution imminente du décret. Paul Chauchereau, au nom du conseil des professeurs de l'E.N.S.E.P.S. jeunes filles, demande au syndicat d'intervenir pour que les E.N.S.E.P.S. demeurent et participent avec les U.E.R. à l'intégration universitaire de la discipline[2]. "*La fusion des deux écoles existantes, envisagée par Joseph Comiti, provoque le courroux immédiat de Marcel Berge[3]. La remise en question du corps des enseignants devient la thématique centrale des argumentaires[4]* (syndicaux) "[5]. Le S.N.E.P. demande l'annulation par le Conseil d'Etat du décret du 05 juin 1969 pour non consultation des organisations syndicales, annulation qui sera obtenue tardivement laissant le temps à l'E.N.S.E.P.S. nouvelle de s'organiser pour mettre en place la formation des professeurs sessionnaires. Même si M. Amouroux, représentant le colonel Crespin au conseil d'administration de l'E.N.S.E.P.S.[6], indique que le décret est "*l'aboutissement d'études de base*" avec le syndicat représentatif, il semble bien que Joseph Comiti ait profité de la faiblesse du S.N.E.P. pour accélérer le processus d'unification des E.N.S.E.P.S.. Jean-Luc Martin le confirme dans son ouvrage sur l'*Histoire de l'éducation physique sous la Vème République de 1969-1981[7].* D'après lui plusieurs facteurs ont concouru à cette prise de décision : quantitativement la majorité des professeurs d'E.P.S. est formée dans les I.R.E.P.S. et qualitativement Joseph Comiti, considérant la formation des enseignants d'E.P.S. comme excellente,

---

[1] Attali Michaël, *Syndicalisme et Professionnalisation des enseignants d'Education physique entre 1945 et 1981*, thèse soutenue le 20 décembre 2002, Paris X Nanterre, sous la co-direction de Jacques Defrance et Fabienne Bock, page 444.

[2] Yvon, Adam, "Menace sur les E.N.S.E.P. ?", *bulletin du S.N.E.P.*, (nouvelle série n°1), juin 1969, page 15.

[3] Marcel Berge est secrétaire général du S.N.E.P. et leader de la liste *Unité et Action*.

[4] Berge Marcel, "Questions Corporatives", *Bulletin du S.N.E.P.*, n°129, juillet 1969, p.5.

[5] Attali Michaël, *Syndicalisme et Professionnalisation des enseignants d'Education physique entre 1945 et 1981*, thèse soutenue le 20 décembre 2002, Paris X Nanterre, sous la co-direction de Jacques Defrance et Fabienne Bock, page 312.

[6] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Procès verbaux des conseils d'administration de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens 1947-1976 : séance du 19 juin 1969.

[7] Martin Jean-Luc, *Histoire de l'éducation physique sous la Vème République, La conquête de l'Education Nationale 1969-1981*, Vuibert, 2002, pages 18-22.

ne voit pas l'utilité d'une formation supérieure d'autant qu'il juge ridicule les prétentions universitaires des professeurs d'E.P.S.. D'autre part les E.N.S.E.P.S. sont considérées, par les Renseignements généraux, comme des foyers de contestations fortement noyautés par la tendance *Unité et Action* du S.N.E.P.. L'unification des deux E.N.S.E.P.S. constituerait une reprise en main de la part du secrétariat d'Etat tout en préservant la possibilité de peser sur la formation des professeurs d'E.P.S..

La contestation gagne les enseignants et les étudiants qui dans un geste d'éclat démissionnent du conseil d'administration de l'E.N.S.E.P.S. jeunes filles pour ne pas cautionner la création de cette nouvelle E.N.S.E.P.S. [1]. Les enseignants craignent que l'E.N.S.E.P.S. devienne un simple institut[2] et souhaitent obtenir des garanties en ce qui concerne le diplôme obtenu en fin d'étude de ce cycle. Ils veulent que le diplôme soit à parité avec les diplômes universitaires se situant au-delà du niveau de la maîtrise et qu'il permette l'obtention d'indices identiques à ceux auxquels peuvent prétendre les possesseurs de diplôme équivalent de l'université. Mais dans le même temps ils proposent la future organisation de la *nouvelle E.N.S.E.P.S.* autour de trois sections (section enseignement supérieur, section de la recherche, section des stages (promotion sociale et formation permanente) et demandent qu'elle soit considérée comme un établissement d'enseignement public avec un Diplôme National d'Etudes Supérieures d'E.P.S. (durée des études 2 ans réservés aux titulaires du C.A.P.E.P.S. ou du diplôme de maître d'E.P.S., un tronc commun et un enseignement optionnel et des stages en situation). Il s'agit de former les enseignants des U.E.R..[3]. Cette ambiguïté dans le comportement des acteurs est révélatrice des hésitations tant des enseignants que des syndicats entre le désir de conserver une Ecole normale supérieure d'éducation physique et sportive et la volonté d'intégrer l'Université et le ministère de l'Education Nationale. Elle est aussi révélatrice de l'affrontement syndical auquel se livrent les enseignants de l'E.N.S.E.P.S., opposant le courant *Unité-Action* du S.N.E.P. représenté par Robert Mérand au courant *Unité-Indépendance-Démocratie* défendu par Robert Joyeux. Bertrand During, qui intègre l'E.N.S.E.P.S. alors que la fusion entre les deux

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1945-1970 Châtenay conseil de professeurs 1968-1970 conseils intérieurs : réunion du conseil intérieur du 15 mai 1970.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1945-1970 Châtenay conseil de professeurs 1968-1970 conseils intérieurs : conseil des professeurs du 30 mai 1969.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1945-1970 Châtenay conseil de professeurs 1968-1970 conseils intérieurs : conseil des professeurs du 29 septembre 1969.

E.N.S.E.P.S. est actée, conserve de cette période l'image d'une opposition syndicale, mise en lumière par la violence contenue des interventions des enseignants, lors des réunions de professeurs[1].

Le conseil des professeurs de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens, réuni en session extraordinaire, le reconnaît implicitement lorsqu'il essaie de poser des principes quant au devenir de l'E.N.S.E.P.S. mixte[2]. Il désire que l'école soit la seule à assurer et délivrer un diplôme national supérieur d'E.P.S. ouvert aux professeurs déjà en fonction et qu'un 3ème cycle soit mis en place en E.P.S.. L'idée est d'obtenir la création d'une U.E.R. d'application intégrée à la future E.N.S.E.P.S.[3]. Cette idée est très controversée puisque, lors des discussions sur l'élaboration du décret[4] installant le Centre Régional d'Education Populaire (C.R.E.P.) à la place de l'E.N.S.E.P.S. au camp de Saint Maur, le colonel Crespin, directeur de l'éducation physique et sportive, prend conscience du danger que constitue l'installation d'une U.E.R. pour la pérennité des "*établissements de Joinville*". Il se rapproche des positions de Robert Malet[5], directeur de l'I.N.S., qui ne veut pas voir les missions de l'I.N.S. dévoyées du sport au profit de l'éducation physique. Mais plus encore, ce sont les inquiétudes sur le devenir des C.R.E.P.S. et leurs formations courtes qui dictent et marquent définitivement les relations entre l'éducation physique et sportive et le sport, entre l'E.N.S.E.P.S. et l'I.N.S., entre le monde éducatif et le monde sportif, entre l'université (M.E.N.) et la Jeunesse et les Sports. Il s'agit bien de défendre l'indépendance du secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports face à l'hégémonique Education Nationale. Le colonel Crespin tranche rapidement puisque dès le 9 juillet 1971 il prend la décision de ne pas créer d'U.E.R. au sein des "*établissements de Joinville*" mais plutôt de mettre en place une section sportive de haut niveau de préparation au professorat dans les locaux de l'I.N.S.[6]. Le colonel Crespin a choisi, il ne prend pas le

---

[1] During, Bertrand, entretien effectué le 6 avril 2006 à Joinville (94).

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1969-1970 E.N.S.E.P.S. Joinville conseil des professeurs : procès verbal de la réunion extraordinaire du conseil des professeurs, samedi 25 octobre 1969.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1969-1970 E.N.S.E.P.S. Joinville conseil des professeurs : conseil des professeurs, 5 novembre 1969.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P.S. J.G. courriers avec diverses écoles (C.R.E.P.S., I.R.E.P.S., U.E.R., I.N.E.P., etc.) 1951 à 1972 : compte rendu du directeur de l'E.N.S.E.P.S. de la réunion rue de Châteaudun, salle des commissions objet : décret installant le C.R.E.P de Paris, 1er avril 1971.

[5] Robert Malet est directeur de l'I.N.S. du 1er février 1971 au 31 décembre 1973.

[6] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1970-1974 E.N.S.E.P.S. Joinville, 3 promotions, emplois du temps, groupe, stages : lettre du colonel Crespin, sous couvert du secrétariat d'Etat auprès du 1er ministre chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs aux directeurs de l'E.N.S.E.P.S. de Châtenay et de l'I.N.S., ref. S/DEPS/S n°10694, 9 juillet 1971.

risque de soumettre à l'Université les futures orientations du secrétariat d'Etat quant à la formation et l'encadrement sportif.

Pour la dernière fois, en octobre 1970, l'E.N.S.E.P.S. accueille les élèves garçons et filles regroupés à Joinville. Pendant trois ans "*ces élèves, comme le font leurs camarades moins bien classés dans les I.R.E.P.S. transformés en U.E.R. E.P.S., se préparent aux épreuves de la seconde partie du C.A.P.E.P.S., unique débouché des études*"[1]. La volonté politique, les revendications syndicales et la nécessité d'universitariser la formation d'E.P.S. [engagée avec la réforme de l'enseignement supérieur d'Edgar Faure en 1968[2] et plus particulièrement avec le décret d'application[3] du 10 avril 1969 portant érection des I.R.E.P.S. en U.E.R. E.P.S.] vont aboutir à la fusion des deux E.N.S.E.P.S.[4] et à leur installation à Châtenay–Malabry en février 1971. Les *"établissements de Joinville*" disparaissent de fait, André Dufort cesse d'occuper le poste d'administrateur civil en avril 1971[5].

La nouvelle E.N.S.E.P.S.

Dans ce contexte la nouvelle E.N.S.E.P.S. s'installe à Châtenay-Malabry. Bien qu'elle en ait la dénomination, cette école n'est plus en filiation directe avec l'école créée en 1933. Elle ne s'intéresse que de façon transitoire à la formation des professeurs d'E.P.S. du secondaire. Elle offre, contrairement à l'établissement précédent, une formation aux enseignants d'E.P.S. titulaires[6] désirant parfaire leur formation et obtenir un diplôme supérieur pour enseigner dans les U.E.R. E.P.S. et les établissements régionaux et nationaux[7]. Il s'agit de construire "*la petite E.N.A. de Jeunesse et Sports*"[8]. Joseph Comiti accompagne le décret de création[9] et l'arrêté

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1933-1972 E.N.E.P.-E.N.S.E.P. documentation, convention, classification, projet, statut personnel : note relative aux E.N.S.E.P.S., 1970.

[2] Loi d'orientation de l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968

[3] Décret N069-325 du 10 avril 1969 relatif aux instituts régionaux d'éducation physique et sportive.

[4] Décret n°69-536 du 5 juin 1969 relatif à la formation et au perfectionnement des enseignants d'éducation physique et de sports.

[5] *Journal officiel* du 30 mai 1971, arrêté du premier ministre en date du 24 mai 1971 : "Monsieur Dufort André, administrateur civil rattaché pour sa gestion au Ministère de l'éducation nationale, est réintégré dans le corps des administrateurs civils à compter du 21 avril 1971, il est affecté au ministère de l'éducation nationale à compter du 21 avril 1971 (Il cesse d'occuper le poste d'administrateur des établissements de Joinville le 20 avril 1971)."

[6] Les titulaires du C.A.P.E.P.S. peuvent présenter le concours d'entrée après 2 années d'enseignement alors que les titulaires de la maîtrise d'E.P.S. doivent attendre 5 années.

[7] Arrêté du 28 mai 1971 thème sur lequel porte l'exposé oral du 3ème concours d'entrée à l'E.N.S.E.P.S. (section 5).

[8] During, Bertrand, entretien effectué le 6 avril 2006 à Joinville (94).

[9] Décret n°70-302 du 6 avril 1970 portant organisation de l'école normale supérieure d'éducation physique et sportive.

d'organisation des études[1] par une lettre (annexe 29) adressée à tous les enseignants d'E.P.S. pour donner les orientations à venir du ministère[2]. Ce décret reprend à l'identique les propositions des professeurs en ce qui concerne le diplôme supérieur[3] et l'organisation de l'école en trois départements (enseignement supérieur, recherche, formation permanente). Le premier concours d'entrée a lieu en juillet 1970. Parallèlement et de façon provisoire, la formation au C.A.P.E.P.S. continue d'être assumée. Une section P2A, préparatoire au professorat, est crée à l'I.R.E.P.S. de Paris au titre du "*centre des établissements de Joinville*". Elle permet aux jeunes sportifs spécialisés (sports de combat, gymnastique aux agrès et natation) de préparer le C.A.P.E.P.S. sans négliger leur sport de prédilection[4].

Dans les années 1970-1973 deux formations se côtoient dans un même établissement : l'ancienne formule, à Joinville, s'éteint au fur et à mesure de la fin des études des élèves professeurs (la dernière promotion sort en juin 1973) et la *nouvelle E.N.S.E.P.S.*. Les études sont d'une durée de trois semestres avec un effectif qui se stabilise autour d'une soixantaine de sessionnaires, enseignants déjà titulaires, renouvelés par tiers tous les six mois lors du concours de recrutement. La *nouvelle E.N.S.E.P.S.* voit ses premiers diplômés sortir en mars 1972[5] En outre l'E.N.S.E.P.S., pour accomplir les missions qui lui sont assignées, accueille des professeurs en stage de formation (45 stages sont organisés en 1971 touchant 1982 enseignants, 111 en 1972 pour 4511 stagiaires) mais ne réussit pas à mettre en place une recherche digne de ce nom[6], la seule action allant dans ce sens est le développement de moyens de documentation et de travaux pratiques[7]. Elle assure,

---

[1] Arrêté du 9 avril 1970 portant sur le régime et l'organisation des études à l'école normale supérieure d'éducation physique et sportive.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1969-1971 E.N.S.E.P.S. Joinville, maîtrise, professeurs d'E.P.S., textes, courrier, listes : lettre de Joseph Comiti, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, 6 avril 1970.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1969-1970 E.N.S.E.P.S. Joinville conseil des professeurs : lettre du directeur adjoint de l'E.N.S.E.P.S. aux professeurs, ref. n°1019, 16 décembre 1969.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P.S. J.G. courriers avec diverses écoles (C.R.E.P.S., I.R.E.P.S., U.E.R., I.N.E.P., etc.) 1951 à 1972 : lettre du secrétaire d'Etat auprès du premier ministre chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs au président du centre d'examen de la 1ère partie du C.A.P.E.P.S., ref. E.P.S./3 n°9207, 12 juin 1970.

[5] I.N.S.E.P., boîte d'archives : 1971-1975 Châtenay conseils de perfectionnement : conseil de perfectionnement du 23 mai 1972 : "*département des études : les 18 sessionnaires qui ont terminé leurs études fin mars sont affectés dans des U.E.R., des établissements nationaux, de grandes fédérations sportives, au secrétariat d'Etat, dans des services académiques et dans l'enseignement supérieur."*

[6] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1970-1975 Châtenay à Joinville : note sur le fonctionnement de l'E.N.S.E.P.S., 23 octobre 1971.

[7] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1970-1975 Châtenay à Joinville : rapport relatif au fonctionnement de l'E.N.S.E.P.S., 3 octobre 1972.

depuis 1970, pour clarifier l'organisation et la gestion de cette structure sans en gêner ou en arrêter le fonctionnement, la reconversion de l'ancien centre de rééducation physique Pierre Madeuf[1] en donnant à ses activités un caractère plus pédagogique et en les ouvrant sur les problèmes de l'adaptation de l'homme aux différents âges[2]. Ce centre met en œuvre des recherches pédagogiques en s'attachant principalement au rôle de la motricité dans le développement et l'épanouissement de la personnalité et, parallèlement, s'intéresse aux problèmes spécifiques de la motricité chez les sujets particuliers (jeunes enfants, personnes âgées, sujets handicapés)[3].

Cependant la question du devenir de l'E.N.S.E.P.S. et de la discipline reste posée avec l'intégration des cursus d'éducation physique et sportive dans le cadre de la réforme mise en place par Edgar Faure[4]. Le syndicat national des enseignants d'E.P.S. (S.N.E.P.) souhaite conserver le positionnement de l'E.N.S.E.P.S. comme pierre angulaire de la formation des enseignants en s'affranchissant de la tutelle universitaire. Faute de cursus universitaire complet, c'est à l'E.N.S.E.P.S. qu'échoit la charge de former les enseignants des U.E.R. E.P.S.. C'est une vision de l'éducation physique par et pour l'éducation physique !

L'Université considère les choses d'une toute autre façon. Le Président de l'Université Paris Val de Marne et Paris Nord en fait d'ailleurs part au directeur de l'E.N.S.E.P.S. lorsqu'il s'agit de rattacher à l'Université une U.E.R. sise à l'E.N.S.E.P.S.. Il demande que tous les diplômes d'éducation physique de l'U.E.R. rattachée soient ouverts à l'Université et notamment ceux donnant accès aux grades les plus élevés. L'Université n'acceptera pas "*que l'U.E.R. d'Education Physique soit réduite à une sorte d'U.E.R. de premier cycle destinée à assurer la sélection des meilleurs pour le compte d'une Ecole normale supérieure qui, elle, serait*

---

[1] Le centre Pierre Madeuf a été édifié par l'Etat de 1958 à 1960. Il est inauguré le 16 mai 1960 et se préoccupe de la rééducation physique de jeunes enfants. Il n'a aucun statut juridique mais fonctionne avec des subventions ministérielles. Une association privée subventionnée par ministère de la Jeunesse et des Sports et conventionnée par la Sécurité Sociale, Association d'éducation physique spécialisée, est installée dans les locaux et organise des séances de gymnastique médicale pour les enfants qui présentent des troubles moteurs cérébraux. Une inspection est diligentée par le ministère en 1968 pour mettre un terme à l'opacité de la gestion.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P.S. J.G. courriers avec diverses écoles (C.R.E.P.S., I.R.E.P.S., U.E.R., I.N.E.P., etc.) 1951 à 1972 : rapport de P. Gervais, inspecteur principal sur le centre de rééducation physique Pierre Madeuf, 23 avenue de la porte de Châtillon à Paris, Service Académique de Paris, ref. SP1 n°1216, 1 er juillet 1968.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1975 E.N.S.E.P.S. Joinville, conseil de perfectionnement : conseil de perfectionnement du 10 décembre 1975, centre de pédagogie expérimentale laboratoire Pierre Madeuf.

[4] Loi d'orientation de l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968.

indépendante de l'Université"[1]. En fait, il s'agit bien d'intégrer l'Université sans être considéré comme une discipline d'application soumise à d'autres disciplines majeures. En d'autres termes l'E.P.S. doit se définir comme un champ spécifique ayant ses propres spécialistes[2]. Il s'agit aussi de conserver la maîtrise du diplôme supérieur de l'E.N.S.E.P.S. comme fin de cursus éducation physique et sportive en vue de maîtriser les recrutements des cadres de l'éducation physique et du sport.

L'abrogation par le Conseil d'Etat, le 21 janvier 1972, du décret 69-536 du 5 juin 1969 pour non consultation des organisations syndicales[3] va permettre au secrétaire d'Etat, Joseph Comiti, de clarifier le positionnement de l'E.N.S.E.P.S. en tant qu'organisme de formation. Le nouveau décret paraît le 26 mars 1973[4], à la veille de son départ du secrétariat d'Etat, dans un contexte de refonte des structures universitaires, de création des U.E.R. E.P.S. (il en existe déjà six à la rentrée 1972[5]), de discussions sur l'ouverture de diplômes universitaires en éducation physique et sportive (le D.E.U.G. S.T.A.P.S. est créé par l'arrêté du 11 avril 1975) et de difficultés de reconnaissance du diplôme supérieur et de recrutement dans U.E.R. E.P.S. pour les sessionnaires.

Ce nouveau décret définit les missions de la nouvelle E.N.S.E.P.S. : former les enseignants pour les établissements nationaux et régionaux, assurer la promotion professionnelle des personnels, assurer la formation permanente de haut niveau des personnels, développer sur le plan national la recherche scientifique médicale, pédagogique et technique appliquées à l'E.P.S. Dès sa parution il soulève les foudres du syndicat qui considère que les dispositions annulées du décret de 1969 sont reproduites in extenso[6]. Le S.N.E.P. et le S.N.E.-Sup publient le communiqué suivant :

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P.S. J.G. courriers avec diverses écoles (C.R.E.P.S., I.R.E.P.S., U.E.R., I.N.E.P., etc.) 1951 à 1972 : lettre du président des Universités Paris Val de Marne et Paris Nord à Joyeux directeur de l'E.N.S.E.P.S., 29 mars 1971.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1933-1972 E.N.E.P.-E.N.S.E.P. documentation, convention, classification, projet, statut personnel : note sur la contribution à une organisation des études dans la perspective d'une intégration universitaire, direction des études de l'E.N.S.E.P.S., 18 mars 1970.

[3] Le Conseil d'Etat a décidé le 21 janvier 1972 l'annulation du décret 69-536 du 5 juin 1969 car il reconnaît, dans son arrêt, "*qu'il est constant que la formalité de la consultation du Conseil Supérieur de l'Education Nationale n'a pas été accomplie*". Il annule également le décret du 6 avril 1970 et l'arrêté du 9 avril 1970 qui portaient mission et organisation d'une "*nouvelle E.N.S.E.P.S.*".

[4] Décret n°73-359 du 26 mars 1973 relatif à l'école normale supérieur d'éducation physique et sportive.

[5] Circulaire 72-176/B du 30 juin 1972 : "*V- Etablissements accueillant des étudiants de 1ère année à la rentrée de 1972 : U.E.R. E.P.S. de Grenoble, U.E.R. E.P.S. de Lyon, U.E.R. E.P.S. de Marseille, U.E.R. E.P.S. de Poitiers, U.E.R. E.P.S. de Rennes, U.E.R. E.P.S. de Toulouse.*"

[6] "Pour une véritable E.N.S.E.P.", *bulletin du S.N.E.P.*, n°44, mai 1973, page 13.

"Au mépris des avis émis par le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et le Conseil Supérieur de l'Education Nationale, un décret du 26-3-73, publié au J.O. du 29-3-73, tente de rendre irréversible la suppression des Ecoles Normales Supérieures d'Education Physique et Sportive et la mise en place d'un établissement extra universitaire et coupé de toute recherche scientifique, placé sous la seule tutelle du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs."[1]

Pour les syndicats, il devient nécessaire de calquer l'organisation et la formation de l'E.N.S.E.P.S. sur celle des autres Ecoles normales supérieures. L'E.N.S.E.P.S. ne peut rester coupée de l'Université.

D'ailleurs, des accords sont signés avec certaines universités pour accueillir en doctorat les professeurs sessionnaires (Paris VII en 1972[2]). Contradictoirement, le S.N.E.P. craint que ces accords, signés par des universités ne possédant pas d'U.E.R. E.P.S., remettent en cause la constitution d'un cursus universitaire complet en éducation physique et sportive[3]. Néanmoins, il est exact que le décret reprend dans les grandes lignes l'organisation déjà en place depuis 1970. Cependant la nouvelle E.N.S.E.P.S. n'a plus pour mission de former au C.A.P.E.P.S.[4] et les prérogatives du diplôme de l'E.N.S.E.P.S. ne permettent plus d'obtenir automatiquement un poste dans les U.E.R. E.P.S. ou les établissements régionaux ou nationaux de la Jeunesse et des Sports. Il semble que le secrétariat d'Etat ait pris conscience de la nécessité d'obtenir une certification universitaire pour enseigner à l'Université comme en témoignent les accords passés avec les universités pour obtenir une double certification notamment en ce qui concerne la recherche. Malgré les conclusions[5] du Conseil Supérieur de l'Education nationale concernant le placement de l'E.N.S.E.P.S. sous la tutelle conjointe du ministère de l'Education

---

[1] "E.N.S.E.P. ultime coup de force de M. Comiti", *bulletin du S.N.E.P.*, n°44, mai 1973, page 28.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1971-1975 Châtenay, conseils de perfectionnement : conseil de perfectionnement du 7 novembre 1972 : La convention, signée le 21 juillet 1972, avec Paris VII permet aux professeurs sessionnaires de s'inscrire dans un doctorat de troisième cycle dans le domaine des Lettres et Sciences Humaines.

[3] *Bulletin du S.N.E.P.*, n°31, février 1972, pages 11, 32-33.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1970-1974 E.N.S.E.P.S. Joinville, 3 promotions, emplois du temps, groupes, stages, régimes, redoublements : lettre du directeur de l'E.N.S.E.P.S. au chef du bureau des sports, de l'action culturelle de la Jeunesse et des Sports, ref. CA/D n°434/R37, 22 février 1974.

[5] Procès verbal analytique du conseil supérieur de l'Education nationale sur le projet de décret de l'E.N.S.E.P.S., Projet de décret relatif à l'école normale d'éducation physique et sportive, B.O.E.N n°16, 19 avril 1973.

nationale et du secrétariat d'Etat à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs, le seul secteur concerné est celui de la recherche[1] alors qu'il était prévu d'étendre cette tutelle conjointe à l'ensemble des missions de l'E.N.S.E.P.S.. Il est aisé de penser que le décret a été publié dans la précipitation et que Comiti n'a pas eu le temps de prendre connaissance des conclusions du Conseil Supérieur de l'Education Nationale. Il faut attendre juillet pour que Pierre Mazeaud[2] signe un décret officialisant la reconnaissance des formations de l'E.N.S.E.P.S. par les deux ministères[3]. Enfin, et pour être complet, il faut noter que l'abrogation du décret 20 décembre 1935[4], octroyant l'autonomie de l'E.N.E.P. par rapport à l'I.R.E.P. de Paris, c'est-à-dire de l'Université et cantonnant sa mission à la formation des enseignants du secondaire, indique que la nouvelle entité créée n'est plus en filiation directe avec l'Ecole normale supérieure antérieure (liée à l'enseignement secondaire par son statut, celui de ses enseignants et par ses missions) mais se rapproche de la norme universitaire .

D'autre part l'arrivée de Pierre Mazeaud, en avril 1973, à la tête du secrétariat d'Etat marque un infléchissement dans les missions de l'école. Par la voix de monsieur Langlais, membre du Cabinet et son représentant au conseil de perfectionnement, le secrétaire d'Etat donne les orientations en ce qui concerne les missions[5] : les actions de recherche doivent porter sur des recherches appliquées se préoccupant plus de "*monsieur tout le monde que des champions*". La formation continue doit permettre de fournir les cadres des établissements régionaux, enfin le diplôme de l'E.N.S.E.P.S. doit permettre la formations des cadres des U.E.R. E.P.S. et des C.R.E.P.S. mais aussi "*des techniciens et des administrateurs de haut niveau dont le besoin se fait sentir au plan de l'organisation technique et administrative du sport et des divers mouvements de jeunesse*". Il trace ainsi la future politique sportive du pays avec le développement du sport pour tous et l'encadrement du sport fédéral.

---

[1] Décret n°73-359 du 26 mars 1973 relatif à l'école normale supérieur d'éducation physique et sportive, article 9 : "*Le département de la recherche …. Il agit en liaison avec les établissements d'enseignement supérieur et avec les institutions de recherche de l'éducation nationale.*"

[2] Pierre Mazeaud est nommé le 12 avril 1973 à la tête du secrétariat d'Etat auprès du 1er ministre chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs.

[3] Décret n°73-694 du 11 juillet 1973 relatif aux établissements nationaux de la Jeunesse, des sports et des Loisirs.

[4] Le décret du 20 décembre 1935 porte sur l'organisation générale de l'Ecole Normale d'Education Physique.

[5] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1971-1975 Châtenay, conseils de perfectionnement : conseil de perfectionnement du 25 juin 1973.
I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1970-1975 Châtenay à Joinville : service de presse du secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, L'E.N.S.E.P.S. : mission et avenir, revue Sport plein air, n°415, 9 janvier 1974.

Cependant la sollicitude de Pierre Mazeaud vis-à-vis de la nouvelle E.N.S.E.P.S. est de courte durée. Le 2 juillet 1974, il annonce, lors d'une conférence de presse, sans concertation ni information préalable, le transfert de l'E.N.S.E.P.S. dans les locaux du Centre Régional d'Education Populaire de Joinville (et vice-versa), entraînant à brève échéance la fusion de l'établissement avec l'I.N.S.[1].

Ainsi, l'E.N.S.E.P.S. *nouveau régime*, mixte, ouvre ses portes à Châtenay-Malabry en février 1971 mais reviendra au camp de Saint-Maur en 1975 avant de fusionner avec l'I.N.S. dans le cadre de l'Institut national du sport et de l'éducation physique créé en 1977 par la loi "*Mazeaud*[2]" et dirigé par Claude Pineau[3]. L'I.N.S.E.P. est conçu comme un lieu de réflexion et de réalisation même si certains, à l'image de *L'Humanité*, considèrent qu'il "*s'agit moins d'une fusion que de la liquidation de l'E.N.S.E.P. entreprise par Comiti et poursuivie par Mazeaud*"[4]. Il devient l'outil du sport de haut niveau, des fédérations sportives et des directeurs techniques nationaux et doit mener des études sur l'évolution des techniques, le développement de la pratique sportive et le sport pour tous. Les missions de la *nouvelle E.N.S.E.P.S.* en faveur de l'éducation physique et de la recherche restent intégrées aux missions générales de l'établissement. sa mission de formation se poursuit à l'intérieur de l'I.N.S.E.P..

L'I.N.S.

La nomination, au 1er juillet 1960, d'André Dufort au poste d'administrateur des "*établissements de Joinville*" inquiète le docteur Robert Jacquet directeur de l'I.N.S. quant à l'autonomie de l'établissement et à sa liberté budgétaire. Cette question n'est rapidement plus d'actualité puisque dès août 1960, le docteur Robert Héraud[5] prend la direction de l'Institut, laissant au docteur Robert Jacquet la responsabilité du

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1970-1975 Châtenay à Joinville : tracts de l'intersyndicale de l'E.N.S.E.P.S. des 24 octobre et 25 novembre 1974.

[2] Pierre Mazeaud est chargé du secrétariat d'Etat auprès du 1er ministre chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs du 12 avril 1973 au 27 février 1974. Il devient secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Education Nationale chargé de la Jeunesse et des Sports de 1er mars 1974 au 27 mai 1974 puis aura les mêmes fonction mais au sein du ministère de la Qualité de la Vie du 8 juin 1974 au 25 août 1976. Il est l'artisan de la loi n°75-988 r elative au développement de l'éducation physique et du sport votée le 29 octobre 1975.

[3] Claude Pineau est détaché dans la fonction de directeur de l'I.N.S. le 15 décembre 1975, il prend également la direction de l'E.N.S.E.P.S. le 1er janvier 1976. Il prend la direction de l'Institut national du sport et de l'éducation physique le 1er janvier 1977 (arrêté du 3 février 1977).

[4] Merel, Jean, "Quelle politique sportive? L'I.N.S.E.P., inaugurée aujourd'hui à Vincennes semble destiné à une double opération gouvernementale", journal *L'Humanité*, 15 novembre 1977.

[5] Le docteur Robert Héraud est nommé à la direction de l'I.N.S. le 1er août 1960. Il reste à ce poste jusqu'au 31 juillet 1966.

Centre de Recherche Médicale et Scientifique appliquée aux disciplines corporelles de l'Institut national des sports[1]. En dehors des importantes réalisations architecturales et de l'ajout de structures sportives, l'I.N.S. se transforme profondément en cinq ans. Il laisse derrière lui l'organisation militante en faveur du sport et de l'E.P. pour développer un outil moderne, efficace et performant au service des athlètes et de leur entraînement. Il est l'outil de la politique sportive d'Herzog. Les efforts se concentrent sur la rationalisation et la modernisation des procédures budgétaires et la construction d'équipements sportifs de prestige. A côté de travaux remarquables, l'ensemble des installations est l'objet d'une remise à niveau nécessaire comme, par exemple, "*la base nautique de Nogent* (réservée au kayak), *qui se trouvait dans un état déplorable*" et qui est "*remise à neuf*"[2], le service "*études et documentations*" qui, reconnu nationalement, prend une ampleur sans précédent et le service médical qui permet, après un début laborieux, la surveillance constante des athlètes[3]. Cependant, comme le note le docteur Héraud, quelques travaux urgents restent encore à réaliser. La base nautique de Choisy dédiée à la voile est encore à l'abandon :

> "*Nos collègues vivent sous la tente sans aucune installation ni eau ni sanitaire.*"[4]

Il faut, d'ailleurs, attendre 1969 pour voir sa réfection se terminer[5]. Ainsi, comme le fait remarquer, en 1961, monsieur Bonnet, chef du service de l'administration, représentant le Haut Commissaire à la Jeunesse et aux Sports au conseil d'administration, "*l'I.N.S. est un établissement qui se métamorphose*"[6]. Cependant, des choix sont faits quant au fléchage et à l'importance de investissements. A titre d'illustration, le C.R.E.P.S. de l'Académie de Paris[7], dirigé par M. Druon, fonctionne sans que des crédits supplémentaires soient affectés au

---

[1] Arrêté du Haut Commissaire à la Jeunesse et aux Sports n°4202 du 6 septembre 1960.
[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : conseils d'administration 1955-1966 : conseil d'administration de l'I.N.S. du 5 décembre 1963 : rapport de l'administrateur.
[3] I.N.S.E.P., boîte d'archives : conseils d'administration 1955-1966 : conseil d'administration de l'I.N.S. du 5 décembre 1963 : rapport du directeur.
[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : conseils d'administration 1955-1966 : conseil d'administration de l'I.N.S. du 20 décembre 1962 : bilan de directeur.
[5] I.N.S.E.P. boîte d'archives : conseils d'administration 1969-1970 : conseil d'administration de l'I.N.S. du 22 mai 1969.
[6] I.N.S.E.P., boîte d'archives : 1955-1966, I.N.S., Conseils d'administration : conseil d'administration de l'I.N.S. du 12 décembre 1961.
[7] Il deviendra autonome en 1965.

budget de l'I.N.S.[1], l'administrateur civil se demandant s'il est utile d'investir et de réhabiliter des locaux destinés à être détruit :

> "*En ce qui concerne le centre régional d'éducation physique et sportive, le fonctionnement normal de ses services a été assuré; par contre aucun investissement sérieux n'a été fait pour cet établissement appelé à quitter la Faisanderie.*"[2]

L'I.N.S. se modernise et se tourne résolument vers l'avenir avec pour missions la préparation physique, médicale et scientifique des sportifs de haut niveau. En 1960, le directeur de l'I.N.S., le docteur Héraud, réorganise ses services autour de l'entraînement, l'enseignement, le service médical, le centre d'accueil et les relations extérieures :

> *"L'I.N.S. a pour mission :*
>
> *- d'entreprendre, d'orienter et de coordonner les recherches scientifiques de tous ordres appliquées à la pratique des exercices corporels,*
>
> *- d'assurer la formation d'éducateurs spécialisés dans les diverses activités sportives,*
>
> *- de contribuer au perfectionnement et à la préparation des athlètes devant représenter la France dans des compétitions sportives internationales."*[3]

Le départ de la section préparatoire au diplôme de maître d'E.P.S. permet de libérer les locaux et les enseignants pour donner satisfaction aux besoins croissants des fédérations[4]. Il faut garder à l'esprit qu'il s'agit de faire de l'établissement le fer de lance de la politique sportive de haut niveau comme l'indique le directeur de l'établissement :

---

[1] I.N.S.E.P., boîte d'archives : 1955-1966, I.N.S., Conseils d'administration : conseil d'administration de l'I.N.S. du 6 janvier 1965.

[2] I.N.S.E.P., boîte d'archives : 1955-1966, I.N.S., Conseils d'administration : conseil d'administration de l'I.N.S. du 20 décembre 1962.

[3] I.N.S.E.P., boîte d'archives : 1946 à 1975 : historique du camp de Saint-Maur, historique des établissements de Joinville, historique de l'I.N.S. n°1, notes, documentation. Le livre d'or des anciens de Joinville : Haut Commissariat à la Jeunesse et aux Sports, note de présentation de l'Institut National des Sports mai 1960.

[4] I.N.S.E.P., boîte d'archives : Conseils d'administration 1955-1966 : conseil d'administration de l'Institut National des Sports du 23 janvier 1961.

"*Soyez assuré, mesdames et messieurs, que nous poursuivrons avec persévérance aux efforts entrepris depuis maintenant 17 mois en vue de doter l'Institut national des sports du maximum de moyens, pour que ce grand établissement remplisse toujours mieux la mission qui lui a été confié, qui sera particulièrement importante en prévision des prochains jeux olympiques et étende son rayonnement tant en France qu'à l'étranger.*"[1]

La puissance symbolique des pays se mesurant aux victoires sportives, et compte tenu des piètres résultats aux Jeux Olympiques de Rome en 1960, l'I.N.S. est instrumentalisé par le pouvoir politique et se trouve au centre de ces enjeux. Les missions de l'établissement participent à cette orientation permettant à la France de conserver un rôle primordial sur la scène internationale. Le docteur Robert Héraud, directeur de l'I.N.S., ne s'y trompe pas quant il considère que "*le but est de faire de cette maison une grande maison*"[2]. Il a conscience que l'avenir de l'établissement se joue sur sa capacité à relever le défi sportif français des Jeux Olympiques de Tokyo. L'administrateur des "*établissements de Joinville*" œuvre dans le même sens lorsqu'il affirme que la mission de l'I.N.S. est "*particulièrement importante en prévision de prochains Jeux Olympiques*"[3], elle doit lui permettre d'étendre son rayonnement tant en France qu'à l'étranger. Le plan de trois ans[4], proposé en 1960 par le docteur Héraud et accepté par Maurice Herzog pour réorganiser l'I.N.S. et "*l'orienter résolument vers le sport*", commence à porter ses fruits. Il s'agit de faire de l'établissement une référence au niveau mondial, une "*fabrique de champions qui émerveille* (ra) *les russes et les américains*"[5]. Ce plan aboutit à une augmentation importante des stages sportifs et nécessite un recrutement de cadres de haut niveau et le développement de nouvelles techniques d'alimentation[6]. Fin 1963, avant les Jeux Olympiques de Tokyo, M. Tonelli, président de la Fédération Française

---

[1] I.N.S.E.P., boîte d'archives : Conseils d'administration 1955-1966 : conseil d'administration de l'Institut National des Sports du 21 décembre 1961.

[2] I.N.S.E.P., boîte d'archives : Conseils d'administration 1955-1966 : conseil d'administration de l'Institut National des Sports du 20 décembre 1962.

[3] I.N.S.E.P., boîte d'archives : Historique I.N.S. 1946-1975 : conseil d'administration de l'Institut National des Sports du 12 décembre 1961.

[4] Ce plan de trois ans (1960-1963) vise trois axes : orientation sportive de l'établissement, développement des stages et d'infrastructures sportives, réorganisation de l'établissement.

[5] Bobet Jean, "L'I.N.S.", Revue *La vie catholique illustrée*, n°894, semaine du 26 septembre au 2 octobre 1962.

[6] I.N.S.E.P., boîte d'archives : Conseils d'administration 1955-1966 : conseil d'administration de l'Institut National des Sports du 12 décembre 1961.

d'Athlétisme, est optimiste en considérant que "*si nous* [la France] *remportons beaucoup de médailles à Tokyo, c'est surtout à l'I.N.S. que nous le devrons*"[1]. Mais le docteur Héraud est plus réservé lorsqu'il dit que "*si tout va bien on n'entendra pas parler de l'Institut national des sports, mais en cas de défaite, on ne lui ménagera pas les critiques*".

Les espoirs sont grands et l'outil est beau. Maurice Herzog peut affirmer l'orientation sportive et compétitive de l'I.N.S. qu'il considère comme "*le lien géométrique où se rencontrent et se complètent le sport de masse et celui d'élite*" dans lequel tous les personnels (entraîneurs, éducateurs, médecins, masseurs, cinéastes, documentalistes) concourent à la formation des cadres et à l'épanouissement des athlètes[2]. "*Le champion* (est) *toujours issu de la masse et son club est toujours la cellule où il éclot et se révèle*" pour être orienté vers l'I.N.S., "*l'Université Sportive*" de la France[3]. L'I.N.S., au sommet de la pyramide de formation et de la détection sportive, organisé autour de quatre grands services (enseignement, entraînement, photo cinéma et médecine sportive)[4], voit ses missions s'orienter quasi exclusivement vers l'entraînement des sportifs et la formation des cadres destinés aux fédérations. Les formateurs et cadres sportifs sans statut particulier[5], sont soumis à des contraintes importantes pour remplir leurs missions résolument sportives, rythmées par les préparations aux Jeux Olympiques. Le docteur Héraud, directeur de l'I.N.S., en a conscience lorsqu'il reconnaît que l'année 1964 va être "*une année difficile et exceptionnelle à cause des Jeux Olympiques car 80% de l'activité va être obligatoirement axée sur les Jeux*"[6] mais n'obtiendra pas une refonte des statuts du personnel.

---

[1] I.N.S.E.P., boîte d'archives : Conseils d'administration 1955-1966 : conseil d'administration de l'Institut National des Sports du 5 décembre 1963.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : historique I.N.S. n°1 1946-1975 : lettre du directeur adjoint de l'I.N.S. au chef de Cabinet du ministre de la Jeunesse et des Sports, ref. n°1108 DIR DM/AC, 5 juillet 1966.

[3] I.N.S.E.P., boîte d'archives : 1946 à 1975 : historique du camp de Saint-Maur, historique des établissements de Joinville, historique de l'I.N.S. n°1, notes, documentation. Le livre d'or des anciens de Joinville : *L'I.N.S. au service du sport mondial, compte-rendu de 1963*.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1975 à 1989 historique de l'I.N.S. et l'I.N.S.E.P., Héraclès, Archer : fascicule de présentation, *Evolution de l'Institut National des Sports depuis 1958*, 1964.

[5] I.N.S.E.P., boîte d'archives : Conseils d'administration 1967-1968 : conseil d'administration de l'Institut National des Sports du 8 décembre 1967.

[6] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1975 à 1989 historique de l'I.N.S. et l'I.N.S.E.P., Héraclès, Archer : procès verbal de la réunion du 12 novembre 1963.

Le sport est un phénomène social[1] et "*un instrument politique*"[2]. Cette "*université*" au service du sport mondial est un instrument de propagande permettant à la France de conserver son influence en Afrique, dans les anciennes colonies, tout en participant à la formation et à la structuration de l'élite sportive étrangère. L'accès à l'indépendance des pays africains est accompagné par l'I.N.S. qui forme les athlètes et les entraîneurs soit en Afrique, soit à Joinville et permet à certains d'entre eux d'obtenir le diplôme de 3ème degré leur ouvrant les stages nationaux[3]. Ces actions sont suivies de près par le colonel Crespin[4], délégué général aux Sports et à la Préparation olympique, qui n'hésite pas à intervenir pour que l'Etat prenne en charge les athlètes africains en stage à l'I.N.S.. Cette volonté politique se traduit dans les faits et implique tous les secteurs de l'I.N.S.. Ainsi, le directeur du centre national de recherche espère pouvoir établir une coordination nationale des travaux de recherche concernant la physiologie, la bioclimatologie et l'ergonomie des gymnases malgré l'insuffisance de moyens. Le département enseignement permet aux sportifs de haut niveau de concilier leurs études et l'entraînement sportif notamment grâce à la création du Centre d'Enseignement des Jeunes Athlètes (C.E.J.A.) réservé aux jeunes sportifs d'élite. Enfin, et en plus de l'entraînement des athlètes français, l'I.N.S. accueille les équipes sportives étrangères et forme leurs cadres.

L'intervention ministérielle est fréquente. Le lien étroit entre la direction des Sports et l'I.N.S. perdure. Même s'il existe une volonté politique de faire participer l'échelon local à la prise de décision, même si les conseils d'administration se transforment pour s'adapter aux missions de l'établissement, l'I.N.S. reste une structure fortement hiérarchisée contrôlée étroitement par le Haut-commissariat. La constitution des conseils d'administration est significative. En 1956 un conseil "*standard*" est appliqué à tous les établissements d'enseignement relevant de la Direction Générale de la Jeunesse et des Sports[5]. Déjà ce conseil est fortement contrôlé par l'administration centrale (6 membres "*de droit*", 4 membres nommés

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1975 à 1989 historique de l'I.N.S. et l'I.N.S.E.P., Héraclès, Archer : *Historique "digest" de l'I.N.S.*

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1975 à 1989 historique de l'I.N.S. et l'I.N.S.E.P., Héraclès, Archer : procès verbal de la réunion du 12 novembre 1963.

[3] Institut National des Sports, l'Institut National des Sports, M.E.N., 1965.

[4] I.N.S.E.P., boîte d'archives : Conseils d'administration 1955-1966 : conseil d'administration de l'Institut National des Sports du 6 janvier 1965.

[5] I.N.S.E.P., boîte d'archives : 1945-1956 circulaires ministères : Arrêté du 8 février 1956 relatif à la constitution du conseil d'administration de chacun des établissements d'enseignement relevant de la Direction Générale de la Jeunesse et des Sports.

pour 4 ans par le Ministre et 3 membres du personnel enseignant sont élus pour 2 ans) qui dirige de fait l'établissement. En 1960, le Haut Commissaire à la Jeunesse et aux Sports désire remodeler les conseils d'administration de l'I.N.S. et de l'E.N.S.E.P.S.[1]. Il charge André Dufort, administrateur des établissements de Joinville, de lui faire des propositions[2]. Le nouveau conseil[3] reste sous le contrôle de l'administration centrale et de l'I.N.S. (10 membres de droit (administration centrale, responsables de l'I.N.S., Comité National des Sports), 4 membres nommés pour 3 ans et 3 membres élus pour 2 ans représentant le personnel enseignant). L'arrêté du 3 juin 1964 modifiant la composition du conseil d'administration n'apporte que peu de changement. Les modifications ont trait à la transformation des intitulés des postes administratifs liés aux changements politiques[4]. Joseph Comiti, nommé secrétaire d'Etat en juin 1968, poursuit cette politique puisque le conseil d'administration bien que plus équilibré[5] (13 membres de droit, 13 élus et 4 nommées) reste contrôlé par l'administration malgré les mouvements contestataires de mai 1968. D'ailleurs les vœux émis par le conseil d'administration et présentés à l'administration centrale restent la plupart du temps sans réponse[6]. L'administration centrale contrôle et oriente les prises de décision des conseils d'administration. L'I.N.S. est l'instrument de la politique sportive de l'administration de la Jeunesse et des Sports.

C'est sur ces bases de fonctionnement qu'André Delsol prend la direction de l'I.N.S. le 1er août 1966. Une redéfinition des missions de l'I.N.S. est nécessaire car plusieurs fédérations désertent peu à peu l'I.N.S. pour d'autres centres d'entraînement. Outre les orientations précédentes liées à l'entraînement et à l'enseignement, il envisage de développer le service de la documentation, la

---

[1] I.N.S.E.P., boîte d'archives : 1955-1966, I.N.S., Conseils d'administration : note E.P./7 du 11août 1960.

[2] I.N.S.E.P., boîte d'archives : 1955-1966, I.N.S., conseils d'administration : lettre de l'administrateur à monsieur le Haut commissaire de la Jeunesse et des Sports, le 29 août 1960.

[3] Arrêté du 12 décembre 1960 fixant la composition des conseils d'administration des établissements d'enseignement relevant du Haut-commissariat à la Jeunesse et aux Sports.

[4] Arrêté du 9 octobre 1967 fixant la composition des conseils d'administration des établissements de la jeunesse et des Sports :
Article 2 : institut national des sports :
Membres de droit : au lieu de : " le délégué général aux Sports et à la préparation olympique " lire : " le directeur de l'éducation physique et des Sports ou son représentant "
Membres nommés pour 3 ans : au lieu de : " sur proposition du délégué général aux Sports et à la préparation olympique " lire : " sur proposition du directeur de l'éducation physique et des sports ".
Signé Missoffe.

[5] Arrêté du 11 décembre 1968 fixant la composition et les attributions des conseils d'administration des établissements de Joinville. Signé Comiti.

[6] I.N.S.E.P. boîte d'archives : I.N.S., conseil d'administration du 9 juillet 1968.

recherche médicale et le recyclage des cadres[1] mais aussi le suivi et l'insertion professionnelle des athlètes. Le centre de formation d'éducateurs sportifs[2] (C.F.E.S.) et la section d'escrime[3] de l'Institut national des sports viennent renforcer les efforts de diversification entrepris lors de la mise en place du C.E.J.A. et de la section judo. Un projet de décret est élaboré en 1967 pour donner un statut particulier à l'I.N.S. et redéfinir ses missions[4]. Le colonel Crespin propose même de mettre en place une commission d'étude chargée de rechercher à l'étranger les meilleures orientations possibles[5] pour repenser les missions de l'I.N.S. et envisager son éventuelle reconversion permettant à l'établissement de rester performant au regard de la constitution des I.R.E.P.S., centres de formation et de recherche scientifiques en rapport avec les activités physiques et sportives[6]. Le directeur de l'I.N.S. ne peut que souscrire à cette proposition car il est déjà confronté à des problèmes liés aux restrictions budgétaires et à l'ancienneté de la structure. Certains enseignants titularisés depuis plusieurs années n'ont pas toujours les connaissances techniques nécessaires et actualisées pour mener à bien leur mission et, d'autre part, certaines infrastructures sportives sont sous employées car obsolètes (les halls de sports collectifs) ou inadaptées aux conditions d'entraînement modernes (les installations de plein air sont surtout utilisées le soir et le week-end, les cadres préférant utiliser les installations couvertes)[7].

Le transfert de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens à Châtenay-Malabry clarifie l'image et les missions de l'I.N.S.. En 1970, l'I.N.S. est "*l'Instrument du ministère, supervisé*

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : historique I.N.S. n°1 1946-1975 : fascicule sur *Le rôle de l'Institut National des Sports*, 1967.

[2] Création du centre de formation d'éducateurs sportifs de l'Institut National des Sports, arrêté du 28 août 1968, BO n°32 du 19 septembre 1968. Des facilités sont données aux athlètes et entraîneurs pour qu'ils puissent faire acte de candidature au concours (I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1975 à 1989 historique de l'I.N.S. et l'I.N.S.E.P., Héraclès, Archer : notice sur le recrutement des stagiaires du centre de formation d'éducateurs sportifs, année scolaire 1966-1967). Les études de deux ans permettent d'obtenir le diplôme d'Etat de conseiller sportif.

[3] Arrêté du 16 juillet 1969 Journal officiel 8 août 1969 mettant en place la section escrime au sein de l'I.N.S. L'Ecole des Maîtres d'escrime fonctionne depuis 1945. Elle existe depuis 1872 sous le titre d'Ecole Normale de Gymnastique et d'Escrime de Joinville-le-Pont. Elle forme en deux ans des enseignants d'E.P.S. au brevet d'Etat de Maître d'Escrime créé par arrêté du 4 janvier 1954.

[4] I.N.S.E.P., boîte d'archives : 1975 à 1989 : historique de l'I.N.S. et de l'I.N.S.E.P., Héraclès Archer : projet de décret portant création de l'Institut National des Sports, 1967.

[5] I.N.S.E.P., boîte d'archives : 1975 à 1989 : historique de l'I.N.S. et de l'I.N.S.E.P., Héraclès Archer : compte rendu de la réunion du mercredi 27 mars 1968 au ministère de la Jeunesse et des Sports, objet : évolution de l'I.N.S., statut du personnel, équipements sportifs.

[6] Décret n°66-782 du 14 octobre 1966. Entre août et novembre 1967 plusieurs décrets mettent en place les I.R.E.P.S. dans les universités.

[7] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1975 à 1989 historique de l'I.N.S. et l'I.N.S.E.P., Héraclès, Archer : fascicule, *Les missions de l'Institut National des Sports dans le cadre d'une politique nationale de promotion du sport*, 1969.

par le direction des Sports et mis à disposition des fédérations. Sa vocation est orientée et confirmée vers trois voies essentielles : perfectionnement des athlètes de haut niveau en vue des rencontres internationales et de la préparation olympique, formation et perfectionnement des cadres fédéraux spécialisés, perfectionnement des athlètes et cadres étrangers"[1]. L'orientation est résolument sportive et ne fait quasiment plus référence à l'éducation physique et sportive. L'I.N.S. s'adresse aux fédérations. Cette orientation[2] se traduit par différents types d'activités : stages courts, stages de longue durée et entraînements.

Désiré Malet[3] prend la direction de l'établissement en janvier 1971. Il souhaite définir plus clairement le rôle de l'I.N.S. dans l'avenir. En dix semaines et 48 réunions il réunit tout son personnel[4] pour réfléchir sur les formations sportives et la promotion sociale des athlètes[5]. Il considère qu'il est nécessaire de réformer les diplômes en créant des brevets d'Etat à trois niveaux calqués sur les cursus universitaires, et en concurrence avec eux en ce qui concerne la formation des cadres sportifs, et de placer les athlètes et stagiaires dans des conditions favorables d'apprentissage et d'entraînement. Il est suivi en cela par le colonel Crespin qui propose "*la création d'un organisme dit de préparation olympique qui permet d'apporter la chaleur humaine et l'environnement qu'aucune technique ne pourra remplacer tant que le technicien ne se comportera pas en vrai éducateur au sens complet*"[6]. Il s'agit bien de mettre l'athlète dans des conditions optimales de réussite physique, intellectuelle et psychologique. Les athlètes peuvent poursuivre leurs études grâce à une section sportive, ouverte en collaboration avec l'E.N.S.E.P.S., préparant au C.A.P.E.P.S., mais aussi grâce à l'amélioration des conditions d'accueil du C.E.J.A orienté vers la formation permanente et du C.F.E.S. organisant les formations aux brevets d'Etat[7].

Mais il faut attendre 1973 et l'arrivée de Pierre Mazeaud[8] à la tête du secrétariat d'Etat pour qu'une politique d'accompagnement des athlètes soit

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : historique I.N.S. n°1 1946-1975 : dossier de présentation, *L'I.N.S. de Paris son histoire, sa vocation*, 1970.
[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : historique I.N.S. n°1 1946-1975 : Désiré Malet, note sur l'I.N.S., environ 1972.
[3] Désiré Malet est nommé directeur de l'I.N.S. du 16 janvier 1971 au 16 janvier 1974.
[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : I.N.S., conseil d'administration du 16 mai 1971, rapport du directeur.
[5] Malet Désiré, "L'Institut National des Sports", revue *Les Sports en France*, n°106, décembre 1971, page 7.
[6] I.N.S.E.P. boîte d'archives : I.N.S., conseil d'administration du 5 mai 1972.
[7] I.N.S.E.P. boîte d'archives : I.N.S., conseil d'administration du 4 mai 1973.
[8] Pierre Mazeaud a la charge, sous trois ministères différents, du secrétariat d'Etat de la Jeunesse et des Sports du 12 avril 1973 au 25 août 1976.

réellement mise en place et permette à l'I.N.S. de redevenir un centre de formation sportif attractif. Après une analyse fine des forces et faiblesses de l'I.N.S., il profite du conseil d'administration du 22 mars 1974 pour lancer les grandes orientations de sa politique sportive de haut niveau[1]. Il considère que les missions essentielles de l'I.N.S. sont le perfectionnement des athlètes et la formation des cadres spécialisés des fédérations. Il s'agit bien de construire "*la maison du sport de haute compétition*"[2] en apportant des améliorations à l'établissement pour que les athlètes soient dans "*une maison où il fait bon vivre*"[3]. Pierre Mazeaud veut "*faire de cette Maison le véritable centre d'accueil de tous les sportifs de haute compétition*". Ainsi, outre l'entraînement et la formation, les athlètes doivent être accompagnés, aidés dans leur vie sportive mais aussi dans la préparation de leur reconversion :

> *"L'athlète ne sera pas toujours dans la possibilité de réussir des performances sportives, compte tenu de l'âge, d'où, je le répète, notre obligation d'envisager pour lui le meilleur avenir possible."*[4]

Ainsi, et alors que l'E.N.S.E.P.S. cherche à se rapprocher de l'université, Pierre Mazeaud semble avoir déjà fait des choix quant au devenir des établissements nationaux. L'I.N.S. sera la pierre angulaire autour de laquelle s'organisera la politique sportive et la préparation des athlètes. La question de l'utilité de la "*sportivisation*" des enseignements ne se pose pas dans cet établissement alors qu'elle est très critiquée par les enseignants d'E.P.S. dans le système éducatif. En cela il est suivi par Jean Letessier[5] lorsqu'il dénonce la dérive des enseignants d'E.P.S. qui mettent en avant les excès du sport sans en voir les vertus.

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : I.N.S., conseil d'administration du 22 mars 1974 : allocution de monsieur le ministre.

[2] Léal Joseph, Montredon Yves, "L'I.N.S. de demain", journal *Le Figaro*, 21 novembre 1974.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : I.N.S., conseil d'administration du 22 mars 1974, rapport du directeur.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : I.N.S., conseil d'administration du 22 mars 1974 : allocution de monsieur le ministre

[5] Jean Letessier, ancien boxeur, dirigeant sportif (président de l'A.S. Lagny), professeur d'E.P.S., inspecteur de la Jeunesse et des Sports et directeur technique national en boxe (1968 à 1973) prend la direction de l'I.N.S. le 17 janvier 1974. Il quitter ce poste le 15 décembre 1975.

Le personnel enseignant.

Les professeurs des E.N.S.E.P.S.

Alors que les personnels demandent depuis de nombreuses années une évolution de carrière plus rapide[1] liée au statut particulier de l'établissement et que le regroupement des établissements de Joinville inquiète, le Haut Commissaire clarifie sa position vis-à-vis des enseignants des E.N.S.E.P.S. en leurs octroyant un détachement dans un emploi de contractuel avec majoration automatique de 80 points d'indice et une indemnité forfaitaire de 6 heures 30 supplémentaires[2]. Les professeurs d'E.P.S. titulaires responsables des enseignements pratiques bénéficient de cette mesure.

Le manque de gymnase et les conditions matérielles insuffisantes limitent les créations de postes d'enseignants d'E.P.S.[3] au début des années 1960, notamment à l'E.N.S.E.P.S. de Châtenay, des recrutements importants doivent être envisagés dans les matières intellectuelles. La volonté de respecter les programmes d'enseignement[4] notamment "*l'adaptation des enseignements intellectuels à l'éducation physique et aux sports*"[5], l'accroissement de l'effectif des élèves, l'augmentation de l'activité du centre de documentation, les différentes sollicitation extérieures des enseignants, l'ampleur du travail au service médical[6] rendent nécessaire l'appel à des enseignants spécialisés. Naturellement, il est fait appel à des enseignants certifiés ou agrégés de disciplines extérieures à l'E.P.S. (physique, anatomie, physiologie, psychologie, sociologie)[7]. Ces enseignants, souvent vacataires, doivent adapter leur enseignement aux contenus relatifs aux sports et à l'E.P.[8]. Compte tenu des charges de préparation et de travail, les services

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Procès verbaux des conseils d'administration de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens 1947-1976 : séance du 4 mars 1958.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1945-1970 Châtenay conseil de professeurs 1968-1970 conseils intérieurs : réunion du 27 avril 1960.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Procès verbaux des conseils d'administration de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens 1947-1976 : séance du 11 janvier 1961.

[4] I.N.S.E.P., boîte d'archives : E.N.S.E.P. jeunes filles, registre des délibérations du conseil d'administration 1947-1970 : séance du 21 février 1961.

[5] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Procès verbaux des conseils d'administration de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens 1947-1976 : séance du 18 décembre 1962.

[6] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Procès verbaux des conseils d'administration de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens 1947-1976 : séance du 21 novembre 1961.

[7] I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P.S. JG courrier avec l'I.N.S., service, 1960 à 1973 : lettre du directeur de l'E.N.S.E.P.S. à l'administrateur des établissements de Joinville, objet : postes de professeurs agrégés et certifiés à l'E.N.S.E.P., ref. n°225, 19 avril 1961.

[8] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Procès verbaux des conseils d'administration de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens 1947-1976 : séance du 18 décembre 1962.

d'enseignement sont différents en fonction des disciplines enseignées : 9 heures d'enseignement pour les professeurs de disciplines intellectuelles, 14 heures pour les professeurs d'E.P.S., 30 heures pour les élèves professeurs[1]. Ainsi, le début des années 1960 est marqué par le souci d'augmenter la qualité de l'enseignement dispensé en faisant appel à des enseignants spécialisés extérieurs. Cet appel aux compétences extérieures se maintient jusqu'au début des années 1970. L'Education Nationale, confrontée à la massification de l'enseignement secondaire ne peut former les enseignants titulaires nécessaires pour couvrir les besoins.

Cette situation est tendue. Le départ le 1er octobre 1962 de Pierre-René David, "*hébertiste*" ayant marqué plusieurs générations d'élèves de l'E.N.S.E.P.S.[2], la "*sportivisation*" voulue par Herzog et l'influence grandissante de Robert Mérand confirment l'orientation sportive de l'enseignement de l'éducation physique. Le virage sportif passe par la théorisation des contenus et l'actualisation des techniques sportives auxquels l'I.N.S. participe activement. Cette situation touche également les enseignements sportifs comme le montre l'intervention des enseignants de l'E.N.S.E.P.S. jeunes filles :

> *"Les professeurs de l'Ecole normale supérieure réunis le 2 février 1967 constatent que depuis la rentrée d'octobre 1966 un certain nombre de cours relatifs à des disciplines athlétiques ne sont pas dispensés aux élèves.*
>
> *Ils rappellent la nécessité de pourvoir un poste intéressant l'enseignement de ces spécialités, qu'au mois d'octobre 1966 aucune nomination n'est encore faite un nouvel appel de candidature permettait de réunir un nombre important de postulants, qu'une commission paritaire réunie trois mois et demi seulement après ce nouvel appel a décidé de nommer un professeurs pour un période strictement limitée à la fin de l'année scolaire.*
>
> *Ils estiment : qu'il est inadmissible qu'un poste soit laissé inoccupé pendant plus de quatre mois, qu'un tort quasi irréversible a été causé aux élèves dans la préparation directe aux examens et concours,*

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1946-1970 E.N.S.E.P.S. Joinville, programmes, horaires, emplois du temps professeurs : note du directeur sur l'organisation du travail, éléments de base, 2 septembre 1964.

[2] Pierre-René David, après avoir dirigé l'enseignement de la méthode naturelle à l'E.N.S.E.P.S., devient inspecteur pédagogique à Lyon.

qu'il est excessif et inélégant de demander à un professeur de s'astreindre à un très lourd travail de préparation ... Et de le renvoyer à ses précédentes fonctions.

Ils souhaitent que de toute urgence des mesures soient prises pour mettre fin à cette situation déplorable.

Pour les professeurs, le secrétaire de séance, Chauchereau."[1]

La proximité géographique aidant, le directeur de l'I.N.S. est régulièrement sollicité par le directeur de l'E.N.S.E.P.S., pour autoriser ses spécialistes sportifs à enseigner dans les E.N.S.E.P.S.. Plusieurs demandes émanent de l'E.N.S.E.P.S. entre 1960 à 1970 pour que des enseignants de l'I.N.S. fassent une partie de leur service dans son établissement en fonction de leur spécialité[2]. Ainsi, bien que certains enseignants des E.N.S.E.P.S. aient des compétences reconnues en matière de formalisation de l'enseignement sportif, il semble que les cadres de l'I.N.S. soient considérés comme la référence en ce qui concerne l'enseignement et l'entraînement sportif.

Compte tenu de ces orientations, le mois de mai 1968 est propice à la tenue de commissions mixtes de réflexions sur le devenir des E.N.S.E.P.S.. Leurs travaux se poursuivent pendant le mois de juin 1968 pour préparer la rentrée[3]. Outre l'institution de conseils pédagogiques tripartites (enseignants, étudiants, administration) induisant plus de participation à l'intérieur des établissements, ce sont surtout les propositions de la "*commission ministère de la Jeunesse et des Sports / E.N.S.E.P.S.*"[4] mettant en avant la nécessité de développer un établissement supérieur adossé à la recherche et la faiblesse du syndicat qui transforment le paysage des E.N.S.E.P.S.. La fermeture des deux E.N.S.E.P.S. et la formation d'une seule école mixte provoquent une inquiétude chez les enseignants qui craignent pour

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1966-1970 personnels toutes catégories : Directrice de l'école normale supérieure d'éducation physique à monsieur le ministre de la jeunesse et des Sports, référence 120/D, 6 février 1967.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1963-1973, 1943 à 1969 E.N.S.E.P.S. Joinville courrier arrivée I.N.S., logement : lettres du directeur de l'E.N.S.E.P.S. au directeur de l'I.N.S. :
Lettre du 2 décembre 1966 ref. n°566, lettre du 3 novembre 1970 ref. OB/FM n°648, lettre du 4 décembre 1970 ref. n°728, lettre du 3 novembre 1970 , ref. OB/FM n°648.
Lettre du directeur de l'E.N.S.E.P.S. à Raymond Thomas, ref. n°728, 4 décembre 1970.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1968-1974 E.N.S.E.P.S. Châtenay, compte rendu réunion direction intendance département : note d'information, 1968.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1968-1974 E.N.S.E.P.S. Châtenay, compte rendu réunion direction intendance département : commission relations étudiants, professeurs et administration, 21 mai 1968.

leur devenir[1]. Des assurances leurs sont données par Joseph Comiti, secrétaire d'Etat, qui s'engage, sur quatre ans, au maintien dans leur poste des enseignants chargés de préparer les élèves professeurs au C.A.P.E.P.S. et à leur affectation, en fonction de leurs aptitudes et compte tenu des services rendus, dans des U.E.R. E.P.S. de la région parisienne au fur et à mesure de la disparition des promotions d'élèves professeurs[2]. Ces assurances sont réitérées par le sous-directeur de l'E.P. M. Cheminaud en 1971 lorsqu'il est envisagé de créer l'U.E.R. d'Orsay[3]. Ainsi, même si le changement de structure et l'incertitude quant à l'avenir des enseignants sont source d'inquiétude, force est de constater que dans l'ensemble les promesses de Joseph Comiti sont tenues envers les enseignants.

Alors que le personnel enseignant de l'E.N.S.E.P.S. nouveau régime est placé sous contrat et doit répondre aux nouvelles fonctions prévues et plus particulièrement animer la programmation et le fonctionnement des trois départements[4], la situation du personnel enseignant des anciennes E.N.S.E.P.S. est étudié en relation avec la mise en place des U.E.R. E.P.S. de la région parisienne et des possibilités pouvant se découvrir d'ici la fin de la période transitoire c'est-à-dire en septembre 1974. En octobre 1972 sur les 52 enseignants en poste dans les deux E.N.S.E.P.S. en septembre 1970, 29 sont encore en fonction à l'E.N.S.E.P.S. de Joinville et 2 à Châtenay, 23 sont partis depuis 1970 (seulement 13 départs réels, les autres sont reclassés soit à la nouvelle E.N.S.E.P.S. soit à l'I.N.S.).

Ainsi en 1972 l'effectif des enseignants est quasiment identique à celui de 1970. La création de la nouvelle E.N.S.E.P.S. n'a que peu d'incidence sur les postes d'enseignants. Elle se fait à moyens constants si l'on excepte les quatre départs à la retraite[5]. La nouvelle E.N.S.E.P.S. est dotée de 16 enseignants contractuels et de 7 enseignants détachés de l'Education nationale (3 en psychologie, psychophysiologie

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1945-1970 Châtenay conseil de professeurs 1968-1970 conseils intérieurs : réunion du 30 mai 1969.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1966-1970 personnels toutes catégories : lettre du secrétaire d'Etat auprès du premier ministre à madame Roger, directrice de l'E.N.S.E.P.S. jeunes filles, 23 juin 1970.

I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P.S. J.G. courriers avec diverses écoles (C.R.E.P.S., I.R.E.P.S., U.E.R., I.N.E.P., etc.) 1951 à 1972 : lettre du secrétaire d'Etat auprès du premier ministre à au directeur de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens, 23 juin 1970.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Procès verbaux des conseils d'administration de l'E.N.S.E.P.S. filles et garçons à partir du 20 juin 1971 : conseil d'administration du 21 juin 1971.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1970-1975 Châtenay à Joinville : rapport relatif au fonctionnement de l'E.N.S.E.P.S., 3 octobre 1972.

[5] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1971-1976 E.N.S.E.P.S. Châtenay textes, bureau médical, concours entrée, doctorat : E.N.S.E.P.S., rapport relatif au fonctionnement de l'école, 3 octobre 1972.

I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1970-1975 Châtenay à Joinville : E.N.S.E.P.S., rapport relatif au fonctionnement de l'école, 3 octobre 1972.

et sociologie, 1 enseignement musical, 1 en physiologie, 1 pour le département recherche, 1 au service études et documentation). Un an plus tard, à la rentrée 1973 les transferts de postes des enseignants de l'ancienne E.N.S.E.P.S. continuent en faveur de l'enseignement supérieur, de la nouvelle E.N.S.E.P.S., des établissements nationaux, de l'administration centrale et des fédérations[1]. Ainsi, malgré les craintes du S.N.E.P.[2] et l'intervention, lors des élections à la commission administrative nationale, de la liste d'"*Union pour un syndicalisme responsable*" qui considère que "*tous les postes budgétaires des élèves professeurs et des professeurs ont été détruits pratiquement sans compensation* [lors de] *la suppression des deux E.N.S.E.P.S.,* [ne faisant pas cas] *du potentiel humain pédagogique, matériel et financier qu'elles représentaient*"[3], il semble que la disparition des deux E.N.S.E.P.S. ancien régime se soit faite au mieux des intérêts des personnels. Néanmoins, certains enseignants, comme Pierre Parlebas, sont mis à l'écart en raison de leurs idées et leurs prises de position pédagogiques. Il garde un souvenir déplaisant de façon dont il a été muté à l'I.N.S. : "*j'ai été, on peut le dire, placardé par ce ministre* (Joseph Comiti) *car l'I.N.S. représentait* [pour moi] *une voie de garage comparée à la nouvelle E.N.S.E.P.S.*"[4]. Cependant dans l'ensemble les enseignants sont moins touchés que les agents administratifs qui ne bénéficient pas tous d'un poste (sur les 38 agents de l'E.N.S.E.P.S., 30 obtiennent un poste à l'I.N.S. ou à la nouvelle E.N.S.E.P.S. [5], les autres (le directeur, six administratifs et une infirmière) voient leur poste supprimé[6]).

La tendance *Unité-Action*, majoritaire au sein du syndicat, semble satisfaite des négociations menées en vue du reclassement des enseignants puisque le bulletin du S.N.E.P. ne se fait l'écho que très rarement, et souvent par principe, de la

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1972-1973 E.N.S.E.P.S. Joinville rentrée : affectations des professeurs de Joinville –rentrée 1973, 11 juillet 1973 : Affectation des professeurs de Joinville rentrée 1973 : 12 à la *nouvelle E.N.S.E.P.S.* (Hébrard, Parlebas +I.N.S., Dutartre…), 2 à Madeuf, 11 à l'I.N.S. (During, Chauffier, Rubellin, Hubiche…), 3 à l'U.E.R. E.P.S. Paris 5 (Marsenach, Lagisquet, Mérand), 2 dans l'enseignement supérieur, 1 service médical de l'administration centrale (Dumas), 10 dans fédérations et direction régionale Jeunesse et Sports, 1 au CREP Joinville (Mme Thomas).

[2] *Bulletin du S.N.E.P.*, n°65 décembre 1974, page 4.

[3] *Bulletin du S.N.E.P.*, n°70 avril 1975, motion de la liste d'union pour un syndicalisme responsable, page 32.

[4] Parlebas Pierre, entretien effectué le 3 décembre 1999 par les étudiants C. Juramy et L. Saint-Cyr

[5] Arrêté du 8 juin 1970 du secrétariat d'Etat auprès du premier ministre chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, B.O.E.N. n°26, 25 juin 1970 .
Arrêté du 25 juin 1970, B.O.E.N. n°29 du 16 juillet 1970.

[6] I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P.S. Conseil d'administration 1970-1972 : note de service n°1127 du secrétariat d'Etat auprès du premier ministre chargé de la Jeunesse , des Sports et des Loisirs, service de l'administration générale, division du budget et des affaires financières, bureau AG/F3, 9 juillet 1970.

disparition des anciennes E.N.S.E.P.S.. La nomination des enseignants dans les différents établissements nationaux, dans les U.E.R. E.P.S. et dans l'administration centrale permet au S.N.E.P., qui, dans les années 1970, syndique une majorité de la profession, de peser par l'intermédiaire des nominations sur le développement et les transformations de l'E.P.S. et des centres de formation.

Les enseignants de l'I.N.S.

La création des *établissements de Joinville* est dictée par la nécessité de dégager des moyens importants pour démontrer un savoir faire sportif au niveau mondial[1]. Un renouvellement important de l'encadrement de l'I.N.S. est nécessaire. Il faut doubler les postes de "*grands spécialistes*" souvent absents car appelés en mission[2] à l'extérieur. Dès 1961, et pour faire suite à la réorganisation de l'établissement voulue par Maurice Herzog, sept postes (2 professeurs (Deleplace et Thomas) et cinq maîtres) sont transférés de l'I.N.S. vers d'autres établissements[3] alors que cinq enseignants sont recrutés pour pallier les manques tant au niveau de l'enseignement, supervisé par Francis Schewetta[4], que de l'entraînement, confié à Joseph Maigrot. De même, et pour répondre aux nouvelles missions, des postes de conférenciers et du personnel de laboratoire sont demandés à l'administration centrale[5]. Des recrutements importants se déroulent en 1962 puisque dix postes d'enseignants sont créés avec possibilité pour les professeurs d'E.P.S. d'y être affectés[6] et, dans le même temps, le nombre des conseillers sportifs nationaux augmente sensiblement. En 1963, année préolympique, tout est fait pour que les athlètes aient des conditions d'entraînement optimales. L'équipe d'encadrement de l'I.N.S. se renforce de 3 postes de médecins pour la préparation olympique et de 78 conseillers sportifs nationaux (dont 23, rattachés à l'I.N.S. pour des raisons budgétaires, n'ont aucune activité dans l'établissement), alors que neuf postes

---

[1] I.N.S.E.P., boîte d'archives : historique du camp de Saint-Maur, historique des établissements de Joinville, historique de l'I.N.S. n°1, notes, documentation. Le livre d'or des anciens de Joinville.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : I.N.S. dossier intendance CA 1955 1966 : CA 1961, conseil d'administration de l'I.N.S. du 12 décembre 1961.

[3] *Bulletin du S.N.E.P.*, n°82 septembre octobre 1961, page 30.

[4] Entretien avec Francis Schewetta, Champigny le 18 mai 2000.

[5] I.N.S.E.P. boîte d'archives : I.N.S. dossier intendance CA 1955 1966 : CA 1962, rapport du directeur de l'I.N.S. concernant le projet de budget 1963, 14 novembre 1962.

[6] *Bulletin du S.N.E.P.*, n°88 septembre octobre 1962.

restent vacants pour permettre le reclassements de certains cadres de l'I.N.S. à la fin de la préparation olympique[1].

Ainsi, au début des années 1960, l'effort en faveur de l'encadrement sportif est considérable. Malgré cela, les critiques fusent : les athlètes du bataillon de Joinville se retrouvent souvent sans entraîneur, le statut particulier des cadres, souvent évoqué, n'est toujours pas octroyé[2], les installations ne sont pas toujours occupées. Les critiques des journalistes amènent le docteur Robert Héraud, directeur de l'I.N.S., à intervenir auprès de ses cadres pour leur rappeler qu'ils doivent aussi faire œuvre de communication envers le public et montrer que l'activité de l'I.N.S. est intense, ne serait-ce que pour justifier l'effort financier fait par le secrétariat d'Etat en faveur de cet établissement national et pour obtenir des compensations compte tenu de la particularité du travail des cadres :

> *" Il y a beaucoup de journalistes, de visites de la maison, la radio, la télévision viennent souvent, nous recevons des visiteurs étrangers. La maison est donc critiquée. S'il vous plait, garder les heures normales de travail prévues dans les emplois du temps. Rien ne fait plus mauvaise impression que de voir des bureaux vides lorsque des personnes sont sensées s'y trouver. Je vous demande un minimum de discipline et de vous tenir aux emplois du temps que vous avez établi, même si, je sais, vous avez des horaires complètement décalés, que vous travaillez le dimanche. La maison ne doit pas être vide… Il faut obtenir un statut avec des avantages de carrière ou financiers. La seule solution est que tout le monde soit contractuel."*[3]

Le mot d'ordre de contractualisation des enseignants est lancé. Il s'agit bien d'adapter l'encadrement au rythme dicté par les évènements sportifs internationaux. Jacques Personne, professeur à l'I.N.S. et membre de la "*tendance du Manifeste*" du S.N.E.P.[4], informé du texte inclus dans le projet de loi de finance de 1964 concernant

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : I.N.S. dossier intendance CA 1955 1966 : CA 1963, procès verbal de la réunion du 8 mai 1963.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : I.N.S. dossier intendance CA 1955 1966 : CA 1961, conseil d'administration de l'I.N.S. du 23 janvier 1961.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1975 à 1989 historique de l'I.N.S. et l'I.N.S.E.P., Héraclès, Archer : Institut National des Sports, réunion des cadres, mardi 12 novembre 1963.

[4] "*Pour un fonctionnement démocratique du S.N.E.P., prélude à une réunion SNEP-SNES-SNET pour le retour à l'E.N.*" : Manifeste en vue de la création d'une tendance, s'oppose au groupe Néaumet accusé de collusion avec le pouvoir. Signé par les enseignants de l'I.N.S. (Personne Jacques, Raquin André, Lacoux J.P., Zaegel Fernand, Herr Lucien, Schewetta Francis), de l'E.N.S.E.P.S. (Dutartre Pierre, Marsenach Jacqueline) et de l'administration pénitentiaire (Valin Alphonse)

la "*mise en place progressive à l'I.N.S., par substitution aux professeurs et maîtres d'éducation physique, de cadres techniques contractuels pour le perfectionnement des éducateurs sportifs et des athlètes, mesure s'inscrivant dans la ligne générale d'orientation de l'I.N.S. qui tend à devenir de plus en plus un centre d'entraînement*"[1], évoque, auprès du syndicat, les risques de marginalisation des professeurs d'éducation physique et sportive dans le cadre du développement du sport au sein d'un secrétariat d'Etat coupé de l'Education Nationale [2]. Cette inquiétude n'est pas partagée par le directeur de l'I.N.S., le docteur Héraud, qui souhaite avant tout obtenir des postes fixes pour compenser les problèmes posés par les moniteurs nationaux qui travaillent surtout à l'extérieur de l'établissement. Pour lui, même si les postes de contractuels permettent de recruter des spécialistes et des personnels non prévus dans la nomenclature de l'Education nationale (masseur, dessinateur, varitypiste, …), il "*est indispensable que des postes fixes soient créés et que les cadres travaillent uniquement pour l'établissement*"[3]. L'adoption d'un statut pour l'I.N.S. faciliterait l'essor de l'I.N.S. et donnerait satisfaction à tous les cadres administratifs et enseignants qui travaillent en dehors des heures normales, notamment le samedi, et le dimanche. Sa demande est soutenue activement par M. Pichon, représentant les cadres de l'I.N.S. au conseil d'administration[4].

En 1966, André Delsol prend la direction d'un établissement fonctionnant grâce à un effectif de 165 personnes réparties de la façon suivante : 48 enseignants titulaires, 46 enseignants contractuels, 54 personnels administratifs, 17 personnels médicaux[5]. Il y a alors un équilibre entre les enseignants titulaires et les contractuels qui engendre, malgré les différences statutaires, un esprit d'équipe remarquable[6]. Cependant il devient nécessaire de réformer le mode de recrutement. Les "*cadres enseignants sont affectés à l'I.N.S. "à temps et non à "vie". Il est proposé la création de postes contractuels en position de détachement destinés à remplacer les postes*

---

[1] Projet de loi de finances 1964, ref. 06-01-194, page 113.

[2] *Bulletin du S.N.E.P.*, n°97 mars avril 1964.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : I.N.S. dossier intendance CA 1955 1966 : CA 1965, conseil d'administration de l'I.N.S. du 6 janvier 1965.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : I.N.S. dossier intendance CA 1955 1966 : CA 1966, conseil d'administration de l'I.N.S. du 13 janvier 1966.

[5] I.N.S.E.P. boîte d'archives : I.N.S. dossier intendance CA 1967 1968 : CA 1967, conseil d'administration de l'I.N.S. du 8 décembre 1967.

[6] I.N.S.E.P. boîte d'archives : I.N.S. dossier intendance CA 1955 1966 : CA 1966, conseil d'administration de l'I.N.S. du 7 décembre 1966.

des titulaires actuels"[1] pour pallier la moyenne d'âge élevée des cadres et permettre à l'I.N.S. de remplir ses missions. En 1972, le directeur, Désiré Malet, fait une remarque similaire après avoir repris les rapports des anciens directeurs et celui de la Cour des Comptes qui font état "*des difficultés pour l'I.N.S. de remplir ses missions tant que son personnel aura une moyenne d'âge trop élevée, ne fera pas constamment le meilleur et effectuera son service non en fonction de l'intérêt général mais en fonction des dispositions du cadre de la fonction publique auquel chaque catégorie appartient*". Il est suivi par le colonel Crespin qui, sans y mettre les formes, annonce au conseil d'administration : "*La Cour des comptes a demandé la contractualisation*"[2]. Ainsi, il semble bien que le statut de fonctionnaire soit incompatible avec les exigences et contraintes d'un emploi d'encadrement sportif à l'I.N.S..

En 1970, le personnel enseignant (123 personnes) comprend 67 titulaires (31 professeurs d'E.P.S. (dont 5 sur des fonctions administratives), 16 chargés d'enseignement (4 sur des fonctions administratives), 12 professeurs adjoints (2 sur des fonctions administratives et 1 hors I.N.S.), 6 maîtres d'E.P.S., 2 conseillers sportifs nationaux) et 56 contractuels (6 titulaires sous contrat P.O., 50 agents sous contrat)[3]. La part du personnel contractuel devient plus importante dès 1972 puisque l'I.N.S. comprend à cette date 140 enseignants dont 68 permanents et 72 contractuels[4].Cette tendance ne fera que s'accentuer[5] car l'amplitude horaire tant journalière qu'annuelle fait ressortir l'inadaptation du système de fonctionnement. Le directeur relève de nombreux abus, "*intolérables sur le plan de l'équité*", de cadres techniques et d'enseignants, qui bénéficiant de leur statut de titulaire et des règles de la fonction publique, s'en tiennent à leurs heures d'enseignement et ne participe plus à la vie et au fonctionnement de l'I.N.S. [6]. Le militantisme qui avait prévalu depuis la

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1975 à 1989 historique de l'I.N.S. et l'I.N.S.E.P., Héraclès, Archer : réunion du mercredi 27 mars 1968.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : I.N.S. dossier intendance CA 1971 1972 : CA 1971, conseil d'administration de l'I.N.S. du 16 mai 1971.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : I.N.S. dossier intendance CA 1969 1970 : personnel administratif médical technique enseignant 1970

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : historique I.N.S. n°1 1946-1975 : rapport sur le fonctionnement de l'Institut National des Sports depuis le 15 septembre 1971, environ 1972.

[5] Secrétariat d'Etat auprès du premier ministre chargé de la jeunesse, sports et des loisirs, brochure de présentation, Institut National des Sports bilan 1965-1973 : en 1973 l'encadrement pédagogique et sportif est composé de 41 enseignants permanents, 95 cadres détachés auprès des fédérations, 17 personnels affectés sur ordre et 28 personnes au centre médico-sportif.

[6] I.N.S.E.P. boîte d'archives : historique I.N.S. n°1 1946-1975 : lettre de Jean Letessier, directeur de l'I.N.S. à M. Langlais directeur de cabinet du secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Qualité de la Vie chargé de la Jeunesse et des Sports, JL/PB n°11 56, 19 août 1974.

création de l'I.N.S. semble bel et bien révolu. Peut-être est-ce dans la routine et dans la demande récurrente d'un statut particulier qu'il faut en chercher les raisons ?

C'est Jean Letessier, directeur de l'I.N.S. à compter du 1er janvier 1975, qui enfonce le clou de la contractualisation en considérant que cette réforme aurait le mérite de pourvoir les postes d'authentiques spécialistes[1] et mettrait à mal le courant antisportif qui se développe chez certains enseignants de l'I.N.S. :

> *"Le directeur de l'I.N.S. s'élève contre ceux des enseignants d'éducation physique qui s'évertuent à dénoncer les excès de la compétition sans en reconnaître les vertus. Selon Letessier, il existe de nos jours trois tendances divergentes dans le sport français. La première guide certains hommes de terrain prisonniers des méthodes axées exclusivement sur l'empirisme; la seconde réunit des entraîneurs qui usent de langages scientifiques abstraits et ésotériques imparfaitement assimilés, donc mal répercutés; la troisième concerne les partisans assez inconditionnels des formules scientifiques pour ne plus tenir compte des réalités de l'action sur le terrain.*
>
> *Dans les trois groupes, on trouve des éducateurs de valeurs qui devraient unir leurs efforts dans un esprit de concertation au lieu de s'opposer. Il faut parvenir à un juste milieu."*[2]

Dès sa création l'I.N.S. a bénéficié d'un encadrement particulièrement actif et compétent. Issus du Collège national des moniteurs et d'athlètes, de l'Ecole des maîtres d'armes, de l'Ecole des maîtres d'E.P.S., de l'E.N.E.P.S., les premiers responsables de l'entraînement et de l'enseignement sportifs – tous pratiquants, hommes de terrains, pédagogues enthousiastes – insufflèrent à la vie du nouvel établissement un style et une dynamique qui propagèrent très loin la renommée de l'I.N.S. [3]. Il semble que cette période se termine, au grand dam de tous les militants sportifs, pour laisser la place à une organisation moins militante mais plus rationnelle

---

[1] Léal Joseph et Montredon Yves, "Enquête : L'I.N.S. de demain", journal *Le Figaro*, 21 novembre 1974.

[2] Léal Joseph et Montredon Yves, "Enquête : L'I.N.S. de demain", journal *Le Figaro*, 22 novembre 1974.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : historique I.N.S. n°1 1946-1975 : publication, *I.N.S. 1945-1975, I.N.S.E.P. 1976*, notice de présentation pour le trentenaire de l'I.N.S., 1975.

marquée par l'importance du phénomène sportif, phénomène politique et culturel planétaire. Il faut pour cela adapter rapidement l'offre de formation, tant en ce qui concerne l'enseignement que l'entraînement, à la demande. La contractualisation du personnel est la solution adoptée pour obtenir la souplesse dans la gestion des ressources humaines. Dès la fin 1975 les enseignants de l'I.N.S. sont appelés à fournir un certain nombre de renseignements en vue de leur contractualisation qui sera réalisée le 1er janvier 1976 malgré l'opposition du syndicat des professeurs d'E.P.S.[1] qui voit ce secteur lui échapper.

Les budgets et conditions matérielles.

A l'image des données recueillies dans la première partie, l'analyse des comptes financiers est difficile. Les données ne sont pas continues et peuvent être difficilement rapprochées. Si l'I.N.S. fait systématiquement état, dans ses conseils d'administration, des budgets et comptes financiers, les données des E.N.S.E.P.S. sont plus irrégulières. Les données de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens sont les seules qu'il soit possible de rapprocher avec celles de l'I.N.S.. Dans les conseils d'administrations de l'E.N.S.E.P.S. jeunes filles les discussions sur le budget sont purement formelles. L'intendant présente le montant des réserves, éventuellement le bilan, et, seulement de 1968 à 1969, l'exécution du budget indiquant le total des dépenses. La difficulté de comparer financièrement les établissements tient à la mise en place progressive de normes comptables modernes. C'est sous la houlette de l'administrateur civil, en 1961, qu'apparaît, à titre expérimental[2], le plan comptable. Cette forme de présentation comptable gagne progressivement l'E.N.S.E.P.S. filles à compter de 1965 et devient la norme de présentation pour les établissements du Haut commissariat.

Une réfection à marche forcée.

Dès sa nomination, André Dufort s'atèle à la réfection des "*établissements de Joinville*", tout en les réorganisant, dans le but d'en faire un instrument efficace pour la préparation des Jeux Olympiques de 1964. Il s'agit de donner un aspect correct à l'établissement, d'aménager des locaux et de mettre en place une organisation

---

[1] *Bulletin du S.N.E.P.*, n°83 janvier février 1976, pages 11-12.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Procès verbaux des conseils d'administration de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens 1947-1976 : séance du 11 janvier 1961.

permettant une utilisation optimale des installations[1]. L'orientation politique définie par le Haut commissariat répond aux vœux émis de façon récurrente depuis 1950 par les conseils d'administration des deux établissements. Maurice Herzog veut responsabiliser l'échelon local pour lui transférer des compétences et un budget[2]. Il est aidé en cela par l'esprit de coopération qui règne entre les services du Haut commissariat et la Direction de l'Architecture en matière de rénovation et d'investissement. Il y a donc conjonction entre la nécessité de rénover les établissements, la volonté politique et l'action des administrations centrales. L'effort budgétaire est considérable et les établissements nationaux sont traités de manière très inégale : de 1959 à 1961 le budget de l'E.N.S.E.P.S. augmente de 5% alors que celui de l'I.N.S. augmente de 31%. Il semble bien que le secrétaire d'Etat veuille rééquilibrer la répartition budgétaire en faveur de l'I.N.S.. Cette évolution se fait en douceur puisqu'il faut attendre 1967 pour voir le budget d'une des Ecoles normales ne plus représenter que la moitié de celui de l'I.N.S.. Il faut noter que la part du budget consacrée aux salaires et traitements est importante puisqu'elle représente environ 80% du budget de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens et 70% du budget de l'I.N.S.. Le budget de l'I.N.S. est à la hauteur de l'importance numérique de son personnel et des tâches qui lui incombent dans l'entretien des installations sportives. Cependant le delta entre les frais de personnel et le budget global plaide en faveur de l'I.N.S. qui obtient, de ce fait, les moyens d'un développement plus important que l'E.N.S.E.P.S..

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : I.N.S. Conseils d'administration 1955-1966 : conseil d'administration de l'Institut National des Sports du 23 janvier 1961.

[2] Herzog Maurice, Philipp Olivier. *Rapport sur Une réforme administrative : la gestion déconcentrée et prévisionnelle au secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports*, Secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports, Paris, I.N.S., 1964.

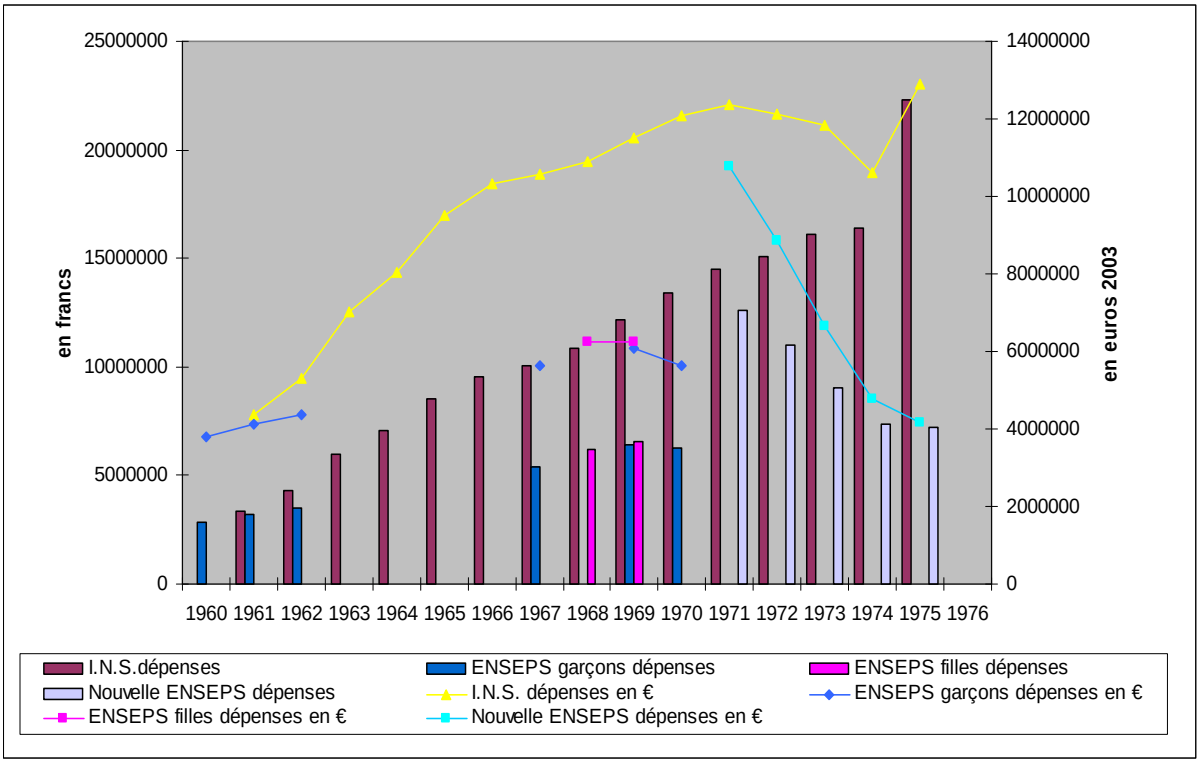

Figure 9 : Comptes financiers –dépenses- 1960-1976.

Une analyse des grandes tendances budgétaires montre cette évolution contrastée. La figure 9 indique que les choix budgétaires initiés par Maurice Herzog redéfinissent l'importance accordée aux établissements nationaux. L'I.N.S. bénéficie pleinement de l'augmentation budgétaire puisque de 1961 à 1967 son budget est multiplié par 3 alors que celui de l'E.N.S.E.P.S. n'augmente que de 1,6. En 1970 le budget de l'I.N.S. est supérieur à celui des deux E.N.S.E.P.S. réunies. La création de la nouvelle E.N.S.E.P.S. ne remet pas en cause cette orientation. A partir de 1971 il y a une évolution opposée des budgets. Les budgets de l'I.N.S. restent globalement stables compte tenu de l'inflation et des restrictions budgétaires liées à la crise pétrolière alors que la nouvelle E.N.S.E.P.S. subit une diminution de son budget de 20 à 25% par an jusqu'en 1975 au regard de sa baisse d'effectif liée aux départs des dernières promotions d'élèves professeurs. A cette date, il semble que le Haut commissariat, dirigé par Pierre Mazeaud, anticipe la disparition de la nouvelle E.N.S.E.P.S. et adapte le budget aux nouvelles missions, réduites, qui lui sont dévolues.

Cependant jusque vers 1966, la croissance des budgets est régulière et importante notamment en ce qui concerne l'I.N.S.. Il s'agit bien de restaurer et réhabiliter les établissements du bois de Vincennes. Le personnel, bien qu'insuffisant

et pas assez qualifié[1], augmente régulièrement avec l'aide du secrétariat d'Etat. La mise en place d'un mode de gestion moderne permet un pilotage rigoureux des finances des établissements. L'administrateur André Dufort ne ménage pas ses efforts pour gérer la complexité du dossier de la rénovation/reconstruction des "*établissements de Joinville*". La répartition des charges concernant les travaux se fait en fonction de la surface de chacun des établissements.

Une partie des travaux d'aménagement est pris en charge par la direction de l'architecture, service des bâtiments civils et des palais nationaux[2], une autre partie concerne les travaux d'Etat (grosses infrastructures sportives) et enfin l'aménagement et l'entretien échoit aux "*établissements de Joinville*"[3]. Ce montage habituel mais complexe sera remis en cause en 1970 lorsque les "*établissements de Joinville*" ne seront plus classés dans la catégorie "*Bâtiments civils*"[4] et ne pourront plus bénéficier des aides de la direction de l'architecture. En attendant, les constructions du bloc nautique, du gymnase, du stade couvert et du laboratoire, travaux d'Etat, sont l'objet d'un suivi régulier et d'une inquiétude constante quant à leur avancement mais aussi quant aux coûts induits qui ne sont pas toujours pris en compte (entretien, chauffage, gardiennage,…). Il s'agit de "*satisfaire rapidement aux besoins de l'enseignement, de la pédagogie et des études techniques*"[5]. En plus de ces urgences, les établissements doivent effectuer les travaux d'aménagement et d'entretien (agrandissement d'une bibliothèque, vestiaire, aménagement d'une salle de combat, insonorisation de la salle à manger, …) sur leurs propres moyens grâce à leur service d'entretien[6] qui est insuffisant. Le manque de personnel administratif et de spécialistes se fait sentir d'autant que le nombre d'élèves professeurs augmente à l'E.N.S.E.P.S. et que les stages se multiplient à l'I.N.S. obligeant le directeur à ouvrir son établissement de jour comme de nuit (notamment en ce qui concerne la piscine).

Malgré une augmentation substantielle des budgets et l'attribution de crédits exceptionnels, il apparaît rapidement que les sections budgétaires liés au

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : I.N.S. conseils d'administration 1955-1966 : conseil d'administration du lundi 23 janvier 1961.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Procès verbaux des conseils d'administration de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens 1947-1976 : séance du 11 janvier 1961.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Procès verbaux des conseils d'administration de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens 1947-1976 : séance du 19 mars 1970.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Procès verbaux des conseils d'administration de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens 1947-1976 : séance du 18 décembre 1962 : rapport de l'administrateur.

[5] I.N.S.E.P. boîte d'archives : I.N.S. conseils d'administration 1955-1966 : conseil d'administration du 1é décembre 1961 rapport de l'administrateur.

[6] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Procès verbaux des conseils d'administration de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens 1947-1976 : séance du 21 novembre 1961 rapport de l'administrateur.

fonctionnement et à l'entretien des établissements ne sont plus à la mesure des installations et des importants investissements réalisés.

> *"La situation financière de l'I.N.S. est encore plus mauvaise qu'en 1962 car nous avons eu des difficultés considérables en 1963. Depuis deux mois environ, il est nécessaire de limiter les dépenses au strict minimum car l'I.N.S. est en déficit."*[1]

Les responsables des entraînements interviennent pour que la piscine, le stade et les gymnases gonflables soient chauffés convenablement pour pouvoir travailler[2]. Il en va de même en ce qui concerne le centre de recherche qui manque de personnel, d'équipements et de crédits de fonctionnement[3]. En fait, tous les efforts semblent tournés vers la construction d'un grand établissement national permettant de préparer les Jeux Olympiques de Tokyo et "*d'étendre son rayonnement tant en France qu'à l'étranger*"[4]. En 1964, les mesures de réduction des dépenses publiques aggravent cette situation et imposent le report sur 1965 de certains travaux. L'administrateur des établissements intervient pour que la dotation allouée remonte au niveau des dotations de 1962 et 1963[5] pour permettre l'équipement correct des installations nouvellement créées. A titre d'exemple, le budget réparti sur les huit comptes essentiels au fonctionnement de l'E.N.S.E.P.S. (outillage, fournitures de bureau, dépenses d'enseignement, lingerie, service médical, matériel de sport, entretien des bâtiments, entretien du matériel d'internat) baisse de 56%, passant de 178500 francs à 78000 francs. Cette situation difficile limite, à l'E.N.S.E.P.S., le développement du centre de documentation, compromet celui de la recherche et ne fait qu'accroître un sentiment de rancœur vis-à-vis de l'I.N.S. qui absorbe 65% des crédits de l'ensemble des établissements nationaux du secrétariat d'Etat (I.N.S., les deux E.N.S.E.P.S., l'I.R.E.P. de Marly et l'E.N.S.A.). L'I.N.S. a d'ailleurs la faveur de l'administration du Haut commissariat puisque M.

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1975 à 1989 historique de l'I.N.S. et l'I.N.S.E.P., Héraclès, Archer : procès verbal de la réunion du 12 novembre 1963.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Procès verbaux des conseils d'administration de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens 1947-1976 : séance du 27 novembre 1963 : rapport de l'intendant.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : I.N.S. conseils d'administration 1955-1966 : conseil d'administration du 12 décembre 1961 : rapport du directeur du centre de recherche.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : I.N.S. conseils d'administration 1955-1966 : conseil d'administration du 12 décembre 1961 : rapport de l'administrateur.

[5] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Procès verbaux des conseils d'administration de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens 1947-1976 : séance du 27 novembre 1963 : rapport de l'administrateur.

Bonnet, chef de service de l'administration et représentant Maurice Herzog, déclare au directeur de l'établissement lors d'une discussion budgétaire :

> *"Je ne peux rien promettre mais comme d'habitude je ferai passer par priorité les besoins de l'I.N.S.."*[1]

Raymond Gratereau essaie d'attirer l'attention du conseil d'administration de l'E.N.S.E.P.S. sur le manque d'installations et les difficultés rencontrées avec l'I.N.S. pour trouver une utilisation rationnelle des salles et des terrains permettant à son établissement de mener à bien ses missions orientées vers l'enseignement, la promotion de l'éducation physique et du sport et la diffusion des connaissances[2]. Il ne parvient pas à renverser l'orientation générale qui favorise l'I.N.S.. Cette situation de rivalité perdure puisque régulièrement le directeur de l'E.N.S.E.P.S. se plaint des désagréments occasionnés par les nombreux stages de l'I.N.S. (nourriture des stagiaires, utilisations de locaux, détérioration de matériel, …). Cependant, et malgré ces désagréments, à partir de 1967 les travaux de réfections des "*établissements de Joinville*" sont dans l'ensemble terminés. Compte tenu de la faible augmentation des budgets au regard des charges de personnel (les charges de personnel représentent entre 65 et 80% du budget des établissements) et de fonctionnement des choix sont faits quant à l'affectation des dépenses. L'effort est porté volontairement sur l'entretien du mobilier et des installations[3]. Dans le même temps le ministère demande à André Dufort d'utiliser les fonds de réserve qui sont de plus en plus importants, de limiter les frais de fonctionnement (voitures des directeurs de l'I.N.S. et de l'E.N.S.E.P.S. filles, …)[4].

L'I.N.S. est le bénéficiaire principal de cette transformation architecturale du camp de Saint Maur. La multiplication des stages et les opérations de propagande du ministère de la Jeunesse et des Sports fait des "*établissements de Joinville*" un lieu plus consacré au sport et à la compétition qu'à l'éducation physique. Cette vitrine internationale du sport a été réalisée avec une rapidité exemplaire mais laisse derrière elle le goût amer d'une œuvre inachevée privilégiant le sport plutôt que

---

[1] I.N.S.E.P., boîte d'archives : Conseils d'administration 1955-1966 : conseil d'administration de l'Institut National des Sports du 20 décembre 1962.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Procès verbaux des conseils d'administration de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens 1947-1976 : séance du 18 décembre 1964.

[3] I.N.S.E.P., boîte d'archives : Conseils d'administration 1955-1966 : conseil d'administration de l'Institut National des Sports du 8 décembre 1967.

[4] I.N.S.E.P., boîte d'archives : Dossier intendance : C.A. 1967 1968 : C.A. 1967 : réunion au ministère du jeudi 2 mars 1967 suite à la demande de réajustement budgétaire.

l'éducation physique, l'action plutôt que la réflexion, comme le fait remarquer M. Bonnet :

> *"On a sacrifié la finance à l'action… Financièrement c'est un scandale; techniquement, c'est un succès."*[1]

La rénovation et la construction des structures sportives a eu pour conséquence l'utilisation de procédures comptables discutables, de mesures radicales pas toujours pertinentes (ex : arrêt du fonctionnement des services médicaux et de recherche et arrêt du chauffage des structures gonflables pendant le 4ème trimestre 1963). Cependant il faut reconnaître qu'André Dufort, dont l'action a été parfois critiquée, a su utiliser les différents services des ministères et les différents établissement du camp de Saint Maur pour mener à bien la modernisation des structures d'enseignement et d'entraînement en vue des Jeux Olympiques de Tokyo. La gestion volontariste de la construction, en marge des règles comptables, se fait avec l'assentiment de l'administration centrale, comme le fait remarquer M. Bonnet, chef de service de l'administration :

> *"Les piscines fonctionnent sans que les crédits de fonctionnement aient été attribué. Le stade couvert est démarré et en bonne voie… S'il avait fallu attendre tous les crédits nécessaires, nous en serions encore au stade de l'espérance… Je me félicite des résultats obtenus dans ces conditions."*[2]

La mobilisation à tous les échelons et notamment celle du colonel Crespin, directeur des sports, qui utilise les crédits de la Délégation générale aux sports et à la préparation olympique[3] pour pallier les problèmes de matériels et d'installations de l'I.N.S.[4], permet la réalisation d'un ensemble architectural, dédié à la préparation sportive, envié par tous les pays. Cependant l'I.N.S. demeure la danseuse du ministère qui l'utilise pour trouver des postes budgétaires à des conseillers sportifs

---

[1] I.N.S.E.P., boîte d'archives : Conseils d'administration 1955-1966 : conseil d'administration de l'Institut National des Sports du 20 décembre 1962.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : I.N.S. conseils d'administration 1955-1966 : conseil d'administration du 20 décembre 1962.

[3] Ces procédures comptables contestables ont été largement utilisées par le colonel Crespin soit à des fins de service public soit à des fins personnelles comme le montre l'arrêt de la Cour de discipline budgétaire et financière, séance du 4 décembre 1979 (arrêt anonymisé, journal officiel, 29 juillet 1980 page 6836).

[4] I.N.S.E.P., boîte d'archives : Conseils d'administration 1955-1966 : conseil d'administration de l'Institut National des Sports de 1963. Procès verbal de la réunion sur la préparation olympique du 8 mai 1963.

nationaux sans aucune mission à l'I.N.S.[1] ou organiser des réceptions pour le ministère qui sont sources de sérieuses difficultés[2]. Certains points noirs demeurent. Si la base nautique de Nogent sur Marne fonctionne correctement, celle de Choisy le Roi est à l'abandon[3]. De même, en 1966, la réalisation du stade de 100000 places, à l'étude depuis 1947, essuie une opposition de la part de la préfecture qui travaille sur le programme de création de l'autoroute A4. Cependant, il apparaît que les Jeux Olympiques ont été un élément déterminant pour la rénovation des "*établissements de Joinville*".

L'évolution de l'E.N.S.E.P.S. jeunes filles est beaucoup plus calme. En effet, les comptes-rendus des conseils d'administration ne mettent pas en avant une transformation importante de l'école. Les aménagements se font sur fonds propres au rythme des besoins. A titre d'exemple le laboratoire n'a jamais reçu de crédits de première installation[4], il s'est développé et équipé grâce à la bienveillance de la directrice de l'E.N.S.E.P.S. et au travail de son responsable Edmond Hiriartborde. Cependant des travaux de réfection sont discutés mais concernent essentiellement la cuisine, les clôtures, les circulations à l'intérieur du parc du château de Châtenay et l'aménagement d'un parking à la place du potager[5]. D'autres travaux plus importants relatifs à la réfection des gymnases sont envisagés mais leur réalisation se heurte à l'attribution des crédits. Il faut attendre 1968 et l'implantation prévue de la faculté de Pharmacie à Châtenay pour voir l'administration centrale se préoccuper de la création de structures sportives modernes telles qu'une halle des sports et d'une aire sportive polyvalente[6].

Il apparaît donc clairement que les budgets ont été fléchés en direction des "*établissements de Joinville*" et notamment vers la construction d'installations performantes et de prestige favorisant la pratique sportive de haut niveau orientée vers la préparation des Jeux Olympiques. L'Institut national des sports semble être le grand bénéficiaire de cette politique au détriment des Ecoles normales supérieures

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : I.N.S. conseils d'administration 1955-1966, C.A. 1963 : réunion du 8 mai 1963.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : I.N.S. conseils d'administration 1955-1966 : conseil d'administration du 7 décembre 1966.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : I.N.S. conseils d'administration 1955-1966 : conseil d'administration du 20 décembre 1962.

[4] I.N.S.E.P., boîte d'archives : E.N.S.E.P. jeunes filles, registre des délibérations du conseil d'administration 1947-1970 : séance du 18 mars 1960.

[5] I.N.S.E.P., boîte d'archives : E.N.S.E.P. jeunes filles, registre des délibérations du conseil d'administration 1947-1970 : séance du 5 juin 1963.

[6] I.N.S.E.P., boîte d'archives : E.N.S.E.P. jeunes filles, registre des délibérations du conseil d'administration 1947-1970 : séance du 15 mai 1968.

d'éducation physique et sportive. A la veille de la création de la "*nouvelle E.N.S.E.P.S.*" à Châtenay, les locaux de Joinville sont insuffisants compte tenu de l'importance prise par les stages de l'I.N.S.[1], le mode de gestion calqué sur les établissements du second degré est inadapté aux missions des établissements comme l'est aussi le statut du personnel et l'interventionnisme du ministère empêche toute gestion saine et sereine.

La rationalisation budgétaire.

Le mode de gestion laissant l'administrateur et l'intendant libres de tout contrôle est vivement critiqué et engendre un mécontentement croissant des directeurs des établissements. En effet, le gestionnaire, compte tenu de l'importance des travaux de rénovation, fait d'autorité des virements de compte à compte et transfère de façon arbitraire les sommes qui correspondent à des activités pédagogiques pour les affecter à l'entretien de l'établissement. Sollicités, M. Besson, chef des services de l'administration générale du ministère de la Jeunesse et des Sports, et M. Khorsi, chef du bureau A/4 "*matériels et établissements*", interviennent pour que ces pratiques cessent[2]. Il faut cependant attendre la réforme des conseils d'administrations pour que se mette en place une gestion participative des établissements de la Jeunesse et des Sports. Fin 1968, une section permanente et une commission administrative et financière sont créées[3]. Elles vont permettre une gestion plus démocratique des établissements. D'ailleurs cette organisation est anticipée puisque, dès le conseil d'administration de l'I.N.S. du 9 juillet 1968, le représentant du ministre, propose sa mise en place pour donner davantage de responsabilité au conseil d'administration. Ainsi, le processus d'élaboration du budget est le suivant : un avant-projet de budget est discuté en commission administrative et financière, il est transmis au ministre pour qu'il fixe la subvention de fonctionnement. Une nouvelle réunion établit le projet de budget qui est soumis au conseil

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1970 E.N.S.E.P.S. Nouvelle structure, compte financier, élèves stagiaires (listes), stages, emplois du temps : lettre du directeur adjoint de l'E.N.S.E.P.S. à l'administrateur des établissements de Joinville, ref. OB/FM n°688, 21 novembre 1970.

[2] I.N.S.E.P., boîte d'archives : Dossier intendance : C.A. 1967 1968 : C.A. 1967 : réunion au ministère du jeudi 2 mars 1967 suite à la demande de réajustement budgétaire.

[3] Arrêté du 14 octobre 1968 fixant la composition et les attributions du Conseil d'Administration de l'E.N.S.E.P. jeunes filles
Arrêté du 11 décembre 1968 fixant la composition et les attributions des Conseils d'administration des Etablissements de Joinville.

d'administration[1]. Cette procédure est mise en œuvre à Vincennes comme à Châtenay où la directrice consulte les professeurs responsables des principales activités pour élaborer son budget[2] avant de le soumettre à la section permanente. Cette gestion participative, contrôlée par l'administration, va induire une certaine normalisation des rapports dans les conseils d'administration. Ce processus complexe permet de répondre dans la mesure du possible aux demandes et besoins des établissements. Il permet aussi de faire voter, par les membres des conseils d'administration et sans trop de discussion, les grandes orientations politiques et budgétaires des établissements. Les travaux des commissions mettent l'intendant et la direction à l'abri des critiques pouvant être formulées sur le budget lors des séances des conseils d'administration. Ceci est d'autant plus appréciable que l'éclatement des "*établissements de Joinville*" et l'unification des E.N.S.E.P.S. ne participent pas à la sérénité des débats. En effet, M. Andreu, inspecteur général de l'administration de l'Education Nationale en vient même à critiquer le texte relatif à la création de la *nouvelle E.N.S.E.P.S.* qui ne prévoit pas de mesures transitoires pour accompagner la transformation[3] de l'ancienne structure. L'imbrication "*des vies administratives, financières et comptables de l'I.N.S. et de l'E.N.S.E.P.S.*"[4] ne facilite pas la réunification des deux E.N.S.E.P.S. à Châtenay-Malabry. Outre les problèmes de gestion de personnel, il est nécessaire de réaménager les locaux pour accueillir la *nouvelle E.N.S.E.P.S.* à Châtenay et héberger à Joinville les dernières promotions d'élèves professeurs qui deviennent mixtes. L'I.N.S. est d'ailleurs sollicitée jusqu'en 1973 pour prendre en charge de nombreuses dépenses et activités afférentes à l'ex-E.N.S.E.P.S.[5]. Les difficultés d'implantation sont rapidement analysées[6] et les

---

[1] I.N.S.E.P., boîte d'archives : Dossier intendance : C.A. 1969 1970 : C.A. 1969 : conseil d'administration de l'I.N.S. : séance du 22 mai 1969, intervention d'André Dufort.

[2] I.N.S.E.P., boîte d'archives : E.N.S.E.P. jeunes filles, registre des délibérations du conseil d'administration 1947-1970 : séance du 23 avril 1969.

[3] I.N.S.E.P., boîte d'archives : E.N.S.E.P. jeunes filles, registre des délibérations du conseil d'administration 1947-1970 : séance du 16 décembre 1969.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1970 E.N.S.E.P.S. Nouvelle structure, compte financier, élèves stagiaires (listes), stages, emplois du temps : note remise à M. Augustin, conseiller technique au cabinet de M. le Ministre, 24 février 1970.

[5] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Procès verbaux des conseils d'administration de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens 1947-1976 : séance du 29 juin 1971, compte financier 1970.

[6] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1970 E.N.S.E.P.S. Nouvelle structure, compte financier, élèves stagiaires (listes), stages, emplois du temps : lettre de l'administrateur des établissements de Joinville au Cabinet du secrétaire d'Etat, ref. nºA/340, 9 ju in 1970.

instructions données pour accélérer les travaux[1]. Les budgets sont débloqués en août 1970[2]. De même, les postes budgétaires des personnels chargés d'assurer l'entretien, la restauration et l'hébergement de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens sont transférés administrativement à l'I.N.S.[3]. Cela lève l'incertitude quant au devenir de ces employés et résout le problème du sous encadrement chronique de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens depuis 1962[4].

Cette rationalisation est dans les esprits dès 1968 à Joinville puisqu'il est projeté de jumeler les services médicaux de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens et de l'I.N.S.[5], d'aménager et rentabiliser ce service dirigé par le docteur Andrivet en le faisant reconnaître par la Sécurité sociale[6]. Cette politique s'étend au service de documentation et au service audio visuel. Il s'agit bien de faire des économies budgétaires et de clarifier les missions de chacun des établissements nationaux. L'unification de services jusqu'alors concurrents ou redondants est nécessaire d'autant que les budgets en francs constants diminuent à partir de 1971 (figure 9). La création de la *nouvelle E.N.S.E.P.S.* ne se fait pas dans le cadre d'une reconduction des moyens humains et budgétaires. Si le reclassement du personnel est l'objet de toute les attentions (beaucoup de fonctionnaires de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens sont affectés à l'I.N.S., les autres partent sur des postes qui correspondent à leurs aptitudes et leurs capacité), le budget, en nette diminution, ne prend pas en compte les transferts de charge liés à la séparation des établissements. Cette situation difficile est déjà mise en évidence en 1970 par Jacques Hippolyte, l'intendant des "*établissements de Joinville*", qui indique que l'équilibre budgétaire ne peut s'établir qu'en diminuant les activités et en "*négligeant l'entretien des immeubles, terrains,*

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1970 E.N.S.E.P.S. Nouvelle structure, compte financier, élèves stagiaires (listes), stages, emplois du temps : lettre du secrétaire d'Etat auprès du premier ministre chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs au chef du service constructeur de l'Académie de Paris, bureau EA travaux d'Etat ref. n°70/595, 30 j uin 1970.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1970 E.N.S.E.P.S. Nouvelle structure, compte financier, élèves stagiaires (listes), stages, emplois du temps : deux lettres du 17 et 19 août 1970 adressées à l'administrateur des établissements de Joinville par le Secrétaire d'Etat notifient l'affectation d'autorisation de programme d'un montant de 56490 et 256000 francs pour financer les travaux d'équipement de Châtenay-Malabry.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1970 E.N.S.E.P.S. Nouvelle structure, compte financier, élèves stagiaires (listes), stages, emplois du temps : lettre de l'administrateur des établissements de Joinville au recteur de l'Académie de Paris, ref. AD/BC/JC n°2117, 7 septembre 1970.

[4] L'E.N.S.E.P.S. jeunes gens n'a pas obtenue de création de poste d'agent de service depuis 1962.

[5] I.N.S.E.P., boîte d'archives : Dossier intendance : C.A. 1967 1968 : commission travaux 13 décembre 1968.

[6] I.N.S.E.P., boîte d'archives : Dossier intendance : C.A. 1969 1970 : conseil intérieur du 21 janvier 1970

etc."[1]. Il semble que la tutelle n'a pas une vision claire des charges qui incombent à l'I.N.S. et à l'E.N.S.E.P.S.. Certes l'I.N.S. bénéficie d'une partie du budget attribué à l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens[2], il est soutenu par l'administration centrale qui le considère comme un établissement prioritaire de la Jeunesse et des Sports au regard de son rôle dans le monde sportif et du pôle d'attraction qu'il représente pour la jeunesse[3], néanmoins la situation financière est tendue. Devant ce problème le colonel Crespin demande au directeur de se recentrer sur ses missions premières liées, tant au niveau national qu'international, à l'entraînement et à la formation des cadres sportifs[4] tout en se demandant si les activités de l'I.N.S. ne sont pas trop nombreuses. En fait, il s'agit de passer sans trop de problèmes l'année 1971 qui, du fait du déménagement de l'E.N.S.E.P.S. et du resserrement de la politique budgétaire, constitue une difficulté importante pour le ministère alors que la préparation olympique des athlètes doit mobiliser toutes les énergies.

Il semble bien que cette année soit cruciale dans la compréhension des choix ministériels en faveur de l'I.N.S.. En effet, à partir de cette date le budget favorise très largement l'I.N.S. au détriment de la *nouvelle E.N.S.E.P.S.* qui voit quasiment son budget divisé par deux en cinq ans. Il convient de remarquer que les missions de l'E.N.S.E.P.S. se sont fortement réduites puisqu'elles se cantonnent à la formation d'enseignants de haut niveau préparant un mémoire de recherche et à la formation continue des professeurs d'E.P.S. du secondaire. L'E.N.S.E.P.S. n'est pas capable de mener à terme ses missions de recherche[5] et voit ses services de documentation et d'audiovisuel intégrer ceux de l'I.N.S.. Le budget est en baisse mais reste encore relativement conséquent.

De 1971 à 1973, l'E.N.S.E.P.S. voit son budget diminuer d'environ 17% par an, ce qui correspond au départ des élèves professeurs finissant leurs études sous le régime de l'ancienne E.N.S.E.P.S.. Cette baisse bien compréhensible laisse peu de marge, en valeur absolue, à l'établissement étant donné que les salaires, traitements

---

[1] I.N.S.E.P., boîte d'archives : Dossier intendance : C.A. 1969 1970 : C.A. 1970 : conseil d'administration de l'I.N.S. : séance du 6 mars 1970.

[2] I.N.S.E.P., boîte d'archives : Dossier intendance : C.A. 1969 1970 : C.A. 1970 : conseil d'administration de l'I.N.S. : commission administrative et financière du conseil d'administration, procès verbal de la séance du 29 octobre 1970 : les comptes relatifs à l'enseignement passent à Châtenay Malabry, tous les autres comptes sont versés au budget de l'I.N.S..

[3] I.N.S.E.P., boîte d'archives : Dossier intendance : C.A. 1969 1970 : C.A. 1970 : conseil d'administration de l'I.N.S. : séance du 6 mars 1970.

[4] I.N.S.E.P., boîte d'archives : Dossier intendance : C.A. 1971 1972 : C.A. 1971 : conseil d'administration de l'I.N.S. : séance du 16 mai 1971.

[5] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Procès verbaux du conseil d'administration de l'E.N.S.E.P.S. filles et garçons : conseil d'administration du 31 mai 1972.

et autres indemnités représentent, comme à l'I.N.S., toujours environ 75-80% du budget[1]. La soixantaine de sessionnaires de la *nouvelle E.N.S.E.P.S.* bénéficie d'un régime d'indemnité très avantageux pendant leur 18 mois de formation. A titre indicatif, en 1975 les budgets "*transport et indemnités aux stagiaires*" et "*frais de voyage*" sont supérieurs au seul budget consacré à la formation continue des enseignants d'E.P.S.. Cette situation particulière est vécue comme disproportionnée par rapport aux possibilités budgétaires. En effet, le budget 1975 ne représente plus que 60% du budget de 1971 et laisse peu de marge de gestion. Il est vrai cependant que l'I.N.S. prend à sa charge une grande partie des services gérés à Joinville, laissant à l'E.N.S.E.P.S. la formation supérieure des enseignants d'E.P.S.. La création à l'I.N.S. depuis 1971 d'une classe spéciale réservée aux athlètes de haut niveau préparant le professorat[2] indique cette inflexion des missions et laisse entrevoir l'organisation de l'Institut national du sport et de l'éducation physique mis en place en 1977.

En effet, la *nouvelle E.N.S.E.P.S.* n'a pas eu le temps de mettre en œuvre des investissements conséquents pérennisant sa position à Châtenay. Dès le conseil d'administration d'octobre 1974 le retour de l'E.N.S.E.P.S. à Joinville est évoqué[3]. Le déménagement, selon M. Grosborne, chef de service de l'équipement, peut se faire sans que des travaux importants soient effectués[4]. Dans un contexte économique difficile lié à l'inflation et à la baisse du budget[5], cette solution permet, à l'intendant, d'envisager une réduction des coûts et des économies d'échelle, l'E.N.S.E.P.S. n'ayant que peu de sessionnaires.

Les données financières ont été un élément important de la réflexion sur l'unification des établissements et la création de l'I.N.S.E.P.. S'il est vrai que le mode de gestion et de fonctionnement des établissements, calqué sur le second degré, n'est pas en adéquation avec les missions confiées[6], la création de l'I.N.S.E.P. met

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Procès verbaux du conseil d'administration de l'E.N.S.E.P.S. filles et garçons : conseil d'administration du 2 décembre 1975, compte financier de l'exercice 1975.

[2] I.N.S.E.P., boîte d'archives : Dossier intendance : C.A. 1971 1972 : conseil intérieur, procès verbal de la réunion du 8 décembre 1971.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Procès verbaux du conseil d'administration de l'E.N.S.E.P.S. filles et garçons : conseil d'administration du 24 octobre 1975.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Procès verbaux du conseil d'administration de l'E.N.S.E.P.S. filles et garçons : conseil d'administration du 19 décembre 1974.

[5] I.N.S.E.P., boîte d'archives : Dossier intendance : C.A. 1973 1974 : conseil d'administration du 9 novembre 1974, rapport de l'intendant.

[6] I.N.S.E.P. boîte d'archives : historique I.N.S. n°1 1946-1975 : lettre de Jean Letessier, directeur de l'I.N.S. à M. Langlais directeur de cabinet du secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Qualité de la Vie chargé de la Jeunesse et des Sports, JL/PB n°11 56, 19 août 1974.

un terme à plusieurs années d'incertitudes et permet une rationalisation des choix budgétaires. Il semble, du point de vue budgétaire, que dès la création de la *nouvelle E.N.S.E.P.S.*, les choix sont faits pour favoriser l'I.N.S. en recentrant les principales missions sur le site de Joinville (documentation, audiovisuel, recherche, etc.) laissant à la *nouvelle E.N.S.E.P.S.* les prérogatives sur les formations d'enseignants d'E.P.S.. La structure s'est ou a été étiolée et sa survie financière ne pouvait se réaliser que dans le cadre d'une fusion - absorption avec l'I.N.S..

Chapitre 6 : Les aspects pédagogiques.

Le début des années 1960 est marqué par une "*sportivisation*" des contenus de l'éducation physique. Bien qu'il y ait un débat sur les finalités de l'éducation physique, les textes officiels commencent à intégrer le sport dans la formation de la jeunesse. Les établissements nationaux participent à cette orientation sportive mais les enjeux sont différents. A partir de 1960 les missions de l'I.N.S. s'orientent résolument vers la formation de l'encadrement sportif et de l'élite alors que celles des E.N.S.E.P.S. tentent d'instaurer une formation de haut niveau et de mettre en place une recherche en éducation physique et sportive.

L'organisation pédagogique.

Les E.N.S.E.P.S..

Les rentrées solennelles sont un moment fort tant au niveau de la communication (des comptes rendus paraissent dans le journal *L"Equipe*[1]) qu'au niveau du formatage des étudiants des E.N.S.E.P.S.. Leur "*but est d'informer les élèves professeurs de première année sur les traditions de l'Ecole, sur les impératifs d'adaptation aux problèmes constamment nouveaux et de rappeler à l'ensemble des étudiants que leur mission sera de répondre aux besoins de la Jeunesse*"[2]. Présidées par des ministres (François Missoffe en 1966, Joseph Comiti en 1968) ou des scientifiques de renom (Louis Leprince-Ringuet en 1967) elles marquent tous les élèves des E.N.S.E.P.S. tout en leur donnant les grandes orientations du développement politique et scientifique de l'éducation physique. Ces orientations

[1] Par exemple journal *L'Equipe* des 19 octobre 1966, 8 novembre 1967 et 15 novembre 1968.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1966-1969 E.N.S.E.P.S. Joinville rentrées solennelles, discours, organisations, presse : programme de la cérémonie de rentée solennelle de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens, 14 novembre 1968.

transparaissent aussi dans les recrutements d'élèves professeurs qui évoluent sensiblement en fonction des priorités gouvernementales.

Les effectifs des élèves des E.N.S.E.P.S. (annexe 17), même si les données sont incomplètes en ce qui concerne l'E.N.S.E.P.S. jeunes filles, rendent compte de la politique sportive du gouvernement et de l'évolution du cursus de formation. Le nombre d'élèves professeurs augmente sensiblement à partir de 1953 et jusqu'en 1960 (+ 30% en 7 ans) pour ensuite stagner jusqu'en 1969. Si le nombre d'élèves professeurs semble correspondre aux besoins de recrutement de cadres de haut niveau, il y a toutefois un rééquilibrage entre le nombre de jeunes gens et de jeunes filles entrant dans les E.N.S.E.P.S. pour atteindre 215 à 220 élèves dans chaque établissement. A partir de 1971 le nombre des élèves professeurs baisse de façon significative, les promotions d'élèves n'étant plus renouvelées compte tenu de la création de la *nouvelle E.N.S.E.P.S.*. Cependant il convient aussi de considérer le fait que les U.E.R. se mettent en place et prennent le relais de la formation au professorat, il y a un transfert de la formation des étudiants de l'E.N.S.E.P.S. vers l'université.

Cette évolution est anticipée par la directrice de l'E.N.S.E.P.S. jeunes filles, qui, en 1963, propose de "repenser la vocation et le statut des E.N.S.E.P.S. en fonction de ce fait nouveau : elles ne sont plus les seules à assurer la formation des professeurs d'éducation physique"[1]. Yvonne Surrel considère que les E.N.S.E.P.S. doivent proposer une formation générale plus poussée aux "techniciens supérieurs de l'éducation physique" et détecter les étudiants susceptibles de devenir des chercheurs. L'E.N.S.E.P.S. "doit se tenir à égale distance de l'optique spécialisatrice et des prérogatives de l'I.N.S. et de la formation des cadres moyens telle qu'elle sera bientôt dispensée dans les C.R.E.P.S. et les I.R.E.P.S., pour penser au contraire au diplôme supérieur, au C.A.P.E.P.S. dont l'évolution générale de la profession ne saurait manquer de faire apparaître bientôt la nécessité". Alors qu'une réforme des E.N.S.E.P.S. est envisagée, il s'agit de positionner l'établissement par rapport à l'I.N.S. en obtenant une quatrième année de formation pour réussir une synthèse entre la spécialisation nécessaire aux professeurs supérieurs d'éducation physique et sportive et la formation générale des futurs cadres de la Jeunesse et des Sports.

Cependant au niveau pédagogique rien ne change vraiment malgré la "*sportivisation*" de la société. Il faut attendre le questionnement sur la réforme du

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1945-1970 Châtenay conseil de professeurs 1968-1970 conseils intérieurs : réunion du conseil des professeurs du 23 janvier 1963.

professorat, l'extension des I.P.E.S. à l'E.P.S.[1] et l'autorisation de recruter des élèves professeurs dans les I.R.E.P.S. pour que se déroulent des réflexions sur les contenus de formation. L'année 1966-1967 est de ce point de vue riche d'enseignement puisque durant cette année vont être menées des discussions relatives à l'application de la réforme de l'enseignement à l'E.N.S.E.P.S. prévue à la rentrée d'octobre 1967[2]. Face à la concurrence de l'université (I.R.E.P.S.), il faut préparer "*la mutation de l'école car un certain nombre d'insuffisances et de lacunes, de conceptions dépassées et de méthodes de travail à revoir sont soulignées par le conseil des professeurs*"[3]. A Joinville, Robert Joyeux met en place une organisation permettant à chacun de participer à ces transformations pédagogiques. Des conseils d'enseignement se tiennent et produisent des documents de base dans les grandes disciplines. Un conseil de synthèse interdisciplinaire formé de chacun des responsables de chaque conseil d'enseignement réunit l'ensemble des propositions. Le projet d'ensemble est étudié en conseil des professeurs qui vote un avis[4] sur les problèmes posés à l'échelon national et prend des décisions sur les problèmes généraux intérieurs à l'école[5]. Les conclusions de ces réunions sont sans appel pour une E.N.S.E.P.S. qui se trouve placée face à deux impératifs : ne pas être simplement un collège d'athlètes comme l'I.N.S. et ne pas être un C.R.E.P.S. amélioré. Les enseignants de l'E.N.S.E.P.S. dans leur ensemble ressentent le besoin de se dégager de la conception de l'enseignement secondaire pour adopter celle de l'enseignement supérieur. Ils considèrent qu'il est nécessaire de s'ouvrir vers l'extérieur grâce à des conférenciers et de créer des départements autonomes pour permettre une collaboration entre toutes les disciplines[6].

---

[1] Décret du 31 juillet 1967, J.O. du 11 août 1967.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1963-1972 E.N.S.E.P.S. Joinville : conseils 1-enseignement, 2-départements, Réunions 1-coordination, 2-coopération : lettre du directeur aux enseignants de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens sur les allègements horaires, 19 décembre 1966.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1963-1972 E.N.S.E.P.S. Joinville : conseils 1-enseignement, 2-départements, Réunions 1-coordination, 2-coopération : note du directeur relatives aux conseils d'enseignement, 29 novembre 1966.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1963-1972 E.N.S.E.P.S. Joinville : conseils 1-enseignement, 2-départements, Réunions 1-coordination, 2-coopération : lettre du directeur de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens aux professeurs concernant la préparation de l'année universitaire 1967-1968, 28 novembre 1966,

[5] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1968-1974 E.N.S.E.P.S. Châtenay, compte rendu réunion direction intendance département : réunion des professeurs pour la mise en place de la gestion pédagogique, projet de texte relatif à la gestion pédagogique année 1969-1970, 25 novembre 1969.

[6] I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P.S. Joinville, conseil de synthèse : compte rendu du conseil d'enseignement du 9 décembre 1966.

Mais au-delà des constats c'est surtout l'organisation pédagogique mise en place lors de ces réunions de 1967 qui va influencer les relations enseignants-enseignés. Les évènements de mai 1968 et la vision libertaire de l'acquisition du savoir ne font que renforcer les orientations permettant la participation de tous à la gestion pédagogique de l'établissement. Des propositions allant vers une cogestion du fonctionnement pédagogique[1] sont faites et des commissions bipartites ou tripartites sont mises en place en mai 1968 (commission de représentation des élèves au conseil intérieur (12 élèves), commission de représentation des élèves au conseil d'administration (3 élèves), commission organisation gestion (60 membres), commission organisation générale de l'enseignement, commission des programmes, commission sport et société, commission ministère de la Jeunesse et des Sports - E.N.S.E.P.S., commission d'examen) [2]. Même si cette organisation ne passe pas l'été 1968, Joseph Comiti, secrétaire d'Etat, la prend en compte et institue, à titre expérimental, pour l'année 1968-1969 des conseils pédagogiques tripartites (enseignants, étudiants, administration) dans les établissements d'enseignement de la Jeunesse et des Sports en ce qui concerne la pédagogie et l'organisation interne des enseignements[3].

Ainsi, l'organisation pédagogique des E.N.S.E.P.S. se transforme à partir de 1968. Douze départements d'enseignement et de recherche sont crées (en ce qui concerne l'E.N.S.E.P.S. de Châtenay : documentation, laboratoire de recherche, méthodologie, éducation spécialisée, sports collectifs, athlétisme, natation, danse et éducation musicale, folklore, gymnastique sportive, gymnastique non sportive, plein air)[4] et des conseils sont mis en place pour favoriser la participation des étudiants. La gestion pédagogique se fait au niveau des conseils d'enseignement, du conseil de synthèse et du conseil pédagogique[5].

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1968-1974 E.N.S.E.P.S. Châtenay, compte rendu réunion direction intendance département : information gestion pédagogique direction E.N.S.E.P.S. Châtenay, compte rendu des propositions de mai-juin 1968.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1968-1974 E.N.S.E.P.S. Châtenay, compte rendu réunion direction intendance département : commission relation étudiantes professeurs et administration, 21 mai 1968.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1968-1974 E.N.S.E.P.S. Châtenay, compte rendu réunion direction intendance département : lettre du secrétaire d'Etat auprès du premier ministre chargé de la Jeunesse et des Sports, ref. E.P.S./2 n°68596/B, 7 novembre 1968.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1968-1974 E.N.S.E.P.S. Châtenay, compte rendu réunion direction intendance département : réunion du 16 décembre 1968.

[5] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1968-1974 E.N.S.E.P.S. Châtenay, compte rendu réunion direction intendance département : réunion des professeurs pour la mise en place sous de la gestion pédagogique : projet de texte relatif à la gestion pédagogique année 1969 – 1970, 25 novembre 1969.

Les douze conseils d'enseignement créés sont composés des professeurs d'une même spécialité et de représentants d'élèves professeurs. Ces conseils d'enseignement traitent essentiellement des problèmes spécifiques à une discipline et ont pouvoir de décision sur des problèmes de contenu de l'enseignement spécialisé.

Le conseil de synthèse est interdisciplinaire. Composé d'un enseignant et d'un étudiant de chaque conseil d'enseignement, le conseil de synthèse étudie les problèmes qui dépassent le cadre d'une seule spécialité et supposent une harmonisation des diverses actions, contrôles, décisions internes à l'établissement. Il fait des propositions concernant l'organisation des études, de la pédagogie et l'application des orientations définies par le conseil des professeurs et le conseil intérieur[1].

Le conseil pédagogique regroupe des représentants de l'administration, la totalité des professeurs (30), les représentants des élèves professeurs (30). Il doit faire la synthèse des conseils d'enseignement[2] et règle les problèmes généraux intérieurs à l'établissement.

Cette organisation pédagogique structurée et complexe se situe dans la droite ligne des revendications de mai 1968 mais aussi de la réforme de Maurice Herzog lorsqu'il prônait, en 1964, une gestion déconcentrée du secrétariat d'Etat et une responsabilisation de l'échelon local[3]. Elle a aussi l'avantage d'impliquer dans la gestion pédagogique de l'établissement certains personnels et étudiants fortement syndiqués et politisés tout en contrôlant les prises de décision. La réunion des deux E.N.S.E.P.S. au début des années 1970 ne transforme pas cette organisation car leurs départements relatifs à une même discipline sont regroupés en un seul[4].

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P.S. Conseil d'administration 1970-1972 : conseil de synthèse, procès verbal de la réunion du mardi 2 décembre 1969.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1968-1974 E.N.S.E.P.S. Châtenay, compte rendu réunion direction intendance département : réunion des professeurs du 3 février 1969.

[3] Herzog Maurice, Phillip Olivier, *Une réforme administrative : la gestion déconcentrée et prévisionnelle au Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports*, rapport, Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, I.N.S., Paris 1964.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1963-1972 E.N.S.E.P.S. Joinville : conseils 1-enseignement, 2-départements, Réunions 1-coordination, 2-coopération : compte rendu des réunions interdépartements, 13 mai 1970.

I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1963-1972 E.N.S.E.P.S. Joinville : conseils 1-enseignement, 2-départements, Réunions 1-coordination, 2-coopération : préparation du conseil de synthèse du 4 janvier 1971 : les départements sont les suivants : sciences biologiques, sciences humaines, méthodologie, rééducation, athlétisme, gymnastique sportive, danse, natation, combat, plein air, jeux sportifs collectifs, recherche.

Dans le même temps, pour permettre aux athlètes nationaux de poursuivre des études et compenser la disparition progressive des formations au professorat de l'E.N.S.E.P.S., une section spéciale d'athlètes de haut niveau préparant au professorat d'éducation physique et sportive en liaison avec l'I.N.S. est mise en place à Joinville[1]. Ces étudiants, recrutés pour leur aptitude à la haute compétition sont inscrits à l'I.R.E.P.S. de Paris tout en effectuant leurs études à l'E.N.S.E.P.S. et leur entraînement à l'I.N.S.[2]. Cette section spéciale, n'ayant rien à voir avec la formation traditionnelle de l'E.N.S.E.P.S.[3], doit permettre à une quinzaine d'étudiants en E.P.S., par année, de poursuivre de façon concomitante leurs études et leur entraînement sportif[4]. Claude Adam, le directeur adjoint de l'E.N.S.E.P.S., soutenu par les entraîneurs de l'I.N.S. et les étudiants de 1ère année[5], souhaite la voir se développer pour préserver les postes des enseignants de l'E.N.S.E.P.S..

La nouvelle E.N.S.E.P.S.

La création de la *nouvelle E.N.S.E.P.S.* rompt totalement avec l'organisation antérieure. L'une de ses missions est de former les enseignants pour les établissements nationaux et régionaux. Le recrutement, par concours, de professeurs d'E.P.S. pour préparer le diplôme de l'E.N.S.E.P.S. répond à cette demande. L'organisation pédagogique est définie par le décret n°70-302 du 6 avril 1970, et, après son abrogation par le Conseil d'Etat le 21 janvier 1972, par le décret du 73-359 du 26 mars 1973 organisant l'école et définissant ses missions.

Le programme de chaque concours varie à chaque session et définit les orientations de la formation des sessionnaires. En général, lors de chaque concours

---

[1] I.N.S.E.P., boîte d'archives : Dossier intendance : C.A. 1971 1972 : C.A. 1971 : conseil intérieur de l'I.N.S. : procès verbal de la réunion du 8 décembre 1971.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1970 E.N.S.E.P.S. Nouvelle structure, compte financier, élèves stagiaires (listes), stages, emplois du temps : lettre du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs à l'administrateur des établissements de Joinville, ref. EPS/3/DS n°15184, 8 octobre 1970 : cette secti on considérée par le secrétaire d'Etat comme une section U.E.R.. (U.E.R. E.N.S.E.P.S. Joinville) n'aura jamais cette reconnaissance universitaire.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1969-1971 E.N.S.E.P.S. Joinville, rentrée, liste, courrier, convocations : lettre de Mallet, directeur de l'I.N.S. à Joyeux, directeur de l'E.N.S.E.P.S. de Châtenay Malabry, ref. direction DM/JD n°1160DIR, 30 juillet 1971.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1971-1972 E.N.S.E.P.S. Joinville emploi du temps élèves : 1972-1973, note.

[5] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1972-1973 E.N.S.E.P.S. Joinville rentrée : lettre de Claude Adam, directeur adjoint de l'E.N.S.E.P.S. au sous directeur de l'E.P., ref. CA/MT n°630, 14 août 1972.

les candidats choisissent l'une des deux sections (thèmes)[1] proposées. Ainsi, durant la formation de trois semestres se côtoient les candidats des deux sections. La formation s'organise autour de séminaires, de cours, d'enquêtes, de travaux pratiques et de stages en situation. Le diplôme de l'E.N.S.E.P.S. est délivré si les sessionnaires ont obtenu :

- Le certificat commun à tous les candidats, évalué sur un entretien avec le jury, qui doit permettre d'apprécier les connaissances et expériences relatives à l'évolution de l'éducation physique et à son rôle dans la société.

- Le certificat propre à chaque section qui constate l'aptitude du candidat à réaliser la synthèse des connaissances générales (sciences biologiques ou sciences humaines, ou techniques administratives et de gestion) et de données propres aux activités physiques, aux sports et aux loisirs sportifs et de plein air. Il porte sur le thème choisi par le candidat parmi ceux déterminés chaque année par arrêté du secrétariat d'Etat.

- La validation de leur stage accompli soit dans l'administration centrale, dans les services extérieurs ou dans des établissements de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, soit dans un organisme habilité à cet effet par le secrétariat d'Etat.

- La validation du mémoire[2] rédigé par le candidat sur un sujet choisi par lui et agréé par le directeur de l'école. La soutenance comporte une présentation suivie d'un entretien avec jury.

Ce cursus a pour but de former des enseignants de haut niveau destinés à créer l'ossature d'une organisation de l'enseignement supérieur de l'E.P.S. et de l'encadrement administratif des structures de la Jeunesse et des Sports. Pour parfaire cette formation les sessionnaires peuvent s'inscrire en 3ème cycle en vue de l'obtention d'un doctorat dans des universités avec lesquelles l'E.N.S.E.P.S. est en convention. En 1972, forts de cette formation, les enseignants sessionnaires des sessions S 1 et S 2 reçoivent les nominations suivantes : "*cinq professeurs sont nommés à l'E.N.S.E.P.S., 11 dans les U.E.R., trois intègrent un C.R.E.P.S., 2 prennent la direction d'un centre de type Bombannes et enfin 2 enseignants sont*

---

[1] A titre d'exemple : circulaire n°70-150/B du 28 avril 1970 (B.O.E.N. n°18 du 30 avril 1970) et circulaire n°70-340/B du 7 décembre 1970 (B.O.E.N. n°59 du 24 décembre 1970). Le concours de recrutement pour les section 1 et 2 permet aux candidats de choisir entre deux thèmes : *Activités physiques de loisirs - sciences administratives et de gestion* et *Activités sportives de compétition - sciences administratives et de gestion*, le concours de recrutement pour les section 3 et 4 donne le choix entre les thèmes *Le sport dans l'histoire des civilisations* et *Activités sportives de compétition (langues vivantes appliquées au domaine de l'éducation physique et du sport)*.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1971-1973 E.N.S.E.P. Châtenay, dossier général section 3-4-5 : département des études, programmation C.E.S. bivalent, section V, janvier 1972 à janvier 1973.

nommés au secrétariat d'Etat"[1]. Rapidement l'accès aux postes de l'enseignement supérieur avec seulement le diplôme de l'E.N.S.E.P.S. s'avère difficile à obtenir[2], l'implication dans une formation de 3ème cycle universitaire est de plus en plus nécessaire.

Néanmoins, le bilan reste tout à fait positif en ce qui concerne la structuration de la discipline et l'encadrement sportif de haut niveau. Une section de perfectionnement des cadres de haut niveau est ouverte à l'E.N.S.E.P.S. en liaison avec l'I.N.S. et les fédérations sportives dans le but de former les directeurs techniques nationaux et entraîneurs nationaux[3] (la section 12bis qui entre en formation le 7 octobre 1974 comprend 6 sessionnaires[4]). De même, au 1er novembre 1975, sur 110 professeurs sessionnaires formés depuis la création 13 obtiennent un poste dans l'administration, 70 dans la formation de cadres (dont 11 à l'E.N.S.E.P.S., 6 à l'I.N.S., 12 dans les U.E.R. E.P.S., 8 dans les C.R.E.P.S.), 23 enseignent l'E.P.S. (dont 13 dans le supérieur), 4 à l'étranger[5]. Il apparaît rapidement que les détenteurs du diplôme de l'E.N.S.E.P.S. se trouvent aux points stratégiques du développement et de la mise en œuvre de politique de l'éducation physique et du sport.

Outre la formation supérieure des enseignants, l'E.N.S.E.P.S. a pour mission de mettre en place "*le recyclage des personnels déjà qualifiés*"[6]. Des stages nationaux sont organisés et ont une forte influence sur les enseignants du secondaire. Ces stages de formation sont mis en place dès 1970[7].

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1970-1975 E.N.S.E.P. Châtenay, réunions de coordination : réunion du 12 mai 1972.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1973-1975 Châtenay dossier général section 8 et 9 : lettre des professeurs sessionnaires des sessions 8 et 9 au secrétaire d'Etat, ref. DM/MCP n°390, 18 avril 1975. Les professeurs sessionnaires des sessions 8 et 9 font appel au ministre pour demander une affectation correspondant à leur qualification. En 1975 seuls 8 sur 24 sont affectés dans un établissement supérieur.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1973-1974 E.N.S.E.P.S. Châtenay dossier général sections 10, 11, 12, 13, 14. : lettre du secrétaire d'Etat chargé de la Jeunesse et des Sports, direction de l'éducation physique, aux présidents de fédérations, ref. DEPS/S n°07348, 23 avril 1974.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1973-1974 E.N.S.E.P.S. Châtenay dossier général sections 10, 11, 12, 13, 14. : Liste des sessionnaires.

[5] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1975 E.N.S.E.P.S. Joinville, conseil de perfectionnement : conseil de perfectionnement du 10 décembre 1975, affectation des diplômés de l'E.N.S.E.P.S. au 1er novembre 1975.

[6] Circulaire n°70-151/B du 28 avril 1970, *Réforme de la formation des enseignants d'éducation physique et sportive*, B.O.E.N. n°18 du 30 avril 1970.

[7] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1970-1975 Châtenay à Joinville : Robert Joyeux, bilan de l'activité de l'E.N.S.E.P.S. 1972-1973, 9 novembre 1973.
I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1975 E.N.S.E.P.S. Joinville, conseil de perfectionnement : conseil de perfectionnement du 10 décembre 1975, bilan des accueils du département des stages de l'E.N.S.E.P.S. du 23 septembre 1970 au 31 décembre 1975.

	Nombre de stages	Nombre de stagiaires	Nombre de journées
1970	10	214	789
1971	61	3157	10222
1972	106	5463	18674
1973	103	5448	18037
1974	155	6623	20429
1975	43	1018	3285
Total	478	21923	71436

Tableau 3 : Stages de formation à la nouvelle E.N.S.E.P.S..

Encadrés par les enseignants de l'E.N.S.E.P.S., ces stages se développent de façon importante, favorisés par la loi du 6 juillet 1971 relative à la formation professionnelle continue donnant la possibilité à tous les salariés de se former et se perfectionner. Une baisse brutale du nombre de stages apparaît en 1975 étant donné que les enseignants de l'E.N.S.E.P.S. sont de moins en moins nombreux à les encadrer compte tenu de la disparition des promotions d'élèves professeurs mais aussi en raison du développement de stages académiques pilotés par les inspecteurs pédagogiques[1].

A la veille de la création de l'I.N.S.E.P., Claude Pineau, le nouveau directeur de l'E.N.S.E.P.S., est très satisfait de la qualité de la formation dispensée tant en ce qui concerne les mémoires de fin d'études que des stages s'adressant aux enseignants d'E.P.S. et aux personnels du secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports[2].

[1] Zoro, Jean, *Images de 150 ans d'E.P.S. : l'éducation physique et sportive à l'école, en France*, ed. A.E.E.P.S., 2002, pages 266-267.
[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Procès verbaux des conseils d'administration de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens : séance du 16 décembre 1976.

L'Institut National des Sports.

Dans les années 1960 la formation des sportifs devient un enjeu social. L'I.N.S. voit ses missions essentielles se centrer sur la formation des athlètes de haut niveau et l'encadrement sportif. Il s'agit à la fois de mettre en place les conditions optimales permettant la réussite des athlètes et le développement du sport de masse entendu comme le réservoir du sport d'élite. Cette vision, bien qu'erronée, est largement partagée comme l'indique l'inquiétude de la rédaction du journal *L'Equipe* en 1962 : " *L'élite va bien, mais la masse ....*"[1]. Le service de presse du secrétariat d'Etat communique d'ailleurs en ce sens, il considère que le sport, plus que toute autre discipline, contribue à la formation de la jeunesse[2]. Le développement des stages de formation et d'entraînement concourt à la réalisation de ces missions.

Joseph Maigrot est responsable de la *section entraînement* tandis que Francis Schewetta est le maître d'œuvre de la politique de formation de l'I.N.S.. Il dirige la *section enseignement* et s'occupe de la formation des cadres éducateurs sportifs destinés à la jeunesse ouvrière, des cadres destinés à la préparation des Jeux Olympiques, des stages de formation administrative pour les conseillers techniques régionaux, des stages de perfectionnement pour les cadres sportifs régionaux et fédéraux[3] et des athlètes du bataillon de Joinville hébergés en permanence à l'I.N.S.[4]. Francis Schewetta multiplie les stages indispensables pour le développement du sport à l'échelon local[5] et met en place le recyclage des instituteurs qui désirent développer des activités physiques et sportives pendant le tiers temps pédagogique[6]. Cette section est une des bases fondamentales de l'I.N.S. et demande à Francis Schewetta, du fait de la multiplicité des tâches et des effectifs importants, un investissement conséquent. A titre d'exemple, pour 1967, en dehors des participants aux entraînements, les effectifs sont les suivants :

---

[1] Journal *L'Equipe* du 18 septembre 1962.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1946-1975 : historique du camp de Saint-Maur, historique des établissements de Joinville, historique de l'I.N.S., n°1, notes, documentation. Le livre d'or des anciens de Joinville : Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, service de presse, les établissements de Joinville, 1964.

[3] I.N.S.E.P., boîte d'archives : conseils d'administration 1955-1966 : conseil d'administration de l'I.N.S. du 7 décembre 1966.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : I.N.S. dossier intendance CA 1955 1966 : CA 1963, procès verbal de la réunion du 5 décembre 1963.

[5] Entretien avec Francis Schewetta du 18 mai 2000.

[6] I.N.S.E.P., boîte d'archives : conseils d'administration 1969-1970 : commission administrative et financière de l'I.N.S., procès-verbal de la séance du 13 novembre 1969.

Catégories	internes	1/2 internes	externes	stagiaires
Ecole d'escrime	18	8		
Ecole de judo	4	15		
Educateurs sportifs	46	6		
CEJA	39	8		
Préparation olympique	23	6		
Bataillon de Joinville			245	
Stages (bureau S3)				14421
totaux	130	43	245	14421

Tableau 4 : Effectifs des élèves et stagiaires de l'I.N.S. en 1967.

Pour cette seule année 1967, le nombre de personnes fréquentant l'I.N.S., y compris la section entraînement, est de 25648[1].

Du point de vue de l'entraînement Joseph Maigrot établit un suivi de chaque athlète grâce à la mise en place de fiches. Mais le problème essentiel dans le début des années 1960 repose sur la gestion de la carrière sportive des athlètes qui deviennent les "*athlètes d'Etat*" dans le sens où leur investissement en temps pour mettre en valeur la France sur la scène internationale obère leurs chance d'une reconversion future. Pour résoudre ce problème il est envisagé de renforcer la culture intellectuelle des stagiaires et athlètes pendant leur séjour à l'I.N.S. considéré comme une université sportive[2]. Cette question sensibilise le grand public et ne prend d'autant plus d'importance qu'une athlète reconnue comme Annie Famose affirme qu'elle ne peut pas mener à la fois sa carrière de sportive de haut niveau et ses études[3]. Ainsi, dès 1965, le directeur de l'I.N.S. engage des efforts pour " *perfectionner la culture des stagiaires et athlètes pendant leur séjour à l'I.N.S.*"[4]. La création du centre d'enseignement des jeunes athlètes (C.E.J.A.) est la première tentative officielle française de promotion sociale du sportif de haute compétition. Il s'agit de donner au champion et futur champion la possibilité de s'épanouir totalement dans son sport favori sans qu'il soit obligé de négliger ses études et son avenir d'homme[5]. D'autre part, une direction des études est mise en place et réunit les sections traditionnellement chargées de l'entraînement et de l'enseignement ainsi

[1] I.N.S.E.P., boîte d'archives : Dossier intendance : C.A. 1971 1972 : dossier intendance CA 1967 1968 : Conseil d'administration du 8 décembre 1967.
[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : I.N.S. conseils d'administration 1955-1966 : conseil d'administration du 6 janvier 1965.
[3] Michel Thierry, "Etudiant et champion est-ce possible ?", journal *L'Equipe*, 20 février 1964.
[4] I.N.S.E.P., boîte d'archives : conseils d'administration 1955-1966 : conseil d'administration de l'I.N.S. du 5 janvier 1965 : rapport du directeur.
[5] I.N.S.E.P. boîte d'archives : historique I.N.S. n°1 1946-1975 : fascicule *Le rôle de l'Institut National des Sports*, 1967.

qu'une section nouvelle, celle de la recherche et du développement[1]. Même si cette politique de formation est critiquée, notamment par l'inspecteur général Andreu qui "*exprime son scepticisme*" quant aux "*résultats aux examens universitaires*"[2], elle reçoit régulièrement le soutien du gouvernement à l'image de Joseph Comiti, secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, en 1969. Celui-ci va devant l'Assemblée Nationale pour répondre à la question du député Paul Vignaud qui lui reproche d'avoir octroyé une bourse d'étude au nageur Alain Mosconi :

> *"Je pense qu'une telle décision s'inscrit logiquement dans une politique de promotion sociale que nous voulons instaurer en faveur de nos champions."*[3]

La mise en place de la section spéciale pour athlètes de haut niveau en collaboration avec l'E.N.S.E.P.S. relève de cette orientation. Il s'agit d'une part de permettre aux athlètes de poursuivre des études mais aussi de constituer le point de départ d'une nouvelle formulation de la préparation des éducateurs sportifs et du rapprochement du sport scolaire et du sport fédéral. Il s'agit d'adapter à chaque athlète un programme particulier, notamment en réservant les après-midi aux entraînements[4]. La nouveauté de cette opération se situe dans la collaboration étroite entre les cadres de l'I.N.S. et les cadres de l'E.N.S.E.P.S., dans le perfectionnement des athlètes de haut niveau préparant au professorat et dans la perspective d'une recherche de contenus permettant de trouver des voies nouvelles pour la formation des professeurs d'E.P.S. et des animateurs sportifs[5]. Cette section, montée avec l'E.N.S.E.P.S., représente un atout important pour la politique de formation des athlètes de haut niveau de l'I.N.S.. D'ailleurs beaucoup d'espoirs sont mis dans la réussite de Guy Drut qui est "*un élément phare pour la section. S'il*

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : historique I.N.S. n°1 1946-1975 : fascicule *Le rôle de l'Institut National des Sports*, 1967.

[2] I.N.S.E.P., boîte d'archives : conseils d'administration 1955-1966 : conseil d'administration de l'I.N.S. du 7 décembre 1966 : rapport du directeur.

[3] Colombini, Robert, "Une vague de protestation à l'assemblée nationale !", journal *L'Equipe*, 18 octobre 1969.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1970-1974 E.N.S.E.P.S. Joinville, 3 promotions, emplois du temps, groupes, stages, régimes, redoublements : section des athlètes de haut niveau, procès verbal de la réunion du 12 octobre 1971.

[5] I.N.S.E.P. boîte d'archives : *Nouvelle E.N.S.E.P.S.* 1969-1975 E.N.S.E.P.S. mixte, textes officiels, section spéciale, haut niveau, compte rendu réunion promotion : Institut National des Sports, compte rendu de des réunions préparatoires des 27 septembre et 4 octobre 1971 pour la mise en place de la section spéciale de haut niveau Institut National des Sports – E.N.S.E.P.S., signé par Désiré Malet, directeur de l'I.N.S. et Claude Adam, de l'E.N.S.E.P.S., 11 octobre 1971.

échoue, la réputation du groupe en pâtira. Il est souhaitable que, d'urgence, Guy Drut prenne conscience de ses responsabilités."[1]

L'enseignement, entre formation et entraînement sportif.

Les contenus de formation dans les E.N.S.E.P.S..

La "*sportivisation*" des contenus de l'éducation physique, au C.A.P.E.P.S au début des années 1960, pose le problème de l'adaptation des enseignements dispensés dans les formations. La demande de Maurice Herzog de réactiver les associations sportives des E.N.S.E.P.S. qui sont tombées en sommeil[2] est un autre exemple de cette volonté de mettre en avant la formation sportive dans le cursus des élèves professeurs.

Cette évolution n'échappe pas aux enseignants de l'E.N.S.E.P.S. jeunes filles, plus axés sur l'éducation physique que sur le sport. En conseil des professeurs, les enseignants d'éducation physique signalent l'importance donnée à l'éducation sportive et s'entendent avec les professeurs de cette discipline pour se répartir les rôles dans la formation : les professeurs d'éducation sportive s'en tiendront à l'entraînement des élèves alors que les professeurs d'éducation physique restent responsables de la pédagogie générale et de l'initiation sportive à l'âge scolaire[3]. Contrairement aux professeurs de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens, les enseignants de l'établissement féminin sont très réticents à l'idée du développement de la spécialisation sportive au détriment de l'éducation physique. Leurs interventions au conseil des professeurs sont à ce titre significatives[4]. Jacqueline Marsenach signale que "*les horaires négligent l'éducation physique au profit des techniques*", Denise Mottuel souligne que la spécialisation sportive va à l'encontre de l'éducation physique de base, Lucienne Choulat déclare que "*cette orientation sportive tend à former des entraîneurs, des intellectuels et experts en médecine et physiologie au détriment de pédagogues*" de l'éducation physique. Alors que le cursus de formation de

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : *Nouvelle E.N.S.E.P.S.* 1969-1975 E.N.S.E.P.S. mixte, textes officiels, section spéciale, haut niveau, compte rendu réunion promotion : section des athlètes de haut niveau, procès verbal de la réunion Institut National des Sports – E.N.S.E.P.S. du 1er février 1973.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P.S. JG correspondance, administration centrale, arrivée départ 1946-1976 : note de Maurice Herzog pour Bazennerye, sous-directeur de l'Education physique, des Sports et du Plein air, ref. CAB n°323 SVL, 29 janvier 1962.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1945-1970 Châtenay conseil de professeurs 1968-1970 conseils intérieurs : conseil des professeurs du 20 janvier 1961.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1945-1970 Châtenay conseil de professeurs 1968-1970 conseils intérieurs : conseil des professeurs du 10 octobre 1963.

l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens voit, dès le début des années 1960, une augmentation sensible des horaires consacrés aux activités sportives, Jacqueline Marsenach suggère, pour l'E.N.S.E.P.S. jeunes filles, de ne pas s'aligner sur cette politique mais seulement de suivre la tendance. Cette réticence semble être de mise à l'E.N.S.E.P.S. jeunes filles comme le montre la figure 10 comparant les enseignements dispensés en 1ère année dans les deux E.N.S.E.P.S..

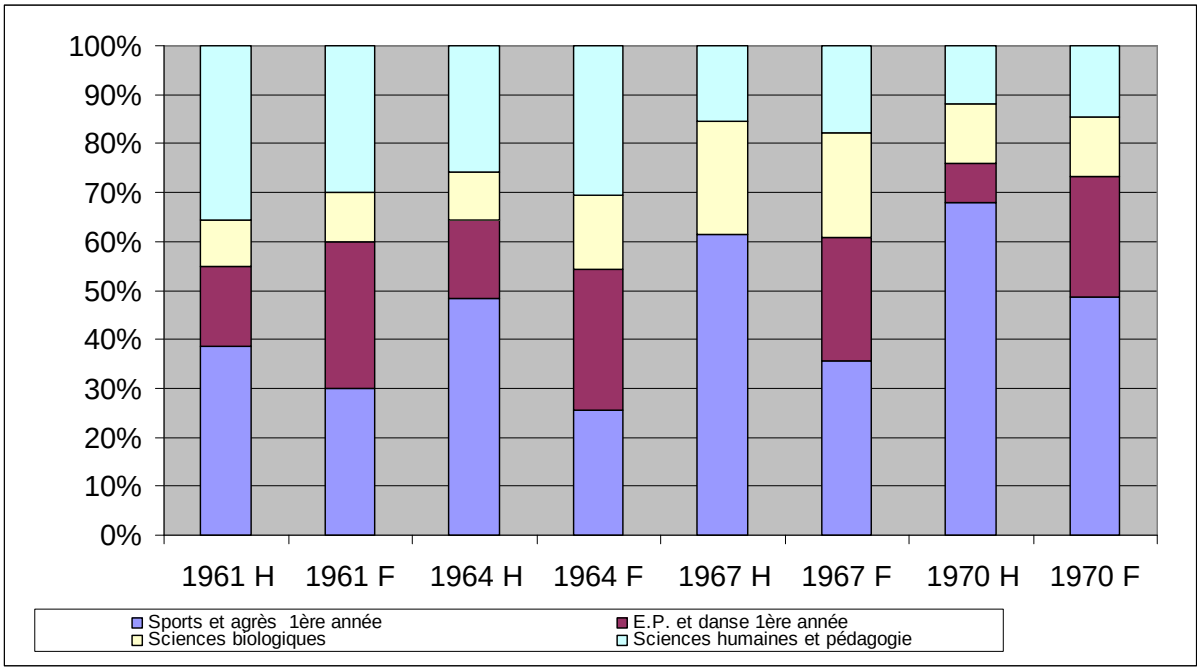

Figure 10 : Analyse comparée des enseignements dispensés dans les E.N.S.E.P.S. garçons (H) et filles (F) de 1961 à 1970 en 1ère année (en %).

Le calcul des horaires consacrés à chaque discipline est effectué à partir des emplois du temps hebdomadaires mis en place dans les établissements. Les années retenues sont celles où les données sont les plus complètes pour permettre une comparaison. Même si l'horaire hebdomadaire d'enseignement est moins important chez les filles que chez les garçons, il apparaît rapidement, quelque soit l'année étudiée, que l'horaire consacré aux sports et aux agrès est plus faible à l'E.N.S.E.P.S. filles qu'à l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens. La situation s'inverse en ce qui concerne l'éducation physique et la danse. De même, sauf pour l'année 1961, la part théorique dans la formation est plus importante à l'E.N.S.E.P.S. de Châtenay surtout en ce qui concerne les enseignements liés aux Sciences humaines et sociales. L'implantation du laboratoire de psychologie de la motricité humaine à Châtenay et l'idée de Pierre Parlebas de développer, à partir de 1967, des initiations à la

recherche peuvent expliquer cette disparité étant donné la présence de spécialistes à l'intérieur de l'établissement.

La confrontation des idées et méthodes liées à l'éducation et aux sports conduit les enseignants à souhaiter une vision "*unitaire et synthétique*" de l'éducation physique. Il s'agit de ne pas introduire de trouble dans l'esprit des élèves entre l'éducation physique et les autres activités notamment sportives[1]. Jacqueline Marsenach regrette d'ailleurs qu'il n'existe pas de doctrine d'éducation physique[2] permettant de régler définitivement le problème du cloisonnement des différentes activités physiques et l'intrusion du sport dans l'E.P..

La parution, en 1965 à l'initiative du secrétariat d'Etat, de *l'Essai de doctrine du sport* répond à ce souhait mais ne clarifie pas la situation des enseignements à l'E.N.S.E.P.S.. Les enseignants regroupés en différents courants ou tendances liés à l'éducation physique ou aux sports s'affrontent au sein de la formation[3]. Même s'ils estiment que leurs divergences favorisent la réflexion, l'esprit d'initiative, la synthèse[4] chez les élèves professeurs, la juxtaposition progressive d'un certain nombre de disciplines a des conséquences fâcheuses : la formation fondamentale est mal assurée car elle est trop éloignée de la pédagogie, la mise en œuvre de la spécialisation n'est pas réalisée, le régime des études est inadapté car le nombre important de cours ne permet pas un travail personnel[5]. Ce problème ne prend pas les même proportions dans les E.N.S.E.P.S. jeunes gens et jeunes filles. La lecture du nombre d'heures d'enseignement consacré aux différentes pratiques physiques (Figure 11) permet d'observer cette disparité.

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1963-1972 E.N.S.E.P.S. Joinville : conseils 1-enseignement, 2-départements, Réunions 1-coordination, 2-coopération : procès verbal de la réunion de coordination "éducation physique", vendredi 15 novembre 1963.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1945-1970 Châtenay conseil de professeurs 1968-1970 conseils intérieurs : conseil des professeurs du 27 juin 1964.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1945-1970 Châtenay conseil de professeurs 1968-1970 conseils intérieurs : conseil des professeurs du 3 octobre 1967.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P.S. Joinville, conseil de synthèse : mission formatrice, document II adopté le 17 mars 1967.

[5] I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P.S. Joinville, conseil de synthèse : préparation de l'année universitaire 1967-1968, projet de synthèse, document I.N.S.E.P. adopté le 16 décembre 1966.

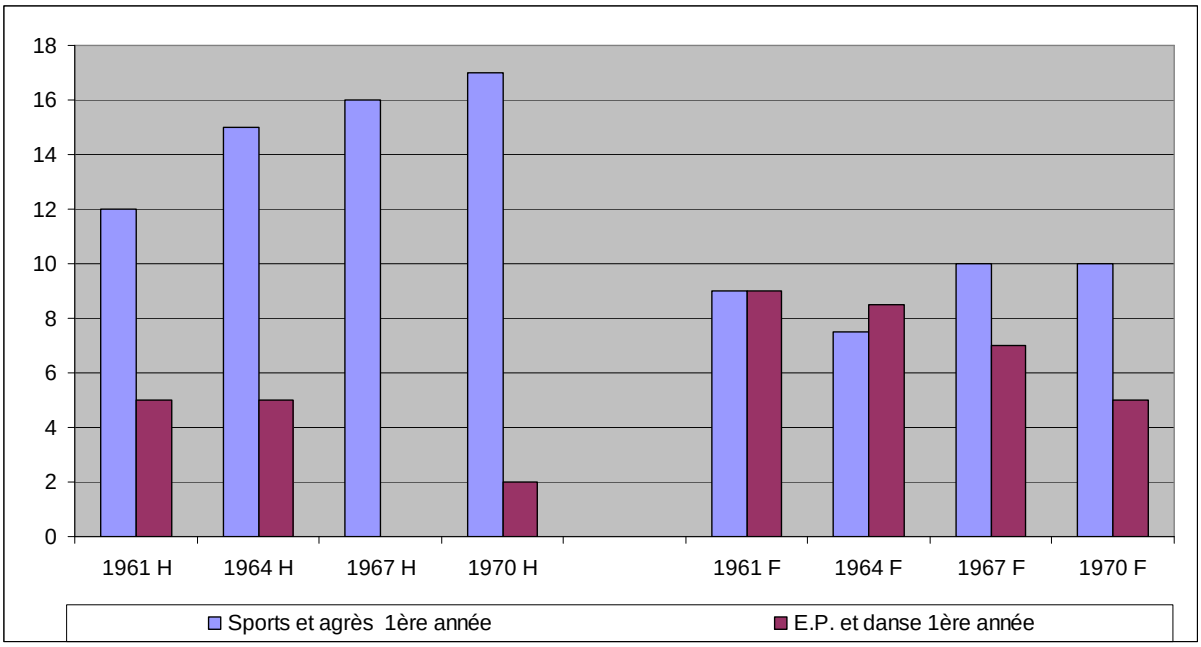

Figure 11 : E.N.S.E.P.S. jeunes gens (H) et jeunes filles (F) : Heures d'enseignements consacrées aux pratiques physiques en 1ère année de 1961 à 1970.

Alors qu'à l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens les pratiques sportives et agrès sont majoritaires, il faut attendre 1967 pour qu'elles supplantent l'éducation physique et la danse à l'E.N.S.E.P.S. jeunes filles. L'intervention de Pierre Trincal[1] lors d'un conseil des professeurs de l'E.N.S.E.P.S. jeunes filles marque ce changement. Venu présenté les orientations des futures Instructions officielles concernant l'enseignement de l'E.P.S. dans les établissements secondaires, il permet aux enseignants de Châtenay de prendre conscience de la nécessité de développer les enseignements liés aux activités sportives dans le cursus des élèves professeurs[2]. Cependant, la formation au sein de l'E.N.S.E.P.S. jeunes filles présente un aspect beaucoup plus consensuel basé sur un équilibre entre les différentes activités[3] même lorsque le sport représente les deux tiers des pratiques physiques enseignées (annexe 16). La formation est très différente de celle des jeunes gens car les contenus sportifs des filles restent très en deçà de ceux des garçons puisqu'ils

[1] Pierre Trincal est l'animateur de la Commission pédagogique nationale chargée de l'étude des programmes d'éducation physique et sportive. Il participa à la rédaction des Instructions officielles du 19 octobre 1967 concernant la programmation des activités physiques et sportives dans les établissements du second degré.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1945-1970 Châtenay conseil de professeurs 1968-1970 conseils intérieurs : conseil des professeurs du 25 janvier 1967.

[3] Le regroupement des activités E.P. et danse comprend à l'E.N.S.E.P.S. jeunes filles 5 matières en 1961 puis 4 matières en 1967 et 3 matières en 1970. A l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens ce regroupement comprend 2 matières en 1961 et 1964, aucune matière en 1967 et 1 matière en 1970.

intègrent, outre l'éducation physique, la pratique de la danse, de la rythmique et de l'initiation musicale[1] mais aussi et jusqu'en 1967 la gymnastique corrective.

En dehors de ces constatations il semble qu'un réel fossé se creuse entre la formation des élèves professeurs et l'enseignement dans les établissements du secondaire[2] malgré les heures de formation consacrées à la pédagogie pratique. Comme dans toutes les autres disciplines scolaires, l'éducation physique et sportive est confrontée à l'arrivée d'un nouveau public, issu de la massification du système éducatif induit par la réforme Berthoin de 1959, remettant en cause les principes pédagogiques établis. En 1969 les enseignements de l'E.N.S.E.P.S. sont inadaptés. Les réactions de la part des élèves professeurs ne se font pas attendre. A l'E.N.S.E.P.S. jeunes filles la présence au cours n'atteint que 50%, les étudiantes se questionnent sur leur rôle au sein du système éducatif, l'intervention de Melle Dumahut, dans une réunion concernant tous les élèves de l'E.N.S.E.P.S. filles, renforce cette idée : "*On ne sait pas où l'on va. On a une impression d'incertitude. Sommes-nous éducateurs ou animateurs !*"[3]. A l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens les revendication prennent une tournure nettement plus organisée politiquement puisque les élèves, représentés par Pierre Mérand, "*s'étonnent des difficultés surgies dans l'application du principe des libertés politiques, syndicales, religieuses à l'école et s'élèvent contre la mise en doute de la non représentativité de leur A.G. de promotion*"[4]. Face à ces critiques parfois justifiées, puisque les E.N.S.E.P.S. vont s'unifier et se transformer, laissant dans l'expectative les étudiants, les enseignants envisagent de mettre en place un département de l'Education Physique[5] devant clarifier les relations entre l'éducation physique et le sport. Mais plus que dans ces oppositions de principe, c'est dans le devenir de l'E.N.S.E.P.S. et de l'éducation physique et dans sa confrontation avec l'I.N.S. et le sport qu'il faut trouver l'origine du problème. L'intervention du S.N.E.P. par rapport à la transformation du C.A.P.E.P.S., considéré comme trop sportif, et en faveur de la création d'un cursus universitaire le

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1971-1972 E.N.S.E.P.S. Joinville emploi du temps élèves : 1972-1973, note sur l'organisation des études : les jeunes filles bénéficient jusqu'en 1973 une demi-journée réservée au folklore et à l'éducation musicale.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1968 à 1972 E.N.S.E.P.S. Joinville conseil de l'Europe, comités divers : bilan du 2ème cycle transitoire, 15 juin 1968.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1942-1968 Châtenay règlement intérieur, conseils d'administration, discipline intérieure jeunes filles : compte rendu de la réunion de toute l'E.N.S.E.P. le 20 février 1969, objet : la présence aux cours.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1970 E.N.S.E.P.S. Nouvelle structure, compte financier, élèves stagiaires (listes), stages, emplois du temps : conseil intérieur du 5 mars 1969.

[5] I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P.S. Joinville, conseil de synthèse : conseil de synthèse, procès verbal de la réunion du 20 novembre 1969.

montre[1]. D'ailleurs, les revendications politiques fortes des étudiants, se traduisant par des absences et des prises de positions doctrinales[2], se calment lorsque la nouvelle E.N.S.E.P.S. se crée alors qu'ils sont peu concernés et finissent leur cursus les préparant au C.A.P.E.P.S..

L'organisation de l'année universitaire 1970-1971 en mettant en avant l'aspect synthétique et collectif du travail et en visant une formation pédagogique importante[3] participe à l'apaisement des conflits. Cette orientation est aussi développée par Pierre Parlebas qui, dans les séances de sensibilisation à la recherche insiste pour que "*les étudiants soient partie prenante dans l'information et dans leur formation, qu'ils réalisent un travail authentique de groupe en coopération étudiants – professeurs et qu'ils souvrent sur l'extérieur*"[4]. Ces propositions, bien qu'empreintes des idées développées dans les méthodes actives et lors des évènements de mai 1968, reflètent l'esprit d'ouverture inhérent à l'E.N.S.E.P.S..

Le développement des stages pour sportifs de haut niveau à l'I.N.S..

Le directeur de l'I.N.S., en ce début des années 1960, veut rationaliser les moyens. Il s'attaque à la gestion des stages de formation tout en rappelant le rôle de l'I.N.S. en ce qui concerne la formation des sportifs de haut niveau tant au niveau national qu'international. Il considère que les cadres de l'I.N.S. sont les meilleurs cadres français, et de ce fait qu'ils ne doivent pas perdre leur temps dans l'encadrement de stages secondaires. Il insiste pour que dans "*les stages de valeur nationale, les athlètes aient un certains niveau*"[5]. Cette orientation se confirme lors des stages de préparation des Jeux Olympiques de Tokyo. De nombreux athlètes étrangers sont accueillis en stage à l'I.N.S., aidés en cela par les accords de coopération existants notamment avec les Etats africains[6].

---

[1] Dumontaux, Jacques, "Le nouveau C.A.P.E.P.S. à l'épreuve, un dossier accablant", *bulletin du S.N.E.P.*, supplément au n°27, octobre 1971.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1969-1970 E.N.S.E.P.S. Joinville conseil des professeurs : procès verbal de la réunion du 4 février 1970 : 29 étudiants et étudiantes de 2ème année ont un avertissement ou un blâme inscrit au dossier.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P.S. Joinville, conseil de synthèse : propositions du conseil de synthèse, 18 juin 1970.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1966-1971 E.N.S.E.P.S. Joinville, emplois du temps élèves : séance de sensibilisation, année 1970-1971, Parlebas.

[5] I.N.S.E.P. boîte d'archives : I.N.S. conseils d'administration 1955-1966 : conseil d'administration du 20 décembre 1962.

[6] I.N.S.E.P. boîte d'archives : historique I.N.S. n°1 1946-1975 : note de présentation, *L'I.N.S. au service du sport français*, environ 1964.

Le bilan de l'action de l'I.N.S.[1] fait apparaître une croissance régulière des stages dans les premières années de la décennie, marquée par la préparation aux Jeux Olympiques.

	1961	**1962**	**1963**	**1964**	**1965**
Stages en internat	229	261	310	276	316
Effectif internat (journées)	58098	59022	75949	95404	73784
Journées de stage	61063	91944	102619	144098	102388
Entraînement des athlètes externes	41956	78030	106076	151130	175048
Effectifs totaux (journées)	120053	148876	205081	279981	287346
Fréquentation piscines (stages perfectionnement)			65543	97338	97750
Service médical					
Consultations médicales	5342	5435	6406	6937	6497
Radiographie	556	853	1099	1102	1404
Séances de soins	15682	15312	18686	24059	14613
Contrôle d'entraînement	1002	1243	1388	2007	1704

Tableau 5 : Activités pédagogiques et médicales à l'I.N.S. de 1961 à 1965.

Dans tous les secteurs l'augmentation de l'activité de l'I.N.S. est sensible. Le nombre de stages augmente comme le nombre de stagiaires. Le service médical prend de plus en plus d'importance et rend compte de l'importance donnée au contrôle de l'entraînement. Ainsi, en 1966, l'I.N.S. est un établissement national de formation de cadres et de perfectionnement d'athlètes avec pour vocation principale la formation, l'animation et la recherche médicale. L'importance que prend l'I.N.S. dans le monde de l'entraînement et de l'enseignement sportif amène son directeur à faire des propositions et en appelle au ministère en ce qui concerne l'organisation d'une grande politique éducative et sportive :

> *"Il est important d'envisager des relations avec les autres établissements nationaux pour parvenir à une <u>unité d'enseignement</u> par la définition des grandes orientations techniques et*

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : historique I.N.S. n°1 1946-1975 : lettre du directeur adjoint de l'I.N.S. au chef de cabinet du ministre de la Jeunesse et des Sports, ref. DM/AC n°1108 DIR

pédagogiques… Il n'est plus pensable que technique et pédagogie ne soient pas appliquées en synchronisation totale, aussi bien dans les milieux scolaires que dans les milieux non scolaires. La solution du problème est du ressort d'une décision nationale. Il appartient à la direction des Sports (lorsque la politique nationale sportive a été approuvée par le Ministère) d'orienter la pensée et l'action en fonction de méthodes à définir et en fonction d'une doctrine nationale.

L'application d'un système éducatif basé sur une doctrine n'exclut pas la confrontation périodique et systématique des idées et expériences entre techniciens, pédagogues et représentants de l'administration, dont les conclusions doivent contribuer à faire évoluer cette doctrine dans le sens du progrès, en veillant sans cesse à ne pas être dépassée par l'évènement."[1]

Cette proposition n'aboutit pas. Il semble que la notion même de doctrine nationale sportive soit dépassée bien que le sport prenne, grâce aux Instructions Officielles de 1967 concernant l'enseignement de l'éducation physique et sportive, toute son importance dans l'enseignement secondaire. Néanmoins, l'I.N.S. est considéré comme l'établissement de référence en ce qui concerne le sport de haut niveau, conforté en cela par le nombre toujours croissant de stages de formation qui y sont organisés. Cette croissance régulière depuis 1945 (annexe 18) s'accélère à partir de 1960 (figure 12). Le nombre de stages double en 3 ans passant de 144 en 1960 à 310 en 1963. Ensuite, et après une période de stagnation, le nombre des stages sportifs organisés par l'I.N.S. redescend aux alentours de 210-220 au début des années 1970 pour remonter ensuite à 317 stages en 1974.

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : historique I.N.S. n°1 1946-1975 : Etude sur l'Institut National des Sports, 1966.

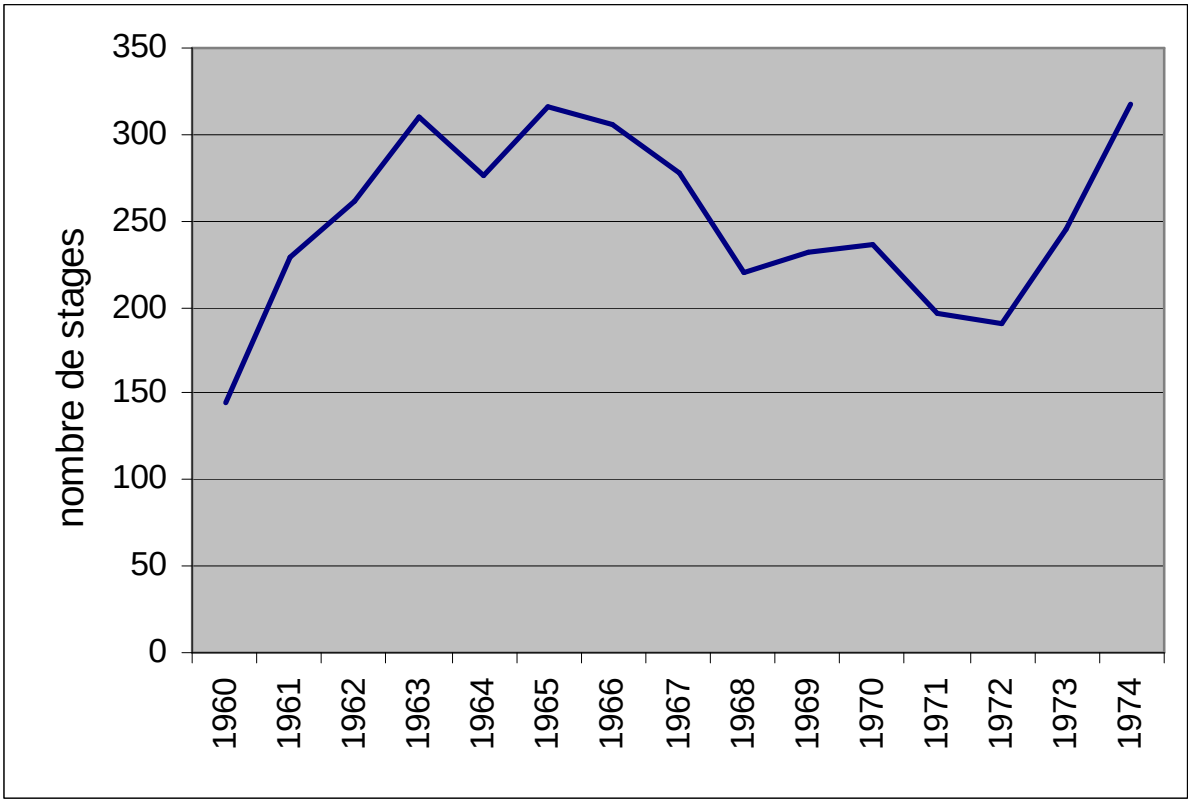

Figure 12 : Nombre de stages organisés par l'I.N.S..

Les contraintes budgétaires expliquent en partie la baisse observée au début des années 1970. Il convient aussi de mettre en avant la réorganisation de l'I.N.S. et de l'E.N.S.E.P.S.. Même si des incertitudes demeurent quant à son devenir et ses missions, cet établissement national constitue le lieu idéal largement ouvert aux idées et aux hommes pour développer les formations et le perfectionnement des cadres du sport de haut niveau[1]. Marceau Crespin, directeur de l'E.P. et des sports, n'en fait pas mystère lorsqu'il avance qu'il ne voit que des avantages à confier la préparation des cadres par la voie des brevets d'Etat à l'I.N.S., considérant qu'elle fait partie de ses missions en liaison étroite avec les fédérations[2].

Ainsi, en 1975, l'I.N.S. est devenu l'établissement de référence en ce qui concerne la formation et l'entraînement des sportifs de haut niveau grâce au développement de ses stages de formation, le développement du service médical permettant un suivi des athlètes. A cela s'ajoute depuis 1971 la création d'une section préparation olympique (140 athlètes dont 80 du bataillon de Joinville) et la

[1] Malet Désiré, "L'Institut National des Sports", revue *Les Sports en France*, n°106, décembre 1971, page 8.
[2] I.N.S.E.P., boîte d'archives : I.N.S. dossier intendance : C.A. 1971 1972 : conseil d'administration de l'I.N.S. du 16 mai 1971, intervention du colonel Crespin, directeur de l'Education physique et des Sports.

participation à l'animation d'une section sportive réservée aux élèves professeurs de l'E.N.S.E.P.S. réputés athlètes de haut niveau et enfin, grâce à la prise en compte de l'avenir des sportifs, l'ouverture de cours (anglais, allemand, sociologie du sport) avec la participation de professeurs des universités de la Sorbonne, Paris VII, Rouen, Tours et l'I.N.S. [1]. En 1975, l'I.N.S. peut se prévaloir d'un bilan éloquent en ce qui concerne la formation : 317 stages pour 137668 stagiaires, 352092 journées stagiaires (moyenne journalière de 967), 163384 journées athlètes à l'entraînement, 714 étrangers stagiaires, 364 visiteurs, 104030 journées piscine[2].

La formation universitaire et la recherche.

La mise en place d'une formation universitaire, reconnue par des diplômes de l'Université est une tendance de fond dans l'organisation et le développement de l'E.P.S.. Depuis les années 1950 les enseignants et la direction des E.N.S.E.P.S. tentent d'obtenir une quatrième année de formation permettant la reconnaissance d'une formation supérieure ouvrant la voie à la création d'un doctorat. Cependant cette volonté de développement se heurte aux réticences du secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports mais aussi aux pragmatiques qui considèrent que le sport et l'E.P.S. doivent être plus proches de l'action que de la formalisation. Alors que se pose le problème de la rénovation des contenus de l'E.P.S., des réflexions s'engagent sur l'augmentation du niveau des formations des cadres sportifs rendue nécessaire pour faire face aux changements sociaux. Certains, comme le docteur Jacquet, directeur de l'I.N.S., ont des positions tranchées :

> *"Pour alimenter nos cadres vraiment supérieurs, ..., je souhaiterais une agrégation plus qu'un doctorat. On peut organiser la préparation d'une agrégation sur plusieurs facultés; le doctorat, au contraire, est spécifique à l'une des cinq facultés. Il n'y a pas d'autre docteur qu'ès lettre, ès sciences, médecine, droit ou pharmacie. Créer, à côté de ces cinq doctorats, un doctorat d'éducation physique est une plaisanterie insoutenable devant les hautes instances universitaires !*
>
> *Et puis il faudra revenir à la simple vérité : le professeur d'éducation physique doit être d'abord un professeur de santé (subsidiairement*

[1] I.N.S.E.P., boîte d'archives : I.N.S. dossier intendance : C.A. 1971 1972 : conseil d'administration de l'I.N.S. du 16 mai 1971.
[2] I.N.S.E.P., boîte d'archives : I.N.S. dossier intendance : C.A. 1975 : conseil d'administration de l'I.N.S. du 7 mars 1975.

un maître de morale, d'esprit civique, etc. Mais ce sont tout de même les professeurs des disciplines intellectuelles qui ont qualité pour donner, principalement, les enseignements intellectuels).

Chacun son métier - l'éducation physique ne peut être une "science" autonome comme je le vois proclamer dans le dernier numéro de la revue maison ! Elle reste un art - appuyée sur diverses sciences et d'ailleurs dans la pratique, à des niveaux élémentaires. L'éducateur physique est d'abord un auxiliaire de la médecine ; de la médecine préventive, essentiellement, subsidiairement un auxiliaire du pédagogue de base."[1]

Ainsi, dès 1959, la problématique de l'universitarisation et de la recherche est posée. Le docteur Jacquet, en faisant ces remarques, positionne son établissement par rapport à l'E.N.S.E.P.S. en essayant de valoriser le secteur pédagogique tout en dénigrant le "*pseudo scientisme*" de certain enseignants d'E.P.S.. Plus encore, et certainement en liaison avec son passé professionnel de thérapeute, il met en avant les relations de soumission que l'E.P.S. doit avoir vis-à-vis de la médecine.

Cette position n'est pas partagée par les enseignants des E.N.S.E.P.S., notamment celle de jeunes filles, qui militent pour l'obtention d'une quatrième année de formation répondant à une spécialisation, à l'inspection, à la recherche. Pour eux c'est un facteur essentiel dans l'évolution de l'éducation physique qui garantit l'alignement de l'école sur les autres Ecoles normales supérieures[2] et, en organisant la recherche et en permettant une formation supérieure, ouvre à la fonction d'enseignant une nécessaire hiérarchisation[3].

La constitution d'un cursus universitaire.

La volonté de construire un cursus universitaire de formation vient essentiellement des équipes pédagogiques des E.N.S.E.P.S., celle de l'I.N.S., du fait de la qualification des enseignants et de leurs motivations essentiellement sportives, se trouve plus préoccupée que motivée par ce problème. Dès 1960 la directrice de l'E.N.S.E.P.S. de Châtenay dépose auprès du conseil supérieur de

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1959 - 1960 projet de réforme de l'E.P.S. : Lettre référence D 477 du docteur Jacquet à monsieur Bazennerye directeur de l'E.P.S., 23 mars 1959.

[2] Les écoles normales supérieures bénéficient de la quatrième année depuis le décret du 16 juillet 1956.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1945-1970 Châtenay conseil de professeurs 1968-1970 conseils intérieurs : réunion du conseil des professeurs du 25 et 26 novembre 1960.

l'université de Paris une demande de création d'un diplôme d'études supérieures d'éducation physique avec l'espoir de création d'un doctorat d'université "*permettant un encouragement pour les chercheurs et sanctionnant par un titre officiel les travaux des théoriciens et des pédagogues qui ont mis leur expérience et leur science au service de cette forme d'éducation*"[1]. En fait, il y a déjà confusion quant au rôle de l'Université, il s'agit avant tout de faire reconnaître les travaux des pédagogues et non des chercheurs (qui sont peu nombreux et issus d'autres disciplines) c'est-à-dire de mettre l'Université au service de la constitution d'une discipline scolaire. Cette demande bien que motivée n'aboutit pas. Bien que l'augmentation du niveau de formation des cadres reste d'actualité, d'autres voies sont explorées.

Dans le cadre de la réforme du professorat plusieurs projets d'organisation des E.N.S.E.P.S. sont proposés intégrant une 4ème année. L'un prévoit une E.N.S.E.P.S. uniquement constituée d'une 4ème année formant des enseignants pour les écoles de cadres, des professeurs d'éducation physique chargés de la coordination dans les grands établissements, des directeurs de centre de rééducation physique, des spécialistes au service des fédérations, des inspecteurs et développant la recherche scientifique[2]. Cette proposition préfigure les réflexions autour de la nouvelle E.N.S.E.P.S. qui sera créée dans les années suivantes. Pour l'heure ce dossier n'avance pas, il faut attendre les évènements de mai 1968 pour que de nouveau soient posées les questions du rattachement de l'éducation physique à l'Education nationale et du statut de l'E.N.S.E.P.S.[3] c'est-à-dire la possibilité d'accéder aux mêmes prérogatives que les autres Ecoles normales supérieures. Mais la conception qu'ont les cadres de l'E.P.S. est relativement éloignée de la réalité du monde universitaire. Ainsi, Michel Baggioni dans sa *Contribution à la rénovation pédagogique des études en éducation physique, loisir récréation, hygiène santé, danse expression corporelle à l'E.N.S.E.P.S.,* incluse dans le *rapport du S.N.E.P. E.N.S.E.P.S. horizon 80,* rappelle que l'E.N.S.E.P.S. doit être alignée sur celle de la rue de l'Ulm. Elle doit devenir une "*véritable université pluridisciplinaire nationale à dominante éducation physique et sportive rattachés directement au conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche*".

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1931 à 1970 E.N.E.P.-E.N.S.E.P. : textes officiels, création, organisation, courrier : demande de création d'un diplôme d'études supérieures d'éducation physique : exposé des motifs, environ 1960.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1945-1970 Châtenay conseil de professeurs 1968-1970 conseils intérieurs : conseil des professeurs du 4 décembre 1963.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1968-1974 E.N.S.E.P.S. Châtenay, compte rendu réunion direction intendance département : compte rendu des assemblées générales des 16, 17 et 18 mai 1968.

Michel Baggioni trace de façon maladroite, et surtout non réaliste, les orientations souhaitables pour le développement universitaire de la discipline. Il avance la construction suivante :

> "*Les U.E.R. d'université pluridisciplinaire à dominante éducation physique sportive comprennent des U.E.R. loisir récréation, des U.E.R. éducation physique et sports, des U.E.R. hygiène et santé, des U.E.R. expression corporelle, mouvement artistique. Pour l'E.N.S.E.P.S., de par son pôle national, les U.E.R. seront nécessairement réparties sur tout le territoire :*
>
> *- U.E.R. recherche technique à l'I.N.S. actuel*
>
> *- U.E.R. recherche pédagogique à l'E.N.S.E.P.S. actuelle*
>
> *- U.E.R. ski alpinisme à Chamonix*
>
> *- U.E.R. plongée sous-marine à Antibes*
>
> *- U.E.R. Yachting à Beg Rohu*
>
> *- U.E.R. chasse sous-marine à Nouméa*
>
> *- U.E.R. dominante recherche sport et races à l'I.N.S. actuel."*[1]

Il apparaît, dans cette proposition maladroite, une méconnaissance complète du système universitaire centrant la réflexion sur l'E.P.S. et non sur les laboratoires de recherche. Cependant il convient de noter que Michel Baggioni envisage une partition des compétences en matière de recherche, laissant à l'I.N.S. le pôle de la recherche propre à la performance alors que l'E.N.S.E.P.S. se consacre à la recherche sur l'apprentissage et la pédagogie. Cependant le secrétaire général du S.N.E.P., Marcel Berge, a conscience que les Ecoles normales constituent avec les U.E.R. E.P.S., progressivement mises en place dans le cadre de la loi d'orientation, l'une des clefs de l'intégration universitaire et qu'elles peuvent permettre la création d'un troisième cycle et le développement de la recherche[2].

A partir de 1969 et la création des U.E.R. E.P.S., la direction de l'E.N.S.E.P.S. établit des contacts avec les universités pour, d'une part, ouvrir la formation vers le

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1948-1974 E.N.S.E.P. Joinville, statistiques 1966-1970 éducateurs projets réunion courrier : rapport E.N.S.E.P.S. horizon 80, 12 mars 1969.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1967-1969 E.N.S.E.P.S. Joinville, rentrées, listes, courrier, convocations : lettre de Berge, secrétaire général du S.N.E.P., aux élèves reçus aux examens d'entrée 1969 et aux élèves admis en deuxième et troisième année, 10 juillet 1969.

haut grâce à des conventions concernant les doctorats et, d'autre part, mettre l'établissement au centre de l'organisation de l'éducation physique lors de la mise en place de la loi Edgar Faure sur l'enseignement supérieur. Il s'agit de se positionner en tant qu'établissement national de formation car déjà des élèves, reçus au concours, préfèrent refuser l'affectation à l'E.N.S.E.P.S. pour poursuivre leurs études dans les I.R.E.P.S.[1]. Le positionnement des E.N.S.E.P.S. comme référence se fait avec le soutien du secrétariat d'Etat qui organise à Joinville plusieurs stages et colloques dans le but de définir les orientations futures des formations en E.P.S. dans les U.E.R..

Les colloques de réflexions sur les U.E.R. E.P.S.

Le secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs prend l'initiative de réunir un éventail de personnalité et de techniciens en vue d'examiner les besoins de la nation en matière d'E.P.S. et plus particulièrement d'étudier comment, dans le cadre de la loi d'orientation du 12 novembre 1968, les U.E.R. E.P.S. peuvent répondre à ces besoins. Il ne s'agit pas uniquement de former des professeurs d'E.P.S. mais aussi de permettre à des étudiants de s'orienter vers "*de nouveaux diplômes d'éducation débouchant vraisemblablement sur de nouvelles carrières dans le secteur para public et privé*"[2]. Cette orientation implique une réflexion sur la qualification et la quantification des débouchés et sur la réorganisation du contenu des études en éducation physique et sportive. Une réflexion sur "*le projet de réforme concernant la formation des éducateurs physiques et le professorat d'E.P.S.*"[3] s'engage au sein du conseil des professeurs de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens. Il en ressort plusieurs principes directeurs : cohérence dans le formation des éducateurs physiques, intégration universitaire, distinction entre les titres et les fonctions et promotion continue des éducateurs. Ces propositions se retrouvent dans les orientations des colloques qui se déroulent à l'E.N.S.E.P.S. entre décembre 1970 et mai 1971 sous l'égide du

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1967-1969 E.N.S.E.P.S. Joinville, rentrées, listes, courrier, convocations : lettre du directeur de l'E.N.S.E.P.S. au secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, ref. n°824, 21 octobre 1969 : dès la rentrée 1969-1970 des élèves reçus (9 en première année sur 70 reçus, 2 en seconde année et 2 en troisième année) ne se présentent pas préférant poursuivre leurs études dans des I.R.E.P.S.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1971-1975 Châtenay conseils de perfectionnement : lettre du secrétariat d'Etat auprès du 1er ministre chargé de la Jeunesse et des Sports, direction de l'éducation physique et sportive au directeur de l'E.N.S.E.P.S., bureau E.P.S./3, ref. GB/SG n°2348, 18 février 1971.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1969-1970 E.N.S.E.P.S. Joinville conseil des professeurs : conseil des professeurs, procès-verbal du 30 avril 1969.

secrétariat d'Etat. Il s'agit de refondre les contenus des enseignements pour adapter les formations dispensées dans les U.E.R. au marché du travail. Entre le 21 décembre et 22 décembre 1970[1] un colloque sur la formation des étudiants dans les unités d'enseignement et de recherche d'éducation physique et sportive se tient à l'E.N.S.E.P.S.. Il est suivi, du 9 et 10 mars 1971[2], par un colloque ayant pour but d'identifier les débouchés ouverts aux étudiants d'E.P.S. et de préciser les profils de formation souhaités. Ce colloque réunit (autour des représentants du secrétariat d'Etat, des présidents d'universités, des présidents d'U.E.R. E.P.S., des représentants du S.N.E.P.) une cinquantaine de participants d'horizons très variés : des représentants du ministère (agriculture, justice, tourisme, environnement, etc. ...), des maires de France, des offices municipaux des sports, des grandes entreprises (S.N.C.F., E.D.F., Michelin, etc.) et de grandes associations de tourisme et de loisirs (club Méditerranée, U.C.P.A., T.C.F., etc.). Ce colloque est le point de départ d'une série de travaux de réflexion, entre mars et mai 1971, visant à définir les orientation des études en éducation physique et sportive ainsi que le contenu des formations jusqu'en licence[3]. Après des débuts laborieux ces journées de réflexion permettent de voir émerger des propositions. Les professeurs de l'E.N.S.E.P.S. constatent le mépris des président d'U.E.R. pour les professeurs bivalents (exemple : E.P.S.-médecine, E.P.S.-psychologue) et une opposition nette entre ceux qui défendent l'E.P.S. et les autres universitaires[4]. Ainsi, face aux réticences et malgré l'importance qu'accordent la profession et les responsables des U.E.R. E.P.S. à ces journées de réflexion, aucun représentant ministériel de l'enseignement supérieur n'est présent pour entériner les travaux. Les représentants du ministère attendent un

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1971-1975 Châtenay, conseils de perfectionnement : Lettre du Secrétaire d'Etat auprès du 1er ministre chargé de la jeunesse des sports et de loisirs à monsieur Bonneau directeur adjoint de l'école normale supérieure d'éducation physique et sportive, le 14 décembre 1970.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1971-1975 Châtenay conseils de perfectionnement : lettre du secrétariat d'Etat auprès du 1er ministre chargé de la Jeunesse et des Sports, direction de l'éducation physique et sportive au directeur de l'E.N.S.E.P.S., bureau E.P.S./3, ref. GB/SG n°2348, 18 février 1971.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1971 Châtenay stages, programmes, sciences administratives, E.P.S.,Sports, U.E.R., écoles maternelles : Direction de l'éducation physique et des Sports, lettre du directeur de l'éducation physique et des sports à monsieur le directeur des enseignements supérieurs, Ministère de l'éducation nationale, 15 mars 1971.
Le calendrier et les thèmes des diverses réunions envisagées sont les suivants :
1 - connaissances fondamentales - premier cycle des études les 23 et 24 mars 1971.
2 - programme de la licence d'enseignement les 20 et 21 avril 1971.
3 - recrutement des professeurs certifiés de l'Etat les 4 et 5 mai 1971.
4 - séminaire de synthèse les 17 et 18 mai 1971.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1970-1975 E.N.S.E.P. Châtenay, réunions de coordination : réunion du 26 mars 1971.

accord des parties en présence avant d'entrer dans la négociation[1]. La synthèse des travaux[2] fait valoir la nécessité d'organiser un cursus universitaire complet avec les trois cycles d'enseignement. Après un premier cycle généraliste les étudiants s'orientent vers une licence puis une maîtrise spécialisée dans l'un des quatre domaines suivants : développement et formation, développement et formation en milieux particuliers, performance de haut niveau et entraînement, activités physiques et sportive d'entretien et de récréation (loisirs, détente).

Les efforts de la direction des E.N.S.E.P.S. pour passer des accords de partenariat avec les universités en vue de développer un cursus E.P.S. dans l'Université tout en maîtrisant les contenus enseignés sont constants depuis 1968. A cette date, les responsables de la future Université de Vincennes[3] sont approchés et les contacts semblent prometteurs[4], ils se poursuivent avec le département des Arts de la nouvelle Faculté de Vincennes en 1969[5] puis avec l'université de Paris XI[6] Orsay en 1970 dans l'idée de créer une U.E.R. servant de classes d'application aux élèves des E.N.S.E.P.S.[7]. Ces discussions n'aboutissent pas à lever les inquiétudes du directeur de l'I.N.S. qui redoute que le climat dans lequel se déroulent les études dans les universités "*ne remette gravement en cause les caractéristiques particulières de l'I.N.S. qui constitue pour ses stagiaires un cadre propice à la concentration, à l'équilibre mental et physique et au respect des règles sociales élémentaires de vie collective.*"[8]. En d'autre terme le directeur de l'I.N.S. craint que l'esprit subversif des étudiants ne gagne cet établissement, resté ouvert pendant les

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1971-1975 Châtenay, conseils de perfectionnement : compte rendu des journées d'étude des 23 et 24 mars 1971.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P.S. J.G. courriers avec diverses écoles (C.R.E.P.S., I.R.E.P.S., U.E.R., I.N.E.P., etc.) 1951 à 1972 : lettre de Joyeux aux participants aux stages sur l'organisation des études dans les U.E.R. E.P.S., département des stages, ref. GB/FB n°648/DS80, 28 mai 1971.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1968 à 1972 E.N.S.E.P.S. Joinville conseil de l'Europe, comités divers : conseil intérieur, réunion du 30 octobre 1968.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1968 à 1972 E.N.S.E.P.S. Joinville conseil de l'Europe, comités divers : conseil intérieur, procès-verbal de la réunion du 20 novembre 1968.

[5] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1970 E.N.S.E.P.S. Nouvelle structure, compte financier, élèves stagiaires (listes), stages, emplois du temps : conseil intérieur du samedi 18 janvier 1969.

[6] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1960-1970 E.N.S.E.P. réforme de l'EP, réorganisation des E.N.S.E.P.S., textes officiels E.P.S., les écoles élémentaires, Métoudi : information communiquées par Mme Puybasset, conseiller juridique au cabinet du ministre de l'éducation nationale à Mmes Mottuel et Choulat et Mr Vadel, 22 avril1970.

[7] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1945-1970 Châtenay conseil de professeurs 1968-1970 conseils intérieurs : conseil des professeurs du 23 avril 1970.

[8] I.N.S.E.P., boîte d'archives : I.N.S. dossier intendance : C.A. 1971 1972 : conseil d'administration de l'I.N.S. du 16 mai 1971.

évènements de mai 1968, et qui jusqu'à présent a été préservé de tout mouvements revendicatif[1].

Cependant il y a une réelle volonté de la part des enseignants des E.N.S.E.P.S. de mettre en place un cycle d'études supérieures, se situant au-delà du niveau de la maîtrise avec des garanties quant à la reconnaissance du diplôme par l'université[2]. Dans un fascicule, la direction des études de l'E.N.S.E.P.S. pose de façon explicite les problèmes auxquels sont confrontés les acteurs du monde de l'E.P.S. :

> *"L'application de la loi d'orientation nous oblige à un choix capital qui risque d'être définitif : il s'agit, pour notre discipline, ou bien de l'introduire dans l'ascenseur ou bien de l'engager dans le tunnel.*
>
> *Il dépend beaucoup de nous en effet qu'à l'université, où doivent se former dorénavant tous les cadres de la Nation, notre discipline ne soit pas prise en charge par les enseignements existants, et se trouve ainsi ravalée au niveau de techniques d'application, mais qu'au contraire, reconnue majeure, elle puisse symbiotiquement donner et recevoir dans le cadre de l'interdisciplinarité.*
>
> *Si nous choisissons cette voie difficile et ambitieuse, deux préoccupations majeures doivent nous guider : la rentabilité des études et la reconnaissance universitaire de la discipline…"*[3]

La création de la nouvelle E.N.S.E.P.S. et l'institution d'un diplôme de l'E.N.S.E.P.S., créé en 1970, sanctionnant la formation et ouvrant "*l'accès aux fonctions d'enseignement dans les unités d'enseignement et de recherche d'éducation physique et les établissements nationaux et régionaux du secrétariat d'Etat*"[4] pose le problème de façon différente. Ce diplôme, bien qu'il permette l'accès à l'enseignement dans les U.E.R., n'est pas reconnu comme un diplôme permettant l'obtention d'un grade d'enseignant universitaire et ne règle pas le problème de l'universitarisation de l'E.N.S.E.P.S.. Pour développer un cursus universitaire en lien

---

[1] I.N.S.E.P., boîte d'archives : I.N.S. dossier intendance : C.A. 1971 1972 : conseil d'administration de l'I.N.S. du 16 mai 1971.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1966-1970 personnels toutes catégories : motion adoptée par les professeurs de l'E.N.S.E.P.S. jeunes filles lors du conseil pédagogique du 29 septembre 1969.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1933-1972 E.N.E.P.-E.N.S.E.P. documentation, convention, classification, projet, statut personnel : Direction des études, *Contribution à une organisation des études dans la perspective d'une intégration universitaire*, 18 mars 1970.

[4] Décret n°70-302 du 6 avril 1970 portant organisati on de l'E.N.S.E.P.S..

avec l'E.N.S.E.P.S., Joseph Comiti, secrétaire d'Etat, intervient pour que soit mis en place une U.E.R. fonctionnant dans les établissements de Joinville[1]. L'ouverture envisagée pour la rentrée 1971-1972 de cette section spéciale de l'U.E.R. d'Orsay répond aux revendications des enseignants[2] et a la faveur de M. Cheminaud, sous-directeur de l'E.P.[3]. Le 3 mars 1972 le conseil d'université donne un avis favorable à cette implantation. Le 24 avril 1972 une réunion se tient à Orsay pour examiner les problèmes pédagogiques et scientifiques posés par l'implantation d'une U.E.R. d'éducation physique. L'université donne un avis favorable à l'implantation en juillet 1973[4] mais souhaite que le président soit un maître de conférences recruté sur contrat à l'E.N.S.E.P.S. et que le directeur soit administrateur ou professeur contractuel à l'E.N.S.E.P.S.[5]. Claude Bouquin, chargé d'une mission exploratoire concernant la mise en route de l'U.E.R. E.P.S. d'Orsay[6], considère qu'une ouverture en septembre 1973 est précipitée compte tenu de l'absence de diplôme universitaire de 1er cycle en éducation physique[7].

Pour l'instant, et pendant que se déroulent des discussions, au ministère de l'Education Nationale, sur l'institution d'un diplôme universitaire de premier cycle[8], les sessionnaires, pour valoriser leurs études et permettre la mise en place de l'encadrement universitaire des U.E.R., doivent s'inscrire parallèlement en doctorat dans une université ayant une convention avec l'E.N.S.E.P.S.. Dès 1971, le directeur de l'E.N.S.E.P.S. intervient auprès de l'université de Pau en vue de la création d'un doctorat de 3ème cycle "*administration, gestion en sports et loisirs*" réservé aux

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1969-1976 E.N.S.E.P.S., U.E.R., U.E.R.E.P.S., création, conventions, organisation : lettre du secrétaire d'Etat auprès du premier ministre charge de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs au ministre de l'Education nationale, ref. n°0266, 28 janvier 1971.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P.S. J.G. courriers avec diverses écoles (C.R.E.P.S., I.R.E.P.S., U.E.R., I.N.E.P., etc.) 1951 à 1972 : lettre du directeur de l'I.N.S. au directeur de l'E.N.S.E.P.S., ref. DM/ID n°1160 DIR, 30 juillet 1 971.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Procès verbaux du conseil d'administration de l'E.N.S.E.P.S. filles et garçons : conseil d'administration du 21 juin 1971.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1969-1976 E.N.S.E.P.S., U.E.R., U.E.R.E.P.S., création, conventions, organisation : compte rendu de la réunion du 24 avril 1972.

[5] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1969-1976 E.N.S.E.P.S., U.E.R., U.E.R.E.P.S., création, conventions, organisation : note sur Orsay, environ mi 1972.

[6] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1969-1976 E.N.S.E.P.S., U.E.R., U.E.R.E.P.S., création, conventions, organisation : lettre du directeur de l'E.N.S.E.P.S. au secrétaire d'Etat charge de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, ref. JRJ/MFB n°132/D, 31 janv ier 1973.

[7] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1969-1976 E.N.S.E.P.S., U.E.R., U.E.R.E.P.S., création, conventions, organisation : rapport sur l'ouverture d'une U.E.R. à Orsay (Paris XI), 17 mai 1973.

[8] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1970-1975 E.N.S.E.P. Châtenay, réunions de coordination : réunion du 12 mai 1972 et réunion du 2 juin 1972.

sessionnaires[1]. Rapidement des difficultés voient le jour et amènent le directeur à entreprendre des démarches auprès d'autres universités[2]. Les universités de Paris VII[3], de Tours[4] signent des conventions de partenariat avec l'E.N.S.E.P.S. et accueillent des sessionnaires préparant une thèse en même temps que leur diplôme de l'E.N.S.E.P.S.. Ainsi, à partir de 1972 les professeurs sessionnaires sont invités à suivre à l'université Paris VII des cours en vue du doctorat de 3ème cycle[5]. Les directeurs de recherche[6] sont choisis dans les domaines correspondant aux thèmes de recrutement des sessionnaires de l'E.N.S.E.P.S.[7]. Certains directeurs de recherche sont très sollicités et encadrent un nombre important de doctorants. Cette collaboration se poursuit en 1976[8] et permet aux sessionnaires de s'inscrire dans un D.E.A. de Paris VII avec les enseignants ayant l'habitude de collaborer avec l'E.N.S.E.P.S.[9].

On est en droit de se demander s'il n'y a pas une certaine complaisance de la part des universitaires, vis-à-vis des sessionnaires et de l'E.N.S.E.P.S., qui, finalement, remplissent les D.E.A. jusqu'à "*l'engorgement*"[10] et aident une nouvelle

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1970-1975 E.N.S.E.P. Châtenay, réunions de coordination : réunion du 10décembre 1971.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1970-1975 E.N.S.E.P. Châtenay, réunions de coordination : réunion du 14 janvier 1972.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1969-1976 E.N.S.E.P.S., U.E.R., U.E.R.E.P.S., création, conventions, organisation : convention entre le directeur de l'E.N.S.E.P.S. et le président de Paris VII, 21 juillet 1972 et avenant à la convention du 9 juin 1975.
I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1969-1976 E.N.S.E.P.S., U.E.R., U.E.R.E.P.S., création, conventions, organisation.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1969-1976 E.N.S.E.P.S., U.E.R., U.E.R.E.P.S., création, conventions, organisation : convention entre le directeur de l'E.N.S.E.P.S. et le président de l'université François Rabelais de Tours, 5 juillet 1973.

[5] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1972-1974 E.N.S.E.P. Châtenay Section 6-7 filles garçons dossier général : lettre de Joyeux, directeur de l'E.N.S.E.P.S., ref. JRJ/MFB n°1558/D, 6 octobre 1972.
I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1974-1976 E.N.S.E.P.S. Châtenay, courrier, psychologie, gestion des sports, organisation section 10-11-12 : Compte à rebours des sections, S12, 1973.

[6] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1972-1974 E.N.S.E.P. Châtenay Section 6-7 filles garçons dossier général : intervenants dans la formation et directeurs de recherche : Directeurs de recherche pour les sessions 6-7 : Ansard Paris VII, Pages directeur du laboratoire de Psychologie sociale Sorbonne Paris VII, Prevost Paris VII, Mme Rocheblave Paris VII, Aventur Pau, Rouch C.N.R.S. directeur de recherche, Corraze Toulouse, Canguilhem Professeur honoraire directeur de l'Institut d'Histoire des Sciences

[7] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1970-1975 Châtenay à Joinville : thèmes des concours d'entrée à l'E.N.S.E.P.S. de juin 1971 à octobre 1974.

[8] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1970-1981 Département des études, affectation des sections de 13 à 22, courrier, illustrations : I.N.S. et E.N.S.E.P.S., lettre de Paul Irlinger aux professeurs de Paris VII, chargé de la coordination des études E.N.S.E.P.S., 9 novembre 1976.

[9] Fougeyrollas et Ansart (DEA Sociologie de la connaissance), Pages et Lambert (DEA psychologie sociale expérimentale), Prevost (DEA psychopathologie clinique et psychanalyse), Deveze (DEA sciences de l'information et de la documentation.

[10] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1970-1975 E.N.S.E.P. Châtenay, réunions de coordination : réunion d'information du 15 juin 1973.

discipline universitaire à émerger en formant un encadrement diplômé. D'ailleurs, certaines thèses soutenues sont relativement proches voire la réplique identique du mémoire de l'E.N.S.E.P.S., parfois seule la page de couverture diffère. Tout ceci se passe avec l'assentiment du conseil d'administration de l'E.N.S.E.P.S. qui envisage d'aider à la publication des mémoires de fin d'étude et des thèses de doctorat de 3ème cycle[1] des sessionnaires. Robert Joyeux, directeur de l'E.N.S.E.P.S., met en avant cette double qualification lorsqu'il fait état de l'activité de son établissement[2]. Ces remarques sont confirmées par l'analyse des productions déposées à la bibliothèque de l'I.N.S.E.P.. Sur les 124 sessionnaires[3] des 9 premières sessions, 53 ont effectué, parallèlement à leur formation à l'E.N.S.E.P.S., une formation universitaire débouchant sur une thèse. La majorité des thèses est soutenue en Sciences de l'éducation à Paris VII (39 sur 53 thèses), les autres sont essentiellement soutenues en Psychologie à l'université de Tours. Cela semble indiquer que le champ des Sciences biologiques et médicales n'est pas la préoccupation essentielle de l'établissement ni de la formation. Lorsque les données permettent d'établir des comparaisons, on peut remarquer que ces thèses sont soutenues dans les deux années suivant l'obtention du diplôme de l'E.N.S.E.P.S. (21 thèses sur 28), certaines sont même soutenues la même année. Elles présentent un titre identique au mémoire de l'E.N.S.E.P.S. dans 57 % des cas, un titre similaire dans 18 % des cas et un titre différent dans 25 % des cas. Plus la soutenance de la thèse est éloignée de celle du mémoire de l'E.N.S.E.P.S. plus le titre diffère.

Alors que les sessionnaires de l'E.N.S.E.P.S. s'engagent dans des études pour l'obtention d'un diplôme universitaire et commencent à constituer l'ossature des équipes d'enseignement dans les U.E.R. E.P.S.[4], la question de l'intégration de la formation de l'E.N.S.E.P.S. dans un cursus universitaire reste posée[5].

Selon Claude Bouquin, dans les U.E.R. E.P.S., les choses sont moins simples qu'il n'y paraît : l'intégration universitaire achoppe sur les problèmes que pose la reconnaissance d'un D.E.U.G. spécifique à l'éducation physique et sportive. Ainsi, la vision selon laquelle "*l'Ecole normale supérieure d'éducation physique et sportive est*

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Procès verbaux des conseils d'administration de l'E.N.S.E.P.S. filles et garçons : séance du 24 décembre 1973.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1970-1975 Châtenay à Joinville : Robert Joyeux, bilan de l'activité de l'E.N.S.E.P.S. 1972-1973, 9 novembre 1973.

[3] Les dépôts des thèses des sessions 9, 10, 11, 12, 12bis, 13 et 14 sont fragmentaires.

[4] En 1972 37 postes sont créés dans les U.E.R. E.P.S..

[5] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1970-1975 E.N.S.E.P. Châtenay, réunions de coordination : réunion du 4 février 1972.

le toit de l'édifice auquel il faut donner murs et fondations" est loin d'être partagée par l'Université même si les liens noués avec les professeurs d'université à propos du doctorat de troisième cycle préparé par les sessionnaires permettent d'espérer une certaine compréhension. Cependant, et même si des enseignants comme Georges Vigarello insistent encore pour que l'E.N.S.E.P.S. se centrent sur la formation de formateurs de formateurs[1] et la recherche[2], la question de l'intégration universitaire de l'E.N.S.E.P.S. n'est plus une priorité pour les représentants de la profession et notamment du S.N.E.P.

Le syndicat semble avoir choisi de porter son action sur l'émergence d'une filière universitaire propre aux activités physiques intégrée à l'Education Nationale. L'un des derniers articles du bulletin du S.N.E.P. mettant en avant, "*sur la base d'un projet du C.N.E.S.R. et du C.S.E.N., le développement d'une véritable E.N.S.E.P. contribuant au plus haut niveau à la formation initiale et permanente des enseignants d'E.P.S. et développant une recherche approfondie notamment dans le domaine pédagogique*" paraît en 1973[3]. L'intégration universitaire de l'E.N.S.E.P.S. n'est plus qu'une demande marginale dans la littérature syndicale après 1974, période à laquelle le S.N.E.P. infléchit son discours. A la veille des élections présidentielles de 1974, et dans le cadre du programme commun de gouvernement signé par les partis de gauche, il défend un développement et une intégration universitaire d'une E.P.S. sous tutelle de l'Education Nationale en prenant appui sur les U.E.R. E.P.S., toute référence à l'E.N.S.E.P.S. disparaît pratiquement des discours syndicaux[4]. L'intégration universitaire est réellement au centre des préoccupations du syndicat, il s'agit de construire un cursus complet en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (S.T.A.P.S.), d'ouvrir des U.E.R. E.P.S. dans chaque académies[5] et de sortir de l'emprise de la Jeunesse et des Sports. La création du D.E.U.G. S.T.A.P.S.[6], en 1975, est considéré, par le S.N.E.P., comme "*l'aboutissement de plusieurs années de lutte*"[7] permettant l'intégration universitaire.

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1971-1975 Châtenay, conseils de perfectionnement : conseil de perfectionnement du 25 juin 1973.

[2] Georges Vigarello, entretien du 6 novembre 2006.

[3] *Pour une véritable "E.N.S.E.P.*, bulletin du S.N.E.P., n°44, mai 1973, page 13.

[4] Dans les *bulletins du S.N.E.P.* du n°51 décembre 1973 au n°64 d'octobre 1974, l'E. N.S.E.P.S. ne fait l'objet que d'articles courts dans la rubrique "*Actualités*"

[5] "Projets et motions présentées par le bureau national", *Bulletin du S.N.E.P.*, n°70, avril 1975, page 21.

[6] Arrêté du 11 avril 1975, Journal Officiel du 23 avril 1975.

[7] Cosson, Lili, "Sur l'intégration universitaire", *Bulletin du S.N.E.P.* n°80, novembre 1975, pages 7-8.

Elle doit normalement être suivie par la mise en place d'un 2ème et 3ème cycle ouvrant la voie à une véritable recherche universitaire[1].

Les enseignants de l'E.N.S.E.P.S. croient encore pour quelques mois à la spécificité de leur établissement comme le montre l'intervention de Claude Adam, directeur adjoint de l'E.N.S.E.P.S., quant il continue à penser l'établissement comme "*la pierre angulaire des formations recouvrant le secteur de l'enseignement (U.E.R. E.P.S.) et celui de responsabilités différentes dans d'autres secteurs (para public et privé).*" [2]

La création du D.E.U.G. S.T.A.P.S. et de l'Institut national du sport et de l'éducation physique (I.N.S.E.P.) met un terme aux velléités d'intégration universitaire de l'E.N.S.E.P.S.. L'établissement participe activement à la réflexion sur la mise en place du cursus universitaire S.T.A.P.S. et forme les enseignants à l'origine de sa constitution, avec l'aval du secrétariat d'Etat[3]. L'E.N.S.E.P.S. est une solution en attendant la sortie des premiers doctorants pouvant encadrer, du point de vue universitaire, la filière S.T.A.P.S.. Cependant ces enseignants essentiellement formés en Sciences humaines et sociales vont intégrer des U.E.R. E.P.S. dirigées jusqu'alors par des médecins.

La recherche dans les E.N.S.E.P.S..

Les problématiques liées à l'éducation physique et aux sports sont de plus en plus prégnantes dans les débats sur l'éducation. Au niveau international des structures se mettent en place. Sous l'égide et avec l'appui de l'U.N.E.S.C.O.[4] se déroule, le 12 septembre 1960 à Rome, l'assemblée constitutive du conseil international pour l'éducation physique et sportive (C.I.E.P.S.), dont le vice président est Jean Borotra. Cette instance travaille à l'élaboration d'un *Manifeste sur le sport*[5] visant le développement des activités physiques comme activités éducatives,

---

[1] Labiche, Jacques, "Intégration universitaire et D.E.U.G.", *Bulletin du S.N.E.P.*, n°83, janvier-février 1976, pages 32-33.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1973-1974 E.N.S.E.P.S. Châtenay dossier général sections 10, 11, 12, 13, 14. : Compte rendu de la réunion des professeurs, 7 janvier 1975.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1973-1974 E.N.S.E.P.S. Châtenay dossier général sections 10, 11, 12, 13, 14. : Compte rendu de la réunion du département des études avec monsieur Périllat, 29 avril 1975.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1941 à 1971 E.N.S.E.P.S. Joinville, plein air, circulaires, compte rendu, courrier : lettre de René Bazennerye, sous directeur de l'Education physique, des Sports et du Plein Air, 24 août 1960.

[5] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1936-1972 E.N.S.E.P.S. Joinville conseil de l'Europe, comités divers : Fascicule du *Projet de Manifeste sur le sport*, préparé par le comité exécutif du C.I.E.P.S. et dont la diffusion a été approuvée par l'Assemblée générale réunie à Tokyo le 25 octobre 1964.

manifeste qui sera diffusé en 1964. Dans le même temps l'U.N.E.S.C.O., dont le secrétaire général est René Maheu, se penche sur la formation de l'éducateur sportif dont le programme est mis en place en août 1965 lors d'un stage à l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport de Marcolin (Suisse)[1].

Même si Hiriartborde, chef du laboratoire de l'E.N.S.E.P.S. jeunes filles, remarque que les moyens ne sont pas à la hauteur du développement de la recherche puisque son laboratoire n'a jamais obtenu de crédit de première installation[2], il y a une réelle volonté de d'Yvonne Surrel, directrice de l'établissement, de développer les partenariats et la recherche. En août 1962, elle participe à la fondation de l'Association internationale des écoles supérieures d'éducation physique (A.I.E.S.E.P.) dont l'objet est la coopération internationale dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique[3]. Yvonne Surrel en devient la présidente. Elle nomme comme vice-présidents[4] les directeurs de l'E.F.G.S. de Marcolin[5] en Suisse et de l'I.N.E.F.[6] de Lisbonne au Portugal. L'idée de créer cette association, lancée en 1958 à Gauting, puis à Helsinki en 1959 et à Paris aboutit à la constitution d'un comité provisoire à Rome en 1960 qui a pour mission de fonder l'association et de préparer la 1ère assemblée constitutive. Ce comité se réunit à Paris du 27 au 29 avril 1961. La première assemblée générale, qui rassemble les Ecoles supérieures d'E.P.S. et de sports[7], se déroule à Lisbonne en 1962[8]. Entretenant des liens étroits avec le C.I.E.P.S. reconnu par l'U.N.E.S.C.O.[9], l'association va organiser des séminaires internationaux reflétant l'état de la recherche et de la formation en

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1936-1972 E.N.S.E.P.S. Joinville conseil de l'Europe, comités divers : lettre du Haut comité des sports aux directeurs des établissements nationaux, ref. H.C.S.N./1855, 30 avril 1965.

[2] I.N.S.E.P., boîte d'archives : E.N.S.E.P. jeunes filles, registre des délibérations du conseil d'administration 1947-1970 : séance du 18 mars 1960.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1958-1970 Châtenay, accident de travail, grèves, foyer socio-éducatif, comité d'entraide, gym volontaire : Association internationale des écoles d'éducation physique, statuts et règlement intérieur, 2 août 1962.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1961-1974 E.N.S.E.P.S. Châtenay, A.I.E.S.E.P.S., courrier, statuts : fascicule d'adhésion à l'A.I.E.S.E.P., 1966.

[5] L'Ecole fédérale de sport de Macolin, fondée en Suisse le 3 mars 1944, est une école supérieure d'E.P..

[6] Instituto Nacional de Educación Física y del Deporte, créé par la loi sur l'E.P. du 23 décembre 1961.

[7] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1961-1974 E.N.S.E.P.S. Châtenay, A.I.E.S.E.P.S., courrier, statuts : bulletin trimestriel d'information de l'A.I.E.S.E.P., mai 1971 : en 1971 l'association regroupe 125 établissements supérieurs.

[8] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1945-1970 Châtenay conseil de professeurs 1968-1970 conseils intérieurs : réunion du 20 juin 1962.

[9] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1961-1974 E.N.S.E.P.S. Châtenay, A.I.E.S.E.P.S., courrier, statuts : note de présentation de l'A.I.E.S.E.P., 1965.

E.P. et en sport (sur la formation des enseignants d'E.P.S. (1963[1] et 1968), sur la recherche[2] (à Paris en 1966), sur l'étude comparative des systèmes de formation (1969), sur la formation des éducateurs (1970)).

Yvonne Surrel comprend rapidement que pour augmenter l'aura de son établissement et développer une conception moderne de l'éducation physique il faut passer par une reconnaissance au niveau national et international. Au niveau national, la directrice de l'E.N.S.E.P.S. jeunes filles ouvre son établissement sur l'extérieur en intégrant dans son conseil d'administration des membres extérieurs issus de la FFEP et de l'université (Professeur Dufrenne) à partir de 1961, alors que Hiriartborde, chargé de recherche, continue de siéger[3]. L'orientation de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens n'est pas la même, considérant sans doute qu'il est plus important d'avoir comme membres du conseil d'administration les responsables des services du secrétariat d'Etat et que des médecins du service médical et les professeurs de l'E.N.S.E.P.S. suffisent à donner la coloration universitaire à cette école, l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens n'intègre un représentant de l'université dans son conseil d'administration qu'en 1965[4] (le docteur Martigny, professeur à l'école d'anthropologie). Au niveau international, Yvonne Surrel utilise l'A.I.E.S.E.P., en s'appuyant sur le laboratoire de Hiriartborde, pour orienter son établissement vers la recherche. Elle pousse les enseignants à participer aux différents congrès[5], séminaires et des échanges permettant d'augmenter l'aura de son établissement[6].

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1945-1970 Châtenay conseil de professeurs 1968-1970 conseils intérieurs : réunion du conseil des professeurs du 1er octobre 1963.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1945-1970 Châtenay conseil de professeurs 1968-1970 conseils intérieurs : conseil des professeurs du 13 décembre 1965.
I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1958-1970 Châtenay, accident de travail, grèves, foyer socio-éducatif, comité d'entraide, gym volontaire : compte rendu de la réunion préparatoire aux journées d'étude consacrées à la recherche en éducation physique et sportive, lundi 18 octobre 1965.

[3] I.N.S.E.P., boîte d'archives : E.N.S.E.P. jeunes filles, registre des délibérations du conseil d'administration 1947-1970 : séance du 27 février 1961.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Procès verbaux des conseils d'administration de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens : séance du 15 décembre 1965.

[5] 1er Congrès international de psychologie à Rome, communication de Hiriartborde, 1965 :
I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1958-1970 Châtenay, accident de travail, grèves, foyer socio-éducatif, comité d'entraide, gym volontaire : communication de Hiriartborde au 1er congrès de psychologie du sport, Rome, 1965.
Congrès de Madrid du 13 au 18 septembre 1966 sur *les aspects sociologiques de l'E.P.S.* :
I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1945-1970 Châtenay conseil de professeurs 1968-1970 conseils intérieurs : conseil des professeurs du 1er décembre 1965.
I.N.S.E.P. boîte d'archives : Procès verbaux des conseils d'administration de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens : séance du 15 décembre 1965.

[6] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1945-1970 Châtenay conseil de professeurs 1968-1970 conseils intérieurs : conseils des professeurs d'octobre 1964 : des échanges d'enseignants et élèves de l'E.N.S.E.P.S. filles se déroulent et concernent la connaissance des établissements de formation étranger (Bonn, Prague, Vienne).

Ainsi, à titre d'exemple, en 1964, Hiriartborde et deux autres chercheurs étrangers sont sollicités pour présenter un programme concernant la recherche scientifique en rapport avec la formation des professeurs d'E.P.. De même, en 1966, elle obtient que le séminaire international de l'A.I.E.S.E.P., dont le thème est *la recherche en éducation physique dans les Ecoles supérieures d'E.P.S.*, se déroule à Paris. Ce séminaire, organisé par les enseignants de l'E.N.S.E.P.S. de Châtenay et un enseignant de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens[1], sous le patronage du *Conseil International de l'Education Physique et Sportive*, de l'*International Council for Health, Physical Education and Recreation*[2] et avec le concours du ministère de la Jeunesse et des Sports, est ouvert par René Haby, directeur de cabinet de François Missoffe ministre de la Jeunesse et des Sports[3]. Il réunit 97 participants chercheurs et enseignants de 21 pays[4]. Les conclusions du séminaire vont permettre de cautionner les revendications des enseignants des E.N.S.E.P.S. notamment en ce qui concerne la prolongation des études par une thèse de 3ème cycle ou un diplôme d'études supérieures[5]. Ainsi, un accord des participants s'établit sur les points suivants[6] :

- l'E.P. est capable de promouvoir ses propres recherches.
- les disciplines et les connaissances scientifiques relevant des sciences exactes et des sciences humaines sont à utiliser de façon convergente, la spécificité de la recherche en éducation physique résidant dans la nature des problèmes posés par le pratique de l'éducation physique.
- il ne faut pas séparer la recherche fondamentale de la recherche appliquée.

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1958-1970 Châtenay, accident de travail, grèves, foyer socio-éducatif, comité d'entraide, gym volontaire : compte rendu de la troisième réunion préparatoire aux journées d'étude consacrées à la recherche en éducation physique et sportive, 2 novembre 1965.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1958-1970 Châtenay, accident de travail, grèves, foyer socio-éducatif, comité d'entraide, gym volontaire : A.I.E.S.E.P.S., compte rendu des journées d'étude des 5 au 10 septembre 1966.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1965-1973 E.N.S.E.P.S. Châtenay, cours gymnastique corrective, moderne : Association internationale des écoles supérieures d'éducation physique, journées d'études du 5 au 10 septembre 1966.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1966 E.N.S.E.P.S. Châtenay, A.I.E.S.E.P.S., journées d'études (septembre) : séminaire du 5 au 10 septembre 1966, liste des participants.

[5] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1966 E.N.S.E.P.S. Châtenay, A.I.E.S.E.P.S., journées d'études (septembre) : séminaire du 5 au 10 septembre 1966, allocution d'ouverture de M. Haby.

[6] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1966 E.N.S.E.P.S. Châtenay, A.I.E.S.E.P.S., journées d'études (septembre) : séminaire du 5 au 10 septembre 1966, notes sur les conclusions et résolutions.

Cette orientation en faveur du développement de la recherche transparaît aussi dans les créations de postes[1]. Depuis 1960, le docteur Jacquet, est chargé de la direction du centre de recherches médicales et scientifiques appliquées aux disciplines scientifiques[2]. Ce centre, créé dans le cadre des établissements nationaux de Joinville, a pour mission :

d'élaborer un programme de recherche médicale et scientifique appliquée aux disciplines corporelles.

d'assurer l'exécution de ce programme par ses services propres et de coordonner les recherches de même nature ou s'y rapportant qui sont effectuées ou qui sont susceptibles d'être effectuées dans les établissements du Haut commissariats ou dans établissements subventionnés par lui.

de suivre les travaux qui peuvent être poursuivis par les professorat d'éducation physique et ayant le grade de docteur en médecine ou se préparant à l'obtenir[3].

Ce centre va mettre en œuvre la recherche à Joinville surtout au sein du service médical de l'E.N.S.E.P.S. et de l'I.N.S.. Cependant, lorsque qu'en 1962 des postes sont créés pour diriger les recherches la moitié des emplois est octroyée à l'E.N.S.E.P.S. jeunes filles (un maître de recherche (Hiriartborde), un chargé de recherche (madame Lépine), un agent technique) [4]. Outre le fait de stabiliser le directeur du laboratoire de l'E.N.S.E.P.S. jeunes filles, il faut voir dans ces nominations l'importance qu'accorde le Haut commissaire au laboratoire de l'E.N.S.E.P.S. jeunes filles alors que le centre de recherche médical ne fonctionne pas vraiment et n'est encore qu'un service médical dans lequel le docteur Dumas officie. D'ailleurs, en 1963, lorsque le Haut Comité des Sports, en accord avec la délégation générale à la recherche scientifique et technique et le centre national de la recherche scientifique, fait l'inventaire des chercheurs dans le domaine des activités physiques, sportives et de plein air pour connaître les champs d'études et coordonner les recherches pour les développer en liaison avec des recherches de

---

[1] I.N.S.E.P., boîte d'archives : E.N.S.E.P. jeunes filles, registre des délibérations du conseil d'administration 1947-1970 : séance du 18 mars 1960.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1966-1970 personnels toutes catégories : arrêté du 6 septembre 1960, nomination.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1966-1970 personnels toutes catégories : arrêté du 6 septembre 1960, création du centre de recherche de Joinville.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1966-1970 personnels toutes catégories : lettre du Haut Commissaire à la Jeunesse et aux Sports au directeur de l'I.N.S., ref. E.P.S./3 n°1288, 18 mai 1962.

même nature en cours ou en projet dans le monde[1], l'E.N.S.E.P.S. a bien du mal à répondre. En effet, en même temps, le conseil des professeurs insiste sur le manque d'encadrement de la recherche pour argumenter la demande de création de postes professeurs agrégés pour le centre de recherche. Le directeur souhaite le créer et l'intégrer au centre de documentation[2]. Ainsi, comme dans la décennie précédente, l'E.N.S.E.P.S. garçons se spécialise plus sur les moyens de publication que dans la recherche fondamentale. L'activité de l'année 1963-1964 fait apparaître les réalisations suivantes :

Documentation : 14 documents sur l'entraînement, 4 sur la physiologie et l'anatomie, 3 sur la pédagogie.

Recherche : 5 recherches dans le domaine médical et 5 dans le domaine pédagogique.

Travaux en cours : 9 en technique/pédagogie, 6 en physiologie, 1 en psychologie.[3]

Même si la majorité des enseignants, à l'image de M. Paganel, considèrent qu'un établissement supérieur ne peut pas être conçu sans la recherche[4] force est de constater que les travaux de recherche sont bien maigres du point de vue scientifique. Le laboratoire n'est équipé, comme le fait remarquer M. Bernard, professeur de psychopédagogie, "*que de matériel simple ne permettant pas un travail expérimental sérieux*"[5]. Robert Joyeux, directeur de l'E.N.S.E.P.S. garçons, le confirme lorsqu'il demande une augmentation des crédits du centre de documentation pour développer la recherche pédagogique fondamentale et non un équipement en matériel pour la recherche[6]. A la fin des années 1960, l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens, même si elle a l'ambition de devenir un centre de recherche important (dans le cadre de la préparation du 6ème plan, Robert Joyeux demande toujours une

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1940-1972 E.N.S.E.P.S. Joinville, tous personnels, listes, textes, courrier : lettre du premier ministre, Haut Comité des Sports, ref H.C.S. n°521, 7octobre 1963.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1947 à 1970 E.N.S.E.P.S. Joinville jeunes gens, notes, PV, réunions, programmes : lettre du directeur de l'E.N.S.E.P.S. à l'administrateur des établissements de Joinville, ref. n°281, 15 juillet 1963.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1947 à 1970 E.N.S.E.P.S. Joinville jeunes gens, notes, PV, réunions, programmes : note de présentation du centre de documentation et de recherche de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens, 1963-1964.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Procès verbaux des conseils d'administration de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens 1947-1976 : séance du 18 décembre 1964.

[5] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1963-1972 E.N.S.E.P.S. Joinville : conseils 1-enseignement, 2-départements, Réunions 1-coordination, 2-coopération : compte rendu de la réunion des représentants des commissions de coordination, 4 décembre 1964.

[6] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Procès verbaux des conseils d'administration de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens 1947-1976 : séance du 5 décembre 1966.

dotation pour la création d'un laboratoire de physiologie[1]) ne se spécialise que sur les moyens de documentation. D'ailleurs, en 1970, lorsqu'il s'agit de mettre en place, à la demande du secrétaire d'Etat, le département de la recherche et de la documentation de la *nouvelle E.N.S.E.P.S.,* les compétences des enseignants du service d'études et documentation sont reconnues. Ce service est fort d'une "*expérience de plus de 10 ans de fonctionnement en tant que centre de documentation de l'E.N.S.E.P.S. et de vingt années de responsabilité diverses assumées au sein du bureau directeur de la revue Education physique et sport*"[2]. Compte tenu de cela, Joseph Comiti envisage que le service se consacre à la publication d'un bulletin scientifique trimestriel dont la composition s'inspirerait des *Mémoires de Chirurgie*, d'une *Lettre de l'E.N.S.E.P.S.* bimestrielle et de la reproduction de comptes rendus et de rapports de stages, des communications et mémoires des professeurs en cours de formation[3].

En dehors de la structuration institutionnelle de la recherche axée sur l'émergence du laboratoire, ce sont les enseignants de l'E.N.S.E.P.S. jeunes filles qui oeuvrent le plus pour un rapprochement, une collaboration, entre la recherche et l'enseignement. Ils désirent travailler sur une harmonisation de l'enseignement et dépasser le cloisonnement des disciplines pour arriver à une conception générale de l'éducation physique[4]. Alors que la directrice de l'E.N.S.E.P.S. demande l'intégration d'un enseignant de physiologie appliquée dans l'équipe du laboratoire[5], un projet de recherche en psychopédagogie est lancé en 1967 en collaboration avec le centre de documentation et de recherche de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens[6], recherche dont l'objet est l'apprentissage et le transfert en éducation physique. Mais il ne faut pas s'y tromper c'est bien dans l'établissement de jeunes filles que s'organise la réflexion du

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1947 à 1970 E.N.S.E.P.S. Joinville jeunes gens, notes, PV, réunions, programmes : lettre du directeur de l'E.N.S.E.P.S. au secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, ref. n°933, 21 novembre 1969.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1970-1981 Département des études, affectation des sections de 13 à 22, courrier, illustrations : rapport, *Eléments d'étude pour l'organisation d'un centre de documentation E.N.S.E.P.S. nouveau régime*, 1970.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1970-1981 Département des études, affectation des sections de 13 à 22, courrier, illustrations : lettre du directeur de l'E.N.S.E.P.S. au secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, 28 décembre 1970.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1945-1970 Châtenay conseil de professeurs 1968-1970 conseils intérieurs : conseil des professeurs du 7 décembre 1966 et conseil des professeurs du 14 décembre 1966.

[5] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1966-1970 personnels toutes catégories : lettre de la directrice de l'E.N.S.E.P. à l'inspecteur général Durrande, ref. n°491/D, 20 mai 1967.

[6] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1958-1970 Châtenay, accident de travail, grèves, foyer socio-éducatif, comité d'entraide, gym volontaire : projet de recherche en psychopédagogie en éducation physique, année 1967.

développement de la recherche autour du laboratoire. Nommé, en 1965, à un poste au laboratoire d'étude du comportement moteur de l 'E.N.S.E.P. jeunes filles de Châtenay-Malabry, Pierre Parlebas[1] siège au conseil d'administration de l'E.N.S.E.P.S. jeunes filles à compter du 15 novembre 1966 et peut ainsi avancer des propositions quant à l'insertion dans le cursus de formation de modules liés à la recherche. Avec Mme Bauduret, et dès 1967, il demande aux élèves de fournir sur 3 ans un travail personnel qui "*pourrait constituer l'initiation à la recherche et tendrait vers une quatrième année d'études*"[2]. Cette orientation est largement partagée à l'E.N.S.E.P.S. de Châtenay puisque lors des évènements de mai 1968 les étudiants et professeurs éditent un tract mettant en avant la nécessité de développer la recherche scientifique en éducation physique en relations avec les autres disciplines fondamentales en "*dépassant les simples aspects d'hygiène et de compensation*".[3] Il s'agit de se détacher du contrôle des sciences biologiques pour obtenir l'autonomie scientifique de leur discipline et la promotion de l'éducation physique par le développement de sa recherche[4]. Conçue sur cette base la recherche est envisagée en rupture par rapport aux axes développés à l'I.N.S. et dans les I.R.E.P.S. inféodés aux facultés de médecine. Les propositions de Robert Mérand, à l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens, bien que différentes de celles développées par les acteurs du laboratoire de Châtenay, cherchent aussi à constituer un champ de recherche autonome en axant la réflexion sur l'émergence d'une recherche pédagogique à partir des expérimentations de terrain :

---

[1] Pierre Parlebas est né le 19 février 1934 à Paris (XVème). Elève à l'école normale d'Auteuil puis à l'Ecole Normale Supérieure d'Education Physique et Sportive de 1955 à 1958, il devient professeur d'E.P.S. cette même année. Nommés à un poste de chercheur en 1965 au laboratoire d'étude du comportement moteur de l 'E.N.S.E.P. filles à Châtenay-Malabry, il est professeur à l'E.N.S.E.P.S. jeunes filles jusqu'en 1973 avant de rejoindre l'I.N.S. puis l'I.N.S.E.P. en 1975 où il est nommé à la tête du laboratoire de recherche "*Jeux sportifs et Science de l'action motrice*". Durant cette période il poursuit ses études en Sciences Humaines et obtient un doctorat d'état es lettres et Sciences Humaines. Il enseigne, ensuite, à l'université de Paris V, en Sciences sociales et en Mathématiques. En 1987, il est nommé professeur de Sociologie à l'université de Paris V et devient directeur de l'U.F.R. de Sciences Sociales en 1991 puis doyen de la Faculté des Sciences Humaines et Sociales à la Sorbonne.
Parallèlement il s'investit dans les C.E.M.E.A. (Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active) où il a pu développer sa conception de l'E.P..

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1945-1970 Châtenay conseil de professeurs 1968-1970 conseils intérieurs : conseil des professeurs du 24 avril 1967.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1968-1974 E.N.S.E.P.S. Châtenay, compte rendu réunion direction intendance département : tract des étudiants et professeurs de l'E.N.S.E.P.S. de Châtenay, *Pour une éducation physique et sportive rénovée*, mai 1968.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1968-1974 E.N.S.E.P.S. Châtenay, compte rendu réunion direction intendance département : compte rendu de la réunion plénière des professeurs de l'E.N.S.E.P.S. de jeunes filles du 20 mai 1968.

"L'expansion des activités physiques et des spécialités sportives, l'accroissement des savoir-faire et des connaissances afférentes à acquérir transforment la nature opérationnelle du problème de l'acte pédagogique. Autrefois basée sur le rapport "maître-élève", l'action pédagogique tend à se focaliser sur le dialogue "élève-objet didactique", et dans le sens d'une formation non directive, plutôt que d'une relation univoque d' information du maître à l'élève. On est donc conduit à mettre l'accent sur le dialogue "élève-objet didactique". L'objet didactique c'est aujourd'hui un enseignement programmé. Est-il possible – telle est la question – lorsqu'on pense à l'insertion du sport dans les activités scolaires, de réaliser à la fois une formation non directive et en même temps un enseignement programmé ?

C'est l'objet de la recherche pédagogique. C'est l'objet d'expérimentations en cours dans des établissements scolaires en liaison avec l'E.N.S.E.P.S.."[1]

Le travail de Robert Mérand, intéressant et productif, marque les élèves et enseignants de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens sans permettre l'émergence d'un laboratoire. Cependant la voie de la recherche-action en E.P.S. est ouverte et peut se développer dans les années 1970-1980.

Pour l'instant, en cette fin des années 1960, il faut reconnaître que c'est Pierre Parlebas qui met en place le travail de recherche dans les contenus des enseignements de l'E.N.S.E.P.S. de Châtenay. En attendant l'officialisation, par la tutelle, de l'organisation mise en place en 1967, des soutenances de mémoire de recherche, sanctionnées par une attestation, sont organisées[2]. Malheureusement, le regroupement des E.N.S.E.P.S. et de leurs moyens met à mal le travail effectué par Yvonne Surrel à Châtenay en vue d'une reconnaissance de la recherche scientifique dans le domaine de l'E.P.S..

Alors que de nombreux séminaires et accords de coopération internationaux, signés avec différents pays[3] (Allemagne fédérale, Belgique, Canada, Tchécoslovaquie), montrent l'activité de recherche de l'E.N.S.E.P.S., le ministère de

---

[1] Mérand, Robert, revue *L'Education Nationale*, n°842, 30 novembre 1967, page 14

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1945-1970 Châtenay conseil de professeurs 1968-1970 conseils intérieurs : réunion du conseil intérieur du 20 décembre 1968.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1968-1971 E.N.S.E.P.S. Châtenay département étranger.

la Jeunesse et des Sports envisage de fermer le laboratoire d'étude du comportement psychomoteur. Dans un premier temps, en mars 1969, Edmond Hiriartborde se voit proposer par le secrétariat d'Etat un nouveau contrat remettant en cause ses fonctions de maître assistant de psychologie pour lui proposer un emploi de maître de recherche appliquée à la médecine du sport[1], puis dans un second temps l'administration centrale envisage de fermer le laboratoire à la rentrée 1969-1970[2]. L'inquiétude des enseignants est vive quant à la continuation des recherche spécifiques à l'E.N.S.E.P.S. jeunes filles[3]. La réponse arrive rapidement par le décret du 5 juin 1969 mettant en place la nouvelle E.N.S.E.P.S.. Il précise qu'une de ses missions est de "*développer sur le plan national la recherche médicale, pédagogique et technique appliquée à l'E.P.S.*" (reprise et précisée dans le décret du 26 mars 1973 : "*… technique dans le domaine de l'activité physique, des sports et des loisirs sportifs et du plein air.*").

En 1971, des séances de sensibilisation à la recherche sont encore proposées aux dernières promotions d'élèves professeurs à Joinville[4] mais "*rien n'est encore fait en recherche pure, études et documentations*"[5]. Il faut attendre la mise en place de la nouvelle E.N.S.E.P.S. pour voir la situation évoluer, même si, lors des journées de réflexion sur les U.E.R. E.P.S., les présidents de ces U.E.R. indiquent "*avec beaucoup de fermeté qu'il n'y aurait pas d'activité scientifique authentique, de recherche approfondie, de pluridisciplinarité véritable, de délivrance de grades universitaires, donc de débouchés dans l'enseignement supérieur*"[6] avec l'E.N.S.E.P.S.. Robert Joyeux et son équipe de direction créent l'Association pour le Développement de l'Information et de la Recherche en Education Physique et Sportive (A.D.I.R.E.P.S.) afin de "*rassembler tous moyens d'information, de diffuser toutes documentations, de favoriser tous les échanges nationaux et internationaux,*

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1965-1973 E.N.S.E.P.S. Châtenay, cours gymnastique corrective, moderne : lettre de monsieur Hiriartborde, maître assistant de l'enseignement supérieur, maître de recherche à l'école normale supérieure d'éducation physique et sportive à monsieur le secrétaire d'état auprès du premier ministre chargé de la jeunesse et des sports, le 21 mars 1969.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1945-1970 Châtenay conseil de professeurs 1968-1970 conseils intérieurs : conseil des professeurs du 8 mai 1969.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1945-1970 Châtenay conseil de professeurs 1968-1970 conseils intérieurs : conseil des professeurs du 21 mai 1969.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1963-1972 E.N.S.E.P.S. Joinville : conseils 1-enseignement, 2-départements, Réunions 1-coordination, 2-coopération : préparation du conseil de synthèse du 4 janvier 1971.

[5] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1970-1975 E.N.S.E.P. Châtenay, réunions de coordination : réunion du 17 décembre 1971.

[6] Dumontaux, Jacques, "Pour l'amélioration de la formation des enseignants d'E.P.S.", *bulletin du S.N.E.P.*, n°31, février 1972, page 33.

de soutenir tous les efforts contribuant à la recherche dans le domaine de l'E.P.S."[1]. Le bulletin scientifique *Etudes et recherches* créé est dirigé par un comité de lecture composé d'enseignants de l'E.N.S.E.P.S.[2] qui sélectionne les articles scientifiques[3]. Ainsi, la nouvelle E.N.S.E.P.S., à l'instar de l'E.N.S.E.P.S. de Joinville, concentre plutôt ses efforts sur la mise en place du *service d'Etudes et Documentation* que sur la recherche proprement dite. Conscients, les enseignants veulent, à partir de 1973, développer des actions de recherche appliquée plutôt que de recherche fondamentale et se préoccuper de "*monsieur tout le monde*" plutôt que du champion[4] pour répondre aux missions assignées à l'école par le secrétariat d'Etat tout en se démarquant des recherches médicales poursuivies à l'I.N.S.. Trois projets sont envisagés (évaluation de la condition physique, motivation, biomécanique)[5] par un département de la recherche qui veut aboutir à des réalisations concrètes[6]. Les premiers résultats paraissent dans les annales de l'E.N.S.E.P.S. n°7 juin 1975 dans une étude sur "*la valeur physique de la population française*" effectuée à partir d'une population d'enfants de cours moyens 1ère année de Châtenay-Malabry (1973-1974). Ce travail important est mis à l'actif du laboratoire de recherche. Cependant, même si le sérieux de l'étude n'est pas à mettre en doute, chaque secteur (biométrie, efficience cardiovasculaire, efficience motrice, psychologie) est dirigé par un enseignant de l'E.N.S.E.P.S.. Le seul universitaire signataire, en rang utile (2ème), d'un des articles est Raymond Thomas, maître assistant à l'U.E.R. Sciences humaines de Tours (article sur l'efficience motrice)[7].

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1972-1976 E.N.S.E.P.S. Châtenay, associations : statuts de l'association pour le développement de l'information et de la recherche en éducation physique et sportive, enregistrement à la sous préfecture d'Antony le 4 janvier 1972.

[2] Le comité de lecture comprend le docteur Azémar, Chauvier, Parazols, Vivès et Vigarello.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1971-1975 Châtenay, conseils de perfectionnement : conseil de perfectionnement du 23 mai 1972.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1974-1973 E.N.S.E.P.S. Joinville conseils de perfectionnement : conseil de perfectionnement du 12novembre 1973.

[5] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1970-1975 E.N.S.E.P. Châtenay, courrier, rapport, concours inscription, recherche : compte rendu de la réunion du département recherche, 21 septembre 1973.

[6] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1970-1975 E.N.S.E.P. Châtenay, réunions de coordination : réunion de coordination du 17 septembre 1973.

[7] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1975 E.N.S.E.P.S. Joinville, conseil de perfectionnement : conseil de perfectionnement du 10 décembre 1975, département recherche.

Ainsi, et malgré la création d'un conseil scientifique[1] en 1974, l'activité de recherche est surtout le fait des enseignants d'E.P.S. de l'E.N.S.E.P.S.. Il faut remarquer que si le secteur de la recherche en activités physiques et sportives intéresse le monde médical (chercheurs hospitalo-universitaires, laboratoires privés (Salvoxyl Wander)), le conseil scientifique est largement contrôlé par des enseignants de l'E.N.S.E.P.S. ce qui leur laisse toute latitude par rapport aux orientations et thématiques développées par le laboratoire. Dans le même temps se met en place la *commission histoire de l'E.P.S.* qui produit, à partir des années 1970, un travail de réflexion[2] se poursuivant à l'I.N.S.E.P.. Certains de ses membres (Thibault, Dubreuil, Andrieu, Bonneau, Spivak, Yvon Adam) [3] sont engagés dans des recherches historiques qui déboucheront sur des doctorats de 3ème cycle ou des diplômes de l'E.N.S.E.P.S. dans les années à venir[4]. Ils font paraître une dizaine d'articles dans la *Revue E.P.S.*. Ils oeuvrent, en éducation physique et en sport, à la reconnaissance d'une "*recherche historique qui est, en France, presque oubliée*"[5].

La recherche à l'Institut National des Sports.

La recherche à l'I.N.S. se développe grâce aux médecins et pharmaciens du service médical sous l'impulsion du docteur Robert Jacquet qui prend la responsabilité du Centre de Recherche Médicale et Scientifique appliquée aux

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1970-1975 E.N.S.E.P. Châtenay, courrier, rapport, concours inscription, recherche : liste des personnalités devant participer à la réunion du conseil scientifique du 28 juin 1974, E.N.S.E.P.S. Châtenay : Professeur Metz, professeur Hugues Monod faculté de médecine de Paris laboratoire de physiologie, docteur Teillac faculté de médecine de Paris laboratoire de physiologie respiratoire, docteur Gallien centre hospitalo-universitaire Cochin, docteur Soulairac directeur du laboratoire de psycho physiologie, professeur Lemaire laboratoire de physiologie Cochin, professeur Flandrois faculté de médecine de Lyon, professeur Bouisset laboratoire de physiologie du travail Salpétrière, docteur Périé chef du bureau médical au secrétariat d'état à la jeunesse et aux Sports, docteur Robin laboratoire Salvoxyl Wander, Joyeux directeur de l'école normale, Bonneau directeur adjoint, Claude Adam directeur adjoint, Viot censeur, Dijon censeur, docteur Azémar responsable du centre de pédagogie expérimentale de l'école normale, docteur Mottin centre Madeuf, Chauvier, Conan, Danse, Dufour, Guilbert, Larcher, Thomas, professeurs à l'E.N.S.E.P.S..

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1974 Châtenay stages, documents de travail : lettre de la direction de l'éducation physique et sportive du secrétariat d'Etat, ref. S/DAS/1 n°6010, 3 avril 1974.
I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P. Châtenay notes de service, emplois du temps 1966-1976 : note de service du 24 octobre 1975.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1976 E.N.S.E.P.S. Châtenay, stages, compte-rendu, rapport, courrier : lettre du directeur de l'I.N.S. et de l'E.N.S.E.P.S. aux membres de la commission, ref. GB/MJB n°420/DS 39, 18 mars 1976.

[4] Yvon Adam soutient un mémoire pour le diplôme de l'I.N.S.E.P. en 1978. Gilbert Andrieu soutient un mémoire pour le diplôme de l'E.N.S.E.P.S. en 1972, un doctorat de 3ème cycle en 1975 et un doctorat d'Etat en 1986. Bernard Dubreuil soutient un mémoire pour le diplôme de l'E.N.S.E.P.S. en 1972. Marcel Spivak soutient une thèse pour le diplôme de l'Ecole des Hautes Etudes en 1973 et une thèse de 3ème cycle en 1975. Jacques Thibault soutient une thèse de 3ème cycle en 1970.

[5] Thibault, Jacques, *"Vers une histoire de l'E.P.S."*, in *Travaux et recherches en E.P.S., n° spécial histoire*, I.N.S.E.P., n°6 mars 1980, page 4.

disciplines corporelles en 1960. Ancien directeur, il est bien placé pour conduire la politique de recherche dans le cadre de la réforme de structure envisagé par l'Etat[1] qui vise le rayonnement national de certains services de l'I.N.S. comme ceux des moyens audiovisuel, de la documentation, de la publication et de la recherche médicale. Il organise le service médical autour de trois sections : section de soins et de pathologie générale et sportive, section du contrôle médical de l'entraînement et section d'études médico-sportives.

Robert Jacquet obtient rapidement des postes pour étoffer l'équipe d'encadrement du service médical (un poste de maître de recherche, un poste de chargé de recherche, deux postes d'agent technique) [2]. Ces postes vont renforcer les services des soins aux athlètes et du contrôle médical de l'entraînement mais ne participent pas à l'émergence de la section d'études médico-sportives, destinée à permettre des recherches dans le domaine de la biologie ni à celle de la section de la pathologie générale et sportive, qui n'est toujours pas en service en 1963[3]. Ainsi, à la veille des Jeux Olympiques de Tokyo, la recherche est essentiellement dirigée par les médecins du service médical qui mettent en place des protocoles médicaux aidant entraîneurs et athlètes dans leur préparation physique.

Même si le personnel de l'I.N.S. organise des journées d'études, comme c'est le cas en 1965 sur "*le sport féminin*"[4] (auxquelles sont invités les professeurs de l'E.N.S.E.P.S. jeunes filles), participe à des colloques internationaux sur "*sport et médecine*" en 1964 (les professeurs et médecins de l'E.N.S.E.P.S. filles n'ont pas été invitées[5]), sur les "*sports collectifs*" (Vichy 1965), à des colloques nationaux sur "*l'organisation sportive*" (Vichy avril 1966), "*les inspecteurs généraux et I.P.P.*" (I.N.S. mai 1966) [6], l'axe essentiel du développement de l'établissement se fait autour de la compétition sportive et de l'athlète. Dans ce cadre il devient nécessaire de créer un véritable centre national de médecine des sports. Cette proposition est portée, en

---

[1] I.N.S.E.P., boîte d'archives : I.N.S. dossier intendance : C.A. 1971 1972 : problème suppression E.N.S.E.P.S. garçons: note rappelant les principaux points de l'exposé des motifs du décret interministériel du 28 mars 1969, présentée aux Finances par Galmot, conseiller d'Etat, le 21 juin 1968.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1966-1970 personnels toutes catégories : lettre du Haut Commissaire à la Jeunesse et aux Sports au directeur de l'I.N.S., ref. E.P.S./3 n°1288, 18 mai 1962.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1975 à 1989 historique de l'I.N.S. et l'I.N.S.E.P., Héraclès, Archer : Evolution de l'Institut National des Sports depuis 1958, ref. I.N.S. RH/BN 15 janvier 1964.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1945-1970 Châtenay conseil de professeurs 1968-1970 conseils intérieurs : réunion du conseil des professeurs du 3 mai 1965.

[5] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1945-1970 Châtenay conseil de professeurs 1968-1970 conseils intérieurs : conseil des professeurs du 11mai 1964.

[6] I.N.S.E.P. boîte d'archives : historique I.N.S. n°1 1946-1975 : Etude sur l'Institut National des Sports, 1966.

1966, par le médecin chef de l'I.N.S. qui souhaite que le personnel médical constitue aussi une équipe de recherche et d'exploitation des documents et données recueillies permettant d'orienter l'éventail des recherches possibles. Il pense que ce service de recherche, s'il est bien équipé, peut être un outil de travail ouvert à tous les chercheurs (universitaire, hospitalier, C.N.R.S., etc.) s'intéressant aux problèmes de l'activité physique et sportive. Il permettrait d'élargir le champ des études et de renouveler les optiques de travail[1].

Cette vision de développement est partagée par la direction qui va même plus loin à la veille des Jeux Olympique de Mexico. Il est envisagé, comme l'indique le directeur dans un fascicule de présentation d'étendre les recherches à des domaines connexes à l'amélioration de la valeur physiologique et physique des athlètes :

> *"Il nous est apparu qu'au stade de l'évolution actuelle de l'I.N.S. il était indispensable de prévoir un secteur nouveau d'activité que nous avons appelé "Etudes, développement et recherche". … Nous pensons que la "recherche sportive" doit être relancée car tout ce qui a trait à cet aspect non médical a été trop négligé au cours de ces dernières années…. Le nombre et l'importance des questions à étudier touchant à divers domaines : psychologie, physiologie, sociologie, philosophie, histoire est considérable; il appartient à l'I.N.S. de préciser les grandes lignes de l'action à mener; il est en effet important de prendre des directions utiles, de ne pas se reperdre dans une somme encyclopédique, mais de voir dans chaque problème les points essentiels en évitant les détails secondaires".*[2]

Selon André Delsol, directeur de l'I.N.S. depuis 1966, l'orientation scientifique de l'établissement reste encore modeste[3] en 1968 lorsqu'il est envisagé de jumeler les services médicaux I.N.S. – E.N.S.E.P.S.[4]. Cependant cela préfigure le début d'un

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1975 à 1989 historique de l'I.N.S. et l'I.N.S.E.P., Héraclès, Archer : note du médecin chef de l'I.N.S., 1er décembre 1966.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : historique I.N.S. n°1 1946-1975 : fascicule *Le rôle de l'Institut National des Sports*, 1967.

[3] Simonet Pierre, *L'I.N.S.E.P.*, Woippy, éd. Gérard Klopp, 1998, page 228.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P.S. JG courrier avec l'I.N.S., service, 1960 à 1973 : lettre de l'administrateur des établissements de Joinville à l'intendant des établissements de Joinville, ref. nºA/230, 14 mai 1968.

Centre national de Médecine des Sports[1] qui permettrait de développer la recherche fondamentale et la recherche appliquée aux diverses techniques. Le docteur Dumas, officiant à l'E.N.S.E.P.S., participe à ce rapprochement alors que, déjà, à l'intérieur de l'I.N.S., des collaborations existent entre la section d'études médico-sportives et la section chargée de la recherche et de la pédagogie sportive qui s'oriente vers une approche psychologique et sociologique du sport et des sportifs[2]. La volonté du secrétariat d'Etat d'intégrer Edmond Hiriartborde dans les chercheurs du centre national peut être envisagé comme le souhait de voir le laboratoire de l'E.N.S.E.P.S. et ses problématiques intégrer ce centre.

A Joinville, la recherche s'organise autour des productions médicales. Les médecins de l'I.N.S. (Andrivet, Leclercq, Joliet, Stephan, Chignon, Segal, Léglise) participent avec les docteurs Dumas et Azémar de l'E.N.S.E.P.S. à l'émergence d'une médecine du sport. Ils publient régulièrement dans la *Revue Médecine, Education Physique et Sport*[3] (qui devient la *Revue Médecine du Sport* à partir de 1968) dans laquelle les docteurs Andrivet et Dumas sont également membres du comité de rédaction à partir de 1955. De même, ils participent activement, à partir de 1967, au développement de la *Revue de Cinésiologie*, revue sous le patronage de Chailley-Bert, dans laquelle le docteur Andrivet est membre du comité de rédaction à partir de 1968. Ils publient également de nombreux articles dans la *Revue E.P.S.* (19 articles de 1960 à 1971).

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : E.N.S.E.P.S. JG courrier avec l'I.N.S., service, 1960 à 1973 : lettre de l'administrateur des établissements de Joinville au directeur de l'I.N.S., ref. nºA/205, 6 mai 1968.

[2] Simonet Pierre*, L'I.N.S.E.P.*, Woippy, éd. Gérard Klopp, 1998, page 229.

[3] La *Revue Médecine, Education Physique et* Sport, organe officiel de la Société Médicale d'Education Physique et de Sport est créée par G.-A. Richard en 1921 sous le patronage de la Direction Générale de la Jeunesse et des Sports. A partir de 1968 elle devient la *Revue Médecine du Sport*, organe de la Société Française de Médecine du Sport.

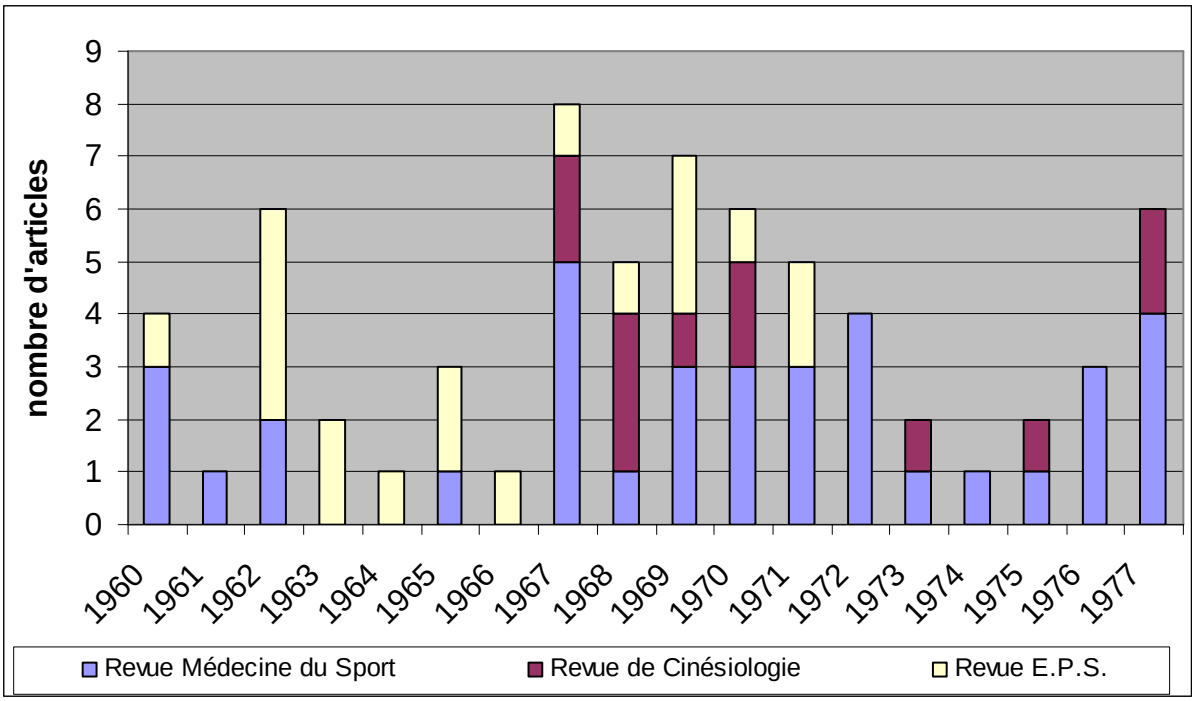

Figure 13 : Articles des médecins de l'I.N.S. et de l'E.N.S.E.P.S. parus dans 3 revues (1960 -1977).

Cette activité scientifique bien qu'importante mérite quelques explications. Primo, ces trois revues n'ont pas les mêmes exigences en ce qui concerne la scientificité des articles. La *Revue E.P.S.* a un comité de rédaction essentiellement composé d'enseignants d'E.P.S. alors que les deux autres ont des comités de rédaction composés de médecins, seules ces deux revues sont des revues scientifiques. Secondo, quelques soient les revues, les contributeurs essentiels sont toujours les mêmes : les docteurs Andrivet et Leclercq pour l'I.N.S. et Dumas pour l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens. Tertio, le docteur Dumas est l'auteur ou coauteur de 2/3 des articles publiés dans la *Revue E.P.S.*, alors que les docteurs Andrivet et Leclercq signent ou cosignent 2/3 des articles de la *Revue Médecine du Sport* dans laquelle ne paraissent que des articles médicaux. Le respect teinté d'admiration des enseignants et élèves de l'E.N.S.E.P.S. envers le docteur Dumas relève certainement plus de sa propension à écrire des articles dans une revue professionnelle liée à l'éducation physique que de la reconnaissance scientifique de ses recherches par ses pairs. Enfin, quarto, il y a une nette montée en puissance, dans les revues médicales, du nombre d'articles scientifiques entre 1967 et 1972 puis en 1976 et 1977 correspondant à l'importance que prennent les Jeux Olympiques et leur préparation. Les articles se centrent sur les problèmes de la préparation et des compétitions (entraînement, fonction cardiaque, problème

médicaux, …) de 1960 à 1971 pour ensuite, à partir de 1972, se centrer sur la traumatologie sportive notamment à travers des essais cliniques concernant l'efficacité de médicaments (simples ou associés).

La création, en 1972, du centre national de médecine du sport de l'I.N.S.[1] destiné à assurer la surveillance médicale, les traitements médicaux et la recherche médico-sportive[2] et la mise en place d'un comité consultatif médical à l'I.N.S. chargé de la coordination technique des services médicaux, de la coordination des recherches avec les organismes extérieurs intéressés, de la coordination des enseignements dans lesquels la médecine du sport intervient[3] ne sont pas étranger à ce changement d'orientation.

Ainsi en ce qui concerne la recherche, des grands pôles commencent à apparaître. L'E.N.S.E.P.S. jeunes gens possède un service de publication et de communication performant, l'E.N.S.E.P.S. jeunes filles, à travers son laboratoire dirigé par Hiriartborde, et le réseau développé par Yvonne Surrel est reconnue au niveau international, et l'I.N.S., grâce à l'équipement de service médical et le travail scientifique des médecins, apparaît comme l'organisme incontournable dans l'organisation de la recherche en médecine du sport. Enfin la commission histoire de la *nouvelle E.N.S.E.P.S.* s'engage dans un travail dont les résultats seront perçus dans les années 1980. C'est autour de ces différents axes que va se développer la recherche à l'Institut national du sport et de l'éducation physique.

A la veille de la création de l'I.N.S.E.P., les commissions permanentes de l'E.N.S.E.P.S. poursuivent leurs travaux en liaison avec le département de la recherche en ce qui concerne les commissions de biomécanique et de psychophysiologie, avec le ministère de la santé pour la commission des activités physiques 3ème âge et représentent l'établissement lors des colloques internationaux pour la commission d'histoire de l'E.P.S.. Le département recherche de l'E.N.S.E.P.S. exploite les résultats de l'étude des motivations des français pour la pratique des activités physiques et sportives (2ème étape, rapport publié dans les annales de l'E.N.S.E.P.S., n°9, juin 1976) et présente des rapports de recherche

---

[1] I.N.S.E.P., boîte d'archives : I.N.S. dossier intendance : C.A. 1971 1972 : conseil intérieur de l'I.N.S., procès verbal de la réunion du 8 décembre 1971.

[2] Arrêté du 15 juillet 1972, secrétariat d'Etat auprès du 1er ministre chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, E.P.S., bureau médical : création du centre national de médecine du sport de l'Institut National des Sports.

[3] Arrêté du 15 juillet 1972, secrétariat d'Etat auprès du 1er ministre chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, E.P.S., bureau médical : création d'un comité consultatif médical du centre national du sport à l'Institut National des Sports.

dans trois congrès de biomécanique, de physiologie et d'ergonomie. La section recherche, en liaison avec l'I.N.S., puisque déjà la fusion des secteurs s'opère, propose à la direction générale de la recherche scientifique et technique des thèmes de recherche. Deux thèmes sont retenus[1] : le premier, en collaboration avec le docteur Lambert, directeur du laboratoire de psychologie sociale de la Sorbonne, étudie '*les aspirations et résistances des individus vis-à-vis de la pratique des activités physiques et sportives*'; le second, en collaboration avec le professeur Bouisset directeur du laboratoire de physiologie du mouvement de l'université d'Orsay, s'intéresse à '*l'étude biomécanique de mouvements de musculation et d'haltérophilie au cours de l'apprentissage, de l'entraînement et de la compétition*'.

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Procès verbaux des conseils d'administration de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens : séance du 16 décembre 1976.

Chapitre 7 : La création de l'I.N.S.E.P.

La loi du 29 octobre 1975, dite "*loi Mazeaud*" reconnaît les U.E.R. E.P.S. comme organismes de formation des cadres de l'éducation physique et des sports. "*Les formations en sciences et techniques des activités physiques et sportives sont organisées et sanctionnées conformément aux dispositions de la loi d'orientation*"[1] de l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968. Dans le même temps, et alors que les formations en E.P.S. gagnent leur place à l'université, l'E.N.S.E.P.S. et l'I.N.S. fusionnent en un nouvel établissement l'Institut national du sport et de l'éducation physique (I.N.S.E.P.). Il a pour missions de participer : "*à la recherche scientifique fondamentale et appliquée en matière pédagogique, médicale et technique; à la formation continue de niveau supérieur des personnels enseignants d'éducation physique et sportive, des conseillers techniques et des éducateurs sportifs ainsi que des personnels des services de la jeunesse et des sports; à l'entraînement des équipes nationales ainsi qu'à la promotion des sportifs de haut niveau*"[2]. L'I.N.S.E.P. est loin d'être une simple fusion. Il s'agit d'un établissement national du secrétariat d'Etat de la Jeunesse et des Sports dont la création est révélatrice des rapports de pouvoir entre le sport et l'éducation physique, entre les pragmatiques et les théoriciens, les entraîneurs et les éducateurs.

L'optimisation des moyens n'est pas une idée nouvelle. Déjà en 1970, une proposition de loi du groupe communiste concernant le sport et les activités physiques est déposée au Sénat[3]. Elle propose de reconvertir les établissements, de

---

[1] Loi n°75-988 du 29 octobre 1975 relative au développement de l'éducation physique et du sport, article 6.
[2] Ibid., article 8.
[3] Sénat, *Proposition de loi tendant au développement du sport et des activités physiques*, article 17, première session ordinaire de 1970-1971, annexe au procès-verbal de la séance du 19 décembre 1970.

les rattacher à l'université et de mettre leurs moyens à disposition des U.E.R.. De même en 1973, une proposition de loi[1] émanant de députés socialistes tend à organiser une "*Université nationale de l'éducation physique et du sport éducatif*" autour de l'E.N.S.E.P.S., des U.E.R. E.P.S., d'instituts nationaux du sport éducatif (chargés de la préparation sportive et de la recherche dans le cadre de la compétition) et des centres pédagogiques régionaux (C.P.R.) d'E.P.S.. Ainsi, dans ces propositions de gauche il s'agit bien de fédérer les établissements autour de l'éducation physique et du sport éducatif[2].

L'annonce surprise, le 2 juillet 1974[3], du transfert à Joinville de la nouvelle E.N.S.E.P.S., lors d'une conférence de presse de Pierre Mazeaud, provoque de vives réactions car elle remet en cause la vision que le S.N.E.P. et les enseignants avaient de l'organisation de l'E.P.S. et du sport. La crainte est grande de voir l'E.N.S.E.P.S. disparaître au profit de l'I.N.S. et l'E.P.S. asservie au sport. En effet, Pierre Mazeaud, alors qu'il inaugure de nouvelles installations à l'I.N.S., annonce dans le même temps la création d'un comité de coordination de la préparation olympique qui "*s'inscrit dans la perspective du projet de loi sur le développement du sport, qui sera déposée à la rentrée sur le bureau de l'Assemblée Nationale. Texte unique en la matière, cette loi devrait servir de Charte du sport dans toutes ses composantes : formation des personnels enseignants, éducation physique, pratique généralisée, athlètes de haut niveau, etc*."[4].

Cette crainte est partagée par Joseph Comiti qui est sollicité pour défendre l'établissement :

> *" Je pense comme vous que la transformation des locaux cache autre chose qu'un simple déménagement et, qu'en filigrane, il y a pratiquement la disparition de l'E.N.S.E.P.S. telle que nous l'avons voulue. C'est-à-dire, ceux qui dès le début avait participé à son élaboration, qu'il s'agisse de moi-même, de mon cabinet et de toute l'équipe qui, autour de monsieur Joyeux s'est donné complètement à*

---

[1] Assemblée Nationale, *Proposition de loi portant réforme de l'éducation physique et du sport*, articles 9 et 11, première session ordinaire de 1973-1974, annexe au procès-verbal de la séance du 31 octobre 1973.

[2] Assemblée Nationale, *Proposition de loi portant réforme de l'éducation physique et du sport*, articles 23, première session ordinaire de 1973-1974, annexe au procès-verbal de la séance du 31 octobre 1973 : "*En dehors et au-delà de l'école, la compétition est organisée par l'Office du sport éducatif.*"

[3] Une décision ministérielle concernant le transfert le transfert de l'E.N.S.E.P.S. à l'I.N.S. paraît le 2 juillet 1974.

[4] "Omnisports : création d'un comité de coordination de la préparation olympique", journal *Le Monde*, 4 juillet 1974.

cette tâche. Comme vous, je ressens une grande amertume, car je suis moi aussi concerné. Je pensais que nous pouvions, par le biais de l'E.N.S.E.P.S. assurer une véritable promotion de l'éducation physique et sportive.

Au surplus, il appartient à un gouvernement qui m'est relativement étranger et où je n'aurai pas accepté de figurer. Dans ces conditions, il m'est difficile personnellement d'intervenir. Le devoir de réserve me défend de critiquer de façon officielle la politique de mon successeur, car on y verrait là une forme de jalousie et mes critiques ne seraient pas entendues avec l'intérêt qu'elles devraient susciter.

Par contre, je pense qu'une action énergique de votre part et, en particulier auprès des services spécialisés du journal " Le Monde ", où monsieur Simon avait suivi avec un très grand intérêt la formation de cette école pourrait avoir un effet bénéfique.

En effet, si monsieur Mazeaud se conduit parfois de façon qui peut sembler brutale, j'ai l'impression qu'il recule toutes les fois qu'il trouve devant lui des réactions qui sont décidées."[1]

Les faits donnent raison à cette analyse de la situation. En effet, Pierre Mazeaud ne fait pas mystère de sa volonté d'aboutir à la création d'un "*grand centre sportif dans l'est parisien, avec l'I.N.S., dans le bois de Vincennes*"[2] calqué sur l'organisation du sport et de l'E.P. en U.R.S.S. et en République Démocratique Allemande[3].

Les enseignants, les personnels de l'E.N.S.E.P.S.[4] et le S.N.E.P.[5] se mobilisent contre le transfert qui s'organise[6]. Le maire de Châtenay-Malabry, M. Lecrevisse, intervient auprès de Pierre Mazeaud pour que les emplois soient

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : mission recherche, textes officiels concernant la recherche en E.P.S., transfert E.N.S.E.P. – C.R.E.P.S. : lettre du docteur Joseph Comiti, à Jean Vivès directeur de l'E.N.S.E.P.S. (sic), ref. JC/SP n°120, 20 juillet 1974.

[2] "Le centre d'éducation populaire de Paris sera transféré à Châtenay-Malabry", journal *Le Monde*, 5 juillet 1974.

[3] Journal *Le Figaro*, 20 juillet 1974.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1970-1975 Châtenay à Joinville : lettre du personnel enseignant, administratif et de service de l'E.N.S.E.P.S. au président de la République, 6 juillet 1974.

[5] Journal *Le Monde*, 8 juillet 1974.

[6] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1970-1975 Châtenay à Joinville : instructions données par Alain Grellety Bosviel, directeur de Cabinet à la suite de la réunion du 10 juillet 1974 concernant l'organisation du transfert.

conservés et pour que les avantages dont bénéficiait la commune avec la présence de l'E.N.S.E.P.S. puissent être reconduits en ce qui concerne l'installation du C.R.E.P.[1]. D'ailleurs, les interventions des enseignants et de l'intersyndicale, malgré un affichage de façade[2], concernent plus les conditions matérielles du transfert, le maintien des emplois[3], que l'inquiétude quant au devenir de l'établissement[4] comme le montrent les tracts distribués à la population[5] (annexe 30) et les différentes lettres envoyées aux élus[6]. Il faut attendre le 24 octobre 1974 pour que les membres du conseil d'administration de l'école, fortement contrôlé par l'administration centrale[7], discutent du projet de transfert. M. Lambert, maître de recherche au C.N.R.S., demande si le transfert évoqué par la presse est une réalité. M. Ardisson, sous-directeur de l'éducation physique confirme la décision du ministre sans que le statut juridique soit défini[8]. Ainsi, le transfert est envisagé sans que le conseil d'administration ait été consulté contrairement à l'article 25 du décret du 26 mars 1973.

Cependant la fusion des deux établissements envisagée dès le 15 juillet 1974[9] ne présente pas de grandes difficultés selon Jean Letessier, directeur de l'I.N.S. :

> "*La fusion de l'E.N.S.E.P.S. et de l'I.N.S. dans la perspective où les deux établissements sont appelés à cohabiter ne devrait pas en principe soulever de difficultés majeures. En effet, les deux établissements présentent des caractéristiques communes, des*

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1970-1975 Châtenay à Joinville : lettre du maire de Châtenay-Malabry au secrétaire d'Etat, le 12 juillet 1974.

[2] E.N.S.E.P. Châtenay : nouvelle intervention du S.N.E.P., bulletin syndical n°65, décembre 1974, page 4 : il faut attendre ce bulletin pour lire une lettre de protestation adressée au ministre par le bureau national du S.N.E.P. à la demande de la section syndicale de l'E.N.S.E.P.S.

[3] "Châtenay Malabry : la question est posée, l'E.N.S.E.P.S. va devoir vivre en de nouveaux lieux sans un budget nouveau", journal *L'Humanité*, 12 décembre 1974.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1970-1975 Châtenay à Joinville : lettre des membres du personnel de l'E.N.S.E.P.S. au directeur de l'E.N.S.E.P.S., Robert Joyeux, 26 juillet 1974.

[5] 1970-1975 Châtenay à Joinville : L'intersyndicale de l'E.N.S.E.P.S., tracts du 24 octobre 1974 et du 25 novembre 1974.

[6] I.N.S.E.P. boîte d'archives : mission recherche, textes officiels concernant la recherche en E.P.S., transfert E.N.S.E.P.-C.R.E.P.S. : différentes lettres du personnel enseignant de l'école normale supérieure d'éducation physique sportive à monsieur le président de la république, monsieur le secrétaire d'état à la jeunesse et aux Sports, monsieur le recteur, monsieur le maire de Châtenay Malabry.

[7] Depuis le conseil d'administration du 21 décembre 1973 sur les 28 membres convoqués 19 sont nommés et parmi eux les directeurs, directeurs adjoints et responsables de département n'ont qu'une voix consultative dans les délibérations du conseil. Les 9 membres élus représentent le personnel et les sessionnaires.

[8] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Procès verbaux des conseils d'administration de l'E.N.S.E.P.S. filles et garçons : séance du 24 décembre 1973.

[9] Secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, Note du directeur de Cabinet, Alain Grellety Bosviel, ref. CAB/I n°174, 15 juillet 1974.

missions sinon semblables du moins complémentaires et des capacités juridiques rigoureusement identiques. L'E.N.S.E.P.S., à la différence des autres écoles normales, ne prépare pas à un emploi ou à un grade de la fonction publique et ne délivre ni diplôme ne titre universitaire.

En fait, les deux établissements concourent également à la formation et au perfectionnement du personnel enseignant de la Jeunesse et des Sports dans le cadre de la promotion sociale, de la formation permanente ou des conventions d'enseignement et de recherches passées avec des organismes publics ou privés."[1]

Il s'agit de permettre à chacun des établissements, ayant antérieurement développé une action privilégiée dans tel ou tel domaine, d'assurer le développement et le fonctionnement du service commun pour lequel il est le plus performant[2]. Cependant le journal *L'Equipe* s'interroge sur la capacité de l'I.N.S. à recevoir l'E.N.S.E.P.S. et les différentes actions de formation qui s'y passent. "*L'I.N.S. est-il prêt à recevoir sessionnaires, stagiaires, lycées, écoles et particuliers, alors que les lits et la place y manquent déjà ?*"[3]. L'E.N.S.E.P.S. risque de se trouver isolée, dans un ghetto, celui du sport de compétition, l'empêchant de développer ses propres recherches[4].

Un responsable de la coordination des opérations matérielles du transfert est nommé le 14 novembre 1974[5]. A partir de ce moment tout s'accélère. Une convention d'utilisation des chambres de la future E.N.S.E.P.S. est signée avec le directeur de l'I.N.S., le service de l'équipement prend en charge les travaux d'adaptation du bâtiment destiné à recevoir l'E.N.S.E.P.S. et le transfert est prévu pour le 6 janvier 1975 sans l'octroi de moyens supplémentaires. Des directives sont données par le Cabinet pour que l'installation se fasse "*sans qu'il y ait de duplication*

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : historique I.N.S. n°1 1946-1975 : lettre de Jean Letessier, directeur de l'I.N.S. au secrétaire d'Etat chargé de la Jeunesse et des Sports, Cabinet M. Langlais, ref. Direction JL/PB n°1156, 19 août 1974.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : mission recherche, textes officiels concernant la recherche en E.P.S., transfert E.N.S.E.P.-C.R.E.P.S. : services communs E.N.S.E.P.S. - I.N.S., projet d'organisation, 18 octobre 1974.

[3] "E.N.S.E.P.S. : un transfert discuté", journal *L'Equipe*, 10 octobre 1974.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : mission recherche, textes officiels concernant la recherche en E.P.S., transfert E.N.S.E.P.-C.R.E.P.S. : E.N.S.E.P.S., document de travail, 11 octobre 1974.

[5] I.N.S.E.P. boîte d'archives : mission recherche, textes officiels concernant la recherche en E.P.S., transfert E.N.S.E.P.-C.R.E.P.S. : dossier *Le transfert de l'E.N.S.E.P.S., aspects matériels.*

des services communs"[1] compte tenu de la fusion à venir. Malgré l'intervention du colonel Crespin, président du conseil d'administration de l'E.N.S.E.P.S., pour reporter le transfert[2], Pierre Mazeaud ne modifie pas le calendrier tout en garantissant le maintien des missions de l'E.N.S.E.P.S. et en proposant une consultation des personnels en ce qui concerne le regroupement des l'E.N.S.E.P.S. et de l'I.N.S.[3]. Il envisage aussi que ce regroupement permette la gestion des établissements par une autorité unique. En fait, il s'agit de réunir les deux établissements pour permettre une optimisation des moyens financiers, humains et administratifs mais on peut s'interroger, comme les responsables syndicaux, sur cette politique volontariste qui vise à privilégier le sport de haute compétition au détriment des activité physique pour le plus grand nombre[4], d'autant que les mesures sont prises avant que les députés ne les aient approuvées et n'aient voté la loi relative au développement de l'éducation physique et du sport.

Il est clair que ce rapprochement engendre des économies d'échelle comme le montre la réaction de Pierre Mazeaud à l'article de *L'Equipe* du 12 décembre 1974 sur "*les problèmes du transfert de l'E.N.S.E.P.S.*" dans lequel Alain Hébrard et Jacques Personne, enseignants à l'E.N.S.E.P.S. et l'I.N.S. mettent en avant le caractère soudain de la décision et le coût du transfert. Le lendemain, dans le même journal, Pierre Mazeaud tient à préciser que la permutation entre l'E.N.S.E.P.S. et le C.R.E.P. de Paris vise à séparer deux établissements (I.N.S. et C.R.E.P.) de niveau et de vocations différentes et localiser en un lieu unique l'I.N.S. et l'E.N.S.E.P.S.. Le rassemblement des deux établissements doit permettre "*d'assurer des contacts permanents entre les enseignants d'E.P.S., les cadres sportifs de plein air et les pratiquants de haut niveau et de regrouper et de mettre en commun des moyens de recherche, de documentation et de diffusion*" tout en évitant que "*des stages similaires soient organisés dans les deux établissements*"[5]. Cependant, il convient de

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1970-1975 Châtenay à Joinville : note de service du directeur de Cabinet adressés au directeur de la Jeunesse et des activités socio-éducatives, au directeur de l'E.P. et des Sports, au Sous-directeur de l'administration générale, au chef de service de l'Equipement, CAB/I n°213, 27 septembre 1974.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1970-1975 Châtenay à Joinville : lettre de Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie, Jeunesse et Sports au directeur de l'E.N.S.E.P.S., ref. CAB/S n°0005, 2 janvier 1975.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1970-1975 Châtenay à Joinville : lettre de Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie, Jeunesse et Sports au directeur de l'E.N.S.E.P.S., ref. CAB/S, 10 janvier 1975.

[4] "Les personnels du C.R.E.P. et de l'E.N.S.E.P.S. s'élèvent contre le transfert de leurs établissements", journal *Le Monde*, 13 décembre 1974.

[5] "E.N.S.E.P.S. : transfert avant la fusion avec l'I.N.S.", journal *L'Equipe*, 13 décembre 1974.

noter également que ce transfert n'est certainement pas dénué d'arrières pensées politiques. En effet, Pierre Mazeaud cumule, avec ses fonctions ministérielles, la charge de député des Hauts de Seine et, de l'avis de l'opposition politique, veut s'emparer de la mairie de Châtenay-Malabry[1]. En dehors du coût élevé du déménagement dans un contexte de crise économique, ce transfert constitue, pour la section socialiste de Châtenay, "*une opération pré électorale de longue haleine menée par Pierre Mazeaud pour conquérir la mairie de Châtenay, la conception très particulière du pouvoir Giscardo - UDR et la politique menée en matière de jeunesse, de sports et de loisirs*"[2]. *Le Canard Enchaîné* relaie cette information tout en précisant qu'en "*installant l'E.N.S.E.P.S. à Joinville, on compte, à terme, l'intégrer à l'I.N.S. et en faire une usine à champions, en escamotant son rôle de recherche sur le sport*"[3]. Cette même analyse est faite par l'intersyndicale réunit autour de la défense de l'E.N.S.E.P.S. et du C.R.E.P. :

> "*Monsieur Mazeaud tire argument du départ de l'E.N.S.E.P.S. de Châtenay-Malabry en matière de politique électorale en promettant "désormais" à la population l'utilisation de ces installations.*
>
> *Le départ de l'E.N.S.E.P.S. ayant été décidé par lui, on est en droit de se demander si cette situation n'a ainsi été créée que pour qu'il en tire lui-même argument.*
>
> *L'électoralisme serait-il la finalité essentielle de l'opération ? Que pourrait-on penser d'un Secrétaire d'Etat qui, pour la satisfaction sur le plan local de ses ambitions personnelles, n'hésiterait pas à brader les biens publics tant régionaux (C.R.E.P.) que nationaux (E.N.S.E.P.S.) dont il a la gestion ?*"[4]

Les faits militent en faveur de ces arguments. Pierre Mazeaud cherche effectivement une mairie pour ancrer son action localement et sa lettre aux châtenaysiens est explicite. Il présente la permutation des deux établissements comme offrant de nombreux avantages aux habitants et les incite à prendre contact

---

[1] Section du Parti Socialiste de Châtenay-Malabry, "L'affaire de l'E.N.S.E.P.S.", supplément au numéro de *L'Avenir*, novembre 1974.

[2] "L'affaire de l'E.N.S.E.P.S.", *L'Avenir de la banlieue de Paris - Châtenay Malabry*, mensuel d'information locale éditée par le Parti Socialiste, n°786, septembre et octobre 1974, page 4.

[3] Durand, Dominique, *Le Canard Enchaîné*, 23 octobre 1974.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1970-1975 Châtenay à Joinville : tract, *Non à la liquidation du C.R.E.P. et de l'E.N.S.E.P.S.*, environ novembre 1974.

avec ses collaborateurs dans sa permanence nouvellement installée à Châtenay, 15 rue Marc Sagnier[1]. Ses ambitions politiques ne seront satisfaites qu'en 1979 …en Haute Savoie[2].

Cependant, ce rapprochement, loin d'être une hérésie, représente une opportunité pour le sport français. Il permet de réunir dans un même lieu des compétences et des structures complémentaires qui jusqu'alors se trouvaient parfois en concurrence voire en opposition. Le déménagement commence le 18 janvier, le transfert organisé[3] permet à la nouvelle implantation de fonctionner dès le 23 janvier 1975[4]. Le personnel, lors d'une consultation, décide, au grand dam de l'intersyndicale, de ne pas s'opposer à ce transfert[5]. Des garanties sont données au conseil d'administration pour que lors de l'élaboration du statut du personnel celui-ci soit consulté[6].

Les jeux sont faits. La parution de la loi du 29 octobre 1975 porte création de l'Institut national du sport et de l'éducation physique. Claude Pineau, inspecteur principal de la Jeunesse, Sports et des Loisirs prend la direction de l'I.N.S. le 15 décembre 1975[7] à laquelle s'ajoute celle de l'E.N.S.E.P.S. à compter du 1er janvier 1976[8]. Il a la charge de créer l'I.N.S.E.P. par transformation des deux établissements. Les structures préfigurant le nouvel établissement sont mises en place dès septembre 1976[9]. En fait, une fusion étroite s'est effectuée dès septembre entre les deux établissements comme l'indique Claude Pineau au conseil d'administration :

> *"Nous avons pu mettre en place un certains nombre d'échanges qui sont déjà tout à fait concrets entre les enseignants qui étaient*

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1970-1975 Châtenay à Joinville : lettre de Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat, aux habitants de Châtenay-Malabry, 1er septembre 1974.

[2] Pierre Mazeaud est maire de Saint Julien de Genevois de 1979 à 1989. Il est élu député de Haute Savoie de 1988 à 1998.

[3] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1970-1975 Châtenay à Joinville : E.N.S.E.P.S., organisation du transfert des services de Châtenay à Paris, 20 janvier 1975.

[4] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1973-1975 Châtenay dossier général section 8 et 9 : lettre du directeur de l'E.N.S.E.P.S. aux professeurs sessionnaires section 8 et 9, ref. YB/R n°53/D, 22 janvier 1975.

[5] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1970-1975 Châtenay à Joinville : tract de l'intersyndicale, *L'intersyndicale à tous les personnels de l'E.N.S.E.P.S.*, 20 janvier 1975. Le vote est partagé puisque 56,6% des personnels est favorable au transfert (88 voix contre 77).

[6] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Procès verbaux des conseils d'administration de l'E.N.S.E.P.S. filles et garçons à partir du 20 juin 1971 : conseil d'administration du 29 avril 1975.

[7] Arrêté AG/P2 n°1841 du 8 janvier 1976.

[8] Arrêté AG/P2 n°1842 du 8 janvier 1976.

[9] I.N.S.E.P., boîte d'archives : I.N.S. dossier intendance : C.A. 1976 : conseil d'administration de l'I.N.S. du 16 décembre 1976.

propres à l'E.N.S.E.P.S. et qui, pour un certain nombre, donnent des heures d'enseignement aux élèves des sections Sport-Etudes de l'ex-I.N.S. et, inversement, les enseignants de l'I.N.S. ont largement participé à des travaux propres à l'E.N.S.E.P.S. dans le cadre des études comme dans celui de la recherche". [1]

Le transfert de la totalité des postes de personnels ouverts à l'E.N.S.E.P.S. vers le nouvel établissement s'effectuera dès la promulgation de l'arrêté portant création à l'I.N.S.E.P.[2]. Le 1er janvier 1977, Claude Pineau prend la tête du nouvel l'établissement[3] constitué des départements sport de haut niveau, formation et recherche médicale[4]. Il s'agit de "*regrouper au sein d'un même établissement tout ce qui concerne les problèmes de la préparation de l'élite, y compris la promotion scolaire, universitaire et sociale, la recherche scientifique fondamentale et appliquée en matière pédagogique, médicale et technique, la formation continue de niveau supérieur des personnels enseignants*"[5] de la Jeunesse et des Sports. Mais que l'on ne s'y trompe pas, bien que les recrutements des sessionnaires E.N.S.E.P.S. aient continué pendant l'année 1976 et que la formation au diplôme de l'Institut national du sport et de l'éducation physique (prolongement de la formation de la *nouvelle E.N.S.E.P.S.*) perdure au milieu des nombreuses formations destinées aux sportifs de haut niveau, c'est bien la fin des formations d'enseignants d'E.P.S. au sein d'une Ecole normale supérieure qui est actée. Ce constat est repris par Jean Merel, dans *L'Humanité* qui considère "*qu'en réalité, en y regardant d'un peu plus près, il s'agit moins d'une fusion que de la liquidation de l'E.N.S.E.P.S. entreprise par Comiti et poursuivie par Mazeaud. C'est la logique de l'austérité budgétaire qui constitue la toile de fond de l'opération car sous le prétexte d'une concentration des moyens, on a tout simplement soustrait à l'éducation physique et au sport français le potentiel très important que constituait l'Ecole Normale Supérieure d'Education Physique installée à Châtenay-Malabry*"[6]. Sans suivre cette position dans ses prolongements politiques, force est de constater que l'I.N.S.E.P. valorise le sport de l'élite au

---

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Procès verbaux des conseils d'administration de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens 1947-1976 : séance du16 décembre 1976.

[2] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Procès verbaux des conseils d'administration de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens 1947-1976 : séance du16 décembre 1976.

[3] Arrêté AG/P2 n°270 du 3 février 1977.

[4] Arrêté du 2 février 1977 portant organisation de l'Institut national du sport et de l'éducation physique.

[5] "L'I.N.S.E.P., un nouveau creuset", journal *L'Equipe*, 24 mars 1977.

[6] Merel, Jean, "Quelle politique sportive ? L'I.N.S.E.P., inauguré aujourd'hui à Vincennes, semble destiné à une double opération gouvernementale", journal *L'Humanité*, 15 novembre 1977.

détriment de l'éducation physique. Cependant cette évolution prendra du temps car, pour l'heure, l'encadrement de l'I.N.S.E.P. est essentiellement constitué d'enseignants de la nouvelle E.N.S.E.P.S., notamment en ce qui concerne la recherche[1]. Mais, en 1977, l'éducation physique et sportive a-t-elle encore sa place en dehors de l'Université et de l'Education Nationale ? En fait, le champ est libre pour le développement d'un cursus universitaire dans les U.E.R. E.P.S..

[1] During Bertrand, entretien effectué le 6 avril 2006 à Joinville (94).

Conclusion.

Cette période allant des années 1960 à la création de l'Institut national du sport et de l'éducation physique est marquée par une politique volontariste en matière de sport et d'éducation physique. Le Haut commissariat à la Jeunesse et aux Sports, créé dès 1958 et dirigé par Maurice Herzog, est le fer de lance de la politique gaullienne en faveur du sport. Les établissements nationaux en sont les bras armés. La politique sportive ambitieuse du Haut commissaire passe par une rationalisation des moyens. Les établissements du bois de Vincennes, E.N.S.E.P.S. jeunes gens et I.N.S. sont réunis au sein d'une structure administrative unique, les *établissements de Joinville*, dirigée par un administrateur civil, André Dufort. Bien que décrié par les enseignants et directeurs car il est étranger au champ de l'éducation physique et du sport, André Dufort va mettre en place une gestion administrative et financière moderne (et rationnelle) en adoptant les procédures de contrôle en vigueur dans la comptabilité publique. L'ampleur des travaux de construction et rénovation effectués dans les *établissements de Joinville* rend nécessaire ce changement. Le budget, à la hauteur des ambitions, est construit autour de financements croisés et fait intervenir différents partenaires dans cette rénovation. André Dufort va mener à bien cette mission puisque sous sa direction les établissements se dotent d'infrastructures modernes et enviées. Les choix technologiques et architecturaux innovants du stade couvert et de la piscine en font la vitrine du sport français. L'essentiel des travaux conduisant à la métamorphose du camp de Saint Maur se réalisent entre 1961 et 1964. Ensuite il sera difficile de poursuivre cette politique, notamment dans les années 1970, à cause de contraintes budgétaires importantes. Malgré ces efforts importants il reste des secteurs à l'abandon. Même si *"la base nautique de Nogent*

(réservée au kayak), *qui se trouvait dans un état déplorable, a été remise à neuf"* [1] la base nautique de Choisy dédiée à la voile est encore en difficulté :

> *" Nos collègues vivent sous la tente sans aucune installation ni eau ni sanitaire "*[2].

Il faut attendre 1969 pour que les travaux soient envisagés. Le problème est le même en ce qui concerne l'E.N.S.E.P.S. jeunes filles de Châtenay. Ce n'est qu'à partir de 1968, et pour compléter les infrastructures de la faculté de Pharmacie qui s'implante à Châtenay-Malabry, qu'il est envisagé de réaliser la rénovation et la construction d'installations sportives modernes (halle de sports et aire sportive polyvalente).

Cette mise en œuvre tardive peut expliquer en partie seulement les choix pédagogiques qui sont fait par l'équipe enseignante de privilégier l'éducation physique par rapport aux sports. En effet faute d'installation moderne il paraît difficile de développer des pratiques sportives dans la formation. Ainsi, relativement éloignée de l'administration centrale et des *établissements de Joinville* pour ne pas dire marginalisée, Yvonne Surrel, la directrice de l'E.N.S.E.P.S. jeunes filles, va mettre en place des structures pédagogiques permettant le développement national et international de l'éducation physique. L'établissement va se différencier des orientations de l'établissement de garçons qui, du fait de la proximité géographique avec l'I.N.S., se centre sur le développement d'une éducation physique sportive tout en militant pour son intégration universitaire.

Ainsi la mise en place des *établissements de Joinville* va donner une impulsion sans précédent à l'organisation des formations nationales concernant l'éducation physique et le sport. Cependant dans le même temps, et du fait de la volonté politique de sportiviser la société, ces formations sont confrontées à un manque de clarté dans la définition de leur objet principal. Si les formations de l'I.N.S. sont clairement identifiées comme débouchant sur des diplômes sportifs d'entraîneurs ou d'encadrement, celles des E.N.S.E.P.S. oscillent entre la formation des enseignants à l'éducation sportive et/ou à l'éducation physique. Cette confusion est telle que les élèves professeurs dans les années 1970 s'interrogent sur le cœur de métier auquel ils sont formés : est-ce entraîneur sportif ou professeur d'éducation

---

[1] I.N.S.E.P., boîte d'archives : conseils d'administration 1955-1966 : conseil d'administration de l'I.N.S. du 5 décembre 1963 : rapport de l'administrateur.

[2] I.N.S.E.P., boîte d'archives : conseils d'administration 1955-1966 : conseil d'administration de l'I.N.S. du 20 décembre 1962 : bilan de directeur.

physique ? Le positionnement différent des établissements de formation tant du point de vue des enseignants, des contenus d'enseignement, du développement de la recherche que du désir d'universitariser la formation cristallise cette opposition à laquelle s'ajoutent les enjeux externes tant syndicaux qu'universitaires.

Les trois établissements ont chacun leurs caractéristiques, leurs forces et leurs faiblesses. L'I.N.S., fort du soutien de l'administration centrale en ce qui concerne l'entraînement des sportifs de haut niveau et le développement des formations permettant l'encadrement sportif, est l'établissement phare de la politique sportive française. Cet établissement important (en 1966 il compte 146 enseignants), composé de plusieurs sections de formation se veut une "*authentique université sportive* "[1]. Cependant son personnel enseignant statutaire est vieillissant et ne réactualise pas toujours ses connaissances pour rester à la pointe de l'innovation. Seule la contractualisation des cadres, à la fin des années 1960, permet à l'I.N.S. de maintenir son rang au niveau international.

Les E.N.S.E.P.S. forment les élèves professeurs d'E.P.S. qui, après avoir obtenu le C.A.P.E.P.S., enseignent dans les établissements scolaires de l'Education nationale tout en étant fonctionnaires titulaires de la Jeunesse et aux Sports. Ils constituent les cadres enseignants les plus élevés de ce ministère. Ce qui peut représenter une force est en fait une faiblesse dans le cadre du développement d'une politique sportive volontaire. En effet, les professeurs des E.N.S.E.P.S. ont un regard critique sur la spécialisation sportive précoce. D'autre part, ils souhaitent intégrer pleinement le ministère de l'Education nationale et pour cela intégrer leur discipline à l'Université au même titre que les autres Ecoles normales supérieures. Conscients de former une certaine élite, ces enseignants ont un œil critique sur la politique de formation sportive menée par leur administration. Leur investissement politique et syndical les rend moins perméables à cette propagande sportive.

Mais au-delà de ces considérations générales apparaît un autre axe de fracture, interne aux E.N.S.E.P.S.. L'E.N.S.E.P.S. jeunes gens est l'objet d'une certaine porosité par rapport aux orientations de l'I.N.S. toute proche. D'une part les professeurs, sous l'impulsion de Robert Mérand, intègrent très rapidement dans les contenus de formation des pratiques sportives au détriment des matières liées à

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : I.N.S. 1946 à 1975 : historique du camp de Saint-Maur, historique des établissements de Joinville, historique de l'I.N.S. n°1, notes, documentation. Le livre d'or des anciens de Joinville : correspondance olympique adressé à M. le directeur des Sports, Mexico, n°335/COLYMP, le 25 janvier 1967, signé colonel Haro Oliva.

l'éducation physique. Ces pratiques augmentent régulièrement, en volume horaire, pendant toute la période. La formation pratique et pédagogique des élèves professeurs est intimement liée au sport. D'autre part, pour répondre aux missions et certainement prendre l'ascendant sur l'I.N.S., le directeur de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens tente de développer un laboratoire de recherche lié aux sciences médicales avec l'aide du docteur Dumas. Faute de moyens et de personnel, il ne réussira qu'à organiser un centre de recherche et de documentation orienté vers la compilation d'articles scientifiques et la traduction.

L'E.N.S.E.P.S. jeunes filles ne suit pas un développement similaire. La directrice et les enseignants se positionnent pour qu'émerge une réelle conception de l'éducation physique face à l'intrusion du sport dans les contenus. Yvonne Surrel a très tôt conscience que le développement de la recherche et la constitution d'un réseau regroupant, au niveau international, l'ensemble des écoles supérieures permettent de peser sur les orientations prises en France concernant le développement de la discipline E.P.S.. Le regroupement international au sein de l'*Association internationale des écoles supérieures d'éducation physique* rend compte de l'existence d'un champ autonome concernant les activités physiques capables de mener des recherches comme le fait déjà Edmond Hiriartborde, aidé par Pierre Parlebas, au laboratoire de psychologie du comportement moteur de l'établissement de jeunes filles.

La loi Edgar Faure, en 1968, sur l'enseignement supérieur ouvre la voie universitaire aux formations en éducation physique. La création des U.E.R. E.P.S. modifie considérablement le paysage de l'E.P. et du sport. La demande déjà ancienne d'ouverture d'un cursus universitaire devient de plus en plus pressante. Des réflexions sont menées à partir des E.N.S.E.P.S. pour constituer les cursus universitaires et former l'encadrement. Cependant, la prévalence de l'E.N.S.E.P.S. sur les formations universitaires, en tant qu'école de formation au C.A.P.E.P.S, ne peut plus être retenue car elle n'a d'Ecole normale supérieure que le titre, ses étudiants ne poursuivant pas en parallèle un cursus universitaire. Ainsi, la création de la nouvelle E.N.S.E.P.S. est une réponse donnée à cette transformation. Elle ouvre la voie, pour l'éducation physique, à un rapprochement de l'enseignement supérieur et la recherche. Cependant la demande des enseignants d'E.P.S. et des syndicats se trouve confrontée à l'inquiétude du secrétariat d'Etat de voir la formation lui échapper. L'analyse que fait, plus tard, en 1975, Robert Joyeux, directeur de l'E.N.S.E.P.S., éclaire ces réticences et difficultés :

"En passant la convention qui nous lie avec l'Université nous nous donnions les moyens de viser deux objectifs complémentaires : avec l'Université nous assurions la qualité et la rigueur que garantissent les méthodes et les démarches qui sont le lot de l'Université mais, aussi, dans les perspectives du secrétariat d'Etat et dans le cadre de l'école nous organisions une formation professionnelle supérieure directement opérationnelle.

Et c'est dans la poursuite de ces deux objectifs que la liaison s'est révélée difficile à réaliser. Pour supprimer cette difficulté nous aurions pu faire le choix : d'un contenu uniquement mis en œuvre par l'école mais dans de cas, à brève échéance, nous compromettions gravement la qualification universitaire des diplômes, d'un contenu uniquement universitaire; cette fois le secrétariat d'Etat n'était plus en mesure d'assurer le contrôle de la formation de ses propres cadres."[1]

La nouvelle E.N.S.E.P.S., outre le fait d'organiser des stages de formation continue pour les enseignants d'E.P.S., permet aux sessionnaires, recrutés sur la base du C.A.P.E.P.S., de préparer un diplôme supérieur en soutenant un mémoire de recherche, reconnu par certaines universités et permettant de poursuivre des études en 3ème cycle universitaire. Une partie des sessionnaires diplômés va constituer l'ossature d'encadrement des U.E.R. E.P.S. et des filières S.T.A.P.S.. Les caractéristiques des nouveaux enseignants vont remettre en cause l'ordre établi dans les U.E.R. E.P.S.. En effet, les U.E.R. E.P.S. issus des I.R.E.P.S. intégrés aux facultés de Médecine, recrutent à partir des années 1970 des enseignants pourvus du diplôme de l'E.N.S.E.P.S. et titulaire d'une thèse en Sciences de l'éducation. Cette caractéristique peut être à l'origine de nouveaux conflits qu'une étude approfondie pourrait révéler.

Ainsi, à la veille de la création de l'Institut national du sport et de l'éducation physique, l'I.N.S. se centre sur la formation et l'entraînement des sportifs de haut niveau et l'E.N.S.E.P.S. vise la formation supérieure et continue des enseignants d'E.P.S.. La recherche rend compte des mêmes orientations. L'influence des chefs d'établissement n'est pas sans conséquence sur les orientations générales des

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1975 E.N.S.E.P.S. Joinville, conseil de perfectionnement : conseil de perfectionnement du 10 décembre 1975.

écoles. Les postes de direction à l'I.N.S. et l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens semblent présenter des profils plus carriéristes et administratifs que ceux de l'E.N.S.E.P.S. jeunes filles. Les changements de direction sont fréquents et sont le tremplin pour des promotions dans le corps de l'inspection générale alors qu'une grande stabilité marque le poste de directrice de l'E.N.S.E.P.S. jeunes filles (Yvonne Surrel reste de 1946 à 1967) permettant le développement d'une réelle politique pédagogique dans l'établissement. Ainsi, le développement du laboratoire de psychologie du comportement moteur n'a pu se faire que grâce à la continuité administrative et pédagogique de l'établissement.

Conclusion générale.

L'étude comparée des Ecoles normales supérieures d'éducation physique et sportive et de l'Institut national des sports fait apparaître les cheminements parallèles d'institutions en quête de reconnaissance pour elles-mêmes et pour l'éducation physique et sportive. Le projet d'universitarisation et la quête d'autonomie des acteurs des E.N.S.E.P.S. par rapport à l'administration centrale les amène à élaborer des stratégies à plus ou moins long terme pour faire émerger leurs revendications. Dans le même temps, grâce à l'investissement de ses cadres et en bénéficiant de la diffusion de la pratique sportive dans la société, l'I.N.S. apparaît comme le lieu privilégié de la formation de l'élite sportive et de l'encadrement du sport.

Ainsi, en filigrane de cette recherche, les oppositions de structures, les conflits de personnes et les stratégies de groupes de pression organisent les relations entre les établissements et leurs transformations. Les créations de l'I.N.S.E.P. et d'un cursus universitaire en E.P.S., aboutissement de trente ans d'histoire, n'ont pas été préméditées. Les instances ministérielles ont orienté, transformé, organisé voire réorganisé les structures administratives pour en faire les instruments de leur politique. Le monde de l'éducation physique et du sport n'a pas échappé à ces priorités éphémères mais a bénéficié d'une certaine stabilité dans les orientations générales grâce à certains acteurs, gardiens de l'histoire, qui ont conservé, souvent par idéal ou militantisme, les traces, les souvenirs de cette histoire. Tout s'est ordonné, équilibré à partir d'une succession de faits dans lesquels les différents acteurs se sont répondus et se contrôlés. Ce processus de transformation a été le produit de la volonté administrative dictée par le pouvoir politique, de l'influence des groupes de pression organisant une réflexion à long terme et des acteurs individuels faisant preuve de détermination, d'initiative, de résistance ou d'inertie en fonction de leurs intérêts.

La sphère politico-administrative.

Il est impossible d'avoir une vision univoque de ce thème. Les processus aboutissant à une décision sont complexes. En fait il ne s'agit pas d'une entité impalpable comme veut le laisser entendre le sens commun. La sphère administrative comprend en son sein des acteurs ayant une certaine initiative et une autonomie permettant d'accélérer, de ralentir ou de réorienter le sens de l'histoire.

Fin 1940, le gouvernement de Vichy met en place une politique de formation de la jeunesse avec comme objectifs la restauration de l'autorité et la "*révolution*

nationale". Pour faire écho aux critiques des généraux relatives au système éducatif, Jean Borotra confie à un ex-légionnaire la création du C.N.M.A. dont l'une des missions principales est la formation des moniteurs de l'E.G.S.. Cependant, il ne fait qu'ajouter une strate administrative et pédagogique dans l'organisation de l'éducation physique et du sport, les structures antérieures, même si elles ont changé de dénomination, continuent d'exister et de former des professeurs d'E.P.S.. Ainsi, même si les valeurs maurrassiennes, notamment la dénonciation de l'intellectualisme, sont mises en avant il n'en reste pas moins que les moniteurs praticiens restent soumis au contrôle des intellectuels, professeurs ou maîtres d'E.G.S.. En fait la politique sportive mise en place sert surtout à pallier la disparition du service national en occupant et en formant physiquement et moralement la jeunesse tout en donnant des garanties aux forces d'occupation allemandes.

Ce réalisme de la sphère politico-administrative se retrouve entre 1945 et 1960. Alors que le pays se reconstruit, l'éducation physique et le sport ne constituent qu'une préoccupation secondaire. L'Etat, en reportant les demandes récurrentes des établissements nationaux de formation en ce qui concerne la clarification des missions, laisse finalement chaque structure se transformer et gérer les difficultés en donnant à l'échelon local l'initiative en matière de développement. Cette autonomie relative engendre une concurrence entre les établissements, visible essentiellement entre l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens et l'I.N.S., et aboutit à des conflits d'intérêts dans la définition des formations et de leurs contenus mais aussi en matière de recherche. Cette gestion engendre une superposition des structures et des compétences ayant pour conséquence de brouiller la représentation nationale des établissements et d'augmenter les budgets de fonctionnement.

La création des "*établissements de Joinville*" répond à ces critiques. La rationalisation voulue par Maurice Herzog clarifie les relations entre les établissements et permet une meilleure visibilité de leurs champs de compétences à un moment où le sport devient un enjeu international. L'I.N.S. se charge du sport de haut niveau et l'E.N.S.E.P.S. des formations d'enseignants d'E.P.S.. Cependant un certain opportunisme demeure notamment lorsque, face à un pouvoir syndical affaibli et en pleine recomposition, le secrétaire d'Etat Joseph Comiti supprime progressivement les deux Ecoles normales supérieure pour les remplacer par la nouvelle E.N.S.E.P.S.. La rationalisation des moyens et la création d'un cursus S.T.A.P.S. dans l'enseignement supérieur imposent provisoirement cette

transformation structurelle dans l'attente de la formation d'un encadrement universitaire.

Les groupes de pression.

L'adhésion des acteurs aux orientations ministérielles est loin d'être unanime. L'évolution et les transformations des établissements sont révélatrices des jeux et enjeux de pouvoir que se livrent les différents groupes qu'ils soient constitués ou informels. Les seuls groupes constitués officiellement sont les syndicats de professeurs d'E.P.S. et de maîtres d'E.P.S.. Bien que leur étude soit marginale dans cette recherche, il apparaît que la politique qu'ils développent à long terme oriente les décisions prises concernant les établissements. Le S.N.E.P. en souhaitant augmenter le niveau de formation défend la place de l'E.N.S.E.P.S. et des formateurs alors que le syndicat des maîtres d'E.P.S., plus centré sur des revendications catégorielles (intégration des enseignants au grade de chargé d'enseignement) se préoccupe peu du devenir des établissements nationaux laissant même l'administration centrale transférer les formations dans les C.R.E.P.S.. Ainsi, en ce qui concerne les formations nationales, le S.N.E.P. constitue l'interlocuteur privilégié sur les sujets relatifs aux E.N.S.E.P.S.. La présence du syndicat et son influence sur les orientations de l'administration centrale ne peuvent être démenties. Dès la fin de la guerre il œuvre pour la nomination de personnalités reconnue pour leurs connaissances des dossiers relatifs à l'éducation physique et aux sports. Avec cet appui, et malgré les contraintes budgétaires, la scolarité est portée à 3 ans à l'E.N.S.E.P.S. puis les élèves obtiennent le statut de fonctionnaire stagiaire. Ainsi, le syndicat cherche à asseoir la discipline en alignant le statut des enseignants d'E.P.S. sur celui des autres disciplines. Philippe Néaumet, secrétaire général du S.N.E.P. à partir de 1955 poursuit cette action en négociant la création d'un cursus universitaire de formation. Très tôt le syndicat défend l'augmentation de la durée des études, la création d'une agrégation et l'intégration universitaire. Ces revendications à long terme guident le développement de la discipline et orientent le devenir des E.N.S.E.P.S.. Dans les années 1970 le syndicat obtient satisfaction en ce qui concerne l'intégration universitaire mais laisse s'éteindre la nouvelle E.N.S.E.P.S. comme si, et cela reste à démontrer, une répartition des influences s'était négociée avec le secrétariat d'Etat, entre le sport et l'E.P.S.. On peut se demander si la création de l'I.N.S.E.P. ne limite pas l'action du S.N.E.P. dans le domaine du sport tout en lui laissant comme champ d'action les U.E.R. E.P.S. et l'E.P.S..

Pour être complet, il aurait fallu se pencher sur les réseaux, constitués ou informels, d'enseignants et d'élèves regroupés dans des amicales, des associations ou fonctionnant simplement sur le mode convivial. En effet, les différents établissements étudiés voient leurs cadres et leurs élèves, une fois formés, prendre des responsabilités dans le monde de l'éducation physique et du sport mais aussi dans la hiérarchie administrative et politique. De même, les réseaux mobilisés au travers des revues professionnelles (revues *I.N.S.*, *E.P.S.*, *Hyper*, etc.) forment un milieu qui peut permettre de comprendre la place et l'influence de ces acteurs dans la dynamique de transformation. Ainsi, un travail important reste à faire concernant la mise en relation du positionnement institutionnel des acteurs issus des écoles de formation et les décisions prises à l'égard du développement de l'E.P.S. et du sport.

Les acteurs.

Le troisième axe de la réflexion concerne la place et l'influence des acteurs sur le développement des structures administratives. Il est aisé de penser que l'acteur n'a aucune influence sur le devenir d'un établissement de formation et qu'en tant qu'agent de l'Etat il peut être considéré comme un exécutant administratif. Pourtant, il apparaît quelque soit son rapport à la hiérarchie (soumission, domination, innovation, etc.) il apparaît que son action peut orienter les transformations structurelles.

Ainsi, les actions de propagande mises en place par le colonel Beaupuis pendant la guerre trouvent un écho favorable chez ses moniteurs et élèves moniteurs d'E.P.S.. Il obtient aussi un soutien important de la part du public et de l'armée. A travers les manifestations et représentations sportives le personnel enseignant et l'établissement deviennent pour le pouvoir les vecteurs essentiels du renouveau physique français. Cette conjonction entre une politique et sa mise en œuvre participe au renforcement de la structure qui devient la vitrine du régime. Cependant, l'effet en est relativement limité puisque très dépendant du contexte politique. Dans les années 1960, les missions de l'I.N.S. se recentreront sur la formation et l'entraînement des athlètes, les formations d'enseignants disparaîtront.

Les pédagogues influent aussi le devenir des établissements. En développant une conception d'éducation sportive dans le milieu des années 1940, Maurice Baquet et Auguste Listello mettent l'I.N.S. au centre de l'innovation pédagogique en E.P.S.. Leur travail est reconnu par l'établissement et intégré dans les formations s'adressant aux enseignants et aux athlètes. Ce travail met les formations de l'I.N.S.

en position favorable par rapport à celles de l'E.N.S.E.P.S. d'autant que des professeurs d'E.P.S. participent aux stages de perfectionnement qui y sont organisés. L'innovation est donc un moyen utilisé par des acteurs pour infléchir une politique d'établissement lorsque les missions sont floues.

La même remarque peut être faite en ce qui concerne la politique sportive volontariste mise en place au début de la Vème République. Initiée par le gouvernement cette politique permet aux "*établissements de Joinville*" de se doter d'infrastructures performantes tout en mettant le sport au centre des préoccupations des enseignants. Cependant face à une conception élitiste de la pratique sportive les critiques de Robert Mérand et de ses collègues vont démarquer l'éducation physique et sportive de la pratique sportive compétitive et influer sur le devenir de l'E.N.S.E.P.S. notamment en ce qui concerne sa place au sein du système de formation des enseignants.

De même, la sensibilité affirmée de l'E.N.S.E.P.S. jeunes filles envers l'éducation physique porte en elle des transformations. L'exemple d'Yvonne Surrel, directrice de l'E.N.S.E.P.S. jeunes filles, est frappant. Elle a toujours refusé, et malgré le décret du 27 novembre 1946 instituant les Ecoles normales supérieures d'éducation physique et sportive, d'adosser le "S" à l'appellation de son établissement. Inscrite dans les mentalités, cette habitude est passé dans les mœurs administratives puisque les lettres, arrêtés, etc., reprennent de façon aléatoire les termes E.N.S.E.P.S. ou E.N.S.E.P. pour désigner cet établissement. Yvonne Surrel influence aussi le devenir de la discipline en militant pour une reconnaissance internationale des écoles de formation en éducation physique et en soutenant Edmond Hiriartborde, rejoint par Pierre Parlebas, dans la création d'un laboratoire d'étude du comportement psychomoteur. Le développement de cette recherche positionne l'établissement dans le champ de l'éducation physique et le différencie de l'I.N.S. qui se consacre à la formation de l'athlète et à la performance sportive. Le directeur de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens, en voulant concurrencer l'I.N.S. dans ses recherches médicales, ne parvient pas à faire émerger un pôle innovant de recherche. Seul le développement du service documentation, porté par quelques hommes, illustre sa volonté de se démarquer.

Ainsi, l'innovation, l'originalité et la complémentarité permettent aux acteurs de faire valoir leurs propositions et de participer aux transformations des établissements.

Bilan.

De cette histoire complexe nous retiendrons que les luttes entre les établissements sont révélatrices des enjeux institutionnels et pédagogiques quant au positionnement du sport et de l'éducation physique : enjeux institutionnels pour un ministère qui souhaite conserver la maîtrise de la formation de ses cadres, enjeux statutaires pour des enseignants n'ayant pas de formation universitaire, enjeux disciplinaires pour l'E.P.S. quant à la définition d'un objet oscillant entre E.P. et sport. Dans le même temps il apparaît que cette évolution débouchant sur la création d'un cursus universitaire, et parallèlement de l'I.N.S.E.P., s'est construite autour d'une adaptation aux circonstances et aux forces en présence sans calcul à long terme. Cette évolution fait plutôt apparaître un pragmatisme de circonstance faisant le lien entre la conformité administrative et l'innovation ou le particularisme développé par les acteurs. Ce sont avant tout les hommes, par leur investissement et leurs propositions, qui ont induit les transformations.

Cependant certaines questions restent en suspend. La relative liberté dont a bénéficié l'E.N.S.E.P.S. jeunes filles lui a permis de se développer de façon spécifique en mettant en avant l'éducation physique alors que l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens et l'I.N.S. choisissaient le sport comme axe d'effort. On est en droit de se demander si cela correspond à une réelle volonté ou à une indifférence, conséquence de la domination masculine au sein des établissements. Ainsi, il serait intéressant, au regard des travaux de Rebecca Rogers, "*d'examiner la constitution* [de l'E.N.S.E.P.S. jeunes filles] *à la lumière des rapports de force et des rapports de sexe*"[1]. Dans cette perspective il s'agirait de comprendre *"comment fonctionne la séparation entre les sexes, le partage des rôles et des pouvoirs et les hiérarchies implicites ou explicites qui les accompagnent*"[2]. L'éducation physique et le sport apparaissent comme des champs, des espaces, propres à faire émerger ces problématiques.

Dans un autre domaine, il serait utile de connaître précisément le rôle du S.N.E.P. dans l'évolution interne des E.N.S.E.P.S. et son influence dans le positionnement des acteurs.

---

[1] Rogers, Rebecca, "Le sexe de l'espace : réflexions sur l'histoire des femmes aux XVIII et XIXème s. dans quelques travaux américains, anglais et français", in Waquet Jean-Claude, Goerg Odile, Rogers Rebecca, Les espaces de l'historien : études d'historiographie, Paris, ed. Presses Universitaires de Strasbourg, 2000, p. 197.

[2] Dubesset Mathilde, Zancarini-Fournel Michelle, *Parcours de femmes, réalités et représentations : Saint-Etienne 1880-1950*, Lyon, ed. P.U.F., 1993, p. 7-8.

Enfin, en ce qui concerne la recherche, un travail important est à réaliser sur l'influence des diplômés de la nouvelle E.N.S.E.P.S. qui, détenteurs d'une thèse de 3ème cycle en sciences humaines, ont intégré des U.E.R. E.P.S. jusqu'alors essentiellement dominées par les médecins et les pédagogues.

UNIVERSITE MARNE LA VALLEE

U.F.R de Sciences humaines et sociales

THESE POUR LE DOCTORAT D'HISTOIRE

Présentée et soutenue publiquement le 19 janvier 2007
par

Eric Levet-Labry

Les Ecoles Normales Supérieures d'Education Physique et Sportive et l'Institut National des Sports : étude comparée des établissements, du régime de Vichy à la création de l'I.N.S.E.P. (1977).

Tome 3

Thèse dirigée par Madame Fabienne BOCK, Professeur des Universités,
Université Marne-la-Vallée

JURY

Madame Cécile Collinet, Maître de conférences, Université Marne-la-Vallée
Monsieur Jacques Defrance, Professeur des Universités, Paris X
Monsieur Bertrand During, Professeur des Universités, Paris V
Madame Rebecca Rogers, Professeur des Universités, Paris V

Table des matières

Annexes		353
Annexe 1 :	Repères sur l'Ecole Normale Supérieure d'Education Physique et Sportive et de l'Institut National des Sports.	354
Annexe 2 :	Les directeurs des E.N.S.E.P.S..	355
Annexe 3 :	Les directeurs de l'I.N.S..	357
Annexe 4 :	Les ministères de rattachement	358
Annexe 5 :	Plans d'ensemble des établissements.	362
Annexe 6 :	Comptes financiers C.N.M.A. puis I.N.S. 1941-1949.	370
Annexe 7 :	Vision simplifiée des comptes financiers du Collège National des Moniteurs et d'Athlètes 1941-1945.	373
Annexe 8 :	Comptes financiers 1945-1960.	375
Annexe 9 :	Comptes financiers -dépenses- 1960-1975.	377
Annexe 10	Emplois du temps E.N.E.P.S. et C.N.M.A..	379
Annexe 11 :	Contenus de formation E.N.E.P.S. 1ère année et C.N.M.A. en 1943.	380
Annexe 12 :	1941-1944 : contenus de formation 1ère et 2ème année à l'E.N.E.P.S, par sexe.	381
Annexe 13 :	1941-1944 contenus de formation E.N.E.P.S. 1ère année et C.N.M.A..	382

Annexe 14 :	E.N.S.E.P.S. Emplois du temps 1945-1960.	383
Annexe 15 :	Répartition des enseignements 1945-1960 (E.N.S.E.P.S. jeunes gens).	391
Annexe 16 :	E.N.S.E.P.S. Emplois du temps 1960-1972.	394
Annexe 17 :	Effectifs des élèves des E.N.S.E.P.S. de 1939 à 1973.	402
Annexe 18 :	I.N.S., stages de formation.	403
Annexe 19 :	Stage d'information pour les chefs d'établissement, 30 mars au 3 avril 1943.	404
Annexe 20 :	Rayonnement de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens, 1968-1969.	407
Annexe 21 :	Bilan des stages de la nouvelle E.N.S.E.P.S. au 31 décembre 1975.	409
Annexe 22 :	Affectation des diplômés de la nouvelle E.N.S.E.P.S. au 1er novembre 1975	410
Annexe 23 :	Enseignants de l'E.N.E.P.S. 1942-1943.	411
Annexe 24 :	Affectation du personnel des E.N.S.E.P.S. au 30 octobre 1972.	412
Annexe 25 :	I.N.S. 1968 : organisation administrative et pédagogique.	417
Annexe 26 :	E.G.S., feuille d'information N°1, jan vier 1941.	420
Annexe 27 :	Note de Maurice Baquet concernant l'organisation de l'E.P.S..	421
Annexe 28 :	Lettre de Joseph Comiti, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, aux enseignants d'E.P.S..	423
Annexe 29 :	Tracts de l'intersyndicale de l'E.N.S.E.P.S. contre le transfert à Joinville, 1974.	425
Annexe 30 :	Règlement de l'hôtel Terminus.	429
Annexe 31 :	Nombre de calories dans les rations alimentaires pendant la guerre.	430

Annexe 32 : Les noms et devises des promotions de l'E.N.E.P.S. en 1941-1942. 431

Annexe 33 : Le plateau d'E.P.S.. 432

Annexe 34 : La conception des C.S.E.C.. 434

Sources et bibliographie 435

Les sources 436
Archives de l'I.N.S.E.P.. 436
Entretiens 442
Sources imprimées 443
Sources diverses 449

Bibliographie 450
Histoire générale 450
Histoire de l'éducation physique et sportive 452

Table des illustrations 460

Tableaux 461

Index 462

Annexes

Annexe 1 : Repères sur l'Ecole Normale Supérieure d'Education Physique et Sportive et de l'Institut National des Sports.

1933 : Création de l'Ecole normale d'éducation physique. Elle s'installe provisoirement au 40 boulevard Jourdan à Paris.

1940 : Transformation de l'E.N.E.P. en Ecole nationale d'éducation physique et sportive.

1941 : Création du Collège National des Moniteurs et d'Athlètes d'Antibes.

1943 : Le C.N.M.A. déménage et s'installe au camp de Saint Maur. La section masculine intègre la redoute de la Faisanderie alors que la section féminine s'installe à Châtenay-Malabry.

1945 : Le C.N.M.A. est scindée en Collège national d'athlètes et en Collège national des moniteurs.
L'E.N.E.P.S. est divisé en deux établissements : les Ecoles normales supérieures d'éducation physique et sportive de jeunes gens et de jeunes filles.

1946 : Le Collège National d'Athlètes est transformé en Institut National des Sports. Le Collège des moniteurs devient l'Ecole normale des maîtres d'E.P.S.. L'E.N.S.E.P.S. jeunes gens s'installe à la redoute de Gravelle avant de se rapprocher du camp de Saint Maur. L'E.N.S.E.P.S. jeunes filles s'installe à Châtenay Malabry.

1950 : L'Ecole normale des maîtres d'E.P.S. est intégrée à l'Institut National des Sports.

1955 : Implantation de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens au camp de Saint Maur;

1960 : Création des "*établissements de Joinville*" regroupant l'I.N.S. et l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens.

1971 : L'E.N.S.E.P.S. jeunes gens est transférée à Châtenay Malabry. Création de la "*nouvelle E.N.S.E.P.S.*".

1974 : Retour de l'E.N.S.E.P.S. à Joinville.

1977 : Création de l'Institut National des Sports et de l'Education Physique, disparition de l'I.N.S. et de l'E.N.S.E.P.S..

Annexe 2 : Les directeurs des E.N.S.E.P.S..

Liste des directeurs de l'E.N.S.E.P.S. garçons et de la "nouvelle E.N.S.E.P.S."

Paul Chailley-Bert :			
	1933	Octobre 1935	Directeur de l'E.N.E.P.
Ernest Loisel :			
	1er novembre 1935	18 octobre 1941	Directeur de l'E.N.E.P.
Henri Marty :			
	19 octobre 1941	30 avril 1943	Directeur de l'E.N.E.P.S.
Henri-Jean Bonnet :			
	1er mai 1943	31 janvier 1945	Directeur de l'E.N.E.P.S.
Michel Poirion :			
	1er février 1945	31 décembre1950	Directeur de l'E.N.S.E.P.S.
Jacques Flouret :			
	1er janvier 1951	31 octobre 1954	Directeur de l'E.N.S.E.P.S.
Raymond Boisset :			
	16 novembre 1954	30 septembre 1956	Directeur de l'E.N.S.E.P.S.
Maurice Lorrain :			
	1er décembre 1956	15 mars 1959	Directeur de l'E.N.S.E.P.S.
Raymond Gratereau :			
	20 mars 1959	15 septembre1966	Directeur de l'E.N.S.E.P.S.
Jean-Robert Joyeux :			
	1er septembre 1966	31 décembre 1975	Directeur de l'E.N.S.E.P.S.
Claude Pineau :			
	1er janvier 1976	31 décembre 1976	Directeur de l'I.N.S. et de l'E.N.S.E.P.S.
	1er janvier 1977	7 mai 1979	Directeur de l'I.N.S.E.P.

Liste des directeurs de l'E.N.S.E.P.S. filles

Charlotte Michel :

1er janvier 1945	3 septembre 1946	Directrice de l'E.N.S.E.P.S. filles

Yvonne Surrel :

1er octobre 1946	31 octobre 1967	Directrice de l'E.N.S.E.P.S. filles

Jacqueline Roger :

1er novembre 1967	31 décembre 1970	Directrice de l'E.N.S.E.P.S. filles

Annexe 3 : Les directeurs de l'I.N.S..

Colonel Beaupuis

Décembre 1940	Fin 1942	Directeur du C.N.M.A.

Colonel Desroys du Roure

Fin 1942	Début 1945	Directeur du C.N.M.A.

Elie Mercier :

21 février 1945	31 décembre 1945	Directeur du Collège National d'Athlètes.
1er janvier 1946	31 décembre 1948	Directeur de l'I.N.S.

Docteur Robert Jacquet :

1er janvier 1949	30 juin 1959	Directeur de l'I.N.S.

Docteur Robert Héraud :

1er août 1960	31 mars 1966	Directeur de l'I.N.S.

André Delsol :

1er août 1966	31 janvier 1971	Directeur de l'I.N.S.

Désiré Malet :

1er février 1971	31 décembre 1973	Directeur de l'I.N.S.

Jean Letessier :

1er janvier 1974	14 décembre 1975	Directeur de l'I.N.S.

Claude Pineau :

15 décembre 1975	31 décembre 1975	Directeur de l'I.N.S.
1er janvier 1976	31 décembre 1976	Directeur de l'I.N.S. et de l'E.N.S.E.P.S.
1er janvier 1977	7 mai 1979	Directeur de l'I.N.S.E.P.

Annexe 4 : Les ministères de rattachement[1]

3 juin 1932 - 31 janvier 1933 :
Marie Marcombes : sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Education nationale, chargé de l'Education Physique.

26 octobre 1933 – 26 novembre 1933 :
Victor Le Gorgeu : sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Education nationale, chargé de l'Education Physique.

26 novembre 1933 – 30 janvier 1934 :
Adolphe Chéron : sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Education nationale, chargé de l'Education Physique.

30 janvier 1934 – 9 février 1934 :
André Lorgère : sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Education nationale, chargé de l'Education Physique.

9 février 1934 – 8 novembre 1934 :
Louis Martin : ministre de la Santé publique et de l'Education physique.

8 novembre 1934 – 1er juin 1935 :
Henri Queiulle : ministre de la Santé publique et de l'Education physique.

1er juin 1935 – 24 janvier 1936 :
Ernest Lafond : ministre de la Santé publique et de l'Education physique.

24 janvier 1936 – 4 juin 1936 :
Louis Nicolle : ministre de la Santé publique et de l'Education physique.

4 juin 1936 – 21 juin 1937 :
Pierre Desarnaulds : sous-secrétaire d'Etat à l'Education Physique.
Léo Lagrange : sous-secrétaire d'Etat à l'Organisation des Loisirs et des Sports.

22 juin 1937 – 18 janvier 1938 :
Léo Lagrange : sous-secrétaire d'Etat aux Sports, Loisirs et Education physique.

18 janvier 1938 – 13 mars 1938 :
Léon Courson : sous-secrétaire d'Etat à l'Education physique.

13 mars 1938 – 10 avril 1938 :
Léo Lagrange : sous-secrétaire d'Etat à l'Education physique, Sports et Loisirs.

[1] Simonet Pierre, *L'I.N.S.E.P. : de la gymnastique joinvillaise aux sports contemporains*, Gérard Klopp, 1998, pages 287-292.

12 juillet 1940 – 6 septembre 1940 :
Jean Ybarnegaray : secrétaire d'Etat à la Jeunesse et à la Famille.
A partir du 1er août
Général D'Harcourt : secrétaire général à la Famille et à la Jeunesse.
A partir du 7 août
Jean Borotra : commissaire général à l'Education physique et aux Sports.

6 septembre 1940 – 13 décembre 1940 :
Georges Ripert : secrétaire d'Etat à l'Instruction publique et à la Jeunesse.
Jusqu'au 27 septembre
Général D'Harcourt : secrétaire général à la Famille et à la Jeunesse.
Puis
Georges Lamirand : secrétaire général à la Jeunesse.
Jean Borotra : commissaire général à l'Education générale et aux Sports.

13 décembre 1940 – 23 janvier 1941 :
Georges Lamirand : secrétaire général à la Jeunesse.
Jean Borotra : commissaire général à l'Education générale et aux Sports.

23 février 1941 – 18 avril 1942 :
Jérôme Carcopino : secrétaire d'Etat à l'Education nationale et à la Jeunesse.
Georges Lamirand : secrétaire général à la Jeunesse.
Jean Borotra : commissaire général à l'Education générale et aux Sports.

18 avril 1942 – 24 mars 1943 :
Georges Lamirand : secrétaire général à la Jeunesse.

24 mars 1943 – 31 décembre 1943 :
Félix Olivier-Marti : secrétaire général à la Jeunesse.
A compter du 31 décembre 1943
Maurice Gait : commissaire général à la Jeunesse.

18 avril 1942 – 20 août 1944 :
Joseph Pascot : commissaire général aux Sports.

10 septembre 1944 - 21 novembre 1945 :
René Capitant : ministre de l'Education nationale
Jean Sarrailh : directeur général de l'Education Physique et des Sports, jusqu'au 15 juillet 1945
Jean Guéhenno : directeur des Mouvements de Jeunesse et d'Education Populaire puis Albert Chatelet.

21 novembre 1945 - 26 janvier 1946 :
Paul Giaccobbi : ministre de l'Education nationale
Jean Sarrailh : directeur général de l'Education Physique et des Sports
Albert Chatelet : directeur des Mouvements de Jeunesse et d'Education Populaire

26 janvier 1946 -24 juin 1946 :
Marcel-Edmond Naegelen : ministre de l'Education Nationale
Jean Sarrailh : directeur général de l'Education Physique et des Sports
puis:
Gaston Roux : directeur général de l'Education Physique et des Sports à partir du 1er février 1946

24 juin 1946 - 16 décembre 1946 :
Andrée Viénot : sous-secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports.
Gaston Roux : directeur général de l'Education Physique et des Sports
Albert Chatelet
puis
Etienne Bécart : directeur des Mouvements de Jeunesse et d'Education Populaire

16 décembre 1946 -22 janvier 1947 :
Andrée Viénot : sous-secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports.
Gaston Roux : directeur général de l'Education Physique et des Sports
Etienne Bécart : directeur des Mouvements de Jeunesse et d'Education Populaire

22 janvier 1947 - 22 octobre 1947 :
Pierre Bourdan : ministre de la Jeunesse, des Arts et des Lettres.
Gaston Roux : directeur général de l'Education Physique et des Sports
Etienne Bécart : directeur des Mouvements de Jeunesse et d'Education Populaire

11 septembre 1948 -28 octobre 1949 :
André Morice : sous-secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique, à la Jeunesse et aux Sports
Gaston Roux : directeur général de l'Education Physique et des Sports puis directeur général de la Jeunesse et des Sports. Il restera à ce poste jusqu'en 1958.

29 octobre 1949 - 11 août 1951 :
André Morice : secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique, à la Jeunesse et aux Sports

11 août 1951 - 12 août 1951 :
Pierre Chevalier : secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique, à la Jeunesse et aux Sports

26 septembre 1951 - 20 janvier 1952 :
Claude Lemaitre : secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique, à la Jeunesse et aux Sports

20 janvier 1952 - 28 juin 1953 :
Jean Masson : secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique, à la Jeunesse et aux Sports

12 novembre 1954 - 1er février 1956 :
André Moynet : secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil, coordination des activités gouvernementales relatives aux problèmes intéressant la Jeunesse.

1er février 1956 - 22 juin 1956 :
René Billères : ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports

22 juin 1956 - 13 juin 1957 :
René Billères : ministre d'Etat chargé de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports

13 juin 1957 - 14 mai 1958 :
René Billères : ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports

27 septembre 1958 - 11 juin 1963 :
Maurice Herzog : haut-commissaire à la Jeunesse et aux Sports

11 juin 1963 - 8 janvier 1966 :
Maurice Herzog : secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports

8 janvier 1966 - 31 mai 1968 :
François Missoffe : secrétaire de la Jeunesse et des Sports

31 mai 1968 - 10 juillet 1968 :
Roland Nungesser : ministre de la Jeunesse et des Sports

12 juillet 1968 - 20 juin 1969 :
Joseph Comiti : secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la Jeunesse et des Sports

22 juin 1969 - 28 mars 1973 :
Joseph Comiti : secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs

12 avril 1973 - 27 février 1974 :
Pierre Mazeaud : secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs

1er mars 1974 - 27 mai 1974 :
Pierre Mazeaud : secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Education nationale, chargé de la Jeunesse et des Sports.

8 juin 1974 - 25 août 1976 :
Pierre Mazeaud : secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Qualité de la vie, chargé de la Jeunesse et des Sports.

27 août 1976 - 29 mars 1977 :
Jean-Pierre Soisson : secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Qualité de la vie, chargé de la Jeunesse et des Sports.

Annexe 5 : Plans d'ensemble des établissements.

1932 : Projet de centre national d'éducation physique[1].

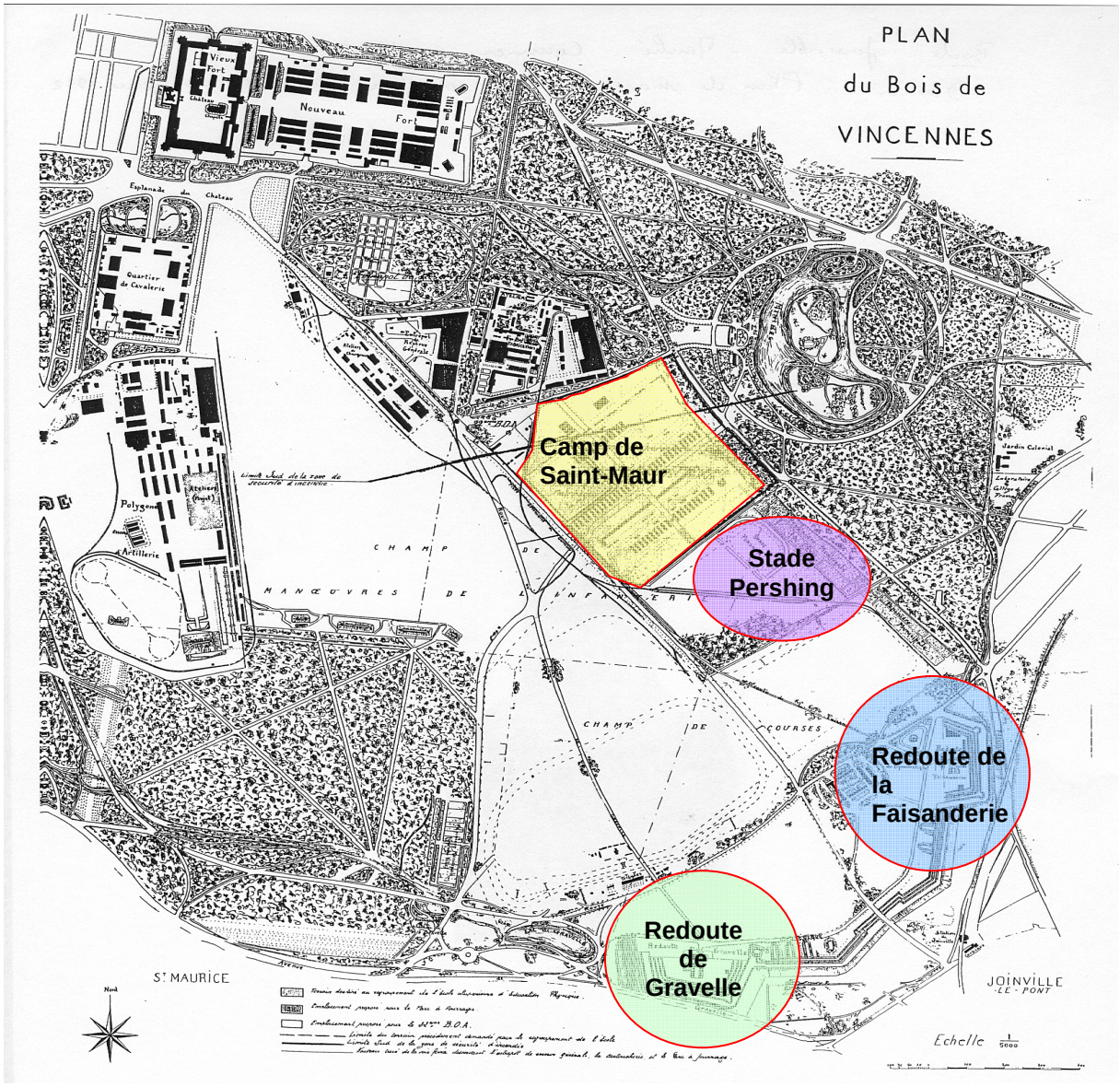

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Joinville, marché, courrier 1932-1939 : centre national d'éducation physique du camp de Saint-Maur à Vincennes, plan de masse, rapport et devis estimatif N°195 du chef du Génie en date du 10 septembre 1932.

1941 : plan d'ensemble du C.N.M.A. d'Antibes[1].

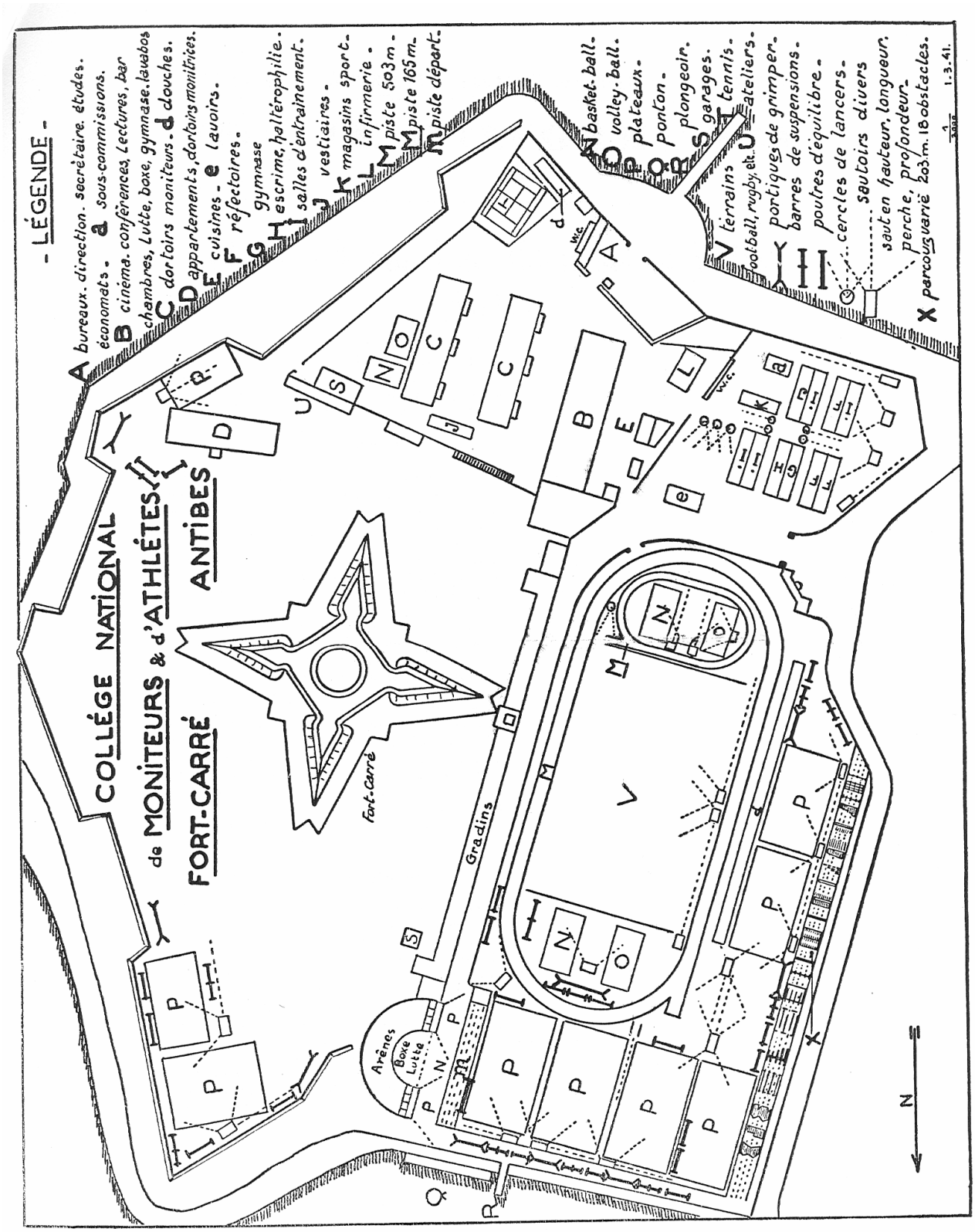

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Antibes documentation 1941-1942 : commissariat général à l'E.G.S., Collège national de moniteurs et d'athlètes, Antibes, documentation pour la journée du 6-7 mars 1941.

1943 (?) Centre national d'éducation physique de Joinville[1].

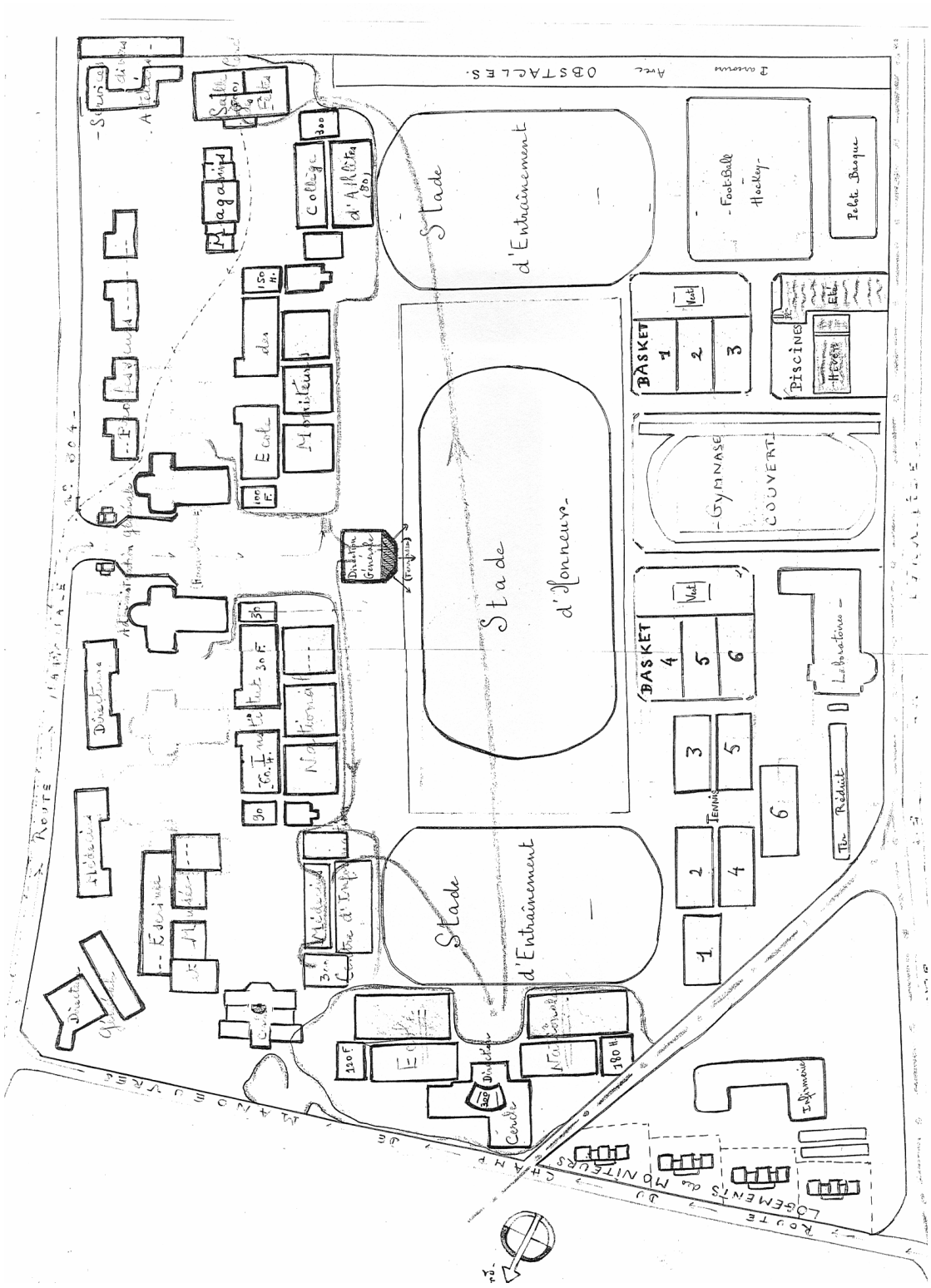

[1] 1933-1972 E.N.E.P.-E.N.S.E.P. documentation, convention, classification, projet, statut, personnels : centre national d'éducation physique de Joinville, plan d'ensemble, 1943?.

1950-1951 : dossier de construction du centre national d'éducation physique et des sports[1].

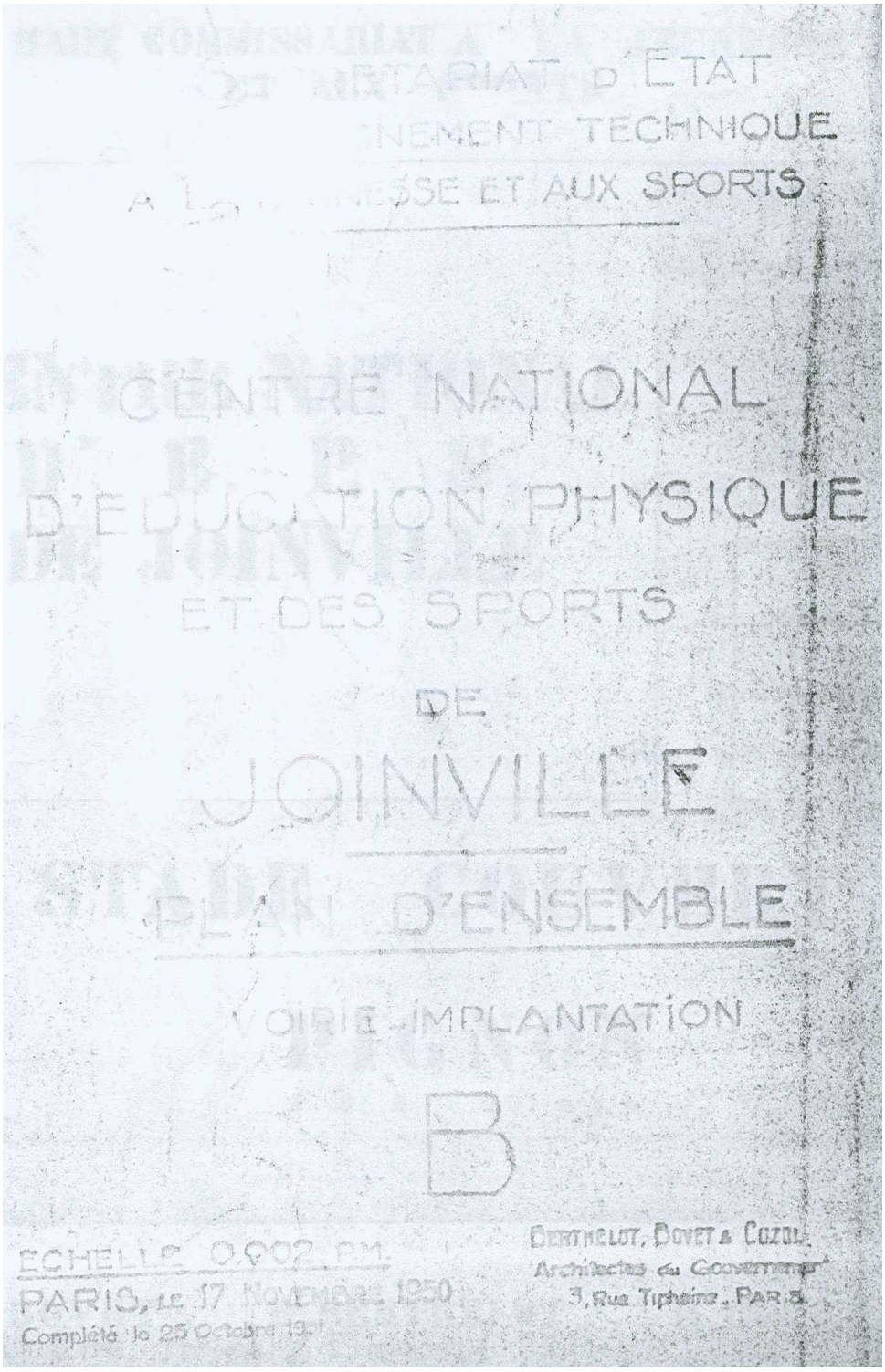

[1] Dossier déposé par les architectes Berthelot, Bovet et Cuzol, le 17 novembre 1950 et complété le 25 octobre 1951

1961 : dossier de construction du stade couvet du centre national d'E.P.S. de Joinville[1].

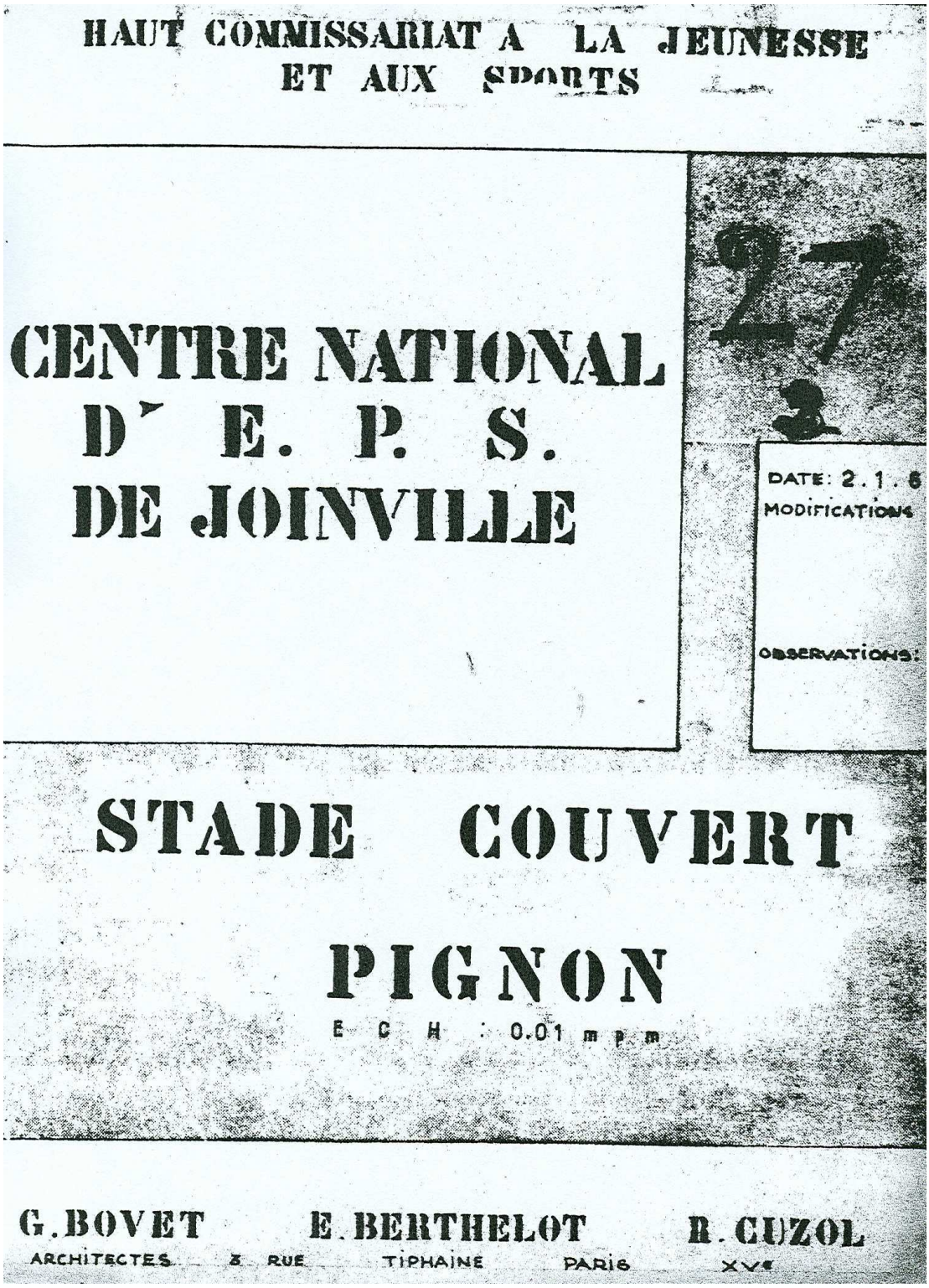

[1] Dossier déposé par les architectes Berthelot, Bovet et Cuzol, le 2 janvier 1961.

1962 : plan d'ensemble des établissements de Joinville.

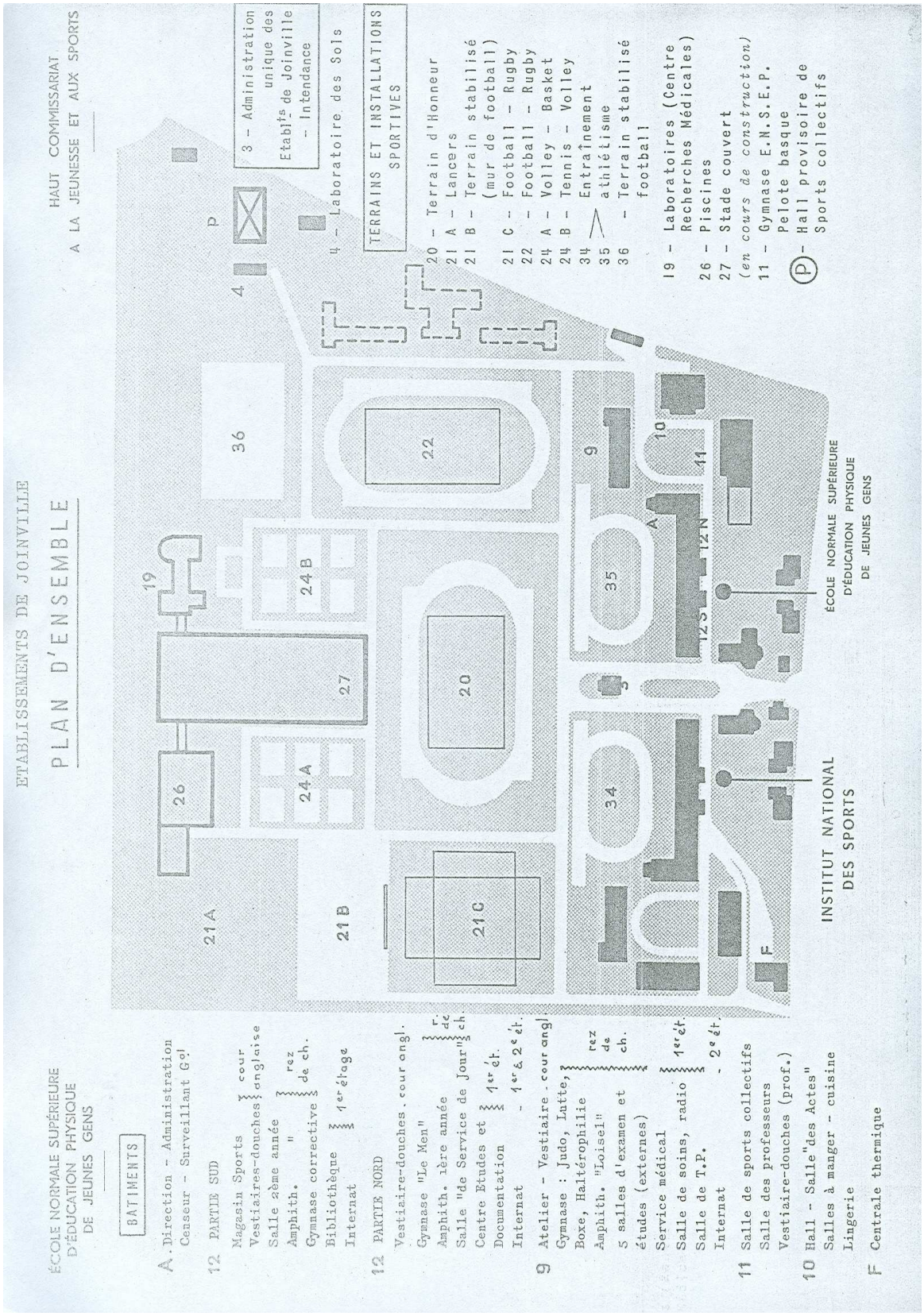

1967 : Les établissements de Joinville[1].

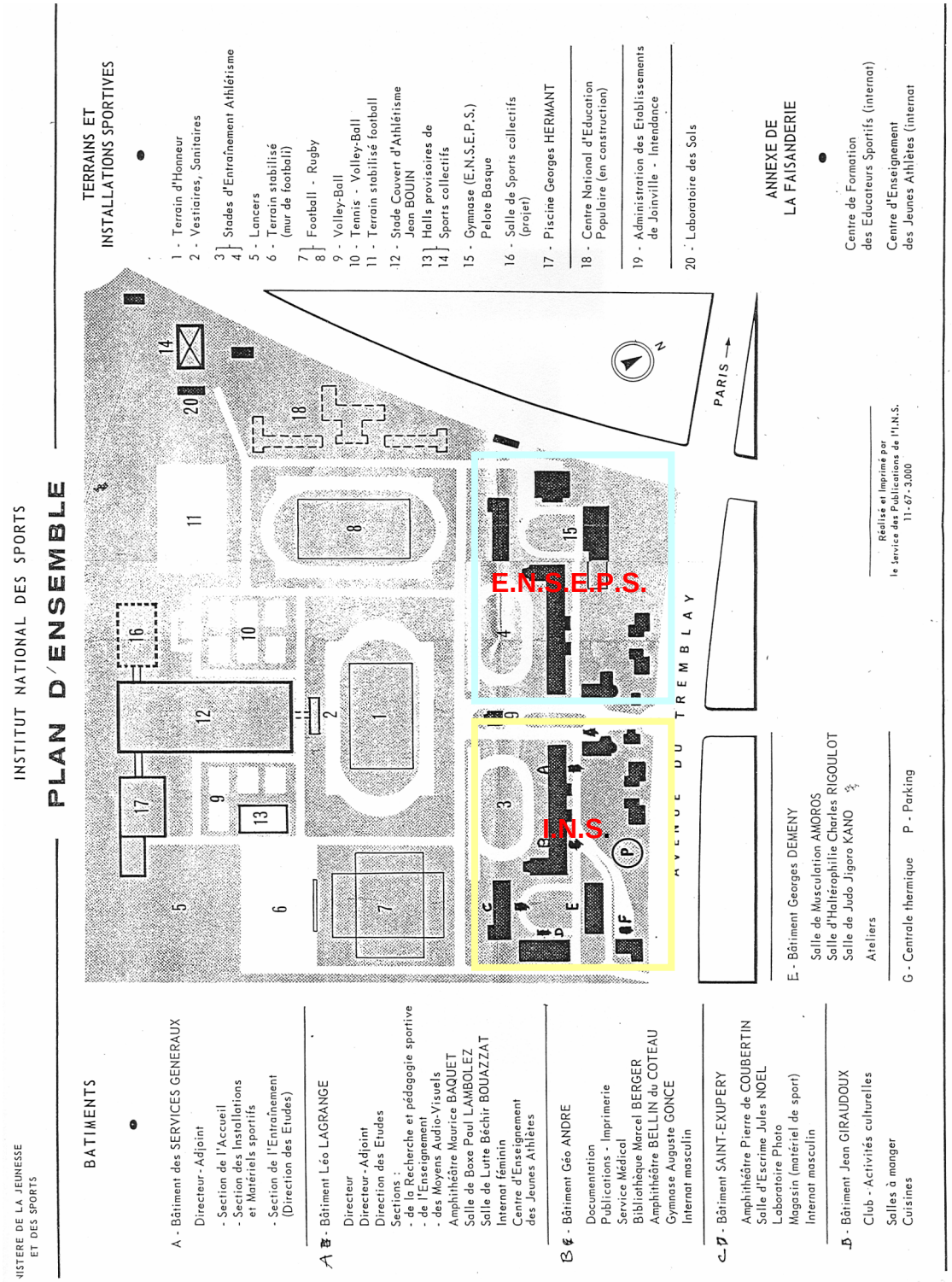

[1] 1933-1972 E.N.E.P.-E.N.S.E.P. documentation, convention, classification, projet, statut, personnels : établissements de Joinville, plan d'ensemble, 1967.

1970 : Ecole normale supérieure d'éducation physique et sportive de Châtenay-Malabry.

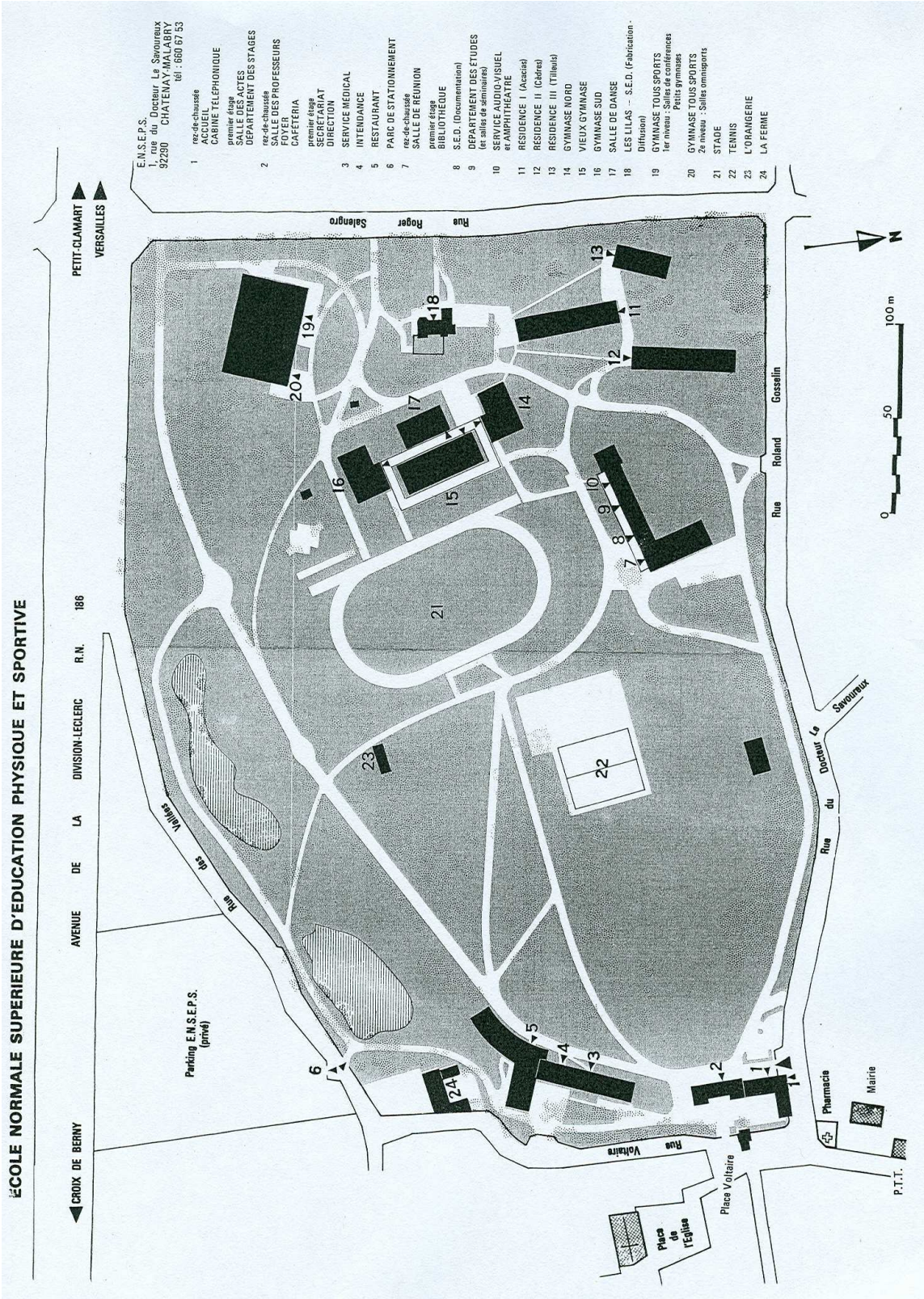

Annexe 6: Comptes financiers C.N.M.A. puis I.N.S. 1941-1949.

francs de l'époque	en euros

années	1941	1941 coef ajust.	1942	1942 coef ajust.	1943	1943 coef ajust.	1944	1944 coef ajust.	1945	1945 coef ajust.	1946	1946 coef ajust.	1947	1947 coef ajust.	1948	1948 coef ajust.	1949	1949 coef ajust.
recettes		0		0		0		0		0		0		0		0		0
recettes sur le trésor		0		0		0		0		0		0		0		0	46566980	1182336
participation de l'état auxdépenses de matériel		0		0		0		0		0		0		0		0	8490000	215561
bourses		0		0		0		0		0		0		0		0		0
stages		0		0		0		0		0		0		0		0	5474016	138985
recettes sur les fédérations		0		0		0		0		0		0		0		0	895464	22736
recettes diverses ordinaires		0		0		0		0		0		0		0		0		0
recettes diverses		0		0		0		0		0		0		0		0	1942000	49307
		0		0		0		0		0		0		0		0		0
total recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	63368460	1608925
		0		0		0		0		0		0		0		0		0
		0		0		0		0		0		0		0		0		0
dépenses		0		0		0		0		0		0		0		0	1949	49
						0		0		0		0						
dépenses enseignement	57921	16297	79680	18640	71626	13496	41194	6353	85040	8831	129559	8815						
fournitures de bureau	39519	11119	42437	9928	99096	18672	62752	9678	87002	9034	70217	4778		0		0	155000	3935
traitements et gages		0		0		0		0		0		0		0		0		0
traitements		0	5826987	1363165	4589966	864841	477572	73656	3628532	376787	6605122	449413						
gages	154331	43422	924277	216225	902819	170109	2146495	331054	1528810	158752		0						
nourriture	1845214	519169	2963413	693261	1400483	263879	1436457	221545	1088009	112979	2968817	201998		0		0	7585480	192595
entretien des élèves		0		0	691618	130315		0		0		0						
chauffage éclairage eau	159656	44921	215735	50469	155416	29283	86328	13314	128884	13383	238454	16224		0		0	2435000	61825
entretien renouvellement du mobilier et matériel		0		0		0		0		0		0		0		0	1180000	29960
lingerie		0		0		0	34182	5272	55590	5772	56007	3811		0		0	530000	13457
habillement		0		0		0		0		0		0		0		0	30000	762
entretien stade		0		0		0		0		0	452704	30802						

entretien bâtiments, terrains	86927	**24458**	79525	**18604**	154402	**29092**	187953	**28988**	108490	**11266**	341092	**23208**		**0**		**0**	1100000	**27929**
frais de correspondance		**0**		**0**		**0**		**0**		**0**		**0**		**0**		**0**	50000	**1270**
abonnement livres		**0**		**0**		**0**		**0**		**0**		**0**		**0**		**0**	360000	**9140**
dépenses diverses	99926	**28115**	163986	**38363**	190286	**35854**	180536	**27844**	279880	**29063**	347796	**23664**		**0**		**0**		**0**
laboratoires, bureaux d'études, publications scientifiques		**0**		**0**		**0**		**0**		**0**		**0**		**0**		**0**	1300000	**33007**
location		**0**		**0**		**0**		**0**		**0**		**0**		**0**		**0**	154600	**3925**
entretien matériel automobile		**0**		**0**		**0**		**0**		**0**		**0**		**0**		**0**	500000	**12695**
PTT et J.O.		**0**		**0**		**0**		**0**		**0**		**0**		**0**		**0**	220000	**5586**
matériel de sport		**0**		**0**		**0**		**0**		**0**		**0**		**0**		**0**		**0**
jeux olympiques		**0**		**0**		**0**		**0**		**0**		**0**		**0**		**0**		**0**
bourses et frais de déplacement stagiaires		**0**		**0**		**0**	64150	**9894**	226200	**23489**		**0**		**0**		**0**		**0**
dépenses extraordinaires		**0**	1001629	**234321**	563251	**106128**	116635	**17989**	91070	**9457**	90900	**6185**						
Ecole Nationale de Ski		**0**		**0**		**0**	1711435	**263955**		**0**		**0**						
frais de voyage		**0**		**0**		**0**		**0**		**0**	715955	**48714**						
objets récoltés par lycée		**0**		**0**		**0**	29851	**4604**	410497	**42626**		**0**						
		0		**0**		**0**		**0**		**0**		**0**						
dépenses hors budget		**0**		**0**		**0**		**0**		**0**		**0**						
excédents de versement	2611	**735**	22402	**5241**		**0**	1643	**253**		**0**	79041	**5378**						
subvention fédération	50000	**14068**	244413	**57178**		**0**		**0**		**0**		**0**						
dépôt des élèves	84804	**23860**	24441	**5718**	62593	**11794**		**0**		**0**	200000	**13608**						
guerre		**0**		**0**	119850	**22582**		**0**		**0**		**0**						
dépôt de garantie		**0**	23373	**5468**		**0**		**0**		**0**		**0**						
reversement solde militaires	112059	**31529**		**0**		**0**		**0**		**0**		**0**						
caisse de secours moniteurs	17718	**4985**		**0**		**0**		**0**		**0**		**0**						
atelier travail manuel	1797	**506**		**0**		**0**		**0**		**0**		**0**						
Section Sports		**0**		**0**		**0**	553853	**85421**	10662	**1107**		**0**						
comité des Sports		**0**		**0**	88554	**16685**		**0**		**0**		**0**						
avance trésor		**0**	50000	**11697**		**0**	687892	**106094**		**0**	5980	**407**						
chantier de jeunesse		**0**		**0**	58433	**11010**	381301	**58808**		**0**		**0**						
cours d'école		**0**	32132	**7517**	165830	**31246**	27810	**4289**		**0**		**0**						
escrime		**0**	347171	**81217**	857503	**161571**	107078	**16515**		**0**		**0**						
Bagatelle		**0**		**0**		**0**	201757	**31117**		**0**		**0**						
maîtres d'E.G.		**0**	219975	**51461**		**0**		**0**		**0**		**0**						

dépenses exercice précédent		**0**	258795	**60542**	548895	**103423**	755323	**116493**	167487	**17392**	760665	**51756**		**0**		**0**		**0**
		0		**0**		**0**		**0**		**0**		**0**		**0**		**0**		**0**
total dépenses hors budget	268988	75683	1222702	286039	1901658	358310	2716657	418990	178149	18499	1045686	71148	0	0	0	0	0	0
Total dépenses	2712482	**763184**	12520369	**2929015**	10720621	**2019979**	9292196	**1433135**	7896152	**819936**	13062310	**888760**	0	**0**	0	**0**	15600080	**396086**
total sur compte rendu		**0**		**0**		**0**		**0**		**0**		**0**		**0**		**0**		**0**
dépenses hors traitements	2558152	**719762**	5769105	**1349624**	5227836	**985029**	6668129	**1028426**	2738810	**284398**	6457188	**439347**	0	**0**	0	**0**	15600080	**396086**

Annexe 7 : Vision simplifiée des comptes financiers du Collège National des Moniteurs et d'Athlètes 1941-1945.

en francs de l'époque	en euros actuels

- Budget Collège National des Moniteurs et d'Athlètes :

Budget C.N.M.A. 1941-1945	1941	1941	1942	1942	1943	1943	1944	1944	1945	1945
Total dépenses	2712482	763184	12520369	2929015	10720621	2019979	9292196	1433135	7896152	819936
Nourriture	1845214	**519169**	2963413	**693261**	1400483	**263879**	1436457	**221545**	1088009	**112979**
Traitements et gages	154331	43422	6751264	1579391	5492785	1034951	2624067	404710	5157342	535538
Dépenses enseignement	57921	16297	79680	18640	71626	13496	41194	6353	85040	8831
Total dépenses hors budget	268988	75683	1222702	286039	1901658	358310	2716657	418990	178149	18499
Autres	386028	108613	1503311	351685	1854069	349344	2473821	381537	1387613	144090

- Traitements et gages :

C.N.M.A. 1941-1945	1941	1941	1942	1942	1943	1943	1944	1944	1945	1945
Traitements		0	5826987	1363165	4589966	864841	477572	73656	3628532	376787
Gages	154331	43422	924277	216225	902819	170109	2146495	331054	1528810	158752
Total traitement et gages	154331	43422	6751264	1579391	5492785	1034951	2624067	404710	5157342	535538

- Importance des différentes lignes budgétaires du C.N.M.A. (en %) :

	1941	1942	1943	1944	1945
Nourriture	68%	24%	13%	15%	14%
Traitements et gages	6%	54%	51%	28%	65%
Dépenses enseignement	2%	1%	1%	0%	1%
Total dépenses hors budget	10%	10%	18%	29%	2%
Autres	14%	12%	17%	27%	18%

Annexe 8: Comptes financiers 1945-1960.

compte financier	1944	1945	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952
I.N.S.dépenses	9292196	7896152	13062310	0	0	0	75702318	121951999	140763919
I.N.S.recettes	2624067	5157342	6605122	0	0	63368460	70474048	0	80052200
ENSEPS garçons dépenses	0	0	15093713	26857834	43058146	63499481	69307537	93357956	105421329
ENSEPS garçons recettes	0	0	15369761	26327849	44358354	65276187	71929207	94050591	107816870
I.N.S. en € (recettes)	1462870	836992	907177			1642510	1783547	2471967	2549235
E.N.S.E.P.S. garçons en €			1048258	1250501	1262895	1645907	1632886	1892366	1909180

compte financier	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	
I.N.S.dépenses	136899809	164021109	183271883	0	0	0	0	0	
I.N.S.recettes	78513000	0	185445351	0	0	212178979	239891035	0	
ENSEPS garçons dépenses	113090899	147432125	188127576	212824781	227742630	260838152	283249128	0	
ENSEPS garçons recettes	116985039	150383681	185279255	212750887	227941829	262365515	282413866	0	
I.N.S. en € (recettes)	2 521 694	3 009 787	3 369 542			3 121 153	3 324 890		
E.N.S.E.P.S. garçons en €	2 083 134	2 705 379	3 418 278	3 711 664	3 855 683	3 836 929	3 925 833		

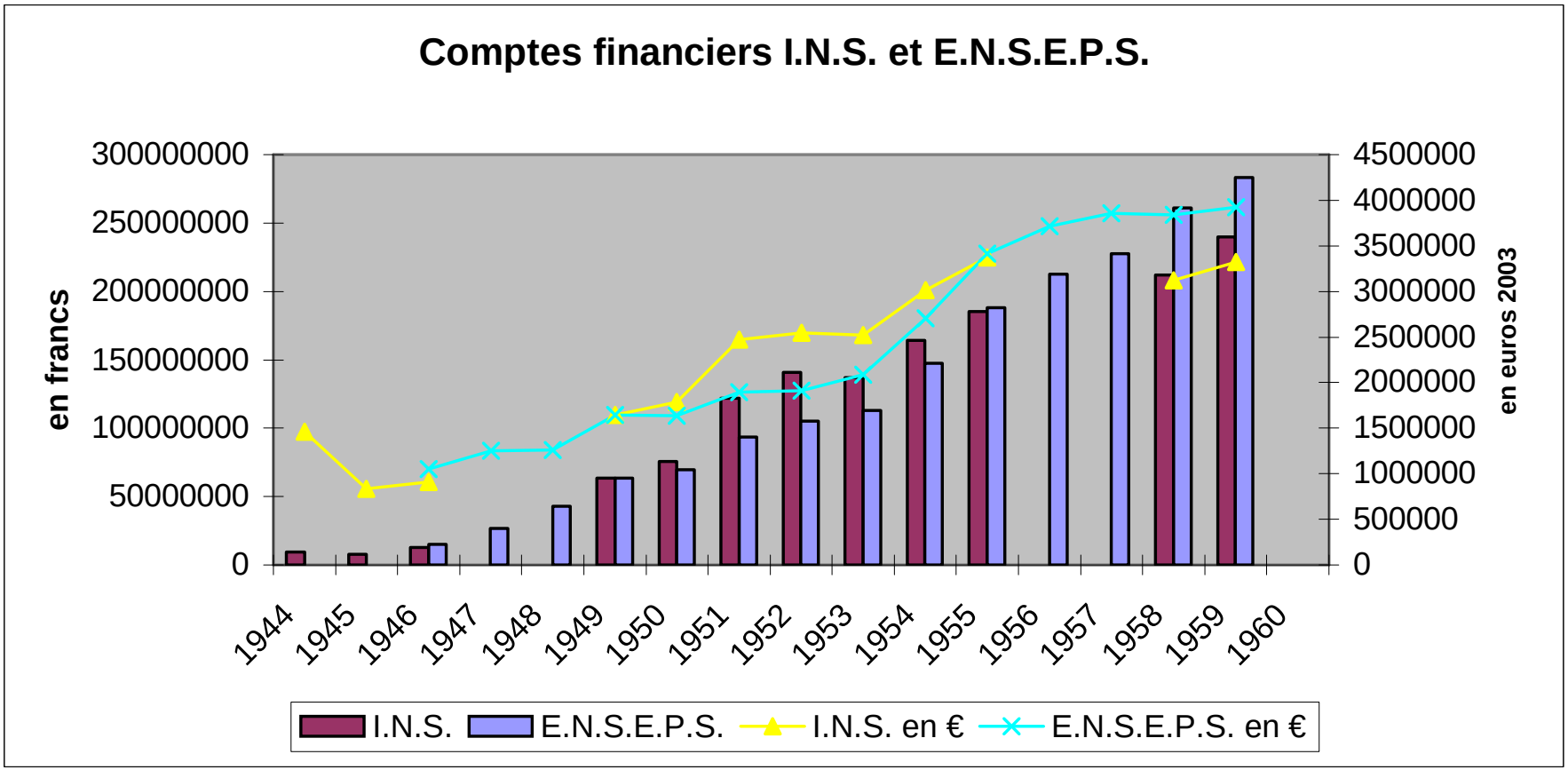
Comptes financiers I.N.S. et E.N.S.E.P.S.
en francs
300000000
250000000
200000000
150000000
100000000
50000000
0
en euros 2003
4500000
4000000
3500000
3000000
2500000
2000000
1500000
1000000
500000
0
1944
1945
1946
1947
1948
1949
1950
1951
1952
1953
1954
1955
1956
1957
1958
1959
1960
I.N.S.
E.N.S.E.P.S.
I.N.S. en €
E.N.S.E.P.S. en €

Annexe 9 : Comptes financiers -dépenses- 1960-1975.

compte financier	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
I.N.S.dépenses		3382963	4291384	5971966	7052533	8542440	9549479	10032461	10824915
I.N.S. dépenses en €		4380024	5301061	7039515	8036855	9497912	10339030	10573712	10916386
ENSEPS garçons dépenses	2850054	3176010	3534892					5361666	
ENSEPS garçons dépenses en €	3811976	4112075	4366581					5650928	
ENSEPS filles dépenses									6175265
ENSEPS filles dépenses en €									6227446

compte financier	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	
I.N.S.dépenses	12148598	13435685	14530552	15081568	16128145	16420740	22292418		
I.N.S. dépenses en €	11508488	12096953	12379885	12104617	11852412	10610754	12888584		
ENSEPS garçons dépenses	6401813	6272155							
ENSEPS garçons dépenses en €	6064501	5647197							
ENSEPS filles dépenses	6577955								
ENSEPS filles dépenses en €	6231363								
Nouvelle ENSEPS dépenses			12641417	11026044	9071834	7367447	7202189		
Nouvelle ENSEPS dépenses en €			10770361	8849613	6666800	4760697	4164018		

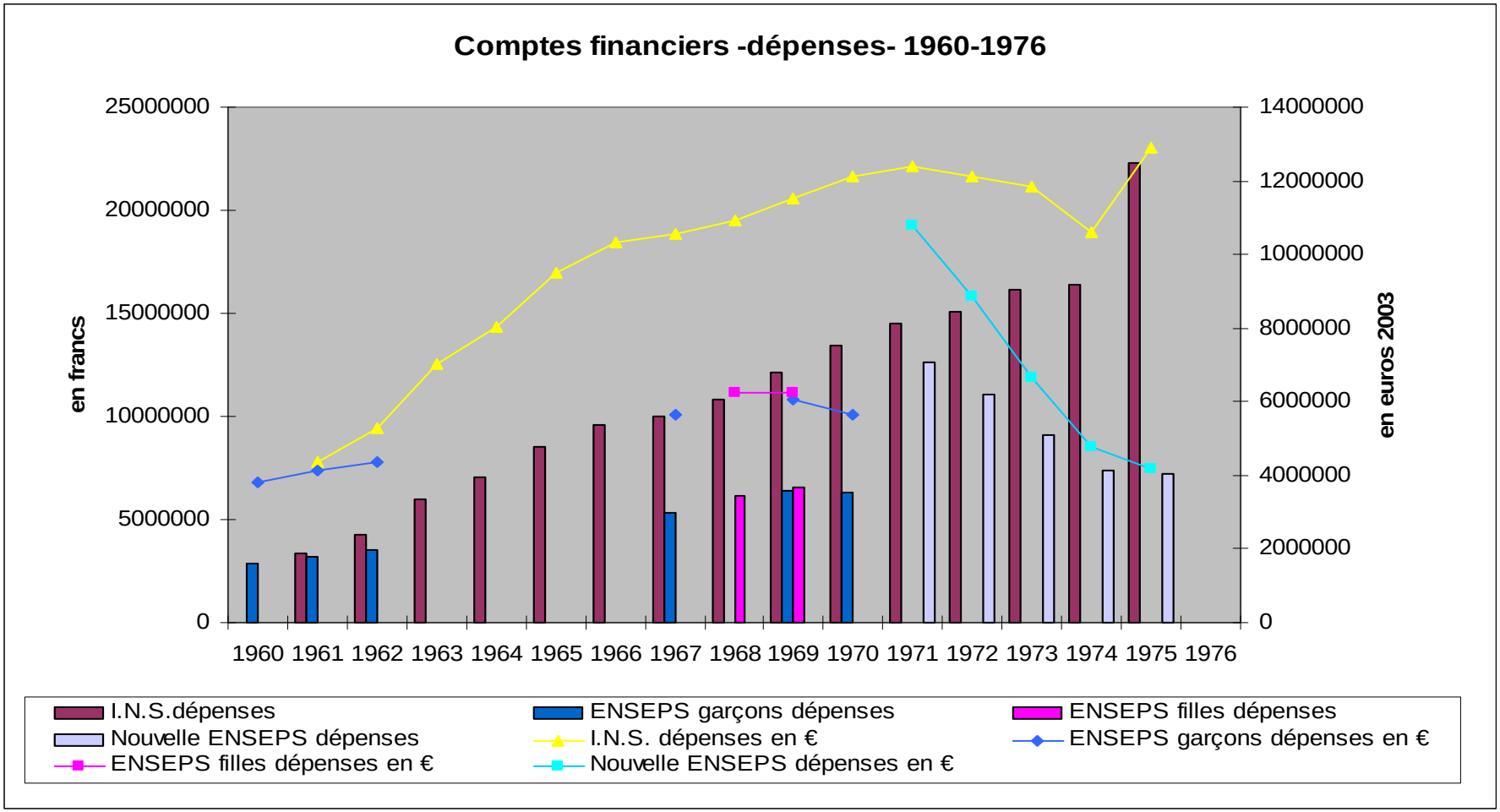
Comptes financiers -dépenses- 1960-1976
en francs
en euros 2003
25000000
20000000
15000000
10000000
5000000
0
14000000
12000000
10000000
8000000
6000000
4000000
2000000
0
1960 1961 1962 1963 1964 1965 1966 1967 1968 1969 1970 1971 1972 1973 1974 1975 1976
I.N.S.dépenses
ENSEPS garçons dépenses
ENSEPS filles dépenses
Nouvelle ENSEPS dépenses
I.N.S. dépenses en €
ENSEPS garçons dépenses en €
ENSEPS filles dépenses en €
Nouvelle ENSEPS dépenses en €

Annexe 10: emplois du temps E.N.E.P.S. et C.N.M.A..

	E.N.E.P.S. 1941				C.N.M.A. 41		E.N.E.P.S. 1942				C.N.M.A. 42		E.N.E.P.S. 1943				C.N.M.A. 43		E.N.E.P.S. 1944				C.N.M.A. 44	
matière	**1H**	**1 F**	**2H**	**2 F**	**1H**	**1 F**	**1H**	**1 F**	**2H**	**2 F**	**1H**	**1 F**	**1H**	**1 F**	**2H**	**2 F**	**H**	**F**	**1H**	**1 F**	**2H**	**2 F**	**H**	**F**
éducation sportive	6	4	6	4	8		6	5	4	4			5	3	4	3	6	6	6	6	6	3		6
éducation physique	5	6	5	6	6		6	6	3	4			3	4	4	4	4	4	4	4	2	3		3
pédagogie des sports et jeux					2		1	1					3	3	2	2	2	2	4	4	1	2		3
conférence information	4	4	3	3			3	3	3	3			1	1	1	1	1	1			1	1		2
natation	2	2	2	2	1		2	3	3	1			2	2	1	1	2	2	2	2	2	2		2
agrès	4	4	3	3	1		4	2	4	3			1	1	1		2	1	3	2	3	3		2
entraînement libre				1	3				2				1	1	1	1					1	1		
pédagogie pratique			3	3	2				3	3			3	3	3	3	3	3			2	2		3
rythmique		2		2																		2		
anatomie	1	1	1	1	1		1	1	1	1			1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		0,50
morphologie																			1	1		0		
physiologie	1	1	1	1	0,5		1	1	1	1			1	1	1	1			1	1	1	1		0,50
préparation militaire																						0		
corrective							1	1	1	1					2	2	1	1			3	3		1
secourisme	1	1	1	1	0,5								1	1			0,5	0,5	1	1		0		0,5
chant	4	4	3	3	1		1	2	1	1			1	1	1	1	2	2		1		0		1
combat	1		1				1	1					1		1		1		2	2	1	0		
massage	1	1	1		0,5										1	1	0,5	0,5				0		0,50
danse folklorique	1	1	1	1	1		1		1	1			1	1	1	2			1	1	1	1		1
art dramatique							2	2					1	1	1	1	0,8	0,8				0		
gym harmonique								3		4				2		2		2				0		2
initiation musicale							1	1														0		
travail manuel plein air					3		2	2	2	2			2	2	2	2	1,5	1,5				0		1,00
histoire													0,5	0,5	0,5	0,5			1	1	1	1		1
Travaux dirigés					2								2	2	2	2	2	2			1	1		2
psychopédagogie													1	1	1	1			1	1	1	1		1
jeux					0								1	1	1	1	0,8	0,8	1	1	1	1		1
total	31	31	31	31	33	0	33	34	29	29	0	0	33	33	33	33	31	31	29	29	29	29	0	34

Annexe 11 : Contenus de formation E.N.E.P.S. 1ère année et C.N.M.A. en 1943.

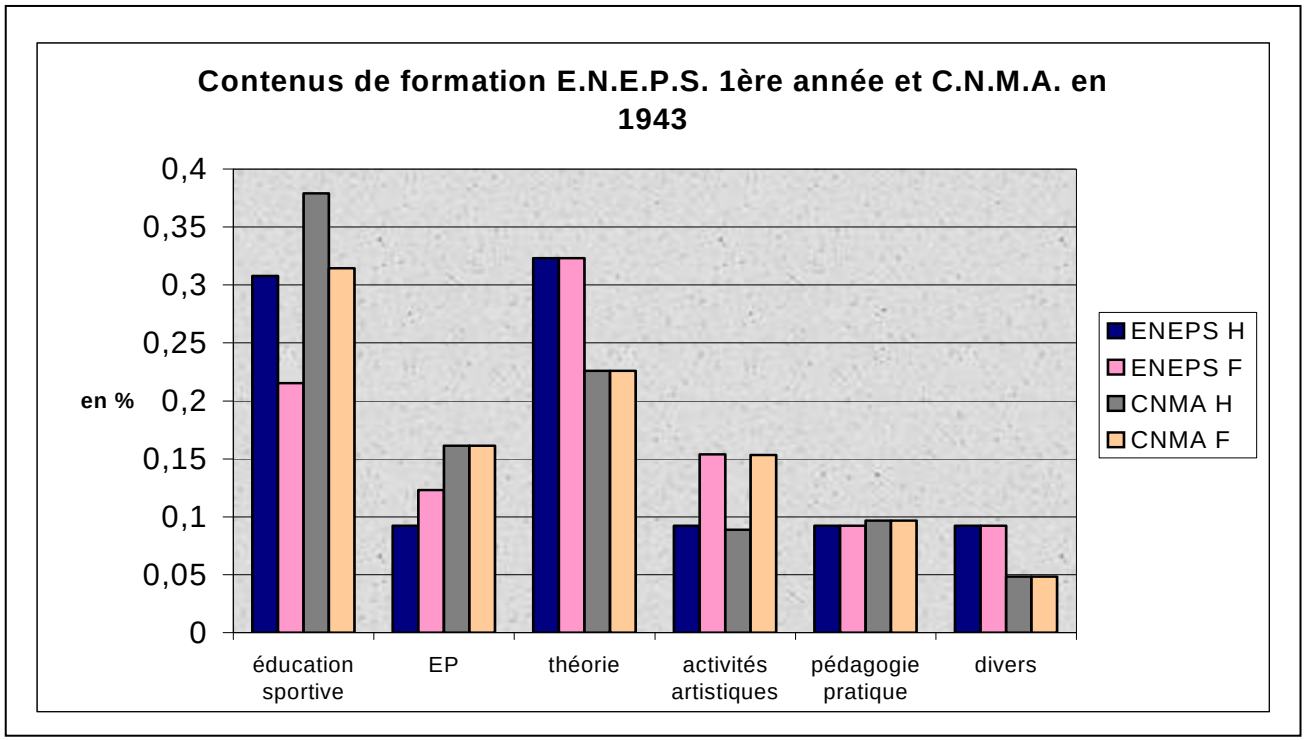

Annexe 12 : 1941-1944 : contenus de formation 1ère et 2ème année à l'E.N.E.P.S, par sexe.

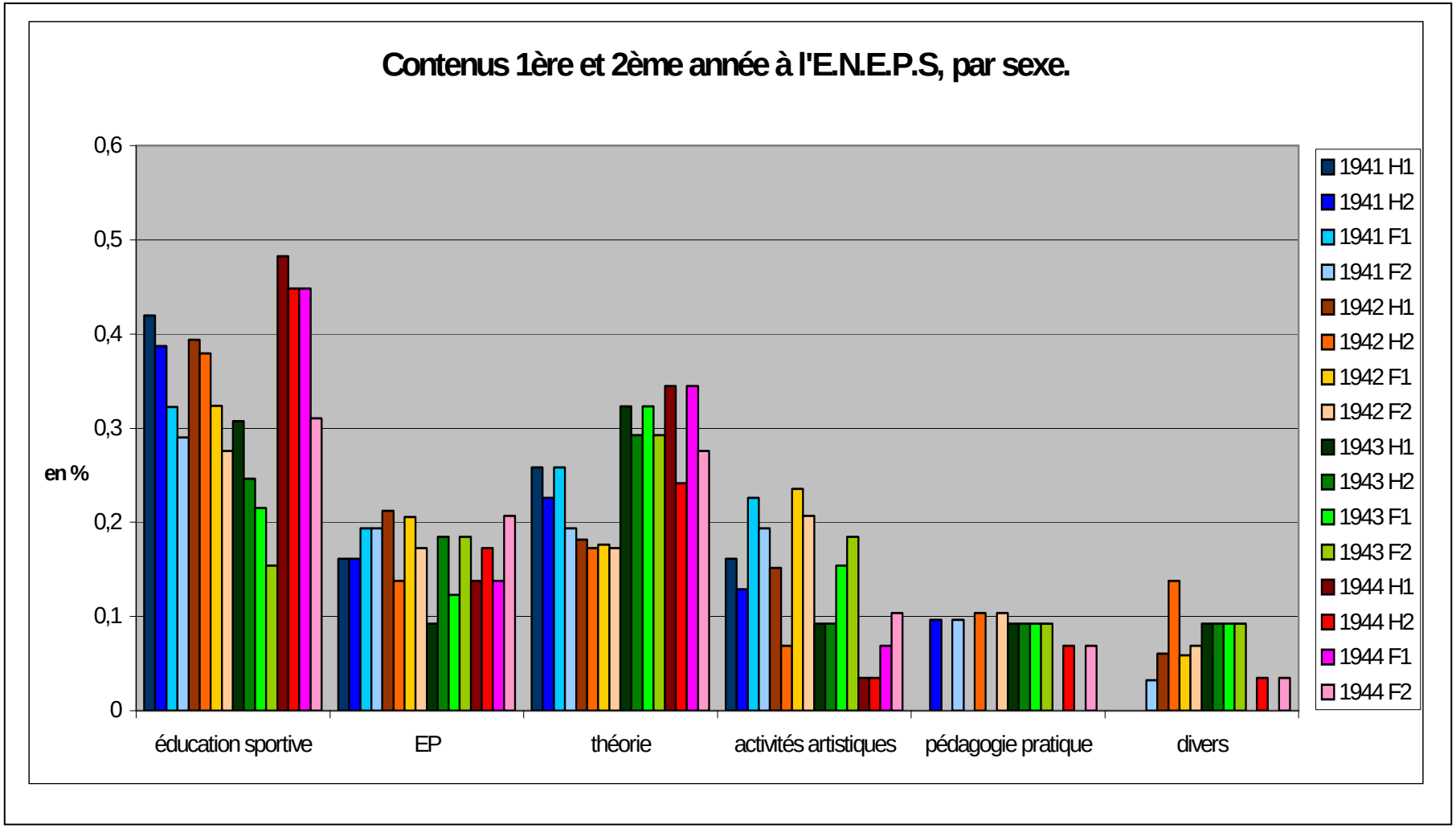

Annexe 13 : 1941-1944 contenus de formation E.N.E.P.S. 1ère année et C.N.M.A..

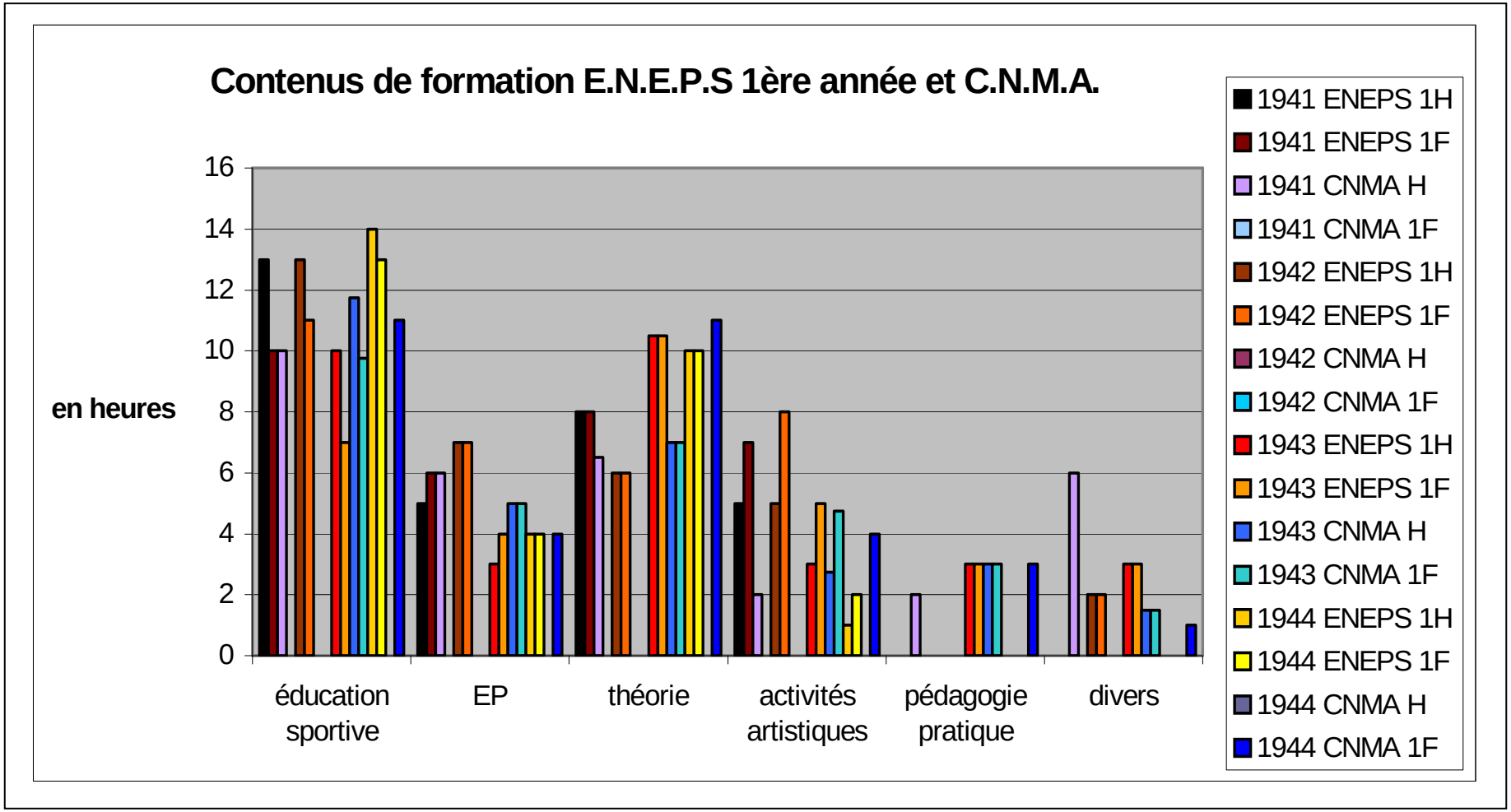

Annexe 14 : E.N.S.E.P.S. Emplois du temps 1945-1960.

matière	1945	1945	1945	1945	1946	1946	1946	1946	1947	1947	1947	1947	1948	1948	1948	1948	1948	1948	1949	1949	1949	1949	1949	1949
	1H	1F	2H	2F	1H	1F	2H	2F	1H	1F	2H	2F	1H	1F	2H	2F	3H	3F	1H	1F	2H	2F	3H	3F
éducation sportive	5		5		5		4		3		3		6		5				6		12			
natation	2		1		2		4		2		2		2		2		3				2		2	
entraînement libre									1								2							
combat	2		2		2		2		2		2		1		1,5		1						2	
acrobatie	1		1		1		1																	
agrès/ exo mains libres	2		2		2		2		3		3		4		6		2		12					
total sport et agrès	12	0	11	0	12	0	13	0	11	0	10	0	13	0	14,5	0	8	0	18	0	14	0	4	0
E.P. (naturelle, exo construits)	5		2		4		2		4		4		5		4		4		4		4		13	
jeux			1				1																	
corrective/maintien	1		3		1		2		2		2		2		1,5				2		2		4	
rythmique																								
danse/folklore			1		2		2		1		1						1				1		1	
initiation musicale																								
chant					1		1																	
travail manuel plein air																								
total E.P. et danse	6	0	7	0	8	0	8	0	7	0	7	0	7	0	5,5	0	5	0	6	0	7	0	18	0
anatomie	1		1		1		1		1		1		1		1				1		1		1	
morphologie/rééducation	1		1						1		1		1		1				1		1		1	
physiologie	1		1		1		1		1		1		1		1				1		1		1	
secourisme/ contrôle médical	1		1																					
total sciences biologiques	4	0	4	0	2	0	2	0	3	0	3	0	3	0	3	0	0	0	3	0	3	0	3	0

histoire	1		1				1																	
Travaux dirigés/ méthodologie																								
sociologie																								
psychologie	1		1		1		1																	
conférence information	2		1																1					
psychopédagogie					1		1		1		1		1		1		1		1		1		2	
théorie éduc. Sportive	1		2		1		2						1				1		1		1			
théorie éduc. Physique	1		2		1		1						1		1									
pédagogie sportive																					1		1	
pédagogie E.P.																								
théorie																								
total sciences humaines et pédagogie	6	0	7	0	4	0	6	0	1	0	1	0	3	0	2	0	2	0	3	0	3	0	3	0
AS arbitrage																								
pédagogie pratique			1																					
total	28,0	0,0	30,0	0,0	26,0	0,0	29,0	0,0	22,0	0,0	21,0	0,0	26,0	0,0	25,0	0,0	15,0	0,0	30,0	0,0	27,0	0,0	28,0	0,0

Emploi du temps 1950-1953

matière	1950	1950	1950	1950	1950	1950	1951	1951	1951	1951	1951	1951	1952	1952	1952	1952	1952	1952	1953	1953	1953	1953	1953	1953
	1H	1F	2H	2F	3H	3F	1H	1F	2H	2F	3H	3F	1H	1F	2H	2F	3H	3F	1H	1F	2H	2F	3H	3F
éducation sportive	5		5		1								6		5		3		4		4		2	
natation	1		1		1								1		1		1		1		1		1	
entraînement libre	2		2		2																			
combat			1,5										3		3				3		3		2	
acrobatie																								
agrès/ exo mains libres	3		1		1								3		3				3		3		1	
total sport et agrès	11	0	10,5	0	5	0	0	0	0	0	0	0	13	0	12	0	4	0	11	0	11	0	6	0
E.P. (naturelle, exo construits)	5		4										3		3				3		3			
jeux																								
corrective/maintien	1		1		3								1		1		4		1		1		2	
rythmique																								
danse/folklore																								
initiation musicale																								
chant	1				1								1		1		1		1					
travail manuel plein air																								
total E.P. et danse	7	0	5	0	4	0	0	0	0	0	0	0	5	0	5	0	5	0	5	0	4	0	2	0
anatomie	1		1										1		1				1		1			
morphologie/ rééducation	1		1										1		1		1		1		1		1	
physiologie	1		1										1		1				1		1			
secourisme/ contrôle médical													1						1		1		1	
total sciences biologiques	3	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	3	0	1	0	4	0	4	0	2	0

histoire					1								1						1				1	
Travaux dirigés/ méthodologie	1		1																					
sociologie													1		1				1					
psychologie																								
conférence information			2														2							
psychopédagogie	1		1		2												4				2		4	
théorie éduc. Sportive	3		3		2								2		3		3		2		2		2	
théorie éduc. Physique	3		3		2								5		4		3		6		6		3	
pédagogie sportive																							2	
pédagogie E.P.					2												1						1	
théorie																								
total sciences humaines et pédagogie	8	0	10	0	9	0	0	0	0	0	0	0	9	0	8	0	13	0	10	0	10	0	13	0
AS arbitrage					3								3		3		3		3		3		3	
pédagogie pratique					7																		3	
total	29,0	0,0	28,5	0,0	28,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	34,0	0,0	31,0	0,0	26,0	0,0	33,0	0,0	32,0	0,0	29,0	0,0

Emploi du temps 1954-1957

matière	1954	1954	1954	1954	1954	1954	1955	1955	1955	1955	1955	1955	1956	1956	1956	1956	1956	1956	1957	1957	1957	1957	1957	1957
	1H	1F	2H	2F	3H	3F	1H	1F	2H	2F	3H	3F	1H	1F	2H	2F	3H	3F	1H	1F	2H	2F	3H	3F
éducation sportive	4		4		4		6		4				7		7		3		3		6		2	
natation	1		1		1		1		1		1		2		2		1		2		1		1	
entraînement libre																								
combat	2		2		1		2		2		1,5		1		1				1		1		1	
acrobatie																								
agrès/ exo mains libres	4		4				2		3		1		2		2		1		2		3		2	
total sport et agrès	11	0	11	0	6	0	11	0	10	0	3,5	0	12	0	12	0	5	0	8	0	11	0	6	0
E.P. (naturelle, exo construits)	4		3				3		2				3		2				3		3			
jeux																								
corrective/maintien											1,5												1,5	
rythmique																								
danse/folklore																								
initiation musicale																								
chant	1												1						1		1		1	
travail manuel plein air	1,5																		2		2			
total E.P. et danse	6,5	0	3	0	0	0	3	0	2	0	1,5	0	4	0	2	0	0	0	6	0	6	0	2,5	0
anatomie	1		1				1		1				1		1				1		1			
morphologie/ rééducation					1								1		1				1					
physiologie	1		1				1		1				1		1				1		1			
secourisme/ contrôle médical	1		1				1		1															
total sciences biologiques	3	0	3	0	1	0	3	0	3	0	0	0	3	0	3	0	0	0	3	0	2	0	0	0

histoire	1																							
Travaux dirigés/ méthodologie	1,5		2,5		2		2								3									
sociologie	1						1		1				1											
psychologie									1															
conférence information																								
psychopédagogie			1		4				1		4				1		6						6	
théorie éduc. Sportive					4		1		1		1													
théorie éduc. Physique	2		4		1		2		2		2		2											
pédagogie sportive																								
pédagogie E.P.																								
théorie	6		6		1		5		7		1		9		10		4		10		9		9	
total sciences humaines et pédagogie	11,5	0	13,5	0	12	0	11	0	13	0	8	0	12	0	14	0	10	0	10	0	9	0	15	0
AS arbitrage	3		3		3		3		3		3		3		3		3		3		3		3	
pédagogie pratique											12						12						6	
total	35,0	0,0	33,5	0,0	22,0	0,0	31,0	0,0	31,0	0,0	28,0	0,0	34,0	0,0	34,0	0,0	30,0	0,0	30,0	0,0	31,0	0,0	32,5	0,0

Emploi du temps 1958-1960

matière	1958	1958	1958	1958	1958	1958	1959	1959	1959	1959	1959	1959	1960	1960	1960	1960	1960	1960
	1H	1F	2H	2F	3H	3F	1H	1F	2H	2F	3H	3F	1H	1F	2H	2F	3H	3F
education sportive	5	3	6	4	2	2	6		8		3		10	5	12	5	5	2
natation	1	2	1	1	1	1	1		1		1		2	1	2	1	2	1
entrainement libre																		
combat	1		2		1		1		1		1		1	1	1	1	1	1
acrobatie																		
agrès/ exo mains libres	3	3	3	4	2	1	2		3		2		3	2	3	2	2	1
total sport et agrès	10	8	12	9	6	4	10	0	13	0	7	0	16	9	18	9	10	5
E.P. (naturelle, exo construits)	3	4	3	2		2	3		3				3	3	3	3		
jeux																		
corrective/maintien		1	1	1	1	1					1,5						1,5	
rythmique		2		3		1												
danse/folklore		1				1												
initiation musicale																		
chant	1	1	1	1	1	1			1		1		1				1	
travail manuel plein air	2		1				2		2				2	1	2	1		
total E.P. et danse	6	9	6	7	2	6	5	0	6	0	2,5	0	6	4	5	4	2,5	0
anatomie	1	1		1			1		1				1	1	1	1		
morphologie/ rééducation	1	1		1										1	1	1		
physiologie	1	1		1			1		1				1	1	1	1		
secourisme/ contrôle médical																		
total sciences	3	3	0	3	0	0	2	0	2	0	0	0	2	3	3	3	0	0

biologiques																		
histoire		1				1												
Travaux dirigés/ méthodologie						1												
sociologie						1								2				
psychologie	1															1		
conférence information																		
psychopédagogie		2		1	4	4							2		1		6	6
théorie éduc. Sportive			1		1									4		4		
théorie éducation Physique		2		2		2								2		2		
pédagogie sportive		2		2		2												
pédagogie E.P.																		
théorie	8	1	10	1	9	1	9		8		14		6		5		8	3
total sciences humaines et pédagogie	9	8	11	6	14	12	9	0	8	0	14	0	8	8	6	7	14	9
AS arbitrage	3	3	3	3	3	3	3		3		3		3	3	3	3	3	3
pédagogie pratique		1			6	6					6						6	6
total	31,0	32,0	32,0	28,0	31,0	31,0	29,0	0,0	32,0	0,0	32,5	0,0	35,0	27,0	35,0	26,0	35,5	23,0

Annexe 15 : Répartition des enseignements 1945-1960 (E.N.S.E.P.S. jeunes gens).

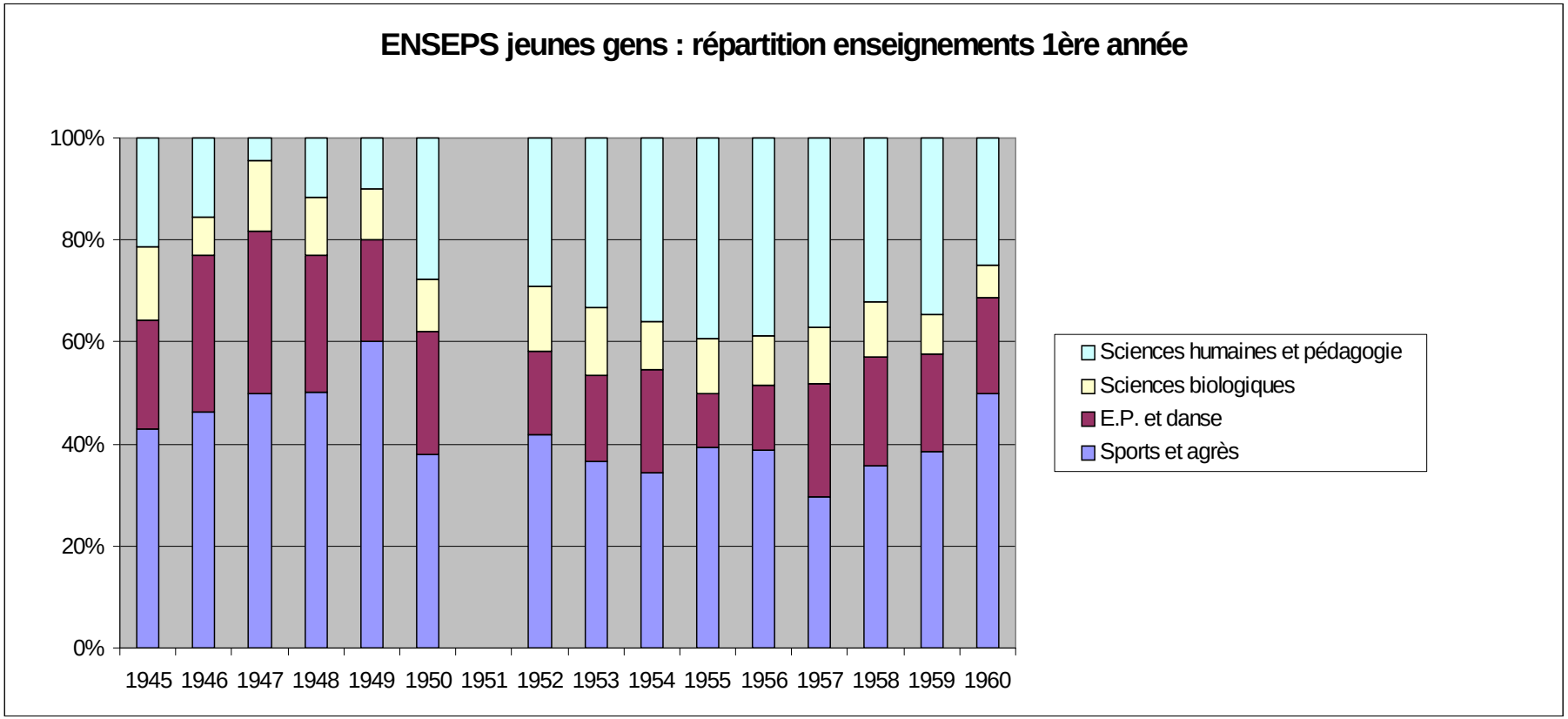

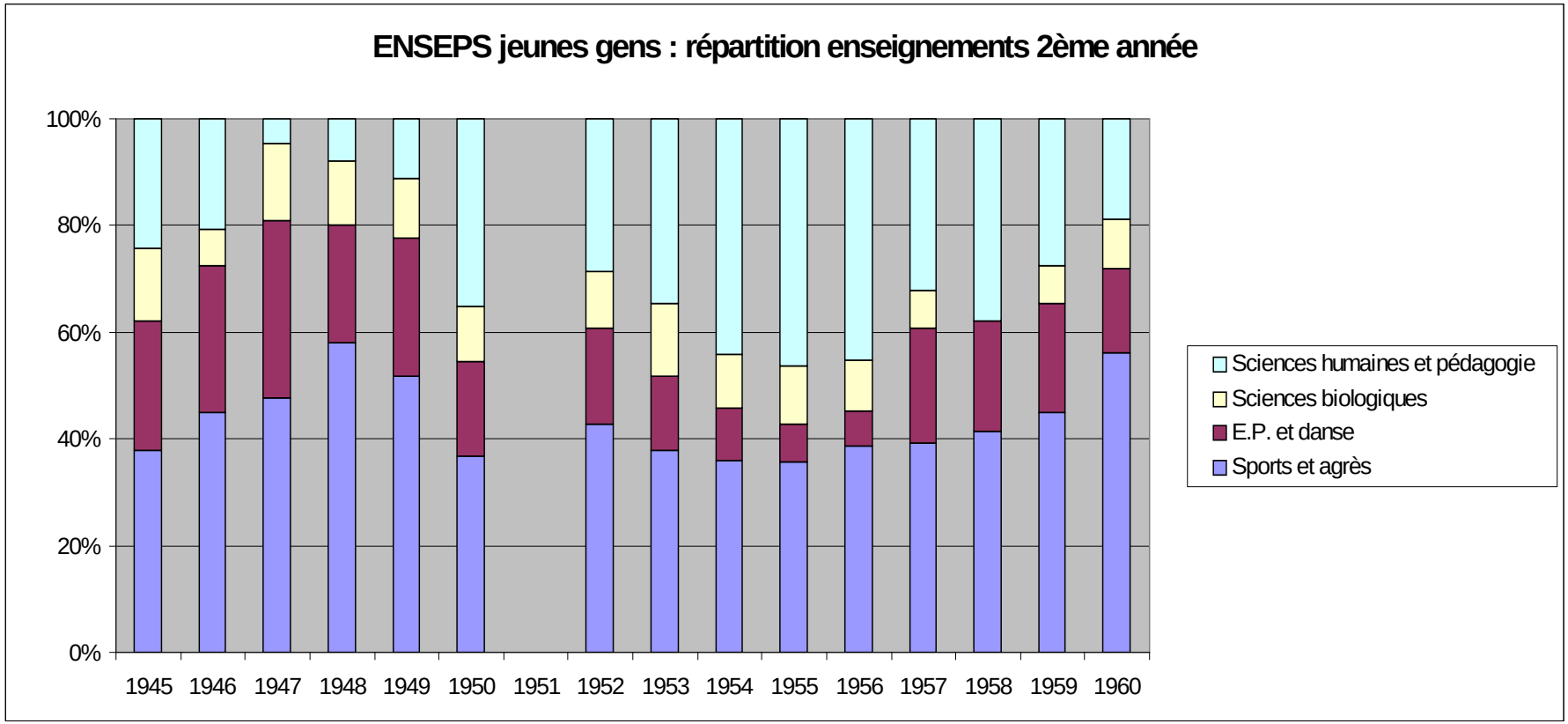
ENSEPS jeunes gens : répartition enseignements 2ème année
100%
80%
60%
40%
20%
0%
1945
1946
1947
1948
1949
1950
1951
1952
1953
1954
1955
1956
1957
1958
1959
1960
Sciences humaines et pédagogie
Sciences biologiques
E.P. et danse
Sports et agrès

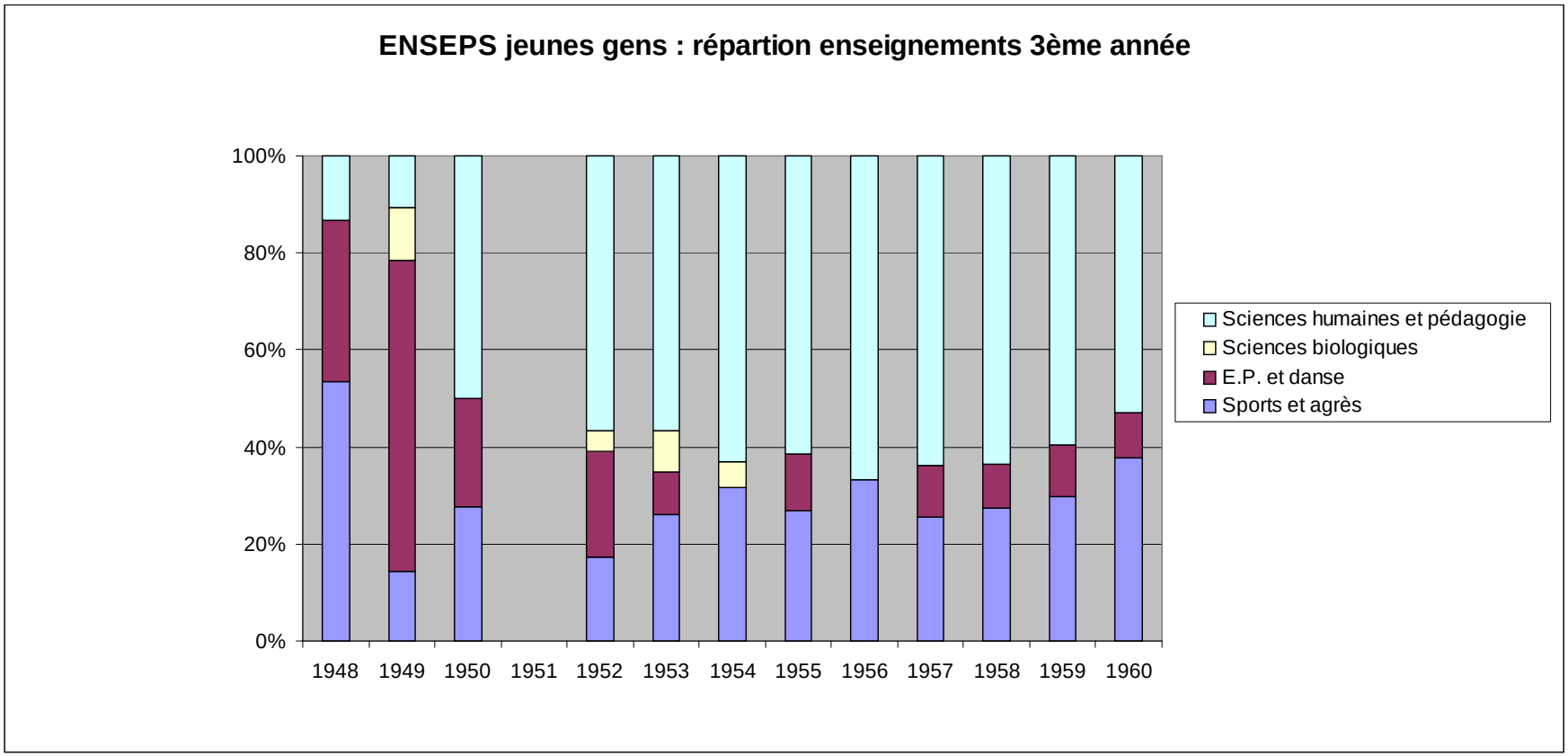
ENSEPS jeunes gens : répartion enseignements 3ème année
100%
80%
60%
40%
20%
0%
1948
1949
1950
1951
1952
1953
1954
1955
1956
1957
1958
1959
1960
Sciences humaines et pédagogie
Sciences biologiques
E.P. et danse
Sports et agrès

Annexe 16 : E.N.S.E.P.S. Emplois du temps 1960-1972.

Emploi du temps 1960-1963

matière	1960	1960	1960	1960	1960	1960	1961	1961	1961	1961	1961	1961	1962	1962	1962	1962	1962	1962	1963	1963	1963	1963	1963	1963
	1H	1F	2H	2F	3H	3F	1H	1F	2H	2F	3H	3F	1H	1F	2H	2F	3H	3F	1H	1F	2H	2F	3H	3F
education sportive	10	5	12	5	5	2	8	4	6	4	2	3	8		6		2		9		10		6	
natation	2	1	2	1	2	1	1	2	1	1	1	1	1		1		1		1		1		1	
entrainement libre																								
combat	1	1	1	1	1	1	1		2				1		2		1,5		2		2			
agrès/ exo mains libres	3	2	3	2	2	1	2	3	2	3	2	1	2		2		2		3		3		1	
total sports et agrès	16	9	18	9	10	5	12	9	11	8	5	5	12	0	11	0	6,5	0	15	0	16	0	8	0
E.P. (naturelle, exo construits)	3	3	3	3			3	4	3	2		4	2		3				2		3		6	
jeux																								
corrective/maintien					1,5			1		1	3	1					1,5							
rythmique								2		3		1												
danse/folklore								1				1												
initiation musicale																								
chant	1				1			1		1		1												
plein air	2	1	2	1			2		2				2		2				2		2			
total E.P. et danse	6	4	5	4	2,5	0	5	9	5	7	3	8	4	0	5	0	1,5	0	4	0	5	0	6	0
anatomie	1	1	1	1			1	1	1	1			1		1				1		1			
morphologie/rééducation		1	1	1			1		1				1		1				1		1			
physiologie	1	1	1	1			1	1	1	1			1		1				1		1			
secourisme/ contrôle médical								1		1														
total sciences biologiques	2	3	3	3	0	0	3	3	3	3	0	0	3	0	3	0	0	0	3	0	3	0	0	0

histoire								1				2												
Travaux dirigés/méthodologie																			1		1			
sociologie		2																						
psychologie				1			1		1				1		2									
conférence information																								
psychopédagogie	2		1		6	6	3	2	1	1	5	4	3		1		5		2,5		2		6	
théorie éduc. Sportive		4		4																				
théorie éduc. Physique		2		2				3		3		3												
pédagogie sportive								2		2		3												
pédagogie E.P.																								
théorie	6		5		8	3	5	1	8	1	8	1	8		7		8		5		4		3	
tp biomécanique							1												1		1			
tp sciences							1								2				1		1			
total sciences humaines et pédagogie	8	8	6	7	14	9	11	9	10	7	13	13	12	0	12	0	13	0	10,5	0	9	0	9	0
AS arbitrage	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3		3		3		3		3		3	
pédagogie pratique					6	6		1		1	6	3					6						12	
total	35,0	27,0	35,0	26,0	35,5	23,0	34,0	34,0	32,0	29,0	30,0	32,0	34,0	0,0	34,0	0,0	30,0	0,0	35,5	0,0	36,0	0,0	38,0	0,0

Emploi du temps 1964-1967

matière	1964	1964	1964	1964	1964	1964	1965	1965	1965	1965	1965	1965	1966	1966	1966	1966	1966	1966	1967	1967	1967	1967	1967	1967
	1H	1F	2H	2F	3H	3F	1H	1F	2H	2F	3H	3F	1H	1F	2H	2F	3H	3F	1H	1F	2H	2F	3H	3F
education sportive	10	3,5	7	4	4	2	7	5,5	7	6	4	4	7		4				11	5	8	8	6	2
natation	2	1	1	1	2	1	1	1	1	2	1	1	1		2		2		2	1	1	1		1
entrainement libre																								
combat	1		2				2		1,5				2		2				2		1		1	
agrès/ exo mains libres	2	3	4	3	1	1	4	3	4	3	1		3		3				1	4		3		1
total sports et agrès	15	7,5	14	8	7	4	14	9,5	13,5	11	6	5	13	0	11	0	2	0	16	10	10	12	7	4
E.P. (naturelle, exo construits)	3	3,5	4	2	3	3	2	2	3		2	2	1		3		2			2				2
jeux																								
corrective/maintien		1		1		0,5	1	2	1	1		1								1		1	2	1
rythmique		2		3		1						1												1
danse/folklore		1				1		3		3		1								3		4		2
initiation musicale								1												1		1		
chant		1		1		1																		
plein air	2						1	2	1						2						3			
total E.P. et danse	5	8,5	4	7	3	6,5	4	10	5	4	2	5	1	0	5	0	2	0	0	7	3	6	2	6
anatomie	1	2	2	3			3,5	2	3	1					1				3	3	2			
morphologie/rééducation	1		1									1												5
physiologie	1	2	1	3			1	2	2	3			4		4				3	3	2	3		
secourisme/ contrôle médical		0,5		0,5																				
total sciences biologiques	3	4,5	4	6,5	0	0	4,5	4	5	4	0	1	4	0	5	0	0	0	6	6	4	3	0	5

histoire		1				1																		
Travaux dirigés/méthodologie								1												1				2
sociologie																								
psychologie	1									3		2,5			1		1		3	3	3	2	4	1
conférence information																								
psychopédagogie	1	3	2	2	6	6	3		3		2		3		3		3							
théorie éduc. Sportive		2		3		2,5		1		3									1		2	2		2
théorie éduc. Physique		3		3,5		3,5		2				1								1		1		3
pédagogie sportive					3							3					2				6		10	4
pédagogie E.P.					2								2				3							
théorie	3		6		5		4	1	4		11	3	6		6		12						4	
tp biomécanique	2		1				1																	
tp sciences	1																							
total sciences humaines et pédagogie	8	9	9	8,5	16	13	8	5	7	6	13	9,5	11	0	10	0	21	0	4	5	11	5	18	12
AS arbitrage	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
pédagogie pratique		0,5			8	6		1,5			9	9							3	3				3
total	34,0	33,0	34,0	33,0	37,0	32,5	33,5	33,0	33,5	28,0	33,0	32,5	32,0	3,0	34,0	3,0	28,0	3,0	32,0	34,0	31,0	29,0	30,0	33,0

Emploi du temps 1968-1971

matière	1968	1968	1968	1968	1968	1968	1969	1969	1969	1969	1969	1969	1970	1970	1970	1970	1970	1970	1971	1971	1971	1971	1971	1971
	1H	1F	2H	2F	3H	3F	1H	1F	2H	2F	3H	3F	1H	1F	2H	2F	3H	3F	1H	1F	2H	2F	3H	3F
education sportive	11	6	11	7	3	3	10	6	12	7	3	3	12	7	8	8	6	8			7,5	7,5	3	3
natation	2	1	2	1		1	3	1	2	1		1	3	3							1,5	1,5		
entrainement libre																								
combat	2		2				3		2				2		4		4				3			
agrès/ exo mains libres																								
total sports et agrès	15	7	15	8	3	4	16	7	16	8	3	4	17	10	12	8	10	8	0	0	12	9	3	3
E.P. (naturelle, exo construits)		1		1		1	1	1	1	1		2,5	2	1			2	1					1,5	3
jeux																								
corrective/maintien											2													
rythmique																								
danse/folklore		4		3		1		4		3		1		3		3		1				3		1
initiation musicale		1		1		1		1		1		1		1		1		1				1		1
chant																								
plein air								1		1														
total E.P. et danse	0	6	0	5	0	3	1	7	1	6	2	4,5	2	5	0	4	2	3	0	0	0	4	1,5	5
anatomie	3	2	1	2			3	2	2	2											4,5	4,5		
morphologie/rééducation						1						0,5												
physiologie	3	2	2	1			3	2	2	1			3	2,5	3,5	3,5								
secourisme/ contrôle médical																								
total sciences biologiques	6	4	3	3	0	1	6	4	4	3	0	0,5	3	2,5	3,5	3,5	0	0	0	0	4,5	4,5	0	0

histoire					2																			
Travaux dirigés/méthodologie				1		1,5				1		1,5			2	2	1	1			1,5	1,5	2	2
sociologie		1		1		1		1		1		1												
psychologie	3	2	3	2	4	3	3	2	2	1		3									3	3	4	4
conférence information					2											1								
psychopédagogie		2		2		3		1		1	4	3	2	2	3	3	3	4					2	2
théorie éduc. Sportive	1				7						6		1	1									1,5	1,5
théorie éduc. Physique																								
pédagogie sportive			6		8				7		10				6	6		1						
pédagogie E.P.	1		1		2						1											1		
théorie							1																3	3
tp biomécanique																								
tp sciences																								
total sciences humaines et pédagogie	5	5	10	6	25	8,5	4	4	9	4	21	8,5	3	3	11	12	4	6	0	0	4,5	5,5	12,5	12,5
AS arbitrage	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3									3	3	3	3
pédagogie pratique	3	2		2		4		2		3,5	4	4									5	5	4	4
total	32,0	27,0	31,0	27,0	31,0	23,5	30,0	27,0	33,0	27,5	33,0	24,5	25,0	20,5	26,5	27,5	16,0	17,0	0,0	0,0	29,0	31,0	24,0	27,5

Emploi du temps 1972

matière	1972	1972	1972	1972	1972	1972
	1H	1F	2H	2F	3H	3F
education sportive					9	10,5
natation					1,5	
entrainement libre						
combat					1,5	
agrès/ exo mains libres						
total sports et agrès	0	0	0	0	12	10,5
E.P. (naturelle, exo construits)						1,5
jeux						
corrective/maintien						
rythmique						
danse/folklore						3
initiation musicale						1,5
chant						
plein air						
total E.P. et danse	0	0	0	0	0	6
anatomie						
morphologie/rééducation						
physiologie						
secourisme/ contrôle médical						
total sciences biologiques	0	0	0	0	0	0

histoire						
Travaux dirigés/méthodologie						
sociologie						
psychologie						
conférence information						
psychopédagogie					4,5	4,5
théorie éduc. Sportive						
théorie éduc. Physique						
pédagogie sportive						
pédagogie E.P.						
théorie						
tp biomécanique						
tp sciences						
total sciences humaines et pédagogie	0	0	0	0	4,5	4,5
AS arbitrage					3	3
pédagogie pratique					9	9
total	0,0	0,0	0,0	0,0	28,5	33,0

Annexe 17 : Effectifs des élèves des E.N.S.E.P.S. de 1939 à 1973.

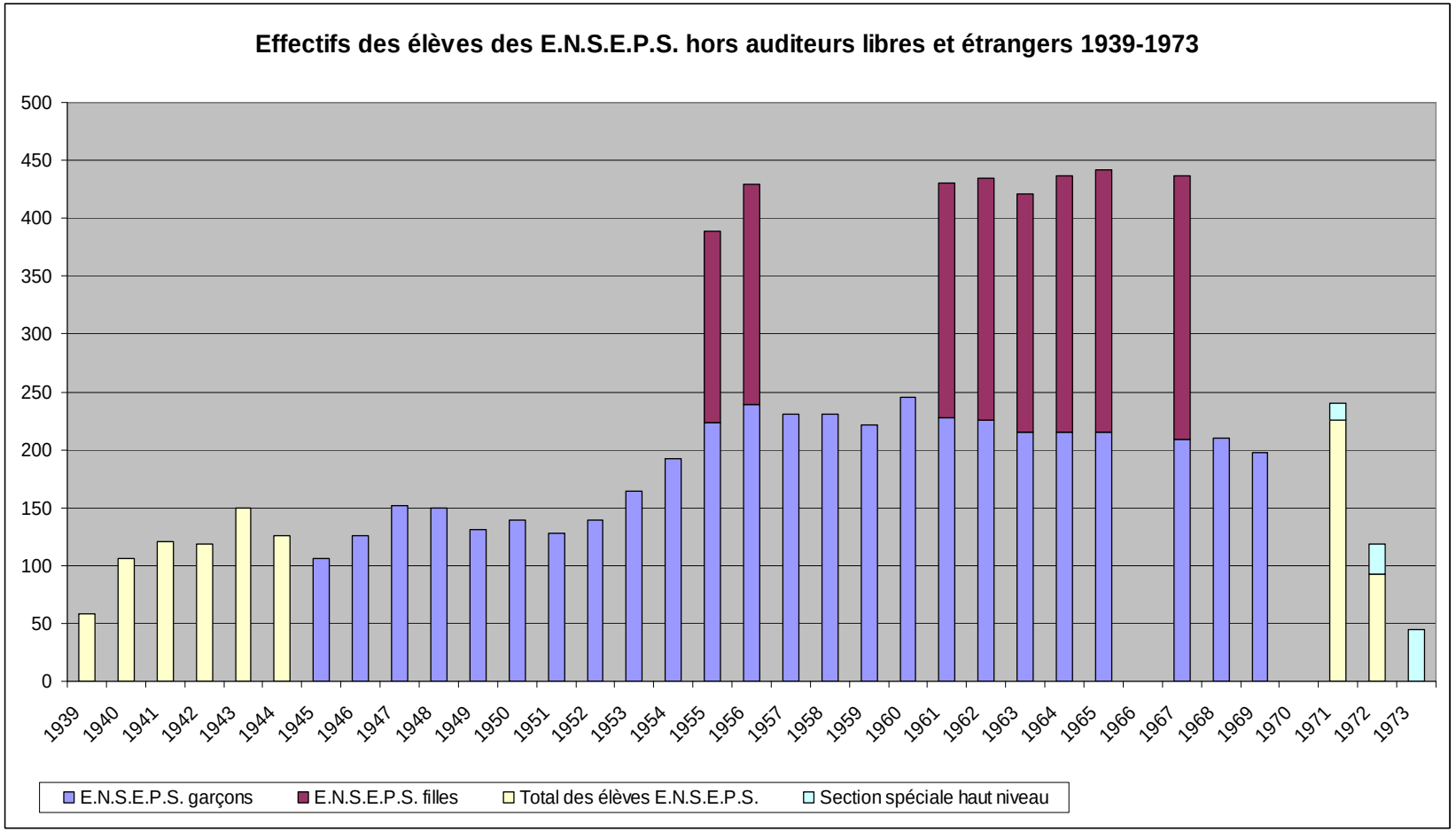

Annexe 18: I.N.S., stages de formation.

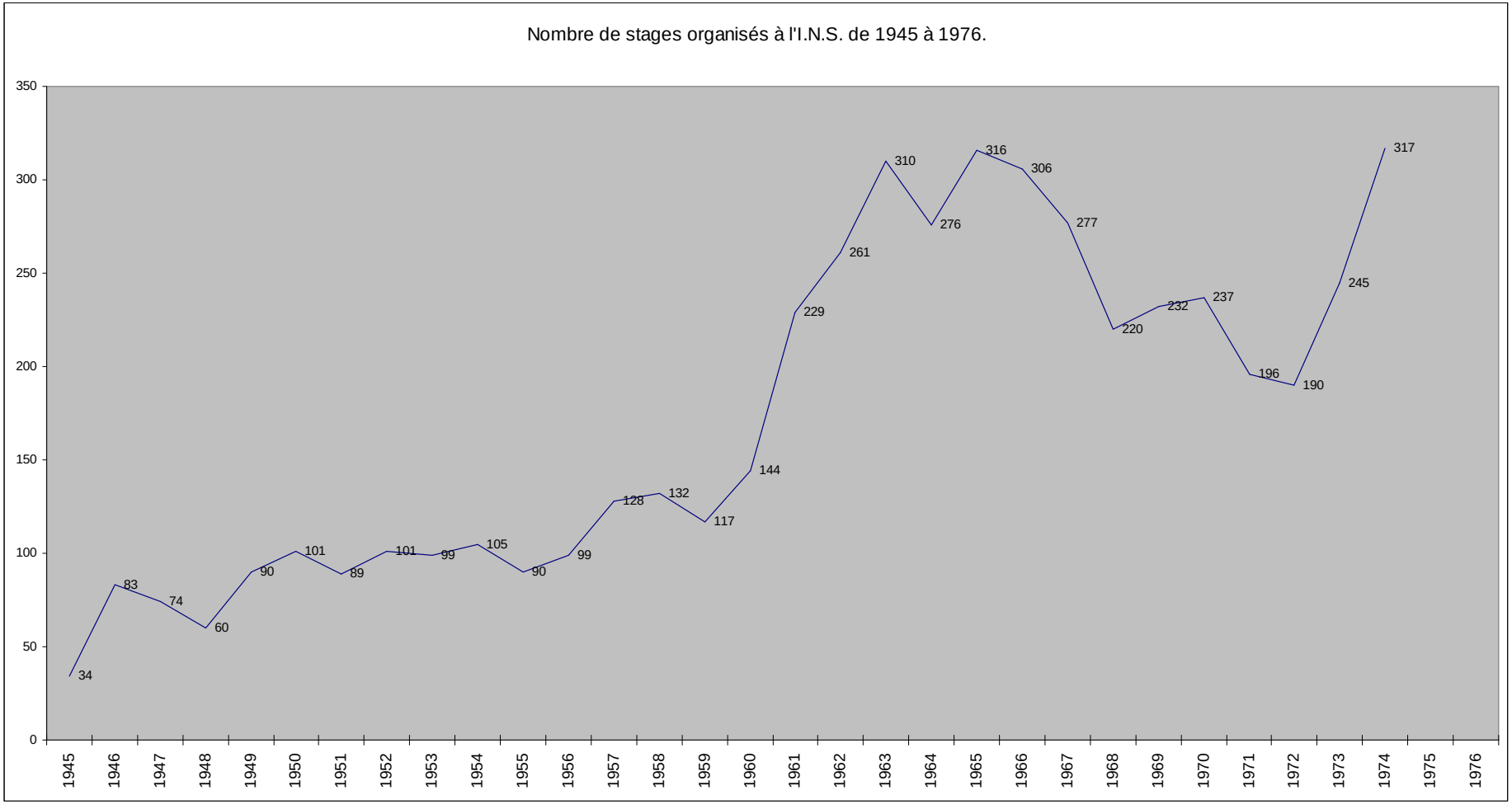

Annexe 19 : Stage d'information pour les chefs d'établissement, 30 mars au 3 avril 1943[1].

ECOLE NATIONALE D'EDUCATION PHYSIQUE & SPORTIVE

-:-:-:-:-:-

UN STAGE D'INFORMATION POUR CHEFS D'ETABLISSEMENTS
AURA LIEU A L'ECOLE NATIONALE - 40, Boulevard Jourdan du
30 Mars au 3 Avril 1943.
(environ 100 stagiaires)

-:-:-

Les PROFESSEURS de l'Ecole prendront note des leçons et démonstrations qu'ils auront à préparer et à effectuer aux jours et heures fixés ci-après :

MARDI 30 MARS : 11 h. à 12 h. M.DAVID avec Elèves Hommes de 1° Année

Leçon modèle d'Education Physique (garçons)

17 h. à 18 h. Mme SURREL avec Elèves Femmes de 1°An.

Leçon modèle d'Education Physique (filles)

MERCREDI 31 MARS :
11 h. à 12 h. Mme POPARD ou Melle Paulette LEYE

Démonstration de gymnastique harmonique.

JEUDI 1er AVRIL :
11 h. à 12 h. M.GONCE (avec enfants)

Leçon modèle de gymnastique corrective.

17 h. à 18 h. M.BAQUET

Leçon d'Initiation sportive avec élèves hommes de 1ère année.

VENDREDI 2 AVRIL :
9 h. à 10 h. M.DUBOISSET - M.DUPONT et élèves hommes de 1ère & 2ème année.
Démonstration de rugby.

SAMEDI 3 AVRIL :
8 h.30 à 9 h.15 M.DUBOISSET et Elèves femmes.

Démonstration de basket-ball.

-:-:-:-:-:-

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1940 à 1972 E.N.S.E.P.S. Joinville : stage divers

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
-:-:-:-
COMMISSARIAT GENERAL
A L'EDUCATION GENERALE
ET AUX SPORTS
-:-:-:-

PROGRAMME DU STAGE DES CHEFS D'ETABLISSEMENTS
du 30 MARS AU 3 AVRIL 1943

	- MARDI 30 MARS -		
8h.30 à 9h.30	- Réception des stagiaires Ouverture du stage - Exposé sur le statut des Maîtres d'Education Générale (nomination, rétribution, heures supplémentaires).	M.CARON Directeur de l'Education Générale	Lycée Louis le Grand (Salle des Fêtes 123, rue Saint-Jacques.
11 h. à 12 h.	- Leçon modèle d'éducation physique (garçons)	M.DAVID et élèves hommes 1ère année.	Ecole Nationale d'Education Physique et Sportive (1) 40, Bld. Jourdan
13 h. précises	- Déjeuner		Lycée St Louis 44, Bld St-Michel
14h.30 à 15h.30	- Organisation et activités de l'U.S.S.U.	M.FLOURET Secrétaire Général de l'U.S.S.U.	Lycée Louis le Grand.
17h. à 18h.	- Leçon modèle d'Education Physique (filles)	Mme SURRELet élèves femmes 1ère année	Ecole Nationale d'Education Physique et Sportive
19h.30	- Dîner		Lycée St-Louis.
	- MERCREDI 31 MARS -		
8h.	- Petit déjeuner		Lycée St-Louis
9h. à 10h.	- Exposé sur le contrôle médical scolaire.	Dr LE GO Chef du bureau médical	Lycée Louis le Grand.
11h. à 12h.	- Démonstration de gymnastique harmonique et rythmique.	Mme POPARD ou Mlle LEYE	Ecole Nationale d'Education Physique et Sportive
13h.	- Déjeuner		Lycée St-Louis.
	- JEUDI 1er AVRIL -		
8h.	- Petit déjeuner		Lycée St-Louis
9h. à 10h.	- Exposé sur le personnel (Professeurs & Moniteurs d'Education Physique & Sportive	M.DALIGAUT Chef de Bureau du P.E.	Lycée LOUIS Le Grand.
11h. à 12h.	- Leçon modèle de gymnastique corrective	M.GONCE avec enfants	Ecole Nationale d'Edu. Phys. & S

... /

(1) Pour se rendre du Lycée Louis le Grand à l'Ecole Nationale d'Educ Physique & Sportive prendre le train à la station "Luxembourg" et à Cité Universitaire (ligne de sceaux).

13 h.	- Petit déjeuner		Lycée St-Louis
14h.30 à 15h.30	- Exposé sur les Sports et Activités de Plein Air.	Direction des Sports	Lycée Louis le Grand
17h. à 18h.	- Leçon d'initiation sportive	M.BAQUET Avec élèves hommes 1ère année.	Ecole Nationale d'Education Physique et Sportive.
	- VENDREDI 2 AVRIL -		
8h.	- Petit déjeuner		Lycée St-Louis
9h. à 10 h.	- Démonstration de rugby	MM.DUBOISSET et DUPONT avec élèves hommes 1ère et 2ème années	Ecole Nationale d'Education Physique et Sportive
11 h. à 12 h.	- Leçon de natation	MM. SCHOEBEL	Piscine de l'Avenue d'Orléans 4 Square Delormel -PARIS XIV°.
13 h.	- Déjeuner		Lycée St-Louis
	- SAMEDI 3 AVRIL -		
7 h.30	- Petit déjeuner		Lycée St-Louis
8 h.30 à 9 h.30	- Démonstration de basket-ball	M.DUBOISSET et élèves femmes	Ecole Nationale d'Education Physique et Sportive.
10 h. à 11 h.	- Exposé sur l'Equipement Sportif.	Direction de l'Equipement Sportif	Lycée Louis Le Grand
11 h. à 12 h.	- Cloture du stage	M. CARRON.	

Annexe 20 : Rayonnement de l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens, 1968-1969[1].

Progrès dans le rayonnement de notre Ecole :

- comme le démontre le nombre sans cesse croissant de délégations étrangères :

6 septembre 1968 : Délégation bulgare en visite à l'Ecole.

10 septembre 1968 : Visite du Doyen de la Faculté de BUCAREST.

24 octobre 1968 : Visite de l'Ecole par Monsieur V. KURIMOTO, Recteur de l'Université d'E.P. de TOKYO (Japon).

13 novembre 1968 : Visite de Monsieur Raymond IRIART, Directeur du Stade Français au CHILI.

16 novembre 1968 : Visite de Monsieur et Madame JUDIK ZOL'AN de la MAGYAR TESTNEVELESI FOISKOLA de BUDAPEST.

17 au 24 novembre 1968 : Séminaire entre la Sporthochschule de COLOGNE et l'E.N.S.E.O.S. Jeunes Gens de PARIS.

18 février 1969 : Visite de Monsieur BOUCHARD, professeur à l'Université de MONTREAL.

27 février 1969 : Visite d'une délégation canadienne (Monsieur BENOIT et 12 membres).

12 mars 1969 : Séminaire organisé pour 10 Professeurs venant de la Faculté d'Education Physique de l'Université Charles IV de PRAGUE.

14 mars 1969 : Travail en commun avec 20 Professeurs d'E.P.S. de l'Amicale des Professeurs d'E.P.S. de BERLIN-OUEST.

16 au 19 mars 1969: Séminaire sur les activités de Plein-air et de Ski avec 12 Professeurs et Etudiants tchèques qui ont suivi le stage de ski à CHAMONIX.

18 au 24 mars 1969: Visite d'Inspecteurs Généraux d'Education Physique et de Sport de BUCAREST.

22 avril 1969 : Délégation des responsables du sport en Allemagne Fédérale - 19 personnes.
Visite effectuée sous les auspices de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse avec la collaboration de l'U.C.P.A.

29 avril 1969 : Visite de Monsieur MACKENZIE, Inspecteur, Directeur Régional de l'E.P. au Canada.

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1966-1969 E.N.S.E.P.S. Joinville rentrées solennelles, discours, organisations, presse : rentrée solennelle 1969, annales 1968-1969.

21 mai 1969 : Exposé et discussions avec Monsieur Roch ROY, Professeur agrégé au département d'E.P. de l'Université de SHERBROOKE (Canada).

24 mai au 12 Juin 1969 : Stade de Natation de 12 Professeurs et Elèves de la Faculté d'Education Physique de l'Université Charles IV de PRAGUE.

27 au 31 mai 1969 : Séminaires organisés entre la Sporthochschule de COLOGNE et les E.N.S.E.P.S. Jeunes Gens et Jeunes Filles, sous les auspices de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse.
Directeur Séminaire de Judo - Mr BOULAT
Directeurs Séminaire "Le reclassement des handicapés physiques par l'exercice" - Dr. DUMAS
MM. LAGISQUET - VINOT
Dr. AZEMAR, [redacted] de l'E.N.S.E.P.S. Jeunes Filles

4 juin 1969 : Visite de Monsieur HERRING, de nationalité anglaise, fonctionnaire dans les douanes, ayant assisté aux Jeux Olympiques de TOKYO.

- les contacts de plus en plus étroits avec divers organismes tant administratifs que fédéraux :

2 au 14 septembre 1969 : Stage de Sports Collectifs organisé par l'Amicale des Anciens Elèves de l'E.N.S.E.P.S.

25 au 27 septembre 1969 : Réunion des Directeurs et Intendants des C.R.E.P.S. et I.R.E.P.S.

5 novembre 1969 : Réunion des Conseillers Pédagogiques.

20 au 27 janvier 1969 : Stage pour handicapés mentaux en collaboration avec la fondation KENNEDY.

28 février 1969 : Visite de la Fédération Française de Ski conduite par Monsieur MARTEL, Président)

17 au 21 mars 1969: Stage d'Information Administrative, Pédagogique et Technique à l'intention des Assistants Départementaux d'E.P.S. (34 stagiaires).

15 avril 1969 : Réunion des Inspecteurs Principaux de la Jeunesse et des Sports à l'E.N.S.E.P.S.

16 avril 1969 : Journée d'étude sur la formation accélérée des Animateurs de Parcs Régionaux et Nationaux, sous la présidence de Monsieur CHAVATTE, Inspecteur Principal.

11 juin 1969 : Présentation de l'Ecole à 5 Administrateurs Civils sortant de l'E.N.A., accompagnés par Monsieur THERONDEL, Inspecteur Général de la Jeunesse et des Sports.

Annexe 21 : Bilan des stages de la nouvelle E.N.S.E.P.S. au 31 décembre 1975[1].

ECOLE NORMALE SUPERIEURE
D'EDUCATION PHYSIQUE
ET SPORTIVE

DEPARTEMENT DES STAGES

BILAN DES ACCUEILS DU DEPARTEMENT DES STAGES DE

L'E.N.S.E.P.S.

DU 23 septembre 1970
AU 31 décembre 1975

	Nb. de stages	Nb. de stagiaires	Nb. de journées
en 1970	10	214	789
en 1971	61	3 157	10 222
en 1972	106	5 463	18 674
en 1973	103	5 448	18 037
en 1974	155	6 623	20 429
en 1975	43	1 018	3 285
	478	21 923	71 436

Au titre du service d'applications pédagogiques :

	par semaine	par an
en 1971	1 500 pers.	45 000 part.
en 1972	1 800	54 000
en 1973	2 200	66 000
en 1974	3 000	90 000

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1975 E.N.S.E.P.S. Joinville, conseil de perfectionnement : conseil de perfectionnement du 10 décembre 1975

Annexe 22 : Affectation des diplômés de la nouvelle E.N.S.E.P.S. au 1er novembre 1975[1].

E.N.S.E.P.S.

DEPARTEMENT DES ETUDES

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT

10 DECEMBRE 1.975

AFFECTATION DES DIPLOMES DE L' E.N.S.E.P.S.

au 1er Novembre 1975

A - ADMINISTRATION		
- à l'Administration Centrale du S.E.J.S.	9	
- autres lieux	4	13
B - FORMATION DES CADRES		
- à l'E.N.S.E.P.S.	11	
- à l'I.N.S.	6	
- dans les UER d'EPS	12	
- dans les C.R.E.P.S.	8	
- Assistants I.P.P.	11	
- Conseillers techniques	14	
- Assistants dans les Dir. Rég. ou Dép.	8	70
C - ENSEIGNEMENT DE L' E.P.S.		
- dans l'Enseignement Supérieur	13	
- dans l'Enseignement Secondaire	10	23
D - DIVERS		
- à l'étranger	4	4
		110

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1975 E.N.S.E.P.S. Joinville, conseil de perfectionnement : conseil de perfectionnement du 10 décembre 1975

Annexe 23 : Enseignants de l'E.N.E.P.S. 1942-1943[1].

Nom	Nom jeune fille	Prénom	Date de naissance	Grade universitaire	Fonction	Date nomination
Marty		Henri	8/11/1887	licence ès lettres	directeur	01/10/1941
Dubois		Marthe	22/12/1909	agrégation histoire et géographie 1941	directrice adjointe	18/11/1941
Lemaire		Pierre	11/05/1913		secrétaire adm.	01/05/1941
Santraud		Emile	08/01/1909	brevet élémentaire - BEPS-brevet sup. CAP	secrétaire	01/11/1941
Collet					docteur	
André	Fromentel	Mireillle	14/01/1914	prof E.P. nouveau régime	Prof E.P.	01/01/1938
Briand	Nicolas	Henriette	28/04/1913	prof E.P.	Prof E.P. Châtenay	
Surrel	Gasnot	Yvonne	01/06/1912	prof E.P. degré sup.	Prof E.P.	30/04/1941
Baquet		Maurice	10/3/1897	Cert. aptitude enseig. gym degré sup.	prof	01/01/1938
David		Pierre René	04/06/1906	maitre de gym1930, prof E.P. degré sup 1932	prof	1/1/38 à 1/10/41
Gajan		Etienne	27/12/1890		moniteur nat.	oct37-juin41
Gonce		Auguste	14/11/1887	certif aptitude enseig de l'E.P. degré sup	prof	01/11/1941
Le Men		Gustave	30/09/1914		moniteur d'E.P.	10/03/1941
Schoebel		Emile	02/09/1901	Cert. Enseig. de la gym degré sup.	prof	01/01/1942
Ricard		René		Cert. Aptitude enseig. E.P. degré sup. 1933	prof	30/04/1941

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1941-1947 E.N.S.E.P.S. Châtenay, arrêtés, personnels, Avon : état des effectifs en 1942-1943.

Annexe 24 : Affectation du personnel des E.N.S.E.P.S. au 30 octobre 1972[1].

II - Personnel enseignant des ENSEPS, ancien régime :

Personnel enseignant dans les ENSEPS, ancien régime en Septembre 1970	Départs intervenus ou en cours depuis 1970 -(Mutations, Contrats, Retraite)	Personnel enseignant encore en fonction
Mme AUGEARD		Mme AUGEARD natation
Dr AZEMAR	Dr AZEMAR responsable du Centre P. Madeuf	
Mme BAELDEN		Mme BAELDEN gymnastique sportive féminine
M. BAGGIONI	M. BAGGIONI : UER Grenoble	
Mme BAUDURET		Mme BAUDURET bibliothèque Châtenay
Mlle BERTRAND		Mlle BERTRAND gymnastique féminine, danse, expression corporelle
M. BLOIS		M. BLOIS, gymnastique sportive masculine
M. BOIGEGRAIN	M. BOIGEGRAIN, responsable du Département des Stages	
M. BOULAT		M. BOULAT: Sports de combat
M. CARRERE	M. CARRERE, Professeur séminaire S4	
M. CHARTON		M. CHARTON; gymnastique sportive féminine
M. CHAUCHEREAU	CHAUCHEREAU Serv. d'Etud.et de Documentation, rédaction-diffusion,Châtenay	
M.CHAUFFIER		M. CHAUFFIER: volley ball
Mlle CHOULAT		Mlle CHOULAT, gymnastique spécialisée
M. CROST	M. CROST CREPS de Vichy	
M. DANSE	M. DANSE, Service Et. Pédag.Châtenay	
M. DOSJOUB	M. DOSJOUB retraite	
Dr DUMAS		Dr DUMAS médecin chef Joinville

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1970-1975 Châtenay à Joinville : rapport relatif au fonctionnement de l'E.N.S.E.P.S., 30 octobre 1972

M. DUBOS	DUBOS Direction départementale . JSL TOULON	
M. DUFOUR		M. DUFOUR foot ball
Mme DURANTON	Mme DURANTON directrice de CES	
M. DUTARTRE		M. DUTARTRE plein air sports de combat
M. FAJEAU		M. FAJEAU natation
M. FLEURIDAS	M. FLEURIDAS candidat au concours 86	
Mlle FOISSAC		Mlle FOISSAC méthodologie + bibliothèque Châtenay
M. GUILBERT	GUILBERT service d'études Pédagogiques	GUILBERT natation
M. HEBRARD	HEBRARD professeur stagiaire S5	
M. LAGISQUET		LAGISQUET gymnastique sportive masculine
M. LATTE	M. LATTE DDJSL BORDEAUX	
M. LEBLANC		M. LEBLANC, gymnastique sportive masculine
Mme LEGRAND		Mme LEGRAND histoire et méthodologie
M. MAGNIN		M. MAGNIN natation
M. MARCONNET	M. MARCONNET CES CANNES	
M. MERAND		MERAND basket ball
Mlle MARSENACH		Mlle MARSENACH volley ball
Dr MOTTIN		Dr MOTTIN anatomie
M. OMNES	OMNES décédé	
M. PARLEBAS		M. PARLEBAS psycho-pédagogie
M. PARAZOLS	PARAZOLS S.E.D. rédaction fabrication	
M. PINTURAULT	PINTURAULT-CANNES	
M. PONCET	PONCET candidat au concours 86	
M. RICARD	M. RICARD, retraite	
Mlle RINALDI		Mlle RINALDI gymnastique moderne
M. RUBELLIN		M. RUBELLIN rugby
Mme THOMAS		Mme THOMAS folklore
Mme TOULET	Mme TOULET mutée	Mlle BORTOLETTI gymn sportive fémin. nommée à titre provisoire
M. VADEL		M. VADEL psycho-pédagogie
M. VALLET		M. VALLET natation
Mme FROMENTEL	Mme FROMENTEL en congé de longue durée	remplaçante Mme VERHEGGEN nommée à titre provisoire
Mlle VIALA		Mlle VIALA hand ball
M. VINOT	M. VINOT retraite	
M. VIVES	M. VIVES responsable du Service d'Etudes et de Documentation	
soit : 52	23	29 + 2 remplaçants

III - Personnel enseignant du Centre Pierre Madeuf :

Personnel enseignant en service au Centre Pierre Madeuf en 1970	Départs intervenus depuis Septembre 1970 (mutations retraites)	Personnel enseignant encore en fonction
M. CASSAGNE	retraite	Dr AZEMAR sur contrat
Mme BRASSIER		Mme BRASSIER
M. DUGROS		M. DUGROS
Mme DURAND		Mme DURAND
Mme FLOURET	Mme FLOURET mutée	
Mme DANTU		Mme DANTU
Mme TOULON		Mme TOULON
Mme BALLAND	retraite	Mlle COUTIER
Mme TAYNOFF	retraite	M. CAMUS
Mme MERCIER		Mme MERCIER

IV - Personnel placé sous contrat :

1° - Personnel enseignant sous contrat : 16 enseignants ont été recrutés.

- Dr AZEMAR ; responsable du Centre de Pédagogie Expérimentale
  Prof.d'EPS Pierre Madeuf.
- Mlle BIGOT , service de traduction
  Prof. d'EPS
- M. BOIGEGRAIN, responsable du Département des Stages
  Prof.d'EPS
- M. BOUQUIN , Département des Etudes, chargé de l'étude de la
  prof d'EPS mise en oeuvre d'une section d'études juridiques.
- M. CHAUCHEREAU, S.E.D., responsable du bureau "rédaction et
  prof d'EPS diffusion".
- M. CHAUVIER , Département des Etudes, service d'études péda-
  prof d'EPS gogiques
- M. CONNAN , Service de traduction, groupe de travail relatif
  prof d'EPS à la biomécanique
- M. DANSE Service d'Etudes Pédagogiques
  prof d'EPS
- M. HERR, Département des Etudes
  prof d'EPS
- Mme METOUDI, Service d'Etudes et Documentation, responsable
  prof d'EPS du bureau "Etudes et Documentation".
- M. PARAZOLS, Service d'Etudes et Documentation, responsable
  prof d'EPS du bureau"rédaction et fabrication"
- M. POCIELLO Département des Etudes
  prof d'EPS
- Mme RENON bibliothèque
  prof d'EPS
- M. THOMAS Raymond, Département des Etudes Statistiques ,
  prof d'EPS Statistiques et informatique

- M. VIVES responsable du Service d'Etudes et Documentation
  prof d'EPS
- M. VIGARELLO , Département des Etudes
  prof. agrégé

2° - Personnel administratif sous contrat :

- 4 secrétaire principale , secrétaires, varitypiste
- 1 sténodactylo.

3° - Personnel technique sous contrat : 3 dont

- 1 bibliothécaire correcteur
- 1 correcteur
- 1 ouvrier 3e catégorie.

V - Personnel détaché de l'Education Nationale : 7 au total, soit :

- 3 pour la Psychologie, psycho-physiologie et sociologie
- 1 pour l'enseignement musical
- 1 pour la physiologie
- 1 pour le département de la Recherche
- 1 au Service d'Etudes et Documentation.

VI - Personnel des Services Médicaux :

A Châtenay :-Mme le Docteur GARDIEN, médecin chef
-une infirmière

A Joinville : - Mr le Docteur DUMAS, médecin chef, sur un poste de professeur (déjà porté sur le tableau précédent)
- une infirmière

VII - Personnel du Service de l'Intendance :

- M. PELTIER Intendant dirige le service qui comprend :
  - 2 attachés d'Intendance Universitaires
  - 2 secrétaires d'Intendance Universitaires
  - 2 commis - Maggiore Aluza
  - 1 dactylo - 1 sténo - Sala - Fern
  - 1 agent de bureau Marquet

A châtenay : 2 maîtres d'Internat
A Joinville : 2 maîtres d'Internat

VIII - Personnel de Service

Le personnel de service comprend 32 postes dont 30 sont actuellement pourvus et 1 affecté en permanence au Centre P. Madeuf.

Les attributions de ce personnel couvrent les besoins suivants :

- Service de cuisine
- Service de salle à manger
- Service d'entretien des terrains
- Service d'entretien des bâtiments
- Service de loge et de gardiennage
- Service Général d'entretien .

TABLEAU RECAPITULATIF DU PERSONNEL EN FONCTION

AU 15/09/72

	Châtenay	Joinville	Centre Madeuf
Personnel Direction	3	3	
Personnel de Secrétariat et de Bureau	9	3	1
Personnel enseignant ancien régime	2	29	8
Personnel détaché de l'Education Nationale	2	5	
Personnel sous contrat	16		
Personnel Administratif sous contrat	4	1	
Personnel Technique sous contrat	3		
Personnel des Services Médicaux	2	1	
Personnel du Service de L'Intendance	9		
Maîtres d'Internat	2	2	
Personnel de Service	29		1

Annexe 25 : I.N.S. 1968 : organisation administrative et pédagogique.

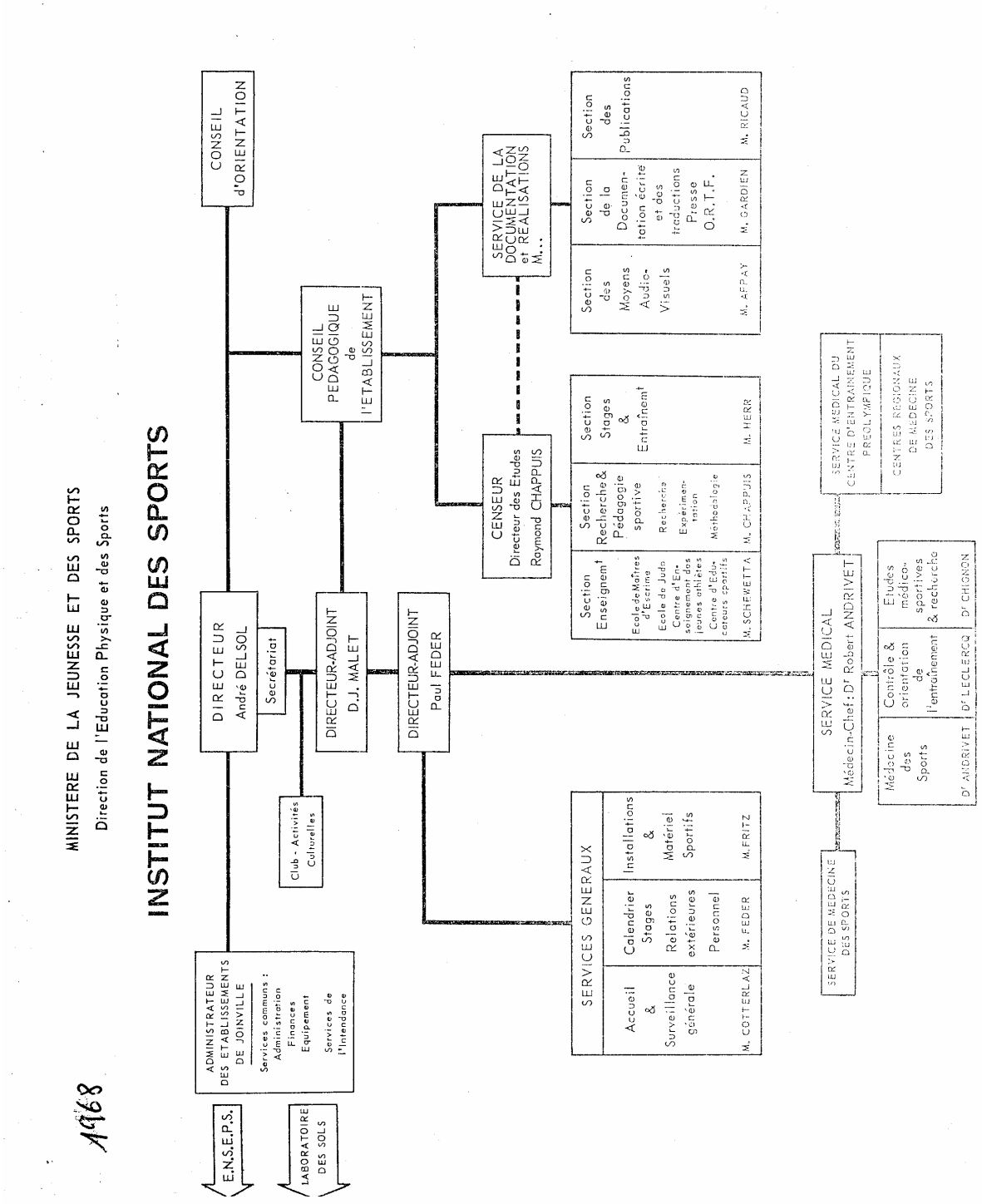

Direction des Etudes

4

SECTION ENSEIGNEMENT

Schewette

ECOLE DE MAITRES D'ESCRIME

Scolarité : 2 ans - Diplôme d'Etat
Réservée aux Enseignants d'E.P.S. 27

ECOLE DE JUDO

Scolarité : 1 an - Diplôme d'Etat — 15

CENTRE DE FORMATION D'EDUCATEURS SPORTIFS 40

Scolarité : 1 an - Diplôme d'Etablissement
Examens d'entrée et de sortie
Ouvert à tous les sportifs spécialisés

CENTRE D'ENSEIGNEMENT DES JEUNES ATHLETES - 46

Réservé aux Espoirs Nationaux et Olympiques sur proposition des Fédérations

Etudes
- Supérieures
- Secondaires et techniques
- Préparation aux carrières d'E.P.S. (Professorat - Maîtrise)

Préparation athlétique, préparation aux examens et promotion sociale de sportifs

Isolés 10

SECTION RECHERCHE ET PEDAGOGIE SPORTIVE

Chappus

RECHERCHES

de psychologie, morphologie, sociologie et physiopsychologie appliquées au sport

EXPERIMENTATION

des procédés destinés à l'évolution des techniques sportives, de l'enseignement et de l'entraînement (méthodologie et pédagogie)

TRAVAUX ORIENTES

en relation avec :

Fédérations - Universités
Entreprises
Organismes Nationaux et Internationaux
C.I.E.P.S. - ICHPER - UNESCO

REUNIONS de synthèse

SECTION STAGES ET ENTRAINEMENT

Herr

PERMANENTS en internat

Athlètes en bourses d'études

STAGES longs ou courts (internat)

Espoirs et Athlètes Nationaux
Perfectionnement
Contrôles et pré-sélections
Préparation des rencontres internationales
Préparation Olympique - Equipes Nationales

ATHLETES en externat

Entraînements contrôlés des athlètes nationaux ou étrangers (à la demande des Fédérations)

FORMATION DES CADRES SUPERIEURS

Diplômes d'Etat et Fédéraux de spécialités (Entraîneurs, Moniteurs, Professeurs, Juges, Arbitres, Prévôts, Maîtres, Chronométreurs)

PLAN D'UTILISATION DES TERRAINS ET DES SALLES

BENEFICIAIRES

ORGANISMES NATIONAUX

Fédérations dirigeantes
Fédérations affinitaires
Associations Sportives - Sport scolaire et Universitaire
Ecole Interarmes de l'E.P.S.

CADRES SPECIALISES

Personnel enseignant de la Jeunesse et des Sports de l'Education Nationale et des différents Ministères - Personnel des Services médico-sociaux - Personnel d'entretien des installations sportives
Cadres militaires de l'E.P.S.

PAYS INTERESSES

France - T.O.M. - D.O.M.
Etats Africains Francophones
Pays Etrangers liés par des conventions culturelles

Service de la Documentation & Réalisations

5

SECTION DES MOYENS AUDIO-VISUELS

PRODUCTION

A) Photo :
- Reportages photographiques
- Etudes des gestes sportifs (robot-stroboscopie)

B) Cinéma :
- Films didactiques muets ou sonores
- Bandes bouclées
- Reportages
- Prises de vues de perfectionnement

C) Vidéo-Recording :
- Analyse du mouvement
- Prises de vues de perfectionnement avec projection simultanée

- Cartes stéréoscopiques
- Photothèque
- Cinémathèque

SECTION DE LA DOCUMENTATION ECRITE

RECHERCHE DE DOCUMENTS
- Ouvrages et revues français et étrangers
- Conférences, enquêtes, interviews
- Enregistrement des cours et colloques
- Synthèses d'études

EXPLOITATION TECHNIQUE
- Comité de lecture, analyses
- Atelier de traductions
- Rédaction et mise en forme des textes et documents techniques
- Bulletin périodique
- Fichiers d'information et de statistique
- Renseignements, correspondances
- Relations avec la presse parlée et écrite - O.R.T.F.

BIBLIOTHEQUE
- Ouvrages spécialisés et de culture générale

SECTION DES PUBLICATIONS

TRAVAUX D'IMPRIMERIE
- Composition
- Illustration d'ouvrages
- Planches techniques
- Graphiques
- Photogravure
- Photocopie
- Tirage et reliure

PRODUCTION
- Monographies : — sportives
  — médicales
  — pédagogiques
- Etude des gestes sportifs
- Revues spécialisées
- Documents : I.N.S. et Fédéraux

SECRETARIAT - DIFFUSION

Tous les documents écrits, films et photos sont mis à la disposition des Enseignants, Techniciens du sport, Dirigeants et Athlètes à titre de prêt, location ou vente au profit :

De l'Institut National des Sports	Cadres techniques et stagiaires
Des Etablissements	E.N.S.E.P.S. - C.R.E.P.S. - I.R.E.P.S.
Des Directeurs Techniques Nationaux	
Des Conseillers Techniques	Nationaux, Régionaux, Départementaux, s/c Services Académiques et Fédérations
Des Etrangers	Correspondants officiels et privés

Annexe 26 : E.G.S., feuille d'information N°1, janv ier 1941[1].

EDUCATION GENERALE ET SPORTS

FEUILLE D'INFORMATION

JANVIER 1941 **NUMERO 1**

« Il y avait à la base de notre système éducatif une illusion profonde : c'était de croire qu'il suffit d'instruire les esprits pour former les cœurs et pour tremper les caractères. Il n'y a rien de plus faux et de plus dangereux que cette idée. »

Maréchal PETAIN

« Le Maréchal PETAIN m'a confié la mission de faire une jeunesse robuste, à l'âme bien trempée et de replacer notre Pays au rang des grandes nations sportives.

A cette tâche, je donnerai toutes mes pensées, toutes mes forces. »

Jean BOROTRA

Le Maréchal PETAIN présente aux enfants des écoles M. Jean BOROTRA, Commissaire Général à l'Education Générale et aux Sports.

COMMISSARIAT GENERAL

Hôtel des Célestins, **VICHY** —:— rue de Tilsitt, **PARIS**

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : Antibes documentation 1941-1942 :E.G.S., feuille d'information N°1, janvier 1941

Annexe 27 : Note de Maurice Baquet concernant l'organisation de l'E.P.S.[1].

NOTE CONCERNANT L'ORGANISATION DE L'EDUCATION PHYSIQUE
ET SPORTIVE EN FRANCE
-:-:-:-:-

Le Gouvernement Provisoire de la République Française doit connaître l'importance et l'urgence de cette question susceptible d'influer favorablement sur l'avenir et la grandeur de notre Pays.

On ne peut rénover notre Race qu'à la condition d'armer nos enfants aussi bien physiquement et moralement qu'intellectuellement.

Comme toutes les Nations modernes et à l'exemple de nos grands alliés, il faut que toute la jeunesse française,(garçons et filles de 6 à 20 ans) pratique l'Education Physique et Sportive, mais d'une façon plus intelligente et plus souple que pendant l'occupation.

Il faut encore accroître les qualités d'énergie et de volonté des jeunes, augmenter leur santé, leur vitalité, leur optimisme, et la croyance en un avenir meilleur.

Il faut par l'Education Physique et le sport donner le goût et l'habitude de l'effort à ceux qui nous suivent, et qui sont présentement abandonnés.

Les écrits et les discours doivent se traduire en actes. C'est par la peine, la fatigue et la sueur, et non par une vie facile, qu'on fait pénétrer en nous des habitudes nobles et utiles à soi et à autrui. Le sport, qui est en unesignement et un dérivatif, est propre à éduquer et à distraire ceux qui nous suivent.

Il faut que demain les équipes sportives françaises soient présentes sur les stades des grandes capitales du monde, mais il ne faut pas qu'elles soient, par ignorance gouvernementale, ou incapacité fédérale, ridiculisées comme elles le furent trop souvent dans le passé. Pour notre propagande et notre amour propre il faut moins de défaites sportives.

Demain, dans la paix revenue, les victoires sportives remportées devant 100.000 spectateurs démontreront la vigueur, le courage, et la valeur des Nations en présence.

Les gouvernements français d'avant guerre n'ont jamais eu une politique de la jeunesse. L'Education Physique n'a jamais été imposée véritablement à tous les établissements scolaires, primaires, techniques et secondaires, non plus qu'aux jeunes ouvriers et apprentis. Quant aux sportifs ils n'ont jamais reçu de directives officielles. Trop de Fédérations et de chefs ne remplissent donc pas leur rôle éducatif.

1°/- Etant donné qu'avant guerre les sous-secrétaires d'Etat nommés à l'Education Physique et au Sport n'ont pas obtenu de résultats du fait qu'ils ignoraient la question, étant des politiques et non des techniciens; que d'autre part ils s'entouraient parfois de conseillers aux vues étroites ne possédant pas l'esprit de synthèse et n'ayant aucun projet constructif; il y a lieu par conséquent de ne pas persévérer dans ce système improductif.

2°/- L'expérience effectuée pendant l'occupation par deux spécialistes sportifs : BOROTRA et PASCOT, a été lamentable et a désorganisé le sport français; du fait qu'ils furent exclusivement entourés de spécialistes, joueurs de tennis, de rugby, ou disciples intransigeants de la méthode naturelle de Georges HEBERT. Le sectarisme en sport ou en Education Physique est dangereux, il prouve une méconnaissance absolue de la psychologie et des besoins des individus, il interdit toute clairvoyance, toute vue d'ensemble, empêche l'élaboration et la réalisation de tout projet grandiose donnant satisfaction à la masse du pays. Notons que sous le régime de VICHY on a dépensé beaucoup gent pour la jeunesse sans aucun résultat.

.../...

[1] I.N.S.E.P., boîte d'archives : E.N.S.E.P.S. jeunes gens : Courier avec divers ministères de 1938 à 1972, avec les universités. (annotation manuscrite : "adressée au Gal de Gaulle")

Dans ces conditions, le Gouvernement Provisoire de la République française, instruit par les différentes expériences précitées, a le devoir d'agir d'extrême urgence en désignant parmi les sportifs, (dirigeants ou éducateurs) un Directeur du sport français capable de dominer la situation, et ayant la confiance des sportifs.

Ce Directeur, épaulé par des techniciens éprouvés, choisis dans chaque sport, doit être désigné en dehors de toute question politique, sa seule compétence devant entrer en ligne de compte. Il devra avoir un plan d'organisation ou de réorganisation de l'Education Physique et du sport, tenant compte des autres activités des enfants et adolescents, et envisageant tous les problèmes :

a) - terrains, stades et gymnases
b) - Equipement
c) - Recrutement et formation d'éducateurs
d) - Horaires
e) - Méthodes éducatives, orientation, contrôle physique et moral du sport.

Le Directeur du sport en France doit être un éclectique, connaissant bien l'immense valeur éducative du sport ainsi que les questions relatives à l'Education Physique dans le cadre scolaire, jeune ouvrier ou adulte. Ce genre d'hommes existe, exemple Messieurs CLAYEUX et Elie MERCIER.

M. BAQUET
DIRECTEUR-TECHNIQUE DE L'ECOLE
NORMALE D'EDUCATION PHYSIQUE.
40, Bld. Jourdan.

Annexe 28 : Lettre de Joseph Comiti, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, aux enseignants d'E.P.S.[1].

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT
AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE
CHARGÉ DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DES LOISIRS

PARIS, LE 6 avril 1970

Madame, Monsieur,

Pour la première fois, vous recevez directement une lettre de votre Secrétaire d'Etat. Si j'ai pris la décision de vous écrire personnellement, et j'ai l'intention de le faire chaque fois que cela me semblera utile, c'est parce que je suis persuadé de répondre ainsi à l'aspiration d'un grand nombre d'entre vous : être complètement informé, en dehors de toute polémique, non seulement de l'avenir de votre profession mais aussi des grandes orientations qui guident l'action de votre ministère.

Après dix-huit mois d'expérience acquise tant rue de Châteaudun qu'au cours des nombreux déplacements que j'ai effectués en France, j'ai acquis la conviction que l'absence d'information ou une information déformée, souvent génératrice de l'incompréhension, nuisait à notre efficacité. Je ne manque personnellement jamais l'occasion qui m'est donnée de mieux connaître vos problèmes et vos difficultés. J'estime aussi indispensable que vous soyez directement au fait de l'action du Secrétariat d'Etat puisqu'elle vous concerne au premier chef.

+
+ +

Le bulletin qui accompagne cette lettre est consacré à la réforme de la formation des enseignants d'Education physique et sportive.

Il s'agit d'une réforme essentielle puisqu'elle déterminera l'avenir de l'enseignement de l'éducation physique et sportive et qu'elle conditionnera la formation de notre jeunesse et le destin du Sport français.

.../...

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1969-1971 E.N.S.E.P.S. Joinville, maîtrise, professeurs d'E.P.S., textes, courrier, listes.

Jusqu'alors, la diversité d'établissements qui préparent au professorat d'éducation physique, a été à l'origine d'inégalités dans la valeur des formations. Elle nuisait également à l'harmonisation et à l'adaptation d'une pédagogie en pleine évolution. Il devenait donc indispensable d'y mettre fin en assurant au sein de l'enseignement supérieur une formation commune à tous les enseignants d'éducation physique et en ouvrant cet enseignement vers les autres formations universitaires.

Au sein de l'Université, les Unités d'enseignement et de recherche dispenseront un enseignement moderne permettant de se préparer à la fois notamment au professorat ou aux carrières que l'évolution de notre civilisation offrira de plus en plus, entre autres l'animation des activités physiques et sportives dans le cadre des loisirs.

Cette réforme répond également au désir de certains d'entre vous de recevoir une formation supérieure complémentaire qu'ils pourront acquérir dans la nouvelle E.N.S.E.P.S. destinée à former notamment le corps enseignant des U.E.R.

Enfin, la promotion professionnelle, la formation permanente, et surtout la coordination de la recherche dans le domaine des sciences de l'éducation physique et des sports seront assurées grâce à cette nouvelle école qui représente, à mes yeux, le centre national où sera élaborée, en évolution permanente, la conception de l'Education physique, du Sport et des Loisirs, dans un monde moderne.

Annexe 29 : tracts de l'intersyndicale de l'E.N.S.E.P.S. contre le transfert à Joinville, 1974[1].

L'ECOLE NORMALE SUPERIEURE D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MENACER DE DISPARITION.

Une décision surprenante !

Le 2 Juillet 1974, sans aucune concertation, ni information préalable des parties intéressées, lors d'une conférence de presse Mr. Pierre MAZEAUD, Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, annonçait sa décision de transférer, sans délai dans les locaux du CREP (1) à Joinville, les installations de l'ENSEPS de Châtenay-Malabry, tandis que le CREP viendrait, lui-même occuper les locaux de l'ENSEPS.

Une décision personnelle ?

L'ensemble du personnel croit devoir faire remarquer que lorsque Mr. Pierre MAZEAUD affirme que "l'ensemble de la population pourra désormais utiliser à Châtenay-Malabry les équipements de cet établissement et bénéficier de ce site exceptionnel", il semble vouloir ignorer que plus de 3000 pratiquants par semaine utilisent les installations de l'ENSEPS (en particulier le lycée E. Mounié, l'école P. Brossolette, l'école Masaryk, l'école Jules Verne) et que de nombreuses activités pour adultes y sont déjà organisées (3ème âge, handicapés, gymnastique volontaire, yoga, mère et enfant). Ce n'est pas la venue du CREP avec ses programmes de stages et les impératifs propres à ses missions qui pourra augmenter cette capacité d'accueil spécifique aux activités physiques et sportives.

Ne doit-on pas plutôt y voir le signe d'une désorganisation délibérée de deux établissements (voués au développement des activités physiques et culturelles du plus grand nombre) dans le seul but personnel de préparer une campagne électorale municipale ?

Une décision inacceptable !

Que signifie une telle mesure pour l'ensemble du personnel de l'ENSEPS ?

Les enseignants d'éducation physique et sportive, professeurs et professeurs sessionnaires de l'ENSEPS, constatent qu'une telle mesure s'inscrit dans la ligne d'une dégradation permanente de l'enseignement de l'éducation physique et du sport à l'école. En effet, alors que l'ENSEPS a pour mission (décret inter-ministériel) :

- la formation des professeurs d'U.E.R.,
- la recherche dans le domaine des activités physiques et sportives,
- l'organisation de stages de formation et d'information,

dans le même temps, le recrutement national des professeurs diminue chaque année, abaissant la moyenne hebdomadaire de pratique de l'éducation physique et sportive à l'école.

(1) Centre Régional d'Education ~~Physique~~. POPULAIRE

[1] I.N.S.E.P. boîte d'archives : 1970-1975 Châtenay à Joinville.

Dans ce contexte, le transfert à Joinville et la fusion envisagée avec l'INS (Institut National des Sports) entraînera à brève échéance la disparition des missions de l'ENSEPS au profit d'un renforcement exclusif de la préparation des sportifs de haute compétition qui, pour importante qu'elle soit, ne concerne directement qu'une très faible partie de la population.

Le personnel administratif, technique et de service, tient à souligner qu'une telle mesure fait peser sur leurs conditions de travail de lourdes menaces. Résidant pour la quasi totalité d'entre eux à proximité de l'établissement, certains devront, pour conserver leur poste, déménager à Vincennes ou effectuer de longs déplacements ce qui ne sera pas sans entraîner des conséquences sur leur vie familiale quotidienne, particulièrement pour les mères de famille ; d'autres, s'ils conservent leur poste à Châtenay, ne peuvent avoir aucune assurance sur leur avenir dans la mesure où le passage du CREP sur les lieux n'est envisagé que pour une période de 2 ans.

Enfin, ils ne peuvent pas ne pas craindre que " les compressions d'effectifs qui s'avèreraient nécessaires" ne soient pas aussi "limitées" que l'écrit Monsieur Pierre MAZEAUD le 2 Août 1974 à Monsieur le Recteur d'Académie.

Se préoccuper des loisirs des Châtenaysiens est une chose qui, dans une période de chômage croissant, ne peut passer avant la sécurité de l'emploi de cette même population.

En conséquence l'ensemble du personnel syndiqué au sein des sections signataires (plus 23 personnes non syndiquées) s'oppose à une telle opération et réclame le soutien de tous pour que cette mesure ne répondant pas à l'intérêt général soit rapportée et que leur soient confirmés de ce fait les propos tenus à leur égard par Mr. Pierre MAZEAUD lui-même lorsque le 13 décembre 1973 il déclarait : " vous avez entre les mains, au-delà de votre avenir personnel, celui d'une Ecole Nationale pour laquelle je forme les voeux les plus ardents et les meilleurs".

Le 24 Octobre 1974

L'inter-syndicale (SNEP, SGEN, SGHEN).

Syndicat National de l'Education physique (SNEP-FEN)
Syndicat Général de l Education Nationale (SGEN-C.FDT)
Syndicat Général des Personnels de l'Education Nationale (SGPEN-GCT)

L INTERSYNDICALE DE L'E.N.S.E.P.S. AUX CHATENAYSIENS

L'Ecole Normale Supérieure d Education Physique et Sportive de Chatenay-Malabry NENACEE DE DISPARITION

Le 2 juillet 1974, sans aucune concertation, ni information préalable des parties intéressées, M. Pierre MAZEAUD, Secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports, annonçait sa décision de transférer dans les locaux du Centre Régional d'Education Populaire à Vincennes, les installations de l'E.N.S.E.P.S., tandis que le C.R.E.P. viendrait lui-même occuper les locaux de l'E.N.S.E.P.S.

UN OBJECTIF PERSONNEL

Dans une lettre adressée aux Chatenaysiens, M. Pierre MAZEAUD affirme : "l'ensemble de la population pourra désormais utiliser à Chatenay-Malabry les équipements de cet établissement et bénéficier de ce site exceptionnel", il semble donc vouloir ignorer que plus de 3 000 pratiquants par semaine utilisent les installations de l ENSEPS (en particulier le lycée E. Mounier, les écoles P. Brossolette, T. Mazaryk, Jules Verne) et que de nombreuses activités pour adultes y sont déjà organisées (3ème âge, Handicapés, Gymnastique volontaire, Yoga, Mères et Enfants). M; le Maire de Chatenay, dans le bulletin municipal officiel (5 février 1974) ne soulignait-il pas avec satisfaction l esprit "portes ouvertes" qui anime cet établissement ? Ce n'est pas la venue du C.R.E.P. avec ses programmes de stages et les impératifs propres à ses missions qui pourra augmenter cette capacité d'accueil spécifique aux activités physiques et sportives.

Ne doit-on pas plutôt y voir le signe d une désorganisation délibérée de deux établissements dans le seul but personnel de préparer une campagne électorale municipale ? Bien entendu ce sera l'Etat qui devra supporter les frais de ce double transfert (déménagement, travaux d aménagement) sans que celà améliore les conditions de fonctionnement de ces établissements !

UNE DECISION CONTRAIRE A L'INTERET DE L EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE EN FRANCE

Les enseignants de l'E.N.S.E.P.S. constatent que cette mesure s'inscrit dans la ligne d'une dégradation permanente de l'enseignement de l'Education physique et du Sport à l'école.

Dans ce contexte, le transfert à Vincennes et la fusion envisagée avec l'Institut National des Sports entraînera à brève échéance la disparition des missions de l'ENSEPS au profit d'un renforcement exclusif de la préparation des sportifs de haute compétition qui, pour importante qu'elle soit ne concerne directement qu'une faible partie de la population.

UNE GRAVE MENACE CONTRE LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET L'EMPLOI

Les personnels administratifs, techniques et de service constatent qu'une telle mesure fait peser sur leurs conditions de travail de lourdes menaces.

En effet la plupart d'entre eux vont devoir subir les conséquences familiales et professionnelles d'un déménagement à Vincennes, d'autres ont toutes raisons de craindre que les "compression d effectifs qui s'avèreraient nécessaire" ne soient pas aussi limitées que l'écrit M. Pierre MAZEAUD le 2 Août 1974 à M. le Recteur d'Académie ; en cette période .../...

de chômage croissant les personnels ne peuvent accepter que leur emploi soit ainsi menacé.

En conséquence l'ensemble du personnel de l'ENSEPS (syndiqués et non syndiqués) s'oppose à une telle opération et réclame que cette mesure contraire à l'intérêt général soit rapportée, à cet effet ils ont obtenu le soutien des associations sous-citées :

Le 25 Novembre 1974
l'Intersyndicale de l'ENSEPS
(SNEP-FEN/SGEN-CFDT/SGPEN-CGT)

ASSOCIATIONS DE SOUTIEN

-Sous section de Chatenay du S.N.I. (syndicat national des Instituteurs)FEN
-Lycée E. Mounier : S.G.E.N. (syndicat général de l'éducation nationale)CFDT
S.N.E.P. (syndicat national de l'éducation physique)FEN
S.N.E.S. (syndicat national de l'enseignement secondaire FEN
- Citée technique : S.G.E.N. (syndicat général de l'éducation nationale)CFDT
S.N.E.S. (syndicat national de l'enseignement secondaire FEN
S.N.E.T.A.A. (FEN)
S.N.E.T.P. (syndicat national de l'enseignement technique et professionnel) C.G.T.
- Unions Locales C.G.T. C.F.D.T.
- Associations de parents d'élèves : Fédération Cornec - Fédération Armand
- Groupe d'action municipale (GAM)
- Vie Nouvelle
- Les sections de Chatenay du : Parti Communiste Français
Parti Socialiste
Parti Socialiste Unifié

Annexe 30 : Règlement de l'hôtel Terminus.

Terminus-Orléans-Hôtel

133, Boulevard Brune, PARIS (Porte d'Orléans)

RÈGLEMENT

La location en meublé se paye d'avance et cesse à midi, quelle que soit l'heure d'entrée.

Les notes des voyageurs sont présentées et payées tous les 7 jours.

Le jour du départ, la chambre doit être libre à midi.

Tout locataire est tenu, avant son départ, de prévenir comme suit :

Location au mois : 15 jours; à la quinzaine : 8 jours.

à la semaine : 4 jours; à la journée : avant midi.

faute de quoi la location est exigible comme si la chambre était occupée.

Les notes doivent être réglées à présentation.

Faute de paiement en temps voulu, le locataire pourra être prié de partir immédiatement et ses bagages retenus en nantissement.

Il est rigoureusement interdit aux locataires de laver du linge et de faire la cuisine dans les chambres sous peine de congé immédiat et de se servir de tous appareils électriques (fers à repasser, bouilloires, etc.)

Les lampes au dessus de 40 w. sont interdites et seront confisquées.

Toutes dégradations, casses ou pertes d'objets, doivent être payées ou remplacées de suite. Défense formelle de planter des clous dans les murs.

Il est recommandé de ne rien jeter dans les lavabos et les W.C. susceptible de les obstruer.

Les locataires sont priés de dire leur nom après l'extinction des lumières. Dans l'intérêt général, on est prié de parler à voix basse et de ne pas faire de bruit après 10 heures du soir. Après cette heure, aucune visite ne sera tolérée.

Tout locataire est prié de déposer sa clef au tableau en sortant; il est défendu de la laisser sur la porte.

La Direction de l'Hôtel ne peut être rendue responsable que des bijoux, valeurs, etc. qui lui ont été confiés contre un récépissé et elle ne répond pas des chaussures déposées hors de la chambre.

Toute réclamation devra être faite directement au bureau de l'Hôtel.

Les locataires n'ont pas le droit d'introduire des personnes étrangères dans leur chambre sans l'autorisation du chef de l'établissement.

(Ord. du Préfet de Police.)

Le Service des chaussures et des bagages se paie au garçon.

Une grande complaisance et la plus parfaite politesse sont recommandées au Personnel.

PETITS DÉJEUNERS — BAINS

Imp. Mendiboure, 99. Avenue Daumesnil Tél. Diderot 45-48

Annexe 31 : nombre de calories dans les rations alimentaires pendant la guerre[1].

	Rations T.F. (travailleurs de force)	Rations militaires	Calories*	calories rations T.F	calories rations militaires
pain	350	450	255	892,5	1147,5
viande	23	140	300	69	420
fromages	3	20	320	9,6	64
matières grasses	15	18	760	114	136,8
sucre	17	17	400	68	68
café	5	7,5	0	0	0
confiture	8	15	280	22,4	42
sel	8	20	0	0	0
vin	70	500	62	43,4	310
pommes de terre	135	350	90	121,5	315
pâtes	25	40	90	22,5	36
légumes secs	0	20	330	0	66
Total				**1362,9**	**2605,3**

*Calories données pour 100 grammes ou 100 millilitres

Les besoins caloriques pour une personne ayant une activité intense sont de 3500 calories par jour pour une femme et 3800 pour un homme.

[1] Site internet : WWW.tabledescalories.com .

Annexe 32: Les noms et devises des promotions de l'E.N.E.P.S. en 1941-1942.

Hommes 1ère année	Femmes 1ère année	Hommes 2ème année	Femmes 2ème année
Chamois : toujours plus haut !	Liserons : en avant !	Mermoz : tout droit !	J. Hachette : agir vite !
Sangliers : j'accroche !	Bleuets : vers la lumière !	Bayard : sans peur !	H. Boucher : devoir toujours !
Epagneuls : franc jeu !	Coquelicots : joie toujours !	Surcouf : tenir !	Atlante : vers le but !
		De Coubertin : toujours sport !	Diane : sans dérive !
		J. Bouin : faire face !	
		Y. du Manoir : gai dans l'effort !	

Annexe 33 : Le plateau d'E.P.S..

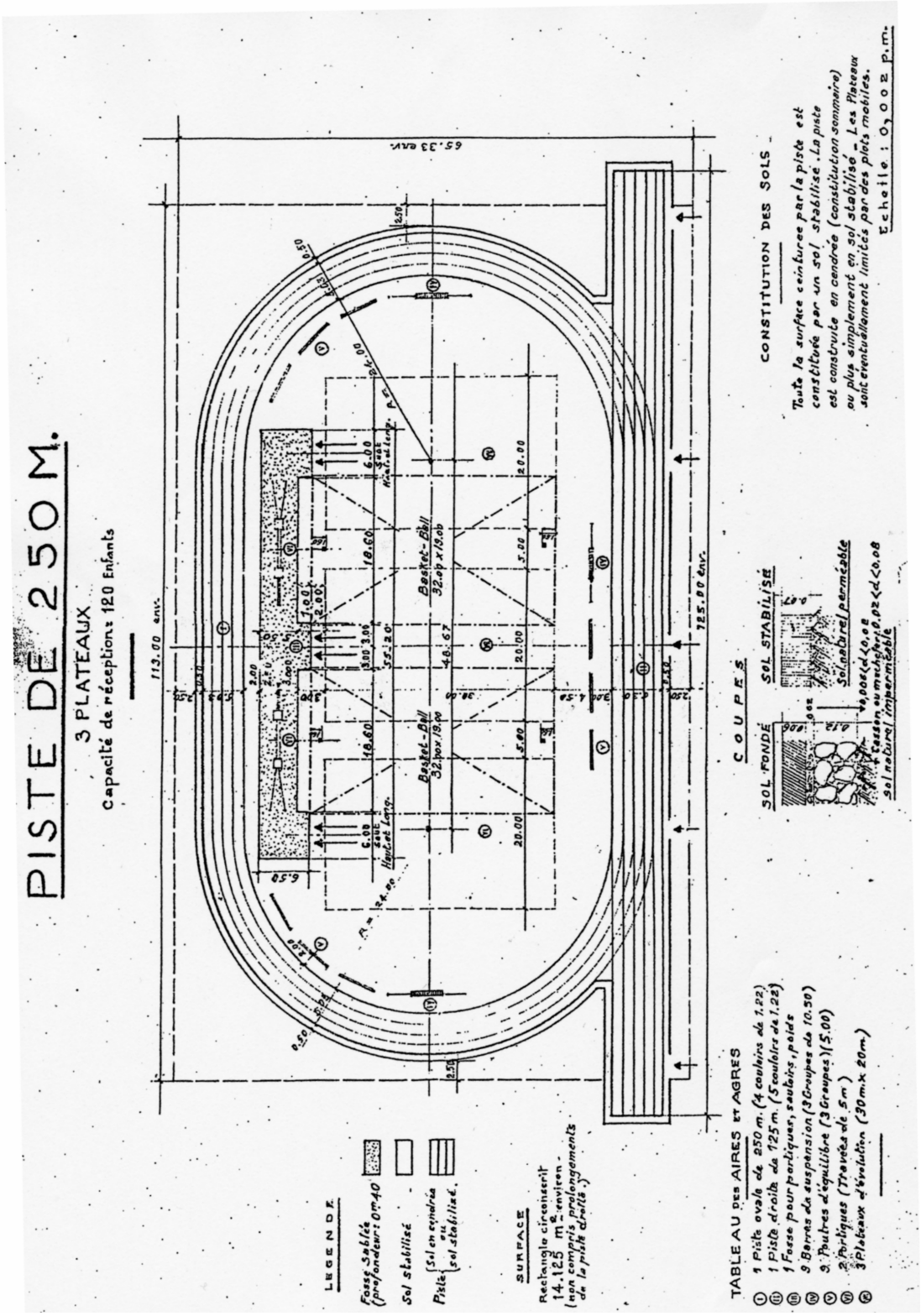

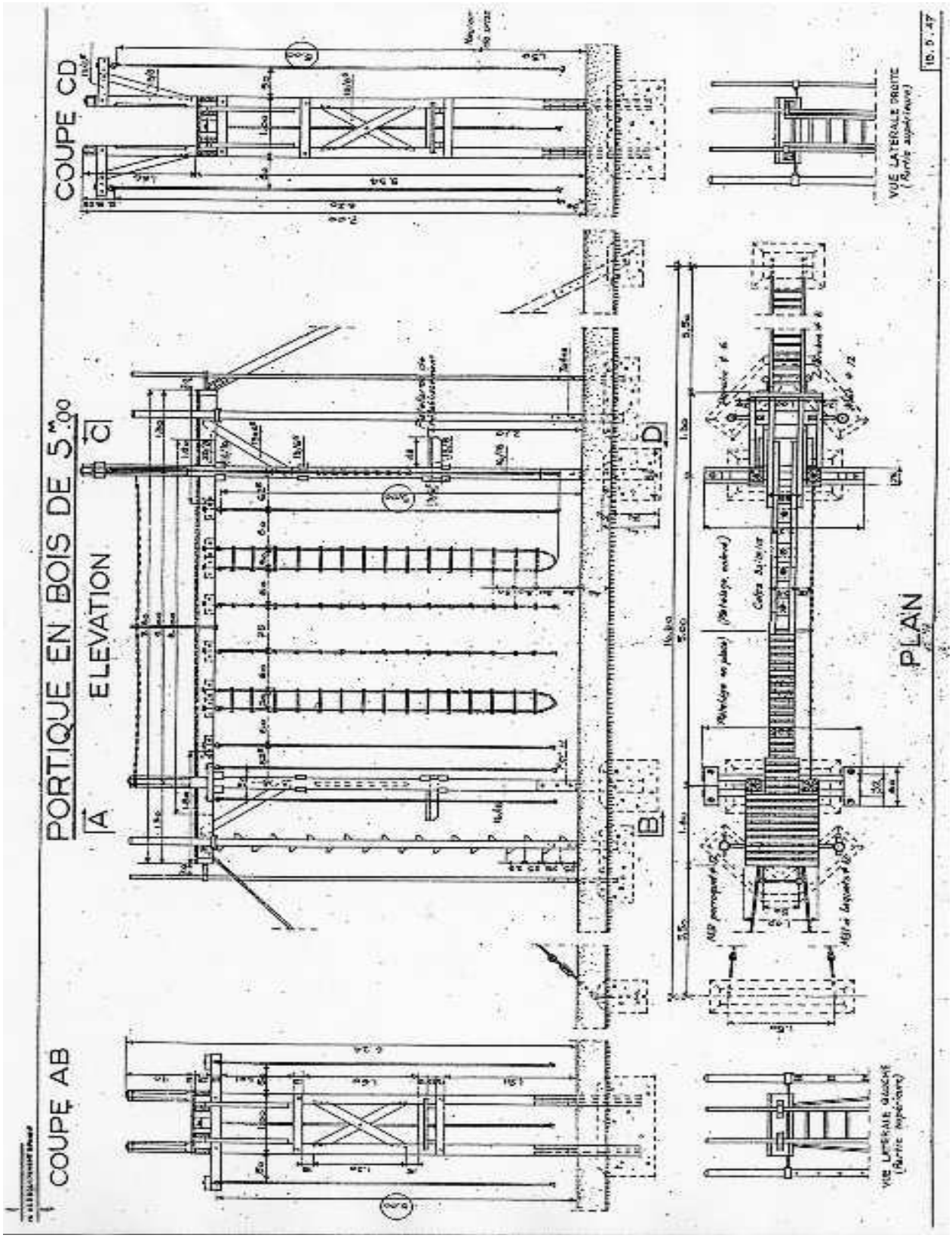
PORTIQUE EN BOIS DE 5.00
COUPE AB
ELEVATION
COUPE CD
PLAN
VUE LATERALE GAUCHE
VUE LATERALE DROITE
A
B
C
D

Annexe 34 : La conception des C.S.E.C.[1].

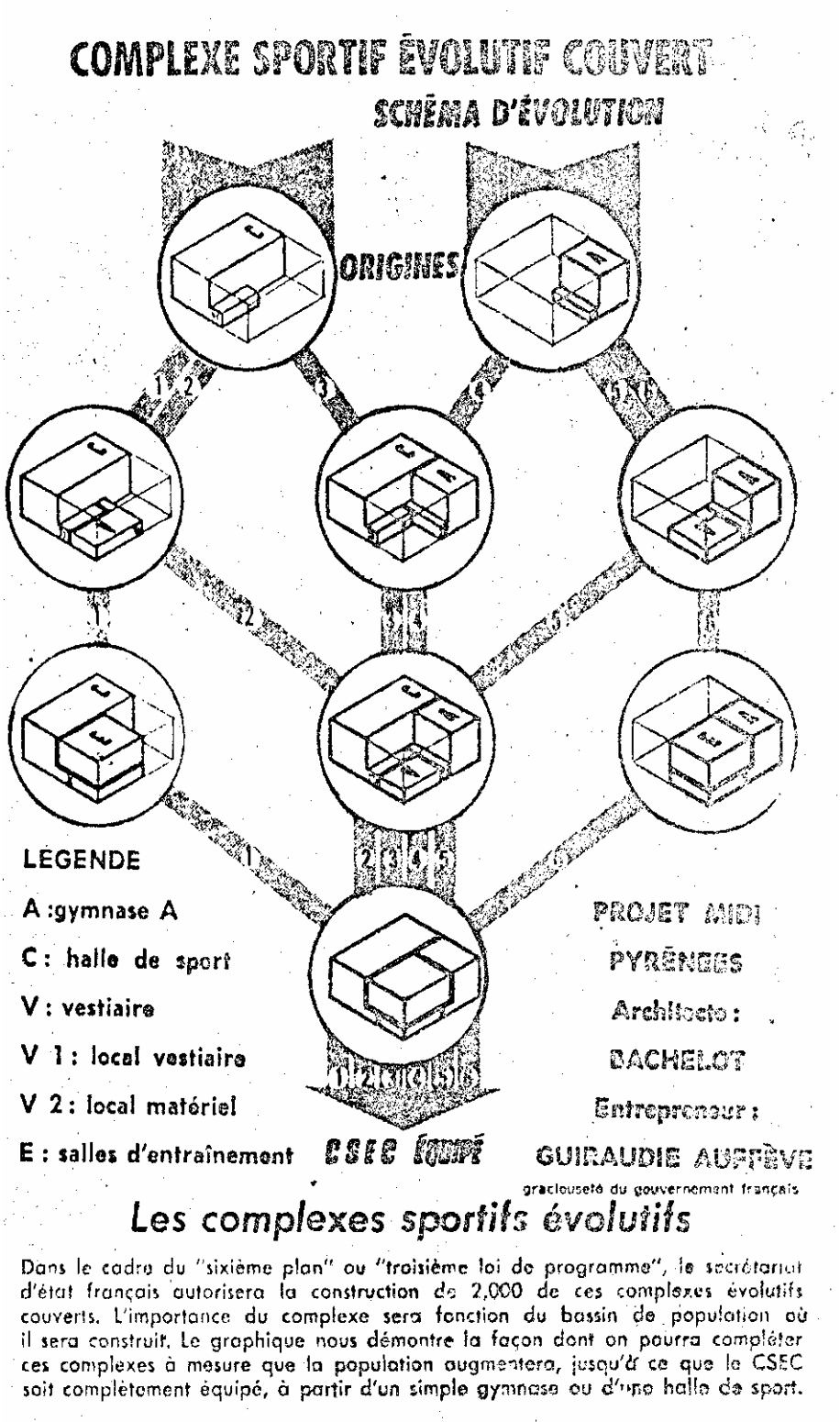

[1] Pinard, Guy, "Le sport français vit au rythme de l'Institut National des Sports", *La Presse*, 4 août 1971.

Sources et bibliographie

Les sources.

1. Archives de l'I.N.S.E.P..

Ces cartons archives ne sont pas non numérotés et parfois mal rangés. Pour en faciliter la lecture, les cartons d'archives ont été classés par établissement puis par ordre chronologique.

C.N.M.A., I.N.S., écoles de moniteurs.

- I.N.S. Livres de comptes.
- Historique I.N.S. n°1 1946-1975.
- I.N.S. 1936 : Plans, projets.
- I.N.S. 1907-1973 : Faisanderie, Gravelle, Saint-Maur. Conventions, superficie terrains bâtiments, parcelle 1975.
- I.N.S. Historique de la construction, descriptif, P.V. commission des travaux.
- I.N.S. 1936-1960 : historique de la construction, sondages, crédits, rapports, aménagements sportifs (1938 à 1960).
- I.N.S. : Regroupement Joinville. Reconstruction 1927 à 1939. Décret du 9/12/1934.
- 1941-1942 Antibes : sécurité sociale, répertoire des auditeurs libres, répertoire moniteurs.
- 1941-1942 Antibes : direction, courrier arrivée.
- Antibes documentation 1941-1942.
- 1941-1942 Antibes : courrier départ direction, listes élèves, courrier 1942-1943.
- Avon Quincy 1941-1947 : liquidation + listes 41-47.
- 1941-1947 E.N.S.E.P.S. Châtenay arrêtés personnels Avon.
- 1941-1949 listes stages, démissions.
- I.N.S. : 1941 - 1955 : centre national des moniteurs et athlètes, Paris, courrier départ économe, inventaire, cours conférences, arrêtés, collège national d'athlètes.
- Avon Quincy 1941-1947 liquidation, listes (41-47).

- 1943-1945-1954-1959-1963 E.N.S.E.P.S. Châtenay, emplois du temps, horaire (Collège National de Moniteurs et d'Athlètes).
- Personnel du centre national d'éducation générale 1944.
- 1944-1946 Gretz Soisy Quincy/Sénart dossiers élèves, listes.
- C.N.M.A., Joinville, St Maur : dossiers des moniteurs, stage chantiers de Jeunesse (43-44), arrêtés nomination 1945, certificats d'exercices.
- Soisy sur Seine 1945 dossiers élèves 1944 bourses courriers délégations régionale, entrée à l'école.
- I.N.S. : 1946 à 1975 : historique du Camp de Saint Maur, des Etablissements de Joinville, de l'I.N.S. Notes, documentation, Livre d'or des anciens de Joinville.
- Quincy/Sénart 1947-1950.
- I.N.S. intendance : 1949 -1953, I.N.S. Conseils d'administration.
- I.N.S. intendance : 1955 -1966, I.N.S. Conseils d'administration.
- I.N.S. direction : Conseils d'administration I.N.S.E.P.S.-I.N.S., 1961 -1984.
- I.N.S. intendance : 1967 -1968, I.N.S. Conseils d'administration.
- I.N.S. : 1969 -1970 : C.F.E.S., escrime, dossiers généraux, listes, résultats.
- I.N.S. intendance : 1969 -1970, I.N.S. Conseils d'administration.
- I.N.S. intendance : 1971 -1972, I.N.S. Conseils d'administration.
- I.N.S. direction : Conseils d'administration 1972 -1975.
- I.N.S. : 1975 à 1989 : historique de l'I.N.S. et I.N.S.E.P., Héraclès –Archer.

E.N.E.P., E.N.E.P.S., E.N.S.E.P.S. Joinville.

- E.N.E.P.
- E.N.S.E.P.S., pédagogie appliquée.
- E.N.S.E.P.S. Joinville, conseil de synthèse.
- conseils d'administration E.N.S.E.P.S. Joinville.
- mission recherche, textes officiels concernant la recherche en E.P.S., transfert E.N.S.E.P. – C.R.E.P.S.
- E.N.S.E.P.S. 1931-1944, emplois du temps élèves.

- 1931 à 1970 E.N.E.P.-E.N.S.E.P. : textes officiels, création, organisation, courrier.
- 1933-1972 E.N.E.P.-E.N.S.E.P. documentation, convention, classification, projet, statut personnel.
- 1934 à 1947 E.N.E.P., divers établissements, cité universitaire, bd Jourdan, hôtel Terminus, hôtel de Tombe Issoire, courrier, contrat de location, inventaire.
- E.N.S.E.P.S. J.G., courrier, brochures, 1935 à 1970, amicales, associations.
- E.N.S.E.P.S. J.G., courrier avec sociétés, club sport, unions sports 1935 à 1971.
- 1936-1945 E.N.S.E.P.S. Joinville pédagogie pratique.
- 1936-1972 E.N.S.E.P.S. Joinville : Conseil de l'Europe, comités divers.
- E.N.S.E.P.S. J.G. : courriers avec divers ministères de 1938 à 1972, avec les universités.
- E.N.S.E.P.S. J.G., courrier avec les fédérations (2) 1939 à 1972.
- 1940 à 1972 E.N.S.E.P.S. Joinville : stage divers.
- 1940-1972 E.N.S.E.P.S. Joinville, tous personnels, listes, textes, courrier.
- (E.N.E.P.S.) 1941-1942 E.N.E.P. Joinville : courrier, rentrée, effectifs.
- 1941 à 1960 E.N.S.E.P.S. Joinville : courrier arrivée départ intendant.
- 1941 à 1971 E.N.S.E.P.S. Joinville, plein air, circulaires, compte rendu, courrier.
- 1942-1948 E.N.S.E.P.S. Joinville conseil des professeurs.
- E.N.S.E.P.S. conseil des professeurs 1942-1949.
- 1943-1970 E.N.S.E.P. Joinville, notes de service, direction censeur économat.
- 1944-1965 E.N.S.E.P.S. Joinville, emplois du temps élèves.
- 1945-1970 E.N.S.E.P.S. J.G. courrier avec Châtenay, administration universitaire, réunion directeur.
- 1946 à 1956 E.N.S.E.P.S. Joinville jeunes gens, stages pédagogiques.

- 1946-1970 E.N.S.E.P.S. Joinville, programmes horaires, emplois du temps professeurs.
- E.N.S.E.P.S. J.G. correspondance administration centrale, arrivée départ 1946-1976.
- 1947 à 1959 E.N.S.E.P.S. Joinville, rentrée listes élèves, courrier, convocations.
- 1947 à 1970 E.N.S.E.P.S. Joinville jeunes gens : notes, P.V., réunions, programmes.
- 1948-1974 E.N.S.E.P. Joinville, statistiques 1966-1970 éducateurs projets réunion courrier.
- 1949-1955 E.N.S.E.P.S. Joinville, conseil des professeurs.
- 1949-1955 E.N.S.E.P.S. Joinville 1949 Lingiade, 1953 Congrès E.P.S., 1954 Congrès sociologie, 1954-55 Commission femmes.
- 1951-1972 E.N.S.E.P. Joinville, U.E.R.-I.R.E.P.S., classes préparatoires à P1.
- E.N.S.E.P.S. J.G. courriers avec diverses écoles (C.R.E.P.S., I.R.E.P.S., U.E.R., I.N.E.P., etc.) 1951 à 1972.
- 1954 E.N.S.E.P., projet de réforme professorat.
- 1959-1960 projet de réforme de l'E.P.S..
- 1960-1970 E.N.S.E.P. réforme de l'E.P., réorganisation des E.N.S.E.P.S., textes officiels E.P.S., les écoles élémentaires, Métoudi.
- E.N.S.E.P.S. J.G. courrier avec l'I.N.S., service, 1960 à 1973.
- 1963-1973, 1943 à 1969 E.N.S.E.P.S. Joinville courrier arrivée I.N.S., logement.
- 1963-1972 E.N.S.E.P.S. Joinville : conseils 1-enseignement, 2-départements, Réunions 1-coordination, 2-coopération.
- 1966-1969 E.N.S.E.P.S. Joinville rentrées solennelles, discours, organisations, presse.
- 1966-1970 personnels toutes catégories.
- 1966-1971 E.N.S.E.P.S. Joinville, emplois du temps élèves.
- 1967-1969 E.N.S.E.P.S. Joinville, rentrées, listes, courrier, convocations.
- 1968 à 1972 E.N.S.E.P.S. Joinville conseil de l'Europe, comités divers.

- 1969-1970 E.N.S.E.P.S. Joinville conseil des professeurs.
- 1969-1971 E.N.S.E.P.S. Joinville, rentrée, liste, courrier, convocations.
- 1969-1971 E.N.S.E.P.S. Joinville, maîtrise, professeurs d'E.P.S., textes, courrier, listes.
- Nouvelle E.N.S.E.P.S. 1969-1975 E.N.S.E.P.S. mixte, textes officiels, section spéciale, haut niveau, compte rendu réunion promotion.
- 1969-1976 E.N.S.E.P.S., U.E.R., U.E.R.E.P.S., création, conventions, organisation.
- 1970 E.N.S.E.P.S. Nouvelle structure, compte financier, élèves stagiaires (listes), stages, emplois du temps.
- 1970-1972 département des études, section 1-2, dossier général.
- 1970-1974 E.N.S.E.P.S. Joinville, 3 promotions, emplois du temps, groupes, stages, régimes, redoublements.
- 1971-1972 E.N.S.E.P.S. Joinville emplois du temps élèves.
- 1972-1973 E.N.S.E.P.S. Joinville rentrée.
- 1974-1973 E.N.S.E.P.S. Joinville conseils de perfectionnement.
- 1975 E.N.S.E.P.S. Joinville, conseil de perfectionnement.
- 1975 à 1989 historique de l'INS et l'I.N.S.E.P., Héraclès, Archer.
- 1970-1981 Département des études, affectation des sections de 13 à 22, courrier, illustrations.

E.N.S.E.P.S. Châtenay.

- E.N.S.E.P.S. Châtenay, A.I.E.S.E.P.S., journées d'études (septembre).
- 1941-1946 E.N.S.E.P.S. Châtenay courrier arrivée -départ 1941-1946.
- 1942-1959 E.N.S.E.P.S. Châtenay règlement intérieur.
- 1942-1968 Châtenay règlement intérieur, conseils d'administration, discipline intérieure jeunes filles.
- 1942-1968 Châtenay règlements.
- 1945-1970 Châtenay conseil de professeurs 1968-1970 conseils intérieurs.

- E.N.S.E.P. de jeunes filles, registre des délibérations du conseil d'administration 1947-1970.
- 1958-1970 Châtenay, accident de travail, grèves, foyer socio-éducatif, comité d'entraide, gym volontaire.
- 1961-1974 E.N.S.E.P.S. Châtenay, A.I.E.S.E.P.S., courrier, statuts.
- 1965-1971 E.N.S.E.P.S. Châtenay jeunes filles, emplois du temps.
- 1965-1973 E.N.S.E.P.S. Châtenay, cours gymnastique corrective, moderne.
- E.N.S.E.P. Châtenay notes de service, emplois du temps 1966-1976.
- 1966 Châtenay, certificat d'exercice, cessation de payement, 1972 caméristes, 1974 Madeuf et personnels nommés dans d'autres établissements.
- 1966-1975 E.N.S.E.P. Châtenay, plans, mutuelle des sports, C.R.O.U.S., C.O.P.A.R., concours d'intendants, service des cars.
- 1966-1976 E.N.S.E.P.S. Châtenay, textes officiels fonctionnaires, stages perfectionnement C.D., cartes officielles, service vacances.
- 1968-1971 E.N.S.E.P.S. Châtenay département étranger.
- 1968-1974 E.N.S.E.P.S. Châtenay, compte rendu réunion direction intendance département.
- 1970-1971 E.N.S.E.P.S. Châtenay, stages plein air, ski.
- 1970-1972 Châtenay cours section 1 et 2.
- 1970-1975 E.N.S.E.P. Châtenay, courrier, rapport, concours inscription, recherche.
- 1970-1975 Châtenay à Joinville.
- 1970-1975 E.N.S.E.P. Châtenay, réunions de coordination.
- 1971 Châtenay stages, programmes, sciences administratives, E.P.S., sports, U.E.R., écoles maternelles.
- 1971-1973 E.N.S.E.P.S. Châtenay, dossier général, section 3-4-5.
- 1971-1975 Châtenay, conseils de perfectionnement.
- 1971-1976 E.N.S.E.P.S. Châtenay textes, bureau médical, concours entrée, doctorat.

- 1972-1974 E.N.S.E.P. Châtenay Section 6-7 filles garçons dossier général.
- 1972-1976 E.N.S.E.P.S. Châtenay, associations.
- 1973-1974 E.N.S.E.P.S. Châtenay dossier général sections 10, 11, 12, 13, 14.
- 1973-1975 E.N.S.E.P.S. Châtenay (1), dossier général section 8 et 9.
- 1973-1975 Châtenay (2) dossier général section 8 et 9.
- 1974 Châtenay stages, documents de travail.
- 1974-1976 E.N.S.E.P.S. Châtenay, courrier, psychologie, gestion des sports, organisation, section 10, 11, 12.
- 1976 E.N.S.E.P.S. Châtenay, stages, compte-rendu, rapport, courrier.

2. Entretiens.

Aumarchand Eliane née Desmouly, élève à l'E.N.S.E.P.S. Châtenay en 1945-1947. Entretien effectué le 22 novembre 2004 à Vitry sur Seine (94).

During Bertrand, enseignant à l'E.N.S.E.P.S. de 1970 à 1973 puis à l'I.N.S. et l'I.N.S.E.P. jusqu'en 1993, entretien effectué le 6 avril 2006 à Joinville (94).

Hébrard Alain, élève à l'E.N.S.E.P.S. en 1963-1966, enseignant à l'E.N.S.E.P.S. 1969-1973, entretien effectué le 25 juin 2002 à Vichy (63).

Jaulin Suzanne née Antonnet, stagiaire au C.N.M.A. d'Antibes en 1941. Entretien effectué le 3 novembre 1999 à Antibes (06).

Listello Auguste, stagiaire au C.N.M.A. en 1941, enseignant à l'I.N.S. 1946-1958. Entretiens effectués les 27 octobre 1998 et 4 novembre 1999 à Six-Fours-les-Plages (83).

Mercier Joseph, élève au C.N.M.A. de Joinville en 1945 session spéciale, enseignant à l'I.N.S. 1946-1973, entretien effectué le 23 mars 2000 à Paris.

Moustard René, président de la F.S.G.T., entretien effectué en novembre 1999 par les étudiantes N. Lemoine et I. Galey.

Parlebas Pierre, élève à l'E.N.S.E.P.S. 1955-1958, enseignant E.N.S.E.P.S. 1965-1973 puis à l'I.N.S. et l'I.N.S.E.P., entretien effectué le 3 décembre 1999 par les étudiants C. Juramy et L. Saint-Cyr.

Pinturault Jean, élève à l'E.N.E.P.S. en 1942-1944, enseignant à l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens 1951-1971, entretien effectué le 31 octobre 2003 au Cannet (06).

Schewetta Francis, élève au C.N.M.A. de Joinville en 1945 session spéciale, enseignant à l'I.N.S. 1947-1980, entretien effectué le 18 mai 2000 à Champigny-sur-marne (94).

Vigarello Georges, élève à l'E.N.S.E.P.S. en 1960-1963, enseignant à l'E.N.S.E.P.S. 1964-1973, entretien effectué le 6 novembre 2006 à Paris.

Zoro Jean, élève à l'E.N.E.P.S. en 1941-1943. Entretien effectué le 13 juin 2003 à Croissy (78). Entretien téléphonique le 18 novembre 2003.

3. Sources imprimées.

Ouvrages, rapports, fascicules.

A.I.E.S.E.P., *Conférence internationale de l'éducation physique 15-19 septembre 1974*, Prague, Universita Karlova, 1975, 244 p.

Amicale de l'E.N.S.E.P., *Annuaire 1976 des anciens élèves de l'Ecole Normale Supérieure d'Education Physique et Sportive 1933-1975*, Paris, ed. O.C.P., mai 1976, 208 p.

Baquet Maurice, *Précis d'initiation sportive a l'usage de l'enseignement primaire et des organisations de jeunesse*, Paris, ed. Bourrelier, 1944, 112 p.

C.G.E.G.S., *Instituteurs de France… vous répondrez à leur appel : auprès de chaque école, un terrain de jeux*, plaquette de présentation, ed. Grands établissements de l'imprimerie générale, Grenoble, 1941.

Collectif, *Lingiaden 1949 : the lingiad 1949 and Idla Gymnastics*, Örebro, ed. Tryck-centralen, 1949.

D.G.J.S., *L'institut national des sports,* plaquette de présentation, Secrétariat d'Etat à l'enseignement technique, à la Jeunesse et aux Sports, année 1948 - 1949.

Herr Lucien, Leblanc Pierre, *Rapport de la "mission formation continue" de l'école normale supérieure d'éducation physique et sportive (E.N.S.E.P.S.)*, Paris, E.N.S.E.P.S., mars 1975, 34 p.

Herzog, Maurice et Philipp, Olivier, *Rapport sur une réforme administrative : la gestion déconcentrée et prévisionnelle au secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports*, ed. I.N.S., Paris, 1964.

I.N.S., *L'institut national des sports*, publication I.N.S., 1955.

Les anciens de Joinville*, Joinville : livre d'or, Ecole supérieure d'éducation physique, Collège national des moniteurs et athlètes, Institut national des sports, Bataillon de Joinville*, Bruxelles, ed. Snoeck-Ducaju, 1969, 130 p.

Ministère de l'Education nationale, *Notice sur l'exécution des sols sportifs*, Paris, Imprimerie nationale, 1946.

Secrétariat d'Etat à l'Economie Nationale et aux Finances, *L'action économique en France depuis l'Armistice*, ed. Protat Frères, Mâcon, 1941, 152 p.

Thibault, Jacques, *Sports et éducation physique 1870-1970*, Paris, ed. Vrin, 1972, 266 p.

Université de Paris, *Institut d'Education Physique*, ed. Legrand, Paris 1938, 22 p.

Articles.

Académie de Lille, "La gymnastique moderne suédoise", in *Bulletin du centre régional d'éducation physique et sportive*, n°1, décembre 1946, p. 4.

Académie de Lille, *Bulletin du centre régional d'éducation physique et sportive*, mai 1947, n°2, p. 3.

Adam, Yvon, "Menace sur les E.N.S.E.P.?", *Bulletin du S.N.E.P.*, n°1 (nouvelle série) juin 1969, page 15.

Ambroise-Rendu, Marc, "L'I.N.S. une usine à champions", revue *Lectures pour tous*, n°70, octobre 1959, p. 26-30.

Amicale des anciens élèves de l'E.N.S.E.P.S., "Hommage à Ernest Loisel", discours prononcé lors de la cérémonie commémorative du 7 janvier 1946.

Amicale des anciens élèves de l'E.N.S.E.P.S., "Des colloques de Vichy 1964-1965… au stage de l'amicale E.N.S.E.P.S. 16-25 septembre 1965", revue *E.P.S.*, n°78, 1966, p. 19-27.

Amicale des anciens élèves de l'E.N.S.E.P.S., "Nos écoles normales supérieures d'éducation physique et sportive", revue *E.P.S.*, n°81, 1966, p. 73-79.

Anonyme, "Ce qu'est l'Institut National des Sports", revue *I.N.S.*, n°1, 1947, p. 2.

Anonyme, "Renseignements sur le Lingiade à Stockholm en 1949", *F.I.G.L. Bulletin*, n°1, 1948.

Anonyme, "Lingiade : Stockholm 1949" (d'après le Bulletin d'information publié par le Comité d'Organisation de la Lingiade de Stockholm de 1949, n°2, octobre 1948), revue *Les notes techniques et pédagogiques de l'E.N.S.E.P.*, janvier 1949.

Anonyme, "Um trabalho do professor Auguste Listello revoluciona a educaõ fisica em todo o mondõ", Journal *A Gazeta Esportiva*, 11 septembre 1953.

Anonyme, "Pour une véritable E.N.S.E.P.", *bulletin du S.N.E.P.*, n°44, mai 1973, p. 13.

Anonyme, "E.N.S.E.P. ultime coup de force de M. Comiti", *bulletin du S.N.E.P.*, n°44, mai 1973, p. 28.

Anonyme, "Omnisports : création d'un comité de coordination de la préparation olympique", journal *Le Monde*, 4 juillet 1974.

Anonyme, "Le centre d'éducation populaire de Paris sera transféré à Châtenay-Malabry", journal *Le Monde*, 5 juillet 1974.

Anonyme, "Châtenay Malabry : la question est posée, l'E.N.S.E.P.S. va devoir vivre en de nouveaux lieux sans un budget nouveau", journal *L'Humanité*, 12 décembre 1974.

Anonyme, "Les personnels du C.R.E.P. et de l'E.N.S.E.P.S. s'élèvent contre le transfert de leurs établissements", journal *Le Monde*, 13 décembre 1974.

Anonyme, "E.N.S.E.P.S. : transfert avant la fusion avec l'I.N.S.", Journal *L'Equipe*, 13 décembre 1974.

Anonyme, "L'I.N.S.E.P., un nouveau creuset", journal *L'Equipe*, 24 mars 1977.

Baquet, Maurice, "Principes de l'entraînement sportif", *monographie de l'I.N.S.*, n°2 série B, 1958, p. 2

Berge, Marcel, "Questions Corporatives", *Bulletin du S.N.E.P.*, n°129, juillet 1969, p.5.

Bobet, Jean, "L'I.N.S.", Revue *La vie catholique illustrée*, n°894, semaine du 26 septembre au 2 octobre 1962.

Cassagne, Maurice, "Ce que j'ai vu un Suède", revue *Les notes techniques et pédagogiques de l'E.N.S.E.P.*, décembre 1946.

Chalivoy, L., "Une expérience de six mois à l'I.N.S. : les derniers Elèves-Maîtres", revue *I.N.S.*, n°15, mai-juin 1951, p. 4-5.

Collectif, "La Lingiade", revue *Les notes techniques et pédagogiques de l'E.N.S.E.P.*, n°30, novembre 1949.

Commissariat général à l'E.G.S., "Centre national de moniteurs et athlètes Antibes", documentation éditée à l'occasion de la visite de Jean Borotra les 6-7 mars 1941.

Cormantagne, Raymond, "Coopératives pour l'équipement", revue *Héraclès*, n°3, 1946.

Cosson, Lili, "Sur l'intégration universitaire", *Bulletin du S.N.E.P.*, n°80, novembre 1975, p. 7-8.

C.R.E.G. Académie de Paris, "Notes techniques à l'usage des stagiaires", in *Bulletin du Centre Régional d'Education Générale*, 2ème trimestre 1944.

De Rette, Jacques, "La république des sports", revue *E.P.S.*, n°98, mai 1969, p. 50.

Desroys du Roure, "L'école de Joinville n'a pas imposé une méthode, elle a tracé une voie avec méthode", revue *I.N.S.*, n°21, mai-juin 1952, p. 5-6.

D.G.J.S., "Lingiade 1949", revue *Héraclès*, n°37, été 1949.

D.G.J.S., "Création du centre national d'équipement sportif", revue *Héraclès* n°41, décembre 1949, page 15.

Dumontaux, Jacques, "Le nouveau C.A.P.E.P.S. à l'épreuve, un dossier accablant", *bulletin du S.N.E.P.*, supplément au n°27, octobre 1971.

Dumontaux, Jacques, "Pour l'amélioration de la formation des enseignants d'E.P.S.", *bulletin du S.N.E.P.*, n°31, février 1972, p. 33.

Durand, Dominique, "E.N.S.E.P.S.", journal *Le Canard Enchaîné*, 23 octobre 1974.

Flouret, Jacques, "L'Armée et l'Université seules maîtresses chez elles mais seulement chez elles : essai de réorganisation de l'administration de l'éducation physique et des sports", journal *L'O.S.S.U.*, organe officiel de l'office du sport scolaire et universitaire, n°16, 15 décembre 1946.

Fouchet, M., "Réforme des Enseignements Supérieurs, conférence de presse du 24 février 1966", revue *L'enseignement Public*, n°6, mars 1966, p. 7-9.

Gattegno, Raoul, "Le congrès national du sport et du plein air juin 46", revue *Sport et Plein Air*, n°348, novembre 1990, p. 37.

Godichau, Marc, "L'Institut National des Sports, laboratoire du Sport français, abandonné à lui-même", revue *Héraclès*, n°6, août 1946, p. 3.

Haure, Roger, "Réflexions sur la recherche en éducation physique", revue *E.P.S.*, n°47, novembre 1959, p. 7.

Jacquet, Robert, "Le sport et l'Université de France", revue *I.N.S.*, n°18, novembre-décembre 1951, p. 1-2.

Joffret, Robert, "L'équipement sportif de la France", revue *Héraclès*, n°4, 1946, p. 6.

Labiche, Jacques, "Intégration universitaire et D.E.U.G.", *Bulletin du S.N.E.P.*, n°83, janvier-février 1976, p. 32-33.

Lagisquet, Maurice, "L'éducation physique et sportive en Suède", revue *Les notes techniques et pédagogiques l'E.N.S.E.P.*, mars 1948 et mai 1948.

Léal J., Montredon Y., "Enquête : L'I.N.S. de demain", journal *Le Figaro*, 21 et 22 novembre 1974.

Le Hanvic Moïse, Ramadier Pierre, "Le collège national de moniteurs et d'athlètes d'Antibes 1941-1943", in Les anciens de Joinville, *Joinville : livre d'or, Ecole supérieure d'éducation physique, Collège national des moniteurs et athlètes, Institut national des sports, Bataillon de Joinville*, Bruxelles, ed. Snoeck-Ducaju, 1969, p. 25-34.

Legros, Léon, "1852-1952 avant le centenaire, les souvenirs du Colonel Legros, dernier commandant de l'Ecole Spéciale Militaire de Gymnastique et d'Escrime de Joinville-le-Pont", revue *I.N.S.*, n°20, mars-avril 1952, p. 3-5.

Linol F., Maillet J., Aubarbier G., "Le journal d'un étudiant en E.P.S.", supplément *Le chrono enrayé, n°12* in revue *L'Ecole Emancipée*, n°13, 1975, p. 3-9.

Linol F., "A propos de Parlebas : les dangers de la spécialisation, supplément Le chrono enrayé", n°12 in revue *L'Ecole Emancipée* n°13, 1975, p. 10-13.

Listello, Auguste, "L'éducation physique pour TOUS", revue *E.P.S.*, n°40, mai 1958, p. 9-13.

Listello Auguste, Crenn R., "Education physique généralisée : modèle de séance", revue *Héraclès*, n°28, août sept. 1948, p. 16-17.

Maigrot, Joseph, "L'entraînement des sprinters : amélioration de la résistance", revue *Monographie de l'I.N.S.*, n°1 série B, mars 1958.

Malet, Désiré, "L'Institut National des Sports", revue *Les Sports en France*, n°106, décembre 1971, p. 7-8.

Mathieu, docteur, "A bâtons rompus", revue *I.N.S.*, n°1, janvier 1949, p. 6.

Mazot, Jean-Paul, "Il y a 50 ans l'I.N.S.", revue *E.P.S.*, n°253, mai-juin 1995, p. 22-24.

Merel, Jean, "Quelle politique sportive? L'I.N.S.E.P., inaugurée aujourd'hui à Vincennes semble destiné à une double opération gouvernementale", journal *L'Humanité*, 15 novembre 1977.

Michel, Thierry, "Etudiant et champion est-ce possible ?", journal *L'Equipe*, 20 février 1964.

Mourgeon, Jacques, "L'E.N.S.E.P.S. foyer interdisciplinaire", revue *L'Education Nationale*, n°842, 30 novembre 1967, p. 14.

Oger, Marcel, "Deux tâches essentielles incombent à l'Etat : équipement sportif du territoire, formation du personnel enseignant", journal *L'Equipe*, 22 juin 1946.

Section du Parti Socialiste de Châtenay-Malabry, "L'affaire de l'E.N.S.E.P.S.", revue *L'Avenir de la banlieue de Paris - Châtenay Malabry*, n° 786, septembre et octobre 1974, p. 4.

Section du Parti Socialiste de Châtenay-Malabry, "L'affaire de l'E.N.S.E.P.S.", supplément au numéro de *L'Avenir*, novembre 1974.

S.N.E.P., "E.N.S.E.P.S. horizon 80 – contribution à la rénovation pédagogique des études en éducation physique, loisir récréation, hygiène santé, danse expression corporelle à l'E.N.S.E.P.S.", *Bulletin du S.N.E.P.*, n°128, mars avril 1969, p.IX-XIV.

Teissié, Justin, "Education Physique et sportive essai de systématique", revue *E.P.S.*, n° 37, 38, 39, 40, 41 et 43, novembre 1947 à janv ier 1959.

Thèses et mémoires.

Adam, Yvon, *Le socialisme, voie nouvelle du développement des activités physiques et sportives : le cas de l'U.R.S.S.*, mémoire pour le diplôme de l'I.N.S.E.P., Paris, I.N.S.E.P., 1978, 310 p.

Andrieu, Gilbert, *La dimension esthétique de l'éducation physique 1848-1972*, mémoire pour le diplôme de l'E.N.S.E.P.S., Paris, E.N.S.E.P.S., 1972, 145 p.

Andrieu, Gilbert, *Place de l'esthétique en éducation physique et sportive (1848-1972)*, thèse pour le doctorat de 3ème cycle, Paris VII, Sciences de l'éducation, 1975, 266 p.

Dubreuil, Bernard, *L'athlète dans la cité grecque et à Rome*, mémoire pour le diplôme de l'E.N.S.E.P.S., E.N.S.E.P.S., 1972.

Spivak, Marcel, *La résistance prussienne à Napoléon 1er 1807-1813 d'après des documents inédits*, thèse pour le diplôme de l'Ecole des hautes études, E.H.E.S.S., 1973.

Spivak, Marcel, *Les origines militaires de l'E.P. française 1774-1848*, thèse de 3ème cycle, Université Paul Valéry Montpellier III, Arts Lettres, Langues et Sciences humaines, 1975.

Thibault, Jacques, *L'influence du mouvement sportif sur l'évolution de l'éducation physique dans l'enseignement secondaire français*, thèse de 3ème cycle, Faculté Lettres et Sciences humaines, 1970.

Périodiques.

Consultation ponctuelle, les références précises sont indiquées en note.

Quotidiens.

L'Equipe.
Le Figaro.
L'Humanité.
Le Monde.

Revues.

Bulletin de l'I.N.S..
Bulletins du syndicat national des professeurs d'E.P.S., avril 1945 à 1977.
Bulletins du syndicat national des maîtres d'E.P.S., novembre 1944 à mai 1955.
Jeunesse et Sports.
Education nationale.
Education Physique et Sport.
Héraclès.
La vie de la F.S.G.T..
Les notes techniques et pédagogiques de l'E.N.S.E.P..
Médecine éducation physique et sport, 1948 à 1967.
Médecine du sport, 1968 à 1977.
Revue de Cinésiologie appliquée, 1955-1957.
Revue Cinésiologie, les cahiers de la médecine sportive de l'Ouest, 1962-1977.

4. Sources diverses.

D'Esme, Jean, *Moniteurs d'Antibes*, film produit et réalisé en 1942, immatriculé le 15 février 1946 au registre des œuvres cinématographiques sous le n°1307, 21 minutes.

Villemot, Bernard, *Le serment de l'athlète*, affiche, Paris, musée national du sport, 1943.

Bibliographie.

1. Histoire générale.

Ansart, Pierre, *Les idéologies politiques*, Paris, ed. P.U.F., 1974, 213 p.

Azéma, Jean-Pierre, *De Munich à la Libération 1938-1944*, Paris, ed. Seuil, coll. Nouvelle histoire de la France contemporaine, tome 14, 1979, 412 p.

Azéma Jean-Pierre, Wieviorka Olivier, *Vichy : 1940-1944*, Paris, ed. Perrin, 2000, 375 p.

Baruch, Marc Olivier, *Le régime de Vichy*, Paris, ed. La Découverte, Coll. Repères, 1996, 124 p.

Berstein, Serge, *Histoire du gaullisme*, Paris, ed. Perrin, coll. Tempus, 2002, 574 p.

Berstein, Serge et Milza, Pierre, *Histoire de la France au XXème siècle 1958-1974, tome 4,* Bruxelles, ed. Complexe, coll. Question au XXème siècle, 1992, 393 p.

Bock, Fabienne, *Un parlementarisme de guerre 1914-1919*, Paris, ed. Belin, 2002, 351 p.

Bock, Fabienne, *Les sociétés, la guerre, la paix : 1911-1946*, Paris, ed. Armand Colin, 2003, 121p.

Bouthillier, Yves, *Le drame de Vichy : finances sous la contrainte*, tome 2, Paris, Plon, 1951, 552 p.

Braud, Philippe, *Sociologie politique*, Paris, ed. L.G.D.J., 1994, 559 p.

Delacroix Christian, Dosse François, Garcia Patrick, *Les courants historiques en France 19ème-20ème siècle*, Paris, ed. Armand Colin, 1999, 332 p.

Denquin, Jean-Marie, *Introduction à la science politique*, Paris, ed. Hachette, 2001, 155 p.

Dortier, Jean-François, *Une histoire des sciences humaines*, Auxerre, ed. Sciences humaines, 2005, 385 p.

Dosse, François, *L'empire du sens : l'humanisation des sciences humaines*, Paris, ed. La découverte, 1997, 430 p.

Dubesset Mathilde, Zancarini-Fournel Michelle, *Parcours de femmes, réalités et représentations : Saint-Etienne 1880-1950*, Lyon, ed. P.U.F., 1993, 270 p.

Durand Jean-Pierre, Weil Robert, *Sociologie contemporaine*, Paris, ed. Vigot, 1997, 776 p.

Duroselle, Jean-Baptiste, *Histoire de la Grande Guerre, la France et les Français (1914-1920)*, Paris, ed. Richelieu, 1972, 414 p.

Handourtzel, Rémy, *Vichy et l'école 1940-1944*, Paris, ed. Noêsis, 1997, 330 p.

Hubscher Ronald, Durry Jean, Jeu Bernard, *L'histoire en mouvement : le sport dans la société française (XIXème - XXème siècle)*, Paris, ed. Armand Colin, 1992, 560 p.

Jouette André, *Toute l'histoire*, Paris, ed. Perrin, 1989, 973 p.

Karila-Cohen, Wilfert, *Leçon d'histoire du syndicalisme en France*, Paris, ed. P.U.F., 1998, 472 p.

Lavabre, Marie-Claire et Rey, Henri, Les *mouvements de 1968*, Paris, ed. Casterman-Giunti, coll. XXème siècle, 1998, 126 p.

Leconte Bernard, Ulanowska Patrick, *Le dictionnaire politique du XXème siècle, 100 ans de politique française*, Paris, ed. Le Pré aux Clercs, coll. Bibliothèque politique, 2000, 192 p.

Mendras, Henri, *Eléments de sociologie*, Paris, ed. Collin, 1975, 262 p.

Muracciole Jean-François, *Les enfants de la défaite : la Résistance, l'éducation et la culture*, Paris, ed. Presse de Sciences Po., Paris, 371 p.

Paxton, Robert O., La *France de Vichy 1940-1944*, Paris, ed. Seuil, coll. Points Histoire, 1997, 475 p.

Perrenoud, Philippe, *La formation des enseignants entre théorie et pratique*, Paris, L'Harmattan, 1994, 254 p.

Pérès, Rémi, *Chronologie de la France au XXème siècle, histoire des faits économiques, politiques et sociaux*, Paris, Vuibert, col. Les chronos, 2000, 184 p.

Prost, Antoine, *Histoire de l'enseignement en France 1800-1967*, Paris, ed. Armand Collin, coll. U., 1970, 524 p.

Prost, Antoine, *Education, société et politiques : une histoire de l'enseignement en France de 1945 à nos jours*, Paris, Seuil, 1997, 254 p.

Prost, Antoine, *Les acteurs dans l'histoire*, in Ruano-Borbalan, J-C., *L'histoire aujourd'hui : nouveaux objets de recherche, courants et débats, le métier d'historien*, Auxerre, Ed. Sciences Humaines, 1999, p. 413-420.

Rémond, René, *Introduction à l'histoire de notre temps, 3. Le XXème siècle de 1914 à nos jours*, Paris, Seuil, col. Points Histoire, 1974, 284 p.

Rioux Jean-Pierre, *La France de la Quatrième République, tome 1 : l'ardeur et la nécessité 1944-1952*, Paris, Seuil, coll. Points Histoire : Nouvelle Histoire de la France contemporaine - 15,1980, 310 p.

Rioux Jean-Pierre, La *France de la Quatrième République, tome 2 : l'expansion et l'impuissance*, coll. Paris, Seuil, Points Histoire : Nouvelle Histoire de la France contemporaine - 15, 1980, 382 p.

Rogers, Rebecca, *La mixité dans l'éducation : enjeux passés et présents*, Lyon, ed. E.N.S., 2004, 240 p.

Teyssier, Arnaud, *La Vème République 1958-1995 de de Gaulle à Chirac*, Paris, ed. Pygmalion, 1995, 557 p.

Trotignon, Yves, *La France au XXème siècle, tome 1 jusqu'en 1968*, Paris, Bordas, coll. études, 1976, 447 p.

Van Essen Mineke, Rogers Rebecca, "Les enseignantes. Formations, identités, représentations, XIXe-XXe siècles", revue *Histoire de l'éducation*, Lyon, ed. I.N.R.P., n°98, mai 2003, 194 p.

Waquet Jean-Claude, Goerg Odile, Rogers Rebecca, *Les espaces de l'historien : études d'historiographie*, Paris, ed. Presses de Strasbourg, 2000, 264 p.

Winock, Michel, *Chronique des années soixante*, Paris, ed.Seuil, coll. XXème siècle, 1987, 380 p.

Zancarini-Fournel, Michelle, *Métiers, corporations, syndicalismes*, Toulouse, ed. Presses Universitaires du Mirail, 1996, 292 p.

2. Histoire de l'éducation physique et sportive.

Ouvrages

Andrieu, Gilbert, *L'éducation physique au XXème siècle : une histoire des pratiques*, Paris, ed. A.C.T.I.O., 1993, 126 p.

Andrieu, Gilbert, *Enjeux et débats en E.P.S. (1886-1966) suivi de La démocratisation de l'E.P. entre désir et réalité (1967-1997)*, Paris, ed. A.C.T.I.O., 1998, 153 p.

Andrieu Gilbert, Aumoine Jean-Claude, *Origines et implications d'une grande école militaire : 150ème anniversaire*, Joinville, ed. F.N.J. Comité Ile de France, 2000, 48 p.

Arnaud, Pierre, *Le corps en mouvement : précurseurs et pionniers de l'éducation physique*, Toulouse, ed. Privat, 1981, 314 p.

Arnaud, Pierre, *Les savoirs du corps : Education physique et éducation intellectuelle dans le milieu scolaire*, Lyon, P.U.L., 1983, 317 p.

Arnaud Pierre, Broyer Gérard, *La psychopédagogie des activités physiques et sportives*, Toulouse, ed. Edisem Privat, 1991, 436 p.

Arnaud Pierre, Clément Jean-Paul, Herr Michel, *Education physique et sport en France 1920-1980*, Clermont-Ferrand, ed. A.F.R.A.P.S., 1989, 303 p.

Attali Michaël, Saint-Martin Jean, *L'éducation physique de 1945 à nos jours : les étapes d'une démocratisation*, Paris, ed. Armand Colin, coll. Dynamiques, 2004, 327 p.

Attali, Michaël, *Le syndicalisme des enseignants d'éducation physique 1945-1981*, Paris, ed. L'Harmattan, coll. Espaces et Temps du Sport, 2004, 345 p.

Attali Michaël, *L'univers professionnel des enseignants d'éducation physique de 1940 à nos jours*, Vuibert, 2006, 191 p.

Bayer, Claude, *Epistémologie des activités physiques et sportives*, Paris, ed. P.U.F., coll. Pratiques corporelles, 249 p.

Clément Jean-Paul, Herr Michel, *L'identité de l'éducation physique scolaire au XXème siècle : entre l'école et le sport*, Clermont-Ferrand, ed. AFRAPS, octobre 1993, 388 p.

Clément Jean-Paul, Defrance Jacques, Pociello Christian, *Sport et pouvoirs au XX*ème *siècle : enjeux culturels, sociaux et politiques des éducations physiques, des sports et des loisirs dans les sociétés industrielles années 20-années 90*, Grenoble, ed. P.U.G., 1994, 204 p.

Collectif, *Numéro spécial histoire*, Travaux et recherches en E.P.S. n°6, Paris, ed. I.N.S.E.P., mars 1980, 171 p.

Collectif, *Histoire sociale des pratiques sportives*, Travaux et recherches en E.P.S. n°8, Paris, ed. I.N.S.E.P., décembre 1985, 164 p.

Collectif, *Cette gymnastique qui est aussi de la danse, Irène Popard aujourd'hui*, Paris, ed. Chiron, association Danse-Sorbonne, 1987, 113 p.

Collinet Cécile, *Education physique et sciences : épistémologie, histoire, sociologie*, Paris, ed. P.U.F., 2001, 283 p.

Collinet Cécile, *La recherche en S.T.A.P.S.*, Paris, ed. P.U.F., 2003, 292 p.

Couturier Gérard, *Jean Guimier 1913-1975 une vision politique et culturelle pour l'éducation physique et le sport*, Paris, ed. L'Harmattan, 2001, 228 p.

Defrance, Jacques, *Sociologie du sport*, Paris, ed. La Découverte, coll. Repères, 1997, 123 p.

Dufour, Pierre, *Ecole Interarmées des Sports : bataillon d'Antibes, Bataillon de Joinville, sportifs militaires*, Paris, ed. Ambre bleu, 1997, 188 p.

During, Bertrand, *La crise des pédagogies corporelles*, Paris, ed. du Scarabée, 1990, 279 p.

During, Bertrand, *Histoire culturelle des activités physiques, XIXème et XXème siècle*, Paris, ed. Vigot, 2000, 161 p.

Fédération nationale des Joinvillais, *Les 150 ans de l'école de Joinville*, ed. Maury, 2002, 109 p.

Gay-Lescot, Jean-Louis, *Sport et Education sous Vichy, 1940-1944*, Lyon, ed. P.U.L., 1998, 253 p.

I.N.S.E.P., *Impression de sport*, Paris, ed. I.N.S.E.P., 2002, 142 p.

Klein, Gilles, *Une affaire de discipline : l'éducation physique en France et en Europe (1970-2000)*, Paris, ed. Revue E.P.S., 2003, 436p.

Lebecq, Pierre-Alban, *Sports, éducation physique et mouvements affinitaires au XXème siècle, tome 1 : les pratiques affinitaires*, Paris, ed. L'Harmattan, 2004, 309 p.

Mairie d'Antibes, *Antibes Juan les Pins, vendredi 26 juin 1998, Stade du Fort Carré*, Mairie d'Antibes Juan les pins, 1998, 15 p.

Martin, Jean-Luc, *La politique de l'éducation physique sous la Vème République, L'élan gaullien (1958-1969)*, Paris, ed. P.U.F., 1999, 216 p.

Martin, Jean-Luc, *Histoire de l'éducation physique sous la Vème République, La conquête de l'Education Nationale 1969-1981*, Paris, ed. Vuibert, 2002, 205 p.

Néaumet, Philippe, *L'éducation physique et ses enseignants au XXème siècle*, Paris, ed. Amphora, 1992, 215 p.

Néaumet Philippe, *Education physique et sport horizon 2020, les occasions manquées, avons-nous créé les S.T.A.P.S. trop tôt ?*, fascicule dactylographié, 16 décembre 2000, 35 p.

Piard, Claude, *Où va le gym : l'éducation physique à l'heure des "S.T.A.P.S."*, Paris, ed . L'Harmattan, 2000, 171 p.

Pociello, Christian, *La science en mouvements Etienne Marey et Georges Demenÿ (1870-1920)*, Paris, ed. P.U.F., coll. Pratiques corporelles, 1999, 334 p.

Prevost, Claude-Marcel, *Essai d'anthropologie humaniste*, Paris, ed. P.U.F., coll. Pratiques corporelles, 1991, 216 p.

Saint-Martin, Jean-Philippe, *L'éducation physique à l'épreuve de la nation*, Paris, ed. Vuibert, 2005, 234 p.

Saint-Martin Jean-Philippe, Arnaud Pierre, Terret Thierry, Gros Pierre, *Le sport et les Français pendant l'occupation 1940 – 1944,* 2 tomes, Paris, ed. L'Harmattan, Espace et temps du sport, 2002, 270 p. + 281 p.

Sarremejane, Philippe, *L'E.P.S. depuis 1945 : histoire des théories et des méthodes*, Paris, ed. Vuibert, 2004, 303 p.

Simonet, Pierre, *L'I.N.S.E.P. : de la gymnastique joinvillaise aux sports contemporains*, Woippy, ed. Klopp, 1998, 300 p.

Simonet Pierre, Veray Laurent, *L'empreinte de Joinville : 150 ans de sport*, Paris, ed. I.N.S.E.P., 2003, 503 p.

Terret, Thierry, Arnaud Pierre, *Education et politique sportives au XIXème et XXème siècles*, Paris, ed. C.T.H.S., 1995, 407 p.

Terret, Thierry, *Education physique, sport et loisir 1970-2000*, Marseille, ed. A.F.R.A.P.S., 2000, 342 p.

Thibault Jacques, Bouet Michel, *Itinéraire d'un professeur d'éducation physique*, *un demi siècle d'histoire et d'éducation physique en France,* Nice, ed. A.F.R.A.P.S, 1992, 177 p.

Thomas, Louis, *Education physique et sportive… entre fantasme et réalité*, 1993, 162 p.

Travaillot Yves, Tabory Marc, *Histoire de l'éducation physique, genèse d'une discipline scolaire*, Pau, ed. MyT 2, 2003, 362 p.

Zoro, Jean, *Images de 150 ans d'E.P.S. : l'éducation physique et sportive à l'école, en France*, ed. A.E.E.P.S., 2002, 395 p.

Articles

Amar, Marianne, "Sport, Education et redressement national : du Front Populaire à la Libération", in Arnaud, Clément, Herr, *Education physique et sport en France 1920-1980*, Clermont-Ferrand, ed. A.F.R.A.P.S., 1995, p. 119-128.

Arnaud, Pierre, "La Revue E.P.S. et l'innovation didactique 1950-1982", revue *E.P.S*, n°192, 194, 198, 200-201,1985-1986.

Arnaud, Pierre, "L'intégration du sport dans l'enseignement secondaire public français", in Arnaud P., Terret T., *Education et politique sportives aux XIXème et XXème siècles*, Paris, ed. C.T.H.S., 1995, p. 83-106.

Attali, Michaël, "Sportif pour mieux servir la France", in Arnaud Pierre, Terret Thierry, Saint-Martin Jean-Philippe, Gros Pierre, *Le sport et les Français pendant l'occupation 1940 – 1944,* 2 tomes, Espace et temps du sport L'Harmattan, Paris, 2002, p. 53-76.

Bouthier, Daniel, "Quelles voies de développement pour les S.T.A.P.S.", in S.N.E.P., *L'éducation physique et sportive aujourd'hui : ce qui s'enseigne*, Paris, ed. S.N.E.P., 1989, p. 261-264.

Carnel, Béatrice, "Les formations en éducation physique et l'enseignement des pratiques sportives", in C.E.R.C.E. Université de Caen, revue *Les sciences de l'éducation pour l'ère nouvelle*, n°5, 1992, p. 5-22.

Clément, Jean-Paul, "L'enjeu identitaire", in Clément J-P., Herr M., *L'identité de l'éducation physique scolaire au XXème siècle : entre l'école et le sport*, Clermont-Ferrand, ed. A.F.R.A.P.S., 1993, p. 13-25.

Collinet, Cécile, "Recherche : E.P.S.; problème d'identité à partir de 1950", revue *E.P.S.*, n°250, 1994.

Defrance, Jacques, "Les activités physiques et les sports face à l'Etat", in Clément J.-P., Defrance J., Pociello C., *Sport et pouvoirs au XXème siècle : enjeux culturels, sociaux et politiques des éducations physiques, des sports et des loisirs dans les sociétés industrielles années 20-années 90*, Grenoble, ed. P.U.G., 1994, p 33-52.

Dumont, Jacques, Joinville *et l'éducation physique aux colonies dans les années 1930*, revue S.T.A.P.S., n°71, 2006/1, p. 85-97.

Dupaux, Jean-Jacques, "Le Maréchal Pétain et l'E.G.S.", in Arnaud P., Terret T., Saint-Martin J.-P., Gros P., *Le sport et les Français pendant l'Occupation : 1940-1944*, tome 2, Paris, ed. L'Harmattan, 2002, p. 33-42.

E.N.S.E.P.S. informations, "Ecole normale supérieure d'éducation physique et sportive", revue *E.P.S.*, n°111, 1971, p. I-IV.

Gleyse, Jacques, "Fragments d'archéologie de la connaissance", in Midol N., Lorant J., Roggero C., *Sciences des activités physiques et sportives : aspects épistémologiques, méthodologiques et impacts sociaux, actes des séminaires de Nice, juin 1992 et 1993*, ed. A.F.R.A.P.S. et L.A.R.E.S.H.A.P.S., 1994, p. 158-165.

Laberge, Suzanne, "Les études comparatives : finalités et enjeux", in Midol N., Lorant J., Roggero C., *Sciences des activités physiques et sportives : aspects épistémologiques, méthodologiques et impacts sociaux, actes des séminaires de Nice, juin 1992 et 1993*, ed. A.F.R.A.P.S. et L.A.R.E.S.H.A.P.S., 1994, p. 209-215.

Lascaud Maïté, Dutheil Frédéric, "Pratiques physiques et sportives, "formation virile et morale", dans les Chantiers de la Jeunesse", 1940-1944, revue *S.T.A.P.S.*, n°58, 2002, p. 35-48.

Le Grand, Jean-Louis, "Epistémologie et implications : vers une heuristique implicationnelle", in C.E.R.C.E. Université de Caen, revue *Les sciences de l'éducation pour l'ère nouvelle*, n°5, 1992, p. 61-74.

Levet-Labry, Eric, Attali Michaël, "Les fondements historiques de la recherche en S.T.A.P.S.", in Collinet Cécile, *La recherche en S.T.A.P.S.*, Paris, ed. PUF, 2003, p. 49-81.

Levet-Labry Eric, "L'Institut national des Sports de 1945 à 1976 : du militantisme sportif à l'organisation rationnelle d'une pratique sportive", in Simonet Pierre, Veray Laurent, *L'empreinte de Joinville : 150 ans de sport*, Paris, ed. I.N.S.E.P., 2003, p. 107-119.

Levet-Labry, Eric, "E.N.E.P.S. et C.N.M.A. de 1941 à 1942 : complémentarités et concurrences", revue *S.T.A.P.S.*, à paraître.

Léziard, Yvon, *Une histoire de l'E.P.S., quelle histoire?*, in Centre national d'étude et documentation "E.P.S. et société", *Histoire de l'E.P.S. (1960-2000) place aux acteurs*, in revue *Contre-pied E.P.S., sports, cultures*, n°17, novembre 2005, p. 3-10.

Marsenach, Jacqueline, "Evolution des séances d'E.P.S. éducation physique et sportive 1965 à nos jours : quelques tendances", in Centre national d'étude et documentation E.P.S. et société, Histoire de l'E.P.S. (1960-2000) place aux acteurs, in revue *Contre-pied E.P.S., sports, cultures*, n°17, novembre 2005, p. 27-36.

Michon, Bernard, "Les enseignants d'E.P.S.", revue *E.P.S.*, n°177, septembre-octobre 1982, p. 14-18.

Michon, Bernard, "Eléments pour une histoire sociale des enseignants en éducation physique et sportive", revue *S.T.A.P.S.*, n°8, septembre 1983, p. 12-18.

Michon, Bernard, "Vers une analyse de l'espace S.T.A.P.S.", in Actes des journées d'études de Strasbourg 13 et 14 novembre 1987, in *Sciences sociales et sports : états et perspectives*, Université des Sciences Humaines de Strasbourg-Laboratoire A.P.S. et Sciences Sociales U.F.R. S.T.A.P.S., 1988, p. 354-363.

Michon, Bernard, "Esquisse d'une histoire sociale de la formation des enseignants en E.P.S., in Arnaud P., Clément J-P., Herr M., *L'éducation physique et le sport de 1920 à 1980*, Clermont-Ferrand, A.F.R.A.P.S., 1989, p. 199-213.

Michon, Bernard, "Vous avez dit S.T.A.P.S.!", in Augustin J.-P., Callède J.-P., *Actes du colloque des 14 et 15 octobre 1993 "Sport, relations sociales et actions collectives"*, Talence, Ed. de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1995, p. 67-72.

Personne, Jacques, "Défense de l'E.P.S. : tranche d'histoire sur un air d'ironie", in Brohm J.-M., "Education physique quelles pratiques corporelles à l'école ?", revue *Les sciences de l'éducation pour l'ère nouvelle*, Paris, n°1-2, 1990, p. 59-78.

Pociello, Christian, "Propos sur les S.T.A.P.S.", *Bulletin de liaison et d'informations scientifiques de l'A.F.R.A.P.S.*, n°17, automne 1999.

Roger, Rudolphe, "Du C.R.E.G. de Châtenay-Malabry au C.R.E.P.S. d'Ile-de-France en passant par l'E.N.S.E.P.S.", revue *Hyper E.P.S.*, n°212, mars 2001, p. 22-24.

Saillant Gérard, Tavernier Michel, "La recherche en sport", revue *E.P.S.*, n°200-201, 1986, p. 177-178.

Saint-Martin, Jean, "La création des Instituts régionaux d'éducation physique et le modèle du médecin gymnaste en France à la fin des années 1920", revue *S.T.A.P.S.*, n°71, 2006/1, p. 7-22.

Simonet, Pierre, "De l'école de Joinville à l'I.N.S.E.P.", revue *I.N.S.E.P. magazine*, n°3, décembre 2002, p. 5-8.

Terret, Thierry, "Réflexions autour de l'approche historique en S.T.A.P.S.", in Midol N., Lorant J., Roggero C., *Sciences des activités physiques et sportives : aspects épistémologiques, méthodologiques et impacts sociaux, actes des séminaires de Nice, juin 1992 et 1993*, ed. A.F.R.A.P.S. et L.A.R.E.S.H.A.P.S., 1994, p. 225-231.

Terret, Thierry, "L'éducation physique en France sous la Quatrième République (1945-1959)", in *Sport History Review*, 2002, volume 33, p. 51-72.

Thomas, Louis, "Du mythe de l'éducation physique au bonheur des heures d'A.P.S.", revue *Hyper*, n°192, 1996, p. 7-14.

Thibault, Jacques, "Vers une histoire de l'E.P.S.", in *Tavaux et recherches en E.P.S.*, *n°spécial histoire* , ed. I.N.S.E.P., n°6, mars 1980, p. 4.

Thibault, Jacques, "Recherche historique et activités physiques et sportives", revue *S.T.A.P.S.*, n°3, volume 2, mars 1981, p. 33-38.

Vigarello, Georges, "Changement et objet de changement en éducation physique et sportive", revue *S.T.A.P.S.*, n°8, octobre 1983, volume 4, p. 5-11.

Vivier Christian, "Statut et sphères d'appartenance des auteurs de la revue E.P.S. (1970-2000)", in Terret T., *Education physique, sport et loisir 1970-2000*, ed. A.F.R.A.P.S., 2000, p. 87-116.

Vivier Christian, Loudcher Jean-François, Vieille-Marchiset Gilles, "Histoire de L'Histoire du Sport et de L'Education Physique en France", in *Sport History Review*, 2005, volume 36, n°2, p. 154-178.

Waser, A.-M., "Un travail méconnu : l'enquête de Jacques Dourdin réalisée en 1942, étude de l'état d'esprit de la population parisienne à l'égard de la pratique de l'éducation physique et des sports", revue *S.T.A.P.S.*, n°41, 1996, p. 41-54.

Thèses et mémoires

Andrieu, Gilbert, *L'homme et la force : une histoire de la force à travers des pratiques corporelles commerciales au XIXème et XXème siècles*, thèse de doctorat d'Etat, Sorbonne Paris V Sciences humaines, 1986, 4 volumes.

Attali, Michaël, *Syndicalisme et Professionnalisation des enseignants d'Education physique entre 1945 et 1981*, thèse de 3ème cycle, Paris X Nanterre, 2002, 550 p.

Delaplace, Jean-Michel, *Du moniteur militaire au professeur agrégé d'E.P.S. : histoire de la formation des cadres en E.P.S.*, Besançon, U.E.R. E.P.S. Université de Franche-Comté, 1983, 58 p.

Gay-Lescot, Jean-Louis, *L'éducation générale et sportive de l'Etat Français de Vichy (1940-1944)*, Thèse de 3ème cycle, Université de Bordeaux III, 1988, 630 p.

Le Noé, Olivier, *Socio-histoire des politiques sportives (1940-1975). Genèse d'un groupe de spécialistes de l'administration d'Etat des activités sportives et structuration du service public du sport*, Thèse de 3ème cycle en Sciences politiques, Université Panthéon Sorbonne, 2000.

Martin, Jean-Luc, *La politique de l'éducation physique sous la Vème République, enseignement secondaire*, thèse de 3ème cycle, I.E.P. de Paris, 1998, 324 p.

Muracciole, Jean-François, *Les projets de la France libre et de la Résistance en matière d'éducation (enseignement, jeunesse, sport, culture) 1940-1944*, thèse de 3ème cycle, Université Lille 3, 1995, 943 p.

Table des illustrations.

Figure 1 :	Répartition des enseignants au C.N.M.A., novembre 1942.	51
Figure 2 :	Structure du budget du C.N.M.A. 1941-1945 (en %).	53
Figure 3 :	E.N.E.P.S. filles 2ème année 1944 : différence entre l'emploi du temps et la maquette de formation.	80
Figure 4 :	Stages pédagogiques E.N.E.P.S. 1944 : activités enseignées.	89
Figure 5 :	Disciplines enseignées à l'E.N.E.P.S. et dans les établissements du secondaire en 1944.	91
Figure 6 :	Comptes financiers I.N.S.E.P. et E.N.S.E.P.S..	154
Figure 7 :	E.N.S.E.P.S. jeunes gens : répartition des enseignements de 1ère année en %.	181
Figure 8 :	I.N.S. Stages et stagiaires en internat 1948-1949.	190
Figure 9 :	Comptes financiers –dépenses- 1960-1976.	262
Figure 10 :	Analyse comparée des enseignements dispensés dans les E.N.S.E.P.S. garçons (H) et filles (F) de 1961 à 1970 en 1ère année (en %).	287
Figure 11 :	E.N.S.E.P.S. jeunes gens (H) et jeunes filles (F) : Heures d'enseignements consacrées aux pratiques physiques en 1ère année de 1961 à 1970.	289
Figure 12 :	Nombre de stages organisés par l'I.N.S..	294
Figure 13 :	Articles des médecins de l'I.N.S. et de l'E.N.S.E.P.S. parus dans 3 revues (1960 -1977).	322

Tableaux.

Tableau 1 : Comparaisons de rations alimentaires journalières. 56

Tableau 2 : Comparaison des effectifs E.N.E.P.S. et C.N.M.A. 1940-1944. 67

Tableau 3 : Stages de formation à la nouvelle E.N.S.E.P.S.. 282

Tableau 4 : Effectifs des élèves et stagiaires de l'I.N.S. en 1967. 284

Tableau 5 : Activités pédagogiques et médicales à l'I.N.S. de 1961 à 1965. 292

Index.

A

A.D.I.R.E.P.S., *3, 316*
A.E.E.P.S., *53, 67, 115, 229, 282*
A.I.E.S.E.P., *3, 308, 309, 310*
A.S.S.U., *3, 114, 115, 222*
Adam, Claude, *279, 285, 307, 318*
Adam, Yvon, *225, 318*
Allais, Emile, *46, 70*
Allègre, Roger, *184*
Allemandon, André, *167*
Amar, Marianne, *28*
Ambroise-Rendu, Marc, *204*
Amouroux, *231*
André, Mireille, *33, 43, 44, 146, 161, 217, 218, 225, 234, 241, 246, 256, 257, 260, 263, 265, 266, 269, 320, 335*
Andreu, inspecteur général E.N., *269, 285*
Andrieu, Gilbert, *12, 14, 318*
Andrivet (docteur), *203, 204, 270, 321, 322*
Ansard, Pierre, *304*
Antibes, ville d', *17, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 56, 58, 59, 62, 65, 66, 67, 68, 72, 74, 75, 76, 78, 80, 92, 94, 97, 98, 99, 100, 115, 298*
Ardisson, sous-directeur de l'éducation physique, *328*
Argy, commandant d', *161*
Arnaud, Pierre, *12, 15, 28, 148, 195, 215*
Attali, Michaël, *19, 31, 142, 170, 231*
Augustin, conseiller technique, *229, 269*
Aumarchand, Eliane, *63, 127, 138*
Auriol, Vincent, *130, 161*
Aventur, *304*
Avon, ville d', *42, 126, 129*
Azémar, Guy, 229, *317, 318, 321*

B

Bagatelle, école de, *45, 54, 61, 80, 84*
Baggioni, Michel, *297, 298*
Baquet, Maurice, *43, 44, 86, 103, 104, 110, 112, 115, 131, 147, 149, 151, 170, 172, 173, 174, 178, 189, 190, 203, 345*
Baruch, *26*
Battesti, Paul, *36, 50, 129, 147*
Bauduret, *314*
Bazennerye, René, *38, 42, 115, 185, 186, 210, 286, 296, 307*
Beaupuis, colonel, *24, 35, 36, 38, 45, 46, 47, 48, 49, 58, 59, 65, 66, 72, 99, 100, 112, 345*
Beffaras, *137*
Beg Rohu, école de voile de, *220, 298*
Berge, Marcel, *231, 298*
Berstein, Serge, *215*
Berthoin, réforme, *142, 290*
Besson, chef des services, *226, 268*
Bessonneau, *221, 226*
Bidault, Georges, *113*
Billerach, *43*
Blum, Léon, *113*
Bobet, Jean, *244*
Bock, Fabienne, *2, 19, 231*
Boigegrain, Gabriel, *229*
Boisset, Raymond, *114, 125, 141, 184*
Bonnard, *29*
Bonneau, Yves, *229, 300, 318*
Bonnet, Henri-Jean, *41, 76, 241, 265, 266*
Borotra, Jean, *17, 23, 24, 27, 28, 34, 35, 37, 38, 40, 43, 48, 49, 60, 63, 101, 102, 109, 116, 186, 307, 343*
Bouchez, élève, *69, 78*
Bouisset, professeur, *318, 324*
Boulouris, ville de, *227*
Bouquin, Claude, *303, 305*
Bouthillier, Germain, *29*
Bovet, Georges, *40, 220*
Bozon-Liaudet, commissaire, *97*
Branca, colonel, *48, 49*
Branet, Jean, *33*
Brune, boulevard, *33, 41, 68*
Buisson, proviseur, *93*
Bullit, William, *23*

C

C.E.I.P.E.P.S., *195*
C.E.J.A., *3, 21, 245, 247, 284*
C.F.E.S., *3, 247, 249*
C.I.E.P.S., *3, 307, 308*
C.N.R.S., *304, 320, 328*
Canguilhem, Georges, *304*
Capelle, Maurice, *113*
Capitant, René, *110, 191*
Caron, *81*
Cassagne, Maurice, *175*
Cassou, Robert, *114*
Castagnac, Robert, *141*
Chailley-Bert, docteur, *32, 321*
Chaillot, palais de, *111*
Châtenay-Malabry, ville de, *17, 18, 34, 41, 42, 51, 52, 55, 60, 61, 62, 65, 67, 68, 69, 72, 73, 80, 82, 86, 87, 94, 105, 120, 125, 127, 128, 129, 136, 137, 138, 140, 141, 142, 145, 146, 151, 152, 157, 162, 164, 168, 169, 170, 179, 182, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 202, 204, 205, 206, 209, 217, 223, 225, 226, 229, 230, 232, 234, 235, 236, 238, 239, 240, 248, 250, 252, 253, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 286, 287, 288, 289, 290, 296, 297, 299, 300, 301, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 327, 328, 330, 331, 332, 333, 336*
Chauchereau, Paul, *231, 252*
Chauffier, Roland, *229, 254*
Chauvier, René, *229, 317, 318*
Cheminaud, sous directeur de l'E.P., *253, 303*
Chignon, docteur, *321*
Choisy, base de, *241, 267, 336*
Choulat, Lucienne, *286, 301*
Clayeux, commandant, *104, 105, 110, 112, 114, 115, 117, 118, 119, 129*
Clément, Jean-Paul, *12, 13, 28*
Collinet, Cécile, *1, 13, 31, 195, 211*
Colombini, Robert, *285*
Comiti, Joseph, *225, 229, 230, 231, 235, 237, 238, 239, 240, 246, 253, 254, 274, 277, 285, 303, 313, 326, 327, 333, 343*
Comte-Offenbach, Pierre, *186, 210*
Conan, Alain, *229, 318*
Cormantagne, Raymond, *156*
Cormary, Henri, *94, 96*
Corneloup, Luc, *115*
Corraze, *304*
Corsy, pharmacien, *185, 204*
Coste, maître d'E.P.S., *202*
Coubertin, baron Pierre de, *186*
Coulon, Jules, *110, 114, 119*
Couve de Murville, Maurice, *135*
Crenn, P., *174*
Crespin, colonel, *222, 225, 229, 230, 231, 233, 234, 245, 247, 248, 258, 266, 271, 294, 330*
Cros, maître d'E.P.S., *202*
Cros-Auger, président d'association, *98*
Cuzols, *40*

D

Dalcroze, Jacques, *81*
Danse, Pierre, *81, 229, 318*
David, Pierre-René, *43, 44, 251*
Defrance, Jacques, *1, 13, 19, 211, 231*
Dehoux, Lucien, *179*
Delaubert, Roger, *63*
Deleplace, René, *255*
Delon, élève, *78*
Delsol, André, *246, 257, 320*
Demenÿ, Georges, *36, 81, 197*
Deschanel, Paul, 35
Desroys du Roure, colonel, *38, 43, 45, 54, 55, 137, 147*
Dessendier, Raymond, *142, 167, 191, 194*
Deveze, *304*
Dezarnaulds, sous secrétaire d'Etat, *33*
Dibie, sous directeur de l'E.P.S., *229*
Diffre, Henri, docteur, *48*
Dijon, Yvonne, *318*
Drevet, René, *65*
Druon, Jacques, *242*
Drut, Guy, *286*
Dubesset, Mathilde, *347*
Dubois, Marthe, *41, 44*

Duboisset, Jean, *77*
Dubreuil, Bernard, *318*
Dufort, André, *146, 217, 218, 219, 220, 225, 234, 241, 246, 260, 263, 265, 266, 269, 335*
Dufour, Pierre, *23, 318*
Dufrenne, professeur, *309*
Dumahut, élève, *290*
Dumas, Pierre, *195, 196, 198, 254, 311, 321, 322, 338*
Dumazedier, Joffre, *112*
Dumontaux, Jacques, *291, 316*
Dupaux, Jean-Jacques*, 65*
Durand, Jean-Pierre, *16, 331*
During, Bertrand, *1, 11, 128, 211, 233, 235, 254, 334*
Durrande, inspecteur général, *313*
Durry, Jean, *24*
Dutartre, Pierre, *122, 123, 254, 256*

E

E.N.S.A., *264*
Esme (D'), Jean, *37, 39, 75*

F

F.N.S.U., *4, 115*
F.S.G.T., *4, 32, 104, 110, 112, 115, 118, 129, 131, 140, 172, 174, 201*
Faisanderie, redoute de, *36, 42, 55, 69, 79, 103, 120, 122, 123, 124, 129, 130, 160, 163, 206, 242*
Faure, Edgar, *234, 236, 299, 338*
Flandrois, professeur, *318*
Fleury, J., *36*
Flouret, Jacques, *114, 115, 124, 141, 196*
Foix, ville de, *95, 96*
Fontaine, élève, *77*
Fort Carré, *35, 39, 74, 99*
Fouchet, Christian, *224*
Fougeyrollas, Pierre, *304*
Fouque, chef de bataillon, *100*
François, général, *100, 221, 224, 274, 304, 310*

G

Gajan, Etienne, *43, 44, 46*
Galichon, Georges, *216*
Gallien, Claude-Louis, docteur, *115, 318*
Galmot, conseiller d'Etat, *218, 319*
Gardien, A., *38*
Gattegno, Raoul, *112*
Gaulle, Charles de, général, *103, 110, 116, 215, 223*
Gay-Lescot, Jean-Louis, *24, 38, 61, 116*
Gêts, col des, *70, 78*
Godichau, Marc, *129, 130, 132, 172*
Gonce, Auguste, *44, 91, 167*
Gourguet, *70*
Gratereau, Raymond, *125, 140, 146, 170, 197, 198, 201, 227, 228, 265*
Gravelle, redoute de, *36, 42, 55, 69, 79, 120, 121, 122, 123, 136, 141, 155, 197, 206*
Grellety Bosviel, Alain, directeur de Cabinet, *327, 328*
Grosborne, chef de service de l'équipement, *272*
Guéhenno, Jean, *112*
Guilbert, Raymond, *176, 318*
Guimier, Jean, *103, 112, 115, 130, 136, 141, 162*

H

Haby, René, *224, 310*
Halvick, Pierre, *63*
Handourtzel, Rémy, *23*
Hass-Picard, préfet, *223*
Haure, Roger, *196*
Hébert, Georges, *38, 50, 83, 92, 103*
Héraud, Robert, *222, 241, 242, 243, 244, 256, 257*
Herr, Lucien, *12, 13, 28, 256*
Herzog, Maurice, *114, 135, 146, 185, 186, 190, 193, 215, 216, 219, 221, 222, 224, 241, 243, 244, 251, 255, 261, 262, 265, 278, 286, 335, 343*
Hippolyte, intendant, *225, 270*

Hiriartborde, Edmond, *195, 198, 199, 200, 204, 267, 308, 309, 311, 316, 321, 323, 338, 346*
Hiroshi Takawa, *45*
Honnorat, André, *33*
Hubiche, Jean-Louis, *254*
Hubscher, Ronald, *24*

I

I.N.E.F., *308*
I.R.E.P., *4, 17, 31, 32, 36, 48, 86, 192, 224, 227, 228, 229, 230, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 239, 247, 253, 264, 275, 276, 279, 299, 301, 303, 314, 339*
I.R.E.P.S., *4, 86, 192, 224, 227, 228, 229, 230, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 247, 253, 275, 276, 279, 299, 301, 303, 314, 339*
Icher, Georges, *179*
Imberty, Pierre, *63*
Irlinger, Paul, *304*

J

Jabalot, professeur E.P.S., *92*
Jacquet, Robert, *133, 149, 158, 159, 164, 173, 185, 202, 203, 210, 217, 223, 241, 295, 296, 311, 318, 319*
Jaulin, Suzanne, *64, 74, 75, 76, 83, 102*
Jeu, Bernard, *24*
Joffret, Robert, *112, 118, 201*
Joinville, ville de, *7, 18, 23, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 40, 41, 42, 43, 44, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 67, 68, 69, 70, 71, 76, 80, 85, 88, 93, 94, 96, 98, 110, 111, 121, 122, 126, 128, 129, 130, 134, 135, 136, 138, 140, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 151, 153, 155, 156, 157, 161, 164, 167, 168, 177, 178, 181, 182, 183, 184, 186, 187, 188, 190, 196, 197, 198, 207, 210, 212, 214, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 230, 233, 234, 235, 236, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 260, 263, 265, 267, 268, 269, 270, 272, 273, 274, 276, 278, 279, 281, 283, 284, 285, 288, 290, 291, 294, 298, 299, 301, 303, 304, 305, 307, 308, 311, 312, 313, 316, 317, 320, 321, 326, 327, 328, 330, 331, 332, 334, 335, 336, 337, 339, 343, 346*
Joliet, docteur, *321*
Jourdan, boulevard, *33, 34, 53, 68, 75, 103, 105, 121*
Joyeux, Robert, *63, 224, 228, 229, 233, 237, 276, 279, 281, 301, 304, 305, 312, 316, 318, 326, 328, 338*

K

Khorsi, chef du bureau A/4, *268*

L

Labiche, Jacques, *307*
Laboureau, Emile, *222*
Lachenal, Louis, *203*
Lacoux, Jean-Pierre, *256*
Lafitte, Guy, *48*
Lagisquet, Maurice, *64, 153, 175, 178, 208, 254*
Lagrange, Léo, *111, 114*
Laisné, Napoléon, *161*
Lambert, docteur, *304, 324, 328*
Langlais, directeur de cabinet, *239, 258, 272, 329*
Lapointe, villa, *42, 55, 69, 202*
Larcher, Claude, *229, 318*
Lattre de Tassigny (de), général, *23, 112*
Laval, Pierre, *28, 60*
Le Hanvic, Moïse, *36, 37*
Le Men, Gustave, *43, 44, 92, 151*
Léal, Joseph, *249, 259*
Leboulch, Jean, *122*
Leclercq, docteur, *203, 204, 321, 322*
Lecrevisse, maire de Châtenay-Malabry, *327*
Leduc, Didier, *63*
Léglise, docteur, *321*

Lemaire, professeur, *318*
Leprince-Ringuet, Louis, *274*
Letessier, Jean, *249, 258, 259, 272, 328, 329*
Levet-Labry, Eric, *1, 31*, *211*
Ling, Per Henrick, *176*
Lingiade, *6, 176, 177, 178, 179, 187, 189, 209*
Listello, Auguste, *2, 63, 64, 129, 131, 147, 149, 150, 152, 153, 171, 172, 173, 174, 178, 189, 190, 208, 209, 345*
Loisel, Ernest, *32, 43, 44, 174*
Lorrain, Maurice, *45, 125, 144, 146, 160, 164*
lycée Buffon, *32, 86, 141, 143*
lycée Condorcet, *88*
lycée Fénelon, *88*
lycée Janson de Sailly, *88, 92, 93*
lycée Jules Ferry, *88*
Lyet, Céline et Jean, *63*

M

Mabillon, rue, *55*
Madeuf, Pierre, *21, 236, 254, 318*
Maheu, René, *308*
Maigrot, Joseph, *147, 203, 255, 283, 284*
Malet, Désiré, *233, 248, 258, 285, 294*
Malgane, *130*
Marcolin, école fédérale de, *308*
Marie, André, *141, 161*
Maries, *33*
Marsenach, Jacqueline, *254, 256, 286, 288*
Martigny, docteur, *309*
Martin, Jean-Luc, *215, 216, 221, 222, 224, 228, 231, 232*
Marty, Henri, *41, 44, 71, 76, 82*
Masarati, économe, *154, 163, 218*
Massinot, moniteur, *97*
Masson, Jean, *161*
Mathiotte, Paul, *42*
Mathore, Marcel, *189*
Maury, Suzette, *63*
Mazeaud, Pierre, *115, 239, 240, 249, 262, 325, 326, 327, 330, 331, 332, 333*
Mazeyrat, *204*
Mazot, Jean-Paul, *119*
Mérand, Pierre, *290*
Mérand, Robert, *6, 63, 64, 76, 140, 141, 142, 143, 144, 150, 152, 153, 175, 178, 208, 233, 251, 254, 314, 315, 337, 346*
Mercier, Elie, *104, 105, 119, 128, 147*
Mercier, Joseph, *130, 131, 152, 172, 174, 189*
Merel, Jean, *240, 333*
Metz, professeur, *318*
Michel, Charlotte, *27, 121, 126, 167, 181, 226, 284, 297, 298*
Michon, Bernard, *12, 191*
Missoffe, François, *221, 224, 246, 274, 310*
Monod, Hugues, *318*
Montredon, Yves, *249, 259*
Montsouris, parc, *34, 68, 85, 121*
Morice, André, *139, 161*
Mosconi, Alain, *285*
Mottin, docteur, *318*
Mottuel, Denise, *286, 301*
Moulin, Jean, *224*
Mourgeon, Jacques, *228*
Moustard, René, *111*

N

Naegelen, Marcel Edmond, *155*
Néaumet, Philippe, *142, 143, 192, 193 228, 231, 256, 344*
Nicaud (hôtel), *33, 34*
Nicolle, *40*
Nogent (base de), *161, 241, 267, 335*

O

O.M.S., *115, 180*
O.S.S.U., *4, 24, 114, 115, 152, 172*
O.S.U., *4, 114*
Oger, Marcel, *111, 113, 137, 155*
Omnes, Gilbert, *38*
Orjollet, Etienne, *109, 115, 116, 143*
Orsay, ville d', *253, 301, 303, 324*

P

Pacot, colonel, *28, 40, 50, 60, 66, 67, 81, 96, 101, 109, 116*
Paganel, André, *312*
Pages, Gérard, *304*
Papon, Maurice, *223*
Parazols, Pierre, *63, 229, 317*
Parlebas, Pierre, *254, 288, 291, 314, 315, 338, 346*
Pasteau, *46*
Pau, ville de, *303, 304*
Peeters, Georges, *113*
Pérès, Rémi, *216, 226*
Périé, docteur, *318*
Personne, Jacques, *63, 256, 330*
Pétain, maréchal, *23, 76*
Petit, Louis, *108, 115, 129, 147*
Petitjean, Jean, *114*
Philipp, Olivier, *222, 261*
Piard, Claude, *23, 215*
Pichon, enseignant I.N.S., *257*
Pineau, Claude, *240, 282, 332, 333*
Pinturault, Jean, *63*
Pléchot, Edith, *141*
Pleven, René, *161*
Pociello, Christian, *13*
Poirion, Michel, *121, 126, 167, 175, 181*
Pomme d'Api, hôtel de la, *69*
Popard, Irène, *81*
Pourtau, *60, 79*
Prevost, Claude, *12, 304*
Prost, Antoine, *13, 15*
Pujazon, maître d'E.P.S., *202*
Puybasset, conseiller juridique E.N., *301*

Q

Quincy sous Sénart, ville de, *126*

R

Ramadier, Pierre, *36, 37, 50, 147*
Raquin, André, *256*
Reille, *36*
Ricard, René, *43, 44, 144, 145, 151, 166*
Rioux, Jean-Pierre, *106, 108, 116, 119, 154*
Robin, docteur, *318*
Rocheblave-Spenlé, Anne-Marie, *304*
Roger, Jacqueline, *63, 184, 196, 253*
Rogers, Rebecca, *347*
Romieu, Marc, docteur, *48*
Rosenthal, épreuve de, *48*
Rouch, *304*
Roussarie, Marie Rose, *141*
Roux, Gaston, *111, 112, 113, 114, 117, 124, 137, 139, 141, 143, 154, 157, 158, 173, 177, 187, 188, 197, 202, 206, 216*
Rubellin, Germain, *123, 254*
Ruffier, Jean Edouard, docteur, *38, 47, 48, 68*
Ryon, *123*

S

S.N.E.P., *4, 115, 125, 128, 140, 141, 143, 144, 145, 150, 186, 193, 222, 224, 225, 228, 231, 233, 236, 238, 254, 255, 256, 257, 260, 290, 291, 297, 298, 300, 306, 307, 316, 326, 327, 328, 344, 347*
S.T.A.P.S., *4, 10, 16, 23, 31, 215, 237, 306, 307, 339, 343*
Saint Julien de Genevois, ville de, *332*
Saint-André,, *170*
Saint-Martin, Jean-Philippe, *142, 170*
Saint-Maur (camp de), *41, 42, 55, 88, 119, 120, 121, 123, 124, 125, 126, 127, 129, 130, 133, 134, 136, 137, 141, 160, 162, 163, 164, 199, 200, 206, 210, 217, 220, 221, 223, 240, 242, 244, 255, 283, 337*
Salammbo, *99*
Santer, Carmen, *176*
Santraud, Emile, *70*
Sapin, Jacques, *38, 63*
Sarrailh, Jean, *105, 110, 111, 120, 128, 129, 148*
Sarre (haut comité de la), *152*
Schewetta, Francis, *255, 256, 283*
Schoebel, Emile, *44, 151*

Segal, docteur, *321*
Simonet, Pierre, *23, 42, 43, 119, 122, 190, 220, 221, 320, 321*
Soulairac, docteur, *318*
Spitzer, *45*
Spivak, Marcel, *318*
Stephan, docteur, *321*
Strohl, D., *32*
Surrel, Yvonne, *43, 44, 64, 126, 142, 145, 152, 168, 169, 192, 193, 198, 199, 207, 275, 308, 309, 315, 323, 336, 338, 340, 346*
Syndicat, *66, 87, 110, 115, 116, 125, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 150, 151, 168, 169, 185, 191, 192, 193, 209, 224, 231, 236, 238, 252, 254, 257, 260, 306, 344*

T

Teillac, docteur, *318*
Teissié, Justin, *142, 208*
Terminus, hôtel, *33, 34, 78*
Terret, Thierry, *15, 108, 111, 116*
Tesse, moniteur, *97*
Teyssier, Arnaud, *215*
Thibaut, Jacques, *10*
Thierry, Michel, *108, 111, 116, 284*
Thomas, Raymond, *252, 254, 255, 317, 318*
Tombe-Issoire, rue de la, *34, 68*
Tondeur, *45*
Tonelli, président de la F.F.A., *244*
Toshio Takiyasu, *45*
Trincal, Pierre, *289*
Trotignon, Yves, *215*
Trotton, moniteur national, *97*

U

U.E.R., *4, 8, 140, 213, 226, 227, 229, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 240, 253, 254, 255, 275, 279, 280, 281, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 316, 325, 326, 334, 338, 339, 344, 348*
U.F.O.L.E.P., *172*
U.N.E.F., *114*
U.N.E.S.C.O., *180, 307, 308*
U.N.S.S., *115*
U.S.S.U., *4, 77, 114*
Université de Tours, *295, 304, 305, 317*
Université de Vincennes, *301*
Université Paris VII, *238, 295, 304, 305*

V

Valin, Alphonse, *256*
Valmy, *38*
Vauban, fort, *35*
Verreaux, Georges, *147*
Vervialle, *123*
Vianney, *45*
Vichy, ville de, *1, 17, 23, 24, 26, 29, 30, 32, 35, 38, 39, 43, 45, 46, 49, 52, 53, 57, 59, 60, 61, 62, 64, 66, 76, 79, 98, 99, 101, 102, 106, 108, 110, 115, 116, 121, 170, 211, 319, 342*
Viénot, Andrée, *113*
Vigarello, Georges, *16, 229, 306, 317*
Vignaud, Paul, *285*
Vincennes, ville de, *17, 30, 36, 41, 42, 68, 121, 123, 200, 202, 217, 240, 262, 269, 301, 327, 333, 335*
Viot, *318*
Vivès, Jean, *63, 122, 195, 229, 317, 327*

W

Weingand, *45*
Wimard, Raoul, *112*

Z

Zaegel, Fernand, *256*
Zancarini-Fournel, Michelle, *347*
Zay, Jean, *114*
Zoro, Jean, *34, 53, 57, 63, 67, 69, 74, 78, 100, 115, 229, 282*